www.appy-histoire.fr

Les notaires de

La Tour d'Aigues

sous l'Ancien Régime

Source : Les registres du notaire Louis Sauvecane (1607-1661) [1]

Prise en notes : Thomas SPINOSA [2]

[1] . Registres 3 E 69/208 à 255.
[2] . Site : Prat Généalogie

Description :

3 E 69/208 :
1607 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/209 :
1608 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/210 :
1609 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/211 :
1610 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/212 :
1611 : Plusieurs actes concernant des habitants de la Vallée d'Aigues.

3 E 69/243 :
1643 : Un contrat de mariage et un testament.

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/208
Louis Sauvecane

1607

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1607

f° 24 :

Quittance pour Marguerite Sindre contre Paul Agnel, marchand

Le 09/01/1607, a comparu Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Marguerite Sindre, de ce lieu, toutes les sommes et tous les grains qu'elle peut lui devoir et généralement tout ce qu'elle peut lui devoir, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Icard et Henry Darbon.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 24 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu

Le 09/01/1607, a comparu Antoine Barreu, du lieu de Meolhon en Dauphiné (Meollion, hameau de Champoléon dans les Hautes-Alpes), résidant à Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 138 livres, pour reste d'achat et prix de deux mulets poil noir avec leurs bâts, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié au 15 août et le reste à Noël avec hypothèque des mulets.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez ledit Agnel, en présence de François Guillermin, de ce lieu, et Claude Arbaud, de Meyrargues (13).
[Signé : P Agnel]
Le 26/01/1609, acte barré en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par ledit Barreu d'où quittance.

Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Étienne Tamisier.
[Signé : P Agnel]

f° 26 :

Achat pour Pierre Bret contre David Roux et Pierre Périn

Le 10/01/1607, a comparu Pierre Périn, fils et hoir de feu Thomas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, fils de feu François, ménager, de Peypin-d'Aigues, présent, un coin de jardin que ledit Périn possède audit lieu, quartier de Font Jallouze, d'environ 2 cosses au dextre, confrontant jardin à trois côtés dudit Bret et le chemin.
Ce « *chenevier* » dudit feu Périn avait été acquis de David Roux, de Cabrières-d'Aigues (84), il y a 10 ans sans avoir passé d'acte, ainsi que ledit Roux l'a confirmé.
La vente est faite pour le prix de 8 florins, somme reçue d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand, dudit lieu, et Antoine Garcin, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : A Garcin, M Durand]

f° 33 :

Obligation pour Paul Agnel contre David Bret

Le 11/01/1607, a comparu David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 4 charges 1 panaul 3 sinadiers de blé annone, 2 charges 3 panaulx 2 sinadiers de conségal, 5 panaulx d'orge et 3 panaulx d'épeautre, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer aux fêtes de mai prochaines.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Louis …, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 28/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bret.
Fait en ce lieu en présence de Pierre Reynaud et Jean Marcou.
[Signé : P Agnel]

f° 35 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Borrel et Georges Rougier

Le 13/01/1607, a comparu Claude Borrel, boucher, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, la somme de 204 livres pour l'achat de 48 moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié dans 15 jours, moitié à la mi-février.
La somme « *provient du pleigement que ledit Agnel a faict pour ledit Borrel envers Jehan Dourgon sieur de Piemicheau de Pertuis* » suivant acte chez ce notaire, et dont ledit Agnel promet de tenir quitte ledit Borrel envers ledit Dorgon pour ces 204 livres.
Fut présent Georges Rougier, de ce lieu, beau-frère dudit Borrel, qui s'est porté pleige. Ledit Borrel hypothèque les moutons.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et de Laurent Vian, fils de feu Nicolas, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gavaudan]

f° 38 :

Habilitation et donation d'acquêts pour Jean Rouet fils contre autre Jean Rouet père

Le 13/01/1607, a comparu Jean Rouet, le Vieulx, du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel « *désirant gratiffier* » Jean Rouet son fils et de feue Magdeleine Motton, dudit lieu, et suivant sentence arbitrale entre eux le 22/11/1606, ledit Jean Rouet père donne à son fils,

en donation irrévocable, tous les acquêts et conquêts que ledit Jean fils, présent, a déjà fait et pourra faire à l'avenir, avec pouvoir de contracter et négocier en son nom propre et sans consentement.
Le père confesse avoir reçu de son fils 25 livres d'huile, 5 panaulx de blé annone, 5 panaulx de conségal pour la première paie de la sentence, d'où quittance.
Ledit fils s'engage à en faire tenir quitte son père envers Antoine Peiron, son beau-père, du lieu de Roquefure (près d'Apt, 84), pour raison de 12 charges d'orge et 3 livres en argent, que ledit Rouet père lui doit en prêt amiable, sans cédule.
Le fils peut emménager avec sa femme et famille où il voudra.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Pierre Félissian, fils de feu Jaume, en présence de Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, Guillaume Morel, dudit lieu, et Barthélémy Goirand, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : Goirand, Morel, Augier]

f° 43 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bonnardel

Le 16/01/1607, a comparu Pierre Bonnardel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres, pour l'achat d'une ânesse poil noir, reçue d'où quittance, et confesse aussi lui devoir 6 panaulx de blé annone et 12 panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et les avoir semé à La Motte-d'Aigues, laquelle somme il promet de payer au 15 août et lesquels grains il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Honoré Roux.
[Signé : P Agnel, G Viguier]
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Angel qui fait quittance audit Bonnardel, et ce dernier fait quittance de deux sacs [judiciaires, probablement suite à une procédure pour un retard de paiement].
Fait en présence de François Icard et Jean Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 49 :

Arrentement pour Louis Nicolas contre Jacques Bouchard

Le 17/01/1607, ont comparu Guillaume et Jeanne Nicolas, frère et sœur, du lieu de La Motte d'Aigues (84), ladite Jeanne procuratrice de Louis Nicolas son frère, suivant procuration reçue par Me Boulle, notaire d'Aix-en-Provence (13) le 08/08/1606, lesquels ont arrenté à Jacques Bouchard ménager de Cabrières-d'Aigues, présent, toutes les propriétés dudit Louis à La Motte-d'Aigues, consistant en maison, vignes, prés, terres et jardins et généralement tout ce qu'il possède, pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de ce jour, sauf la maison à partir de mai, le tout se finissant aux mêmes jours.
La rente annuelle est de 3 charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an et ainsi de suite au même jour.
L'arrentement comprend une terre prise audit Louis par Marguerite Roquemaure, de Cadenet (84), dont ledit Bouchard jouira. Il élaguera les saules et piboules par tiers la dernière année et devra laisser le tiers du labourage vide.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jacques Baridon, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Jaques Baridon, L Jourdan]
Le 04/10/1625 acte barré avec quittance mutuelle.
Fait en présence de Gaspard Reboul et Toussaint Roche.
[Signé : Reboul, T Roche]

f° 51 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arbaud

Le 17/01/1607, a comparu Pierre Arbaud, travailleur, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier dudit lieu, absent, 1 charge 4 panaulx de blé annone, 6 panaulx de conségal, 5 panaulx d'avoine, 5 panaulx d'orge, le tout reçu et ensemencé dans ses terres, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan, de La Tour d'Aigues, et Jacques Baridon, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 51 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux, dit Fabre

Le 17/01/1607, a comparu Jean Roux, dit Fabre, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 3 charges de blé annone, 2 saumées 2 panaulx de conségal, 3 panaulx d'épeautre, 5 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jacques Baridon, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]
Le 28/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roux.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues [« *au lieu que dessus* »] en présence de Jean Orcel et Mathieu Villard.
[Signé : P Agnel]

f° 52 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Roman

Le 17/01/1607, a comparu Jacques Roman, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier dudit lieu, présent, 5 saumées 2 panaulx de blé annone et 3 charges conségal ainsi que 12 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Durand et David Roux de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand]

f° 53 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès

Le 17/01/1607, a comparu André Eyriès, maréchal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 3 charges de conségal et 1 grosse charge d'avoine en prêt, le tout reçu et ensemencé, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Mathieu Durand et David Roux, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand]
Le 05/12/1619, acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire le même jour.

f° 65 :

Obligation pour Jacques Gueidan contre Pierre Roman

Le 19/01/1607, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 saumée de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Pierre Bret.
[Signé : G Viguier]

f° 66 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Villard

Le 20/01/1607, a comparu Mathieu Villard, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 12 panaulx de blé annone, 6 panaulx de conségal et 4 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu et ensemencé d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et M^e^ Pierre Bertrand, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 28/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Villard.
Fait en ce lieu en présence de Jacques Roman et Jean Bouchard.
[Signé : P Agnel]

f° 72 :

Mègerie pour Jean Estienne contre Daniel Pavin

Le 22/01/1607, a comparu Lucrèce Archimbaud, femme de Jean Estienne, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle audit nom a baillé en mègerie à Daniel Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), présent, une truie poil blanc, âgée d'environ 1 an et ½ pour deux ans à partir du 1^er^ janvier. Pour chaque portée ledit Estienne devra fournir audit Pavin « *trois tamis rasset* » et chaque partie paiera pour la moitié de l'aglandage. À chaque portée, il sera conservé quatre porcs s'il y en a autant et le surplus sera partagé. À la fin, le tout sera partagé, ledit Pavin fera les parts et ledit Estienne choisira la sienne.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Guillaume Morel, de Cabrières d'Aigues (84), et Jean Thorame, de ce lieu.
[Signé : Morel]

f° 87 :

Obligation pour Paul Agnel contre Amiel Ramasse

Le 01/02/1607, a comparu Amiel Ramasse, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à sire Paul Agnel, marchand, résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 4 charges de blé annone comprenant 1 charge dudit blé « *qu'il a respondu par* » Isabeau Seguine, veuve de feu Jean Roux, de Cabrières-d'Aigues principale débitrice de ladite charges de blé envers ledit Agnel, en prêt amiable, ainsi qu'1 charge de conségal, 3 panaulx d'épeautre, 8 panaulx d'orge prin, le tout mesure courante en prêt amiable, pour ensemencer aux semences dernières dans les terres dudit Ramasse à Cabrières-d'Aigues en plusieurs endroits. Il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Gaspard Viguier, clerc, de La Bastide-des-Jourdans (84), et Melchion Vallette, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, G Viguier]

f° 98 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond

Le 03/02/1607, a comparu Pierre Beymond, ménager, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, absent, 1 charge d'orge et 1 grosse charge d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer présentement audit lieu, d'où quittance, et promet de rendre les grains aux fêtes de mai avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Jourdan de ce lieu et de Gaspard Viguier de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : G Viguier]
Le 09/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Beymond.
Fait en ce lieu en présence de Nicolas Olivier et Jean Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 111 :

Quittance pour Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, contre les fermiers seigneuriaux

Le 07/02/1607, a comparu M^e^ Louis Jourdan, procureur des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel suivant procuration reçue par ce notaire en 1606 a confessé avoir reçu de Jean Jourdan et ses frères, enfants et hoirs de feu Guilhen, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 16 livres 8 deniers pour la moitié des lods et trézain qu'il doit aux fermiers pour les acquisitions faites ci-après :
- de la communauté de Cabrières-d'Aigues par acte reçu chez ce notaire le 08/03/1606 ;
- une terre de Jean Rouet par collocation, une terre de Jean Pascal par achat du 24/11/1605 ;
- une terre de Jean Grange par acte du 02/01/1601 ;
- un coin de terre d'Antoine Arnoulx par acte du 10/02/1601 ;
- une terre de la communauté de La Motte d'Aigues (84) par acte du 21/04/1601 ;
- une terre de Pierre Ripert par acte du 22/04/1601 ;
- une terre de François Sambuc par acte du 27/04/1601 ;
- une terre de Jean Rouet par acte du 25/05/1601 ;
- une terre de Jacques Baridon fils de Facy par acte du 06/06/1606.

Ces actes ont été reçu par M^e^ Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues.
La moitié de la somme, soit 16 livres 8 deniers reçue, avec grâce du surplus, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de Nicolas Olivier, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 114 :

Obligation pour Paul Agnel contre Bertrand Arnaud

Le 10/02/1607, a comparu Bertrand Arnaud, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge d'orge prin en prêt, reçue pour ensemencer au terroir dudit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés quartier du Forestz.
Fait et publié en ce lieu en présence de M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, et Gaspard Viguier.
[Signé : P Agnel]
Le 20/09/1608, acte barré, ledit Agnel faisant quittance audit Arnaud.
[Signé : Agnel]

f° 136 :

Obligation pour Paul Agnel contre Sauvaire Moret

Le 17/02/1607, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, l'un des fermiers seigneuriaux de La Tour-d'Aigues, absent, une ½ charge de blé annone, 1 charge 6 panaulx de conségal, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux semences dernières à La Motte-d'Aigues, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel et Jaume Monier.
[Signé : Morel]
Le 15/12/1607, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Mouret.
[Signé : P Agnel]

f° 147 :

Cession pour Paul Agnel contre le sieur de Puimichel

Le 20/02/1607, a comparu Jean Dorgon, écuyer, sieur de Puimichel, lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 108 livres, à prendre d'Elzias Bouquet et Elzias Janet, marchands de Bonnieux (84), qu'ils doivent audit Dorgon suivant acte reçu par M^e^ Raymond Olivier, notaire de Pertuis (84), du 14/10/1606.
Cette cession est faite contre semblable somme de 108 livres que ledit Dorgon a reçue, au prix d'un mulet poil roux avec son bât, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Lantelme et Bertrand Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Dourgon, Lanteume, P Agnel]

f° 157 :

Quittance pour Pierre Rambert contre Laurent, Philippe et Jean Gaudemar

Le 23/02/1607, a comparu Balthazar Billard, procureur de Laurent, Philippe et Jean Gaudemar, marchands, de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Rambert, dit Callier, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 17 livres 6 sols, suivant les lettres exécutoires de la sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 07/02/1607, d'où quittance.
Ledit Rambert a offert audit Billard pour le commandement à lui fait 2 sézains avec protestation des dépenses, lesquels ledit Billard a refusé « *et en après retiré suivant ledit reffus par moi dit notère pour les luy expédier soubz deue descharge, ce faisant ledit Bilhard s'est absenté et de ce concédé acte audit Rambert* ».
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : G Constans, N Olivier]

f° 181 :

Achat pour Jean et Noël Allais, frères, de Cabrières-d'Aigues, contre Jacques et Jean Odoul, Aroucy et Hugues Thomé et autres

Le 28/02/1607, ont comparu Jacques et Jean Odoul, frères, ménagers, de Freissinières (05), tant pour eux que pour Aroucy et Hugues Thomé, Jacques Pavie comme mari de Jeanne Odoul, Marie Odoul veuve d'Étienne Roux en secondes noces, suivant procuration passée devant M^e^ Pierre Pavi, notaire royal delphinal dudit lieu le 15/02/1607, lesquels ont vendu à Jean et Noé Allais, frères, ménagers, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, les propriétés suivantes audit lieu :

- une terre au Près de Ville d'1 émine de terre au dextre, confrontant chemin, terre des acheteurs, terre de Pierre Arbaud ;
- une chènevière audit quartier de 4 cosses ¼, confrontant chènevière de Jacques Tallon, jardin de Pierre Arbaud, le fossé et le chemin ;
- une terre quartier du Clot, d'1 émine, confrontant terre des acheteurs, le fossé, terre de Pasquette Ripert ;
- une terre d'1 émine, quartier des Aires, confrontant terre de Jacques Périn, terre de Pierre Sallen et le chemin ;
- une terre, quartier de Lamaire, de 6 émines, confrontant terre de Jean Pellat, terres des hoirs de Guilhen Jourdan, terre de Mary Roux.

La vente est faite pour le prix de 22 livres et ½, somme reçue à l'instant dudit Allais d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier, de La Bastide-des-Jourdans (84), et Jean Louis Le Long, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : Jaques Odoul, Jehan Louis Le Long, G Viguier]

f° 193 :

Cession pour Jean Roman, fils de François, contre Georges Roux

Le 01/03/1607, a comparu Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer 18 livres qu'il doit à Jean Roman, fils de François, dudit lieu, présent, pour prêt amiable, lui a cédé semblable somme de 18 livres à prendre sur 24 livres que lui doit Barthélémy Jourdan, trésorier dudit lieu, suivant un mandat concédé audit Roux par les consuls dudit lieu « *procédans d'allimans* ».
La cession a été intimée audit Jourdan qui a dit que « *ledit Georges Roux luy doibt plus de 6 escus et ½ ny moingz, veut recepvoir aulcung mandat que préalablement son compte ne soict remeu*[?] ».
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Pons May et Gaspard Viguier.
[Signé : J Roman, P May]

f° 207 :

Obligation avec hypothèque pour Pierre Félissian contre Barthélémy Gouirand

Le 07/03/1607, étant donné que Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), s'est obligé envers M^e^ Claude Léotier, de Saint-Martin-de-Castillon (84), pour 45 livres, suivant acte reçu par M^e^ Thomas Mauric, notaire dudit lieu, et par lequel Pierre Félisisian, ménager, de La Motte-d'Aigues, s'est porté pleige, ont comparu lesdits Gouirand et Félissian, lesquels se sont accordés comme suit : ledit Félissian devra payer pour ledit Gouirand audit Léotier les 45 livres et ce, en échange de semblable somme de 45 livres que ledit Gouirand promet de payer audit Félissian d'ici le 15 août, avec hypothèque d'une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de Bouigas, d'1 émine et ½ confrontant terre dudit Félissian, le chemin venant de La Tour-d'Aigues, terre de Vinson Moutton, ainsi qu'un pré, quartier de La Louane, de 2 éminades, confrontant pré de Daniel Pavin, pré dudit Félissian, le fossé de l'étang et le chemin, ainsi qu'une terre quartier du Pont tirant vers le chemin de La Tour d'Aigues d'1 émine et ½ confrontant le fossé de l'étang, terre de Jean Gouirand, ledit chemin de La Tour-d'Aigues. Si la somme n'est pas payée audit Félissian au 15 août, il pourra se faire colloquer sur ces biens.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Guillaume Morel.
[Signé : B Goirand, P Falician]

f° 223 :

Déclaration pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre François Sambuc

Le 14/03/1607, a comparu François Sambuc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a déclaré à la communauté dudit lieu, présent M^e^ Mathieu Durand, l'un des consuls, que « *ses années passées il auroit retenu à l'inquant public de ladite communaulté certaines propriettés qui souloient estre de Michel Pellat désignés au procès libératoire et collocation sur ce faicte par ladite communaulté le 16^e^ janvier 1603, pour le pris de 35 florins, sans que jamais ledit Sambuc aye paié ledit pris, attandu sa notoire pouvretté et dès à présant ledit Sambuc* » a cédé lesdites propriétés à la communauté sans préjudice à cette dernière de récupérer les intérêts auprès dudit Sambuc pour les 3 années au denier seize.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan, de ce lieu, et de Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand, L Jourdan]

f° 224 :

Obligation pour Paul Agnel contre Gaucher et Jean Verdillon

Le 14/03/1607, ont comparu Gaucher et Jean Verdillon, frères, du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 72 livres pour l'achat de 2 bœufs, l'un poil rouge et l'autre bouchard, reçus d'où quittance.
Ledit Agnel a déclaré avoir reçu les bœufs ce jour en paiement de Georges Royère dudit Beaumont-de-Pertuis.
Lesdits Verdillon promettent de payer audit Agnel les 72 livres au 15 août, avec hypothèque des bœufs.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de maître Joseph Boyer, notaire de Beaumont-de-Pertuis, et Gaspard Viguier.
[Signé : G Verdilhon, P Agnel, Boyer]

f° 225 :

Appointement pour Paul Agnel contre Georges Royère, de Beaumont-de-Pertuis

Le 14/03/1607, ont comparu Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom de Jérôme Ayasse, de Manosque (04), et Georges Royère de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels se sont accordés pour les dépens du procès intenté par ledit Ayasse contre ledit Royère devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), où il est pendant et indécis, dépendant d'un acte d'obligation reçu chez ce notaire, et se sont donc accordés entre eux pour la somme de 6 livres que ledit Royère promet de payer d'ici le 15 août. Les parties renoncent au procès.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de maître Joseph Boyer, notaire, de Beaumont-de-Pertuis, et Gaspard Viguier.
[Signé : P Agnel, Georgi Roiere, Boyer]
Le 17/08/1610, acte barré suivant acte reçu ce jour chez ce notaire.

f° 226 :

Obligation pour Paul Agnel contre Elzias Bouquet

Le 15/03/1607, a comparu Elzias Bouquet, du lieu de Bonnieux (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal en prêt amiable, reçue, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Escoffier et de Gaspard Viguier.
[Signé : Elzias Bouquet, P Agnel]

f° 227 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert

Le 15/03/1607, a comparu Pierre Ripert, fils de feu Jean, laboureur, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, 2 charges de blé annone, 2 charges de conségal et 4 panaulx d'orge, mesure courante, le tout reçu et ensemencé aux semences dernières audit Cabrières-d'Aigues, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Gaspard Viguier.
[Signé : P Agnel, Ange]
Le 28/09/1608, acte barré ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Ripert, d'où quittance.
Fait en ce lieu.

f° 237 :

Achat pour Noël Meynier contre Jean Richard

Le 17/03/1607, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Noël Meynier, dudit Peypin-d'Aigues, présent, un cazal au quartier de Font Jallouze avec une muraille, confrontant terre dudit Meynier, étable et fenière de Pierre Bret de deux côtés et la rue.
La vente est faite pour le prix de 5 livres 14 sols, que ledit Meynier promet de payer moitié dans quinze jours et l'autre moitié au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Viguier et Jaume Monier, de ce lieu.

f° 248 :

Quittance pour les hoirs de Michel Beymond contre Louis Jourdan

Le 26/03/1607, a comparu Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs de Michel Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), présent Pierre Beymond, fils et cohéritier dudit feu Michel, comme tuteur des hoirs, la somme de 7 livres 7 sols, pour le prix d'une ½ charge de blé annone que ledit feu Beymond, comme pleige de Jean Martin dit Guichon de ce lieu, s'était obligé envers ledit Jourdan par acte reçu chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues (84), le 16/11/1605, d'où quittance ainsi que des 7 sols pour les dépenses de la gagerie, déchargeant Antoine Auman le séquestre de ladite gagerie. Ledit Jourdan cède tout droit pour se retourner contre ledit Martin.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel et Jaume Monier, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 252 :

Accord passé entre Isabeau et Marie Appy, de Lacoste, femmes de Jean Jehan, d'Aurel [3], et Mathieu Orcière, de Cabrières-d'Aigues

Le 27/03/1607, étant donné qu'Isabeau et Marie Appy, du lieu de Lacoste (84), femmes de Jean Jehan, du lieu d'Oreau [Aurel, 84], et Mathieu Orcière, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ont, avec le consentement de leurs maris, fait division et partage de tous

[3] . Bernard APPY : Jean JEAN "le Jeune", mari d'Isabeau APPY, est originaire d'Aurel (Vaucluse, ar. Carpentras, c. Sault) et s'est établi à Lacoste. Isabeau et Marie APPY sont les filles de feu Antoine APPY, de Lacoste.

leurs biens et héritages à Goult (84) et à Lacoste, suivant acte passé chez Me Pierre Garcin, notaire royal de Lacoste en 1607 [4], et que, depuis, les parties ont décidé de ne pas séparer l'héritage « *afin qu'il ne vienne en deccadance et se desipper* », les parties comparaissent. Ont comparu Jean Orcière, comme père et légitime administrateur dudit Mathieu Orcière, époux de ladite Marie Appy, et Jean Jehan, époux de ladite Isabeau Appy, se sont accordés ainsi, savoir que ledit Jean Jehan jouira entièrement de tout le bien déjà partagé durant 6 années à partir de ce jour, et devra payer pour la part de ladite Marie une rente annuelle de 3 charges et ½, moitié blé annone, moitié conségal mesure vieille de la ville d'Apt (84), à chaque 15 août, à partir du prochain et ainsi de suite. Les parties déclarent que la cédule d'arrentement faite entre elles pour la première paie est nulle et sans valeur. Ledit Jean Jehan devra payer les tailles annuelles dudit héritage et la moitié sera déduite de la rente. Si à la fin de l'arrentement les parties souhaitent procéder à la division, elles le pourront en faisant appel à des experts. En plus de la rente, ledit Jehan devra expédier audit Orcière chaque année « *un ras et ½* » de noix lors de la saison et il devra laisser la moitié des pailles de l'héritage audit Orcière, et laissera la dernière année de l'arrentement 1/3 des terres vides. S'il arrive une guerre pendant l'arrentement, le partage aura lieu dès que ledit Jehan le demandera.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, de ce lieu, et Gaspard Viguier, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : Jehan Jehan, G Viguier, Jehan Louis Le Long]

f° 258 :

Quittance pour Daniel Magnan contre Honoré Pellas

Le 28/03/1607, a comparu Honoré Pellas, de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Daniel Magnan, de Cabrières-d'Aigues (84), absent, 10 livres pour les dépenses que ledit Magnan a été condamné à lui verser par sentence du lieutenant de juge dudit lieu ce mois-ci, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan, Barthélémy Volonne et Michel Rodde, de ce lieu.
[Signé : M Rodde]

f° 268 :

Division et partage entre Étienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux de La Motte-d'Aigues

Le 30/03/1607, un rapport a été fait par Me Pascal Estienne et Pierre Félissian, du lieu de La Motte d'Aigues (84), députés par le lieutenant de juge dudit lieu, suivant ordonnance du 17/08/1606 pour procéder à la division et au partage des biens et propriétés des hoirs d'Antoine Roux et Étienne Roux, frères, de La Motte-d'Aigues.
En présence dudit Étienne Roux et de Daniel Jourdan, curateur des hoirs de feu Antoine.
Les experts ont fait deux parts égales.
La première part consiste en :
- une maison et crotte au-dessous à La Motte-d'Aigues, du côté de la minuit de bas en haut, confrontant la rue au-devant, chambre sur le côté de Marie Fabresse, cazal de Me Charles Augier et maison d'Antoine Mallan ;
- la moitié d'une terre quartier de La Burlière, d'1 émine 8 cosses et ½, confrontant terre de Pierre Estalliat et le chemin, ainsi que l'autre moitié ;
- une terre quartier de Curnier, de 5 émines, confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand, terre des hoirs de Jaume Nicolas et le chemin de Curnier ;
- une terre quartier de Cantebonne, de 6 émines 5 cosses, confrontant terre des hoirs de Louis Gouirand, terre des hoirs de Benoît Mallan et la draye du Pas de l'Houlle ;
- une terre à Cantabonne, d'1 saumée 1 émine 6 cosses, confrontant terre de Daniel Roux et terre d'Étienne Jourdan ;

[4] . Bernard APPY : Acte de partage du 30.01.1607 (Me GARCIN, Lacoste).

- une vigne quartier de La Genestière, d'1 homme et ½ et 90 souches, confrontant vigne de Guillerin Pellegrin, vigne de Pierre Roman et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ;
- la moitié d'une terre quartier de Riere Aubert, de 5 émines 8 cosses, confrontant la draye, terre de Jean Gouirand et l'autre moitié ;
- la moitié d'une terre quartier de La Justice, de 6 émines 4 cosses, confrontant le chemin, terre de Jean Anthoard, fils de Louis, et vigne de Pierre Nicolas ;
- la moitié d'un pré et jardin quartier des Espiers, de 2 émines 2 cosses, confrontant terre de la communauté, pré de Marie Fabresse et le chemin en tête ;
- une terre quartier de Mirail, de 5 émines incluant 5 émines « *d'armas* », confrontant terre de Marguerite Gouirand, terre d'Antoine Arnoulx et le fossé ;
- la moitié d'une chènevière quartier de La Gaffe, confrontant le fossé de Molin, chènevière de Catherine Artaud et le chemin, faisant la chènevière 2 cosses ¼ ;
- une terre au Plan de Belle-Estoille sive aux Noyers, d'1 saumée 5 cosses, confrontant terre de Mathieu Rambaud, terre des hoirs de François Armant et le chemin ;
- la moitié d'une terre à La Roque de l'Estang, de 7 émines, confrontant terre des hoirs de Fouquet Brun, terre de Daniel Nicolas et l'autre part ;
- la moitié d'une vigne quartier de La Justice, de 2 hommes 35 souches, confrontant vigne de Jean Jourdan, la garrigue au-dessus, l'autre moitié ;
- l'autre moitié d'une terre quartier du Plan de Belle-Estoille, de 5 émines 2 cosses et ½, confrontant terre d'Étienne Gouirand et l'autre part.

La seconde part contient :
- une crotte « *fenière et rière chambre au dernier* » en ce lieu, confrontant maison de Jacques Franchesquin, maison d'Étienne Gouirand et la rue ;
- la moitié d'une terre quartier de La Burlière, d'1 émine 8 cosses et ½, confrontant terre de Jean et Isaac Bouchard, l'autre moitié et le chemin public ;
- une terre quartier de Curnier, de 2 émines 7 cosses, confrontant terre des hoirs d'Antoine et Jaume Nicolas, et la partie de Cabrières-d'Aigues ;
- une terre au quartier de Cantebonne, de 5 émines 7 cosses, confrontant terre de Jeanne Roux à deux parts, et terre de Pierre Estelliard ;
- une vigne quartier de La Genestière, acquise de la communauté, d'1 homme et ½, confrontant vigne des hoirs de Benoît Mallan, vigne de Pierre Félissian ;
- la moitié d'une terre quartier de Riereaubert, de 5 émines 8 cosses, confrontant terre de Pierre Pain, la draye et l'autre part ;
- la moitié d'une terre quartier de La Justice, de 6 émines 4 cosses, confrontant terre de Barthélémy Gouirand, le chemin et l'autre moitié ;
- la moitié d'un pré et jardin quartier des Espiers, de 2 émines 2 cosses, confrontant pré de Pierre Félissian, pré de Jean Félissian et le chemin par tête ;
- une terre au quartier de Mirail, de 2 émines 6 cosses, confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand, le fossé, terre gaste ;
- la moitié d'une chènevière à La Gaffe, de 2 cosses ¼, confrontant chènevière d'Anne Brunet, le chemin et le fossé ;
- un pré quartier de la Draye, d'1 émine 2 cosses, confrontant pré de Barthélémy et Jean Gouirand, pré des hoirs d'Antoine Nicolas ;
- une terre quartier de Belle-Estoille sive vergier, d'1 saumée 5 émines 5 cosses, confrontant terre de la ville, terre de Guillaume Nicolas et le chemin ;
- la moitié d'une terre à la Roque de l'Étang, de 7 émines, confrontant terre de Catherine Arnoulx, terre de Daniel Nicolas et l'autre moitié ;
- la moitié d'une vigne quartier de La Justice, de 2 hommes 35 souches, confrontant vigne et terre de Barthélémy Gouirand, la garrigue au-dessus et l'autre moitié ;
- la moitié d'une terre au Plan de Belle-Estoille, de 5 émines 2 cosses et ½, confrontant terre des hoirs de Daniel et Honoré Roux, terre de la ville et l'autre moitié.

M^e^ Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues, présent, a fait lecture du partage aux parties, lesquelles ont acquiescé. Le baile est allé quérir Pierre Gouirand, fils d'Étienne, dudit lieu « *jeusne garcon d'âge d'environ 7 ans et faict fère deux lotz escriptz et remis dans son chappeau, iceux meslés et faict donner le premier lot audit curateur pour les hoirs dudit Anthoine Roux et luy est obvenu la seconde part, et l'aultre lot obvenu audit Estienne Roux qu'est la première part* ».

Concernant les biens qui étaient à feu Antoine et à Étienne Roux, et qui ont été délaissés pour le paiement des droits de légitime dus aux hoirs de feue Anne Roux, Gabrielle et Antoinette Roux, sœurs desdits Antoine et Étienne Roux, sur le bien et héritage de feu Jean Roux leur père, suivant la liquidation qui a été faite par les mêmes députés.
Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), chez Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard, de La Tour d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Chenar, P Felician, Pascal Estienne]

f° 268 :

Quittance pour Pierre Beymond, portant reconnaissance pour Marguerite Madon contre Pierre Thomé

Le 01/04/1607, a comparu Pierre Thomé, cardeur à laine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel, en qualité de mari de Marguerite Madon, suivant l'acte de cession fait audit Thomé par le capitaine André Madon du lieu de Viens (84) reçu chez ce lieu, a confessé avoir reçu des hoirs de feu Michel Beymond de La Motte-d'Aigues (84), présent Pierre Beymond son fils, tant pour lui que pour ses frères, la somme de 120 livres pour le paiement de semblable somme, suivant ladite quittance que ledit feu Beymond devait pour la communauté du lieu de La Motte-d'Aigues audit Thomé, suivant acte reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de La Motte-d'Aigues, d'où quittance et reconnaissance. Ledit Thomé décharge Pierre Long, séquestre député.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et de Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Pierre Thome, N Olivier, L Jourdan]

f° 281 :

Obligation pour Vincent May contre Mathieu Roman

Le 02/04/1607, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent May, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 saumée de conségal meure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Guillaume Morel.
[Signé : V May, L Jourdan]
Le 20/10/1607, acte barré à la demande dudit May, qui a confessé avoir été payé dudit Roman, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Pascal Estienne et Claude Honnorat.
[Signé : V May]

f° 283 :

Liquidation de légitime avec insolutondation pour Gabrielle Roux contre Étienne et Antoine Roux

Le 05/04/1607, a comparu Étienne Roux, du lieu de La Motte-d'Aigues, tant pour lui que comme tuteur et administrateur des enfants de feu Antoine Roux, son frère, et en paiement du droit de légitime, fruit et supplément dû à Gabrielle Roux, femme de Daniel Jourdan, dudit lieu, sur l'héritage de feu Jean Roux, dit Lhoste, leur père à raison du « *dizain suivant le nombre de cinq* », savoir 2 mâles et 3 femelles, en présence dudit Daniel Jourdan, a donné pour payer ceci les biens suivant selon les estimations et la liquidation faite par M^e^ Pascal Estienne et Pierre Félissian, de La Motte d'Aigues, suivant demande du bail du 19/08/1606, présents :
- une terre quartier de Piedbernard, de 2 saumées 2 émines 4 cosses, confrontant le chemin allant de La Motte-d'Aigues à Pertuis, le chaux seigneurial ;

- une terre quartier de Ville Vieille, de 3 émines 6 cosses, confrontant terre de Jean Jourdan, terre des hoirs de Brunet Roux et le chemin ;
- une terre au quartier du Dixain, de 4 émines 6 cosses, confrontant terre de Barthélémy et Jean Gouirand et le chemin ;
- une terre et verger quartier de La Genestière, de 3 émines 3 cosses, confrontant terre de Guillerin Pellegrin, terre de Jean Jourdan et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ;
- une vigne audit quartier, de 4 hommes 50 souches, confrontant vigne de Vinson Michellan, la draye et la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque ;
- un pré quartier de Las Barrée, de 4 cosses et ½, confrontant pré des hoirs de Benoît Mallan, pré des hoirs de Louis Gouirand et le fossé du quartier ;
- une terre sous l'étang, de 4 émines, confrontant terre de la ville, la partie d'Ansouis ;
- une terre quartier de Cantebonne, de 3 émines 3 cosses confrontant terre de Jean Rouet, terre de Jacques Cavallier et la draye.

L'ensemble se monte au prix de 249 florins 9 sols.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Chenard, P Felician, Pascal Estienne]

f° 286 :

Liquidation de légitime avec insolutondation pour Antoinette Roux contre Étienne et les hoirs d'Antoine Roux

Le 05/04/1607, a comparu Étienne Roux, du lieu de La Motte-d'Aigues, tant en son nom que comme tuteur et administrateur des enfants et hoirs de feu Antoine Roux son frère, lequel a cédé par titre d'insolutondation à Antoinette Roux, sa sœur, présente, pour le droit de légitime, fruits et suppléments qui lui est dû sur le bien de feu Jean Roux, dit Lhoste, leur père. L'héritage a été liquidé par M^e^ Pascal Étienne et Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues, députés par le baile dudit lieu le 19/08/1606, pour les cinq enfants, deux garçons et trois filles.
Les biens cédés sont :
- une partie de terre quartier de Piedbernard, de 2 saumées 2 émines 4 cosses, confrontant le grand chemin de Pertuis, le claux seigneurial ;
- une terre quartier de Cantebonne, de 5 émines, confrontant terre des hoirs de Pierre Jourdan, terre de Jeanne Roux, terre d'Antoine Mallan ;
- une terre quartier de Fretallier, d'1 saumée 2 émines, confrontant terre d'Anne et Magdeleine Brunet, terre de Jaume Pellegrin, terre gaste ;
- une terre quartier de Mirail, de 6 émines, confrontant terre de Marguerite Gouirand, terre de Pierre Félissian ;
- une terre et verger quartier de Puisfrasteau, de 2 cosses et ½, confrontant verger de Guillerin Pellegrin, aire d'Antoine Arnoulx, terre de Guillaume Nicolas, terre de Barthélémy et Jean Gouirand ;
- un pré quartier de Bernard, d'1 émine 7 cosses, confrontant pré de Jean Pallan, le fossé du Moulin.

Ces biens ont été estimés à 265 florins.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Chenar, P Felician, Pascal Estienne]

f° 289 :

Liquidation de légitime avec insolutondation pour les hoirs d'Anne Roux contre Étienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux

Le 05/04/1607, a comparu Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que comme tuteur des hoirs de feu Antoine Roux son frère, lequel a cédé à titre d'insolutondation aux hoirs d'Anne Roux sa sœur, Jean Bouchard leur tuteur et administrateur présent,

sur les biens et héritage de feu Antoine Roux leur aïeul [sic, probablement Jean Roux], représentant lesdits hoirs leur dite mère pour son droit de dixain suivant le nombre d'enfants du défunt, deux garçons et trois filles. La liquidation et estimation a été faite par Me Pascal Estienne et Pierre Félissian, de La Motte d'Aigues, députés par le baile le 19/08/1606.
Les propriétés cédées sont :
- le 1/3 d'une terre quartier de Piedbernard, de 2 saumées 2 émines 4 cosses, confrontant le claux seigneurial et le chemin allant à Pertuis ;
- une terre quartier du Moullas, de 5 cosses, confrontant terre de Michel Beymond, terre de Pierre Bouchard ;
- une vigne quartier de La Genestière, d'1 homme 275 souches, confrontant vigne de la ville à deux parts, terre de Guillherin Pellegrin ;
- une vigne audit quartier, de 4 hommes 100 souches, confrontant vigne de Guillerin Pellegrin, vigne de Pierre Ripert, vigne de Jean Rouet ;
- un cazal au-devant de la maison de feu Martin Pallan, confrontant maison des hoirs de feu Antoine Roux, cazal des hoirs d'André Poussart et la rue publique ;
- un coin de cazal au-devant de la maison d'Anne Brunet, confrontant ladite Brunet au-dessous et maison de Marie Fabre ;
- une terre quartier de Cantebonne, de 3 émines, confrontant terres des hoirs d'Isnard et Guillaume Jourdan, terre de Pierre Roux dit gerbier et la draie.
Ces biens ont été évalués à une valeur de 245 florins 9 sols.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas en présence de Louis Jourdan et Brémond Chenard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Chenard, P Felician, Pascal Estienne]

f° 293 :

Prorogation pour Jacques Gras contre Jacques David

Le 09/04/1607, comme Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues (84), en tant que cessionnaire de Pierre Barthélémy, mari de Catherine Roman, fille et héritière de feu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), suivant cession devant Me Ricard, notaire de Grambois, du 13/11/1606, a fait une réclamation contre Jacques David, fils et hoir de feu Georges, dudit Peypin-d'Aigues, pour 2 charges de blé annone, estimées à 24 livres la charge, soit 48 livres au total, avec demande de saisie des biens et opposition dudit David « *pressuppozant fère réduire ledit pris attandu le desboursement des monoyes* », ont comparu lesdits Gras et David qui veulent couper court à tout procès.
Ils ont réduit à l'amiable le prix à 39 livres 11 sols comprenant les dépens, que ledit David promet de payer au 15 août ; si le prix n'est pas payé à ladite date, ledit Gras pourra prendre les biens en gagerie.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Darbon et du capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84).
[Signé : Darbon, Plunier]
Le 05/11/1607, acte barré, ledit Gras confessant avoir été payé par ledit David.
Fait et publié en ce lieu, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et de Honoré Roux.
[Signé : Plunier, Honorat Rous]

f° 301 :

Accord et transaction passé entre Jean Gouirand, mari d'Isabeau Périn, et Pierre Périn, fils et hoirs de feu Thomas

Le 11/04/1607, étant donné que feu Thomas Périn, ménager, de Sivergues (84), habitant Peypin d'Aigues (84), a constitué en dot à Isabeau Périn, sa fille, dans son contrat de mariage avec Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), la somme de 400 florins et, outre cette somme, a promis d'expédier aux mariés quand ils se sépareront de lui 4 charges

moitié blé moitié conségal, une paire de vaches, suivant leur contrat de mariage passé chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues le 11/02/1596.
Étant donné que ledit feu Périn a reçu quelques « *menues* » dettes dudit Gouirand, le tout inscrit dans la parcelle dudit Gouirand, que ledit Gouirand a « *actionné* » Pierre Périn, fils et hoir testamentaire dudit feu Thomas, devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, les parties ont considéré ces poursuites causeraient de grands frais, ont décidé de demander à des amis communs de liquider ce différend, à savoir Jean Richard et Daniel Furet, dudit Peypin d'Aigues, présents.
Ces arbitres ont déclaré avoir liquidé le différend à la somme de 772 florins, soit 463 livres 14 sols.
Ont comparu ledit Jean Gouirand, en qualité de père et administrateur de ses enfants, hoirs de ladite Isabeau Périn, et ledit Pierre Périn qui ont transigé. Ledit Périn a baillé par titre d'insolutondation audit Jean Gouirand, audit nom, des propriétés à Peypin-d'Aigues :
- une terre quartier de l'Estagnon de Font-Jallouze, de 3 saumées au dextre, confrontant terre de Jean Richard, terre de Constance Meynier, ledit estagnol et le chemin public ;
- une terre au quartier du Grés, de 8 charges et ½ au dextre, confrontant terre de Sauvaire Moret, le grand fossé conduisant l'eau au moulin venant des Harmittans, le chemin allant au bois qui est au mitan de ladite terre, la draie à côté de Font-Jallouse ;
- et 2 émines 6 cosses d'un pré, au dextre, sur une plus grande contenance, au quartier dit Au Colleton, à prendre du côté de la tramontane, confrontant pré restant audit Périn au-dessous, pré des hoirs de Jaumet Bret, chènevière de Pierre Bret.
Ces propriétés ont été estimées par lesdits Richard, Furet et par Me Pascal Estienne, arpenteur, à ladite somme de 463 livres 4 sols.
Ledit Gouirand quitte ledit Périn de deux pièces prises par procès libératoire à la requête des hoirs de Guillaume Jourdan de Cabrières-d'Aigues, pour le prix desquelles ledit Périn a été condamné par sentence du baile de La Motte-d'Aigues en date du 13/09/1606, moyennant le paiement fait par ledit Périn à Jean Cavallier et Jean Goullin de Lourmarin (84), créanciers dudit Gouirand, par quittances tant publiques que privées se montant au total à la somme de 54 livres.
Les parties renoncent au procès.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan, praticien, et Antoine Vassal, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, Anthoine Vassal, Jan Goiran, J Richard]

f° 322 :

Cession pour Paul Agnel contre Jean Gouirand

Le 23/04/1607, ont comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour 4 charges de blé annone, 4 charges de conségal, 6 panaulx d'orge et l'avoine que ledit Gouirand doit suivant acte par ce notaire en 1605.
Au final, ledit Gouirand doit 63 livres 9 sols, en paiement de laquelle somme il cède audit Agnel la rente que Pierre Sallenc, de Cabrières-d'Aigues (84), doit payer audit Gouirand, soit 5 charges moitié blé moitié conségal jusqu'au remboursement de ladite somme, durant 4 ans à venir, première paie aux fêtes de la Magdeleine prochaine et ainsi de suite d'an en an audit jour, suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues. Les grains se « *débiteront d'an par an au premier jour du marché de Nostre Dame de la myaoust* ». Ledit Agnel devra payer les tailles et censes durant ces 4 années en déduction de la rente.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Me Pons May, chirurgien, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jean Goird, P May, L Jourdan]

f° 324 :

Cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand

Le 23/04/1607, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Barthélémy Gouirand, laboureur de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final de tout le passé jusqu'à ce jour, sauf l'acte de prêt de semences fournies par ledit Agnel audit Gondon duquel feu Michel Beymond est pleige, acte reçu chez ce notaire en 1606.
Au total, donc, ledit Gouirand doit la somme de 64 livres 12 sols et ½ audit Agnel, en paiement de laquelle il cède toute la rente que Pierre Félissian, son beau-frère, lui doit pour les biens dotaux au terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et La Motte-d'Aigues, qui est de 5 charges moitié blé moitié conségal par an, et ce pour 5 ans dont la première paie aura lieu au 15 août prochain, suivant le prix des grains au premier marché de Pertuis (84), après ladite fête selon les rapports des marchands et ce, jusqu'à ce que ledit Agnel soit remboursé. Ledit Agnel paiera les tailles et censes des propriétés dudit arrentement en déduction desdits grains.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Bouchard, de La Motte-d'Aigues, et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : B Goirand, P Agnel, H Darbon]
Il y a quittance le 31/01/1609 chez ce notaire

f° 329 :

Quittance pour les hoirs de Michel Beymond contre Gaspard de La Roquette

Le 24/04/1607, a comparu Gaspard de La Roquette, de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu avant cet acte de feu Michel Beymond, de Lourmarin (84), présent Pierre l'un de ses hoirs, pour raison de deux actes d'arrentement des biens tenus par ledit feu Beymond appartenant audit de La Roquette, suivant actes l'un chez M^e^ Jean Gilly, notaire de Pertuis, et l'autre chez feu M^e^ Jean Monnestier, notaire de Lourmarin, tout leur contenu d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et de Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : G Rouquette, Gavaudan]

f° 335 :

Achat pour Paul Agnel, bourgeois, contre Jean Roux, fils de feu Elzias

Le 27/04/1607, a comparu Jean Roux, fils de feu Elzias, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Palu Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, une chènevière en ce lieu quartier du Pas de Hourgouze, d'environ 2 éminades, en semence de chanvre, confrontant chènevière de Melchion Candelier, pré et pasquier dudit acheteur, le fossé conduisant l'eau au grand pré, chènevière au-dessous du fossé d'Antoine Astoin et le chemin public.
La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : Jehan Roux, P Agnel, N Olivier]

f° 337 :

Quittance pour Jean Roman contre Mathieu Decorio

Le 28/04/1607, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procureur substitué de François Combe de Reillanne (04), procureur de noble Mathieu Decorio de Manosque (04), jadis fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Roman, fils de Marc, fils et hoir de feue Constance Meynier, de

Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 11 livres 10 sols, pour un droit de lods d'une collocation faite par Antoinette Melly le 30/05/1582, que ladite feue Meynier était chargée de payer, d'où quittance.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Chansaud.
[Signé : J Roman, L Jourdan, Gavaudan]

f° 343 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arbaud et Jean Bouchard, son pleige

Le 30/04/1607, a comparu Pierre Arbaud, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, absent, 7 panaulx de conségal en prêt amiable, qu'il promet de rendre fin mai.
Fut présent Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pascal Estienne et François Velixandre.
[Signé : Pascal Estienne]

f° 344 :

Accord avec insolutondation pour Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, contre Jaumet Barthélémy

Le 30/04/1607, étant donné qu'un procès fut intenté tant devant les officiers de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée que dans la ville d'Apt (84), entre, Jean Bouchard, ménager, de Cabrières d'Aigues (84), demandeur en requête et paiement du prix d'1 charge et ½ de blé annone suivant promesse par Monet Barthélémy de Sivergues (84), père de Jaumet Barthélémy, habitant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), défendeur, contre ledit Monet Barthélémy, avec sentence du 09/04/1607, qui a fait casser la cédule et démis ledit Bouchard de sa requête. Après la sentence ledit Bouchard a poursuivi son procès principal contre ledit Jaumet Barthélémy.
Pour cela, ont comparu lesdits Bouchard et Jaumet Barthélémy, lesquels pour mettre fin au procès se sont accordés. Ledit Barthélémy devra payer audit Bouchard d'une part la somme de 48 livres et 1 charge et ½ de blé annone mesure courante, en paiement de laquelle somme, il a baillé en insolutondation audit Bouchard une terre à La Motte-d'Aigues (84), quartier de Belle-Estoille, d'environ 2 saumées au dextre sans y comprendre le semé qui y est actuellement, confrontant terre dudit Bouchard du couchant terre de Mathieu Rambaud, terre de Jacques Cavallier et le chemin public allant à Mirail.
Pour la charge et ½ de blé annone, ledit Barthélémy promet de l'expédier audit Bouchard au 15 août. Si ledit Barthélémy rembourse ledit Bouchard de ladite somme de 48 livres d'ici le 15 août, il récupèrera la terre.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May, de ce lieu, et Jean Rey, fils de François, de Lourmarin (84).
[Signé : Jehan Rey, V May]

f° 359 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Magnan

Le 05/05/1607, a comparu Me François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier seigneurial dudit lieu, 1 saumée de blé conségal, en prêt amiable, qu'il promet de rendre dans 15 jours.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Bernardin Breugne, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

Le 15/09/1607, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Magnan, d'où quittance.
Fait et publié à La tour-d'Aigues en présence de Jean Jourdan et Guillaume Morel.
[Signé : P Agnel]

f° 360 :

Quittance pour Jean Richard de Peypin-d'Aigues contre messieurs les rentiers seigneuriaux

Le 05/05/1607, ont comparu Jean Meolhon, écuyer, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, 3 charges de blé annone et 1 saumée de conségal, qu'il devait suivant acte reçu par M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, le 24/09/1604, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et de Claude Gavaudan.
[Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

f° 362 :

Prorogation pour Jean Sicard contre Étienne Olivier

Le 07/05/1607, a comparu Jean Sicard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a prorogé à Étienne Olivier, laboureur, de Peypin-d'Aigues (84), présent, le paiement de la somme de 13 livres 4 sols, séquestrée audit Olivier comme débiteur de Georges Thurin suivant sentence arbitrale du 21/10/1606, ledit Thurin débiteur dudit Sicard pour dépens auxquels il a été condamné par sentence du juge de ce lieu suivant les compulsoires du 08/03/1605, lesdits dépens étant de 10 livres 2 sols et 3 livres 2 sols pour les dépens exécutifs.
La prorogation est faite jusqu'au 15 août, ledit Olivier promettant de payer.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Jean Thurin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Sicard, L Jourdan]
Le 15/09/1607, ledit Jean Sicard a confessé avoir reçu dudit Olivier présent les 13 livres 4 sols, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Elzéar Vian et Barthélémy Bérard.
[Signé : Jehan Sicard]

f° 365 :

Accord de droit de légitime et succession pour Suzanne et Isabeau David, femmes de Michel Pellat et Jean Meynier, de Peypin-d'Aigues, contre Jacques David, leur frère

Le 08/05/1607, étant donné que feu Georges David, du lieu de Peypin-d'Aigues, est mort *ab intestat* en 1590, ayant laissé Jean, Pierre, Jacques, Suzanne, Magdeleine et Isabeau David comme enfants légitimes. Quelques temps après lesdits Jean et Pierre sont aussi morts *ab intestat,* ce qui fait qu'aujourd'hui ledit Jacques se trouve héritier universel de son père et lesdites trois filles ont droit à leur part de légitime à raison du douzain, et qu'elles ont droit avec ledit Jacques, tous quatre, à l'héritage à parts égales desdits feus Jean et Pierre leurs frères suivant l'ordonnance du Roi. Les filles ont demandé à leur frère de faire la division et liquidation de l'héritage, ce qu'il a accepté.
Les parties ont fait appel à l'arbitrage de Claude Moret et Jacques Gras, ménagers, de Peypin-d'Aigues.
Ont comparu Michel Pellat et Jean Meynier, de Peypin-d'Aigues, comme époux desdites Suzanne et Isabeau, d'une part, et Jacques David héritier, avec la présence desdits Claude Moret et Jacques Gras, ont liquidé les parts suivantes.

Pour ladite Isabeau, femme dudit Jean Meynier, son droit de légitime s'établit, après déduction faite de 21 écus 24 sols que ledit feu Georges David devait à feu François Roman et Claude Ricard de Grambois (84), suivant actes chez Me Louis Ricard notaire de Grambois, ledit droit de légitime se montant donc à 50 florins 8 sols 4 deniers, en paiement de laquelle somme, elle a reçu une terre dudit héritage quartier de La Grand Terre, terroir de Peypin-d'Aigues, d'1 saumée 2 émines 8 cosses mesure dudit lieu, confrontant terre des hoirs de Monet Mouret, terre des hoirs de David Rey, le chemin venant à La Tour.
Concernant Suzanne et Magdeleine David, il ne leur fut adjugé aucun droit de légitime « *d'aultant qu'elles feurent mariées et doctées par ledit feu Georges David et paier au vivant d'icelluy tant en argent que propriettés ce montant beaucoup plus lesdits doctz que ledit droict de légétime* ».
Les députés ont procédé au partage des biens desdits feu Jean et Pierre David morts *ab intestat* et ont fait quatre parts égales.
Ladite Isabeau, femme dudit Meynier, reçoit les biens suivants à Peypin-d'Aigues :
- une terre quartier de La Pallun, de 9 émines, confrontant terre des hoirs de David Rey, la partie de Grambois et le fossé ;
- un pré quartier de l'Estagnol, d'1 soucheirade, confrontant pré de Jeanne Dupuy, pré des hoirs de David Rey et pré de Magdeleine Furet ;
- et finalement un petit plassage [passage] de maison disrupte aux bastides de l'Estagnon, confrontant terre restante audit Jacques, le chemin allant à Grambois et draie allant à l'Estagnol.
La part de ladite Suzanne est la suivante :
- une étable et fenière au-dessus, avec son passage et relarguier alentour, audit Estagnon, bâti de terre, couvert, confrontant maison dudit Jacques David, terre dudit Michel Pellat ;
- et finalement un pré audit quartier d'1 émine 2 cosses et ½ de terre, confrontant terre de Magdeleine Furet, pré de Jacques Gras et pré des hoirs dudit David Rey.
Pour la part de ladite Magdeleine David, femme de Jean Furet, de ce lieu, les experts n'ont pas encore procédé à l'établissement de ladite part « *attandu la malladie d'iceulx* ».
Comme ledit Jacques David a payé aux créanciers de son père la somme de 21 écus 24 sols, les députés lui ont baillé les pièces suivantes :
- une terre audit quartier de l'Estagnon, d'1 saumée 1 émine 6 cosses, confrontant terre de Jacques Gras à deux parts, terre de Georges Marie, ledit estagnon ;
- une terre audit quartier, de 2 émines 10 cosses, confrontant terre des hoirs de David Rey, le chemin allant à Grambois et le pré dudit Jacques ;
- et finalement un coin de chènevière de 3 cosses de grains en semences audit quartier, confrontant chènevière des hoirs dudit David Rey, terre et pré de Jeanne Dupuy.
Pour tous les autres biens de l'héritage, ledit Jacques fera la part qu'il reste pour ladite Magdeleine.
Si des dettes de l'héritage apparaissent, chacun paiera au *prorata*. Inversement, si quelque chose est dû à l'héritage, les héritiers se le partageront au *prorata*.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : Claude Mouret, L Jourdan, N Olivier]
En marge : « *Nota que y a liquidation de Magdeleine David du 16 septembre 1610*. »

f° 371 :

Obligation pour Paul Agnel contre Simon Benoit

Le 09/05/1607, a comparu Siméon Benoît, habitant de Vitrolles-en-Lubéron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx de conségal en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan.
[Signé : Gavaudan]
Le 14/02/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Benoît.
Fait en ce lieu en présence de Honoré Ginies et Jean Bressier.
[Signé : P Agnel]

f° 378 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Roman, fils de Bernard, et Mathieu Bret

Le 18/05/1607, ont comparu Pierre Roman, fils de Bernard, et Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, 18 livres pour l'achat d'1 charge et ½ de conségal, reçue d'où quittance, ledit Roman en ayant reçu pour 12 livres et ledit Bret pour 6 livres, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence d'Henry Darbon et Henry Meyran, de ce lieu.
[Signé : H Darbon]
Le 24/09/1607, a comparu ledit Meolhon, qui a confessé avoir été payé par lesdits débiteurs d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Benoît Abel et Claude Jourdan.
[Signé : Meoilhon]

f° 383 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant, Antoine Arnoulx, Pierre Nicolas, Daniel Pavin et Pierre Périn, en principaux, et François Rey, en pleige

Le 21/05/1607, ont comparu Jean Armant, Antoine Arnoulx, Pierre Nicolas, Daniel Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), et Pierre Périn, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 24 livres pour achat de 2 charges de conségal, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Fut présent François Rey, de Lourmarin (84) qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et Barthélémy Icard, de ce lieu.
[Signé : B Iccard, Ange]
Le 05/05/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé dudit Rey, pleige, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jacques Gueidan et Georges Roux.
[Signé : P Agnel]

f° 384 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Grange, Amiel Ramasse et Daniel Bertrand

Le 21/05/1607, ont comparu Pierre Grange, Amiel Ramasse et Daniel Bertrand, laboureurs, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 21 livres 12 sols pour l'achat de 18 panaulx de conségal, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, en présence de Balthazar Lantelme et Raulet Mille.
[Signé : R Mille]
Le 12/11/1607, acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé desdits débiteurs, absents, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Eyriès et Louis Jourdan.
[Signé : Meoilhon]

f° 390 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jean Pascal

Le 22/05/1607, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, 12 livres pour l'achat d'1 charge de conségal, d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Me Pons May, chirurgien, et de Jean Louis Le Long.
[Signé : P May, Jehan Louis Le Long]
Le 12/11/1607, acte barré en présence dudit Meolhon, qui confesse avoir reçu dudit Pascal la somme due d'où quittance.
Fait en ce lieu.
[Signé : Meoilhon]

f° 393 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Jacques Périn

Le 23/05/1607, a comparu Jacques Périn, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, 9 livres pour reste de l'achat d'1 charge de conségal vendue à 12 livres, charge reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May, chirurgien, et Jaume Blanc.
[Signé : P May]
Le 12/11/1607, acte barré en présence dudit Meolhon, qui confesse avoir été payé par ledit Périn d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon.
[Signé : Meoilhon]

f° 393 :

Achat pour Guillaume Morel contre Pierre et Daniel Nicolas

Le 23/05/1607, ont comparu Pierre et Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont vendu à Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, un cazal à Cabrières-d'Aigues, confrontant maison de Jean Roux dit Gay, cazal de Pierre Arnoulx et les deux rues.
La vente est faite pour le prix de 3 livres 12 sols, somme reçue d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Gouirand, de La Motte-d'Aigues, et Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Morel]

f° 396 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus

Le 26/05/1607, a comparu Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Mathurin Gellus, ménager, de Grambois (84), présent, 31 bêtes caprines et 10 chevreaux pour 5 ans, à partir du 15/04/1607. Ledit Gellus devra faire garder le bétail et pour chaque bête « *de laict* », il devra expédier audit Agnel 3 livres de fromage « *essuict* » par an, « *les trois abourtees pour deux* » payable moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Michel à partir des prochaines fêtes. Si du bétail meurt, ils se partageront la chair et les peaux. Ledit Gellus engagera un gardien avec un chien, et à la fin du bail, le bétail et son croît se partageront à parts égales, partage effectué par ledit Gellus et part choisie par ledit Agnel. Si du bétail mâle atteint trois ans, il sera ôté du troupeau et partagé.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Pierre Escoffier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Gaydan]

f° 398 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus

Le 26/05/1607, a comparu Mathurin Gellus, de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée de conségal en prêt amiable, reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 398 :

Insolutondation pour Paul Agnel contre Pierre Escoffier

Le 26/05/1607, a comparu Pierre Escoffier, tisserand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 66 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, suivant acte d'obligation reçu par feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de ce lieu en 1605, a baillé en insolutondation audit Agnel une instance de maison acquise par collocation de Georges Sallon, de ce lieu, le 02/05/1607, en ce lieu quartier du Château Vieux, confrontant instance au-dessus de feu François Vian, maison à côté de Laurent Reymond, passage de Jean Canard et la rue publique.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gavaudan, L Jourdan]

f° 406 :

Arrentement pour Toussaint Sauvecane et ses frères contre Pierre Roman

Le 30/05/1607, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels tant pour eux que pour leurs frères, ont arrenté à Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une métairie avec son affar de terre, prés et vergers audit Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de Mal Conseil, comprenant les propriétés que feu Pierre Fouque y possédait ainsi que la communauté dudit lieu. Cet arrentement durera 5 ans et 4 prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine en un an et pour une rente annuelle de 27 charges, 14 de blé annone et 13 de conségal, mesure courante, à payer à chaque fête de Sainte-Marie-Magdeleine dont la première paie aura lieu en 1610 audit jour.
Ledit Roman devra habiter avec sa famille et son bétail dans la métairie et y faire consommer les pâtures. Le fumier y sera employé et ledit Roman devra prendre soin des arbres dont des oliviers. Il devra durant 4 ans faire 120 croix pour planter des oliviers là où lesdits Sauvecane l'indiqueront et ces derniers les planteront et fourniront les arbres à leurs dépens. Ils devront « *rabilher* » (refaire la toiture) la métairie et la rendre habitable. La dernière année, ledit Roman devra laisser autant de paille qu'il en trouvera à son entrée. Ledit Roman devra accepter toute cession de la rente par lesdits Sauvecane à qui que ce soit et payer les cessionnaires. La dernière année, il devra laisser le tiers des terres de labourage vide.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Darbon et Isnard Molinet, de ce lieu.
[Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Darbon]

f° 425 :

Compromis passé entre Me François Magnan et Daniel Magnan, son fils

Le 12/06/1607, étant donné qu'un procès fut intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée, « *tant civils que criminels* », entre Me François Magnan, baile de Cabrières d'Aigues (84), demandeur en requête et paiement de la somme de 72 livres 12 sols, suivant sentence rendue hier, « *et encores querellant en voie de fait d'arrachement de tenues* » d'une part contre Daniel Magnan son fils habilité et séparé de lui, défendeur en ladite sentence et faisant appel.
Lesdites parties ont décidé de passer par des amis communs pour trouver un compromis.
Ont comparu lesdits Me François Magnan et Daniel, son fils, lesquels font appel à l'arbitrage de Paul Agnel, bourgeois, et Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, à qui ils remettront tous les papiers dans trois jours et ces derniers prendront leur décision dans cinq jours.
Ces arbitres s'occuperont aussi du différent lancé par Pierre Sallenc et autres tenanciers des propriétés qui appartenaient à feu François Anthoard.
Les parties devront approuver le jugement sous peine de 100 livres d'amendes, moitié à l'autre partie et moitié au procureur.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel, de Cabrières d'Aigues, et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Morel, Coussin]

f° 438 :

Mariage entre Antoine Isnard et Catherine Félissian

Le 17/06/1607, contrat de mariage entre Antoine Isnard, natif du lieu de Rians (83), fils des feus Brancais et Antoinette Tardiefve [Tardieu], de leur vivant dudit lieu, et Catherine Félissian, fille de Pierre et de feue Allezine Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues.
L'épouse est assistée par son père, par Michel et Jean Félissian, ses frères, enfants émancipés dudit Pierre.
Lesdits frères de l'épouse ont assigné en dot à leur sœur la somme de 120 livres, qu'ils promettent de payer en quatre paies égales de 30 livres à chaque Saint-Michel. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des frères de l'épouse et de l'époux ; de plus les frères feront faire une autre robe de drap de maison d'ici Noël. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Lesdits frères s'engagent à expédier d'ici le 15 août une caisse de sapin avec sa serrure et clef pour leur sœur.
Fut présente Jeanne Félissian, sœur de l'épouse, qui lui a donné 6 livres de chanvre.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.
Furent présents Jean et Mathieu Félissian, cousins de l'épouse, qui lui ont donné 3 livres payables d'ici la Toussaint.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la métairie de Laurent Gaudemar au quartier de La Billadoire, en présence d'Antoine Ange et Jean Menard, de ce lieu.
[Signé : Jehan Menard, Ange]

f° 445 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Ripert et Pierre Arnoulx

Le 18/06/1607, ont comparu Pierre Ripert et Pierre Arnoulx, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, absent, la somme de 12 livres 13 sols pour un achat de conségal, reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Laurent Plantard, de ce lieu.

Le 12/11/1607, acte barré en présence dudit Meolhon qui fait quittance auxdits Ripert et Arnoulx.
Fait et publié en ce lieu.
[Signé : Meoilhon]

f° 453 :

Cession pour Pierre Roman contre Nicolas Olivier

Le 19/06/1607, a comparu Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 27 livres 7 sols à recouvrer de Pierre Thomé, dudit lieu, son débiteur, suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire le 13/10/1606 pour lequel il y a procès littératoire jusqu'à entrée en possession sur un jardin sive chènevière audit Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier du Fourt, confrontant le chemin, jardin de Georges Roux et pré de François Roman, ainsi que sur une terre aux Foussés.
Cette cession est faite pour la même somme de 27 livres 7 sols que ledit Roman promet de payer audit Olivier en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre à la Saint-André qui suit.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, J Gaydan, A Garcin]
Le 26/01/1608, ledit Olivier a confessé avoir reçu dudit Roman, présent, la somme de 27 livres 7 sols de la présente cession, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Jacques Arnoulx.
[Signé : N Olivier, A Garcin]

f° 454 :

Cession pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues

Le 19/06/1607, a comparu Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 36 livres 15 sols pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue, pour laquelle il cède audit Bret la somme de 27 livres 15 sols à lui due pour sa part par les hoirs de David Roy, de Peypin-d'Aigues, suivant sentence rendue le 14/08/1604. Pour les 9 livres restantes, ledit Gouirand promet de les payer à la Saint-Barthélemy prochaine avec hypothèque de la vache.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues (84), et Antoine Rambert, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Anthoni Ranbert, Jean Gorre]
Le 27/09/1607, acte barré, ledit Bret ayant été payé des 9 livres par ledit Gouirand moyennant un acte de cession reçu chez ce notaire.

f° 458 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Isnard Jourdan

Le [21/06/1607], a comparu Isnard Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, 11 livres et ½ pour l'achat d'1 charge de conségal, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Laurent prochaine.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de M^e^ Antoine Olivier, notaire, et Claude Jourdan.
[Signé : Olivier]
Le 06/09/1607, acte barré, ledit Meolhon confessant avoir été payé par ledit Jourdan, présent, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Charles Augier, notaire, et Pierre Baridon, fils d'Esprit.
[Signé : Meoilhon]

f° 465 :

Quittance réciproque pour Paul Agnel et les hoirs de noble Antoine Dourgon

Le 30/06/1607, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Dlle Gabrielle Motte, veuve de noble Antoine Dourgon, coseigneur de Puimichel, mère et administratrice testamentaire de ses enfants et hoirs, lesquels ont déclaré que suite à deux actes d'obligation et de cession, reçus l'un par Me Hupais, notaire de ce lieu, en 1593, et l'autre par Me Claude Codonneau, notaire de Pertuis (84), la même année, actes passés entre lesdits Dourgon et Agnel pour la vente de juments et prêt de sommes y désignées, ils déclarent demander à les barrer, se faisant quittance réciproque de tout leur contenu ainsi que de toutes les affaires faites entre lesdits Dourgon et Agnel jusqu'à la mort de ce premier.
Fait et publié en ce lieu, chez ledit Agnel, en présence d'Antoine Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), et Honoré Touchier [Trouchier ?], de Mirabeau (84).
[Signé : P Agnel]

f° 467 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Poliot et Jean Richard

Le 30/06/1607, ont comparu Pierre Poluot et Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Silvestre, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : J Richard, Jacque Silvestre, Peiron Poliot]
Le 22/09/1607, acte barré, en présence dudit Jourdan qui confesse avoir été payé par lesdits Poliot et Richard, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Pourchier et Pierre Bret.
[Signé : L Jourdan]

f° 468 :

Obligation pour Vincent Mille contre Pierre Roman en principal, et Jacques Gueidan en pleige

Le 06/07/1607, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent Mille, boulanger, de Pertuis (84) absent, la somme de 60 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août.
Furent présents Jacques Gueidan, l'un des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et noble Jean Meolhan, écuyer, d'Aixen-Provence (13), lesquels se sont portés pleiges.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me François Pazier et Melchion Valete.
[Signé : Meoilhon, J Gondon]
Le 27/10/1607, ledit Vincent Mille a confessé avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Pons May et Antoine Laurens.
[Signé : Vincens Mille]

f° 472 :

Département de querelle avec obligation pour Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues, contre Jean Pellat

Le 13/07/1607, étant donné qu'un procès criminel a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues (84), querellant en crime de « *batterie et voye de faict commise en sa personne* », contre Jean Pellat, dudit Cabrières-d'Aigues, défendeur, les parties souhaitent mettre fin au procès et se sont accordés par l'intermédiaire d'amis communs.
Ont comparu lesdits Meilleuret et Pellat, lesquels se sont accordés ainsi : ledit Pellat devra payer audit Meilleuret pour ses dommages, intérêts et injures la somme de 15 livres d'ici la Saint-Laurent, et en échange ce dernier abandonne le procès. Ledit Pellat devra payer tous les dépens du procès.
Fut présent Isnard Jourdan, beau-frère dudit Pellat, qui s'est porté pleige pour ce dernier.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et Jaume Monier, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]
Le 06/09/1607, ledit Meilleuret a confessé avoir été payé par ledit Pellat, absent, des 15 livres, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de M^e^ Charles Augier, notaire, et M^e^ Claude Darbon.
[Signé : C Augier]

f° 489 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Germain

Le 26/07/1607, a comparu Guillaume Germain, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 43 livres 11 sols pour l'achat de 2 charges de blé, 3 émines de « *scel* » [sel], une reilhe, un barbous et un fréchier, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer dans quinze jours, avec barrement d'un acte d'obligation fait en faveur dudit Agnel par ledit débiteur, reçu chez ce notaire.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Mathieu, de Manosque (04), et Claude Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 493 :

Quittance pour Antoine Estienne contre D^lle^ Anne Sauvecane

Le 31/07/1607, a comparu D^lle^ Anne Sauvecane, femme du capitaine Claude Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absent, 7 charges de blé annone et 6 charges de conségal, mesure courante, pour la rente de la métairie que ledit Estienne lui doit, paie échue à la Sainte-Magdeleine passée, suivant leur acte reçu chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Anne de Sauvecane, J Gaydan]

f° 494 :

Quittance pour Georges Rougier contre Paul Agnel

Le 04/08/1607, a comparu Paul Agnel, fermier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Georges Rougier, de ce lieu, présent, la somme de 19 livres et ½, en déduction de 40 livres 15 sols pour reste des sommes que

ledit Rougier lui doit comme pleige de Claude Barret, suivant acte reçu chez ce notaire en janvier 1607, d'où quittance et cession des droits pour se retourner contre ledit Barret pour récupérer ladite somme suivant l'acte d'obligation, ainsi qu'un autre acte reçu chez Me André Jehan, notaire de Pertuis (84), cette année pour la dernière paie citée dans ce dernier acte. Pour les 21 livres 15 sols restantes à payer, ledit Agnel a prorogé le paiement audit Rougier de ce jour en un an, et ledit Agnel abandonne ses exactions contre ledit Rougier et décharge Henry Darbon et André Héritier séquestres.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Vian, bourgeois, et Mathieu Rochel, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Viany]
Le 09/05/1609, ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Rougier, présent, les 21 livres 15 sols restantes, somme payée en grains des mains de Georges Vian, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Barthélémy Lantelme.
[Signé : P Agnel]

f° 511 :

Obligation pour Valentin Clémens contre Jean Magnan de Mérindol

Le 16/08/1607, a comparu Jean Magnan, de Mérindol (84), lequel a confessé devoir à Valentin Clémens, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres, pour le reste du prix de deux vaches poil noir « *ou fousques* » achetées, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine avec hypothèque desdites vaches.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Bérard et Jean Roy, couturier, de ce lieu.
Le 20/10/1611, acte barré, en présence dudit Clémens, qui fait quittance audit Magnan.
Fait et publié en ce lieu en présence de Honoré Thurin et Melchion Volaire.
[Signé : H Thurin]

f° 513 :

Quittance pour Pierre Roman contre Jean Allemand

Le 17/08/1607, a comparu Jean Allemand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 10 livres et ½ en déduction d'une plus grande somme qu'il lui doit, suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire le 19/09/1606, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Brémond Chenard et Barthélémy Icard, de ce lieu.
[Signé : Chenar]

f° 541 :

Achat de vigne pour Noël Meyran contre Jeanne Pascal

Le 24/08/1607, étant donné que Jeanne Pascal, veuve de Jacques Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), a vendu en décembre 1603 à Noël Meyran, travailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, une vigne qu'elle avait acquise par collocation de Georges Thurin, de ce lieu, suivant arrêt de la cour du parlement le 21/10/1603, en ce lieu quartier de Cailloux de 2 carterades et ½, fort disrupte, confrontant vigne de Jehannon Durand, vigne de Jean Sauvecane, vigne de Jacques Gueidan, vigne de Jean Félissian, et ce pour le prix de 36 écus à 3 livres pièces, payables en quatre paies égales à chaque Saint-Michel, sur le prix de laquelle elle en a reçu 8 écus, que ledit Meyran a joui depuis de ladite vigne.
Pour ceci, ont comparu ladite Pascal laquelle a vendu ladite vigne audit Meyran pour le prix de 36 écus, dont elle a reçu 8 écus comme indiqué ci-dessus, d'où quittance, et pour les 28 écus restants, ledit Meyran promet de les payer dans un an avec les intérêts au denier seize.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Martini, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, A Martini]
[Note : il n'y avait probablement pas eu d'acte écrit de la vente de 1603 qui est ainsi officialisée]

f° 545 :

Achat pour Jacques Gras contre Georges Roux

Le 25/08/1607, a comparu Georges Roux, ménager, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Gras, ménager, dudit lieu, présent, les pièces et propriétés suivantes audit lieu :
- une terre, quartier de La Théolière, d'environ 2 saumées, confrontant terre de Noël Meynier, chemin venant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, terre des hoirs de David Rey et le fossé de la Théolière ;
- une terre, quartier dit des Rousses, d'environ 1 éminade, confrontant terre dudit acheteur à deux parts et le fossé des Harmittans ;
- un pré audit quartier, de 2 émines, confrontant pré et terre dudit acheteur à trois endroits et la draie des bastides des Rousses ;
- un coin de vigne audit quartier, d'1 homme et ½, confrontant vigne dudit acheteur à deux parts et vigne de Catherine Meynier ;
- et une terre quartier des Cheneviers, d'1 émine, confrontant terre dudit acheteur à deux parts, pré restant audit Georges Roux et terre de Pierre Bret.
Ledit Roux se réserve les fruits pendants de la vigne. La vente est faite pour le prix de 127 livres 10 sols que ledit Gras promet de payer pour ledit Roux à Me Louis Ricard, notaire, et Benoît Roland, du lieu de Grambois (84), qu'il doit sur une plus grande somme pour le prix de grains, tant en principal qu'intérêts et dépens, suivant les actes reçus par Me Gabriel Asse, notaire de Grambois, et Me Mathieu Bernard, notaire de Pertuis (84) « *tant au nom desdits mestre Ricard et Roland que en quallité de pleige compellée de Gilles Martelly dudit Pertuis suivant les paiements que ledit mestre Ricard a dict avoir faict pour ledit Roux* ».
Fut présent ledit Me Ricard, qui a confessé avoir reçu ladite somme de 127 livres et ½ des mains dudit Gras, avec promesse de l'en tenir quitte auprès dudit Roland. Il a été convenu que si dans les trois ans prochains à partir de ce jour ledit Roux rembourse ledit Gras de ladite somme de 127 livres et ½ avec les loyaux coûts, et ce d'une seule paie, ledit Gras devra accepter le paiement et rendre les terres.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Jean Ange et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Ricard, Ange, L Jourdan]

f° 554 :

Achat pour David Baridon, de Cabrières-d'Aigues, contre François Baridon, son frère

Le 29/08/1607, a comparu François Baridon, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à David Baridon, dudit lieu, son frère, présent :
- un canton de terre à Saint-Jean, de 3 émines, confrontant terre de Grégoire Meilleuret et terre de l'acheteur ;
- 1 homme de vigne au Clot, confrontant vigne de Pierre Ripert et de Mathieu Bret ;
- un coin de terre à Combaniers, de 3 émines, confrontant terre de l'acheteur, terre de Louis Roy et le fossé ;
- un coin de terre de 4 émines « *en coste* », confrontant le chemin, terre de l'acheteur, terre de Jean Allaisse et terre de Pierre Franchesquin ;
- une terre quartier du Patellier, de 4 émines, confrontant terre de l'acheteur, terre de Louis Ripert et terre de Jean Bouchard ;
- et un coin d'aire, confrontant aire de Louis Ripert et aire de Jacques Baridon, fils de Facy.

La vente est faite pour le prix de 3 livres 12 sols, somme reçue à l'instant dudit acheteur d'où quittance.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, « *au pont* », en présence de Jean Orcière, ménager, dudit lieu, et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 556 :

Quittance pour Grégoire Meilleuret contre Michelle Maurel

Le 29/08/1607, a comparu Michelle Maurel, veuve, de la ville de Pertuis (84), laquelle a confessé avoir reçu de Grégoire Meilleuret, son fils, habitant de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 1 charge de conségal mesure courante pour la pension annuelle qu'il a été condamné à payer par sentence arbitrale, paie échue cette année, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Orcière et Pierre Arbaud, dudit lieu.

f° 557 :

Quittance pour Pierre et Jean Rey contre Pierre Bret, cessionnaire de Jean Gouirand

Le 29/08/1607, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, du lieu de Peypin-d'Aigues, cessionnaire de Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), suivant acte de cession reçu par ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Pierre et Jean Roy, frères, de Peypin-d'Aigues, absents, la somme de 9 écus 15 sols, à 3 livres l'écu, suivant la cession pour rembourser un indicat rendu par les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, somme reçue du propre argent dudit Pierre, d'où quittance.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), devant la maison de Pierre Roman, en présence de ce dernier et de Jean Mallan, dudit lieu.

f° 566 :

Quittance pour Mathieu Durand contre Paul Agnel

Le 01/09/1607, a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Durand, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la quantité de 2 charges de blé annone, pour la rente et paie échue à la Saint-Laurent passée pour le four de Cabrières-d'Aigues, suivant acte reçu par M^{e} Hupais, notaire de ce lieu.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Turin]

f° 567 :

Département de querelle pour Mathieu Rambaud contre Jaumet Barthélémy

Le 03/09/1607, étant donné que ces jours passés Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a « *formé querelle* » devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée contre Jaumet Barthélémy, son beau-frère, « *querellé et prisonier debtenu aux prisons dudit La Tour pour larrecin [larcin] joint à luy le procureur juridictionnel, et d'autant que ledit Barthelemy se treuve de deux coustés son beau-frère et à la réquisition de ses amis et proches parentz des parties, désire se despartir de ladite querelle* ».
A comparu ledit Rambaud qui, par cet acte, se départ de la querelle et de tout ce qui s'en est suivi et renonce au procès.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Nicolas Olivier et Antoine Mallet, de ce lieu.

[Signé : N Olivier, Anthoine Mallet]

f° 573 :

Convention et procuration pour Jean Richard et Pierre Fayet contre Esprit Aubert

Le 04/09/1607, ont comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), fils et hoir de feue Bernardine Luque, d'Oppedette (04), et Pierre Fayet, en qualité de mari de Marie Luque, dudit Oppedette, lesdites Bernardine et Marie, filles de feu Pierre Luc, lesquels ont constitué pour procureur Esprit Aubert, du lieu de Viens (84), présent, pour recouvrer de l'héritage dudit feu Pierre Luc le droit de légitime et supplément dû auxdits Richard et Marie Luc à raison du dizain, suivant le nombre de cinq enfants délaissés par ledit feu Pierre à son décès, savoir un mâle et quatre filles. S'il y a des opposants sur des propriétés, le procureur devra prendre avis auprès des parties. Les parties paieront les deux tiers des dépens et le procureur un tiers. Le procureur prendra le tiers de tout le droit de légitime récupéré comme paiement. Le procureur devra fournir entièrement les dépens récupérés lors de la poursuite de la liquidation de l'héritage « *sauf que ladite liquidation faicte, icelluy procureur se ramplacera et paiera des deux tiers desdits despans concernantz ausdits constituantz sur ledit bien licquidé sy mieulx ne luy ayment donner d'argent clair et licquide suivant la taxe qu'en sera faicte par amis comungz* ».
Ledit Aubert a reçu des parties l'extrait de l'inventaire des biens dudit feu Pierre Luc, ainsi que son testament et un acte de mègerie de bétail, pour l'utiliser pour les poursuites. La liquidation devra être faite d'ici Noël pour les biens disponibles, et pour les biens aliénés un an après ou plus tôt s'il le peut.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Garcin et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Richard, L Jourdan, A Garcin]

f° 577 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Marie Baridon femme de Georges Roux

Le 06/09/1607, a comparu Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), en tant qu'époux de Marie Baridon, dudit lieu, a confessé avoir reçu des droits de sa dite femme tant en fruits, prix de bétail gros et menu que ledit Roux amena depuis Freissinières jusqu'en la vallée d'Aigues qu'il vendit à Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues (84) et autres, jusqu'à la somme de 71 écus à trois livres pièce, en diverses fois dont deux reconnaissances ont été faites à sa femme, absente, l'une chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, et l'autre chez un notaire delphinal du lieu de Château-Roux [5], au diocèse d'Embrun, pour la somme de 21 écus au total. Pour le reste, il n'en a pas fait de reconnaissance à sa femme et le fait dès maintenant.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas, de ce lieu, et de François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : J Brigas, Roman]

f° 583 :

Achat de fruits pour David Roux contre Sarre Royère femme de Jean Anthoard

Le 12/09/1607, a comparu Sarre Royère, femme de Jean Anthoard, fils de feu François, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ladite Sarre autorisée par son mari, présent, lesquels ont vendu à David Roux, dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'un coin de pré et terre limitrophes d'1 émine au dextre à la Grand Combe, confrontant pré et terre de Paul Bertrand, pré et terre de Jean Allaisse, et ce pour 5 ans et 5 prises de fruits, à partir de ce jour pour le prix de 6 florins 2 sols, somme reçue, d'où quittance y comprenant le prix de

[5] . Châteauroux-les-Alpes : Hautes-Alpes, ar. Gap, c. Embrun.

2 panaulx de conségal que ledit Roux a payé pour eux à la communauté ou à Jacques Gondon.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la maison de Pierre Reymond, en présence de Nicolas Olivier, de La Tour-d'Aigues, et Jean Jourdan, fils de Guillaume, dudit Cabrières-d'Aigues.
En marge : Ledit Roux a joui entièrement desdits fruits.

f° 584 :

Habilitation avec donation et convention passée entre Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues, et Jacques Nicolas, leur père

Le 13/09/1607, Jacques Nicolas, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), a eu en légitime mariage avec feue Marie Moret, dudit lieu, deux enfants Michel et Pierre Nicolas, lesquels « *se sont esvertués aux biens et négoces de ce monde* », ayant atteints tous deux l'âge « *compectant* » pour se régir et gouverner seuls, et comme ledit Jacques est remarié depuis 15 ans avec Isabeau Piarre, de laquelle il « *en a quelques enfentz* », de sorte que les enfants du premier lit et du second n'aient pas de querelles entre eux, ledit Jacques, à la demande de ses deux fils, les habilite pour qu'ils négocient en leur nom propre « *soubs toutesfois l'hobéissance paternelle à laquelle se soubzmaittent* », et il leur propose de quitter les propriétés qui appartenaient à sa première femme dont les deux fils sont cohéritiers à parts égales, en se réservant toutefois une pension annuelle sa vie durant pour se nourrir.
Ont donc comparu ledit Jacques Nicolas, lesdits Michel et Pierre Nicolas, ses enfants, acceptants de se régir et conduire aux négoces de ce monde, dont ledit Jacques leur donne l'autorisation, ainsi que tous les acquêts et conquêts qu'ils feront. De plus, il leur cède les biens de ladite feue Marie Moret audit lieu de Peypin-d'Aigues, consistant en maisons, vignes, terres, prés et jardin, tous ces biens « *amplement désignés en la cotte du cadastre dudit lieu* », ainsi qu'1 thine et 3 tonneaux à vin. Les enfants paieront une pension annuelle à leur père de 3 charges de blé annone, 5 coupes de vin, le blé au 15 août et le vin à la Saint-Michel, à partir du 15 août et la Saint-Michel prochains, sa vie durant.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Vassal, Henry Darbon, Jean Louis Le Long, cordonnier, Laurent Plantard et Jean Bues, de ce lieu, lesdits Jacques Nicolas, Vassal, Darbon et Le long ont signé, les autres ont déclaré ne le savoir.
[Signé : J Nicollas, Anthoine Vassal, Jehan Louis Le Long, Darbon]

f° 588 :

Quittance pour Pierre Bret contre Antoine Pourchier

Le 13/09/1607, a comparu Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme cessionnaire de Brémond Chenard, ledit Chenard cessionnaire de ce notaire, lui-même cessionnaire de M^e^ Georges Constans, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 37 livres et ½, sur plus de somme que ledit Bret et Jean Richard doivent, par acte reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), le 23/09/1604, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Thurin, de ce lieu, et Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues. [Signé : Thuriny]

f° 589 :

Achat pour Paul Agnel contre Claude Michel, de Pertuis

Le 15/09/1607, a comparu Claude Michel, dit Martelly, bourgeois, de Pertuis (84), lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois instances de maison comprenant la cave, d'haut en haut, avec son passage de ladite cave, à

Cabrières-d'Aigues (84), quartier de La Font de Lagaye, confrontant maison dotale d'Isnard Jourdan et les trois rues publiques.
La vente est faite pour le prix de 75 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Elzias Philip, de ce lieu.
[Signé : C Michel, P Agnel, J Brigas]

f° 606 :

Obligation pour François Pourchier contre Pierre Bret, fils de François

Le 22/09/1607, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres, pour reste de l'achat d'une ânesse poil gris avec son poulain, les deux reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août avec hypothèque de l'ânesse.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Benoît Abel, maréchal, et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 09/09/1608, acte barré en présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Bret.
Fait en ce lieu, en présence de Valentin Clemens et Antoine Garcin.

f° 606 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Jean Richard

Le 22/09/1607, a comparu Jean Richard, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges et ½ de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Pourchier et Pierre Bret.
[Signé : J Richard, L Jourdan]
Le 06/09/1608, acte barré en présence dudit Jourdan, qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Bertrand Cousin et M^e^ Claude Darbon.
[Signé : L Jourdan]

f° 615 :

Achat pour Jacques Bouchard contre Jean Orcel

Le 26/09/1607, a comparu Jean Orcel, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Bouchard, dudit lieu, présent, un coin de terre que ledit Orcel a acquis des hoirs d'Antoine Jourdan, à présent réduite en vigne, au quartier du Grés, de 182 souches, confrontant vigne dudit acheteur, le chemin et le verger des hoirs de Louison Roux.
La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de M^e^ Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et François Magnan, baile de Cabrières d'Aigues.
[Signé : J Orcel, Darbon]

f° 617 :

Cession pour Antoine Estienne contre le capitaine Philippe de Faucon

Le 26/09/1607, étant donné qu'Antoine Estienne, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a acquis le 12/09/1603 par achat du capitaine Philippe de Faulcon, du lieu de Viens

(84), une vigne pour le prix de 63 livres, suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), que ladite vigne a été « *évincée* » audit Estienne, par sentence du juge de La Tour-d'Aigues, au profit de Marquet Moutton, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque le 02/08/1605, a comparu ledit de Faulcon qui, pour rembourser ladite somme de 63 livres ainsi que 7 livres pour les deux tiers du lods et trézain de ladite acquisition, a cédé audit Estienne, la somme de 87 livres et ½, à recouvrer dudit Marquet Moutton, débiteur dudit de Faulcon suivant ladite sentence et lettres de collocation levées le 18 de ce mois, et le met à sa place pour faire la collocation sur les biens dudit Moutton. Comme la somme de la cession excède de 17 livres 10 sols la dette, ledit Estienne promet de payer cette différence à la Saint-Suffren prochaine.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Mathieu Roman, en présence de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : de Faucon, L Jourdan]
Le 13/12/1607, ledit de Faucon a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne, présent, les 17 livres 10 sols dudit acte, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : de Faucon, H Thurin, Gavaudan]

f° 619 :

Habilitation et donation pour Marquet Roux contre Georges Roux, son père

Le 26/09/1607, Georges Roux, ménager, de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a eu en légitime mariage de feue Marguerite Bret, dudit lieu, Marquet Roux, lequel s'est marié avec Jeanne Polluot et demeure avec son père.
Comme ledit Georges Roux s'est remarié il y a 12 ou 14 ans avec Marie Baridon, de laquelle il a eu des enfants, ledit Marquet Roux a demandé à son père qu'il se sépare de lui et de se retirer avec sa femme en lui remettant la jouissance des biens de sa feue mère, afin qu'il puisse entretenir sa famille, et il lui offre de lui faire une pension annuelle d'1 charge et ½ de blé annone, ce que ledit Georges a trouvé « *juste et équitable* ».
Ont comparu ledit Georges Roux, avec la présence de Me Pierre Roman, baile de ce lieu, et Mathieu Roman, consul moderne, pour solenniser ce contrat, lequel déclare qu'il habilite son fils, présent, et lui fait donation. Il l'habilité comme capable de se régir et gouverner et lui donne tous les acquêts et conquêts qu'il fera. De même il cède tous les biens de la feue Bret, tant à Peypin-d'Aigues (84) qu'en ce lieu en plusieurs et divers quartiers. Ledit Marquet devra payer chaque année une pension à son père d'1 charge et ½ de blé annone au 15 août, à partir du 15 août prochain et ce, sa vie durant.
Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison dudit baile, en présence de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, Antoine Estienne, Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : J Roman, L Jourdan]

f° 623 :

Cession pour Pierre Bret contre Jean Gouirand

Le 27/09/1607, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 15 livres, à prendre de Pierre Goullin, de Lourmarin (84), qu'il doit audit Bret suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), cette année. La présente cession est faite contre semblable somme que ledit Bret a reçu au prix d'une vache poil rouge, bien reçue d'où quittance.
Les parties ont fait leur compte pour 9 livres de principal que ledit Gouirand doit audit Bret, par acte reçu chez ce notaire le 19/06/1607, avec dépens, trouvant que ledit Gouirand doit encore 6 livres, qu'il promet de payer dans un an, et pour cela hypothèque 1 émine de pré sur un pré plus grand qu'il a à Peypin d'Aigues quartier de Font-Jallouze à prendre du côté

du Colletin, confrontant pré dudit Bret et pré de Pierre Périn. D'ici le remboursement, ledit Bret fouira des fruits de ladite éminade de pré et moyennant ce, l'acte du 19/06/1607 sera barré.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan, de ce lieu, et Louis Aujouin, de Pertuis (84).
[Signé : Aujoin, L Jourdan]
Le 17/01/1609, ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Gouirand les 6 livres, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Périn et Jean Reynaud.

f° 626 :

Obligation pour Me Balthazar Gueidan, notaire, contre François Roman

Le 28/09/1607, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge 2 panaulx de blé annone et 5 livres 6 sols, le tout reçu ce jour et payé à Filholi, sergent royal, au nom de Jehan maître géôlier de Pertuis (84), « *qui vouloit fère vandre deux bumatz* [jeunes chèvres] *poil rouge et noir avec une vaiche d'un an poil noir comme il a dict* », d'où quittance, qu'il promet de payer dans quinze jours pour l'argent et le blé au 15 août, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Allard et François Velixandre.
[Signé : J Roman, Gueidan, L Alard]

f° 627 :

Mègerie pour Jean François Rougon contre Jean Félissian

Le 29/09/1607, a comparu Jean François Rougon, maréchal à forge, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Félissian, habitant de ce lieu, présent, 30 bêtes à laine, reçues, pour 5 ans à partir de ce jour. Pour chaque bête à lait ledit Félissian devra donner audit Rougon une livre de fromage, « *les trois abourtes pour deux* », payable moitié à la Saint-Jean-Baptiste moitié au 15 août à partir des prochaines fêtes. Si du bétail meurt, ledit Félissian devra avertir ledit Rougon dans les trois jours et lui apporter les enseignes et chacun aura la moitié de la chair et de la peau ; sauf si ledit Félissian est en faute, et dans ce cas il sera tenu responsable. Ledit Rougon paiera le tondeur, ledit Félissian le nourrira et la laine se partagera à parts égales, puis à la fin du terme tout le bétail se partagera à parts égales ; ledit Félissian fera le partage et ledit Rougon choisira sa part. Ledit Félissian confesse devoir audit Rougon 2 panaulx 4 cosse de blé annone, en prêt qu'il promet de payer à la récolte prochaine.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Paul Agnel, bourgeois, et Honoré Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Honorat Rous]

f° 639 :

Obligation pour Louis Jourdan contre Noël Meynier

Le 02/10/1607, a comparu Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres, pour l'achat d'une ânesse et un poulain, poil noir, avec son bât, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Benoît Abel, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, H Turin]

f° 643 :

Achat pour Louis Ripert contre Jean Marcou

Le 03/10/1607, a comparu Jean Marcou, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Louis Ripert, ménager, de ce lieu, présent, une terre audit lieu, quartier de La Vergière, de 4 émines au dextre, confrontant terre de Bernard Guérin, terre des hoirs d'Isabeau Jourdan, terre dudit acheteur et terre des hoirs de François Roche.
La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue par ledit Marcou, d'où quittance.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Orcière et Michel Pavin, dudit lieu.
[Signé : Lois Rpert]

f° 648 :

Compte-final pour Jean Orcière contre Sauvaire Moret

Le 03/10/1607, ont comparu Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), et Sauvaire Moret, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour un acte de mègerie de vache et une obligation de 12 écus, suivant actes reçus par Me Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues, et ledit Moret doit audit Orcière d'une part 39 livres et d'autre part 3 charges de blé annone, qu'il promet de payer d'ici Pâques sans y comprendre une vache encore indivise entre eux. En échange, lesdits actes sont barrés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand, dudit lieu, et Antoine Barban, d'Apt (84).
[Signé : Barban, M Durand]

f° 649 :

Arrentement pour Sauvaire Moret contre Jean Marcou

Le 03/10/1607, a comparu Sauvaire Moret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, toutes les propriétés qu'il a de Marguerite Pavin, sa femme, à Cabrières-d'Aigues, sauf une vigne disrupte Dernier Casteau, confrontant le fossé Saint-Laurent, et ce pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de ce lieu, pour une rente annuelle d'1 charge et ½ de blé annone mesure courante, à payer le 15 août à partir du prochain. Ledit Marcou devra payer la rente à Jean Orcière dudit lieu, créancier dudit Moret, en déduction de ce que ledit Moret lui doit suivant acte reçu ce jour chez ce notaire. Ledit Marcou devra payer les tailles en déduction de la rente, il devra mettre aussi 2 charges de fumier par olivier.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Mathieu Durand, dudit lieu, et Antoine Barban, d'Apt (84).
[Signé : Barban, M Durand]

f° 651 :

Insolutondation pour Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues, contre les hoirs d'Antoine Roux

Le 04/10/1607, a comparu Étienne Roux, laboureur, de La Motte-d'Aigues (84), comme tuteur et administrateur des enfants de feu Antoine Roux, lequel en ladite qualité et pour payer 8 livres 8 sols que feu Antoine Roux doit à Pierre Félissian, ménager, dudit lieu, présent, suivant obligation chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), du 14/01/1606, y comprenant 2 livres 8 sols pour les dépens de la clame faite contre lesdits hoirs, ledit tuteur a baillé en insolutondation audit Félissian, une petite chènevière quartier des Bernards, de 4 cosses de terre au dextre, confrontant chènevière d'Étienne Gouirand, chènevière de Catherine Artaud, le chemin du couchant et le fossé, estimé par ledit Étienne Gouirand et par Antoine Arnoulx, estimateurs modernes dudit lieu, présents, à 6 livres ; ainsi que 10 cosses de terre sur une plus grande que les hoirs ont quartier de La Cour de

Mallaure, confrontant terre de Guillaume Nicolas du midi, le chemin et terre restante, plantée de deux bornes par les estimateurs, et estimée à 3 livres 16 sols, soit 1 livre 8 sols de plus que ce qui est dû, somme que ledit Félissian devra payer pour le lods et trézain.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de ce dernier et de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Darbon]

f° 665 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Rambaud

Le 06/10/1607, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 5 charges de blé annone et 7 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Gobin et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Morel]

f° 665 :

Obligation pour Jacques Onde contre Jean Roman, fils de Marc

Le 06/10/1607, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Onde, marchand, de Pertuis (84), absent, 3 charges et ½ de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à Pâques.
Fut présent Pierre Roman, baile dudit lieu, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Bonin, tisseur, de La Motte-d'Aigues (84), et Antoine Pourchier, de ce lieu.
[Signé : J Roman]
Le 06/09/1608, acte barré suivant une quittance reçue par Me Guillaume Olivier, notaire de Pertuis (84), la veille.

f° 668 :

Procuration pour Paul Agnel

Le 08/10/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jean Villamus, du lieu de Mirabeau (84), présent, pour aller à Noyers (04), et recouvrer des communautés et trésoriers dudit lieu et autres particuliers débiteurs, la somme de 49 livres 17 sols, que la communauté doit pour reste de la paie échue à la Saint-Michel dernière de la somme de 63 écus 20 sols, due à Jean Bicais de Vitrolles-en-Luberon (84), et lesdites 49 livres 17 sols en déduction et à bon compte de 190 livres que ledit Bicais a cédé audit Agnel, suivant acte reçu chez Me Hupais notaire de ce lieu le 10/09/1603, sans préjudice audit Agnel du reste de la somme, des dépens, dommages et intérêts.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gavaudan]

f° 670 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman, fils de Marc

Le 08/10/1607, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2

charges de blé annone et 2 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : J Roman, Gavaudan, L Jourdan, H Thurin]
Le 02/09/1608, acte barré suivant un acte dudit jour reçu par ce notaire.

f° 670 :

Obligation pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane

Le 08/10/1607, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 5 charges de blé annone, 8 charges de conségal, 2 charges de mescle et 1 grosse charge d'avoine, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences à l'affar de leurs terres, quartier de Vaumalle en ce lieu, d'où quittance, comprenant 6 panaulx de conségal suivant un indicat devant les officiers de ce lieu. Ils promettent de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de leurs semés. Lesdits Sauvecane confesse devoir audit Agnel la somme de 75 livres pour arrérages de cosses, suivant acte d'obligation reçu par feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire le 30/08/1600, qu'ils promettent de payer, moitié à la récolte prochaine, moitié un an après. Pour la première paie, ledit Agnel pourra prendre son paiement sur les semences.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, P Agnel, Darbon, L Jourdan]

f° 672 :

Compte-final pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Pierre Roman

Le 09/10/1607, ont comparu M^e^ Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour tant pour actes d'obligation qu'autre.
Ledit Roman doit audit Gueidan 8 charges de conségal, qu'il promet de lui payer aux fêtes de mai, sans préjudice audit Gueidan de ses hypothèques venant dudit Roman et de Paul Agnel, son pleige, et ce malgré la réception par lui faite de 8 grosses charges d'avoine reçues dudit Roman et des mains dudit Paul Agnel.
Ledit Gueidan consent à barrer les actes sous réserve du paiement des 8 charges de conségal, et relaxe ledit Roman de la gagerie qui lui a été prise.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Ferrat et Jean Rey.
[Signé : Gueidan]
Le 25/11/1608, acte barré en présence dudit Gueidan, qui a fait quittance audit Roman sans préjudice de ses dépens suite au procès litératoire et de l'obligation passée par ledit Roman et Jean Roman.
Fait en ce lieu en présence de M^e^ Claude Darbon et Henry Darbon.
[Signé : Gueidan]

f° 676 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou

Le 10/10/1607, a comparu Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, 3 charges de blé annone, 2 charges 6 panaulx et ½ de conségal et 8 panaulx d'avoine, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.

Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Jacques Morel et Pierre Grange, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 28/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Marcou.
Fait à Cabrières d'Aigues, en présence de David Bret et Jean Sambuc.
[Signé : P Agnel]

f° 676 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan

Le 10/10/1607, a comparu Pierre Jourdan, fils de feu François, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 2 charges et ½ de blé annone et 4 panaulx d'avoine en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences en ce lieu, d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Jacques Morel et Pierre Grange, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 678 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arnoulx

Le 10/10/1607, a comparu Pierre Arnoulx, dit Calhier, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, devant la fontaine, en présence de Pierre Jourdan et Pierre Grange, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 28/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Arnoulx.
Fait à La Tour d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 679 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Roman

Le 10/10/1607, a comparu Jacques Roman, habitant de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone et 3 charges de conségal, en prêt amiable, le tout reçu pour semer audit lieu aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Roman en présence de Louis Ripert et Louis Jourdan.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]

f° 680 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret

Le 10/10/1607, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, 2 saumées et ½ de blé annone et 1 saumée de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer à La Motte d'Aigues (84), le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.

Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 681 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Auman

Le 10/10/1607, a comparu Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 682 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armant

Le 10/10/1607, a comparu Jean Armant, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges 2 panaulx et ½ de blé annone et 5 panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret.
[Signé : P Agnel]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Armant.
[Signé : P Agnel]

f° 682 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier

Le 10/10/1607, a comparu Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 3 charges de conségal et 2 saumées de blé annone, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 683 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Raveau

Le 10/10/1607, a comparu Claude Raveau, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de 3 charges de blé annone et 3 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine et 5 panaulx d'épeautre, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, en présence d'Antoine Auman et Michel Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 684 :

Insolutondation pour Michel Bret contre les hoirs d'Antoine Roux

Le 10/10/1607, étant donné que Pierre Bret [sic, Michel Bret], ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a le 20/12/1604 vendu à feu Antoine Roux, de La Motte-d'Aigues (84), une maison pour 54 livres, suivant acte devant Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), dont ledit feu Roux en a payé 24 livres sans quittance, restant 30 livres pour lesquels ledit Bret a fait une réclamation auprès des hoirs dudit feu Roux.
Étienne Roux, oncle et tuteur desdits hoirs, a requis ledit Bret de se payer sur les biens de ceux-ci après estimation pour 30 livres de principal, et pour les intérêts et dépens ainsi que le droit de lods et trézain, soit au total 45 livres. A comparu ledit Étienne Roux, tuteur des hoirs dudit Antoine Roux, lequel en ladite qualité a cédé par insolutondation audit Michel Bret, présent, une terre, vigne et verger, le tout limitrophe, à La Motte-d'Aigues, quartier de La Justice, de 6 émines 4 cosses au dextre, contenant 35 oliviers, et la vigne de 2 hommes 35 souches, confrontant terre et vigne dudit Estienne Roux, vigne de Marie Roux, terre de Barthélémy et Jean Gouirand et le chemin public. Cette propriété a été estimée par Antoine Arnoulx et Étienne Gouirand, estimateurs modernes de La Motte-d'Aigues, présents, à la somme de 45 livres. Ledit Bret devra payer le lods et trézain et les dépenses de l'estimation.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Darbon]

f° 702 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Magdeleine et Suzanne Pellegrin

Le 18/10/1607, ont comparu Magdeleine et Suzanne Pellegrin, sœurs, de La Motte-d'Aigues (84), lesquelles ont confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard présent, ladite Magdeleine 9 panaulx de blé annone et 3 panaulx de conségal, et ladite Suzanne 5 panaulx de blé annone, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'elles promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat.
[Signé : Billard, L Jourdan]

f° 703 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Pierre Long

Le 18/10/1607, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, 3 charges et ½ de blé annone et 1 charge et ½ de conségal, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés à La Motte-d'Aigues et de 2 ânes et 1 ânesse.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat.
[Signé : Billard, L Jourdan]

f° 703 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Vincent Mouton

Le 18/10/1607, a comparu Vinson Moutton, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, 8 charges de blé annone et 8 charges de conségal, 1 charge d'orge prin et 1 grosse

charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Anne Brunet, en présence de Louis Jourdan et Claude Honnorat.
[Signé : Billard, L Jourdan]

f° 710 :

Quittance portant cession pour Barthélémy Jourdan contre Me Louis Ricard et Benoît Roland

Le 20/10/1607, étant donné que Me Louis Ricard, notaire royal de Grambois (84), et Benoît Roland, dudit lieu, suivant leur clame ont fait gager Jaumet Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), pour le prix de 5 charges 4 panaulx de conségal, 2 charges de blé annone et 1 grosse charge et 1 panau d'avoine, que ledit Barthélémy lui doit suivant acte d'obligation reçu par Me Asse, notaire de Grambois, le 19/11/1606.
Ils ont fait prendre tous les fruits et semés dudit Barthélémy, et ont fait députer séquestre Barthélémy Jourdan, contre lequel ils ont continué leurs exécutions jusqu'à la prise de corps et qu'il soit fait prisonnier aux prisons royales de Pertuis (84), « *n'ayant icelluy Jourdan peu expédier les grains reculhis par ledit Jaumet Barthelemy d'aultant que les fermiers modernes dudit Saint Martin se seroient saisi d'iceulx* ».
Ont comparu lesdits Me Ricard et Roland, d'une part et ledit Jourdan séquestre, lesquels se sont accordés comme suit : ledit Jourdan devra payer auxdits Ricard et Roland la somme de 76 livres 12 sols en déduction du prix des grains, 11 livres 13 sols pour les dépens faits contre ledit Jaumet Barthélémy et pour l'emprisonnement dudit séquestre, soit au total 88 livres 5 sols, somme reçue d'où quittance et décharge. En échange, ils lui cèdent toute action contre ledit Barthélémy, avec remise des papiers et procédures faites, sans préjudice auxdits créanciers des sommes restant dues par ledit Jaumet Barthélémy. Les créanciers consentent à l'élargissement dudit séquestre.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Ricard, Roulland, Billard]

f° 712 :

Obligation pour Me Louis Ricard et Benoît Roland contre Barthélémy Jourdan

Le 20/10/1607, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ricard et Benoît Roland, de Grambois (84), présents, la somme de 88 livres 5 sols, suivant l'acte reçu ce jour chez ce notaire, qu'il promet de rendre moitié dans quinze jours, moitié au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Ricard, Roulland, Billard]
Le 11/03/1608, lesdits Ricard et Roland confessent avoir reçu dudit Jourdan 45 livres en déduction de plus de somme, et des mains de Paul Agnel payant pour ledit Jourdan, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Le Long et Claude Honnorat.
[Signé : Ricard, Roulland]

f° 713 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Barthélémy Jourdan

Le 20/10/1607, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, 6 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure

courante, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84) et audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan, de ce lieu, et M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84).
[Signé : Billard, L Jourdan, Ricard]

f° 715 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Barthélémie Léotier

Le 20/10/1607, a comparu Barthélémie Léotier, veuve, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard son procureur présent, 2 charges de blé annone et 2 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu pour semer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84) et à Saint-Martin-de-la-Brasque, qu'elle promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pons Verne et Jean Thorame, de ce lieu.
[Signé : Billard, P Verne]
Le 18/09/1610, fut présent Laurent Gaudemar, héritier dudit feu Jean, qui a confessé que ledit feu Jean a été payé de son vivant par ladite Léotier et lui fait quittance officielle.
Fait en ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 719 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Limaye

Le 22/10/1607, a comparu Antoine Limaye, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, présent, 1 saumée de blé annone, mesure courante, reçue ce jour pour ensemencer aux présentes semences à Cabrières-d'Aigues (84), d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Vincent May et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : V May, Garcin]
Le 08/10/1608, acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Limaye, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Pierre Coussin et Sandin Verd, clerc.
[Signé : P Agnel]

f° 720 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Armand

Le 22/10/1607, a comparu Jean Armand, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone et une ½ charge d'ordias [orge d'hiver], le tout reçu ce jour pour le semer à La Motte-d'Aigues (84), qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Garcin, de ce lieu, et Claude Honorat, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : Garcin]

f° 726 :

Quittance pour Elzias Lardeiret, de Manosque, contre Paul Agnel

Le 23/10/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Elzias Lardeiret, de Manosque (04), présent, la somme de 105 livres qu'il lui doit, suivant acte d'achat d'une vigne reçu chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Sauvat, maçon, et Antoine Garcin.
[Signé : Elsas Lardeirt, P Agnel]

f° 729 :

Échange pour Pierre Roman et Guillaume Andrieu

Le 23/10/1607, ont comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Guillaume Andrieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait l'échange des propriétés suivantes :
- Ledit Roman a baillé audit Andrieu une terre en ce lieu, quartier de Restantier, de 2 saumées au dextre sur une plus grande, à prendre de long en long du fossé du Rif, confrontant en tête terre de David Mure, terre de Jean Roman, fils de Mary, ledit fossé, terre restante du côté du levant.
- En échange ledit Andrieu a baillé audit Roman un cazal à Saint-Martin-de-la-Brasque, acquis de Pierre Thomé par acte reçu chez ce notaire, confrontant cazal et court dudit Pierre Roman, maison de Catherine Roman, la rue.
Les biens ont été chacun estimés à 15 livres et chacun paiera son droit de lods et trézain, ledit Roman se réservant le semé de la terre et paiera les cense et taille de l'année à venir.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Mairetet, de ce lieu.
[Signé : Mairetet, L Jourdan]

f° 732 :

Quittance pour la communauté de Cabrières-d'Aigues contre Paul et Pierre Bertrand et Andrivette Rambert, leur mère

Le 24/10/1607, ont comparu Andrivette Rambert, Paul et Pierre Bertrand, mère et fils, de Cabrières d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de la communauté dudit lieu, présent M^e^ Mathieu Durand, consul, en qualité de séquestre député à « *l'arrestement de l'argent deub* » aux hoirs de feu M^e^ Jean Monestier, notaire de Lourmarin (84), savoir la somme de 16 écus 16 sols, à 3 livres pièce, pour leur part suivant sentence arbitrale à La Tour-d'Aigues en date du 26/02/1607, d'où quittance.
Concernant 5 écus et ½ pour la part de Daniel Bertrand, ledit Durand promet de les lui garder et expédier quand on le lui demandera.
Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Garcin et du capitaine Jean Antoine Plunier.
[Signé : M Durand, J Plunier]
Note en marge : Il y a quittance le 07/11/1607 chez ce notaire

f° 733 :

Obligation pour Louis Ripert contre Jean Marcou en principal, et Jean Bouchard en pleige

Le 24/10/1607, a comparu Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Ripert, dudit lieu, présent, la somme de 30 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fut présent Jean Bouchard, dudit lieu, qui s'est porté pleige.

Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jacques Arnoulx et Jean Orcière, dudit lieu.
[Signé : Lois Ripert]
Le 11/03/1614, Jean Ripert, tant pour lui que pour Mathieu, son frère, héritiers dudit Louis, a confessé avoir été payé de ladite somme de 33 livres, 24 livres des mains dudit Bouchard pleige, comme chargé par acte reçu par Me Charles Augier notaire, et les 6 livres restantes de David Marcou, tuteur des hoirs dudit feu Jean.
Fait en présence de Jean Roux, dit Gay, et Jean Daulmas.

f° 734 :

Quittance pour Pierre Arnoulx contre Louis Ripert

Le 24/10/1607, a comparu Louis Ripert, trésorier de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Arnoulx, séquestre des fruits de Jacques Roman, la somme de 14 livres 18 sols, due audit Ripert pour les tailles de la présente année tant en principal que dépens, d'où quittance.
Fait et publié au dit lieu, en présence de Louis Jourdan et Jean Marcou.
[Signé : Lois Ripert]

f° 735 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bertrand

Le 24/10/1607, a comparu Pierre Bertrand, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, Jean Garcin, son neveu présent, 1 charge et ½ de blé annone, 8 panaulx d'épeautre, en prêt amiable pour ensemencer aux prochaines semences, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains.
Fait et publié au dit lieu, en présence de Louis Jourdan et Jean Marcou.
[Signé : L Jourdan]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bertrand.
[Signé : P Agnel]

f° 736 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Estève

Le 24/10/1607, a comparu Jean Estève, maçon de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, rentier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de 2 saumées de blé annone et 1 grosse charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer ses terres à La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellan, en présence d'Antoine Vespier et Louis Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 737 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jourdan

Le 24/10/1607, a comparu Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 charges de conségal, 4 charges de blé annone, 1 grosse charge d'avoine, 1 charge et ½ d'orge et 12 paunaulx d'épeautre, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèques des grains et d'un bœuf et une vache poil rouge et blanc.

Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Miichellan, en présence de Jean Jourdan et Louis Jourdan, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 738 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Croux

Le 24/10/1607, a comparu Pierre Croux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges et ½ de blé annone, mesure courante, pour ensemencer aux présentes semences, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses grains.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellon, en présence de Barthélémy Gouirand et Louis Jourdan.
[Signé : P Agnel]
Le 18/09/1610, acte barré, en présence dudit Agnel qui fait quittance audit Croux.
[Signé : P Agnel]

f° 739 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Gouirand

Le 24/10/1607, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone, 3 charges de conségal, 1 charge d'orge et 8 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer présentement audit lieu, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Vinson Michellan, en présence de Louis Jourdan et Jean Estève, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : P Agnel]

f° 740 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond

Le 24/10/1607, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 10 charges de blé annone, 10 charges de conségal et 2 grosses charges d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Vinson Michellan, en présence de Louis Jourdan et Jean Estève, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : P Agnel]
Le 09/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Beymond.
Fait « *au lieu que dessus* », en présence de Nicolas Oliver et Jean Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 741 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand

Le 24/10/1607, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone, 3 charges de conségal, 1 charge d'orge, 1 charge d'avoine et 5 panaulx d'épeautre, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des grains.

Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Vinson Michellon, en présence de Pierre Crous et Antoine Auman, dudit lieu.
[Signé : B Goirand, P Agnel]

f° 743 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon, fils d'Étienne

Le 27/10/1607, a comparu François Darbon, fils d'Étienne, ménager, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 2 charges de blé annone, 2 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine et 1 charge d'orge, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences en ses terres et celles qu'il tient à ferme d'Isnard Lantelme, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses grains.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Constans et M^e^ Pons May, chirurgien, de ce lieu.
[Signé : P May, G Constans]
Le 12/09/1608, acte barré, ledit Agnel confessant avoir été par ledit Darbon, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Bertrand Coussin et Valentin Clemens.
[Signé : P Agnel]

f° 744 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret

Le 27/10/1607, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 81 livres pour l'achat de 3 bimats [jeunes chèvres], poil bureau et blanc, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août pour moitié, et pour l'autre moitié à la même date l'année suivante avec hypothèque desdites bimats.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et M^e^ Pons May, chirurgien.
[Signé : P Agnel, P May]

f° 761 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Gouirand

Le 02/11/1607, a comparu Étienne Gouirand, ménager, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, la somme de 75 livres pour l'achat de 2 vaches et 1 veau poil blanc, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre au même jour l'année suivante, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de … …llies, natif de la paroisse de Saint-Hilaire près Bourg [?], et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : V May, …llier]

f° 769 :

Accord pour Jacques Gassin contre Barthélémy Jourdan

Le 03/11/1607, suivant sentence rendue par le juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Jacques Gassin, habitant de ce lieu, querellant en voie de fait, et Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), querellé et prisonnier aux prisons seigneuriales de ce lieu au mois d'octobre, suivant laquelle ledit Jourdan a été condamné à 15 livres d'amende envers ledit Gassin et aux dépens. Ledit Jourdan veut faire appel.

Ont comparu lesdits Gassin et Jourdan, lesquels pour mettre fin au procès ont décidé que contre 20 livres 4 sols, que ledit Jourdan devra payer audit Gassin pour l'amende et les dépens, dans les sept jours prochains, le procès sera arrêté. De même ledit Jourdan quitte ledit Gassin « *pour les dommaiges et interestz faictz par le bestail gardé par icelluy Gassin à ung sien vergier* », se réservant le droit de poursuivre Pierre Fellissian, de La Motte-d'Aigues « *pour sa part des dénontiations du bestail à luy appartenant gardé par ledit Gassin suivant les ordonnances de Saint Martin de la Brasque* ».
Fut présent Jean Jourdan, frère dudit Barthélémy, lequel s'est porté pleige pour son frère.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Gilles Bassier, maître apothicaire, de Pertuis (84).
[Signé : Bassier, Mairetet]

f° 778 :

Accord et transaction pour les hoirs de feu Jean Barrau, de Sivergues, contre Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues

Le 06/11/1607, étant donné que le 18/02/1598 Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), pour la somme de 100 écus qu'il devait à Jean Barrau, de Sivergues (84), suivant deux actes reçus par M^e^ Jean Monestier, notaire de Lourmarin (84), réduite à la somme de 33 écus y comprenant le prix d'1 charge de blé, en paiement de laquelle ledit Gouirand a baillé audit Barrau certaines propriétés désignées audit acte, à la suite de quoi Jeanne Baumasse, mère et tutrice de ses enfants, hoirs dudit feu Jean Barrau, a fait arrenté à l'encan public lesdits biens par-devant les officier de La Motte d'Aigues, et ladite tutrice voulant jouir desdits biens et rente est allée devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), et a obtenu des lettres royaux sur ladite insolutondation, fondée sur la « *lézion* » de la moitié du juste prix [Note : les terres devaient valoir bien plus que l'argent dû] et les parties sont toujours en procès sans jugement.
Ont comparu Jeanne Baumasse, tutrice, et ledit Étienne Gouirand, lesquels ont transigé. Ledit Gouirand devra payer à ladite tutrice la somme de 55 écus, à 3 livres pièces, tant du prix desdites propriétés et fruits, droit de lods par elle payé à Esprit Berneaud, l'un des fermiers seigneuriaux dudit lieu d'autrefois, suivant quittance chez M^e^ Antoine Olivier, notaire de Pertuis du 26/09/1603. Il devra payer la somme dans 5 ans à partir de ce jour, et durant ce temps il devra payer annuellement des intérêts au denier seize, soit 10 livres 6 sols 9 deniers par an, première paie au 15 août prochain.
En échange, ladite tutrice lui laisse lesdites terres. Si au bout des 5 ans, ledit Gouirand n'a pas totalement payé la susdite somme, ladite tutrice pourra se faire colloquer sur les propriétés après estimation par les estimateurs moderne de La Motte-d'Aigues. Ledit Gouirand hypothèque lesdites propriétés. La tutrice décharge Vinson Moutton, fermier desdites propriétés, de tout arrérages de la rente, ainsi que ledit Gouirand et d'un acte de prêt de 6 panaulx de blé, reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84).
Les parties renoncent au procès.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Gavaudan, de ce lieu, et Rolet Mille, écuyer de Saignon (84).
[Signé : Gavaudan, R Mille]
En marge : Il y a un autre accord le 30/06/1612.

f° 799 :

Quittance pour Barthélémy Icard et la communauté de La Tour-d'Aigues contre Paul Agnel

Le 14/11/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel confesse avoir reçu de la communauté de ce lieu, présent Barthélémy Icard, trésorier de celle-ci, la somme de 180 livres compensée sur la taille dudit Agnel, d'où quittance privée, et ils se font quittance réciproque de l'ensemble, d'autant que ledit Agnel confesse avoir reçu dudit Icard 150 livres de la communauté et des mains et propre argent dudit Icard

sur 300 livres de la part le concernant, suivant un acte d'accord reçu chez ce notaire en 1606 d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Sandin Vert.
[Signé : P Agnel, J Gondon, B Iccard]

f° 814 :

Quittance pour Paul Agnel contre Françoise Augard

Le 20/11/1607, a comparu Françoise Augard, veuve de Marquet Martin, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 150 livres, en déduction de 300 livres que ledit Agnel lui doit suivant acte d'achat reçu par Me Hupais, notaire de ce lieu, le 14/10/1595, comprenant 83 livres 15 sols 8 deniers cédées par ladite Augard à Jean Jehan, travailleur, de Pertuis (84), suivant acte de cession chez Me Bernard, notaire de ce lieu, le 19/01/1606, ainsi que 30 livres pour les dépenses de garantie que ladite Augard a été condamnée à payer audit Agnel par sentence rendue par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) le 09/12/1605, et le reste reçu en espèces.
D'où quittance de la somme, intérêts et arrérages jusqu'à la Saint-Michel dernière, suivant acte chez Me Hupais. Pour les 150 livres restantes, ledit Agnel promet de les payer avec les intérêts au denier seize, suivant leur contrat chez ledit Me Hupais sans préjudice à ladite Augard de ses poursuites contre les tiers possesseurs des biens dudit feu Marquet Martin postérieurs à son hypothèque pour recouvrer ladite somme de 83 livres 15 sols 8 deniers par elle payée audit Jean Jehan et les 30 livres de dépens payées audit Agnel.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gavaudan, L Jourdan]

f° 816 :

Quittance pour Sauvaire Mouret contre Georges Roux

Le 20/11/1607, a comparu Georges Roux, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir été payé avant ces présentes par Sauvaire Mouret, dudit lieu, présent, de tout ce qu'il peut lui être dû par acte reçu par Me Gueidan, notaire, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et François Roman, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 817 :

Insolutondation pour Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Périn, dudit lieu

Le 20/11/1607, a comparu Pierre Périn, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 18 livres 15 sols qu'il doit pour reste et entier paiement de 26 livres 5 sols à Noël Meynier, dudit lieu, présent, pour l'acte reçu par Me Jean Gilly, notaire de Pertuis (84), le 06/10/1606, il a baillé en insolutondation audit Meynier un coin de vigne audit lieu, quartier de La Théolière, d'environ 2 hommes, confrontant vigne dudit Meynier, vigne dotale de Sauvaire Moret, le fossé de La Théolière et la draie, d'où quittance et décharge de Pierre Polluot, séquestre d'un pourceau pris audit Périn.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roman, fils de Marc, et de Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Roman]

f° 819 :

Accord et transaction entre Marguerite Girard, veuve de Thomas Périn, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Périn dudit lieu

Le 20/11/1607, étant donné qu'un procès se profile entre Marguerite Girard, veuve de Thomas Périn, natif de Sivergues (84), habitant de Peypin-d'Aigues, et Pierre Périn, fils et hoir dudit feu Périn, pour les propriétés que ledit Pierre a baillées à ladite Girard en paiement des legs et sommes dus à cette dernière pour en jouir sa vie durant et, néanmoins, lui payer la pension mentionnée dans l'acte de transaction reçu par M^e^ Jean Sauvecane, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, le 27/08/1605. Ladite Girard a été évincée de ces propriétés pour des dettes et créances, et ledit Pierre Périn n'a pas voulu lui donner les autres biens dudit Périn pour le payement des sommes ci-dessus, avec intérêts et dépens. Elle a formé une instance devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, et étant donné les frais que cela causerait, et que ledit Périn ne pourra pas éviter d'indemniser sa mère, ils ont trouvé un accord.
Ont comparu lesdits Pierre Périn et Marguerite Girard, mère et fils, lesquels ont liquidé les sommes dues à ladite Girard, ainsi que les dépens et intérêts à la somme de 43 écus, soit 129 livres, en paiement de laquelle somme, ledit Périn a baillé les propriétés suivantes :
- une instance de maison de plain-pied de rue, quartier de Font-Jallouze audit lieu, bâtie de terre, confrontant maison de Jean Richard, maison de deux côtés de Pierre Bret et la rue publique, de 3 canes et ½ de long, 2 canes et ½ de large et 3 canes de hauteur, estimée par Pierre Bret, estimateur dudit lieu avec Claude Moret et Elzias Silvestre experts, présents, à la somme de 45 livres ;
- une chènevière de 11 cosses et ½ au dextre, audit quartier, confrontant chènevière dotale de Sauvaire Moret, pré de Jean Richard, pré de Jean Goirand, estimé à 12 livres ;
- un coin de jardin audit quartier, de 2 cosses, confrontant jardin dudit Bret, jardin de Marguerite Panie, jardin des hoirs de Jaumet Bret et le chemin, estimé à 3 livres ;
- et finalement 2 saumées de terre sur une plus grande, quartier de Mirail, à prendre du côté du chemin, confrontant terre restante du côté du couchant et le fossé de Mirail, où il fut planté deux bornes pour la délimitation, estimée à 69 livres.
Le total se monte à 129 livres, soit la somme due.
D'où quittance et annulation de l'acte du 27/08/1605.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Elzias Silvestre, L Jourdan]

f° 823 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Bouchard

Le 21/11/1607, a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de 5 charges de blé annone, 2 charges de conségal, 10 panaulx d'avoine et 6 panaulx d'orge, le tout reçu d'où quittance, pour les semer aux semences dernières audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84), lequel se porte pleige.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de Louis Jourdan et Jean Mallan.
[Signé : P Agnel]
Le 14/11/1609, acte barré, moyennant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

f° 824 :

Cession pour Paul Agnel contre M^e^ Louis Ricard, notaire

Le 21/11/1607, a comparu M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84), tant pour lui que comme rétrocessionnaire d'Antoine de Rochel, a rétrocédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce

lieu de La Tour d'Aigues, présent, la somme de 360 livres, à prendre de la communauté de Noyers (04), comme cessionnaire de Jean Bicais, de Vitrolles-du-Luberon (84), suivant deux actes reçus par Me Sauvaire Bertet, notaire de Grambois, et Jacques Brunet, notaire de La Bastide-des-Jourdans (84), le 18/12/1603 et 14/11/1607. Le recouvrement se fera ainsi : 48 livres à la Saint-Michel prochaine, puis au même jour l'année suivante 189 livres 6 sols, soit en 1609, et les 122 livres 14 sols restantes à la Saint-Michel 1610. La cession a été faite contre semblable somme de 360 livres, savoir 300 livres en déduction et à bon compte que ledit Me Ricard lui doit, par acte d'accord reçu tant chez ce notaire que chez Me André Jehan, notaire de Pertuis (84), et les 60 livres restantes, pour le parfait paiement de ladite somme, ledit Me Ricard les a reçues en espèces, d'où quittance.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de Mathieu Durand et Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel, Ricard]

f° 826 :

Achat de fruits pour Pierre Fabry, de Cabrières-d'Aigues, contre Jean Anthoard et Sarre Royère, mariés

Le 21/11/1607, ont comparu Jean Anthoard et Sarre Royère, mariés, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont vendu à Pierre Fabry, tisserand, dudit lieu, présent, les fruits et usufruits de 9 émines de terre au dextre, quartier des Mollières, confrontant terre des hoirs de feu Me Jean Monestier, terre de Jean Sambuc, et ce pour 9 années à partir de ce jour, pour le prix de 11 livres 14 sols, dont furent données à Grégoire Meilheuret et Jean Roux, fils d'Étienne, 5 livres 16 sols tant pour principal que dépenses comme créanciers desdits Anthoard et Royère, suivant indicat rendu par le baile dudit Cabrières-d'Aigues le 13/09/1606, lesquels, présents, ont fait quittance. Le reste avait été prêté amiablement aux mariés « *pour les secourir* », suivant une cédule écrite par Fléchon le 26/10/1606 qui est ainsi annulée.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Louis Jourdan et dudit Reymond.
[Signé : L Jourdan]

f° 830 :

Sommation pour Mathieu Rambaud contre Suzanne et Louise Rambaud

Le 21/11/1607, étant donné que le 27/11/1580 feu Mathieu Rambaud, vivant de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a fait son testament en temps de peste, reçu par main privée, et que depuis, autorisé par autorité judiciaire, ledit Rambaud a légué à Suzanne Rambaud, sa fille, pour tout droit de légitime la somme de 400 florins ; qu'il a légué à Louise Rambaud, sa petite-fille, la somme de 200 florins, et a institué le posthume de Françoise Rouet femme d'Isnard Rambaud, fils dudit Mathieu, dont en est issu Mathieu Rambaud qui se trouve ce jour en état de pupillarité. Ladite Suzanne Rambaud, sa tante, à présent femme de Jean Mallan, et ladite Louise Rambaud, sa sœur, femme de Jaumet Barthélémy, « *se seroient amparés de la plus grand part et beau de l'héritaige dudit hérétier, ce montant a plus du quadruppe que ne leur est deub, jouy d'icellui comme font encores au grand préjudice, dommaige et interestz dudit hérétier* ».
Pour cela, ledit Mathieu somme lesdites Suzanne et Louise Rambaud de lui désemparer lesdits biens avec restitution des fruits de « *l'indue occupation* », selon la liquidation qui sera faite par des experts, en prenant en compte les legs faits.
Fait le 21/11/1607 à la requête dudit Mathieu Rambaud.
Cette sommation a été intimée auxdites Suzanne et Louise Rambaud, ainsi qu'à Jean Mallan et Jaumet Barthélémy, leurs maris, présents, lesquels ont requis une copie pour répondre.

D'où acte fait et publié au quartier de Belle-Estoille à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence de Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, et Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Gavaudan]

f° 832 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Serre

Le 24/11/1607, a comparu Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge et ½ d'épeautre, mesure du blé, en prêt amiable, le tout reçu pour semer aux présentes semences d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et Claude Honnorat.
[Signé : L Jourdan]
Le 06/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, confessant avoir été payé par ledit Serre, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vassal et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 833 :

Obligation pour Louis Jourdan contre Georges et Marquet Roux

Le 24/11/1607, ont comparu Georges et Marquet Roux, père et fils, ménagers, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ledit fils émancipé, lesquels ont confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part la somme de 31 livres 18 sols et 5 panaulx de conségal mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine, et en échange ledit Jourdan accepte de faire barrer un acte d'obligation d'1 charge de conségal que ledit Roux lui doit par acte reçu par Me Mathieu Bernard, notaire de Pertuis (84).
De plus, ledit Jourdan comme procureur de Me Louis Ricard, notaire, et de Benoît Roland, tous deux de Grambois (84), par acte reçu par ledit Me Bernard le 08/05/1607, a confessé avoir été payé par lesdits Roux des restes des grains qu'ils doivent auxdits Ricard et Roland suivant deux actes d'obligation reçus par ledit Me Bernard le 30/10/1605 et 28/09/1605.
De plus, il décharge Jean Arnoulx et Jacques Gras, séquestres députés aux fruits pris en gagerie audit Georges Roux.
D'où quittance ainsi que des dépens.
Ledit Georges Roux hypothèque un verger qu'il a quartier des Rousses à Peypin-d'Aigues (84), confrontant le fossé du moulin, terre de François Roux et terre dudit Georges Roux.
Les 5 panaulx de conségal ont été pris par ledit Marquet, fils.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Rougon, de ce lieu, et Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : L Jourdan, J Roman]
Le 06/11/1613, il y a quittance chez ce notaire.

f° 842 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Falician, frères

Le 26/11/1607, a comparu Michel Falician, laboureur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour son frère Jean qui devra ratifier l'acte dans huit jours, a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, 2 charges de blé annone, 1 charge de conségal et 2 charges d'orge prin, ainsi qu'1 grosse charge d'avoine, mesure courante, en

prêt amiable, le tout reçu et semé aux dernières semences, qu'il promet de rendre à Pâques. Il hypothèque leur récolte.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, J Brigas]
Le 24/09/1608, acte barré en présence dudit Velixandre, qui a confessé avoir été payé par lesdits Falician, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Jean Sicard.
[Signé : Coussin]

f° 846 :

Ratification pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre M^e^ Pierre Roux, avocat en la cour

Le 28/11/1607, dans la maison de Jacques Franchesquin, de Peypin-d'Aigues (84), a été convoqué de le conseil de la communauté dudit lieu, par-devant M^e^ Jacques Silvestre, baile dudit lieu, et à la requête et en présence d'Elzias Silvestre et Jacques Nicolas, consuls dudit lieu, où furent présents Claude Mouret, François Mouret, Jacques Gras, Daniel Furet, Jacques Olivier, Philippe Mouret, Sauvaire Mouret, Jean Richard, Pierre Bret, Noël Meynier, Abraham Gruet, Guilhen Gouirand, Jean Meynier, fils de François, Bertrand Suerle, Roman Ricard, Mathieu Olivier, Étienne Olivier, Pierre Gruet, Antoine Rambert, Jean Furet, Philippe Gouirand, Jacques Gruet, Jean Meynier, fils de Hugues, tous habitants dudit lieu, lesquels ont entendu l'acte d'accord et transaction passé entre la communauté et M^e^ Pierre Roux, avocat en la cour, reçu chez ce notaire le 02/11/1607 et qu'ils ont ratifié.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, au lieu ci-dessus, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Elzias Silvestre, Jacque Silvestre, J Richard, Claude Mouret, L Jourdan]

f° 848 :

Ratification pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre D^lle^ Catherine Allezard et M^e^ Claude Darbon

Le 28/11/1607, à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Jacques Franchesquin, par-devant M^e^ Jacques Silvestre, baile dudit lieu, à la requête et présence d'Elzias Silvestre et Jacques Nicolas, consuls modernes dudit lieu, furent présents Daniel Furet, Claude Mouret, Philippe Mouret, Jacques Gras, Pierre Bret, Jean Richard, Abraham Gruet, Guilhen Gouirand, Philippe Gouirand, Pierre Gruet, Jean Furet, Noël Meynier, Bertrand Suerle, Mathieu Olivier, Étienne Olivier, Jacques Olivier, Antoine Rambert, Jean Meynier, fils de Hugues, tous de ce lieu, représentant de le conseil, lesquels après avoir entendu l'acte d'accord et transaction passé entre les procureurs de cette communauté et D^lle^ Catherine Allezarde, veuve de Charles Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), héritière testamentaire de ce dernier, et M^e^ Claude Darbon, cessionnaire de M^e^ Pierre Roux, avocat en la cour, ils ont approuvé et ratifié ledit acte qui avait été reçu chez ce notaire.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, au lieu ci-dessus, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Elzias Silvestre, Jacque Silvestre, J Richard, Claude Mouret, L Jourdan]

f° 849 :

Convention pour Jacques Olivier contre M^e^ Louis Jourdan

Le 28/11/1607, a comparu Jacques Olivier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à M^e^ Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, présent, l'exaction de la somme de 60 livres, que la communauté de Peypin-d'Aigues a, ce jour, baillé audit Olivier en plein conseil aux gages et salaire d'un sol pour florin exigible sur les particuliers nommés dans le cazarnet qui lui

sera expédié, et ledit Jourdan sera tenu de faire la recette de ladite somme dans un mois à la place dudit Olivier. Ledit Olivier devra lui payer la somme de 9 livres incluant le sol accordé par la communauté.
Fait et publié à Peypin d'Aigues, devant la maison de Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan, praticiens de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Darbon]
Le 16/02/1609, acte barré, ledit Jourdan fait quittance audit Olivier.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Isnard Daumas, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, J Brigas]

f° 853 :

Procuration pour David Latou contre Grégoire Meilleuret

Le 01/12/1607, a comparu David Latou, tant pour lui qu'au nom d'Anne Meilheuret, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a nommé comme procureur Grégoire Meilheuret, dudit lieu, présent, pour poursuivre le procès criminel lancé par eux devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, comme querellant en « *excès et voie de faict* » contre Isnard et Jean Jourdan, frères, et Paul Bertrand, dudit Cabrières-d'Aigues, querellés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Antoine Estienne.
[Signé : L Jourdan]

f° 854 :

Convention entre Louis Jourdan et David Latou

Le 01/12/1607, a comparu Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à David Latou, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 300 gélines environ, que ledit Jourdan devra donner en la vallée d'Aigues d'ici le Carême prochain, pour le prix de 9 sols pièce, payable moitié au 20 janvier et le reste au premier jour du Carême.
Fut présent Grégoire Meilheuret, dudit Cabrières d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Me Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, L Vian, Darbon]
Le 03/05/1608, acte barré avec quittance réciproque, bien que ledit Latou n'ait reçu que 275 gélines.
Fait et publié en ce lieu en présence de Balthazar Billard et Sandin Vert.
[Signé : L Jourdan]

f° 855 :

Sous-arrentement de terres pour Me Louis Ange contre Mathieu Roman

Le 01/12/1607, a comparu Antoine Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme ayant charge de Louis, son frère, qui devra ratifier l'acte dans un mois, a audit nom sous-arrenté à Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, toutes les terres du prieuré Saint-Blaise audit Saint-Martin-de-la-Brasque, avec les oliviers et arbres qui y sont en plusieurs endroits, et ce pour 4 années et 3 prises de fruits, à partir de ce jour, sauf pour les oliviers qui seront inclus à partir de l'année prochaine.
La rente annuelle est de 5 charges, moitié blé moitié conségal, à payer à chaque Sainte-Marie-Magdeleine, la première se faisant de ladite fête en un an.
Ledit Ange se réserve la dîme des grains auxdites terres et des habitants dudit Saint-Martin-de-la-Brasque. La dernière année, ledit Roman laissera le tiers des terres vide.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Henry Darbon, de ce lieu.

[Signé : Ange, H Darbon, Coussin]
Le 18/10/1611, acte barré en présence desdits [Louis] Ange et Roman, qui se font quittance mutuelle.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Étienne Pascal et Esprit Cheilan.
[Signé : Ange]

f° 857 :

Quittance pour Barthélémy Jourdan contre Jacques Garcin

Le 04/12/1607, a comparu Jacques Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 20 livres 15 sols, que ledit Jourdan lui doit suivant obligation chez ce notaire cette année, d'où quittance, ainsi que des dépens faits avec décharge de Jean Rouet et André Menard, séquestres.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Bouchard et Jean Jourdan.
[Signé : Jourdan]

f° 857 :

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Moulinet

Le 06/12/1607, a comparu Isnard Molinet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge et ½ de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Ibert et de Barthélémy Eyriès, de ce lieu.
[Signé : Eyrieys]
Le 31/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Molinet.
Fait et publié en ce lieu en présence de Sadin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 860 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan

Le 06/12/1607, a comparu Pierre Jourdan, dit Rouge, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de tous les semés qu'il a audit Cabrières-d'Aigues.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Pierre Mairetet, de ce lieu.
[Signé : Mairetet]

f° 861 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Elzias Bouquet

Le 07/12/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Elzias Bouquet, marchand, de Bonnieux (84), présent, 20 chèvres à lait et 10 chevreaux, reçus, bétail acquis par ledit Agnel dudit Bouquet ces jours passés, et ce, pour 5 ans à partir de ce jour. Le bétail devra être gardé et pour chaque bête à lait ledit Bouquet devra donner chaque année audit Agnel 3 livres de fromage, moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Michel, « *les trois abourtes pour deux* ». Chacun subira par moitié la mortalité et ils se partageront la chair et la peau, mais ledit Agnel devra être

averti et on devra lui apporter les enseignes. À la fin du terme, tout le bétail se partagera à parts égales, ledit Bouquet fera les parts et ledit Agnel choisira la sienne. Ledit Bouquet hypothèque sa part.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : Elzias Bouquet, H Turin]

f° 868 :

Ratification pour D^lle^ Marguerite Bandole, veuve, contre les hoirs de feu le capitaine Jean Sarrazin

Le 10/12/1607, a comparu D^lle^ Marguerite Bandolle, veuve de feu le capitaine Jean Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle informée de l'acte d'accord et cession passé par M^e^ Claude Darbon, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), son fils, et son procureur, suivant procuration chez ce notaire du 20/09/1607, avec D^lle^ Jeanne de Lanfrin, veuve de feu le capitaine Jean Sarrazin, ingénieur pour le Roi en ce pays, en qualité de tutrice de ses enfants et hoirs dudit feu capitaine Sarrazin, reçu par M^e^ François Reynoard, notaire de Valensole (04), le 02/10/1607, elle approuve et ratifie ledit accord portant cession de 600 livres à prendre sur la communauté de ce lieu qui a été notifié à M^e^ Pascal Sicard, un des consuls, présent, lequel l'a acceptée et déclare que M^e^ Joseph Emin, adjudicateur de la taille de ce lieu, est chargé de payer cette année, lequel Emin présent a offert de s'en charger.
Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Bandolle, en présence de Michel Long et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Emin, Sicard]

f° 868 :

Cession pour Paul Agnel, bourgeois, contre Barthélémy Gueidan

Le 10/12/1607, a comparu Barthélémy Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 78 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, pour le prix de grains reçus précédemment, il lui cède semblable somme de 78 livres à prendre d'Elzias Reynaud et Michel Fabry de Pertuis (84), suivant obligation reçue par M^e^ Raymond Olivier, notaire de Pertuis, en novembre 1607.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Meyssonier et Antoine Voulaire, de ce lieu.
[Signé : Barthomy Gedan, P Agnel]

f° 871 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Meyssonier

Le 10/12/1607, a comparu Jaume Meyssonier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Gueidan et Michel Long.
[Signé : P Agnel]
Le 11/04/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Meyssonier, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Bérard.
[Signé : P Agnel]

f° 872 :

Cession et prorogation pour Jean Maurisan contre Pierre Périn

Le 10/12/1607, ont comparu Jean Morisan et Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 36 livres 2 sols, que ledit Périn doit audit Morisan suivant les lettres exécutoires de sentence rendues par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), du 05/12/1607, dont ledit Morisan confesse avoir reçu 15 livres, tant au prix de chenevé que de 8 panaulx d'avoine, le tout payé pour ledit Périn à Benoît Roland et Me Louis Ricard, de Grambois (84), restant encore 21 livres 2 sols, ainsi que 15 sols pour les dépens exécutifs. En paiement de 18 livres sur ce total, ledit Périn a cédé audit Morisan 18 livres à prendre de Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), pour rente de 3 années à venir à chaque Saint-André à partir de la prochaine, suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues. Pour les 3 livres 17 sols restantes, ledit Morisan proroge le paiement audit Périn jusqu'à la Sainte-Marie-Magdeleine.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues, et Jean Brigas, de ce lieu.
[Signé : Morel, J Brigas]

f° 874 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Barthélémy

Le 10/12/1607, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 19 livres 1 sol pour compte-final de la mègerie de pourceaux et blé qu'ils avaient ensemble, dont les actes ont été barrés de ce jour, et que ledit Barthélémy promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Michel Long, de ce lieu.
[Signé : J Brigas]
Le 06/11/1608, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance audit Barthélémy.
Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan.
[Signé : Coussin]

f° 876 :

Quittance portant cession d'actions pour Paul Agnel contre Jacques Onde

Le 11/12/1607, a comparu Jacques Onde, marchand, de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, habitant de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 119 livres 4 sols pour achat et prix de 9 charges et ½ de blé annone mesure courante prises en gagerie à Paul Agnel, bourgeois dudit lieu, comme pleige de François et Jean Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), suivant acte reçu chez ce notaire le 14/11/1604, charges délivrées ce jour à l'encan public audit Garcin suivant exploit, d'où quittance ainsi qu'audit Agnel, présent, pour reste de tout le contenu dudit acte du 14/11/1604 lui cédant toute action contre les débiteurs principaux, lui remettant les procédures faites. Ledit Onde décharge Valentin Clément, séquestre de la gagerie.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas, de ce lieu, et Philippe Gouirand, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Onde, P Agnel, J Brigas]

f° 878 :

Mègerie pour le capitaine Jean Antoine Plunier contre David Bret

Le 12/12/1607, a comparu le capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel a baillé en mègerie à David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 23 bêtes à laine nouvelles, reçues, pour 4 ans à partir de la Saint-Michel passée. Ledit Bret devra entretenir le bétail et son croît et, pour chaque bête à lait, ledit Bret devra donner chaque année audit Plunier 1 livre de fromage « *les trois abortes pour deux* ». Au moment de la tonte, ledit Plunier paiera le tondeur et ledit Bret le nourrira et la laine se partagera à parts égales. Quand du bétail sera ôté du troupeau, il se partagera aussi sauf si les parties souhaitent acheter encore du bétail à la place. En cas de mortalité, chacun paiera par moitié et ledit Bret devra apporter les enseignes audit Plunier ; si ledit Bret est responsable, il en répondra seul. À la fin du bail, tout se partagera à parts égales, parts faites par ledit Bret et ledit Plunier choisira la sienne. En cas de différend, ils s'en remettront à des ménagers.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de M^e^ Pons May, chirurgien, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Plunier, P May]
Le 10/09/1611, acte barré en présence des parties, qui se font quittance réciproque.
Fait et publié audit lieu, en présence de Jean Reynaud et Melchion Valete.
[Signé : Plunier]

f° 879 :

Rétention lignagère pour Jean et David Roux, frères, contre la communauté de Cabrières d'Aigues

Le 12/12/1607, étant donné que la communauté de Cabrières-d'Aigues (84) a acquis par collocation des hoirs de Jaume Pascal dudit lieu, pour arrérages de tailles, une terre, quartier de La Maire, confrontant terre des hoirs de Marie Bret et le fossé de deux parts, de 4 saumées 4 émines 4 cosses de terre au dextre, pour le prix de 12 livres 6 sols, suivant collocation du 10/12/1607, laquelle ayant été apprise par Jean et David Roux, frères, enfants émancipés de Mary, dudit Cabrières-d'Aigues, petit-fils dudit feu Pascal par Magdeleine Pascal leur mère, fille dudit feu Jaume Pascal, ils ont requis M^e^ Mathieu Durand et Jean Orcel, consuls modernes dudit lieu, de retenir la terre par titre lignager comme le droit le leur permet.
Ont comparu lesdits consuls au nom de la communauté, lesquels ont désemparé auxdits frères Roux, présents, ladite terre et en échange, ces derniers promettent de payer à la communauté la somme de 13 livres et ½ pour le juste prix et les loyaux coûts, et ce d'ici le 15 août.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : M Durand, J Orcel, Plunier]
Le 02/09/1609, il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire.

f° 889 :

Mègerie entre Paul Agnel et Guillaume Nalin

Le 15/12/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Guilhen Nalin, de Vitrolles-en-Luberon (84), présent, 4 truies pleines avec 5 pourceaux, tant mâles que femelles âgés d'environ un an chacun, bétail reçu, et ce pour 3 ans à partir de ce jour. L'un des pourceaux a été vendu par ledit Nalin audit Agnel. Ledit Nalin devra entretenir le bétail et à chaque portée ledit Agnel devra fournir 2 panaulx d'orge. Quand du bétail sera ôté, il se partagera à parts égales. En cas de mortalité, chaque partie la subira par moitié et ledit Agnel devra être averti dans les trois jours, ledit Nalin devra lui apporter les enseignes. Ledit Nalin hypothèque sa part. À la fin de la mègerie, le tout se partagera à parts égales, les parts seront faites par ledit Nalin et ledit Agnel choisira

la sienne. S'il n'y a pas d'aglandage à Vitrolles-en-Luberon de manière suffisante, chacun paiera la moitié pour l'aglandage.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Monier et Philippe Esteve, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Monier]
Le 24/09/1608, acte barré en présence des parties bien que le terme ne soit pas échu, d'où quittance réciproque.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, L Vian]

f° 892 :

Obligation pour Paul Agnel contre Louise Rambaud

Le 15/12/1607, a comparu Louise Rambaud, femme de Jaumet Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), autorisée par sentence du juge, laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, 3 charges de blé annone et 1 charge d'épeautre, ainsi que 8 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour les semer à ses terres à Belle-Estoille, qu'elle promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin, dudit lieu.
[Signé : P Agnel, D Furet]

f° 893 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bonin

Le 15/12/1607, a comparu Michel Bonin, de Grambois (48), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin, dudit lieu.
[Signé : P Agnel, D Furet]
Le 22/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Bonin, présent, d'où quittance.
Fait en ce lieu, en présence de Jean Mallan et Jean Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 894 :

Obligation pour Paul Agnel contre Sauvaire Mouret

Le 15/12/1607, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 1 charge d'avoine en prêt amiable, reçue pour l'ensemencer d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec quittance du semé.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Arnoulx Garcin, dudit lieu.
[Signé : P Agnel, D Furet]

f° 895 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Rambaud

Le 15/12/1607, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 15

livres pour l'achat d'un bumat [jeune chèvre] poil rouge, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la sainte Marie-Magdeleine avec hypothèque dudit bumat.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Daniel Furet et Pierre Bret.
[Signé : P Agnel, D Furet]
Le 11/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Rambaud, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Balthazar Billard et Antoine Pourchier.
[Signé : P Agnel]

f° 897 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Bœuf

Le 15/12/1607, a comparu Honoré Bœuf, de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres 18 sols, pour l'achat de 2 quintaulx 58 livres de chenevé, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la fin du mois de janvier.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Claude Honorat.
[Signé : Honorat Beuf, P Agnel]
Le 13/12/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bœuf.
Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jacques Gondon et Louis Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 902 :

Accord avec compte-final pour Paul Agnel contre Elzias Javet et Elzias Bouquet

Le 17/12/1607, étant donné que Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme cessionnaire de Jean Dorgon, Sieur de Puimichel, de la ville de Pertuis (84), a réclamé à Elzias Javet et Elzias Bouquet, marchands, de Bonnieux (84), et leur a fait saisir une quantité de bétail et voulant faire procéder à la vente de ce bétail, lesdits Javet et Bouquet l'ont requis de faire leur compte et de leur proroger une partie de leur dette.
Ont comparu ledit Agnel et lesdits Bouquet et Javet, lesquels ont fait leur compte-final pour deux actes de cessions faites par ledit Dorgon audit Agnel contre lesdits Bouquet et Javet, ainsi que pour toutes les affaires que les parties ont entre elles jusqu'à ce jour, tant par acte d'obligation que cédules privées et autres. Il se trouve que lesdits Javet et Bouquet doivent audit Agnel la somme de 323 livres 9 sols qu'ils promettent de lui payer, 60 livres au prix de 2 charges d'huile d'ici la fin du mois de janvier, 12 livres en argent dans quinze jours et les 251 livres 9 sols d'ici le 15 août. L'huile devra être portée en ce lieu chez ledit Agnel aux dépens des débiteurs. Ledit Agnel consent à faire barrer les autres actes, sauf un acte de mègerie passé entre ledit Bouquet et ledit Agnel reçu chez ce notaire ces jours passés. D'où restitution du bétail et décharge du séquestre. Les débiteurs hypothèquent deux mulets poil noir avec leurs bâts qu'ils avaient reçu précédemment dudit Agnel ainsi que deux autres mulets poil gris et noir aussi saisis audit Bouquet, 39 bêtes cabrines [chèvres], trois trentaines et six [96] bêtes à laine et 34 bêtes porcines.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : Elzias Javet, Elzias Bouquet, P Agnel, L Jourdan]

f° 905 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jouvent

Le 17/12/1607, a comparu Daniel Jouvent, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier [seigneurial] de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges et ½ de blé annone, 1 charge et ½ de conségal, 1 charge 2 panaulx d'orgias [orge d'hiver] et 8 panaulx d'avoine, le tout reçu et semé aux présentes semences d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]

f° 906 :

Quittance pour Antoine Estienne contre Paul Agnel

Le 17/12/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Reynaud, de Peypin-d'Aigues (84) suivant acte reçu par M^e^ Raymond Olivier, notaire de Pertuis (84), le 31/03/1606, a confessé avoir reçu d'Antoine Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 52 livres, d'où quittance, somme reçue en plusieurs fois.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Laurent Trouchet.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]

f° 907 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Brigas

Le 20/12/1607, a comparu Jean Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu, absent, 1 charge moitié blé moitié conségal, mesure courante, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Blanc, de ce lieu, et Sandin Vert.
[Signé : J Brigas, Gaspard Blanc, Verd]
Le 31/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Brigas, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 911 :

Association pour Grégoire Meilleuret contre David Latou

Le 24/12/1607, étant donné qu'un procès criminel est en cours devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, entre Grégoire Meilleuret et David Latou de Cabrières-d'Aigues (84), querellant en voie de fait de « *de certain bruslemant de maisons et fenières* », le procureur juridictionnel s'étant joint à eux, d'une part, contre Isnard et Jean Jourdan, frères, et Paul Bertrand, de Cabrières-d'Aigues querellés et prisonniers détenus aux prisons de ce lieu de La Tour-d'Aigues.
Ayant ledit Meilleuret, depuis le jour du délit, payé les frais et vacations du procès, ainsi que les épices, avec promesse de la part dudit Latou de rembourser sa part. Ont comparu lesdits Meilleuret et Latou, lesquels se sont associés pour tout ce qui sera jugé, se partageront les amendes, et pour ce qui a été payé des dépenses par ledit Meilleuret, ce dernier récupèrera d'abord de quoi rembourser sa part. Le reste se partagera à parts égales. Ledit Latou donne toute procuration pour le procès audit Meilleuret comme il l'avait déjà fait il y a quelques jours chez ce notaire. Ledit Latou ne pourra passer aucun acte de déclaration ou quittance aux querellés sans l'accord dudit Meilleuret.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Menard et Valentin Clemens, de ce lieu.
[Signé : Jehan Menard]

f° 927 :

Obligation pour Georges Gueidan contre Pierre Roman et Jean Roman, fils de François

Le 28/12/1607, ont comparu Pierre Roman et Jean Roman, fils de François, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Me Balthazar Gueidan, notaire, son frère, présent, ledit Pierre 1 charge 8 panaulx de conségal, et ledit Jean 8 panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre au mois de juin.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Salomon Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Gueidan, J Roman]

f° 928 :

Mègerie de juments pour Paul Agnel contre Antoine et Bertrand Arlaud, frères

Le 29/12/1607, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé à Antoine et Bertrand Arlaud, frères, du lieu de Mirabeau (84), présents, 25 « *bestes de jeuments tant masles que femeaulx* » en mègerie, le tout reçu. Lesdits Arlaud confessent avoir reçu « *une robbe sive chappe du gardien toute neufve* », et promettent de lui en rendre une autre de même qualité à la fin du bail. La mègerie durera 7 ans à partir de ce jour. Lesdits Arlaud devront entretenir le bétail en payant tous les coûts avec un bon gardien et un chien « *durant l'hivernaige et durant le temps de caucadures iceulx Arlaudz y mettront un toucadour suffizant et capable pour la conduitte dudit bestail et s'il est besoing tenir ung homme pour culhir les caucadures, ledit Agnel choisira ledit homme icelluy sallariera et sera norry par leditz Arlaudz, sera permis audit Agnel fere foller lesdits jeumentz aux lieulx ou il advisera et au cas que durant ledit temps ne se treuvast d'herbaiges durant le printemps tant sullement audit Mirabeau et Beaumond et qu'il en faisse achepter en ce cas tel herbaige sera par moitié annullemant et le droit de follures seront partaigés esgallement an par an* ». En cas de mortalité et d'accroissement, chacun participera à moitié sauf si la mortalité est due aux mégers qui devront alors en répondre. À la fin du bail, tout se partagera à parts égales, parts faites par lesdits Arlaud et ledit Agnel choisira la sienne. En cas de guerre ou autre « *légitime empeichement* », il sera fait division dudit bétail suivant le temps écoulé et l'arbitrage d'amis communs. Lesdits Arlaud hypothèquent leur part.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Agnel, Anthoine Arlaud, B Arlaud, J Gondon, L Jourdan]

f° 928 :

Quittance pour Louis Roux contre Pierre Long

Le 29/12/1607, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84) lequel a confessé avoir reçu de Louis Roux, présent, ce dernier comme mari de Jeanne Michellan, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), fille et héritière de feu Vinson Michellan, d'une part 1 charge de blé annone que ladite Michellan, par sentence rendue par le baile de Cabrières-d'Aigues ces jours passées, a été condamnée à lui payer, d'où quittance ainsi que des habits et souliers donnés par ledit feu Vinson audit Long, d'où quittance ainsi que de toutes les affaires passées et de l'augment de dot donné par feue Huguette Constantin, mère dudit Long, audit feu Michellan dans son contrat de mariage reçu par « *main publicque* ».

Ledit Long fait quittance audit Roux et à sa femme de tout le contenu du contrat de mariage dudit Long « *nonobstant que telles promesses ne soient estés parfaictes pour le paiement des tailhes* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Thurin, de ce lieu, et de Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : G Thurin, M Durand]

f° 936 :

Cession pour François Rey contre Jean Gouirand

Le 31/12/1607, a comparu Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 16 livres 10 sols qu'il doit à François Rey, de Lourmarin (84), suivant acte reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), cède audit Rey, semblable somme de 16 livres 10 sols à prendre sur le bien de feu Jean Fabry, de La Motte-d'Aigues (84), sur une plus grande somme qu'il lui doit pour la part le concernant d'un acte d'obligation reçu par feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, le 30/10/1585.
D'où barrement de l'acte d'obligation chez M^e^ Augier, et « *jusques alhors* » [probablement au paiement], Barthélémy Gouirand, frère dudit Gouirand, restera pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : Billard, A Garcin]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/209
Louis Sauvecane

1608

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1608

f° 4 :

Obligation pour Pierre Bret, fils de François, contre Jean Arnoux et Jacques Serre

Le 02/01/1608, ont comparu Jean Arnoux et Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, ledit Arnoux 48 sols et ledit Pierre 9 livres 12 sols, pour achat de bétail porcin, acheté ce jour par ledit Bret à l'encan public par autorité judiciaire pris auxdits Serre et Arnoux et payés d'où quittance.
Ils promettent de lui payer leur part au 15 août avec hypothèque du bétail.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Blanc et Claude Honorat, de ce lieu.
[Signé : Gaspard Blanc]
Le 30/08/1608, acte barré en présence du Bret, qui confirme avoir été payé desdits Arnoux et Serre, présents, d'où quittance.
Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin]

f° 13 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Pierre Beymond

Le 08/01/1608, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard, son

procureur présent, la quantité de 8 charges de blé annone, 8 charges de conségal et 1 grosse charge et ½ d'avoine, le tout reçu aux semences dernières des mains dudit Billard pour ensemencer à La Motte d'Aigues, dans divers quartiers, et en ce lieu de La Tour-d'Aigues aux terres qu'il tient à ferme de Me Guillaume Sauvecane, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Darbon, fils d'Étienne, et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : Billard, H Darbon]

f° 16 :

Insolutondation pour Jean Jourdan et ses frères, de Cabrières-d'Aigues, contre Paul Bertrand, dudit lieu

Le 09/01/1608, a comparu Paul Bertrand, travailleur, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel pour payer 41 livres 18 sols qu'il doit à Jean Jourdan et ses frères, enfants de feu Guillaume, dudit Cabrières d'Aigues, ledit Jean présent, suivant jugement du 06/12/1607 par le lieutenant de juge de La Tour d'Aigues, suivant deux actes reçus par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, le 20/04/1604 et 05/06/1606, ainsi qu'une cédule écrite par Antoine Garcin, il a baillé par insolutondation audit Jean Jourdan les propriétés suivantes à Cabrières-d'Aigues :
- une vigne quartier de La Rougettière de 350 souches, confrontant vigne des hoirs de Marquet Durand et le chemin venant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, estimée par David Roux et François Bret, estimateurs de Cabrières-d'Aigues, à la somme de 12 livres ;
- une vigne quartier du Grées, confrontant vigne de Mathieu Durand, vigne de Pierre Sallenc et terre de Brunet Jourdan, d'1 homme ¼, estimée à 27 livres ;
- une terre audit quartier de 6 cosses, confrontant terre des hoirs d'Angeline Jourdan, vigne de Guillaume Morel et terre de Pasquette Ripert, estimée à 7 livres et ½ ;
- et finalement 2 cosses de chènevière sur un plus grand quartier du Brusq, à prendre de travers du côté de la minuit, confrontant chènevière de Jean Anthoard, le fossé, le chemin et la chènevière restant audit Bertrand, estimé à 4 livres 13 sols, les estimateurs y ayant planté des bornes.
Le prix des propriétés se monte à 51 livres 3 sols, somme due audit Jourdan, savoir 41 livres 18 sols de principal, 2 livres 8 sols de dépens et 7 livres 7 sols pour le droit de lods et trézain que ledit Jourdan devra payer.
Les actes d'obligation sont barrés.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de celui-ci, et de Me Louis Jourdan, de La Tour d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 19 :

Quittance pour Paul Agnel contre Georges Thurin

Le 10/01/1608, a comparu Georges Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 33 livres pour la plus-value d'un « *jas comung entre eulx appert du rapport sur ce faict* » chez ce notaire le 28/07/1606, y comprenant 7 livres 14 sols pour la part dudit Georges « *de la fasson [fabrication] d'une murailhe divitionnelle entre eulx paiée par ledit Agnel à Clément Bues appert de la quictance au pied de l'acte du priffaict* ».
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Martin et Isnard Brun, de ce lieu.
[Signé : G Thurin, P Agnel, A Martini]

f° 23 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Isabeau Nicolas et Marie Pascal contre Jean Dupuy

Le 15/01/1608, a comparu Jean Dupuy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comme mari d'Isabeau Nicolas, dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de Marie Pascal, sa belle-mère, présente tant pour elle que comme tutrice de ses enfants et hoirs de feu Jean Nicolas, la somme de 30 livres promise à sa fille dans son contrat de mariage reçu par Me Hupais, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et également 93 livres en déduction des droits de sa femme comme cela avait été constitué à leur mariage, y compris le prix de 12 canes de toile, soit au total 129 livres reçues au prix des grains que ledit Dupuy devait à ladite Pascal pour la rente des biens qu'il tient à ferme de ladite Pascal et de ses enfants suivant deux actes d'arrentement reçus par Me Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues (84), d'où quittance de la part de ladite Pascal et cancellation des arrentements.
Et quittance de la part dudit Dupuy, avec reconnaissance pour sa femme.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon, de ce lieu, et Jean Estienne.
[Signé : H Darbon]

f° 25 :

Achat pour Jean et Isaac Bouchard, frères, contre Étienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux

Le 15/01/1608, a comparu Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que comme tuteur et administrateur des enfants et hoirs de feu Antoine Roux, dudit lieu, suivant la permission qu'il a obtenu par autorité judiciaire, lequel en ladite qualité a vendu à Jean et Isaac Bouchard, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues (84), présents, une terre commune et indivise entre lesdits Antoine Roux et lesdits hoirs, à La Motte-d'Aigues, quartier de La Burlière, de 3 émines 5 cosses de terre au dextre, confrontant terre d'Antoine Arnoulx et terre de Pierre Estalliat.
La vente est faite pour le prix de 48 livres, lesdits Bouchard ayant été les meilleurs enchérisseurs dimanche dernier, 13 janvier, sur la place publique de La Motte-d'Aigues pardevant notaire et Antoine Auman, baile dudit lieu. Les acheteurs devront payer à Valery Solliers, bourgeois, d'Ansouis (84), 41 livres dans quinze jours sur plus de somme que ledit Étienne Roux et les hoirs dudit feu Antoine Roux doivent audit Solliers, suivant acte reçu par feu Me François Lièvre, notaire de Pertuis (84) ; ainsi que 2 livres 8 sols en compensation de semblable somme pour entier paiement d'une plus grande somme que lesdits Roux doivent audit Jean Bouchard, comme leur pleige envers Antoine Aubion, suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues ; et les 4 livres 12 sols restantes ont été payée à l'instant audit Étienne Roux pour les procédures faites tant par le baile, le greffier, les estimateurs que le sergent.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de Guillaume Nicolas, en présence de Me Louis Jourdan et de Balthazar Billard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]
Note : il y a quittance chez ce notaire le 06/02/1608.

f° 28 :

Achat pour Jean Falician, ménager, de Cabrières-d'Aigues, contre Étienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux, de La Motte-d'Aigues

Le 15/01/1608, a comparu Étienne Roux, laboureur, de La Motte-d'Aigues (84), lequel tant pour lui que comme tuteur et administrateur des enfants et hoirs de feu Antoine Roux, son frère, dudit lieu, a vendu à Jean et Pierre Falician, frères, ménagers de Cabrières-d'Aigues (84), présents, 3 émines 5 cosses de pré, mesure du dextre dudit lieu, en commun et indivis entre les vendeurs, à La Motte-d'Aigues, quartier des Espières confrontant pré de

Vinson Moutton, pré de Jean et Isaac Bouchard, pré de Magdeleine Bouchard, pré de Marie Fabresse et la granière.
La vente est faite pour le prix de 49 livres et ½, prix de la meilleure enchère faite par lesdits Falician hier sur la place publique de La Motte-d'Aigues devant Antoine Auman, baile dudit lieu, avec procès-verbal par ce notaire. Sur cette somme lesdits acheteurs ont payé à Me Georges Constans, de La Tour d'Aigues 15 livres pour reste et entier paiement de 20 livres, suivant obligation passée par ledit feu Antoine Roux et André Eyriès, maréchal, de Cabrières-d'Aigues, reçu chez Me Charles Augier notaire dudit lieu en novembre 1604. Pour les 35 livres et ½ restantes, lesdits Falician devront payer à Me Vallery Solliers, lieutenant de juge d'Ansouis (84), pour reste et entier paiement tant du principal que des intérêts et dépens du procès litératoire que ledit Étienne et ledit feu Antoine Roux, comme fils d'autre feu Antoine, lui doivent, suivant acte reçu par feu Me Lièvre, notaire de Pertuis (84), en 1576, et ce dans 15 jours.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de Me Louis Jourdan et Balthazar Billard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Billard]
En marge : il y a quittance de lods reçue chez ce notaire le 30/12/1609.
Le 06/02/1608, a comparu Me Vallery Sollier, lieutenant de juge du lieu d'Ansouis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Étienne Roux, tant pour lui que comme tuteur des enfants et hoirs de feu Antoine Roux, dudit lieu, présent, et des mains et propre argent de Jean et Pierre Félissian, frères, la somme de 35 livres et ½ qu'ils sont tenus de payer audit Sollier suivant l'acte d'achat ci-dessus, d'où quittance et barrement de l'acte principal d'obligation desdits Roux devant Me Lièvre.

f° 33 :

Obligation pour André Menard contre Pierre Périn

Le 17/01/1608, a comparu Pierre Périn, dit Champ, habitant à Font-Jallouze [à Peypin-d'Aigues], lequel a confessé devoir à André Menard, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 18 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue avec son bât et cordage d'où quittance, qu'il promet de payer dans un mois en chaux que ledit Périn lui donnera à hauteur de 2 sols le quintal de chaux et le reste en deux paies égales, l'une au 15 août et l'autre à la Saint-Michel suivante. Il hypothèque ladite ânesse ainsi qu'un poulain de même poil.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues (84), chez Jacques Nicolas, en présence de Claude Mouret et d'Elzias Silvestre.
[Signé : Claude Mouret]

f° 34 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 17/01/1608, a été convoqué le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), aux aires dudit lieu, suis la coutume, devant Me Jacques Silvestre, baile dudit lieu, à la requête et présence de Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls modernes, en présence d'Elzias Silvestre, Jean Richard, Jacques Nicolas, Mathieu Meynier, Daniel Furet, Philippe Silvestre, Claude Mouret, Mathieu Furet, Noël Meynier, Dominique Guende, Abraham Gruet, Pierre Meilleuret, François Mouret, Jacques Gras, Jacques Gruet, Michel Camisot, Pierre Périn, Sauvaire Mouret, Jean Meynier, fils de François, Étienne Olivier, Mathieu Olivier, Barthélémy Mouret, Bertrand Suerle, Philippe Gouirand, Jacques Olivier et Philippe Mouret, tous dudit lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls, pour vendre, aliéner et arrenter tout le bien que la communauté a acquis par collocation et qu'elle pourra acquérir ensuite, au meilleur profit.
Acte fait et publié audit lieu, en présence d'Antoine Estienne et André Menard, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Jacque Silvestre, Elzias Silvestre, J Nicollas, Claude Mouret, D Furet, J Richard]

f° 36 :

Convention pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Michel Pellat

Le 17/01/1608, ont comparu Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), lesquels au nom de la communauté ont loué Michel Pellat, dudit lieu, présent, pour garder la terre dudit lieu durant 1 an à partir de ce jour. Il sera responsable de tous les dommages qui se feront dans ce lieu sauf s'il « *donne talladours dans trois jours* », il devra faire les dénonciations et obtiendra un tiers des amendes de ses dénonciations pour ses peines et travaux.
Les consuls, au nom de la communauté le paiera 37 livres et ½, par quartier tous les trois mois en paies égales. Il devra poursuivre les dénonciations de mois en mois.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Garcin et Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : J Garcin]

f° 39 :

Cession pour Pierre Roman contre Jean Martin, dit Guichon

Le 18/01/1608, a comparu Jean Martin, dit Guichon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 7 livres et ½ tant en principal que dépens, à prendre de Pierre Thomé, son débiteur, suivant le procès litératoire fait jusqu'à immission de possession pour faire collocation sur le bien dudit Thomé. Cette cession a été faite en paiement de plus de somme que ledit Martin doit audit Roman comme ayant payé pour lui à Louis Jourdan.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Jausseran et André Bernard, de La Bastidonne (84).
[Signé : illisible peut-être commençant par Anthoni]

f° 44 :

Compte-final pour Paul Agnel, et consorts ,contre Pierre Roman et Michel Bret

Le 19/01/1608, ont comparu noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont arrêté leur compte-final pour les grains et l'argent fournis auxdits Roman et Bret par lesdits fermiers jusqu'à ce jour touchant à l'administration et mègerie de la métairie de La Bonde, seulement sans prendre en compte les autres dettes envers ledit Agnel.
Lesdits Roman et Bret doivent auxdits fermiers la somme de 157 livres 10 sols, et 7 charges de conségal d'une part, et aussi 23 charges et ½ de blé annone et 10 charges de conségal, ainsi que 4 grosses charges d'avoine et 4 charges d'orge, mesure courante qui ont été ensemencées aux semences dernières dans ladite mègerie. Lesdits Roman et Bret promettent de les payer d'ici Pâques et les fermiers barrent les anciens actes. Ils hypothèquent tous les semés et leur bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Estienne et Antoine Laurens.
[Signé : Meoilhon, P Agnel, J Gondon]

f° 47 :

Insolutondation pour Marquet Roux, émancipé, contre Georges Roux, son père

Le 19/01/1608, étant donné que Georges Roux, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), a le 25/05/1578 reçu de Marguerite Bret, sa femme, la somme de 76 livres et ½ sur la dot qui

lui avait été constituée à leur contrat de mariage reçu par Me François Deguerre, notaire de Grambois (84), la même année, somme qui a été reconnue suivant reconnaissance par feu Me Antoine Asse, notaire royal de Grambois (84), et d'autant que ledit Roux a habilité et émancipé Marquet Roux, son fils et héritier universel de ladite feue Marguerite Bret, il a requis son père de payer la dot, et vu que par son acte d'émancipation reçu par ce notaire, il s'est démis de tous les biens de ladite feue Bret et que ledit Marquet s'est chargé de lui payer une pension annuelle sa vie durant. Ledit Georges Roux a été condamné par sentence de désemparer audit Marquet des biens.
A comparu ledit Georges Roux qui, pour payer la somme de 76 livres et ½, a cédé audit Marquet Roux, héritier de ladite Bret, émancipé, présent, les propriétés suivantes :
- une terre dite au Colleton, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), de 6 émines au dextre, confrontant terre de Magdeleine Reynaud, terre de François Roman, terre des hoirs de Jean Roman et le chemin public, estimée par Jean Mallan, estimateur moderne dudit lieu, et Michel Bret, pris pour expert, à la somme de 31 livres ;
- une terre quartier de Saint-Blaise, de 2 émines et ½, confrontant terre de Catherine Roman, terre de François Roman et terre des hoirs de Me Pierre Fouque, qui appartenait à Jean Sauvecane, estimée à 15 livres ;
- un jardin Près de Ville, de 9 cosses, confrontant le fossé, jardin d'Antoine Estienne, jardin de Michel Bret et de Pierre Thomé, estimé à 6 livres ;
- et finalement 3 hommes de vigne sur une plus grande, quartier du Deffends, « *delà le fossé* », à prendre de long en long, confrontant vigne de François Roman, le chemin public, vigne restant audit Georges Roux et ledit fossé, estimée à 30 livres.
Au total, les biens dépassent le montant de 5 livres et ½, qui sera la somme pour les dépens faits par ledit Marquet tant pour les estimateurs que pour le notaire et greffier.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard et François Pazier, de ce lieu.
[Signé : F Pazier]

f° 55 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean et Jacques Roman en principal, et Jean Roman en pleige

Le 21/01/1608, ont comparu Jean et Jacques Roman, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres en prêt amiable, reçue ces jours passés, d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à la fin de ce mois de janvier.
Fut présent Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Menard et Toussaint Sauvecane, de ce lieu.
[Signé : J Roman, J Roman, L Jourdan, Jehan Menard]

f° 63 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Richard

Le 22/01/1608, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de feu François, dudit lieu, présent, d'une part la somme de 10 livres et ½ et d'autre part 1 charge d'orge prin, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Barthélémy Eyriès, de ce lieu.
[Signé : J Richard, Eyrieys]
Le 09/09/1608, acte barré, en présence dudit Bret qui fait quittance audit Richard.
Fait en ce lieu en présence de Melchion Valete et François Velixandre.

f° 68 :

Achat pour Paul Agnel bourgeois contre Melchion Candelier

Le 25/01/1608, a comparu Melchion Candelier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, une chènevière en ce lieu, quartier de Hourgouze, d'½ semée de grains en semence, confrontant chènevière de Me Georges Bernard, notaire, le chemin, au-dessus pré dudit acheteur, chènevière d'Antoine Astoin et le fossé de Hourgouze.
La vente est faite pour la somme de 48 livres, reçue à l'instant par le vendeur, d'où quittance. Ledit Candelier a donné cet argent à Jaumet Germain, son créancier, en déduction de 54 livres, que ledit Candelier lui doit par acte reçu chez Me Georges Bernard, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Elzias Vian, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 70 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honorade Cottolendi

Le 25/01/1608, a comparu Honorade Cottolende, veuve de Gauchier Laugier, du lieu de Jouques (13), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 32 livres 8 sols pour l'achat de pourceaux, et 13 livres pour l'achat d'une charge de blé, le tout reçu d'où quittance, qu'elle promet de payer, les 32 livres 8 sols dans quinze jours et les 13 livres à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Elzias Vian de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Brigas]
Le 17/08/1609, acte barré suivant quittance reçue ce jour par ce notaire, et collocation faite sur une propriété de ladite Cottolende.

f° 71 :

Quittance pour Antoine Icard contre Paul Agnel

Le 25/01/1608, a comparu Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel confesse avoir reçu précédemment d'Antoine Icard, de ce lieu, présent, 1 charge de blé et 1 charge de conségal qu'il lui devait suivant obligation chez Me Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Elzias Vian, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 76 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Pierre Roman

Le 26/01/1608, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, et de la rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine.
Fut présent Antoine Garcin, habitant de ce lieu, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Arnoulx et Pierre Bonnardel, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : N Olivier, Garcin]
Le 18/05/1610, acte barré à la demande et en présence dudit Olivier, qui fait quittance audit Roman.

Fait en ce lieu en présence de Louis Archimbaud et Charles Jourdan.
[Signé : N Olivier]

f° 79 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jacques Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 28/01/1608, a comparu Jacques Roman, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, praticien de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 7 livres 10 sols, tant pour fournitures que pour vacations faites comme procureur dudit Roman et de son frère au procès qu'ils avaient comme maris d'Isabeau et Magdeleine Anthoard contre André Eyriès.
Ledit Roman promet de payer la somme au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Claude Darbon et de Guillaume Lantelme, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, Darbon, G Lanteume]
Le 20/11/1608, acte barré en présence dudit Gavaudan, qui fait quittance audit Roman.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), en présence de Me Claude Darbon et Pierre Reymond.
[Signé : Gavaudan]

f° 82 :

Obligation pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane

Le 28/01/1608, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, l'un des rentiers seigneuriaux de ce lieu, absent, 1 charge d'orge prin et 1 charge d'avoine, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Bret et Jean Estève.
[Signé : T Sauvecane, J Sauvecane]

f° 83 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas

Le 28/01/1608, a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 13 charges 3 panaulx et ½ de blé annone, 8 charges de conségal, 1 charge 8 panaulx et ½ d'orge et 10 panaulx d'avoine, ainsi que 11 livres suivant leur compte arrêté pour arrérages, et encore 39 livres 12 sols pour l'achat de 36 coupes de vin reçues des mains d'Antoine Estienne, d'où quittance, et qu'il promet de payer aux fêtes de mai avec hypothèque de tous ses semés à La Motte-d'Aigues.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May, chirurgien, et de Pierre Bret.
[Signé : P May]

f° 84 :

Mariage entre Jean Garcin et Anne Phelipe

Le 30/01/1608, entre Jean Garcin, marchand, natif « *du lieu de Mérin* [6]*, diocèse d'Ambrun en Terre Neufve* », fils d'Étienne et de feue Catherine Agnel, dudit lieu, ledit Jean résidant

[6] . Vallon de Maurin, sur la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye.

en ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Anne Phelip, fille de Me Elzias Phelip et de feue Marie Trompette, de ce lieu. L'époux est assisté de son père et l'épouse est assistée de son père. Le père de l'épouse lui assigne en dot 600 livres payable, 300 livres à l'instant, reçues d'où quittance et reconnaissance, 240 livres que ledit Elzias Philip cède à l'instant audit Garcin, à prendre de la communauté de Montjustin (04) sur une plus grande somme qu'elle doit audit Philip, suivant sentence rendu par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 09/01/1604, qu'il pourra recouvrer d'ici le 15 août et s'il ne peut pas la récupérer d'ici là, ledit Philip lui cède les fruits exploitables suivant les exploits de diligence, et il devra reprendre la cession et payer en argent comptant les 240 livres. Pour les 60 livres restantes, ledit Philip promet de les payer au 15 août. De plus, il cède à l'instant à sa fille sa part et portion du fidéicommis qu'elle a obtenu sur les biens de feu Guillaume et d'Antoine Trompet, père et fils, de ce lieu, suivant l'estimation et liquidation qui a été faite par des amis communs, sans comprendre la dot que ledit Elzias Philip a toujours de sa feue femme et dont il jouira sa vie durant.
Fut présent Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, oncle maternel dudit époux, lequel a déclaré qu'il doit audit Jean et à Antoine Garcin, frère de celui-ci, la somme de 600 livres « *laquelle ne pourra vuider ses mains que préalablement ne l'employer au paiemant de l'acquizition qu'iceulx Garcins frères ont faicte de Jacques Cezan d'Aix* », suivant acte chez ce notaire du 05/05/1606, « *et ce pour l'assurance de ladite somme de 600 livres pour la constitution faicte à ladite Anne Phelipe cy dessus du consantemant et présance dudit Anthoine Garcin à la troiziesme partie de laquelle acquizition ledit Jehan Garcin a especiallement affectté et ippotecqué la somme de 600 livres de doct sans qu'il puisse aulcunement alliéner icelle* ».
Étienne Garcin, père de l'époux, donne à son fils tous les acquêts et conquêts qu'il a déjà faits et pourra faire à l'avenir et négocier sans son consentement.
Il sera fait à l'épouse dans un mois des robes et joyaux nuptiaux valant jusqu'à 90 livres à communs dépens entre les parties ; les vêtements et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 150 livres ; d'elle à lui 75 livres.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Philip, en présence d'Antoine Vassal et Jean Louis Le Long, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Stiene Garcin, J Garcin, Anthoine Vassal, Jean Louis Le Long, A Garcin]

f° 94 :

Obligation pour Paul Agnel contre Me Claude Darbon, procureur

Le 01/02/1608, a comparu Me Claude Darbon, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 4 saumées 6 panaulx de conségal, 1 saumée de blé annone et 5 panaulx d'orge, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qui avait été prêtés par ledit Agnel à feu le capitaine Jean Darbon, père dudit Me Darbon, et que ce dernier promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Claude Honorat et de Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Darbon]

f° 98 :

Ratification pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque en faveur de Michel Solliers

Le 03/02/1608, fut convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), « *dans le fourt* », suivant la coutume, devant Me Pierre Roman, baile de ce lieu, à la requête et en présence d'Antoine Estienne, consul moderne, où furent présents François Roman, Mathieu Roman, Jacques Serre, Pierre Bret, Jean Mallan, Jean Dupuy, Barthélémy Jourdan, Jean Roman, fils de François, Pierre Barthélémy, Jean Estève, Jean

Arnoulx, Monet Roman, Jean Bret, Bastien Pourpou, lesquels informés de l'acte de compte-final passé par lesdits Pierre Roman et Antoine Estienne, procureurs de ladite communauté, avec Michel Solliers, d'Ansouis (84), pour 17 charges de blé annone et 3 charges de conségal, acte reçu chez Me Raymond Olivier, notaire de Pertuis (84), le 13/01/1608, l'ont approuvé et ratifié.
Acte fait et publié audit lieu en présence de Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, et Jean Fabry, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Gavaudan]

f° 99 :

Obligation pour Jean Orcière contre Jean Sambuc

Le 04/02/1608, a comparu Jean Sambuc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière, ménager, dudit lieu, absent, 5 panaulx de blé annone, en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Jean François Bouzon, de ce lieu.
[Signé : J Gaydan]

f° 101 :

Obligation pour Pierre Bret contre Pierre Barthélémy

Le 05/02/1608, a comparu Pierre Barthélémy, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), absent, la somme de 18 livres, pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue ces jours passés d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, devant la maison de Georges Roux, en présence de Jean Mallan et Claude Honoré.
Le 20/12/1611, acte barré en présence dudit Bret, qui confesse avoir été payé par ledit Barthélémy, d'où quittance.
Fait en présence de Georges Roux et Jean Malan.

f° 102 :

Procuration pour Pierre Sallenc, de Cabrières-d'Aigues

Le 06/02/1608, a comparu Pierre Sallenc, ménager, habitant à Cabrières-d'Aigues (84), lequel a constitué pour procureur Jean Sallenc, son fils, du lieu de Buoux (84), présent, pour, en tant qu'héritier par bénéfice d'inventaire pour 1/5e de feu Pascal Sallenc de Buoux, faire le partage des biens dudit Pascal, son père.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et Mathieu Durand, de ce lieu.
[Signé : Piere Sallen, Darbon]

f° 104 :

Quittance pour Étienne Roux et les hoirs d'Antoine Roux contre Me Vallery Solliers, lieutenant de juge d'Ansouis

Le 06/02/1608, a comparu Me Vallery Solliers, bourgeois et lieutenant de juge d'Ansouis (84), lequel a confessé avoir reçu d'Étienne Roux, tant pour lui que pour les hoirs de feu Antoine Roux dont il est tuteur, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 24 écus 57 sols, les écus à 3 livres pièce, somme due audit Solliers, tant en principal par acte chez Me Lièvre, notaire de Pertuis (84), le 27/08/1576, que les intérêts, dépens et taxes pour les lettres de collocation.

Jean et Isaac Bouchard ont reçu 13 écus 40 sols, et Jean et Pierre Félissian 11 écus 17 sols, en déduction des acquisitions par eux faites dudit Roux et des hoirs, suivants actes reçus par ce notaire en janvier 1608, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de celui-ci, et de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : V Sollery, Darbon]

f° 105 :

Rétention pour Magdeleine Bouchard, veuve, contre Me Vallery Solliers

Le 06/02/1608, étant donné que le 25/08/1604, Me Vallery Solliers bourgeois et lieutenant de juge d'Ansouis (84), a vendu à feu Antoine Roux, vivant de La Motte-d'Aigues (84) :
- un pasquier quartier des Espiers, d'1 émine et ½ en semence, confrontant le chemin public et terre de Michel Bret ;
- une aire avec un coin de terre audit quartier, confrontant le chemin sive cazal de Pons Brunet et le chemin.
Pour le prix de 21 livres, suivant l'acte reçu par Me Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues.
Depuis, pour avoir paiement dudit feu Roux, il a dû faire des réclamations et faire saisir lesdites propriétés. Magdeleine Bouchard, veuve dudit Roux, l'a requis de retenir ces propriétés, ce que ledit Solliers lui a accordé en échange du paiement.
A comparu ledit Me Solliers lequel a cédé à ladite Bouchard, présente, lesdites propriétés. Ladite Bouchard sera tenu de lui payer 21 livres, sur laquelle somme elle a payé à l'instant 9 livres, d'où quittance. Pour les 12 livres restantes, elle promet de les payer à Noël.
Fut présent Jean Bouchard, dudit Cabrières-d'Aigues, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Roux.
[Signé : V Sollery, Darbon]

f° 108 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques et Isnard Queyrel, frères

Le 07/02/1608, ont comparu Jacques et Isnard Queyrel, frères, laboureurs de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges d'orge prin, pour les semer dans leurs terres, le tout reçu, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque de leurs semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Balthazar Billard, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Billard]
Le 25/10/1608, acte barré, en présence dudit Agnel qui confesse avoir été payé par lesdits Queyrel, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : P Agnel, Verd]

f° 114 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Me Elzias Philip et Anne Philip contre Jean Garcin

Le 07/02/1608, a comparu Jean Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme mari d'Anne Philip, lequel a confessé avoir reçu de Me Elzias Philip, son beau-père de ce lieu, présent, d'une part la somme de 45 livres pour la part le concernant des robes et joyaux promis à sa fille dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en janvier 1608, avec aussi 45 livres de la part dudit Garcin pour lesdits habits et joyaux pour l'épouse, d'où quittance à

son beau-père, et d'autre part la somme de 18 livres de la part dudit Philip en déduction de la dot pour la paie échue en août prochain, d'où quittance et reconnaissance.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Sandin Vert.
[Signé : H Darbon, J Garcin]

f° 115 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Blain, de La Motte-d'Aigues

Le 08/02/1608, a comparu Claude Blain, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 1 charges 3 « *sivadiers* » de conségal, 5 panaulx de blé annone, 3 panaulx d'orge et 3 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque de ses semés.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Richard et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Richard]
Le 21/11/1615, acte barré en présence d'Antoine et Jean Garcin, cohéritiers dudit Agnel, suivant les quittances et paiements faits audit feu Agnel, avec quittance audit Blain.
[Signé : A Garcin, J Garcin]

f° 123 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Rey fils d'Antoine

Le 11/02/1608, a comparu Philippe Rey, fils d'Antoine, de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 150 livres pour l'achat d'un mulet poil roubin avec son bât et son cordage, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 50 livres dans six mois à partir de ce jour, 50 livres dans les six mois qui suivront et enfin 50 livres six mois après, soit dans un an et demi au même jour. Il hypothèque le mulet.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Pascal Sicard et M^e^ Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sicard, Darbon]
Le 17/10/1609, ledit Agnel a reçu dudit Roy 90 livres, en déduction de ladite obligation, tant en paiement du travail fait jusqu'à ce jour que 60 livres des mains de Philippe Estève, d'où quittance de ces 90 livres.
[Signé : P Agnel]

f° 126 :

Déclaration avec cession pour Jean Gaudemar contre Étienne Gouirand

Le 12/02/1608, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard, son procureur présent, « *qu'il n'empêche qu'il prenne des mains de Noé Meynier de Peipin la somme de 12 livres à luy secquestrée et prinse à Jacques Morel, débiteur dudit Goirand et sequestré audit Meynier, ledit Goirand débiteur dudit Gaudemar sur le tant moingz de plus de somme qu'icelluy Goirand luy doit* », suivant acte d'obligation chez ce notaire et le met en son lieu et place avec cession d'actions.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Sallenc, de Cabrières-d'Aigues (84), et Mathieu Maurel, de Grambois (84).
[Signé : Billard, Maurel]

f° 127 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas

Le 12/02/1608, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx d'orge prin et 8 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Jourdan et Balthazar Billard.
[Signé : J Nicolas, Billard, L Jourdan]
Le 08/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Nicolas.
Fait en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 132 :

Quittance pour Elzias Silvestre contre Daniel Furet et Jacques Franchesquin

Le 12/02/1608, ont comparu Daniel Furet et Jacques Franchesquin, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu précédemment d'Elzias Silvestre, dudit lieu, présent, 12 panaulx de blé annone et 1 grosse émine de noix, pour la rente du bien acquis par lesdits Furet et Franchesquin de Raymond Plantard et ce dernier de Georges Thurin, tenu à rente par ledit Silvestre, suivant acte reçu chez M^e^ Bernard notaire, paie échue en 1606, d'où quittance.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez ledit Silvestre, en présence d'Antoine Estienne et Domergue Guide, dudit lieu.
[Signé : D Furet, Elzias Silvestre]

f° 133 :

Obligation pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Jean Roman, fils de François

Le 13/02/1608, a comparu Jean Roman, fils de François, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges et ½ de conségal et 1 charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Estienne et Jean Mallan.
[Signé : J Roman]

f° 134 :

Procuration pour Paul Agnel, bourgeois

Le 14/02/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Antoine Garcin, son neveu, présent, pour aller à Noyers (04) et autres lieux où « *besoing sera* » pour arrenter des montagnes pour cette année et pour l'herbage et pâturage du bétail « *menud sive lanud et roussatin* » [petit bétail ou bétail à laine et chevalin].
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Henry Darbon et Claude Honorat.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 135 :

Procuration pour Étienne Garcin, marchand

Le 14/02/1608, a comparu Étienne Garcin, marchand, de Saint-Paul-sur-Ubaye (04), lequel a constitué pour procureur Antoine Garcin, son fils, présent, pour aller à Forcalquier (04) et à Lurs (04) recouvrer de Guillaume Vallon la somme de 92 écus, à 3 livres pièce, qu'il lui doit suivant acte reçu par Me Vallasani, notaire dudit Forcalquier du 22/10/1607, de Daniel [blanc dans l'acte], boucher, dudit Lurs, la somme de 15 écus, pour reste d'une plus grande somme, suivant acte d'obligation reçu par main publique.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et du capitaine Jean Antoine Plunier.
[Signé : Stiene Garcin, A Garcin, Plunier, Darbon]

f° 138 :

Achat pour Claude Mouret contre Anne et Marie Allaisse

Le 16/02/1608, a comparu Anne Allaisse, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour elle que pour Marie, sa sœur, laquelle avec la présence de Jean Allaisse, son oncle, de Cabrières-d'Aigues (84), a vendu à Claude Mouret, ménager, de Peypin-d'Aigues, présent, un coin de vigne d'environ 1 homme audit lieu quartier des Vignaulx, confrontant vigne de l'acheteur, vigne de Laurent Roussier et le chemin allant aux Sebières.
La vente est faite pour le prix de 6 livres 12 sols, somme reçue à l'instant pour payer Louis Jourdan, créancier de ladite Allaisse, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Jean Richard.
[Signé : Claude Mouret, J Richard, J Brigas]

f° 140 :

Achat pour Angelin Ricard contre Anne et Marie Allaisse

Le 16/02/1608, a comparu Anne Allaisse, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour elle que pour Marie, sa sœur, laquelle a vendu à Angelin Ricard, dudit lieu, présent, un coin de terre que la vendeuse a en indivis avec Laurent Roussier d'environ 6 cosses, quartier des Sebières, confrontant la part dudit Roussier, terre de Catherine Meynier, veuve de Mathieu Roux, terre d'Abraham Gruet, la draie au bout et terre de Jean Roman, fils de Marc.
La vente est faite pour le prix de 6 livres 12 sols, sur laquelle il a été payé à l'instant à Me Louis Jourdan 2 livres 19 sols pour reste du prix d'avoine et orge, et les 3 livres 12 sols restantes ledit Ricard les payées à Claude Mouret, trésorier dudit Peypin d'Aigues, présent, pour les tailles desdites Allaisse ou arrérages de la communauté pour cette année.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Jean Richard.
[Signé : Claude Mouret, J Brigas, J Richard]

f° 142 :

Quittance pour Anne et Marie Allaisse contre Me Louis Jourdan

Le 16/02/1608, a comparu Me Louis Jourdan, procureur de Me Louis Ricard et de Benoît Roland, de Grambois (84), anciens fermiers seigneuriaux de Peypin-d'Aigues (84), suivant procuration reçue par Me Bernard, notaire de Pertuis (84) en mai 1607, lequel a confessé avoir reçu d'Anne et Marie Allaisse, sœurs de Peypin-d'Aigues, ladite Anne présente, la somme de 9 livres 11 sols, tant pour le prix de 11 panaulx d'avoine, 2 panaulx et ½ d'orge qu'elles ont été condamnées à payer le 11/12/1607, que pour sa plus-value et dépens. Ledit Jourdan a reçu des mains et propre argent de Claude Mouret et Angelin Ricard, acheteurs de quelques biens desdits Allaise ce jour par actes reçus chez ce notaire, les sommes indiquées, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Jean Richard.
[Signé : L Jourdan]

f° 149 :

Arrentement avec mègerie de bétail pour Paul Agnel contre François Roux

Le 19/02/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté au capitaine François Roux, dudit lieu, présent, 2 trentaines de brebis et 1 trentaine de chèvres, le tout reçu, pour 5 ans depuis la Toussaint dernière et se finissant au même jour, pour une rente annuelle de 6 agneaux par trentaine de brebis et 6 chevreaux pour la trentaine de chèvres, à payer à chaque Toussaint à partir de la prochaine. De plus ledit Agnel baille en mègerie 4 vaches pour labourer et 1 autre vache qui ne labourera pas, 3 jeunes chèvres et une « *javeque* », le tout reçu par ledit Roux. Pour les 4 vaches de labour, il devra payer annuellement la rente d'1 charge et ½ de blé annone mesure courante, première paie au 15 août prochain. Les bumats [jeunes chèvres] seront partagés à l'âge de 3 ans, par parts égales avec leur croît au même âge, parts faites par ledit Roux et ledit Agnel choisira la sienne. À la fin du bail le tout se partagera à parts égales.
Pour le bétail à laine et les chèvres, les parties les ont estimés à 90 livres les 30 bêtes à laine et 99 livres pour les 30 chèvres. Ledit Roux devra payer ces sommes s'il ne souhaite pas rendre le bétail à la fin du bail. Chacun sera responsable pour moitié d'une mortalité du bétail et aura la moitié de la peau et chair, ledit Agnel devra être averti par ledit Roux dans les trois jours suivant la mort ; si ledit Roux est responsable de la mortalité, il en répondra seul. Ledit Roux hypothèque sa part.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Pascal Sicard et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sicard, H Darbon]
Le 17/12/1609, ledit Agnel fait quittance audit Roux de la mègerie des vaches, bien que le terme ne soit pas échu, ainsi que de la rente des 2 années du bétail à laine et des chèvres.
[Signé : P Agnel]

f° 152 :

Échange entre Jean et Isaac Bouchard, d'une part, et Andrieue Anthoard, d'autre part

Le 20/02/1608, ont comparu Jean et Isaac Bouchard, frères, d'une part, et Andrieue Anthoard, veuve de Bastien Imbert, de Cabrières-d'Aigues (84) et de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait un échange de propriétés.
Lesdits Bouchards ont baillé à ladite Anthoard une chènevière, quartier de Toussargue, à La Motte d'Aigues, confrontant chènevière de Catherine et Marie Bouchard, le chemin et chènevière des hoirs d'Antoine Bouchard ; un coin de jardin et pasquier au-dessous des maisons de La Motte-d'Aigues, confrontant jardin des hoirs de Jaume Pellegrin, chènevière desdites Catherine et Marie Bouchard et hoirs d'Antoine Bouchard.
Ladite Anthoard leur baille une terre, quartier de La Rougettière, à Cabrières-d'Aigues, d'environ 5 émines, confrontant terre de Pierre Franchesquin, terre de David Bret, terre de Louis Ripert et terre de Jean Pascal.
Les propriétés desdits Bouchards sont estimées à 7 livres et ½, et la terre de ladite Anthoard à 11 livres 6 sols. Ainsi la valeur de cette dernière est supérieure de 4 livres 16 sols, somme que ladite Anthoard confesse avoir reçu desdits Bouchard, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Darbon, L Jourdan]
En marge : Le 25/07/1611 ladite Anthoard « *m'a payé son lods comme cessionnaire dudit Agnel* »
[Signé : Sauvecane, notère]

f° 155 :

Obligation pour Louis Ripert contre Pierre Roman, fils de François, et Daniel Magnan, en pleige

Le 20/02/1608, a comparu Pierre Roman, fils de François, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), avec l'autorisation de son père, a confessé devoir à Louis Ripert, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 81 livres en prêt amiable, reçue, pour en payer Pierre Magnan, en qualité de mari d'Anne Roman, sa sœur, pour son droit de légitime sur le bien d'Angeline Jourdan d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 15 août.
Fut présent Daniel Magnan, beau-frère dudit Pierre, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et Me Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Darbon]

f° 156 :

Accord avec reconnaissance de droits de légitime pour Anne Roman et Pierre Magnan contre François et Pierre Roman

Le 20/02/1608, étant donné qu'un procès est sur le point d'être intenté entre Anne Roman, femme de Pierre Magnan, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), pour le paiement du droit de légitime qui lui est dû sur les biens de feue Angeline Jourdan sa mère, vivante femme de François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), biens situés tant à Cabrières-d'Aigues qu'à Peypin-d'Aigues (84) et à raison du neuvain suivant le nombre de trois [enfants] : Pierre, Magdeleine et ladite Anne, tous trois enfants de ladite feue Angeline Jourdan. Les parties ont remis la liquidation de l'héritage à l'arbitrage de Bernard Guérin et Jacques Baridon, fils de Facy, dudit Cabrières-d'Aigues.
Ont comparu lesdits Guérin et Baridon, lesquels ont déclaré être allés dans tous les biens de l'héritage, et ont arbitré qu'il est dû à Anne Roman pour le neuvain, la somme de 75 livres. Les parties ont acquiescé.
Me François Magnan, comme père et administrateur de Pierre Magnan, époux de ladite Anne Roman, a reçu du prêt fait audit Pierre Roman par Louis Ripert dudit Cabrières d'Aigues, acte reçu chez ce notaire ce jour, ladite somme d'où quittance et reconnaissance.
Acte fait et publié en ce lieu de Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et Me Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Darbon, P Roman, J Roman, M Durand, Jaques Baridon, Garin]

f° 159 :

Obligation pour Pierre Bret contre Étienne Gouirand

Le 20/02/1608, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 8 livres 8 sols pour l'achat d'une truie et d'un pourceau, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas en présence de Louis Jourdan et Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Darbon, L Jourdan]

f° 166 :

Achat pour Pierre Bret contre Pierre Périn

Le 22/02/1608, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, dudit lieu, présent, 2 cazaulx avec leur relarguier et plassage, quartier de Font-

Jallouze, l'un confrontant étable de Noël Meynier, maison acquise par Me Louis Ricard dudit Périn et la rue ; et l'autre confrontant cazal de Jean Meynier, cazal des hoirs de Georges et Antoine Maries, et la rue.
La vente est faite pour le prix de 15 livres, somme reçue tant au prix d'1 charge de conségal qu'en argent ce jour, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Balthazar Billard, de ce lieu, et de Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Billard]

f° 174 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Mathieu Rambaud

Le 24/02/1608, a comparu Mathieu Rambaud, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone et 12 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai, avec hypothèque d'une vache poil rouge d'environ 6 ans.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Trouchet, maréchal, de ce lieu, et Sandin Verd, clerc.
[Signé : Verd]
Le 24/04/1609, acte barré à la demande et en présence dudit Olivier, qui a confessé avoir été payé par ledit Rambaud, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Valentin Clémens et Me Louis Jourdan.

f° 183 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Roux

Le 24/02/1608, a comparu Michel Roux, fils de feu Daniel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres, pour l'achat d'une ânesse et d'un poulain âgé de 18 mois, poil gris, avec son bât, reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer moitié à la Saint-Michel et moitié un an après audit jour avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Jean Blanc, travailleur, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 186 :

Obligation pour Me Pascal Sicard contre François Roman

Le 29/02/1608, a comparu François Roman, dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 17 livres 12 sols pour l'achat de foin, reçu, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu en présence de Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues (84), et Barthélémy Eyriès.
[Signé : Sicard, F Roman]

f° 192 :

Caution pour Michel Peire, de Cucuron, contre Jean Romegat

Le 01/03/1608, a comparu Jean Romagas, de Lourmarin (84), lequel informé de l'acte de boucherie de ce lieu de La Tour-d'Aigues baillée à Étienne Tamisier, maître boucher, de Gargas (84), reçu chez ce notaire le 24/02/1608, et l'acte de pleigement donné par ledit

Tamisier de la personne de Michel Peire, de Cucuron (84), ce jour, ledit Romagas a contre-pleige ledit Tamisier envers ledit Peire, présent, pour ladite boucherie.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Brigas et Louis Allard.
[Signé : Jehan Romegat, J Brigas]

f° 194 :

Compromis passé entre Jean Orcière, de Cabrières-d'Aigues, et Jacques Périn

Le 01/03/1608, étant donné qu'un procès fut intenté par-devant les officiers de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée, entre Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), demandeur en requête et passation de quittance de partage, ainsi qu'au paiement de la quantité de 8 charges de blé pour prêt suivant une cédule privée, contre Jacques Périn, dudit lieu, défendeur et demandeur en reconvention de la récolte des grains perçue par ledit Orcière en la première année dudit partage. Le procès est toujours en pendant.
Ont comparu lesdits Orcière et Périn, lesquels pour couper court au procès, ont fait appel à des amis communs pour arbitrer leur différend, à savoir Jacques Baridon et Pascal Estienne, à qui il remettront leurs parcelles dans trois jours, et qui feront leur rapport chez ce notaire dans dix jours. Leur décision devra être acceptée sous peine de 50 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie.
Fait et publié au-devant de l'étang de La Motte-d'Aigues (84), en présence de Guillaume Morel et Jean Marcou, dudit Cabrières-d'Aigues.

f° 207 :

Quittance pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan

Le 05/03/1608, a comparu Pierre Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 5 livres 16 sols et ½ pour dépenses et vacations faites par ledit Jourdan comme séquestre de Pierre Arbaud, taxées par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), d'où quittance, et ledit Agnel confesse avoir reçu les 22 panaulx de blé séquestrés par ledit Jourdan.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Durand, en présence de ce dernier et de Louis Ripert, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 208 :

Quittance pour Paul Agnel contre Louis Ripert

Le 05/03/1608, a comparu Louis Ripert, trésorier de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confesse avoir reçu de Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la somme de 5 livres en déduction des tailles due par Pierre Arlaud, ses frères, et Georges Arbaud, payant celle-ci suivant la sentence rendue par le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13).
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence « *dudit* » [Pierre] Reymond et de Pierre Jourdan.
[Signé : Lois Ripert, P Agnel]

f° 208 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Jourdan

Le 05/03/1608, a comparu Pierre Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 6 panaulx de blé annone en prêt amiable, le tout reçu en plus des autres obligations, qu'il promet de rendre à Pâques.

Fait et publié à Cabrières d'Aigues, en présence de Pierre Reymond et Louis Ripert, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 209 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Orcière

Le 05/03/1608, a comparu Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 2 charges et ½ de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de Louis Ripert.
[Signé : P Agnel, Lois Ripert]

f° 210 :

Division et partage entre Claire Jourdan et les hoirs de Marie Jourdan, de Cabrières d'Aigues

Le 05/03/1608, étant donné qu'il y a environ 12 ans, division et partage a été fait de tous les biens de feu Guillaume Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), entre Claire et Marie Jourdan, filles légitimes dudit feu Guillaume, femmes de Jean Orcière et Jacques Périn, dudit lieu, suivant l'arpentage et arbitrage faits par feus Pierre Allaisse et Isnard Jourdan, dudit lieu, dont deux parts égales avaient été faites. Depuis, les parties en ont joui sans avoir fait rédiger ledit partage, et à cause de cela un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre ledit Orcière demandant que l'acte soit rédigé et ledit Périn, en qualité de père et administrateur de Jean Périn, son fils et hoir universel de ladite Marie Jourdan.
Ont comparu lesdits Jean Orcière et Jacques Périn en ladite qualité, lesquels souhaitant éviter un procès, ont décidé de passer l'acte de partage.
Pour la première part, celle de ladite Claire Jourdan, il y a :
- une étable avec son relarguier et sueilhe devant, à Cabrières-d'Aigues, quartier des Jourdans, confrontant chemin à deux côtés, maison des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une maison tout près, d'haut en haut, confrontant maison de Brunet Jourdan, le chemin et maison d'Isnard Jourdan à la charge que ledit Jacques Périn sera tenu de faire la toiture d'une autre maison ci-dessous citée pour la part dudit Jacques ;
- la moitié d'une crotte audit quartier avec son entrée, confrontant crotte d'Isnard Jourdan, maison dudit Jacques Périn en ladite qualité, et l'autre part de la crotte dudit Jacques, chacune des parties jouissant de la moitié et qu'elle sera indivise ;
- une vigne quartier Dessus Ville, d'environ 1 homme, confrontant vigne des hoirs d'Isnard Jourdan, vigne de Barthélémie Roman, terre de Jacques Baridon ;
- une vigne audit quartier et au-dessous de l'autre citée ci-dessus, de 2 hommes, confrontant vigne des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin, terre de Grégoire Meilleuret ;
- une vigne à la Combe des Jourdans, d'environ 1 homme 55 souches, confrontant vigne des hoirs de M^e^ Jean Monnestier, vigne à deux côtés dudit feu Isnard Jourdan, terre de Brunet Jourdan ;
- une vigne audit quartier, d'environ 1 carterade, confrontant vigne des hoirs dudit Isnard Jourdan, le chemin, terre des hoirs dudit Isnard ;
- une vigne quartier de Saint Laurent, d'environ 3 hommes, confrontant terre de la seconde part de ladite division, vigne dudit Jean Orcière, vigne de Brunet Jourdan et le fossé ;
- un coin de vigne quartier des Foussés, d'environ 1 homme, confrontant vigne de Mathieu Durand, la draye, le fossé et vigne de David Bret ;
- un pré au-dessus de Ville, d'environ 1 émine 4 cosses, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre desdits hoirs, terre de Pierre Grange, pré de Pierre Sallenc ;

- un pré audit quartier, confrontant pré des hoirs dudit Isnard, pré de Mathieu Durand et le chemin ;
- un pré quartier de La Rougettière, de 2 émines, y compris un coin de terre limitrophe, confrontant pré dotal de Brunet Roux, pré de Marie Jourdan, le chemin ;
- un pré quartier de Collombe avec un petit coin de terre limitrophe, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, pré de David Bret ;
- un pré quartier de Roubianes, d'1 émine, comprenant un coin de terre, confrontant pré de Louis Ripert, terre de François Magnan, pré dudit Orcière ;
- un pré à La Motte d'Aigues (84), de 2 émines, quartier de La Granière, confrontant le chemin, pré de Guillaume et Louis Nicolas frères, pré de la seconde part qui est du côté du midi ;
- un pré à La Motte-d'Aigues quartier de La Genestière, de 5 cosses du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, pré de Marie Bret, pré des hoirs dudit Isnard Jourdan ;
- un pré audit quartier, d'1 émine 4 cosses de long en long du côté du levant, confrontant l'autre part, pré de Jacques Bouchard, le fossé du moulin au milieu ;
- un coin de pré audit quartier, au-dessus du fossé du moulin, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, jonquiers des hoirs de Jean Rouet ;
- la moitié d'un pré audit quartier à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, pré d'Antoine Vespier, jonquier de la communauté ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier dit Le Dizain, confrontant le chemin allant de Cabrières-d'Aigues à La Tour-d'Aigues, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Pierre Fabry ;
- la moitié d'une terre à La Motte-d'Aigues, quartier du chemin venant de La Motte-d'Aigues, à prendre du côté du midi, de long en long, confrontant l'autre part, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan et le chemin ;
- la moitié d'une terre audit terroir et près de La Motte, à prendre de long en long du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre dudit Orcière, le chemin ;
- une terre audit terroir, quartier de Las Crottes, confrontant l'autre part du côté du midi, terre de Guillaume et Louis Nicolas, le chemin ;
- une terre audit terroir, quartier de Saint Laurent, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre d'Antoine Vespier, le chemin ;
- une terre audit terroir, quartier de Curnier, confrontant terre du prieuré dudit Curnier, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre de la seconde part ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre des hoirs de Jean Rouet, terre dudit prieuré ;
- une terre audit terroir et quartier, confrontant terre dudit prieuré, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, le chemin et fossé du quartier ;
- la moitié d'une terre quartier de Cautabonne du côté du midi, confrontant terre d'Antoine Vespier, terre de la seconde part et le chemin ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, terre de Jean Jourdan et le chemin ;
- la moitié d'une terre quartier du Gramenier, à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, terre de Pierre Pavin, terre des hoirs de Jean Rouet ;
- la moitié d'une terre au quartier de La Théolière, à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, terre de la communauté et le fossé avec accord que ledit Périn prendra les oliviers qui y seront présent dans un an ;
- une terre quartier de Cantabonne, confrontant terre de l'autre part du côté du levant, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Pierre Pavin, le chemin ;
- la moitié d'une terre audit quartier, confrontant terre de l'autre part, des hoirs de Vison Michallon, terre dudit Pavin ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre des hoirs de Vinson Michellan ;
- une terre au quartier dit L'Esperitonne, confrontant du midi terre de l'autre part, terre des hoirs dudit Jourdan et le chemin ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre des hoirs de Marc Roman ;

- une terre quartier du Plan de Belle-Estoille du côté du levant, confrontant l'autre part, terre dudit Orcière, le chemin ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté du couchant de long en long, confrontant l'autre part, terre dudit Orcière et le chemin ;
- une terre Dessous l'Etang, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Honorade Devoulx, terre d'Antoinette Anthoard ;
- une terre à Cabrières d'Aigues, quartier du Petoullier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre des hoirs de Marquet Bret, terre de Daniel Jouvent ;
- une terre quartier des Mollières, confrontant le chemin allant à Pertuis, terre de Jean Allaisse, terre de Magdeleine Roux ;
- une terre quartier des Mollières, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Pierre Reymond ;
- une terre quartier de La Grand Combe, confrontant terre des hoirs dudit Jourdan, le fossé et le chemin ;
- la moitié d'une terre quartier du Pred Neuf, à prendre du côté du levant de long en long, confrontant terre de Bernard Guérin, terre de Jean Roux dit Gay, le chemin ;
- la moitié d'une terre « *à l'estat qu'est de présant* », à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre de Jacques Baridon ;
- la moitié d'une terre quartier dit Au Champ, à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin de deux côtés ;
- la moitié d'un petit coin de terre près de la maison susdite, à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part et terre d'Isnard Jourdan ;
- la moitié d'une terre quartier de La Combe, confrontant l'autre part, terre dudit Isnard Jourdan ;
- la moitié d'une terre audit quartier, confrontant le chemin, terre dudit Isnard Jourdan, vigne ci-dessus ;
- une terre quartier Dessus Ville, confrontant terre de Pierre Grange, terre de Brunet Jourdan ;
- la moitié d'une terre quartier de La Sarrière, à prendre du côté du midi, confrontant terre de François Magnan, l'autre part ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le fossé ;
- une terre aux Grands Hières de la Vallat, confrontant terre de Pierre Fabry, terre de Jean Allaisse, le chemin ;
- la moitié d'une terre quartier de Saint-Jean, à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part, terre de Jean Estienne ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de l'autre part du côté du levant et de la tramontane, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, terre de Louis Ripert et pré de Jaumet Ripert ;
- deux coins de chènevière au Dessus Ville, confrontant chènevière des hoirs d'Isnard Jourdan, chènevière des hoirs dudit feu M^e^ Monnestier, chènevière de Jaumet Ripert ;
- une terre quartier de Lebron, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs dudit Jourdan, terre de Brunet Jourdan ;
- la moitié d'une terre quartier du Jas des Pourceaux, à prendre du côté du midi de long en long, confrontant l'autre part et le chemin ;
- un coin de terre à Valcede, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, hoirs de Jean Nicolas, le fossé ;
- une terre quartier de Saint-Sauveur, confrontant vigne de Jean Roux dit Fabry, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre derrière Casteau, confrontant terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre de Jean Bouchard ;
- et finalement une terre à La Rougettière, confrontant vigne des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin de deux côtés et vigne de Pierre Fabry.

La seconde part qui revient à Jean Périn, fils et hoir de ladite feue Marie Jourdan, contient :
- une maison à Cabrières-d'Aigues, quartier des Jourdans, confrontant maison des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin de deux côtés ;

- l'autre moitié de la crotte audit quartier, confrontant l'autre part avec son entrée et passage, crotte de Brunet Jourdan, avec faculté de jouir de la moitié de la rue ;
- une vigne quartier du Clot, confrontant vigne des hoirs d'Étienne Roux, terre de Grégoire Meilleuret, le chemin ;
- une vigne quartier de La Combe, d'environ 2 hommes, confrontant vigne de ladite Claire Jourdan de deux côtés, terre de Pierre Franchesquin ;
- une vigne audit quartier tout près, d'environ 1 homme, confrontant vigne des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre de Jean et Pierre Jourdan, vigne dudit Orcière ;
- un coin de vigne tout près, d'environ 200 souches, confrontant vigne de Jacques Baridon, vigne de Mathieu Durand, vigne des hoirs d'Isnard Jourdan et dudit Orcière ;
- une vigne quartier de La Rougettière, d'environ 1 homme, confrontant vigne des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin de deux côtés ;
- une vigne audit quartier, d'environ 2 hommes, confrontant vigne des hoirs dudit Isnard Jourdan, le chemin de deux côtés ;
- une vigne quartier de Saint Laurent, d'environ 1 homme, confrontant vigne de Jacques Baridon dit Faure, vigne de Marie Ripert, le fossé ;
- un pré quartier du Clot, confrontant pré des hoirs d'Isnard Jourdan, pré de Pierre Reymond, pré de Vallery Solliers ;
- la moitié d'un pré et terre à La Rougettière, à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, pré des hoirs dudit Isnard Jourdan et le chemin ;
- un pré audit quartier, avec un coin de terre limitrophe, confrontant pré de Jean Roux dit Gay, pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, le chemin ;
- un pré au quartier de Roubians, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, pré de Honorade Devoulx, le chemin ;
- un pré quartier de Roubians, confrontant pré des hoirs de feu Me Jean Monnestier, pré de Bernard Guérin, pré de Magdeleine Roux ;
- un coin de pré à La Motte-d'Aigues, quartier de La Granière, du côté du midi, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan, pré de la première part ;
- la moitié d'un pré, tout près du côté de la minuit, confrontant l'autre part, pré de Guillaume et Louis Nicollas ;
- un pré audit quartier, confrontant le chemin du Moulin, pré de Pierre Pavin ;
- la moitié d'un pré audit quartier, du côté du couchant, confrontant l'autre part, pré des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin ;
- la moitié d'un pré audit quartier, du côté de la minuit, confrontant pré des hoirs dudit Isnard Jourdan et l'autre part ;
- une terre quartier du Dizain, confrontant le grand chemin, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Pierre Fabry ;
- une terre quartier de l'Hière Vielhe, confrontant terre des hoirs de Jaume Goirand, terre des hoirs de feu Pascal Ollivier, la draye ;
- la moitié d'une terre audit quartier, tout près, du côté de la minuit, confrontant terre d'Antoine Estienne, le chemin et la première part ;
- la moitié d'une terre quartier du Bouigas ou La Pourquaire, du côté du midi, confrontant terre de Michel Beymond, le chemin et l'autre part ;
- une terre quartier dit des Piboulles, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin public ;
- la part de la terre à Las Crottes, « *à la quallité qu'est de présant* », à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre quartier de Curnier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Vinson Moutton et la première part ;
- une terre quartier de Cantabonne, « *à la quallité qu'est* », à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs de Pierre Jourdan, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- la moitié d'une terre au Gramenier, à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, hoirs de Jean Rouet ;

- la moitié d'une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, la première part et le fossé ;
- une terre quartier de Cantebonne, à prendre du côté du levant, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre des hoirs de Vinson Michellan ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté de la minuit, confrontant la première part, terre de Pierre Reymond ;
- un coin de terre tout près, à prendre du côté du levant, confrontant la première part, terre de la communauté de La Motte d'Aigues et le chemin ;
- une terre quartier du Pas de l'Houlte, confrontant terre d'Étienne Gouirand, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, le fossé ;
- une terre quartier de l'Espéritonne, du côté du midi, confrontant l'autre part, le chemin public, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre au Plan de Belle-Estoille, à prendre du côté du couchant, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin ;
- une terre audit quartier, à prendre du côté du levant, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin ;
- la moitié d'une terre à Saint-Laurent, terroir de Cabrières-d'Aigues, à prendre du côté du midi, confrontant terre de Daniel Jouvent, l'autre part, terre de Brunet Jourdan ;
- une terre audit quartier, confrontant terre du prieuré de Saint-Laurent, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre dudit Orcière ;
- une terre au quartier de l'Estang, confrontant terre de Jean et Pierre Jourdan frères, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Jean et Hugues Morin ;
- une terre quartier du Petoullier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin de deux côtés ;
- une terre quartier des Mollières, confrontant terre de Jean Estienne, terre de Jaumet Ripert, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre quartier de l'Inferant [incertain], confrontant le chemin, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre dudit Jacques Ripert ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Jean Jourdan et ses frères, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan ;
- un coin de terre à Roubians, confrontant le chemin, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre des hoirs dudit M^e^ Monnestier ;
- la moitié d'une terre quartier du Pred Neuf, à prendre du côté du couchant de long en long, confrontant l'autre part, terre de Brunet Jourdan, le chemin ;
- une terre aux Vergiers, à prendre du côté du midi, confrontant terre de Louis Ripert, terre de Jean Pascal ;
- une terre tout près limitrophe de celle-ci, confrontant terre de Jacques Tallon, terre dotale de Jean Roux ;
- un coin de terre et chènevière au Pred de Brune, confrontant terre des hoirs de Marquet Bret, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- la moitié d'une terre dite Au Chaup [ou Champ], à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre de Jean Jourdan et ses frères, le chemin ;
- un coin de terre limitrophe de ladite maison, à prendre du côté du midi, de travers, confrontant l'autre part, le chemin ;
- une chènevière quartier de La Turonnette, confrontant chènevière des hoirs d'Isnard Jourdan, chènevière de Françoise Ripert ;
- la moitié d'une terre à la Combe, à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, vigne de Bernard Guérin ;
- une terre aux Hières du Cha… [abrégé, peut-être Château], confrontant terre de Brunet Jourdan, le chemin, terre dudit feu M^e^ Monnestier ;
- une terre Dessus Ville, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le chemin ;
- une terre quartier de La Sarrière, confrontant l'autre part, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Jean Roux, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le fossé ;
- une terre quartier de Collombe, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Jean Allaisse ;

- une terre quartier de de La Maire, confrontant terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, terre de Catherine Pascal ;
- la moitié d'une terre quartier de Saint-Jean, à prendre du côté de la minuit, confrontant terre de David Roux, terre de Paul Bertrand et l'autre part ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté du levant et de la tramontane, confrontant l'autre part, terre d'Angeline Jourdan, le fossé ;
- la moitié d'une terre à La Vegière, à prendre du côté de la minuit, confrontant l'autre part, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- un coin de terre dans la partie de Cucuron, confrontant terre des hoirs dudit Isnard Jourdan, le fossé, terre de Suzanne Ripert ;
- une terre au Leberon au Jas des Pourceaux, confrontant terre de Jean Estienne, le chemin ;
- une terre au Lebrun dans la partie de La Motte-d'Aigues, confrontant terre des hoirs dudit Isnard Jourdan de deux côtés ;
- la moitié d'une terre audit quartier, à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, le chemin, terre gaste ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Jean et Pierre Jourdan, terre des hoirs d'Isnard Jourdan ;
- une terre quartier de Velade, confrontant terre de Jean Estienne, le chemin ;
- un coin de terre et verger à La Combe des Jourdans, confrontant terre de Guillaume Morel, terre des hoirs dudit Isnard Jourdan.

Les parties ont fait planter des bornes pour limiter les propriétés partagées les unes des autres. Tout ceci sans préjudice audit Périn de sa réclamation pour les fruits, dont il y a procès devant les officiers pour 8 charges de blé que ledit Périn devrait audit Orcière, le tout remis à l'arbitrage suivant acte de compromis chez ce notaire le 1er de ce mois. Pour le reste, les parties se font quittance mutuelle.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Darbon]

f° 235 :

Quittance pour Antoine de Rochel, bourgeois, de Manosque, contre Paul Agnel

Le 10/03/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine de Rochel, bourgeois, de Manosque (04), présent, les extraits d'actes que ledit Rochel devait lui expédier suivant acte reçu par Me Girard, notaire de Manosque, le 05/02/1608, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Jaume Monier, de ce lieu.
[Signé : Rochel, P Agnel]

f° 235 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Jourdan

Le 11/03/1608, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres en prêt amiable, somme reçue et payée ce même jour à Me Louis Ricard et Benoît Roland en déduction de plus de somme qu'il leur doit suivant acte reçu par ce notaire le 20/10/1607, d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Le Long et Claude Honnorat.
[Signé : P Agnel, Pierre Le Long]

f° 236 :

Obligation avec compte-final pour Me Louis Ricard, notaire, et Benoît Roland contre Jean Mallan

Le 11/03/1608, ont comparu Me Louis Ricard, notaire, et Benoît Roland, de Grambois (84), d'une part, et Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final pour les actes d'obligation faits par ledit Mallan en faveur desdits Ricard et Roland, jadis sous-fermiers dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, comprenant les lods des acquisitions faites par ledit Mallan durant le temps où ils étaient sous-fermiers, « *n'excédeant toutesfois lesdits lodz la somme de 42 livres* », et tous les actes d'obligation se trouvant compris dans un acte de compte-final reçu par Me Asse, notaire de Grambois, du 08/11/1606.
Le compte arrêté indique que ledit Mallan doit auxdits Ricard et Roland la somme de 48 livres, qu'il promet de payer au 30 juin. Lesdits Ricard et Roland consentent à faire barrer tous les autres actes au profit de celui-ci. Ledit Mallan hypothèque 1 charge de blé annone que Pierre Barthélémy lui doit pour rente à la récolte prochaine.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Estienne et Jean Dupuy, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Ricard, Roulland]

f° 239 :

Quittance pour David Marque contre Mathieu Durand

Le 11/03/1608, a comparu Mathieu Durand, curateur des biens de feue Pasquette Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de David Marcou, dudit lieu, présent, 3 charges de blé annone pour la rente de 2 années, paies échues à la récolte passée des biens qu'il tient à ferme suivant acte reçu par ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de Jean Orcel et Guillaume Morel, dudit lieu.
[Signé : M Durand]

f° 240 :

Cession pour Grégoire Meilleuret contre Jean Orcière

Le 12/03/1608, a comparu Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a cédé à Grégoire Meilleuret, dudit lieu, présent, la somme de 6 livres en principal et 1 livre de dépens, à prendre de Catherine Périn, débitrice dudit Orcière suivant acte reçu chez Me Bressière, notaire d'Ansouis (84), le 09/03/1589, avec condamnation par les officiers de Cabrières-d'Aigues du 12/12/1607.
Cette cession est faite pour semblable somme que ledit Orcière confesse avoir reçu dudit Meilleuret précédemment, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond en présence de Jean Orcel et Pascal Estienne.
[Signé : J Orcel]

f° 241 :

Rétention pour Marquet Roux contre Pierre Martelly, écuyer, de Pertuis

Le 12/03/1608, étant donné que noble Pierre Martelly, écuyer de Pertuis (84), a acquis par insolutondation de Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), une terre de 2 saumées 1 émine au dextre, comprenant une aire, audit lieu quartier des Foussés, confrontant terre de Magdeleine Reynaud, terre de Catherine Roman, terre de Melchionne Bret et les chemins, pour le prix de 120 livres suivant acte reçu par Me Clappiers, notaire de Pertuis, cette année, et que Marquet Roux, fils émancipé dudit Georges Roux a appris cette

acquisition, il a requis ledit Martelly de retenir cette terre comme le droit le lui permet, en remboursant au juste prix, ce que ledit Martelly a accepté.
A comparu ledit Martelly, lequel a cédé audit Marquet Roux, présent, ladite terre. Ledit Roux devra payer les lods ainsi que 120 livres, en paies égales de 30 chacune, la première au 1er août et les autres à la même date les années suivantes, et durant ce temps il devra payer des intérêts au denier seize en proportion de ce qu'il restera à payer du capital, chaque année. Ledit Roux hypothèque ladite terre.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Pierre Roman, en présence de Jean Mallan, dudit lieu, de Claude Honnorat, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : Martelly]

f° 244 :

Arrentement pour l'héritage de feue Pasquette Jourdan contre Paul Pellegrin

Le 12/03/1608, a comparu Me Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues (84), curateur et procureur « *au régime du bien et héritaige dellaissé* » par feue Pasquette Jourdan, dudit lieu, lequel en ladite qualité a arrenté à Paul Pellegrin, laboureur, dudit lieu, présent, tous les biens de ladite feue Pasquette, tant à Cabrières-d'Aigues qu'à La Motte-d'Aigues (84), consistant en terres, vignes, chènevières, cazaulx et crotte, que ledit Pellegrin dit connaître. L'arrentement durera 4 ans et 3 prises de fruits pour les terres, et 3 ans et 3 prises de fruits pour le reste, à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 2 charges de blé annone mesure courante, à payer à chaque 1er août à partir du 01/08/1609. Tout ceci suivant la mise à l'encan public dudit arrentement, où ledit Pellegrin a été le plus offrant. Il devra porter aux propriétés 10 charges de fumier par an et laisser, la dernière année, le tiers des labourages vides.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond en présence de Jean Orcière et Guillaume Morel, dudit lieu.

f° 255 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pascal

Le 17/03/1608, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent [signe donc présent], 4 charges 1 panal de blé annone, 4 charges 2 panaulx de conségal, 6 panaulx 1 sivadier et ½ d'orge, 6 panaulx d'épeautre et 2 panaulx de fèves, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Honoré Thurin et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Thurin]

f° 256 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nallin

Le 18/03/1608, a comparu Guillaume Nallin, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone, 1 charge d'orge, 1 grosse charge d'avoine et 5 panaulx de conségal, en prêt amiable, le tout reçu précédemment, d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines avec hypothèque de sa part des vaches, veaux, chèvres et pourceaux qu'il tient dudit Agnel en mègerie, ainsi que de deux ânes poil gris et noir avec leur bât et cordage et tous ses semés audit Vitrolles-en-Luberon.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Elzias Vian et Guillaume Morel.
[Signé : P Agnel, Morel]
Le 24/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Nalin.

Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 260 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 19/03/1608, a été convoqué le conseil des hommes, manants et habitants du lieu de Peypin d'Aigues (84), chez Daniel Furet, devant Me Jacques Silvestre, baile, et le notaire, en présence de Pierre Bret, l'un des consuls modernes, et de Claude Mouret, ledit Daniel Furet, Philippe Silvestre, Jean Furet, Noël Meynier, Abraham Gruet, Elzias Silvestre, Jacques Olivier, Jacques Nicolas, Jean Meynier fils de feu Hugues, Mathieu Olivier, Sauvaire Mouret, François Mouret et Jacques Gras. Il a été proposé par les consuls en février que Me Montagne, sergent royal de Corbières (04), exécuteur d'une commission demandée par messieurs les commissaires députés par Sa Majesté pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts en ce pays, et que la communauté a, dans l'exploit dudit Montagne, une forge suivant la déclaration qui lui a été faite par ledit Elzias Silvestre, sur quoi le conseil déclaré « *que la communaulté ne tient ny possède aulcune forge et que annuellement icelle communaulté loue de mareschaux à forge pour servir icelle, lesquelz mareschaux habitent tantost à ung cousté, tantost à l'aultre, aulcunes fois icelle communaulté se charge bailher et louer une maison pour l'habitation desdits mareschaux, comme aussy ont declairé qu'icelle communaulté ne possède aulcungz bens, le tout appartient à madame la contesse de Sault, dame et baronne dudit lieu.* »
Pour cela, la communauté choisit comme procureur Me Charles Chanut, procureur en la cour, absent, pour se présenter devant lesdits commissaires, pour présenter cette déclaration.
Fait et publié audit Peypin-d'Aigues, au lieu indiqué ci-dessus, en présence de Me Claude Darbon, praticien de La Tour d'Aigues, et Claude Honnorat, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : Claude Mouret, Jacque Silvestre, D Furet, Elzias Silvestre, Darbon]

f° 265 :

Obligation avec résultat de compte pour Jean Roman, fils de Marc, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 19/03/1608, ont comparu Me Pierre Roman, baile, et Mathieu Rambaud, de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), commis et députés par délibération du conseil dudit lieu du 24/02/1608, d'une part, et Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, lesquels ont fait leur compte-final pour les sommes dues audit Roman, savoir :
- d'une part la somme de 6 écus 36 sols suivant rapport fait par Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), et Me Claude Darbon, commis, le 27/02/1608 ;
- ainsi que 1 écu 27 sols en déduction de plus de somme que ledit Jean Roman a fait arrêter entre les mains d'Antoine Estienne, consul dudit lieu, comme débiteur envers Monet Roman pour entier paiement de la taille dudit Roman, provenant du prix d'un pourceau vendu à la requête de Georges de Bolliers ;
- plus 1 écu 48 sols que ledit Jean Roman a payé à Bonnaud, commis des lattes pour prix de 12 panaulx [signe d'un renvoi, mais il n'a pas été fait] vendus suivant acquit du 10/11/1607 ;
- la somme de 12 écus 45 sols, qui lui est due par la clôture de son compte, rendu cette année en tant que trésorier de l'année dernière ;
- la somme de 14 écus 52 sols 8 deniers et 2 saumées moins 2 sivadiers de conségal, 7 panaulx 3 sivadiers et ½ de blé annone, qui lui ont été adjugés par sentence du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) le 19/01/1608, lesquels ledit Estienne, consul et séquestre, présent, confesse les avoir en son pouvoir, et promet de les apprécier à la somme de 9 écus 30 sols en plus des 14 écus 52 sols 8 deniers, soit au total 24 écus

22 sols 8 deniers, à payer à Georges de Bolliers créancier de la communauté en déduction de ses intérêts et dépens dans trois jours.
Toutes les sommes additionnées se montent à 46 écus 58 sols 8 deniers que la communauté doit à Jean Roman, les écus à 3 livres pièce. La communauté devra payer pour ledit Roman à Me Charles Chanut, procureur en la cour ou à sa femme, la quantité de 4 charges de blé annone que ledit Roman doit, suivant acte d'obligation reçu par Me Louis Ricard, notaire de Grambois (84), en 1607 ; ainsi que 2 charges de blé annone et 2 charges de conségal, à payer pour ledit Roman à Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, qu'il doit suivant acte d'obligation chez ce notaire en 1607. Les 6 charges de blé et 2 charges de conségal sont appréciées, suivant rapport des marchands de Pertuis (84), en déduisant le port, à 31 écus et ½. Pour les 15 écus 28 sols 9 deniers restantes dues audit Jean Roman, lesdits représentants de la communauté lui paieront cette somme le 15 août avec les intérêts au denier seize, soit 28 sols.
D'où quittance et décharge dudit Antoine Estienne.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie de Dlle Anne Sauvecane, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et de Claude Honnorat, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : J Roman, Darbon]

f° 279 :

Achat pour Pierre Long contre Paul Agnel

Le 21/03/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), présent, une maison que ledit Agnel a acquise par collocation des hoirs d'Antoine Roux dudit lieu, audit lieu consistant en deux instances, confrontant maison d'Antoinette Passette, maison d'Étienne Goirand, maison de Jacques Franchesquin et la rue publique.
La vente est faite pour le prix de 90 livres, payable en paies annuelles de 15 livres, la première à la Saint-Michel, et ainsi de suite, avec des intérêts au denier vingt au prorata de ce qu'il restera en capital, paie échue pour les intérêts de ce jour en un an, puis à la même date chaque année. Ledit Long hypothèque la maison.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Brigas]

f° 282 :

Quittance pour Guillaume Nicolas contre François Pazier

Le 21/03/1608, a comparu Me François Pazier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), absent, Paul Agnel présent pour lui, la somme de 15 livres, en déduction d'une plus grande somme tant en principal que dépens que ledit Nicolas lui doit, suivant sentence du juge de ce lieu, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de François Velixandre et Pierre Beymond.
[Signé : F Pazier]

f° 282 :

Achat pour Paul Agnel contre Antoine Astoin

Le 21/03/1608, a comparu Antoine Astoin, maître tailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, dudit lieu, présent, une chènevière en ce lieu, quartier du Pas de Horgouze, sous les Aires, de 3 éminades en semence, confrontant pré et chènevière dudit Agnel et le fossé de Hourgouze.
La vente est faite pour le prix de 33 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84), et Jean Brigas, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Plunier, J Brigas]

f° 299 :

Prorogation et obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Jean Meynier et Pierre Bourgue

Le 24/03/1608, étant donné que Jean Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), doit à la communauté dudit lieu la somme de 59 florins 2 sols 3 deniers, pour reliquat de son compte rendu en 1606, pour laquelle somme Daniel Furet, exacteur de ladite communauté, l'a fait gager sur ses fruits avec comme séquestre Pierre Bourgue et ce, jusqu'à prise de corps, lesdits Bourgue et Meynier ont requis Pierre Bret et Pierre Gruet de proroger le paiement de ladite somme avec les intérêts, attendu « *la pouvretté dudit Meynier* ».
Ont comparu lesdits Bourgue et Meynier, lesquels promettent de payer auxdits consuls, présents, la somme de 37 livres 15 sols 3 deniers, tant pour le principal que pour les intérêts, d'ici le 15 août, sans préjudice des dépens dus audit Daniel Furet. En échange la communauté décharge ledit Furet de la somme de 59 florins 10 sols 3 deniers de principal qu'il était chargé de récupérer. Passé le 15 août, la communauté pourra reprendre ses exécutions si elle n'est pas payée. Ledit Meynier promet d'indemniser et relever ledit Bourgue envers la communauté pour le paiement.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Darbon et Balthazar Billard, de ce lieu.
[Signé : Darbon, Billard]

f° 301 :

Prorogation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Sauvaire Moret et Jean Meynier

Le 24/03/1608, étant donné que Daniel Furet, exacteur de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), a fait gager Sauvaire Mouret, dudit lieu, pour la somme de 41 florins 3 sols et ½ pour reste d'arrérages dû à ladite communauté, et a fait députer séquestre Jean Meynier, dudit lieu, sur ses fruits, poursuivi jusqu'à prise de corps contre ledit séquestre. Lesdits Mouret et Meynier ont requis Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls modernes dudit lieu, de proroger ledit paiement.
Ont comparu lesdits Sauvaire Mouret et Jean Meynier, lesquels promettent de payer aux consuls, présents, la somme de 26 livres 5 sols et ½, tant pour le principal que les intérêts, au denier seize d'ici le 15 août. Les consuls déchargent ledit Furet de ladite somme sans préjudice à ce dernier de ses dépens. Si au 15 août les consuls ne sont pas payés, ils reprendront leurs exécutions.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaumet Gouirand, de ce lieu, et Claude Mouret, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Claude Mouret, J Goiran]

f° 303 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Jean Mallan

Le 24/03/1608, a comparu Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une ½ saumée de blé annone et 6 livres en argent, en prêt amiable, y comprenant la condamnation à 4 émines de blé du mois de novembre 1607 en faveur de Constant de Faulcon, et qu'il promet de payer le blé fin mai et l'argent au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Monier et Georges Thurin, de ce lieu.

[Signé : L Jourdan, G Thurin]
Le 02/09/1608, acte barré suivant une cession reçue chez ce notaire le même jour.

f° 309 :

Obligation pour Valentin Clemens contre Jean Jourdan

Le 25/03/1608, a comparu Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Valentin Clémens, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 saumée de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Darbon et Melchion Valete.
[Signé : Darbon]
Le 10/09/1608, acte barré, ledit Clémens ayant été payé par ledit Jourdan, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Melchion Valete et Guillaume Darbon.

f° 310 :

Cession pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane

Le 27/03/1608, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels confessent devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, d'une part 21 livres et d'autre part, 1 charge de blé annone et 3 charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu ces jours passés en plus de l'acte d'obligation de semences reçu chez ce notaire, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai et l'argent à la Sainte-Marie-Magdeleine suivante. En paiement de tout ceci, ils ont cédé audit Agnel la rente des grains d'une métairie qui leur est due par Philippe Silvestre et ses frères, de Peypin-d'Aigues (84), jusqu'au parfait paiement dudit Agnel, paie échue à la récolte prochaine suivant acte chez ce notaire du 24/11/1603.
Fait et publié en ce lieu, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Claude Honnorat.
[Signé : P Agnel, T Sauvecane, J Sauvecane, Plunier]

f° 311 :

Quittance pour Jean Merisan contre Jean Richard

Le 27/03/1608, étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée, entre Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), querellant en voie de fait, se joignant à lui le procureur juridictionnel, contre Jean Merisan, dudit lieu, querellé, le procès est toujours pendant et indécis.
Ont comparu ledit Richard et Constance Allard, femme dudit Merisan, lesquels se sont accordés. Ladite Allard, audit nom, devra payer audit Richard la somme de 18 livres tant pour son intérêt civil, dépens, dommages qu'intérêts, somme reçue à l'instant d'où quittance, décharge des séquestres et abandon du procès.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Gavaudan, praticien, de ce lieu, et Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Gavaudan, J Roman]

f° 319 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Jean Clémens en principal, et Jean Jourdan en pleige

Le 14/04/1608, a comparu Jean Clémens, habitant de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (804), absent, Balthazar Billard présent, une ½ charge de conségal, reçue, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.

Fut présent Jean Jourdan, fils de feu Guillaume, dudit lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence d'Henry Darbon et Grégoire Meilleuret.
[Signé : Billard, H Darbon]
Le 12/02/1609, acte barré en présence dudit Billard, qui fait quittance audit Clemens.
Fait et publié en ce lieu.
[Signé : Billard]

f° 320 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre les syndics de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 14/04/1608, ont comparu Jean Roman, fils de François, et Mathieu Roman, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme procureurs de la communauté, suivant acte chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), du 12/12/1607, et conformément à la délibération du conseil dudit lieu d'hier, ont confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand de Manosque (04), absent, Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son « *facteur* », présent pour lui, 6 charges de blé annone mesure courante, reçues dudit Billard précédemment d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pertuis dans le grenier dudit Gaudemar aux fêtes de mai prochaines.
Fut présent M^e^ Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, ledit s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Claude Darbon et de Jean Bouzon, dudit lieu.
[Signé : L Jourdan, J Roman, Darbon]
Le 12/09/1609, acte barré en présence de Laurent Gaudemar, l'un des hoirs dudit feu Jean, confessant avoir été payé par la communauté et des mains de noble Jean Meolhon, écuyer, et procureur de ladite communauté, de la somme de 27 écus 36 sols, d'où quittance.
[Signé : Gaudemar, Meoilhon]

f° 324 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre François Roman

Le 14/04/1608, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 panaulx de blé annone mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Rougier et Auban Rebouillon.
[Signé : F Roman, L Jourdan]

f° 325 :

Achat pour Paul Agnel contre M^e^ Georges Bernard, notaire

Le 15/04/1608, a comparu M^e^ Georges Bernard, notaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, une chènevière en ce lieu quartier de Hourgouze, d'environ 3 éminades, confrontant pré et chènevière dudit Agnel, chemin public, le fossé de Hourgouze et chènevière de Vincent May.
La vente est faite pour le prix de 45 livres, dont ledit Bernard en a reçu 39 livres à l'instant, d'où quittance, et pour les 6 livres restantes, elles ont été compensées sur le reste de 15 livres d'une cédule privée, et dont il y a instance pendante par-devant les officiers de ce lieu, cédule déchirée, et les 9 livres de surplus de la cédule ont été compensées pour toutes les vacations faites par ledit M^e^ Bernard pour ledit Agnel, d'où quittance réciproque.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Pascal Sicard et Jean Sauvecane, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Bernard, Sicard, Sauvecane]

f° 326 :

Obligation pour le capitaine Jean Antoine Plunier et Me Claude Darbon contre Pierre Beymond

Le 15/04/1608, a comparu Pierre Beymond, ménager, habitant La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir au capitaine Jean Antoine Plunier et à Me Claude Darbon, fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 13 livres en prêt amiable, somme reçue précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier, de ce lieu.
[Signé : Darbon, P Bertrandi]
Le 17/08/1609, acte barré en présence dudit Me Darbon qui fait quittance audit Beymond.
[Signé : Darbon]

f° 329 :

Quittance pour Jacques et Jean Roux, frères, de Cabrières-d'Aigues, contre les hoirs de feu Charles Meolhon et Balthazar Roux

Le 16/04/1608, ont comparu Me Claude Darbon, de ce lieu La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Me Pierre Roux, avocat en la cour, fils et héritier de feu Balthazar, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), et le capitaine Jean Antoine Plunier, procureur de Dlle Catherine Alazard, veuve de feu noble Charles Meolhon, ont confessé avoir reçu de Jacques et Jean Roux, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), présents, 2 livres 14 sols, qu'ils leur doivent suivant acte reçu par feu Me Maurelly, notaire de Cabrières-d'Aigues, du 14/04/1580, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de Grégoire Meillheuret, dudit lieu.
[Signé : Plunier, Darbon]

f° 329 :

Rétention pour David Baridon contre François Sambuc

Le 16/04/1608, étant donné que le 12/05/1599 François Sambuc, jadis trésorier de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), a acquis par collocation et pour les tailles, des hoirs de Catherine Barthélémy, dudit lieu, un coin de terre d'1 émine 7 cosses au dextre audit lieu, quartier dit La Font de Revol, confrontant terre de Louis Ripert et la draie du quartier, pour le prix de 18 florins 10 sols 4 deniers, ce qui a été appris par David Baridon, fils de ladite feue Barthélémy, qui, au temps de la collocation, était mineur, lequel a requis ledit Sambuc de lui désemparer ledit coin de terre en offrant de le rembourser, comme le droit le lui permet.
A comparu ledit Sambuc, lequel a cédé audit Baridon, présent, ladite terre contre semblable somme de 18 florins 10 sols 4 deniers, somme reçue à l'instant des mains et propre argent de Louis Ripert, présent, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, devant la maison de Pierre Reymond, en présence de François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Claude Darbon, de La Tour d'Aigues.
[Signé : Darbon]

f° 331 :

Insolutondation pour Louis Ripert contre David Baridon, de Cabrières-d'Aigues

Le 16/04/1608, étant donné que ce jour David Baridon, de Cabrières-d'Aigues (84), a retenu de François Sambuc, dudit lieu, 1 émine 7 cosses de terre audit lieu, quartier de La Font de Revel, confrontant terre de Louis Ripert et la draie contre la somme de 18 florins 10 sols 4 deniers, que ledit Ripert a payée pour lui, suivant acte de ce jour chez ce notaire, ledit Baridon a promis de lui désemparer ladite pièce moyennant ladite somme et 44 sols de plus.
Ont comparu ledit Baridon, lequel a désemparé ladite terre audit Ripert, présent, par titre d'insolutondation moyennant la somme de 22 florins 6 sols 4 deniers, réduite en 13 livres 10 sols 4 deniers reçue tant par ledit Sambuc que ledit Baridon, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de M^e^ Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et M^e^ François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Darbon]

f° 333 :

Achat pour Pierre Fabre contre l'héritage d'Isnard Jourdan

Le 16/04/1608, ont comparu M^e^ Mathieu Durand, Louis Ripert, François Roman et M^e^ Charles Augier, notaire, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont vendu, suivant permission de ce jour par ordonnance du baile, à Pierre Fabry dudit lieu, présent, un cazal qui provient de l'héritage de feu Isnard Jourdan, de ce lieu, en ce lieu, confrontant maison à trois côtés dudit Fabry et la rue publique.
La vente est faite pour le prix de 10 livres et ½, somme payée à Pierre Reymond, hôte, de ce lieu, en déduction de plus d'argent qui lui est dû pour la dépense faite par les députés qui ont procédé au partage des biens dudit feu Isnard Jourdan, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Darbon]

f° 335 :

Quittance pour Pierre Magnan contre Isaac Bouchard

Le 16/04/1608, a comparu Isaac Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Magnan, dudit lieu, présent, la somme de 8 livres 8 sols pour certains dépens auxquels ce dernier a été condamné envers ledit Bouchard par sentence du lieutenant de juge de ce lieu en février 1608, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Darbon]

f° 346 :

Quittance réciproque pour Pierre Beymond contre Jeanne Roux

Le 18/04/1608, a comparu Jeanne Roux, veuve de Pierre de Torines [nom incertain], de la ville de Montpellier (34), laquelle tant pour elle que comme procureur de Paul Giraudon, père et administrateur de ses enfants, hoirs de feue Magdeleine Roux, suivant procuration reçue par M^e^ Isaac Durand, notaire de Montpellier, le 09/04/1608, laquelle a confessé avoir reçu de Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), présent, tant pour lui que comme l'un des tuteurs des enfants de feu Michel Beymond, son père, la quantité de 12 charges moitié blé moitié conségal, pour rente des biens desdites Roux qu'au nom de Lucrèce Giberte, leur mère, et ce pour quatre paies échues au 15 août dernier, suivant acte reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, le 24/10/1602. Ladite Jeanne Roux a reçu

ladite quantité tant par ledit feu Beymond que ledit tuteur, savoir 4 quintaulx pour les tailles payées à Jean Gaudemar ou Balthazar Billard, son commis, se montant à 31 florins 7 sols 9 deniers pour ces quatre années, à Antoine Auman, trésorier de l'année 1605, 11 florins 8 sols 2 deniers, à Étienne Gouirand, trésorier de l'année 1604, 8 florins 7 sols 1 denier, à Pascal Estienne, trésorier de l'année 1607, 23 florins 7 sols, à Balthazar Billard, exacteur de Pierre Falician, 10 florins 3 sols 11 deniers pour l'année 1606, à Louis Jourdan, exacteur des censes de Paul Agnel et ses associés 6 florins 6 sols pour les années 1605 et 1606, à Me Claude Darbon et au capitaine Jean Antoine Plunier, exacteurs des censes dues aux feux Srs Meolhon et Roux pour les six années échues en 1605, savoir 13 livres en date du 15 de ce mois, lesquelles quittances ont été retirées par ledit tuteur pour s'en servir à son administration, se montant lesdites sommes à 210 florins 3 sols soit 126 livres 3 sols, qui est le juste prix desdites 12 charges de grain suivant leur estimation, avec quittance réciproque.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Esprit Carle, notaire, et Claude Boyer, de Beaumont-de-Pertuis (84).
[Signé : Carle, Claude Boyer]

f° 350 :

Cession pour Pierre Falician contre François Rey

Le 19/04/1608, a comparu François Rey, de Lourmarin (84), lequel a rétrocédé à Pierre Falician, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 16 livres et ½ qui lui avait été cédée par Jean Gouirand, par acte reçu chez ce notaire le 31/12/1607, à prendre des hoirs de Jean Fabry, principaux débiteurs, suivant ledit acte. Cette cession a été faite contre semblable somme de 16 livres et ½ que ledit Falician promet de payer à la sainte Marie-Magdeleine prochaine.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Brigas et Honoré Ginies, de ce lieu.
[Signé : Honnorat Ginies, Felician, J Brigas]
Le 22/11/1608, ledit Rey confesse avoir été payé précédemment par ledit Falician, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Pascal Estienne et André Roux, de Lourmarin (84).
[Signé : Pascal Estienne]

f° 351 :

Compromis passé entre Antoine Estienne et Pierre Roman

Le 19/04/1608, étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), entre Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), demandeur en requête pour la jouissance d'un arrentement de terres à Sainte-Catherine, contre Pierre Roman, dudit lieu, défendeur et « *préthandant estre demandeur en la jouissance d'icelluy* », le procès étant toujours pendant et indécis, les parties décident de passer un compromis.
Ont comparu lesdites parties qui ont décidé de passer par l'arbitrage de Claude Mouret, de Peypin d'Aigues (84), et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), à qui les parties remettront leurs parcelles dans cinq jours, et les arbitres feront leur rapport avec sentence dix jours après. Les parties devront respecter l'arbitrage sous peine 60 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Gavaudan et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, L Jourdan]

f° 355 :

Cession pour Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues, contre Barthélémy Gouirand

Le 21/04/1608, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a cédé à Pierre Félissian, ménager, dudit lieu, présent, la somme de 38 livres 12 sols et ½ à prendre des hoirs de feu Jean Fabry, vivant dudit lieu, qu'ils doivent audit Gouirand comme héritier pour moitié de feu Jean Gouirand, de ce lieu, suivant acte d'obligation chez Me Jean Sauvecane, de La Tour-d'Aigues, du 30/10/1585. Cette cession est faite en paiement de 38 livres 12 sols et ½ que ledit Félissian promet de payer pour ledit Gouirand à Me Claude Bertier, notaire de Saint-Martin-de-Castillon (84), en déduction de plus de somme que ledit Gouirand lui doit, suivant acte reçu par Me Thomas Mauric, notaire dudit Saint-Martin-de-Castillon. Ledit Gouirand promet de faire décharger ledit Félissian pour « *le surplus et intérestz pour la récolte dernière* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaumet Gouirand et André Hérétier.
[Signé : B Goiran, Felician, J Goiran]

f° 357 :

Insolutondation pour Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues, contre les hoirs de Jean Fabry

Le 21/04/1608, étant donné que feu Jean Fabry, de La Motte-d'Aigues (84), s'est obligé le 30/10/1585 envers feu Jean Gouirand dudit lieu de 16 écus à 3 livres pièces, suivant acte reçu par Me Jean Sauvecane, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour paiement de laquelle Barthélémy et Jean Gouirand, frères, enfants et hoirs dudit feu Jean ont, le 30/01/1596, fait une clame avec procès litératoire sur leurs biens jusqu'à estimation et voulant parachever le procès et faire taxer les intérêts et dépens, Anne Brunet, veuve dudit feu Jean Fabry, mère, tutrice et administratrice des biens et hoirs dudit feu Fabry, a requis Pierre Falician, beau-frère et cessionnaire desdits Barthélémy et Jean Gouirand, de se payer pour la somme principale, dépens et intérêts [sur leurs biens], ce qu'il a accepté.
Ont comparu Anne Brunet, en ladite qualité, et ledit Pierre Falician comme cessionnaire desdits Gouirand, lesquels ont liquidé les intérêts de la somme de 48 livres de principal depuis le 30/07/1596, date de la clame, au denier seize, et les dépens à la somme de 31 livres, soit au total 79 livres, en paiement de laquelle ladite Brunet a cédé les pièces suivantes :
- une terre à La Motte d'Aigues, quartier du Moullas, de 5 émines 7 cosses au dextre, confrontant terre de Pierre Pavin et le chemin public, lesquelles émines sont en deux coins près l'un de l'autre, le tout estimé par Antoine Arnoulx, estimateur moderne, Jacques Morel et Me Pascal Estienne, arpenteur dudit lieu, à 63 livres et ½ ;
- 3 émines d'une terre sur une plus grande, quartier de Cantabonne, à prendre du côté du midi, confrontant le chemin, terre des hoirs de Jaume Nicolas, terre de la communauté et terre restantes auxdits hoirs, le tout estimé à 21 livres suivant les estimateurs présents.
Au total, cette insolutondation s'élève à 84 livres 10 sols, les experts ont planté deux bornes dans la seconde terre pour la délimiter. La différence de valeur servira audit Falician à payer les lods, trézain et les experts.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de ce dernier et de Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Pascal Estienne, Felician]

f° 362 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre la communauté de La Motte-d'Aigues

Le 21/04/1608, ont comparu Jean Jourdan, Daniel Bouchard et Jacques Arnoulx, consuls de La Motte-d'Aigues (84), lesquels suivant leur procuration au nom de la communauté reçue chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), le 11 de ce mois, ont

confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 10 charges de conségal et 3 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai et de les porter dans la ville de Pertuis (84), dans le grenier dudit Gaudemar, à leurs risques et périls.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Pascal Estienne, habitant à La Motte d'Aigues (84), et Claude Tamisier, natif de Gargas (84).
[Signé : Daniel Bouchard, Billard, Pascal Estienne, Tamisier]

f° 363 :

Quittance pour Jean et Pierre Félissian contre Meolhon et Roux

Le 21/04/1608, ont comparu le capitaine Jean Antoine Plunier, procureur de Dlle Catherine Allezard, veuve et héritière testamentaire de feu Charles de Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), suivant procuration chez Me Duranti, notaire d'Aix-en-Provence, et Me Claude Darbon, comme cessionnaire de Me Pierre Roux, avocat en la cour, fils et hoir de feu Balthazar Roux, cession reçue par Me Morelli, notaire d'Aix-en-Provence, lesquels ont confessé avoir reçu de Jean et Pierre Félissian, frères, hoirs de feu François, de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, la somme de 10 livres 6 sols 6 deniers chacun, chacun ayant retiré sa moitié, qu'ils doivent audit feu Roux, par acte reçu par Me Mathieu Morel, notaire de Cabrières-d'Aigues, du 13/04/1580, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Jean Martin, de ce lieu.
[Signé : Plunier, Darbon, J Martin, P May]

f° 364 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Jean Martin, fils de Pierre

Le 21/04/1608, a comparu Jean Martin, fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard, présent pour lui, 2 charges de conségal et 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre au mois de mai et de le porter dans le grenier dudit Gaudemar à ses dépens.
Fut présent Roman Queyrel, de La Bastidonne (84), qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pons May et Jean François Bouzon, de ce lieu.
[Signé : J Martin, R Queyrel, P May, Billard]

f° 367 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Honoré Ginies

Le 21/04/1608, a comparu Honoré Ginies, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), absent, Balthazar Billard, son procureur, présent, 1 charge de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre en mai.
Fut présent Me Louis Jourdan, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Ange et Claude Honnorat.
[Signé : Honnorat Ginies, L Jourdan, Billard, Ange]

f° 368 :

Quittance pour Noël Meynier contre Louis Ricard et Benoît Roland

Le 22/04/1608, a comparu Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Me Louis Ricard et Benoît Roland, de Grambois (84), suivant procuration reçue par Me Mathieu Bernard, notaire de Pertuis (84), en mai 1607, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 1 charge d'orge prin, 5 panaulx de blé annone et 5 panaulx de conségal, qu'il devait suivant obligation reçue par Me Gabriel Asse, notaire de Grambois, le 20/11/1606, d'où quittance, ainsi que des dépenses de la clame et des experts.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Ange et François Icard, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Ange]

f° 371 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Sauvaire Moret

Le 26/04/1608, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres et ½ pour reste de censes et services qu'il doit de tout le passé jusqu'à ce jour, y compris 3 livres qu'il doit à Pons May suivant un indicat et sans comprendre les restes de censes qu'il doit à Barthélémy Icard. Il promet payer cette somme au 15 août et en échange ledit Jourdan se départ des gageries faites et décharge Noël Meynier et Pierre Bret, séquestres.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Beymond et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 372 :

Procuration pour Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues

Le 28/04/1608, a comparu Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a nommé pour procureur Michel Nicolas, son frère, présent, pour recouvrer tout ce qui peut lui être dû, négocier tout son bien et héritage, l'arrenter et tout ce qui est nécessaire, y compris emprunter, pour subvenir à leurs affaires.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Louis Jourdan et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 375 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman, fils de François

Le 28/04/1608, a comparu Jean Roman, fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 11 livres 4 sols en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Estienne et Jean Mallan, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : L Jourdan, J Roman]

f° 376 :

Quittance pour Jean Roman, fils de François, contre Me Louis Ricard et Benoît Roland

Le 28/04/1608, a comparu Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Me Louis Ricard et Benoît Rolland, de Grambois (84), suivant acte reçu chez Me Mathieu Bernard, notaire de Pertuis (84), en 05/1607, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Roman, fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, 2 charges de blé annone, une ½ charge de conségal, 2 panaulx d'avoine et 14 livres 4 sols en argent, le tout suivant une lettre du 19/01/1608, d'où quittances sur deux actes d'obligation chez ledit Me Bernard et chez Me Asse, notaires, le 28/09/1605 et 03/10/1605, qui seront barrés.
Ledit Jourdan fait également quittance des dépens des procédures faites contre ledit Roman ainsi que « *de 2 thonneaus dellivrés à Jehan Roman, de Marc, dudict lieu, en datte du 21 janvier dernier, pour la future cautelle des parties* ».
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Mallan et Guillaume Andrieu, dudit lieu.
[Signé : L Jourdan, J Roman]

f° 377 :

Obligation pour François Velixandre contre Jean Roman, Mathieu Roman et Pierre Barthélémy

Le 28/04/1608, ont comparu Jean Roman, fils de feu François, Mathieu Roman et Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre aux fêtes et à la fin du mois du mai.
Fut présent Vincent May, de ce lieu, s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Louis Le Long et Melchion Vallete.
[Signé : J Roman, V May, Jehan Louis Le Long]
Le 28/01/1609, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance auxdits débiteurs des 2 charges de blé, ainsi que des dépens suivant le procès litératoire retiré par ledit Mathieu Roman.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan.

f° 380 :

Obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Michel Nicolas

Le 30/04/1608, étant donné que la communauté de Peypin-d'Aigues (84), pour reliquat du compte rendu par Jacques Nicolas, dudit lieu, a fait gager du bétail, suivant les exploits faits, notamment un bœuf poil noir, avec pour député séquestre Michel Nicolas, son fils, et a continué ses exécutions jusqu'à double et second commandement, ledit Michel a requis Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls modernes de « *supercéder* » à telles poursuites offrant de les payer au 15 août, en lui remettant une cession d'action contre son père.
A comparu ledit Michel Nicolas, fils émancipé dudit Jacques, lequel a promis de payer à la communauté de Peypin-d'Aigues, présents lesdits consuls, ladite somme de 30 livres au 15 août, et ce en déduction dudit reliquat, intérêts et dépens, d'où décharge dudit Michel de la séquestration dudit bœuf et d'une ânesse avec cession d'actions pour cette somme.
Fait et publié à Peypin d'Aigues, chez Claude Moret, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Plunier, L Jourdan]
Le 14/09/1609, acte barré en présence de Philippe Moret et Pierre Bret, procureurs de la communauté suivant acte reçu chez ce notaire cette année, lesquels ont consenti à faire barrer cet acte, suite au paiement fait à Claude Moret, suivant son acquit du 05/09/1608.
Fait et publié audit lieu en présence de Paul Agnel et Louis Jourdan.

[Signé : L Jourdan]

f° 382 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Michel Nicolas

Le 30/04/1608, a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel, tant pour lui que comme procureur de Pierre Nicolas son frère, suivant procuration reçue chez ce notaire ces jours passés, a confessé devoir à Me Louis Jourdan de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre en mai.
Fait et publié audit Peypin d'Aigues en présence d'Elzias Silvestre et Noël Meynier, dudit lieu.
[Signé : Elzias Silvestre]
Le 14/09/1609, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Nicolas.
[Signé : L Jourdan]

f° 384 :

Compromis passé entre Pierre Bret, Jean Roman, Pierre Roman et autres, contre Michel Bret, les hoirs de Jaumet Bret et autres

Le 01/05/1608, étant donné qu'un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour d'Aigues et sa vallée, entre Pierre Bret, fils de feu François, Pierre Roman, François Roman et Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), demandeurs en requête de garantie, contre Michel Bret, Jean Arnoulx, Jean et Pierre Bret, frères, et autres, et que le procès est toujours pendant et indécis, ont comparu les susdits qui, pour mettre fin au procès, s'en remettent à l'arbitrage de Me Claude Gavaudan et Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, à qui les parties devront remettre leurs parcelles dans cinq jours et les arbitres prendront leur décision quinze jours après. Les parties devront respecter la sentence des arbitres sous peine de 50 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Si les arbitres n'arrivent pas à se mettre d'accord, ils pourront prendre une tierce personne.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de David Roux et François Bret, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Roman, J Roman]

f° 387 :

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier

Le 02/05/1608, a comparu Noël Rougier, ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 111 livres pour l'achat de 2 bœufs poil rouge, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août, moitié à la Saint-André qui suit avec hypothèque des bœufs.
Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Henry Darbon et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 388 :

Obligation pour Louis Ripert contre Guillaume et Jean Morel

Le 03/05/1608, ont comparu Guillaume et Jean Morel, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Louis Ripert, ménager, dudit lieu, présent, la somme de 33 livres en prêt amiable, reçue à l'instant, d'où quittance, qu'ils ont dit vouloir employer pour vider les différends et prétentions que ledit Jean Morel a sur les biens de feue Magdeleine Dourgon, vivante de Céreste (04), et qu'ils promettent de rendre et payer audit Ripert à

Noël, avec hypothèque d'un verger qu'ils ont audit lieu, quartier des Grés, confrontant terre de Brunet Jourdan, terre de Jean Périn et vigne de Daniel Magnan.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Louis Roux et Gaspard de La Planche, boucher, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Morel, Lois Ripert]

f° 390 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Meysonnier

Le 03/05/1608, a comparu François Meysonnier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la fin du mois.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Bernard Constans.
[Signé : Constans, L Jourdan]
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payée par Françoise Gabriel, veuve dudit Meysonnier, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 391 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 04/05/1608, a été convoqué le conseil des habitants de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) aux aires dudit lieu, devant M^e^ Pierre Roman, baile, et à la requête et présence d'Antoine Estienne, consul, en présence de Mathieu Roman, Jean Mallan, Mathieu Rambaud, Jean Roman, fils de François, Jacques Serre, Pierre Barthélémy, Pierre Bret et Mathieu Rambaud, tous dudit lieu. La communauté a été assignée devant les commissaires députés au fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts pour déclarer si la communauté possède des biens sujets aux francs-fiefs. Le conseil nomme comme pour procureur M^e^ Charles Chanut, procureur en la cour, absent, pour se présenter et déclarer que la communauté n'a aucun bien sujet aux francs-fiefs.
Fait et publié audit lieu en présence de Jean Fabry, de La Motte-d'Aigues (84), et André Eyriès, maréchal, habitant Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : J Roman]

f° 392 :

Rétention pour Jean Pellegrin, de La Motte-d'Aigues, contre Pierre Beymond et ses frères

Le 05/05/1608, étant donné que feu Michel Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), a acquis par collocation, comme ancien trésorier dudit lieu, des hoirs de Guillermin Pellegrin, dudit lieu, 7 cosses et ½ d'un pré plus grand audit lieu, quartier de Toussargues, confrontant pré de Jean Rouet, chènevière de Françoise Jourdan, pré de Jean Bret et pré restant, pour le prix de 12 florins 7 sols et ½ suivant ladite collocation du 02/03/1602. Jean Pellegrin, fils de feu Guillermin a requis Pierre Beymond, l'un des hoirs dudit feu Michel et tuteur des autres de lui désemparer ledit pré, offrant de lui rembourser le prix et loyaux coûts comme le droit le lui permet.
A comparu Pierre Beymond, audit nom, lequel a cédé à Jean Pellegrin, présent, ledit coin de pré. Ledit Beymond confesse avoir reçu à l'instant dudit Pellegrin la somme de 12 florins 7 sols et ½, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Melchion Valete et Antoine Pourchier de ce lieu.

f° 410 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert

Le 07/05/1608, a comparu Pierre Rambert, habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 55 livres et ½ pour l'achat d'une vache et d'un veau, poil rouge, que Me Louis Ricard, notaire de Grambois (84), lui avait vendu avec cédule privée dudit Rambert de 33 livres 10 sols, retirée par ledit Agnel comme cessionnaire dudit Ricard, « *laquelle ceddulle, ledict Agnel a dict avoir perdue* », ainsi que pour le prix de 2 charges de conségal reçues. Ledit Rambert promet de le payer à la Saint-Michel.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Jean Grillard.
[Signé : P Agnel, Darbon, J Grilhard]
Le 07/01/1609, ledit Agnel a fait quittance audit Rambert.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Balthazar Billard et Jacques Serre.
[Signé : P Agnel]

f° 413 :

Obligation pour Jean Orcière contre Jean Marcou

Le 08/05/1608, a comparu Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière, ménager, dudit lieu, présent, 1 charge et ½ de blé annone, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan, de ce lieu, et Claude Honorat, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : J Gaydan]
Le 04/05/1610, acte barré en présence dudit Orcière, qui fait quittance aux hoirs dudit feu Marcou, ayant été payé des mains de David Marcou, tuteur desdits hoirs.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jaumet Gouirand et Melchion Valete.
[Signé : J Goiran]

f° 414 :

Obligation pour Jean Meolhon, écuyer, contre Mathieu Bret

Le 08/05/1608, a comparu Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 8 livres 11 sols pour l'achat de 5 panaulx de conségal et 5 panaulx d'orge, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la sainte Marie-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Jean François Bouzon.
[Signé : J Gaydan]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Meolhon, qui confesse avoir été payé, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Plunier et messire Laurent Vian, de ce lieu.
[Signé : Meoilhon, Plunier]

f° 415 :

Obligation pour Jean Meolhon, écuyer, contre David Marcou

Le 08/05/1608, a comparu David Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent 5 livres 11 sols pour l'achat de 4 panaulx de conségal et 2 d'orge, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la récolte prochaine.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Gueidan et Jean François Bouzon.
[Signé : J Gaydan]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Meolhon, qui confesse avoir été payé par ledit Marcou, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Plunier et François Vielh.
[Signé : Meoilhon, Plunier]

f° 416 :

Obligation pour Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence, contre Pierre Grange

Le 08/05/1608, a comparu Pierre Grange, dit Delargen, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 8 livres 11 sols pour l'achat de 5 panaulx de conségal et 5 panaulx d'orge, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Gueidan et Jean François Bouzon de ce lieu.
[Signé : J Gaydan]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Meolhon qui confesse avoir été payé, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Plunier et François Viehl.
[Signé : Meoilhon, Plunier]

f° 422 :

Obligation pour Jean Pierre Coussin, marchand, contre Jean Marcou

Le 08/05/1608, a comparu Bertrand Coussin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au nom de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), son frère, a vendu à Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), le vin qui est dans un tonneau dudit Jean Pierre dans la cave de Claudette Ferrier [plutôt Claude Ferrier], contenant 45 coupes, pour le prix de 32 sols la coupe payable au 15 août. Si le tonneau contient moins que prévu ou plus, le prix à payer sera ajusté en fonction.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Antoine Martini, de ce lieu.
[Signé : Coussin, L Jourdan, A Martini]
Le 01/09/1608, acte barré en présence dudit Jean Pierre Coussin, marchand, qui confesse avoir été payé précédemment par ledit Jean Marcou, présent, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Pascal Sicard et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin, Sicard]

f° 429 :

Prorogation pour M^e^ Louis Jourdan contre Mathieu Rambaud

Le 17/05/1608, étant donné que M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procureur de M^e^ Louis Ricard, notaire, et Benoît Roland, de Grambois (84) a fait gager Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) pour le prix d'1 charge 4 panaulx et ½ de conségal, suivant un acte d'obligation reçu par M^e^ Asse, notaire de Grambois, le 15/11/1606, et a fait députer séquestre de ses fruits Jean Mallan, contre lequel ledit Jourdan a poursuivi sa requête jusqu'à emprisonnement desdites personnes aux prisons royales de Pertuis (84), ledit Rambaud a requis ledit Jourdan de suspendre de telles exécutions d'autant que ledit Mallan est son séquestre, et offre de payer le conségal et les dépens.

Ont comparu lesdits Jourdan et Rambaud, lesquels ont liquidé à l'amiable les grains et dépens à la somme de 39 livres 17 sols et ½, que ledit Rambaud promet de payer fin août. Ledit Jourdan consent à la libération dudit Mallan. Si après la date de paiement, ce dernier n'est toujours pas fait, ledit Jourdan reprendra ses exécutions contre le séquestre, avec prise de corps. Ledit Rambaud hypothèque trois bœufs et un veau poil rouge et un bureau.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Rambert et Me Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Darbon]

f° 433 :

Obligation pour Jean Meolhon, écuyer, contre Jean Pascal

Le 22/05/1608, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), absent, Me Jean Antoine Plunier présent pour lui, la somme de 8 livres 17 sols, pour l'achat de 6 panaulx de conségal et 4 panaulx d'orge, le tout reçu, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Sandin Vert et Claude Honnorat.
[Signé : Plunier]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Meolhon, qui confesse avoir été payé, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Antoine Plunier et François Vieil.
[Signé : Meoilhon, Plunier]

f° 438 :

Obligation portant cession pour Me Louis Jourdan contre François Roman

Le 27/05/1608, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. En déduction de cette somme, il cède audit Jourdan 13 petites émines de blé annone, soit 15 panaulx 6 cosses mesure courante, à prendre de Daniel Magnan, de Cabrières-d'Aigues (84), pour rente verbale des biens que ce dernier tient dudit Roman, à échoir au 15 août, et au prix que se vendra le blé au premier vendredi suivant, d'après rapport des marchands de Pertuis (84).
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Georges Constans, audiencier en la cour des comptes, et Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Roman, L Jourdan, G Constans]

f° 439 :

Obligation pour Jean Gaudemar contre Jean Pourret, fils d'Isnard

Le 28/05/1608, a comparu Jean Pourret, fils de feu Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Gaudemar, marchand, de Manosque (04), présent, 5 panaulx de conségal et 3 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Michel Thurin et Sandin Vert.
[Signé : Thurini]

f° 448 :

Division et partage fait entre Louise, Marguerite, les hoirs d'Isabeau, les hoirs de Pasquette et Jeanne Jourdan, héritières testamentaires de feue Marie Bret, vivante de Cabrières d'Aigues

Le 16/04/1608 [sic, l'acte se trouve après ceux de fin mai], étant donné que feue Marie Bret, femme d'Isnard Jourdan, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), avait fait son testament reçu chez Me Charles Augier, notaire dudit lieu, dans lequel après plusieurs legs a institué pour héritières universelles à parts égales Louise, Marguerite, Isabeau et Pasquette Jourdan, ses filles et dudit feu Isnard Jourdan, et encore Jeanne Jourdan, fille de Pierre Jourdan, vivant son fils, à présents femmes, ladite Louise de Mathieu Durand, ladite Marguerite de Louis Ripert, ladite Jeanne de Pierre Roman, et aux hoirs de ladite feue Pasquette dont ledit Durand est le curateur ainsi qu'aux hoirs de ladite Isabeau, ledit Me Charles Augier notaire les représentant.
Quelques temps après la mort de ladite feue Bret, alors que lesdites Isabeau et Pasquette étaient vivantes ainsi que ledit Pierre Jourdan, père de ladite Jeanne, une division fut faite des biens sans avoir été rédigée. En avisant plusieurs créanciers dudit héritage, ils ont fait un procès litératoire et des collocations sur certains biens sans distinction, « *tellemant que pour le jourd'huy aulcune desdites hérétieres se sont treuvés frustrés de leur dite part, et pour se randre esgaulx, ledit Durant, tant au nom de sa dite femme que curateur de l'héritage de ladite feue Pasquette* » a déposé une requête devant les officiers de ce lieu afin que le partage soit rédigé, et par sentence du 10/05/1606 [sic] l'acte de division et partage a été confié à Louis Roux et Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues, ainsi qu'à Me Pascal Estienne, arpenteur, habitant à La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont prêté le serment requis entre les mains de Me François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues, et ont procédé au partage durant 11 jours entiers et ont fait 5 parts égales, et l'ont ainsi affirmé devant ledit Me Magnan, les parties et Me François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque, beau-père et légitime administrateur de ladite Jeanne Jourdan et devant le notaire.
La première part a été obtenue par Louise Jourdan, femme dudit Durand, qui a reçu :
- une vigne à Cabrières-d'Aigues, quartier de La Rougettière, d'1 homme 160 souches, confrontant la ribbe, vigne de Brunet Jourdan, vigne de Pierre Reymond et le chemin, estimée à 12 florins ;
- une vigne au Pertusseau, d'1 homme 250 souches, confrontant « *viol par cousté, le fossé au-dessus* » estimé à 26 florins ;
- une terre aux Vergiers, de 2 émines, confrontant terre de Jeanne Jourdan, terre de Brunet Jourdan, terre de Louis Ripert, terre des hoirs de Daniel Tallon, estimée à 50 florins ;
- une terre aux Mollières, de 2 émines 4 cosses, confrontant terre de Guilhen Jourdan, terre de Jacques Baridon, terre de Pasquette Jourdan et le chemin, estimée à 42 florins ;
- une partie de terre et jonquier, quartier d'Entraigues, d'1 émine 11 cosses, confrontant pré de ladite Pasquette, la part de Jeanne Jourdan, terre de Guilhen Jourdan, estimée à 7 florins ;
- une terre audit quartier, d'1 émine 10 cosses, confrontant la part de ladite Jeanne Jourdan, la part de ladite Pasquette, estimée à 8 florins ;
- une terre et un pré limitrophe aux Molières, de 6 émines 6 cosses, confrontant le chemin, terre de Jaumet Ripert, terre des hoirs de Daniel Bertrand, terre de Louis Ripert, estimée à 62 florins et ½ ;
- une terre quartier de Roubians, d'1 saumée 1 émine 5 cosses, confrontant terre de Jean Magnan, terre de François Sambuc, terre de François Roche, estimée à 56 florins 11 sols 8 deniers ;
- un pré à la Grand Combe, d'1 émine 6 cosses et ½, confrontant terre de Daniel Roux à deux parts, terre des hoirs de Françoise Durand, estimé à 9 florins ;
- un pré audit quartier, d'1 émine, confrontant pré de Jean Roux dit Gay, pré de Louis Ripert, estimé à 8 florins ;
- un coin de pré au quartier de La Vergière, d'1 émine, confrontant terre et part de ladite Pasquette, terre de Hugues Pellat, estimé à 12 florins ;

- une terre à La Vergière, d'1 saumée 8 cosses, confrontant terre de Bernard Guérin à deux parts, terre de ladite Pasquette, estimée à 54 florins 4 sols ;
- une terre au quartier de l'Escairas, de 3 émines 1 cosse et ½, confrontant terre de Jeanne Jourdan, terre de Louis Roux, terre d'André Eyries et Jean Roux, estimée à 55 florins et ½ ;
- une terre quartier de La Maire, de 5 émines, confrontant terre de Louise Jourdan, le chemin, part de ladite Pasquette, estimée à 5 florins ;
- une terre sur La Font de Ravel, de 6 émines, confrontant part de ladite Jeanne, le chemin, terre de Marquet Grange, estimée à 14 florins ;
- une terre au Clot, d'1 émine 2 cosses et ½, confrontant terre de Pierre Roman, terre de Jean Roux, pré de Jeanne Jourdan, estimée à 26 florins et ½ ;
- un pré au quartier du Clot, de 9 cosses et ½, confrontant pré de Guilhen Jourdan, pré de Marguerite Jourdan, pré de Louis Ripert, estimé à 17 florins et ½ ;
- une terre au Clot de dix cosses confrontant terre de Jean Roux, pré de Jacques Baridon, terre de Jeanne Jourdan, estimée à 21 florins ;
- une terre audit quartier, de 4 cosses, confrontant terre de la part de Pasquette, terre des hoirs de Magdeleine Royère, le chemin, estimée à 8 florins ;
- une chènevière quartier du Brusq, d'1 cosse ¾, confrontant le chemin, part de Pasquette, part de Jeanne, estimé à 7 florins ;
- un pré quartier du Clot, de 11 cosses, confrontant pré de la part de Pasquette, le pré de Clastre, la draye, estimé à 22 florins ;
- un pré audit quartier, de 11 cosses et ½, confrontant pré de la part de Jeanne, pré de Jacques et Pierre Périn, estimé à 11 florins ;
- une terre « *dessus ville* », de 6 émines 10 cosses, confrontant terre de Daniel Magnan, terre des hoirs de Bernard Pascal, estimée à 9 florins ;
- une terre et vigne dessus ville, la vigne de 2 hommes, et la terre de 11 cosses, confrontant vigne de Paulet Pellegrin, vigne et terre de la part de Pasquette, terre de Jean Orcière estimée à 13 florins ;
- une vigne audit quartier, proche de la précédente, confrontant vigne de la part de Pasquette, de celle de Jeanne, d'1 homme 56 souches, estimée à 8 florins ;
- une terre au-dessus ville, de 2 émines et une ½ cosse, confrontant vigne de David Bret, terre de François Franchesquin, terre des hoirs de Léonard Pascal, estimée à 40 florins ;
- une terre au Jas des Bretz, de 2 émines 8 cosses, confrontant terre de Pasquette Jourdan, terre de Jean Bouchard, terre de M^e^ François Magnan, estimée à 12 florins 8 sols ;
- une terre audit quartier, de 7 émines « *par teste* », confrontant part de ladite Jeanne, terre de Louis Ripert à deux parts, estimée à 21 florins ;
- une terre à Saint-Laurent, de 3 saumées, confrontant le chemin, terre de Guilhen Jourdan, terre des hoirs de Mathieu Rambaud, estimée à 42 florins 5 sols 9 deniers ;
- une terre au Dernier Casteau, de 2 émines 2 cosses, confrontant part de ladite Pasquette, terre de Jacques Baridon, estimée à 10 florins et ½ ;
- un jardin quartier de la Font Longue, contentant 1 cosse, confrontant jardin de la part de Pasquette, jardin de la part de Jeanne, le chemin, estimé à 5 florins ;
- une maison Au-Dessous Casteau, où habite André Eyriès, confrontant part de maison de Pasquette, maison sive cazal derrière de Martelly, estimée à 52 florins ;
- une 5^e^ part d'un joncquier, quartier de Saint-Jean, contenant 6 cosses, confrontant terre de Jean Estienne, estimé à 1 florin ;
- une terre quartier du Lebron, contenant 5 émines 7 cosses, confrontant terre de Jean Bouchard, terre de la part de Jeanne, terre de Jean Bret, estimée à 7 florins ;
- une terre audit Lebron, de 12 émines, confrontant le chemin, terre gaste, terre de François Durand, terre de Michel Ripert, estimée à 15 florins ;
- 1/5^e^ d'une crotte sive dessus de maison, confrontant maison d'Isabeau Jourdan, estimée à 18 florins ;
- une terre quartier de Vausede, d'1 saumée 3 émines, confrontant terre de Louis Ripert, le fossé, estimée à 34 florins et ½ ;
- une terre au Clot, contenant 8 cosses, confrontant terre de Brunet Jourdan, pré de Pierre Sallenc, le chemin, terre de Jean Félissian, estimée à 14 florins ;

- et finalement une terre Dessus Ville, d'1 émine, confrontant la draye, terre de Guilhen Anthoard, estimée à 8 florins.
Soit au total une valeur de 837 florins 5 sols 5 deniers.
La part obtenue par ladite Marguerite Jourdan, femme de Louis Ripert contient :
- une part de vigne quartier de La Rougettière, d'1 homme 180 souches, confrontant part de ladite Isabeau, vigne de Pierre Reymond, vigne de Pierre Félissian, estimée à 30 florins 11 sols ;
- une terre quartier du Boutaric, de 3 émines 8 cosses, confrontant terre de Jean Roux dit Gay, terre de Claude Marguerit, le chemin par teste, estimée à 70 florins ;
- une terre quartier des Molières, de 2 émines 10 cosses, confrontant terre de Jean Orcel, terre de la part de Pasquette, le chemin, estimée à 52 florins et ½ ;
- une terre quartier d'Entraigues, de 2 émines 2 cosses, confrontant terre de Pierre Bret, pré des Figuière, terre de Pierre Reymond, part de ladite Pasquette, estimée à 9 florins ;
- une terre audit quartier et au-dessous de celle ci-dessus, confrontant terre de Michel Pavin, terre de Pierre Fabry, estimée à 8 florins, pour environ 2 émines ;
- une terre quartier de Collombe, de 11 cosses, confrontant le chemin, terre de Louis Ripert, terre de la part de Pasquette, estimée à 19 florins ;
- un pré et terre à La Grand Combe, le pré d'1 émine et la terre de 4 émines, confrontant terre de Jean Roux, terre de Pierre Reymond, terre de Jean Pellat, estimés à 25 florins ;
- une terre quartier de La Vegière, d'1 saumée 5 émines 6 cosses, confrontant terre des hoirs de François Roche, terre de Jean Orcière, terre de Marie Jourdan, estimée à 34 florins ;
- une terre quartier de La Maire, de 5 émines, confrontant le fossé, le chemin, terre de la part de Jeanne, estimée à 5 florins ;
- une terre à La Font de Ravel, confrontant terre de Sarre Royère, terre de Marquet Grange, terre des hoirs de Guilhen Jourdan, d'1 saumée 1 émine, estimée à 9 florins ;
- une terre et verger audit quartier, de 3 émines, confrontant le chemin, verger de Pierre Arnoulx, le chemin en teste, estimée à 70 florins ;
- une terre au Clot, sous la Font de Ravel, contenant 4 émines, confrontant terre de Pierre Fabry, terre de Jean Roux dit Gay, terre des hoirs de Léonard Pascal, estimée à 94 livres 5 deniers ;
- une terre audit quartier, d'1 émine 3 cosses, confrontant terre de la part de Pasquette, terre de Jean Orcel, pré de Pierre Arnoulx, estimée à 27 florins ;
- une terre audit quartier, d'1 émine 2 cosses et ½, confrontant terre de Grégoire Meilheuret, terre des hoirs de feu M^e^ Jean Monestier, estimée à 26 florins et ½ ;
- un pré audit quartier, de 9 cosses, confrontant pré de la part de Pasquette, pré de Louis Ripert, estimé à 17 florins et ½ ;
- une terre au Clot, de 6 cosses, confrontant terre de François Magnan, pré de Louis Roux, terre de Jean et Pierre Félissian, estimée à 12 florins ;
- une chènevière au quartier du Bruscq, de 6 cosses, confrontant le chemin de La Font, chènevière de la part de Pasquette, le chemin au-dessus, estimé à 20 florins ;
- un pré quartier du Clot, de 10 cosses, confrontant pré de Louis Ripert, pré de Pierre Reymond, pré des hoirs de Marquet Durand, estimé à 20 florins ;
- une terre Dessus Ville, de 2 émines 3 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de Daniel Magnan, terre de la part de Pasquette, estimée à 4 florins ;
- une terre et vigne Sur Ville, la terre de 2 émines, la vigne de 2 hommes et ½, confrontant part de ladite Pasquette, terre de Pierre Fabry, la draye, estimés à 12 florins ;
- une vigne Dessus Ville, d'1 homme 56 souches, confrontant vigne de ladite Pasquette, vigne de David Marcou, terre d'André Eyriès, estimée à 8 florins ;
- une terre quartier de Pinchinat, d'1 saumée 2 émines 3 cosses, confrontant terre de Guilhen Jourdan, terre de Guillaume Morel, terre de François Sambuc, estimée à 37 florins et ½ ;
- une terre quartier des Jas de Bretz, contenant 5 émines 1 cosse, confrontant terre de ladite Isabeau, terre de Jean Bouchard, terre de Pasquette Jourdan, estimée à 15 florins et ½ ;
- une terre quartier de Saint-Laurent, de 3 émines, confrontant terre d'Andrieu Jourdan, terre de la part d'Isabeau, estimée à 16 florins ;

- une terre quartier de Vausede, d'1 saumée 2 émines, confrontant terre de Jean Bonnet, terre de Pierre Reymond, le chemin, estimée à 40 florins ;
- une terre audit quartier, d'1 saumée 4 émines 4 cosses, confrontant terre de Mathieu Durand, terre des hoirs de Léonard Pascal, le fossé, estimée à 37 florins ;
- une terre au Dernier Château, de 6 cosses et ½, confrontant terre de Louis Ripert, terre de Jacques Baridon, part de Pasquette, estimée à 3 florins ;
- un jardin en ville, de 2 cosses ¾, confrontant le chemin, le passage de la forge, estimé à 7 florins ;
- une chènevière en ville, de 4 cosses et ½, confrontant le chemin, chènevière de Marie Ripert, chènevière de Jean Marcou, estimé à 16 florins ;
- un jardin sive chènevière, dans Ville, contenant 8 cosses, confrontant le chemin, chènevière de Jean Roux, le fossé, estimé à 24 florins ;
- un jardin à la Font Longue, de fort peu de contenance, confrontant le chemin, jardin de la part de Pasquette, jardin de Jeanne Fabre, estimé à 5 florins ;
- un cazal au Bruscq, confrontant le chemin, chènevière de ladite Marguerite Jourdan, chènevière de Jean Roux, estimé à 31 florins ;
- 1/5e d'un joncquier, quartier de Saint-Jean, de 6 cosses, confrontant terre de Jean Estienne, terre de Jean Orcière, estimé à 1 florin ;
- une terre au Lebron, de 4 émines, confrontant terre de Pierre Ripert, le fossé, terre gaste, estimée à 7 florins ;
- une terre audit quartier, de 5 émines 7 cosses, confrontant terre de François Magnan, terre de jean Bret, la part de Pasquette, estimée à 6 florins et ½ ;
- et finalement 1/5e d'une crotte sive dessous de maison, dans Ville, confrontant Isabeau Jourdan, estimée à 18 florins.

Soit au total pour sa part 837 florins 5 sols 5 deniers.

La part obtenue par ladite Isabeau Jourdan contient :
- une vigne quartier de La Rougetterie, d'1 homme 300 souches, confrontant vigne de la part de Marguerite, vigne de Daniel Ramasse, vigne de Peire Lertier, estimée à 30 florins ;
- une terre aux Vergières, de 3 émines 3 cosses, confrontant terre de Jacques Baridon, terre de Jeanne Jourdan, terre de Jacques Tallon, terre de Brunet Jourdan, estimée à 81 florins ;
- un pré quartier de Roubians, d'1 émine 1 cosse et ½, confrontant part de Jeanne, le chemin, pré de Louis Ripert, estimé à 20 florins ;
- une terre à La Grand Combe, de 2 saumées 2 émines 6 cosses, confrontant terre d'Amiel Ramasse, terre de Jean Roux, chemin d'Ansouis, estimée à 92 florins ;
- une terre quartier d'Entraigues, d'1 émine 1 cosse, confrontant terre de Pierre Sallenc, part de Jeanne, estimée à 7 florins ;
- une terre audit quartier et proche de celle ci-dessus, d'1 émine 2 cosses, confrontant terre de Pierre Bret, part de Jeanne, terre de Jean Orcel, estimée à 8 florins ;
- une terre quartier de La Maire Plus Haulte, de 5 émines, confrontant le vallat, terre de Jean et David Roux fils de Mary, le chemin, part de Pasquette, estimée à 5 florins ;
- une terre sur la Font de Ravel, de 6 émines, confrontant terre de Jean Orcière, chemin allant au bois, part de Jeanne, estimée à 12 florins 5 sols 5 deniers ;
- une terre au Regue, de 3 émines et ½, confrontant terre de Jean André, la draye, estimée à 30 florins ;
- une terre au Clot, de 2 émines 6 cosses, confrontant terre de Jean Grange, terre de Loison Roux, estimée à 50 florins ;
- un pré au Clot, de 11 cosses et ½, confrontant pré de Pierre Beymond, terre de Jean et Pierre Félissian, terre de Brunet Jourdan, estimée à 21 florins ;
- une terre au Clot, d'1 émine 3 cosses, confrontant pré de Bernard Guérin, terre de Daniel Ripert, estimée à 30 florins ;
- une chènevière au Brusc, de 4 cosses ¼, confrontant chènevière de François Magnan, le chemin, chènevière de Jacques Baridon, estimé à 17 florins ;
- un pré audit quartier du Bruscq, d'1 cosse ¾, confrontant pré de François Magnan, chènevière de Guilhen Jourdan, pré de Daniel Magnan, estimé à 3 florins ;
- un pré au Clot, de 10 cosses et ½, confrontant pré de la part de Marguerite, pré de Pierre Reymond, pré de Jean Bonnet, estimé à 20 florins ;

- une terre Au-Dessus Ville, de 3 émines 2 cosses, confrontant terre de Jeanne Jourdan, terre de Paulet Pellegrin, estimée à 7 florins ;
- une terre au lieu-dit Chareire, d'1 saumée 1 cosse, confrontant terre de Jean Orcière, terre de Guilhen Jourdan, terre de François Magnan, estimée à 22 florins ;
- une terre au Jas des Bretz, de 5 saumées 9 cosses, confrontant terre de Brunet Jourdan, le fossé, terre de Louis Roy, terre de la part de Jeanne, estimée à 140 florins ;
- une terre quartier de Vaucede, de 7 émines, confrontant terre de Michel Pavin, le chemin à deux parts, terre de Jacques Baridon, estimée à 20 florins ;
- une terre quartier de Saint-Laurent, de 3 émines, confrontant terre de Michel Pavin, terre du prieuré de Saint-Laurent, terre de Louis Ripert, estimée à 15 florins ;
- un jardin Au-Dessous Clastre, de 4 cosses et ½, confrontant terre de Jean Jourdan, jardin de Pierre Fabry, le chemin, estimé à 4 florins ;
- un jardin à Font Longue, d'1 cosse, confrontant jardin de Brunet Jourdan, jardin de la part de Jeanne, estimé à 5 florins ;
- et finalement deux instances de maison les plus hautes et 1/5^{e} de la crotte plus basse à La Font de La Gaye, confrontant la rue à deux parts, maison de Paul Agnel, estimée à 188 florins.

Au total, la part est estimée à 837 florins 5 sols 5 deniers.
La part obtenue par les hoirs de ladite Pasquette Jourdan contient :
- une vigne au Pertuseau, d'1 homme et ½, confrontant vigne de la part de Jeanne, vigne de Jean Orcel, vigne de Jacques Baridon, estimée à 27 florins ;
- une terre aux Mollières, de 5 émines 9 cosses, confrontant part de Marguerite, terre de Pierre Sallenc, terre de la part de Louise, estimée à 120 florins ;
- une terre quartier d'Entraigues, sive joncquier, d'1 émine 11 cosses, confrontant part de Pasquette, part de Louise, estimée à 8 florins ;
- une terre audit quartier, proche de celle ci-dessus, d'1 émine 10 cosses, confrontant terre de la part de Louis, terre de la part de Marguerite, estimée à 8 florins ;
- une terre au quartier de L'Inferant, d'1 saumée 5 émines 6 cosses, confrontant terre de Jacques Baridon, terre de Bernard Guérin, terre de Jean Orcière, estimée à 47 florins 11 sols 5 deniers ;
- une terre quartier de Collombe, de 11 cosses et ½, confrontant terre de ladite Marguerite, terre de Jean Fabre, terre de Louis Ripert, estimée à 19 florins ;
- un pré et terre au quartier de La Grand Combe, de 4 émines, confrontant pré et terre de Pierre Franchesquin, terre de Jean Bouchard, estimés à 30 florins ;
- une terre à La Grand Combe, de 2 saumées 4 émines, confrontant terre de [blanc dans l'acte] Anthoard, terre des hoirs de Michel et Jean Pellas, terre de Véran Pascal, estimée à 60 florins ;
- une terre à La Vegière, de 7 émines, confrontant terre de Bernard Guérin, terre de Claude Martel, part de Louise, estimée à 35 florins ;
- une terre quartier de La Maire, de 5 émines, confrontant terre de la part d'Isabeau, le fossé, le chemin, estimée à 5 florins ;
- une terre et verger à La Font de Raveoul, de 3 émines 4 cosses, confrontant le chemin, verger de Louis Ripert, de Mathieu Durand, terre de Marguerite Jourdan, estimés à 48 florins et ½ ;
- une terre au Clot, d'1 émine 3 cosses, confrontant terre de la part de Marguerite, terre de Jean Estienne, pré de Pierre Arnoulx, estimée à 27 florins et ½ ;
- un pré au Clot, de 9 cosses, confrontant pré de Brunet Jourdan, pré des hoirs de Guilhen Jourdan, pré de la part de Louise, estimé à 16 florins et ½ ;
- un pré audit quartier, de 9 cosses et ½, confrontant pré de la part de Marguerite, autre part de ladite Jeanne au-dessus, pré de Louis Ripert, estimé à 17 florins et ½ ;
- une terre audit quartier du Clot, d'1 émine, confrontant terre de Louis Ripert, le chemin, terre de Mathieu Durand, estimée à 24 florins ;
- une terre audit quartier, de 4 cosses, confrontant terre de Jean Bouchard, terre de la part de Louise, le chemin, estimée à 8 florins ;
- une chènevière quartier du Bruscq, de 5 cosses, confrontant pré de ladite Marguerite, le chemin, part de Louise, estimé à 20 florins ;

- un pré quartier du Clot, de 11 cosses, confrontant pré de Jean Roux dit Gay, la draye, pré de la part de Louise, estimé à 22 florins ;
- une terre Au-Dessus de Ville, de 4 émines 6 cosses, confrontant vigne de Bernard Guérin, la draye, terre de Jean Orcière, vigne des hoirs de Léonard Pascal, estimée à 36 florins ;
- une terre et vigne Dessus Ville, de 2 émines de terre et un ½ homme de vigne, confrontant terre de la part de Louise et de celle de Jeanne, vigne de Marguerite Jourdan, terre de Pierre Fabry, estimés à 12 florins ;
- une vigne Dessus Ville, d'1 homme 56 souches, confrontant vigne de la part de Louise, terre d'André Eyriès, vigne de la part de Marguerite, estimée à 8 florins ;
- une terre au Jas des Bretz, de 5 émines 1 cosse, confrontant terre de ladite Marguerite, terre de la part de Louise, terre de Jean Bouchard, estimée à 22 florins ;
- un jardin en ville, de 5 cosses, confrontant le chemin au-dessus, jardin de Martelly, estimé à 12 florins et ½ ;
- un jardin à La Font Longue, d'1 cosse, confrontant le chemin, part de ladite Marguerite, jardin de ladite Louise, estimé à 5 florins ;
- une maison Au-Dessous Castel et crotte derrière, confrontant maison des Martelly, passage de Magdeleine Bret, estimées à 100 florins ;
- un cazal au-devant avec son relarguier derrière le levant, confrontant maison de Jeanne Jourdan, le chemin, estimé à 30 florins ;
- 1/5^{e} d'un pré et jonquier à Saint-Jean, confrontant terre de Jeanne Estienne, de 6 cosses, estimé à 1 florin ;
- une terre au Lebron, qui représente le tiers de 5 émines 7 cosses, confrontant terre de Michel Ripert, terre de Pierre Roman, estimée à 7 florins ;
- une terre au Lebron, de 5 émines 7 cosses, confrontant part de Marguerite, terre de la part de Louise, estimée à 7 florins ;
- et finalement 1/5^{e} d'une crotte sive dessous de maison dans Ville, confrontant maison d'Isabeau Jourdan, estimée à 18 florins.

Soit au total pour la part de Pasquette une estimation de 837 florins 5 sols 5 derniers.

La dernière part est obtenue par ladite Jeanne Jourdan et contient :
- une vigne quartier de Pertuseau, d'1 homme et ½, confrontant vigne de la part de Pasquette, vigne de Guilhen Jourdan, vigne de Jacques Baridon, estimée à 27 florins ;
- une terre aux Vergiers, de 2 émines, confrontant terre de la part de Louise, terre de la part d'Isabeau au-dessus, estimée à 50 florins ;
- un pré quartier de Roubians, d'1 émine 1 cosse et ½, confrontant pré de la part d'Isabeau, pré de Pierre Roman, le chemin, estimé à 18 florins ;
- une terre quartier d'Entraigues, d'1 saumée 1 émine 1 cosse, confrontant terre des hoirs de Jean Pellat, terre de Jean Estienne, le chemin, estimée à 46 florins et ½ ;
- une terre audit quartier d'Entraigues, d'1 émine 11 cosses, confrontant part d'Isabeau, terre de Pierre Roman, estimée à 7 florins ;
- une terre audit quartier de celle ci-dessus, d'1 émine 10 cosses, confrontant part d'Isabeau, autre part de Louise, estimée à 8 florins ;
- une terre à La Vegière, d'1 saumée, confrontant terre de Bernard Guérin, le fossé, terre de Suzanne Jourdan, estimée à 45 florins ;
- une terre quartier de l'Esgueiras, de 3 émines 2 cosses, confrontant terre de François Magnan, terre de Bernard Guérin, terre d'André Eyriès, estimée à 57 florins et ½ ;
- une terre quartier de La Maire, de 5 émines, confrontant le fossé, le chemin, terre de Louise Jourdan, part de Marguerite, estimée à 5 florins ;
- une terre sur La Font de Ravel, d'1 saumée, confrontant terre de la part d'Isabeau, le chemin, terre de la part de Louise, estimée à 16 florins ;
- une terre audit quartier, de 2 émines 3 cosses, confrontant terre de Pierre Franchesquin à deux parts, terre de Louis Roux, le chemin, estimée à 27 florins ;
- un pré quartier du Clot, d'1 émine 10 cosses et ½, confrontant pré de ladite Pasquette, pré de Louis Ripert, pré de Louis Roy, estimé à 41 florins et ½ ;
- une terre au Clot, d'1 émine 3 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, pré et terre de Bernard Guérin, terre de Mathieu Durand, estimée à 30 florins ;
- une chènevière au Bruscq, d'1 cosse, confrontant part de Louise, chènevière de François Magnan, estimé à 3 florins ;

- un pré au Clot, de 11 cosses, confrontant pré de la part de Pasquette, la draye, pré de Louis Rey, estimé à 22 florins ;
- un pré audit quartier du Clot, de 11 cosses, confrontant pré de ladite Pasquette, pré de Jean Orcel, pré de la part de Louise, pré des Bouchard, estimé à 12 florins :
- une terre Au-Dessus de Ville, de 4 émines 3 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, la draye à deux côtés, estimée à 8 florins ;
- une terre et vigne Dessus Ville, d'1 émine, confrontant part de Louise, terre de Guilhen Anthoard, estimés à 8 florins ;
- une terre Dessus Ville, de 5 émines 1 cosse, confrontant terre de Paulet Pellegrin, terre de Jean Orcière, estimée à 80 florins ;
- une terre au Jas des Bretz, d'1 saumée 2 émines, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de Louis Rey, terre de la part de Louise, estimée à 38 florins ;
- une terre à Vausede, dite La Serrière, de 4 saumées, confrontant le chemin, le fossé, estimée à 40 florins ;
- une terre audit quartier, d'1 saumée 4 émines 4 cosses, confrontant le chemin, terre de Pierre Reymond, terre de Marie Ripert, terre de François Magnan, estimée à 40 florins ;
- une terre audit quartier de Vausede, d'1 saumée 3 émines 2 cosses et ½, confrontant terre de Mathieu Durand, terre de la part de Pasquette, le fossé, estimée à 33 florins et ½ ;
- un jardin en ville, contenant 4 cosses ¾, confrontant le chemin, jardin de Daniel Magnan, estimé à 14 florins ;
- un jardin à La Font Longue, d'1 cosse, confrontant le jardin de ladite Louise, part d'Isabeau, estimé à 5 florins ;
- une maison Au-Dessous Casteau, confrontant cazal de ladite Pasquette, relarguier de Marie Bret, le chemin, estimée à 60 florins ;
- 1/5e d'un joncquier quartier de Saint-Jean, de 6 cosses, confrontant terre de Jean Estienne, estimé à 1 florin ;
- une terre au Lebron, de 5 émines 7 cosses, confrontant terre de la part de Pasquette, de celle d'Isabeau, terre de Louis Ripert, estimée à 7 florins ;
- une terre au Lebron, d'1 saumée 3 cosses, confrontant terre de la part de Louise, terre de Jean Bret, estimée à 14 florins ;
- 1/5e d'une crotte sive dessous de maison, confrontant la part d'Isabeau, estimée à 18 florins ;
- un pré à Colombe, de 11 cosses, confrontant pré de Bernard Guérin, pré de Jean Roux, terre de Jean Allaisse, estimé à 22 florins ;
- un pré au Lebron, confrontant terre de Louis Ripert, « *de sa grandeur* », estimé à 6 florins ;
- une terre à La Serrière des Mouttes, d'1 saumée 1 émine 2 cosses, confrontant le fossé, le chemin, terre de Jacques Bouchard, estimée à 22 florins 2 sols.

Soit au total pour cette part 828 florins.
Lesdites Louise, Marguerite, Isabeau et Pasquette devront payer à ladite Jeanne 9 florins 5 sols 5 deniers, soit 28 sols 4 deniers chacune, pour rendre cette dernière égale. Les experts ont aussi planté des bornes pour la division. Les parties ont approuvé le partage.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : M Durand, L Jourdan, Roman, Darbon]

f° 471 :

Autre division et partage passé entre Louise, Marguerite, Pasquette et Isabeau Jourdan, sœurs, filles et héritières testamentaires de feu Isnard Jourdan, de Cabrières-d'Aigues

Le 16/04/1608, étant donné que feu Isnard Jourdan, vivant ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), a fait son testament reçu par Me Charles Augier, notaire dudit lieu, par lequel il a institué pour héritiers universels Louise, Pasquette, Marguerite et Isabeau Jourdan, ses filles, toutes quatre à parts égales, femmes ladite Louise de Mathieu Durand, Marguerite

de Louis Ripert, et ladite Pasquette étant morte depuis « *long temps* » déjà, dont ledit Durand est curateur de l'héritage, et enfin ladite Isabeau, vivante femme d'Isnard Jourdan, fils de Brunet, pour les hoirs de laquelle Me Charles Augier, notaire dudit lieu, a été promu curateur.
Une division et partage fut fait sans avoir été écrit, et plusieurs créanciers dudit héritage ont été colloqués sur certains biens sans distinction des parts, il a été demandé par ledit Durand de procéder au partage par écrit afin que personne ne soit lésé, ce qui a été accordé par les officiers dudit lieu le 10/05/1606. Le partage a été fait par Louis Roux et Jean Pascal dudit lieu, avec Me Pascal Estienne, arpenteur, lesquels ont prêté serment entre les mains de François Magnan, baile dudit lieu, et ils ont fait quatre parts égales.
La première part a été obtenue par Louise Jourdan, femme de Mathieu Durand, et contient :
-un pré au quartier du Clot, de 4 cosses, confrontant pré des hoirs de Marie Jourdan, pré de François Sambuc, le chemin, estimé à 5 florins ;
- une vigne au Clot, d'1 homme 134 souches, confrontant vigne de Barthélémie Roman, part de Marguerite, estimée à 16 florins ;
- un coin de terre au Clot, de 6 cosses et ½, confrontant part d'Isabeau, part de Pasquette et de Louise, estimé à 2 florins et ½ ;
- un coin de terre au Clot, de 10 cosses, confrontant terre de la part de Pasquette, terre de Louis Ripert, terre de la part de Louise, estimé à 21 florins ;
- une terre audit quartier, de 9 cosses et ½, confrontant terre de Jacques Périn, terre d'Antoinette Anthoard, le chemin, estimée à 18 florins ;
- une terre quartier de l'Estang, de 5 émines 6 cosses, confrontant terre de Claire Jourdan, le chemin, estimée à 13 florins ;
- un pré quartier de Roubians, de 9 cosses, confrontant le chemin, pré de la part d'Isabeau, pré de Marie Jourdan, estimé à 12 florins ;
- un pré audit quartier, de 5 cosses, confrontant pré de Pierre Roman, pré des hoirs de Marie Jourdan, estimé à 5 florins ;
- une terre à La Rougettière, de 4 cosses, confrontant terre d'Andrieue Anthoarde, terre de Guillaume Jourdan, terre de Mathieu Durand, estimée à 2 florins et ½ ;
- une terre au Dernier Casteau, de 6 cosses ¾, confrontant chemin, terre de Jean Estienne, terre de Daniel Magnan, estimée à 8 florins ;
- une terre au Lebron, d'1 saumée 2 émines, au Jas de Las Manes, à La Motte-d'Aigues (84), confrontant le chemin, terre des hoirs de Françoise Jourdan et part de Magdeleine estimée à 14 florins ;
- une terre au Franc, d'1 saumée, confrontant terre de Jean Orcière, terre des hoirs de Georges Ripert, le fossé, estimée à 8 florins ;
- un pré à La Rougière, de 7 cosses, confrontant pré d'Antoine Vespier, pré de la commune, pré de Claire Jourdan estimé à 7 florins ;
- un pré à la Draye, de 7 cosses, confrontant pré de Claire et Marie Jourdan, le chemin, pré de Jaume Gouirand, estimé à 7 florins ;
- une terre à Saint-Laurent, de 3 émines 8 cosses, comprenant 1 émine 4 cosses qui est dans le terroir de Cabrières-d'Aigues, confrontant terre de Françoise Jourdan, terre d'André et Daniel Bertrand, le chemin, estimée à 16 florins 10 sols et ½ ;
- une maison et cazal au-devant et au-dessus la crotte de Pasquette Jourdan estimés à 65 florins ;
- une terre quartier du Dizain, de 4 émines 2 cosses, confrontant terre de Marie Jourdan, terre de Jacques Cavallier, estimée à 16 florins ;
- une terre au Plan de Belle-Estoille, d'1 émine 2 cosses, confrontant terre de Marie Jourdan, le chemin, terre de la part d'Isabeau, estimée à 20 florins ;
- une terre au Pas de l'Houlle, de 6 émines, confrontant la draye, terre d'Étienne Gouirand, terre des hoirs de Marie Jourdan, estimée à 27 florins ;
- une terre quartier de Cantabonne, de 7 émines 8 cosses, confrontant le chemin du Pas de l'Houlle, terre de Jean et Pierre Fellissian, estimée à 23 florins ;
- une terre quartier de Curnier, de 2 émines et ½, confrontant le fossé à deux côtés, terre de Jean Jourdan, estimée à 15 florins ;

- une terre à Cantabonne, de 4 émines 2 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de Jean Rouet, estimée à 13 florins ;
- une terre à La Vegière, de 2 émines 10 cosses, confrontant terre de Jacques Périn, le fossé, terre de la part de Marguerite, estimée à 28 florins ;
- une terre aux Joncquiers, dite La Champonne, de 5 émines, confrontant le fossé, pré et terre de la part de Marguerite, terre de la part de Pasquette, estimée à 15 florins ;
- une terre quartier de La Maire, de 3 émines et ½, confrontant terre de Jean Orcière, terre des hoirs de Jean Pellat, estimée à 3 florins ;
- une terre quartier de Saint-Laurent, de 7 émines 3 cosses, qui était venue au lot d'Isabeau, confrontant terre de Guilhen Jourdan, la draye de La Motte, estimée à 18 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de Cantabonne, de 2 émines 6 cosses, confrontant terre d'Antoine Vespier, terre de Jean Orcière qui venait de ladite Isabeau, estimée à 15 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de Cantabonne, de 4 émines, confrontant terre de la part de Pasquette, autre terre de la part de Marguerite, estimée à 12 florins ;
- une terre audit quartier, d'1 émine 6 cosses, confrontant le fossé, le joncquier, le chemin, estimée à 7 florins et ½ ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de Curnier, d'1 émine 3 cosses, confrontant terre de Marie Jourdan, estimée à 7 florins et ½ ;
- un pré à La Motte-d'Aigues, et à la Draye, de 2 émines 1 cosse, confrontant le fossé, pré de Claire Jourdan, le chemin, estimé à 20 florins.

Le total de ladite part s'élève à 469 florins.

La seconde part est obtenue par Marguerite Jourdan, femme de Louis Ripert, et consiste en :

- une vigne au Clot, d'1 homme 134 souches, confrontant part de Louise, vigne des hoirs de Marie Jourdan, vigne de ladite Marguerite, estimée à 16 florins ;
- un coin de vigne audit quartier, de 359 souches, confrontant part de Pasquette, vigne de Jean Orcière, estimé à 3 florins ;
- une vigne disrupte au quartier de La Rougettière, de 9 cosses, confrontant terre de Louis Ripert, vigne de Jean Orcière, le chemin, estimé à 4 florins ;
- une vigne à La Rougettière, d'1 homme 35 souches, confrontant vigne de Claire Jourdan, vigne de Brunet Jourdan, estimée à 22 florins ;
- une terre et verger au Serre, d'1 émine 5 cosses, confrontant terre de Jean Jourdan, terre de Marie Ripert, terre de Brunet Jourdan, estimés à 32 florins et ½ ;
- une terre au Lebron, et la plus basse, d'1 saumée 2 émines, confrontant le chemin, terre des hoirs de Marie Jourdan, part obtenue par Louise, estimée à 13 florins et ½ ;
- une terre quartier de La Sarrière, d'1 saumée 2 émines, confrontant part d'Isabeau, terre de Jean Orcière, estimée à 10 florins ;
- un pré à La Motte-d'Aigues, quartier de la Draye, d'1 émine 2 cosses, confrontant le chemin pré de Jacques Bouchard, pré des hoirs de Marie Jourdan, estimé à 20 florins ;
- une terre à Saint-Laurent, de 2 émines, confrontant terre de Claire Jourdan, vigne de Jean Roux dit Fabry et le Rouguas, estimée à 5 florins ;
- un cazal au-devant de la maison de Louis Ripert, estimé à 45 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, et au Prat de Martin Pallon, de 4 émines 8 cosses, confrontant terre de Jean Orcel, la partie de Cabrières-d'Aigues et le chemin, estimée à 16 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de La Justice, de 4 émines, confrontant terre de Jacques Franchesquin, le chemin, terre de Claude Anthoard, estimée à 24 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier du Chemin de La Tour, de 3 émines 1 cosse, confrontant terre de Pierre Fabry, terre de Jean Orcière, le chemin, estimée à 57 florins ;
- une terre au Plan de Belle-Estoille, d'1 émine 2 cosses, confrontant terre de ladite Isabeau, le chemin, terre des hoirs de Barthélémy Rambaud, estimée à 20 florins ;
- une terre quartier de Cantabonne, de 7 émines et ½, confrontant terre de Jean et Pierre Félissian, le chemin allant à La Bastide des Vinsons, estimée à 40 florins 8 sols et demi ; une terre au-dessous d'une émine une cosse confrontant le chemin, terre de Jean et Pierre Félissian, terre de Marie Jourdan, estimée à 13 florins ;

- une terre à Cantabonne, de 4 émines 10 cosses, confrontant terre de la part de Pasquette, terre de Jacques Périn et le Coulet, estimée à 14 florins ;
- une terre à La Vigière, de 2 émines 10 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de Louis Ripert, estimée à 28 florins ;
- une terre Au-Delà Le Joncquier, dit La Champonne, de 5 émines 3 cosses, confrontant terre de la part de Louise, autre terre de la part d'Isabeau, estimée à 15 florins ;
- une terre Dessus Ville, de 4 émines, confrontant terre de Jacques Baridon, terre des hoirs d'Isnard Jourdan, terre de Louis Ripert, estimée à 20 florins ;
- et finalement une terre à La Motte-d'Aigues, quartier de Cantabonne, et au-dessus de la bastide de Theraud, de 4 émines, confrontant terre de Pierre Félissian, terre de Vinson Moutton, estimée à 16 florins.

Le total de cette part est estimé à 409 florins et 1 sol.

La troisième part, obtenue par Pasquette Jourdan ou à ses hoirs, contient :
- un coin de vigne, quartier du Clot, de 359 souches, confrontant part de Marguerite, estimé à 3 florins ;
- une terre à Las Limieres, d'1 émine 1 cosse, confrontant terre de Bernard Guérin, terre des hoirs de Marie Jourdan, estimée à 10 florins ;
- une terre à La Grand Combe, de 2 émines et ½, confrontant le Collet, terre de Jean Bouchard, terre de Claire et Marie Jourdan, estimée à 6 florins ;
- une terre quartier d'Entraigues, de 4 émines 6 cosses, confrontant le fossé, terre de Jean Orcière, terre de Jean Allaisse, le chemin, estimée à 16 florins et ½ ;
- une terre et joncquier quartier des Mollières, d'1 émine 3 cosses, confrontant terre des hoirs de Marie Jourdan, terre de Jean Estienne, terre de Jaume Ripert, estimés à 15 florins ;
- une vigne au Gres, d'1 homme et 20 souches, confrontant vigne de Jean Orcière, le chemin, vigne de Marie Jouvent, estimée à 18 florins ;
- une terre au Lebron ou Romagona, de 6 émines, confrontant terre de Claire Jourdan, terre de Brunet Jourdan, estimée à 7 florins et ½ ;
- une terre audit quartier, d'1 saumée 1 émine, confrontant terre de Claire et Marie Jourdan, estimée à 11 florins 3 sols ;
- une terre quartier dit Lou Tranc, d'1 saumée, confrontant le fossé, terre de Claire Jourdan, estimée à 8 florins ;
- un coin de pré à La Rougière, d'1 émine 3 cosses, confrontant pré de la commune, le fossé au milieu, estimé à 7 florins ;
- un pré à La Genestière, de 7 cosses, confrontant pré de Daniel Nicolas, pré de Jean Bouchard, pré de Claire Jourdan, estimé à 12 florins ;
- une terre à Saint-Laurent, de 7 émines 3 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de Guilhen Jourdan, terre de Louis Ripert, estimée à 18 florins ;
- une crotte de pierre de taille avec son cazal au-devant, confrontant maison de Mathieu Durand, estimé à 156 florins 4 sols 5 deniers ;
- une terre Au-Dessous l'Estang, d'une ½ saumée, confrontant terre de la ville, terre de Suzanne Pellade, terre de Jacques Périn, estimée à 12 florins ;
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier du Plan de Belle-Estoille, confrontant terre de Jean Orcière, le chemin, la partie de Saint-Martin-de-la-Brasque, de 2 émines 1 cosse et ½, estimée à 38 florins ;
- une terre audit quartier, de 2 saumées, confrontant terre de Pierre Pavin, terre d'Isabeau Jourdan, estimée à 38 florins ;
- une terre quartier de Cantabonne, de 4 émines, confrontant terre de Claire Jourdan, le chemin, estimée à 20 florins ;
- une terre quartier de Cantabonne, de 3 émines 8 cosses, confrontant terre de la part d'Isabeau, terre de la part de Marguerite, terre de Jacques Périn, estimée à 11 florins ;
- une terre à La Téolière, d'1 saumée, confrontant ladite Théolière, terre des Pellas, estimée à 27 florins ;
- une terre quartier de Valsede, de 4 émines 6 cosses, confrontant le fossé, terre de Pierre Jourdan, estimée à 12 florins ;
- une terre delà Les Joncquiers, de 5 émines, confrontant terre de ladite Louise, terre de Jacques Périn, terre de ladite Isabeau, estimée à 15 florins ;

- une terre quartier de La Maire, de 4 émines et ½, confrontant terre de Marie Roux, terre de Suzanne Pallon, terre de Claire Jourdan, estimée à 4 florins ;
- une terre à l'Infirnet, de 2 émines 8 cosses, confrontant terre des hoirs de Daniel Tallon, terre de Jean Orcière, estimée à 20 florins ;
- une terre à Cantabonne, d'1 saumée 8 cosses, confrontant le chemin, terre des hoirs de Marie Jourdan, estimée à 25 florins ;
- une terre au Dizain, au terroir de La Motte-d'Aigues, de 2 émines 3 cosses, confrontant terre de Jean Orcière, terre de Jacques Cavallier, estimée à 10 florins ;
- et finalement une terre à l'Infermet, de 3 émines 3 cosses, confrontant terre de Marie Jourdan, terre de Jaumet Ripert, le chemin, estimée à 24 florins.

Au total, cette part échue à Pasquette, est estimée à 537 florins 3 sols.
La dernière part est obtenue par Isabeau Jourdan et contient :
- une terre quartier du Clot, de 6 cosses et ½, confrontant la part de Marguerite, terre de Jacques Baridon, estimée à 2 florins ;
- une terre quartier de Petollier, de 4 émines 10 cosses, confrontant le chemin, terre de Jean Bouchard, terre des hoirs de Marie Jourdan, estimée à 12 florins 1 sol et ½ ;
- une vigne à La Rougettière, de 390 souches, confrontant le chemin, terre de Jacques Baridon, vigne de Pierre Baridon, estimée à 13 florins ;
- une terre au Lebron et au Jas de Las Maures, d'1 saumée 4 émines, confrontant le chemin, la partie de La Motte-d'Aigues, terre de Claire Jourdan, estimée à 16 florins ;
- une terre à La Sarrière, et la plus basse, d'1 saumée 1 émine, confrontant part de Marguerite, terre de Claire Jourdan, terre de François Magnan, estimée à 12 florins ;
- un bâtiment sive étable aux maisons des Jourdans, confrontant étable de Jean Orcière, estimé à 95 florins ;
- un coin de terre à Saint-Laurent, d'1 émine, confrontant vigne de Guilhen Jourdan, vigne de Brunet Jourdan, terre de Saint-Laurent, estimé à 6 florins ;
- une terre audit quartier et terroir de La Motte d'Aigues, d'1 émine 10 cosses, confrontant terre de Barthélémy Goirand, terre de Jean Orcière, le fossé, estimée à 5 florins ;
- une terre au Plan de Belle-Estoille, d'1 émine 2 cosses, confrontant terre de ladite Marguerite, terre de ladite Louise, le chemin, estimée à 20 florins ;
- une terre audit quartier et au chemin de Fretallier, de 2 saumées, confrontant terre de ladite Pasquette, terre de Jacques Périn, estimée à 38 florins ;
- une terre à La Vigière, de 2 émines 3 cosses, confrontant part de ladite Marguerite, terre des Martelli, terre de Louis Ripert, estimée à 22 florins 3 sols ;
- une terre « *delà les Joncquiers* », de 5 émines, confrontant terres de la part de Pasquette et de celle de Marguerite, estimée à 15 florins ;
- une terre Dessus Ville, de 5 émines, confrontant terre des hoirs de Guilhen Jourdan, terre de Françoise Roux, estimée à 7 florins ;
- et finalement une terre à La Motte-d'Aigues, au lieu-dit au Mollas, dite La Pourquaire, d'1 émine 9 cosses, à présent occupée par la communauté de La Motte-d'Aigues et prise par collocation, confrontant terre de Claire Jourdan, terre de Michel Bret, estimée à 39 florins.

Soit au total, pour cette part, une valeur de de 310 florins et ½.
Comme lesdites parts ne sont pas égales, il a été déclaré que vu « *les procès litératoires et collocations faictes par authorité de monsieur le lieutenant général aux submissions du siège d'Aix par icelles parties sur les autres biens dudit feu Jourdan pour les doctz à elles respectivemant données à leur contract de mariage par ledit Isnard Jourdan père faisans le pris desdites collocations l'esgallité de ce que à chascun d'elles conserne sur ledit bien et héritaige* ». Les experts ont planté les bornes. Pour les semences en cours, chacune paiera pour ce qui a été semé dans sa part par une autre suivant rapport des experts. Les parties approuvent le partage.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, hôte, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : M Durand, L Jourdan, Darbon]

f° 490 :

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Mathieu

Le 31/05/1608, a comparu Balthazar Mathieu, boucher de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 240 livres, pour reste d'achat de 64 moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer à la sainte Marie-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Louis Jourdan et d'Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : B Mathieu, P Agnel, L Jourdan, H Darbon]
Le 29/11/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Mathieu.
Fait en ce lieu en présence de Bertrand Coussin.
[Signé : P Agnel]

f° 491 :

Achat pour Paul Agnel contre Louis Jourdan

Le 31/05/1608, a comparu Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, un coin de chènevière que ledit Jourdan a acquis par collocation pour censes des hoirs de Jean Franc, en ce lieu au Pas de Hourgouze, de 2 éminades et 2/3 d'éminade en semence de grains qui appartenait à Me Balthazar Trouchet, confrontant chènevière dudit Agnel qui était à Me Georges Bernard, chemin allant à Ansouis, le fossé de Hourgouze, chènevière tenu par Vincent Blanc à rente desdits hoirs dudit Franc et le fossé entre deux.
La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jacques Gondon et du capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84).
[Signé : L Jourdan, P Agnel, J Gondon, Plunier]

f° 494 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Jourdan

Le 31/05/1608, a comparu Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal et 1 charge d'orge prin, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Melchion Valete, cordonnier, et Pons Aubion.
Le 09/10/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Jourdan, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Sandin Verd, clerc.
[Signé : P Agnel]

f° 495 :

Obligation pour Paul Agnel contre Catherine Roman

Le 31/05/1608, a comparu Catherine Roman, veuve de Pierre Gaillard, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal et une ½ charge d'orge prin, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'elle promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Melchion Valette, cordonnier, et Pons Aubion.

f° 496 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 02/06/1608, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), chez Georges Roux, par-devant Me Pierre Roman, baile dudit lieu, et à la requête et présence d'Antoine Estienne, consul moderne, ont été présents François Roman, Jean Roman, fils de François, Mathieu Rambaud, Pierre Bret, Barthélémy Jourdan, Jean Arnoulx, Jacques Serre, Monet Roman, Mathieu Roman, Pierre Barthélémy, Bastien Pourpe, Jean Mallan et André Menard, tous de ce lieu, lesquels ont nommé pour procureurs Me Pierre Roman, baile, Antoine Estienne, consul, et François Roman, présents, pour aller à Aix-en-Provence (13), et emprunter jusqu'à 1800 livres, soit en principal de pension perpétuelle rachetable au denier seize ou en dette.
Fait et publié audit lieu, en présence de Jean Mestre, geôlier de Pertuis (84), et Guillaume Andrieu, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Roman, J Roman, J Mestre]

f° 498 :

Accord avec insolutondation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Georges Roux

Le 02/06/1608, étant donné que Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), est débiteur envers la communauté dudit lieu de 248 livres 9 sols 9 deniers, tant pour reliquat de son compte de syndic de l'année 1605 rendu le 05/01/1606, que des intérêts et affaires relatives audit compte, le tout amiablement calculé en plein conseil le 30/04/1608, en présence dudit Roux qui a requis le conseil, « *attandu sa notoire pouvretté* », de prendre sur son bien en paiement suivant estimation qui sera faite par Pierre Roman et Jean Mallan, ce que le conseil a accepté.
Ont comparu Antoine Estienne, consul dudit lieu, commis et députés par ladite délibération pour cet acte, et Georges Roux, lesquels accompagnés desdits Pierre Roman et Jean Mallan sont allés aux biens suivants :
- une terre quartier des Foussés, de 3 émines 10 cosses, confrontant terre des hoirs de Claude Bartholin, de Marie Baridon et le chemin allant à Peypin ;
- une terre quartier des Fossés, de 4 émines 4 cosses, confrontant terre des hoirs de Jean Roman, de Barthélémy Bret et le chemin ;
- une terre audit quartier, de 4 émines, confrontant terre de Jean et Jacques Roman et le chemin allant de Peypin à Pertuis ;
- une terre audit quartier, de 3 émines 11 cosses, confrontant terres des hoirs de Claude Barthélémy, de François Roman et le chemin vieux ;
- une terre de 6 émines 6 cosses au Castellas, confrontant terre de François Roman, des hoirs de Jean Roman et le verger seigneurial ;
- un pré aux Pradons, de 10 cosses 1/3, confrontant terre de Jean et Jacques Roman, pré de François Roman et le fossé ;
- une vigne quartier de Las Crottonnes, d'1 homme ¼, confrontant vigne des hoirs de Jean Roman, vigne des hoirs de Claude Barthélémy et le chemin ;
- une terre au ribas de Saint-Blaise, de 7 émines 11 cosses, confrontant terre de Jean et Jacques Roman, terre des hoirs de Claude Barthélémy et le chemin ;
- un pré au Moulin, d'1/3 de soucheirade 4 cosses 1/3, confrontant prés de Mathieu et Jean Roman, des hoirs de Jean Roman et pré de François Roman ;
- un pré à La Louane, de 4 cosses 2/3, confrontant prés de Marie Baridon et de Pierre Roman ;
- un pré audit quartier, de 2 émines 7 cosses, confrontant prés de Michel Bret, de François Roman, pré dudit Roux restant dans le terroir de La Motte-d'Aigues (84) ;
- et une terre quartier de Molinas, d'1 émine 1 cosse 2/3, confrontant terres des hoirs de Jean Roman, de Jean et Jacques Roman en deux parts.
Le tout estimé à 248 livres 9 sols 9 deniers.
La communauté devra payer le lods et trézain sur ces terres qui passe, par insolutondation, à ladite communauté.

Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Mathieu Roman, en présence de Me Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, et Jean Mestre, de Pertuis (84).
[Signé : Ange]

f° 501 :

Arrentement pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Georges Roux

Le 02/06/1608, a comparu Antoine Estienne, consul moderne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en ladite qualité a arrenté à Georges Roux, dudit lieu, présent, toutes les propriétés acquises par la communauté dudit Roux par acte de ce jour chez ce notaire, et ce pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de ce jour, pour une rente annuelle de 13 panaulx moitié blé moitié conségal, à partir de la Magdeleine prochaine en un an. Ledit Roux devra payer les tailles et laissera, la dernière année, la moitié des terres vides.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Mathieu Roman, en présence de Me Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, et Jean Mestre, geôlier de Pertuis (84).
[Signé : Ange]

f° 504 :

Obligation pour noble Jean Meolhon contre Pierre Ripert – f°504

Le 03/06/1608, a comparu Pierre Rippert, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Meolhon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), absent, le capitaine Jean Antoine Plunier présent pour lui, la somme de 5 livres 2 sols, pour l'achat de 3 panaulx de conségal et 3 panaulx d'orge, le tout reçu, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Melchion Valete, cordonnier, et Claude Tamisier, boucher.
[Signé : Plunier, Tamisier]
Le 06/10/1609, acte barré en présence dudit Meolhon, qui fait quittance audit Rippert.
[Signé : Meoilhon]

f° 505 :

Cession pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman, fils de Marc

Le 03/06/1608, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Me Louis Jourdan, présent, la somme de 47 livres 16 sols 9 deniers, à prendre sur la communauté dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, qu'elle lui doit suivant acte reçu chez ce notaire le 19/03/1608.
Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Roman a confessé avoir reçu précédemment dudit Jourdan, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : J Roman, L Jourdan, H Darbon, Verd]

f° 509 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Furet en principal, et Jean Richard en pleige

Le 07/06/1608, a comparu Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx de conségal en prêt amiable, qu'il promet de lui rendre dans quinze jours.
Fut présent Jean Richard qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret, dudit Peypin-d'Aigues, et Sandin Vert, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : J Richard]

Le 10/09/1608, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Furet.
Fait en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Me Louis Ange.
[Signé : P Agnel]

f° 511 :

Obligation pour Dlle Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, contre Pierre Roman

Le 09/06/1608, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Dlle Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), absente, Bertrand Coussin son beau-frère présent, 35 coupes de bon vin pur qui se trouvent dans un tonneau dans la cave de Claudette Ferrier, à raison de 30 sols la coupe, que ledit Roman promet de payer à la Sainte-Marie-Magdeleine. Si le tonneau ne contient pas cette quantité de vin, le prix sera adapté suivant le manque ou le surplus.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Mallan et Me Louis Jourdan, dudit lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 13/10/1608, ledit Jean Pierre Coussin a confessé avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Lantelme et Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin, L Vian]

f° 513 :

Obligation pour Louis Ripert contre Guillaume et Jean Morel

Le 09/06/1608, ont comparu Guillaume et Jean Morel, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Louis Ripert, ménager, dudit lieu, absent, 16 livres 5 sols en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer à Noël.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Roman.
[Signé : Morel]

f° 514 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman, fils de François, et autre Jean Roman

Le 10/06/1608, a comparu Jean Roman, fils de de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 11 livres 8 sols en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la sainte Marie-Magdeleine.
Fut présent Jean Roman fils de Marc qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Sandin Vert.
[Signé : J Roman, J Roman, Darbon]

f° 523 :

Rétention pour Mathieu Durand contre la communauté de La Motte-d'Aigues

Le 16/06/1608, étant donné que la communauté de La Motte-d'Aigues (84) a acquis par collocation pour tailles des hoirs de feue Pasquette Jourdan, veuve de François Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), une terre à La Motte-d'Aigues, quartier du Plan de Belle-Estoille, de 2 émines 3 cosses au dextre, confrontant la partie du terroir de Saint-Martin-de-la-

Brasque (84), chemin de Miral et terre dotale de Jacques Périn, pour le prix de 30 livres tant en principal, dépens que droit de lods, ladite collocation a été apprise par Me Mathieu Durand, curateur de l'héritage de ladite Pasquette, lequel a requis de retenir cette terre au nom dudit héritage, en remboursant le juste prix de la collocation. La communauté a député Daniel Bouchard, consul, et Me Pascal Estienne pour passer les actes requis.
Ont comparu lesdits Bouchard et Estienne, lesquels ont cédé audit Durand ladite terre moyennant la somme de 30 livres, que la communauté a reçu en déduction de 32 livres qu'elle doit audit Durant suivant rapport desdits députés du 11/10/1606, suite à une ordonnance rendue par le baile dudit lieu du 02/08/1606, d'où quittance réciproque.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Jacques Baridon, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Pascal Estienne, Jaques Baridon, J Roman]

f° 526 :

Compte-final avec insolutondation pour Louise Jourdan, femme de Me Mathieu Durand, contre la communauté de La Motte-d'Aigues

Le 16/06/1608, ont comparu Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues (84), d'une part, et Daniel Bouchard et Me Pascal Estienne, de La Motte-d'Aigues (84), procureurs de la communauté, suivant procuration reçue par Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, cette année, lesquels ont fait leur compte-final pour raison de 2 livres restantes de 32 livres du rapport du 11/10/1606, 18 livres pour rapport de vacations du 23/09/1600, de 28 livres 11 sols 9 deniers pour rapport du 08/05/1606, soit au total avec certains dépens des sentences, 51 livres 2 sols 9 deniers. Sur cette somme, pour 21 livres, les procureurs ont baillé en paiement au nom de Louise Jourdan, femme dudit Durand, absente, les pièces suivantes :
- 1 émine de terre au Plan de Belle-Estoille, terroir de La Motte-d'Aigues, confrontant le chemin public, terre des hoirs de Barthélémy Rambaud et terre des hoirs d'Isabeau Jourdan ;
- une terre au quartier de Cantabonne, de 4 émines, à La Motte d'Aigues, confrontant terre des hoirs de Françoise Jourdan, la draie et terre de Claire Jourdan.
Ces terres ont été acquises par la communauté par collocation sur les hoirs d'Isnard Jourdan. Ledit Durand a déclaré vouloir retenir ces terres par droit lignager comme le droit le lui permet.
Concernant les 30 livres 2 sols 9 deniers restantes, lesdits procureurs promettent de les payer d'ici le 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Baridon, de Cabrières-d'Aigues, et Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : M Durand, Pascal Estienne, Jaques Baridon, J Roman]

f° 530 :

Rétention lignagère pour Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre Brémond Chenard

Le 17/06/1608, étant donné que Brémond Chenard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils et héritier de feu Pierre, a le 13/05/1608, en vertu de lettres exécutoires de sentence du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) du 29/03/1608, été colloqué sur une vigne à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), quartier des Croutonnes, de 13 hommes 200 souches au dextre, confrontant vigne des hoirs de Barthélémy Bret, vigne de Melchionne Bret et le chemin ; ainsi que sur un coin de pré audit lieu, quartier du Pas de La Lauze, d'1 émine 6 cosses au dextre, confrontant le fossé de Mirail, pré de ladite Melchionne Bret, jardin de Jean Arnoulx et le chemin ; ces dites propriétés appartenant aux hoirs de

feu Esprit Bret, estimées à 58 livres … [coin rongé] sols 9 deniers tant en principal qu'intérêts, dépens et droits de lods.
La collocation a été apprise par Antoine Estienne, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque, cohéritier dudit feu Esprit Bret, par le moyen de feu Pierre Bret, lequel a déclaré vouloir retenir lesdites propriétés en offrant de le rembourser.
A comparu ledit Chenard qui a cédé audit Estienne lesdites propriétés. En échange, ledit Estienne devra payer pour ledit Chenard à Antoine Pourchier, hôte dudit lieu, 32 livres 16 sols d'ici la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine en déduction de plus de somme que ledit Chenard lui doit pour aliments. De plus ledit Chenard a confessé avoir reçu avant cet acte dudit Estienne … [coin rongé] livres et ½, faisant un total de 38 livres 6 sols, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Me Claude Gavaudan, de ce lieu.
[Signé : Chenar, Gavaudan, H Darbon]
Le 08/10/1608, ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Estienne, présent, les 30 livres 16 sols dudit acte, que ledit Estienne s'est chargé de payer pour ledit Chenard, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Sandin Verd.
[Signé : J Garcin]
[Il y a des incohérences concernant les sommes dans cet acte]

f° 534 :

Répudiation d'héritage pour Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues

Le 17/06/1608, a comparu Jean Rouet, fils de feu Jean, de La Motte-d'Aigues, lequel a déclaré que Philippe Rouet, son frère, pupille et hoir dudit feu Jean, est mort aux fêtes de Pâques dernières, à La Motte-d'Aigues, de la petite vérole, étant entre les mains de Magdeleine Arnoux, sa mère et éducatrice dudit pupille. Ledit Jean Rouet était tuteur et il a renoncé et répudié l'héritage de son frère, sans préjudice des droits qu'il a de prendre et recouvrer sur ledit héritage les dépenses, voyages et vacations faites comme tuteur.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Georges Constans, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, G Constans]

f° 535 :

Obligation servant de quittance pour Jean Richard contre Sauvaire Mouret

Le 17/06/1608, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Richard, dudit lieu, présent, 6 panaulx de blé annone, pour compte de certains rapports de condamnation et liquidation, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Richard lui fait quittance de l'obligation reçue par Me Raymond Ollivier, notaire de Pertuis (84), du 16/02/1607, et décharge Jean Meynier et Jean Roman, séquestres des gageries prises audit Mouret.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Henry Darbon.
[Signé : J Richard, L Jourdan]

f° 546 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine et François Torreau, oncle et neveu

Le 21/06/1608, ont comparu François et Antoine Torreau, oncle et neveu, habitants à Aix-en-Provence (13), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 53 livres, pour reste de 68 livres, pour l'achat de 170 « *dongues de thine de bois de chaine* » vendues par ledit Agnel, qu'ils ont reçu d'où

quittance, et qu'ils promettent de payer à la Saint-Michel et, jusqu'alors, ils ne pourront pas prendre et déplacer 136 desdites dongues.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Claude Tamisier, Sandin Vert et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, V May]
Le 22/10/1608 acte barré, ledit Agnel faisant quittance auxdits Torreau.
Fait en ce lieu en présence de Me Jacques Baille et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 547 :

Obligation pour Paul Agnel contre Me Louis et Salomon Jourdan

Le 21/06/1608, ont comparu Me Louis et Salomon Jourdan, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'ils promettent de rendre dans huit jours.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Claude Tamisier, boucher, et Sandin Vert.
[Signé : L Jourdan]
Le 20/…/1608, Paul Agnel fait quittance auxdits Jourdan [mois non lisible, le bas droit du registre a été grignoté sur plusieurs centaines de folios]

f° 548 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 22/06/1608, le conseil de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) s'est réuni devant Me Pierre Roman, baile, à la requête et présence d'Antoine Estienne consul moderne, où furent présents François Roman, Jean Roman, fils de François, Mathieu Roman, Jean Estienne, Bastien Pourpe, Monet Roman, Pierre Barthélémy, Pierre Bret, Jean Bret, Jean Arnoulx, Jacques Serre représentant le conseil, lesquels ont nommé Me Sauvecane, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour aller devant le lieutenant général au siège de ladite ville comme opposants au bénéfice d'inventaire que le marquis d'Oraison, comme héritier du seigneur de Cental fait des biens de celui-ci en ce présent pays de Provence, et dire que la communauté consent audit bénéfice d'inventaire, mais sans préjudice des droits de la communauté pour raison des sommes payées par la communauté aux hoirs de feu Honoré Michaelis d'Aix-en-Provence, en qualité de pleige dudit feu sieur de Cental.
Fait et publié audit lieu en présence de Guilhen Andrieu et Me Louis Jourdan.

f° 550 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 22/06/1608, à Peypin-d'Aigues (84), aux aires, s'est réuni le conseil de la communauté devant Me Jacques Silvestre, baile, à la requête de Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls modernes, où furent présents Claude Mouret, Elzias Silvestre, Jacques Nicolas, Barthélémy Mouret, Roman Ricard, Jean Richard, Noël Meynier, Jean Furet, Jean Meynier, Jacques Olivier, Étienne Olivier, Daniel Furet, Pierre Daumas, Jacques Gruet, Dominique Guende, Jean [Figuière ?], représentants du conseil, qui ont nommé pour procureur Me Sauvecane, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), pour se présenter au nom de la communauté devant le lieutenant général comme opposants au bénéfice d'inventaire que le marquis d'Oraison, comme héritier de feu le seigneur de Cental, fait des biens de ce dernier en ce pays de Provence, et déclarer que la communauté consent audit bénéfice d'inventaire sans préjudice des droits de la communauté pour raisons des sommes payée par cette dernière aux hoirs de feu Honoré Michaelis, d'Aix-en-Provence, comme pleige dudit sieur de Cental.

Fait et publié audit lieu, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Jourdan.
[Signé : Jacque Silvestre, D Furet, J Richard]

f° 551 :

Mariage entre Jean Olivier, de Peypin-d'Aigues, et Marguerite Furet, dudit lieu

Le 22/06/1608, contrat de mariage entre Jean Olivier, de Peypin-d'Aigues (84), fils d'Étienne et d'Antoinette Rouette, et Marguerite Furet, dudit lieu, fille de feu Durand et de Jeanne Dupuy, vivante, dudit lieu.
L'époux est assisté et autorisé par ses père et mère, et l'épouse est assistée par sa mère et Mathieu Furet, son frère.
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'épouse lui fait donation pour cause de noces d'1 saumée de terre au dextre, qu'elle a sur une plus grande terre, audit lieu, quartier du Fugellier, à prendre par travers où bon lui semblera, confrontant terre de Pierre et Michel Nicolas.
Il sera fait à l'épouse une robe de drap de maison à communs dépens entre Mathieu Furet et l'époux, ainsi qu'un aubergeon de même drap aux dépens de l'époux pour le jour du mariage. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Furent présents :
- Daniel Furet qui donne à l'épouse 12 sols.
- Jean Furet qui donne 1 panau de blé annone, payable à la récolte prochaine.
- Jacques Nicolas qui donne 1 panau de conségal à la récolte prochaine.
- Jeanne Furet qui donne à l'épouse un linceul estimé à 24 sols.
- Marie Furet qui promet de donner à la récolte 3 livres de chenevé.
- La mère ajoute en plus le chenevé tant mâle que femelle et les grains d'une souque [souche] de ladite chènevière.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 12 livres ; d'elle à lui 6 livres.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, dans la fugaigne de la maison de Jacques Franchesquin, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Darbon]
[Note : le registre est en partie mangé, il est possible que ce soit un mariage protestant car il semble manquer les formules classiques du contrat de mariage catholique]

f° 555 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Meynier, fils de feu Hugues

Le 23/06/1608, a comparu Jean Meynier, fils de feu Hugues, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, dudit lieu, présent, la somme de 28 livres et ½, pour l'achat d'une ânesse poil rapt avec son bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer, 15 livres à la Saint-Michel et le reste à Noël suivante avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
Le 31/08/1609, acte barré en présence dudit Bret, qui confesse avoir été payé par ledit Meynier d'où quittance.
Fait et publié audit lieu en présence de Claude Mouret et Abraham Gruet.

f° 569 :

Arrentement pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jaumet Barthélémy

Le 28/06/1608, a comparu Antoine Estienne, consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel en ladite qualité a arrenté à Jaumet Barthélémy, dudit lieu, présent, quelques propriétés que ledit Barthélémy tenait à ferme pour l'année à venir, pour une rente d'1 saumée

9 panaulx de blé annone mesure courante, que ledit Barthélémy paiera à la communauté à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine en un an.
Fait et publié audit lieu, chez Mathieu Roman, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Ange]

f° 572 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Nicolas

Le 03/07/1608, a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 20 quintaux de bon foin mayenc, qu'il devra rendre en ce lieu à ses dépens durant le mois d'août, moyennant 12 livres reçues à l'instant, à raison de 12 sols le quintal.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Gaspard Reboul et Pierre Chaix, de Manosque (04).
[Signé : Gaspard Reboul, P Chais]
Le 19/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Nicolas.
[Signé : P Agnel]

f° 573 :

Obligation pour Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, contre Sauvaire Moret

Le 05/07/1608, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à D^lle^ Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), la somme de 6 livres 8 sols, pour l'achat de [page rongée] 4 coupes de vin, reçues, d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Sandin Vert et Pierre Bret, dit Jaumillon.

f° 573 :

Obligation pour Pierre de Noves contre Pierre Bret, dit Jamilhon

Le 05/07/1608, a comparu Pierre Bret, dit Jaumilhon, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à D^lle^ Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), absente, la somme de 8 livres, pour le prix de 5 coupes de vin reçues, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié « *au lieu que dessus* » [La Tour-d'Aigues], en présence de Sauvaire Mouret et Sandin Vert.

f° 574 :

Obligation pour Joseph Aubion contre François Roman

Le 05/07/1608, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Joseph Aubion, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Ambroise Habelly et Sandin Vert.
[Signé : Roman]

f° 575 :

Obligation pour D^lle^ Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, contre M^e^ François Roman

Le 05/07/1608, François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre de Noves, absente, son mari présent, 1 charge de blé annone en prêt amiable, mesure courante, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Roux, fils de François, et Jaumet Barthélémy.
[Signé : Roman]

f° 575 :

Obligation pour D^lle^ Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, contre Jean Roman, fils de François, Jaumet et Pierre Barthélémy

Le 05/07/1608, ont comparu Jean Roman, fils de François, Jaumet et Pierre Barthélémy frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à D^lle^ Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), absents, 19 livres 4 sols pour l'achat de 12 coupes de vin, reçues d'un tonneau qui est à la cave de Georges Constans, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Valentin Clémens et Sandin Vert.
[Signé : J Roman]
Le 10/12/1608, acte barré en présence de Bertrand Coussin, procureur de ladite Denoves, qui confesse avoir été payé desdits débiteurs, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Jean Brigas.
[Signé : Coussin, Ange]

f° 576 :

Obligation pour D^lle^ Pierre de Noves contre Sauvaire Moret

Le 05/07/1608, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à D^lle^ Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), lui présent, elle absente, 1 charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, reçue des mains dudit Coussin, d'où quittance, qu'il promet de rendre dans 20 jours et la porter en ce lieu chez ledit Coussin.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Melchion Vallete et Sandin Vert.

f° 577 :

Obligation pour D^lle^ Pierre de Noves contre Mathieu Rambaud et Jacques Serre

Le 11/07/1608, ont comparu Mathieu Rambaud et Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à D^lle^ Pierre de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), absente, 12 panaulx de conségal mesure courante, en prêt, reçus précédemment, qu'ils promettent de rendre dans quinze jours.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Salomon Jourdan et Sandin Vert.
Le 30/08/1608, ledit Coussin a confessé avoir reçu dudit Serre 5 panaulx de conségal, d'où quittance.
[Signé : JP Cossin]
Le 06/09/1608, Bertrand Coussin, procureur de Jean Pierre, a confessé avoir reçu dudit Serre, payant de son propre pour ledit Rambaud, 7 panaulx de conségal et 45 sols pour les dépenses.

Fait en ce lieu en présence de Pierre Roland et Jaume Roman.
[Signé : Coussin]

f° 585 :

Compromis pour Jean Roman, fils de François, contre Jean Mestre, geôlier

Le 25/07/1608, étant donné qu'un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Jean Roman, fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comme fermier du prieuré Saint-Blaise, demandeur en réduction de comptes pour raison « *du quarton* » dudit prieuré de l'année 1607, contre Jean Mestre geôlier de Pertuis (84) défendeur, comme pleige dudit Roman envers noble Jean Chabert pour 4 charges de blé et 9 [bord rongé, livres ?] d'argent, suivant acte chez un notaire de Pertuis en 1606, le procès est toujours indécis.
Ont comparu lesdits Roman et Mestre, lesquels souhaitant mettre fin au procès s'en remettent à l'arbitrage de Claude Barbier, bourgeois, de Pertuis. Les parties remettront leurs parcelles dans huit jours et la sentence aura lieu dix jours après. Les parties devront la respecter sous peine de 30 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Si ledit Barbier ne peut juger le différend, il pourra prendre M^e^ Jacques Fabry, avocat, pour l'assister.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et François Maurin, de Pertuis.
[Signé : J Mestre, J Roman, L Vian, Frances Maurin]

f° 590 :

Quittance pour Jean François Rougon contre Paul Agnel

Le 01/08/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Jean François Rougon, présent, 41 bêtes à laines, des moutons, lequel bétail avait été fait prendre en gagerie à Claude Borrel, ancien boucher de ce lieu, suivant autorité des officiers de ce lieu, entre les mains dudit Rougon, séquestre. D'où quittance envers ledit Rougon.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon et de Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 607 :

Inventaire des biens, fruits, bétail de feu Bernard Guérin, du lieu de Cabrières-d'Aigues

Le 18/08/1608, ont comparu Jean et Pierre Guérin, frères, ménagers, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), ainsi que Marie et Jeanne, leurs sœurs, tous enfants de feu Bernard, assistés du capitaine Pierre Barbier, leur oncle, beau-frère du défunt, d'Isnard Jourdan, beau-fils du défunt, Pierre Rouet, neveu du défunt, Jean Orcière, ménager, dudit Cabrières-d'Aigues « *leur inthime amy* ». Ils déclarent que Bernard Guérin est mort hier en ce lieu *ab instestat* « *estans lesdits enfantz hors minorité suivant l'aspect [de] leurs personnes* », et les frères décident tant pour eux que pour leurs sœurs de procéder à la description des meubles et bétail et grain, pour expédier leur part à leurs sœurs. Ils ont déclaré qu'il y a deux bœufs, deux vaches et un veau d'un an de moyenne valeur ; deux ânesses avec leurs bâts et cordages avec deux poulains d'un an, assez bonnes ; quatre pourceaux d'un an, une trentaine de brebis, dix chèvres. Il y a aussi six autres chèvres en mègerie avec leur croît. Il y a cinq tonneaux de chêne, pléchés de quatre plèches chacun, se trouvant dans la cave, contenant chacun 30 à 28 coupes. Il y a un araire garni avec deux reilhes. Pour les meubles et ustensiles, les députés ont « *déclairé estre périsables* », et les ont estimés à 90 livres sans y comprendre un lit de noyer que le capitaine Barbier donne à ladite Marie Guérin, sa

nièce. Ils ont procédé à l'estimation de la valeur des guérets du défunt, estimés à 54 livres. Il faut ajouter 22 charges 7 panaulx de blé annone, 5 charges 4 panaulx de conségal, 2 charges d'orge et 2 charges d'avoine. Les parties ont déclaré qu'il y avait encore quelques grains à l'aire qui ne sont pas nettoyés. Ils déclarent aussi les fruits des vignes, olives, amandes et noix qui seront estimés à la récolte. Concernant les propriétés à Cabrières-d'Aigues, il n'en a été fait aucune description, se remettant à ce qui est inscrit dans le livre-cadastre de la communauté dudit lieu, sauf pour les maisons qui sont inscrites dans les reconnaissances féodales.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit feu Guérin en présence de Jean Allaisse et Jean Jourdan, dudit lieu.

f° 624 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jacques Serre

Le 30/08/1608, a comparu Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 1 charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue, d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié à La Tour d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), et Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : JP Cossin]
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Bret, qui fait quittance audit Serre.
Fait en ce lieu en présence de Jean Bret et Laurent Solliers.

f° 627 :

Rétention pour Mathieu et Jean Roman, frères, contre Guillaume Andrieu

Le 30/08/1608, étant donné que Guillaume Andrieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis par achat de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) 2 hommes de vigne audit lieu, quartier du Castellas, qui appartenaient à Magdeleine Roman, femme de Pierre Bret, confrontant vigne de Jean et Jacques Roman, le chemin venant en ce lieu et vigne restante de ladite Magdeleine, pour le prix de 12 livres 14 sols, suivant acte d'achat chez ce notaire cette année, l'information a été apprise par Mathieu et Jean Roman, frères, ménagers, dudit lieu, et frères de ladite Magdeleine, lesquels ont déclaré vouloir retenir cette vigne par droit lignager comme le droit le leur permet, en remboursant les loyaux coûts ce qui a été accordé.
A comparu ledit Andrieu, lequel a cédé ladite vigne auxdits Roman. Ces derniers promettent de payer la communauté pour le prix de la vigne ainsi que le droit de lods de l'acquisition suivant l'acte de vente.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et de Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : J Roman, L Vian]

f° 631 :

Mègerie pour Jean Roman, fils de Marc, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre Jaume Roman, de La Tour-d'Aigues

Le 02/09/1608, a comparu Jean Roman, fils de Marc, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a baillé en mègerie à Jaume Roman, berger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 20 bêtes à laine et 5 à labour, le tout reçu, pour 5 ans à partir de ce jour. Ledit Jaume devra garder le bétail incluant 11 brebis de port, 1 nouveau et 8 annonges (7 femelles, 1 mâle), 1 chevreaux de port et 2 bumout. Pour chaque bête à lait de port ledit Jaume devra fournir annuellement 1 livre et ½ de fromage, moitié à la Saint-Jean-Baptiste puis moitié à la Saint-Michel suivante. Pour chaque chèvre, 3 livres de

fromage. Lors de la tonte, cette dernière sera faite aux communs frais des parties et la laine se partagera. En cas de mortalité, chacun y participera par moitié, mais ledit Jean devra être averti deux jours après un décès et apporter les enseignes ; si ledit Jaume est responsable, il en paiera seul le prix. Quand du bétail sera ôté du troupeau, il se partagera, ledit Jaume fera les parts et ledit Jean choisira la sienne. Si ledit Jaume mène le bétail hors du terroir, aux montagnes, chacun paiera la moitié des herbages et le fromage qui se fera aux montagnes sera partagé par moitié. À la fin du bail, le bétail se partagera à parts égales. En cas de différend, ils feront appel à deux ménagers pour éviter tout procès.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Roman, L Jourdan, P Verne]

f° 634 :

Cession pour Me Louis Jourdan contre Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 02/09/1608, a comparu Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 45 livres 16 sols à prendre de Mathieu Rambaud, dudit lieu, qu'il doit audit Mallan pour dépens, dommages et intérêts auxquels il a été condamné par sentence du lieutenant général aux soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) le 01/07/1608, avec lettres compulsoires du 21/08/1608. Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Mallan doit audit Jourdan, savoir 21 livres 12 sols 11 denier de cessions de Me Louis Ricard et Me Benoît Roland, de Grambois (84), suivant acte reçu chez ce notaire le 14/06/1608, et le reste en acquittement du prix d'une ½ charge de blé et 6 livres suivant acte chez ce notaire le 24/03/1608, et pour l'argent reçu ce jour.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Mathieu Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : L Jourdan]

f° 635 :

Quittance pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Louis Jourdan, cessionnaire de Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu

Le 02/09/1608, a comparu Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), comme cessionnaire de Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, suivant acte chez ce notaire du 03/06/1608, la somme de 47 livres 16 sols 9 deniers que la communauté doit audit Roman, suivant acte chez ce notaire du 19/03/1608, et somme reçue comme procureur dudit Jean Roman, trésorier de la communauté suivant mandat de ce jour, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : L Jourdan, Coussin]

f° 639 :

Insolutondation pour André Eyriès, maréchal, contre Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues

Le 02/09/1608, étant donné que feu Antoine Roux, de La Motte-d'Aigues (84), devant à André Eyriès, maréchal à forge, de Cabrières-d'Aigues (84), d'une part 36 livres suivant acte chez Me Arnaud, notaire de Cucuron (84), et d'autre part une ½ charge d'avoine envers Gilles Martel, de Pertuis (84), avec comme pleige ledit Eyriès, suivant acte chez Me Raymond Ollivier notaire de Pertuis, il se trouve être dû audit Eyriès un total de 18 livres dont il a fait réclamation contre les hoirs dudit feu Roux, et fait exécution sur leurs biens

et notamment une terre commune et indivise entre lesdits hoirs et Étienne Roux, leur oncle, à Cabrières-d'Aigues, quartier Dessus l'Étang, de 12 émines de terre au dextre, confrontant terre de Daniel Nicolas, terre de Brunet Jourdan et terre de Jacques Arnoulx, et prévoyant de s'y faire colloquer.
Voyant ceci a comparu ledit Étienne Roux, tuteur desdits hoirs, qui, avec la permission des officiers de La Motte-d'Aigues du 13/01/1608, a audit nom, n'ayant d'autre moyen de paiement, cédé audit Eyriès, présent, ladite terre tant en ce qui le concerne que pour la part desdits hoirs, valant donc au total 27 livres suivant estimation d'Antoine Arnoulx et Étienne Gouirand, estimateurs, et Pascal Estienne expert, présents. Pour les 9 livres excédantes, ledit Eyriès devra les payer à M^e^ Claude Darbon, fils de François, de La Tour-d'Aigues, dans trois jours, sur plus de somme que ledit tuteur lui doit tant en son nom que comme tuteur desdits hoirs, se réservant le droit de prendre sur les hoirs les 9 livres de sa part.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde, de ce lieu, et Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
Le 05/09/1608 a comparu M^e^ Claude Darbon, praticien, de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu d'André Eyriès, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 9 livres qu'il était chargé de payer par Étienne Roux, suivant acte ci-dessus, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Melchion Vallete et Jaume Monier.
[Signé : Darbon]

f° 652 :

Accord avec quittance pour Louis Ripert, de Cabrières-d'Aigues, contre Magdeleine Luc, veuve

Le 06/09/1608, étant donné qu'au contrat de mariage entre feu Daniel Ripert, fils de Louis, ménager, de Cabrières-d'Aigues, et Magdeleine Luc, d'Oppedette (04), reçu par M^e^ Clary, notaire de Viens (84) par lequel ledit Daniel a donné en augment à l'épouse la somme de 30 livres et, après le mariage, ledit Louis a reçu en plusieurs fois la somme de 67 livres et ½ pour la dot de l'épouse, tant au prix du bétail qu'en argent, sans avoir fait de quittance, ni de reconnaissance. Il se trouve qu'il y a un mois, ledit Daniel est mort et qu'ils ont eu un fils, Jean Ripert, en bas âge, sous le régime dudit Louis. Ladite Luc a requis son beau-père qu'elle puisse se retirer et récupérer sa dot et payer l'augment, la nourriture et habits de veuve, offrant de lui donner caution pour l'augment, ce que ledit Louis a accordé ainsi que de lui rendre tous ses habits y compris nuptiaux.
Ont comparu ledit Louis Ripert et ladite Magdeleine Luc, avec l'assistance de Georges Luc, son frère, lesquels se sont accordés. Ledit Ripert lui a expédié à l'instant la somme de 97 livres et ½, tant pour la restitution de sa dot que pour l'augment, d'où quittance. Ladite Luc a aussi reçu pour « *son vidual* » [pension au moment du veuvage] 1 charge de blé annone, 3 panaulx de conségal, une robe, 6 pans de cordeillat viduaux ainsi que les robes et aubergeons nuptiaux, une paire de souliers, une brebis et une chèvre, ainsi que les menus meubles et ustensiles qui lui appartiennent. D'où quittance.
Fut présent Jean Richard, ménager, de Peypin-d'Aigues, cousin de ladite Luc, lequel s'est porter pleige pour elle des 30 livres d'augment, qu'elle devra rendre à qui de droit.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Bertrand Coussin, de ce lieu, et Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Lois Ripert, Coussin, J Roman]

f° 656 :

Rétention de propriétés pour Magdeleine Luc, veuve, contre Jean Richard

Le 06/09/1608, étant donné que Jean Richard, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), a acquis de l'héritage de feu Pierre Luc, vivant d'Oppedette (04), les pièces suivantes :
- une maison d'haut en bas, consistant en trois instances à Oppedette, quartier de Saint Quintan, confrontant maison de Pierre Fayet, maison d'Esprit Aubert [ou Ambert], maison de Pierre et Jean Luc et la rue ;

- le tiers d'une étable et fenière à prendre du côté du couchant, confrontant les autres parts d'Esprit Aubert et Pierre Fayet, et la rue ;
- un coin de jardin audit quartier et près des bastides, confrontant jardin d'Esprit Aubert et aire et Pierre Luc ;
- le 1/3 d'un four avec relarguier commun et indivis avec Georges Luc et Esprit Aubert ;
- un coin d'aire audit quartier, confrontant aire d'Esprit Aubert, terre dudit Georges Luc et terre de la communauté ;
- un coin de pré quartier de La Tousque, confrontant pré d'Étienne Luc, pré d'Hercule Luc et pré d'Esprit Aubert ;
- un 1/3 d'une terre nommée Le Plan, confrontant terres de la communauté, terre d'Hercule Luc et terre dudit Esprit Aubert ;
- une terre et pré audit quartier, confrontant vigne de Catherine Beauchêne, le chemin allant au Puits Vieux, pré de Joseph Luc, terre dudit Esprit Aubert et Georges Luc ;
- un 1/3 d'une terre quartier du Deffends, confrontant ledit deffends, chemin allant au puits et les autres deux parts d'Esprit Ambert et Pierre Fayet ;
- une terre quartier des Gresques, confrontant terre de Jean Luc, terre des hoirs de Roland Luc et terre de Vincent Luc ;
- un 1/3 d'une terre quartier de Tresmas, confrontant terre de Vincent Luc et terre d'Hercule Luc.

Cette vente ayant été apprise par Magdeleine Luc, dudit Oppedette, veuve de Daniel Ripert de Cabrières-d'Aigues (84), elle a déclaré audit Richard vouloir retenir lesdites propriétés par droit lignager comme il lui est permis, en offrant de les rembourser au juste prix, ce que ledit Richard a accepté, ladite Magdeleine étant la petite-fille dudit feu Pierre Luc. Ledit Richard déclare que ces propriétés valent 150 livres.
A comparu ledit Richard qui a cédé ces propriétés à ladite Luc, présente, pour la somme de 150 livres. Ladite Luc a payé la somme de 108 livres, 103 livres et ½ venant de son beau-père pour la restitution de la dot suivant acte chez ce notaire ce jour, et le reste de son propre argent. Pour les 42 livres restantes, elle promet de les payer par paies annuelles de 12 livres à partir de la Saint-Barthélemy prochaine en un an, sauf pour la dernière paie qui sera de 6 livres.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Bertrand Coussin, de ce lieu, et Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Coussin, J Roman]

f° 660 :

Quittance pour Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues, contre Jaume Roman

Le 06/09/1608, a comparu Jaume Roman, berger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Magdeleine Saurese, de La Motte-d'Aigues (84), Guillaume Nicolas, son fils présent, 1 charge de blé annone qu'elle lui devait suivant acte chez M^e^ Jean Gilly, notaire de Pertuis (84), d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Coussin]

f° 661 :

Déclaration pour Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, contre Jean Roman, fils de Marc

Le 06/09/1608, a comparu Jacques Bouchard, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Jean Roman, fils de Marc, ménager, présent, « *que de le jour que luy feit fère [lui fut fait] commandement de ne le troublé en ung pred que ledit Bouchard a acquis par achept de Jean Mestre, geollier de Pertuis, par acte du 12^e^ may dernier, receu par mestre Charles Augier, notère de Cabrières, ledit Bouchard n'a entendu ny entend luy fère aulcung trouble ny empêchement sans préjudice à luy se prouvoir contre ledit Jehan Mestre, ainsy*

comme et par-devant qu'il appartiendra pour son indempnité, lequel Roman a respondu qu'il accepte ladite déclaration et offre en estant rambourcé des despans du procès qu'il a commancé contre ledit Bouchard par-devant les officiers de ce lieu de La Tour, et ledit Bouchard a percisté à son offre, protestant de tous despans, dommages et intérestz ».
D'où acte, fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, devant la maison du notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : J Roman]

f° 662 :

Quittance pour Mathieu et Jean Roman, frères, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 06/09/1608, a comparu Me Louis Jourdan, en qualité d'exacteur et procureur de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Mathieu et Jean Roman, frères, dudit lieu, ledit Jean présent, la somme de 12 livres 14 sols qu'ils doivent à Guilhen Andrieu, débiteur de la communauté, suivant acte de rétention reçu chez ce notaire en août 1608, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Bertrand Coussin et Me Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, J Roman, Coussin, Darbon]

f° 663 :

Compte-final avec obligation pour Pierre Bret contre Jean Richard

Le 06/09/1608, ont comparu Pierre Bret, fils de feu François, et Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble jusqu'à ce jour, tant par actes d'obligation qu'autre, à l'exception d'un acte d'obligation de 25 livres et ½ reçu par Me Chappus, notaire de Pertuis (84). Ledit Richard se trouve débiteur envers ledit Bret de la quantité de 4 charges de blé annone mesure courante, comprenant une ½ charge de blé qui lui a été à l'instant expédiée. Il promet de rendre le tout à Pâques.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : J Richard, V May, Jehan Louis Le Long]
Le 10/10/1609, acte barré suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire.

f° 670 :

Quittance pour Pierre Poluot contre Jean Richard

Le 10/09/1608, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Polluot, dudit lieu, présent, d'une part 14 charges soit 9 de blé annone et 5 de conségal, pour la paie de l'année 1607 de l'arrentement que ledit Poluot tient dudit Richard suivant acte reçu chez ce notaire, et d'autre part 5 charge de blé annone et une ½ charge de conségal en déduction de la paie du 15 août passé, d'où quittance sans préjudice du reste.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de [blanc dans l'acte, mais les signatures indiquent la présence de Michel Rodde et Jean Martin fils de Pierre]
[Signé : J Richard, Peiron Poliot, M Rodde, J Martin]

f° 671 :

Quittance réciproque pour Pierre Poluot et Jean Richard

Le 10/09/1608, ont comparu Pierre Poluot et Jean Richard, son beau-frère, du lieu de Peypin d'Aigues (84), lesquels ont confessé être contents pour « *raison du changemant faict par ledit Poluot d'avoir régi le bien dudit Richard durant 7 années, paié les tailhes ainsi que s'appert au contrat du mariage dudit Richard d'avec Suzanne Poluote* » chez M^e^ Cadiet, notaire d'Apt (84), et ledit Richard « *de la norriture de luy et sa femme durant ledit temps que ledit Poluot a faict porté par ledit mariage* » d'où quittance réciproque.
Fait et publié en ce lieu avec les mêmes témoins que précédent acte [blanc dans l'acte, mais les signatures indiquent la présence de Michel Rodde et Jean Martin fils de Pierre]
[Signé : J Richard, Peiron Poliot, M Rodde, J Martin]

f° 686 :

Déclaration pour M^e^ Bertrand Coussin contre Pierre Périn

Le 13/09/1608, a comparu Pierre Périn, habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à M^e^ Bertrand Coussin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qu'il « *consant que ledit Coussin retire de Estienne Goirand, de La Motte d'Aigues, secquestre depputté d'1 charge conségail avec autres fruictz appartenantz à feu Thomas Périn, père dudit Pierre, comme usufruitier des biens de Jehan Goirand amplement désignés aux exploitz sur ce faictz, en rapportant par ledit Estienne Goirand descharge et quictance de ladite charge conségail dudit Coussin, et dès à présant ledit Pierre a deschargé icelluy Goirand d'icelle charge conségail tant sellement* ».
D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Nicolas Olivier de ce lieu.
[Signé : Coussin, L Jourdan]

f° 687 :

Cession pour Antoine de Rochel, bourgeois, de Manosque, contre Jacques Nicolas

Le 13/09/1608, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Antoine de Rochel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 3 charges de blé annone à prendre de Michel et Pierre Nicolas, frères, enfants émancipés, pour la pension et paie à échoir au 15 août, suivant acte reçu par ce notaire. Cette cession est faite contre la somme de 44 livres sur laquelle ledit de Rochel en a compensé audit Nicolas 12 livres qu'il lui devait, suivant actes reçus chez M^e^ Asse, notaire de Grambois (84), le 23/10/1604 et 13/01/1605. Pour les 32 livres restantes, il les a payées à l'instant audit Nicolas. Si le blé n'a pas cette valeur au 15 août suivant le rapport de Pertuis (84), après déduction du port de Peypin-d'Aigues à Pertuis, ledit Jacques devra payer la différence. Si le prix est plus élevé, ledit de Rochel rendra la différence audit Nicolas.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : de Rochel, J Nicollas, Gavaudan]
Ledit jour, 13/09/1608, la cession a été intimée audit Michel Nicolas, présent, qui a dit que ladite pension « *luy a esté arrestée* » à la requête de Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), pour 4 années à venir, ne l'acceptant donc pas. D'où acte.

f° 690 :

Testament pour Catherine Roman, veuve de Pierre Gaillard

Le 15/09/1608, testament de Catherine Roman, native de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), veuve de Pierre Gaillard, de son vivant ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade.

Elle souhaite être inhumée dans l'église Saint-Blaise de Saint-Martin-de-la-Brasque selon les rites protestants.
Elle lègue à Marguerite et Antoinette Gaillard ses filles et dudit feu Pierre la somme de 120 livres chacune à payer par paies annuelles 20 livres, à partir du jour de leur mariage puis à la même date les années suivantes. Tant qu'elles vivront avec Jean Gaillard leur frère et héritier de la testatrice, elles ne pourront lui demander aucun intérêt sur ledit legs. Et en cas de séparation, et si ledit Jean doit leur verser l'héritage, ce sera avec des intérêts au denier seize. Elle lègue en plus à ses filles une toile et deux linceuls pour leur mariage.
Elle approuve l'acte d'accord passé par son feu mari avec les hoirs de feu Marquet Roman pour ses droits dotaux, acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, et accepte le legs qui lui a été fait par feue Constance Meynier, sa mère, dans son testament reçu par Me Codonneau, notaire de Pertuis, de 60 livres.
La testatrice lègue à Magdeleine Roman, sa sœur, femme de Pierre Bret, une robe de demie laine, et « *la melheur qu'elle a* ». Elle lègue aussi à ses dites fille une robe et un aubergeon chacune dès son décès.
Elle nomme pour héritier universel Jean Gaillard, son fils. S'il meurt sans enfants légitimes, elle lui substitue ses filles à parts égales ou l'une d'elle si l'autre meurt. Si tous ses enfants meurent sans enfants légitimes, elle leur substitue Mathieu et Jean Roman, frères de la testatrice, ou leurs hoirs.
Acte fait et publié en ce lieu, dans la métairie dudit Jean Gaillard, quartier de Saint-Vincent, en présence de Toussaint Sauvecane, Me Claude Gavaudan, Me Claude Darbon, Me Antoine Ange, Joseph Aubion, tous de ce lieu, et Marquet Moutton, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Gavaudan, Darbon, Ange, T Sauvecane]

f° 717 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman, fils de Marc

Le 18/09/1608, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu précédemment d'où quittance, qu'il emprunte pour ensemencer aux présentes semences dans ses terres à Saint-Martin-de-la-Brasque et à Peypin-d'Aigues (84). Il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez ledit Roman, en présence de Me Claude Darbon et de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : J Roman, Gavaudan, Darbon, L Jourdan]
Le 10/08/1609, acte barré en présence dudit Me Claude Gavaudan, qui confesse avoir été payé des 2 charges de blé annone et de la charge de conségal, d'où quittance envers ledit Roman.
Fait et publié « *au lieu que dessus* » [probablement La Tour-d'Aigues], en présence de Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Laurent Vian, fils de feu Jacques, consul, dudit La Tour d'Aigues.
[Signé : Gavaudan]

f° 720 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Mathieu Rambaud

Le 20/09/1608, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres, pour l'achat d'un bumat poil rouge, que Paul Agnel avait fait prendre audit Rambaud et que ce dernier a payé ce jour audit Agnel, suivant acte reçu chez ce notaire [note : probablement placé sous l'acte d'obligation]. Ledit Rambaud promet de payer cette somme à la Sainte-Marie-Magdeleine prochaine avec hypothèque dudit bœuf.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jacques Garret chirurgien, Jaumet Germain et Jean Rey de Lourmarin (84).

Le 02/06/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Rambaud avec décharge de Jean Mallan, séquestre.
Fait en ce lieu en présence de Claude Gavaudan et Claude Ginies.
[Signé : Gavaudan]

f° 723 :

Obligation pour Paul Agnel, bourgeois, contre Claude Mestre et Jean Claude Arnaud

Le 20/09/1608, ont comparu Claude Mestre, veuve, et Jean Claude Arnaud, mère et fils, du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 7 charges de blé annone, 2 charges de conségal, 2 charges d'orge moitié gros moitié prin, 1 charge d'avoine et 1 charge d'épeautre, le tout reçu pour semer dans une métairie qu'ils ont à Vitrolles-en-Luberon, dite des Arnauds, et dans une autre qu'ils tiennent à rente des hoirs d'Antoine Roman de Pertuis (84), et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence du capitaine Bernard Roy et François Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, B Roy]
Le 09/09/1616, acte barré en présence de Jean et Antoine Garcin, neveux et cohéritiers dudit feu Agnel, qui confesse avoir été payé des grains par la débitrice, sauf 4 écus payés audit Antoine Garcin, d'où quittance, sauf à faire le compte entre eux pour ladite somme.
[Signé : J Garcin, A Garcin]

f° 728 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon

Le 20/09/1608, a comparu François Darbon, ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 4 charges de blé annone et 4 charges de conségal, 1 charge d'orge gros, 1 charge d'orge prin, 1 charge d'avoine et 1 charge d'épeautre, mesure courante, pour ensemencer aux présentes semences aux terres qu'il tient en arrentement du capitaine Bernard et de Jean Louis Roy, frères, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fut présent ledit capitaine Roy qui, tant pour lui que pour son frère1 qui devra ratifier l'acte dans huit jours, déclare audit Agnel qu'il ne l'empêchera pas de recevoir lesdits grains la récolte prochaine avant eux.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Velixandre et Jacques Carbonnel.
[Signé : P Agnel, B Roy]
Le 07/09/1610 acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : P Agnel]

f° 729 :

Quittance portant cession d'actions pour Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre M^e^ Louis Jourdan

Le 20/09/1608, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), en qualité de pleige de Jean et Jacques Roman, frères, dudit lieu, la somme de 27 livres 6 sols, pour reste tant du principal que des intérêts et dépens que lesdits frères Roman doivent audit Jourdan par deux actes reçus par ce notaire, l'un le 21/01/1608 et l'autre le 21/04/1608, d'où quittance et cession d'action contre eux.
Ledit Jourdan confesse avoir reçu 22 livres et ½ faisant l'entier paiement des deux actes des mains des débiteurs, au prix d'un tonneau vendu par ces débiteurs à Antoine Jurami, marchand, de Pertuis (84), d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Claude Gavaudan.
[Signé : L Jourdan, J Roman, Gavaudan]

f° 734 :

Procuration pour Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud, mariés

Le 22/09/1608, ont comparu Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud, mariés, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont nommé pour procureur Me Louis Jourdan, de La Tour d'Aigues, absent, pour poursuivre le capitaine Pierre Archimbaud et François Rey, de Pertuis (84), « *pour raison des excès et voye de faict par eulx comises à la personne de ladite Rambaude, dont y a instance formée par-devant les officiers dudit La Tour, et à ces fins y fère toutes porsuittes requizes et nécessères jusques à jugemant deffinitif avec pouvoir d'appeler, acquieser, renoncer sy besoing est, appoincter et transiger sy besoing est, pour le droict civil desdits constituantz sans préjudice du droict du procureur juridictionnel s'il y eschet* ». Ils ne pourront pas révoquer ledit Jourdan sous peine d'une amende de 50 livres, moitié pour le Roi, moitié pour ledit procureur.
Acte fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence de Me Claude Gavaudan et de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Gavaudan, Darbon]

f° 736 :

Obligation pour Pierre Bret contre François Roman, Jean Roman, fils de François, et Pierre Roman

Le 22/09/1608, ont comparu Pierre Roman, François Roman et Jean Roman, fils de François, tous de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels confessent devoir à Pierre Bret, fils de feu François, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 7 charges de blé annone mesure courante, d'une part et 37 livres pour semblable quantité de blé et conségal que ledit Bret s'est obligé envers François Motte, chirurgien, de Pertuis (84), et ce pour reste et entier paiement de tous les grains que lesdits débiteurs, avec Georges Roux et autres, se sont obligés envers ledit Motte par actes reçus par Me Antoine et Me Raymond Olivier, notaires de Pertuis. Lesdits Roman promettent d'en relever ledit Bret envers ledit Motte d'ici Pâques. En échange, ledit Bret promet de les relever envers ledit Motte pour le prix des grains des actes passés devant lesdits Mes Olivier, sans préjudice audit Bret de faire leurs comptes à la réception des grains et suite aux paiements qui seront fait audit Motte, suivant jugement par des arbitres.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Mathieu Roman, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : F Roman, J Roman, Ange]

f° 739 :

Compromis entre Jaumet Barthélémy et Barthélémy Jourdan

Le 22/09/1608, étant donné qu'un procès criminel a été intenté devant les officiers de La Tour d'Aigues, entre Jaumet Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque, « *querellant en excès* » contre Barthélémy Jourdan, dudit lieu, querellé, et encore Jeanne Léotier, femme dudit Jourdan, « *querellante en excès* » contre Louise Rambaud, femme dudit Jaumet Barthélémy querellée, le procès est actuellement pendant prêt à être jugé.
Ont comparu lesdits Jaumet Barthélémy et Barthélémy Jourdan, tant pour eux que pour leurs épouses, ont trouvé un compromis avec l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, à qui ils remettront leurs dires dans trois jours et qui rendront leur sentence quinze jours après. Les parties devront respecter leur sentence sous peine d'une amende de 100 livres, moitié au Roi, moitié à l'autre partie.

Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, aux aires, en présence de Me Louis Jourdan et de Valentin Clémens, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 741 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet

Le 24/09/1608, a comparu Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone, 3 charges de conségal, 5 panaulx d'avoine et 5 panaulx d'orge, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et de Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, L Vian]

f° 742 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nalin

Le 24/09/1608, a comparu Guillaume Nalin, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 5 saumées de blé annone, 2 saumées de conségal et 8 panaulx d'avoine, mesure courante, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés, ainsi que de sa part et moitié de la mègerie de chèvres suivant acte reçu chez ce notaire.
Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et de Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, L Vian]

f° 743 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Guillaume Nalin

Le 24/09/1608, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Guillaume Nalin, de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont passé une mègerie. Ledit Agnel a baillé une vache poil blanchard et un veau femelle, le tout reçu, pour 5 années à partir de ce jour. Ledit Nallin devra entretenir le bétail pour qu'il travaille chaque année et s'accroisse, payable à chaque récolte [sous quelle forme exactement ?] à partir du 15 août prochain. En cas de perte ou d'accroissement chacun y participera à moitié à la peau et à la chair, ledit Agnel devant être averti dans les trois jours après un décès. Si un décès arrive à cause dudit Nalin, il en sera seul responsable. À la fin du bail, le tout se partagera à parts égales, ledit Nalin fera les parts et ledit Agnel choisira la sienne.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, L Vian]

f° 745 :

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Queyrel

Le 24/09/1608, a comparu Isnard Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal mesure courante, le tout reçu d'où quittance, pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de ses semés.

Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jacques Gondon et Sandin Verd, clerc.
[Signé : J Gondon]
Le 21/08/1610, acte barré en présence de Me Étienne Durand, procureur dudit Agnel suivant acte reçu chez ce notaire le 20/10/1609, confessant avoir été payé 8 écus 24 sols pour le conségal, comprenant 2 écus reçus par ledit Agnel suivant son livre, d'où quittance.
[Signé : Estienne Durand]

f° 748 :

Sommation et dépôt pour Jeanne Gouirand, femme de Pierre Félissian, contre Pierre Bounardel

[vacat] Étant donné qu'en avril 1608, Jeanne Gouirand, femme de Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), a obtenu une sentence des officiers dudit lieu contre Pierre Bonnardel, dudit lieu, par laquelle il a été condamné à quitter au profit de ladite Gouirand un coin de vigne acquis par collocation de Barthélémy Gouirand, dudit lieu, en étant remboursé de 13 livres 5 sols et ½ [vacat] [vers 24/09/1608]

f° 750 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ferrat

Le 25/09/1608, a comparu Pierre Ferrat, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 1 charge d'orge gros, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences en ses terres, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Honoré Thurin et Antoine Martini, de ce lieu.
[Signé : H Turin]

f° 751 :

Obligation pour François Rey, de Lourmarin, contre Barthélémy Gouirand

Le 25/09/1608, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Rey, de Lourmarin (84), présent, 6 livres pour « *retour d'eschange* » d'une ânesse reçue dudit Rey en contre-échange d'un poulain, à payer à la Sainte-Marie-Magdeleine avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Vincent May et François Solliers.
[Signé : B Goirand, V May]

f° 763 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mary Roux

Le 27/09/1608, a comparu Mary Roux, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 saumées de blé annone et 4 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer présentement et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jacques Tallon et Daniel Bertrand, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]
Le 28/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roux.
[Signé : P Agnel]

f° 764 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Tallon

Le 27/09/1608, a comparu Jacques Tallon, de Cabrières-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 4 charges de blé annone et 1 charge de conségal, le tout reçu pour ensemencer présentement audit lieu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Mary Roux et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]
Le 15/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Tallon.
[Signé : P Agnel]

f° 765 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Bertrand

Le 27/09/1608, a comparu Daniel Bertrand, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 charges de blé annone, le tout reçu pour ensemencer présentement et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Jacques Tallon et Mary Roux.
[Signé : P Agnel]
Le 08/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bertrand.
[Signé : P Agnel]

f° 766 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 28/09/1608, a été convoqué le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), aux aires, par-devant M^e^ Jacques Silvestre, baile, à la requête et présence de Pierre Bret, consul, où furent présents Jacques Gras, Georges Roux, Philippe Gouirand, Philippe Silvestre, Claude Mouret, Noël Meynier, Roman Ricard, Dominique Guende, Jean Furet, Mathieu Olivier, Michel Camissot, Jacques Nicolas, Angelin Ricard, Michel Pellat, Barthélémy Moret, Jacques Olivier, Mathieu Meynier, Antoine Rambert, Elzias Silvestre et Philippe Moret, tous dudit lieu, qui ont nommé pour procureur ledit Pierre Bret, consul, présent, pour passer toutes quittances publiques à tous les débiteurs de la communauté qui auront payé aux trésoriers de ce lieu, pour les sommes qu'ils doivent tant pour achat de bien, rétentions, comptes rendus ou autre.
Acte fait et publié audit lieu, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et M^e^ Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Jacque Silvestr, Claude Mouret, L Vian, L Jourdan]

f° 769 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou

Le 28/09/1608, [cet acte ainsi que les suivants sont placés après des actes dits du 29 septembre et avant ceux du 30, cependant, difficile d'être sûr de l'endroit où se situe l'erreur], a comparu Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 charges de blé annone, 2 charges de conségal et une ½ charge d'orge, en prêt, le tout reçu pour ensemencer présentement, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues en présence de Pierre Bret et Jean Orcel, de Cabrières d'Aigues.
[Signé : P Agnel, J Orcel]

f° 770 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux, dit Fabre

Le 28/09/1608, a comparu Jean Roux, dit Fabry, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 3 charges de blé annone, 2 charges de conségal et 6 panaulx d'avoine, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Bouchard et Mathieu Villard.
[Signé : P Agnel]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roux.
[Signé : P Agnel]

f° 771 :

Quittance pour Jean Roux, dit Fabry, contre Paul Agnel

Le 28/09/1608, a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé pour les grains prêtés à Jean Roux, dit Fabry, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, suivant l'acte d'obligation reçu par M^e^ Hupais, notaire, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, en présence de Pierre Bret et Jean Bouchard.
[Signé : P Agnel]

f° 772 :

Quittance pour Mathieu Villard contre Paul Agnel

Le 28/09/1608, a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Mathieu Villard, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, les grains que ce dernier lui devait suivant acte reçu par M^e^ Hupais en 1604, d'où quittance.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Reymond, en présence de Jean Bouchard et Jacques Roman, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 773 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert

Le 28/09/1608, a comparu Pierre Ripert, fils de feu Pierre, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 saumée de blé annone et 2 panaulx de conségal en prêt, pour ensemencer présentement en une terre au Clot, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Reymond, en présence de Jean Bouchard et Jacques Roman, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Ripert.
[Signé : P Agnel]

f° 774 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jouvent, fils de feu Jaume

Le 28/09/1608, a comparu Daniel Jouvent, fils de feu Jaume, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge de

blé annone et une ½ charge de conségal, en prêt, pour ensemencer présentement, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Pierre Reymond, en présence de Jean Bouchard et Jacques Roman, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 15/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Jouvent, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 775 :

Obligation pour Paul Agnel contre David et Pierre Bret, frères

Le 28/09/1608, ont comparu David et Pierre Bret, frères, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, ledit Pierre 3 saumées de blé annone et 3 charges de conségal, et ledit David 5 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, pour ensemencer aux présentes semences, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Marcou et dudit Raymond.
[Signé : P Agnel]
Le 14/11/1609, acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire et un autre chez M^e^ Augier, notaire audit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 776 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Pavin

Le 28/09/1608, a comparu Michel Pavin, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 3 charges de blé annone et 1 charge et ½ de conségal, en prêt amiable, pour ensemencer présentement, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Marcou et dudit Raymond.
[Signé : P Agnel]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Pavin.
[Signé : P Agnel]

f° 777 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Roman

Le 28/09/1608, a comparu Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone et 3 charges de conségal en prêt, le tout reçu pour ensemencer présentement, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues en présence de Pierre Reymond et David Marcou, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 778 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès

Le 28/09/1608, a comparu André Eyriès, maréchal à forge, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 3 charges de blé annone et 1 charge de conségal, le tout reçu pour ensemencer présentement, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jean Orcel et Jean Jourdan, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 05/12/1609, acte barré suivant un acte reçu chez ce notaire ce jour.

f° 779 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Sambuc

Le 28/09/1608, a comparu Jean Sambuc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges et ½ de blé annone et 1 charge de conségal, en prêt, pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, en présence de Jean Orcel et Jean Jourdan, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 780 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Arnoulx

Le 28/09/1608, a comparu Pierre Arnoulx, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, en présence de celui-ci et de Jean Orcel, dudit lieu.
Le 07/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Arnoulx précédemment, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 788 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Estève

Le 30/09/1608, a comparu Philippe Estève, de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, dudit lieu, présent, 1 charge d'orge et 1 charge d'avoine, en prêt, le tout reçu pour ensemencer aux terres qu'il tient de Jacques Blanc, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin, marchand, et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, JP Cossin]
Le 14/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Estève.
[Signé : P Agnel]

f° 793 :

Obligation pour D^lle^ Pierre de Noves contre Pierre Roman et Michel Bret

Le 03/10/1608, ont comparu Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à D^lle^ Piere de Noves, femme de Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), ce dernier présent, 5 charges de blé annone mesure courante en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'ils promettent de rendre au 15 août avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin, L Vian]

f° 794 :

Obligation pour Paul Agnel, noble Jean Meolhon et Jacques Gondon contre Pierre Roman et Michel Bret

Le 03/10/1608, ont comparu Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, noble Jean Meolhon et Jacques Gondon, fermiers seigneuriaux dudit lieu, présents, 16 charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, savoir 8 charges dudit Agnel, plus 4 charges dudit Meolhon et autant dudit Gondon, pour en payer M^e^ Balthazar et Georges Gueidan, frères, pour des grains qu'ils doivent suivant actes reçus chez ce notaire. Ils promettent de rendre le tout à Pâques avec hypothèque de leur part tant de la mègerie sur la métairie de La Bonde, tant en grains que bétail à laine ou de chèvres.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean Roy, de Lourmarin (84) et Honoré Pascal de ce lieu.
[Signé : J Gondon, P Agnel]

f° 796 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand

Le 04/10/1608, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone, 3 charges de conségal, 1 charge et ½ d'avoine et 1 charge d'orge, mesure courante, le tout reçu d'où quittance, pour semer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et messire Étienne Court, prêtre.
[Signé : B Goirand, Coussin]

f° 801 :

Obligation pour François Velixandre contre François Moret

Le 06/10/1608, a comparu François Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de blé annone et 2 charges et ½ de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour semer aux présentes semences dans les terres qu'il tient à ferme de Claire Reynaud et Jean Sauvecane, quartier de Saint-Vincent, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Pascal Sicard et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : Sicard, N Olivier]

f° 802 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pellegrin

Le 07/10/1608, a comparu Jean Pellegrin, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge et ½ de blé annone et 1 saumée et ½ de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences sur ses terres audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean Thurin et Sandin Verd, clerc, dudit lieu.
[Signé : Jehan Thurin]
Le 24/11/1609, ledit Agnel a confessé avoir été payé par ledit Pellegrin d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 803 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Estève

Le 08/10/1608, Jean Estève, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, Jean Garcin son neveu présent, 3 charges de blé annone, 1 charge et ½ de conségal, 5 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Gabriel, menuisier, et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : J Garcin]

f° 807 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Anthoard, fils de Louis

Le 08/10/1608, a comparu Jean Anthoard, fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 saumées de blé annone, 8 panaulx de conségal et 5 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Pierre Coussin, marchand, et Sandin Verd.
[Signé : Agnel, JP Cossin]
Le 01/04/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Anthoard, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 808 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Bret

Le 08/10/1608, a comparu François Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 3 charges de blé annone, 1 charge 2 panaulx de touzelle, 5 panaulx d'avoine et 8 panaulx de conségal, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Limaye et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]
Le 07/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 809 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Limaye

Le 08/10/1608, a comparu Antoine Limaye, de Cucuron, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge de blé annone et 1 charge de touzelle en prêt amiable, le tout reçu pour semer aux présentes semences d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de François Bret et Jean Anthoard, fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]
Le 13/05/1614, acte barré en présence de Jean Garcin, l'un des hoirs de feu Paul Agnel, qui a confessé avoir été payé par ledit Limaye, présent, la somme de 7 livres 10 sols pour reste de ce qui était dû, suivant l'acte ci-dessus, le restant ayant été payé précédemment comme l'indique le livre dudit feu Agnel.
Fait et publié en ce lieu.
[Signé : J Garcin]

f° 810 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas

Le 08/10/1608, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone, 2 charges de conségal, 1 saumée d'orge et 1 saumée d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences tant à La Motte-d'Aigues (84), Peypin-d'Aigues qu'à Grambois (84), et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Bertrand Coussin.
[Signé : J Nicollas, P Agnel]

f° 811 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond

Le 09/10/1608, ont comparu Pierre Beymond, ménager, de La Motte-d'Aigues (84), et Marie Morel, sa belle-mère, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 12 charges de blé annone, 12 charges de conségal, 3 charges d'avoine et 1 charge d'orge, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer, tant en la métairie qu'ils tiennent à rente de M^e^ Guillaume Sauvecane aux Molières, qu'à La Motte-d'Aigues, et qu'ils promettent de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fut présent ledit M^e^ Sauvecane, qui a consenti que ledit Agnel retire les grains qu'on lui doit avant le paiement de la rente, à hauteur de 10 charges de conségal et 6 charges de blé annone.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de Nicolas Olivier et Jean Jourdan.
[Signé : Sauvecane, P Agnel]

f° 813 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Félissian

Le 09/10/1608, ont comparu Michel et Jean Félissian, frères, ménagers, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à M^e^ François Velixandre, de ce lieu, présent, la quantité de 6 charges de blé annone, 6 charges de conségal, 2 charges de mescle, 2 charges d'orge et 2 charges d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour

ensemencer aux présentes semences dans la métairie quartier de Vaumalle, et aux terres qu'ils tiennent de Georges Thurin, et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13), et M^e^ Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : Darbon]
Le 21/10/1609, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance auxdits Félissian.
D'où acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : H Darbon]

f° 814 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Baridon, fils de Bernard

Le 09/10/1608, a comparu Pierre Baridon, fils de Bernard, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 2 charges de blé annone, 5 panaulx de conségal et 3 panaulx d'avoine, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13), et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Baridon.
[Signé : P Agnel]

f° 815 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoinette Passet

Le 09/10/1608, a comparu Antoinette Passet, veuve de Jaume Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone, 2 charges de conségal, 1 charge d'avoine et 5 panaulx d'orge, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, d'où quittance pour ensemencer aux présentes semences, qu'elle promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13), Honoré Thurin et Nicolas de Lachaud, de Cucuron (84).
[Signé : H Turin]
Le 30/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance à ladite Passet.
[Signé : P Agnel]

f° 816 :

Obligation pour Paul Agnel contre Nicolas Delachau

Le 09/10/1608, a comparu Nicolas Delachau, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone, reçue pour semer à Cabrières-d'Aigues (84) d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Turin et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : H Turin]
Le 11/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Delachau de ladite charge de blé moyennant le paiement qui a été fait à Jean Garcin son neveu.
[Signé : P Agnel]

f° 817 :

Obligation pour Paul Agnel contre Vinson Moutton

Le 09/10/1608, a comparu Vinson Moutton, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 7 charges de blé annone, 7 charges de conségal et 18 livres, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences, qu'il promet de rendre, l'argent à Noël et le reste à Pâques, avec hypothèque des semés.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et François Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, N Olivier]

f° 818 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Jourdan

Le 09/10/1608, a comparu Jean Jourdan, dit Dampous, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 10 charges de blé annone, 8 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Nicolas Olivier et de François Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, N Olivier]

f° 819 :

Obligation pour Paul Agnel contre Marguerite Vivian

Le 09/10/1608, a comparu Marguerite Vivian, veuve, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge et ½ de blé annone et 5 panaulx de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'elle promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Nicolas Olivier et François Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, N Olivier]
Le 13/11/1609, acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 820 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Jourdan

Le 09/10/1608, a comparu Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 4 charges de blé annone et 5 charges de conségal, 1 charge d'orge, 1 charge d'épeautre et 10 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout en prêt amiable, reçus pour semer présentement à La Motte-d'Aigues, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Nicolas Olivier et François Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 824 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre David Baridon

Le 10/10/1608, a comparu David Baridon, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres pour reste de 24 livres, pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec bât d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'âne.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Sandin Verd.
Le 04/12/1610, acte barré en présence dudit Pourchier qui fait quittance audit Baridon.
Fait en ce lieu en présence de Jaume Blanc et Jean Reynaud.

f° 826 :

Obligation pour Paul Agnel contre Suzanne Pellegrin

Le 13/10/1608, a comparu Suzanne Pellegrin, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une ½ charge de conségal et 12 livres en argent, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences à La Motte-d'Aigues, dans ses terres, et qu'elle promet de rendre pour les grains à Pâques, avec hypothèque des semés, et pour l'argent au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean Sicard et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sicard]

f° 827 :

Procuration pour Paul Agnel, bourgeois

Le 13/10/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureurs Jean Garcin et Esprit Cheilan, de Jouques (13), ou l'un d'eux, absents, pour aller à Noyers-sur-Jabron (04) ou autre, et recouvrer de la communauté dudit lieu toutes les sommes qu'elle lui doit comme cessionnaire de Jean Bicais et M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84).
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel, Coussin]

f° 829 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre

Le 14/10/1608, a comparu Philippe Silvestre, ménager de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer à Peypin-d'Aigues d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Antoine Ange et Sandin Verd, clerc, de ce lieu.
[Signé : Ange]
Le 10/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Silvestre.
[Signé : P Agnel]

f° 835 :

Obligation pour Paul Agnel contre Georges Queyrel

Le 17/10/1608, a comparu Georges Queyrel, ménager, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 6 charges de blé annone, le tout reçu en prêt amiable d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.

Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), et Étienne Ricard, de Vitrolles-en-Luberon (84).
[Signé : P Agnel]
Le 19/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Queyrel, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence d'Antoine Ange et Me Pons May, chirurgien, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, P May]

f° 836 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Jaumet et André Levin, frères

Le 17/10/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jaumet et André Levin, frères, laboureurs du lieu de Valensole (04), présents, une métairie avec son affar de terre, vignes, prés, jardins, le tout en ce lieu, quartier dit La Font de Marie, pour 6 ans et 5 prises de fruits, à partir de la Toussaint prochaine et se finissant au même jour. Lesdits Levin vivront dans la métairie avec leur famille et bétail, y feront consommer les pâtures et faire charrier aux propriétés le fumier nécessaire chaque année. Ledit Agnel fournira tout le bétail et les mégers devront en payer la moitié durant le bail par paies égales suivant estimation qui en sera faite par des amis communs. Les mégers recevront les pâtures pour nourrir le bétail à la Toussaint suivant la visite et estimation qui sera faite par un ménager, et ils seront tenus d'en laisser autant, et de même qualité, la dernière année. Le bétail ne pourra pas être employé ailleurs. Ils paieront les factures, et ledit Agnel leur paiera 15 sols par saumée de semence pour celles-ci chaque année, moitié au sarclage, moitié à la moisson. Lors des semences et de la moisson, ledit Agnel devra engager un homme nourri par les mégers et salarié par ledit Agnel. Ledit Agnel devra fournir les semences et après les récoltes, à grain net, il récupèrera ce qu'il a avancé et le reste sera partagé à moitié. Ledit Agnel devra prêter amiablement aux mégers cette année la quantité de 22 charges de conségal et 11 grosses charges d'avoine pour leur nourriture et l'entretien du bétail ; les mégers les rendront sous forme de 5 paies égales durant la mègerie. Outre l'entretien de la vigne, les mégers devront entretenir la cuve et les 6 tonneaux qui sont dans la cave de la métairie. Les mégers pour « *escabasar le bois tallif* » par tiers. Ledit Agnel se réserve la moitié du jardin ainsi que trois instances de la métairie d'haut en haut « *regardantz du cousté dudit jardin* » pour son usage et y mettre ses grains. Si ledit Agnel fait « *un coing de plantier joignant ladite vigne* », lesdits mégers devront le cultiver après la première à leurs dépens. [acte inachevé, vacat]

f° 840 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Nicolas

Le 18/10/1608, a comparu Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 1 charge de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer présentement audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Étienne Gouirand et Antoine Vespier, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 841 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Vespier

Le 18/10/1608, a comparu Antoine Vespier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de 2 charges de blé

annone et 3 charges de conségal, ainsi que 10 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Daniel Nicolas et Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : P Agnel]

f° 842 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Gouirand

Le 18/10/1608, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 5 charges de blé annone, 5 charges de conségal, 1 charge d'orge et 10 panaulx d'avoine, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence d'Antoine Vespier et Daniel Nicolas.

f° 843 :

Quittance réciproque pour Paul Agnel contre Jean Garcin

Le 18/10/1608, a comparu Jean Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que comme un des trésoriers de ce lieu, a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 248 livres 4 sols et ½ pour la taille dudit Agnel de cette année, somme reçue en compensation de semblable somme couchée à l'état du trésorier due audit Agnel par la communauté de ce lieu avec 38 sols de surplus, d'où quittance réciproque.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Baunardel [Bonnardel], de La Motte-d'Aigues (84), et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : J Garcin, P Agnel]

f° 844 :

Quittance pour Paul Agnel contre Jean et Antoine Garcin, frères

Le 18/10/1608, ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, leur oncle, absent, 36 livres pour la pension, à savoir les intérêts, de la somme de 200 écus de principal qu'il leur doit, suivant acte reçu chez ce notaire, paie échue à la Saint-Michel dernière. Il proroge le paiement du capital audit Agnel jusqu'à la Saint-Michel prochaine.
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Joseph Emin, bourgeois, et Jean Roux, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, A Garcin, Emin]

f° 845 :

Convention pour Jean et Antoine Garcin, frères, de La Tour-d'Aigues

Le 18/10/1608, étant donné que Jean et Antoine Garcin, frères, marchands, habitants en ce lieu de La Tour-d'Aigues, demeurent ensemble depuis quatre ans et ont acquis quelques facultés et meubles et négocié ensemble tous leurs biens, et que ledit Jean s'est marié cette année à Anne Philip, ils ont décidé de se partager les meubles et ustensiles de maison et de négocier séparément s'ils le souhaitent.
Ont comparu lesdits Garcin frères, lesquels ont déclaré avoir procédé au partage à parts égales des meubles et ustensiles de maison, et que ledit Jean a acheté la part dudit Antoine, somme qui a été payée, d'où quittance.
Il a été convenu que chacun d'eux pourra négocier en son propre sans l'autre.

Pour la métairie acquise en commune de Jacques Cezan et les affaires en commun qu'ils ont avec Mathieu Freissinier, leur méger, cela restera indivis entre eux.
Ledit Jean Garcin devra faire barrer l'acte d'obligation de la somme de 200 écus envers Étienne Cocullat, marchand, d'Aix-en-Provence (13), acte reçu chez ce notaire ainsi que la pension échue à la Saint-Michel dernière, et due à François Daumas, d'Aix-en-Provence.
Ledit Jean fait quittance à son frère de la taille imposée cette année à raison de 12 écus et ½ par livre. Ledit Antoine fait quittance à son frère de l'acte de trésorerie passé avec la communauté de ce lieu cette année.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Andrieu, de ce lieu, et Pierre Roland, de Cucuron (84).
[Signé : J Garcin, A Garcin]

f° 848 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas

Le 18/10/1608, a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, la quantité de 7 charges de blé annone, 6 charges et ½ de conségal, 2 charges et ½ de mescle, 10 panaulx d'avoine et 5 panaulx d'orge prin, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Estienne et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 849 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas

Le 18/10/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), présent, 6 bêtes cabrines à lait, reçues, pour 5 années complètes à partir de la Toussaint 1607 et se finissant au même jour. Pour chaque bête, ledit Nicolas expédiera chaque année audit Agnel 3 livres de fromage « *essuit* » à chaque saint Jean-Baptiste, « *les trois abourtes pour deux* ». Les bêtes âgées de 3 ans se partageront à parts égales. En cas de perte, chacun aura la moitié de la chair et de la peau ; ledit Agnel devra être avertir dans les trois jours. À la fin, le tout se partagera, les parts seront faites par ledit Nicolas et ledit Agnel choisira la sienne. Ledit Nicolas hypothèque le troupeau et son croît.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Estienne et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 850 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Pavin

Le 20/10/1608, a comparu Daniel Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 3 charges moitié blé moitié conségal et 5 panaulx d'orge, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Arnoulx et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 851 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier

Le 20/10/1608, a comparu Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 saumée de blé annone, une ½ charge de touzelle, 1 saumée de conségal, une ½ charge de gros orge, une ½ charge d'orge prin et 10 panaulx d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait en ce lieu de La Tour d'Aigues, en présence de Jean Bues et Daniel Pavin.
[Signé : P Agnel]
Le 28/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Cavallier, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 853 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémie Leautier

Le 20/10/1608, a comparu Barthélémie Leautier, veuve de Georges Meynard, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone, 1 saumée et 1 panal de conségal, 10 panaulx d'avoine et 10 panaulx d'épeautre, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit Saint-Martin-de-la-Brasque et à La Motte-d'Aigues (84), et qu'elle promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence d'Antoine Estienne et Sandin Verd, clerc.
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance à ladite Léotier.
[Signé : P Agnel]

f° 857 :

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Pourret

Le 22/10/1608, a comparu Esprit Pourret, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, présent, 1 charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue pour ensemencer d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Isnard Brun, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]
Le 01/01/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Pourret.
[Signé : P Agnel]

f° 858 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel

Le 22/10/1608, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone, 4 charges de conségal, [6 est barré et un signe de renvoi en fin d'acte est noté, mais il n'y a rien] panaulx d'avoine et 1 charge d'orge gros, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Esprit Pourret et Isnard Brun, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 860 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Bret en principal, et Jean Marcou en pleige

Le 22/10/1608, a comparu Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 4 charges et ½ de blé annone, une ½ charge de conségal et 2 panaulx d'orge gros, mesure courante, en prêt amiable, pour les semer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Marcou, dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Jean Bonin et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]

f° 861 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Bonin

Le 22/10/1608, a comparu Jean Bonin, de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), et Sandin Verd.
[Signé : P Agnel]
Le 14/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bonin.
[Signé : P Agnel]

f° 862 :

Obligation pour M^e^ Claude Gavaudan contre Jean Richard

Le 22/10/1608, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Sandin Verd et Martin Monier, de Viens (84).
[Signé : J Richard, Gavaudan]
Le 20/09/1609, acte barré en présence dudit Gavaudan, qui a confessé avoir été payé des grains prêtés audit Richard, d'où quittance.
[Signé : Gavaudan]

f° 864 :

Obligation portant cession pour Paul Agnel et consorts contre Pierre Grange

Le 22/10/1608, ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, bourgeois, deux des fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour eux que pour noble Jean Meolhon leur « *compagnon* », lesquels ont cédé à Pierre Grange, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 36 livres à prendre d'Esprit Grange, son fils, dudit lieu, en déduction de plus de somme que ledit Esprit a été condamné à leur payer pour dépens, suivant arrêt de la cour de Parlement de ce pays en septembre 1608, pour faire collocation sur ses biens.
Cette cession a été faite contre semblable somme de 36 livres que ledit Pierre Grange promet de payer aux fermiers seigneuriaux, moitié au 15 août, moitié au même jour l'année suivante.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Elzias Olivier, chirurgien, et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : J Gondon, P Agnel, Olivier]

f° 872 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pascal

Le 25/10/1608, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 4 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour semer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent François Magnan, baile dudit lieu, qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Queyrel, de La Bastidonne (84), et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : P Agnel]
Le 21/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Pascal, d'où quittance, sans préjudice d'un compte-final passé entre eux ces derniers jours.
[Signé : P Agnel]

f° 873 :

Quittance pour Jean Meynier contre Pierre Bret

Le 25/10/1608, a comparu Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Meynier, dudit lieu, présent, 16 livres et ½, à bon compte de plus de somme que ledit Meynier lui doit suivant acte reçu chez ce notaire cette année, d'où quittance.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Moret, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et de Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Gavaudan]

f° 874 :

Achat pour Jean Meynier, fils de Huguet, contre Pierre Bret

Le 26/10/1608, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Meynier, fils de feu Huguet, dudit lieu, un verger audit lieu, quartier de Nostre Dame, d'environ 2 éminades, confrontant vigne d'Abraham Gruet, plassaige de maison d'Esprit Meynier, vigne de Magdeleine Estalliard et terre des Moret. Ledit Bret se réserve les olives pendantes.
La vente est faite pour le prix de 37 livres et ½ payable à la Saint-André prochaine en un an.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Moret, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et M^e^ Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Gavaudan, L Jourdan]
Le 14/06/1610, ledit Bret a confessé avoir été payé par ledit Meynier, d'où quittance.
Fait et publié au lieu que dessus, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Étienne Olivier.
[Signé : L Jourdan]

f° 876 :

Quittance pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Jean Richard, Claude, Barthélémy et Philippe Mouret

Le 26/10/1608, ont comparu Jean Richard, Barthélémy, Claude et Philippe Mouret, de Peypin d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de la communauté dudit lieu, présents Pierre Bret et Pierre Gruet, consuls, ledit Richard 12 florins et lesdits Moret 12 florins au total, que la communauté leur doit suivant acte chez feu M^e^ Asse, notaire de Grambois (84), d'où quittance.

Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez ledit Claude Moret, en présence de Me Claude Gavaudan et Louis Jourdan « *dudit lieu* » [de La Tour-d'Aigues].
[Signé : J Richard, Claude Mouret, Gavaudan]

f° 877 :

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Queyrel

Le 27/10/1608, a comparu Isnard Queyrel, ménager, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour ensemencer aux présentes semences à La Bastidonne, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan, de ce lieu, et de Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : L Jourdan]

f° 880 :

Mègerie pour Joseph Emin, bourgeois, contre André Roux, de Lourmarin

Le 27/10/1608, a comparu Joseph Emin, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à André Roux, ménager, de Lourmarin (84), présent, toutes les terres que ledit Emin a aux quartiers de Pied Bernard, Saint-Médier et Badarreau, sauf l'iscle qu'il se réserve avec le bois de ladite propriété de Badarreau, et ce pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine.
Ledit Emin devra fournir une paire de bœufs et ledit Roux une paire de vaches qui seront estimées par des amis communs et celui qui aura moins payé devra payer l'autre pour la différence au fur et à mesure des quatre prises de fruits. Si le bétail ne peut pas servir au labourage, les parties en fourniront à leur place et le renouvelleront si besoin et à leurs dépens communs. À la fin du bail, tout se partagera à parts égales y compris le croît, parts faites par ledit Roux et choisies par ledit Emin. Il sera ajouté « *une beste de bast* » aux communs dépens. En cas de décès, chacun en supportera la moitié du coût sauf si ledit Roux est responsable. Ledit Roux ne pourra pas labourer ailleurs sans le consentement dudit Emin. Ledit Emin devra fournir audit Roux une chambre et fugaigne avec une étable et fenière pour y loger ainsi que sa famille et le bétail, sans que ledit Roux n'ait rien à payer. Il lui fournira aussi 1 carterade et ½ de vigne, avec un tonneau de 40 coupes ainsi qu'1 soucherade et ½ de pré où le mégier fera consommer à son bétail les pâtures qui y seront. Ledit Roux devra employer le fumier sur les propriétés. Ledit Emin devra fournir une chènevière de 2 éminades, que ledit Roux prendra sur le jardin dudit Badareau et qui lui appartiendra de plein droit [les fruits, du moins]. Au moment des semences des deux premières années, ledit Emin devra toutes les fournir et il les récupèrera aux récoltes et ledit Roux les fera porter au grenier dudit Emin. Le reste se partagera. Les deux dernières années chacun fournira la moitié des semences et si ledit Roux ne peut pas fournir sa part, ledit Emin devra la lui prêter et ce dernier devra payer 1 panal par saumée de grains prêtés. Ledit Emin doit fournir dès maintenant toutes les pâtures présentes sur les terres et celles de la récolte prochaine et les deux dernières années ledit Roux en laissera semblable quantité suivant estimation par des ménagers. Au moment des semences, moissons et aires, ledit Emin devra, si bon lui semble, engager un homme, nourri par ledit Roux, salarié par ledit Emin. Ledit Roux fera toutes les factures à ses frais, et ledit Emin lui fournira 15 sols par saumée de semences payables, moitié au sarclage, moitié à la moisson. Ledit Emin devra prêter audit Roux, ou lui faire prêter, 4 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine et 12 livres en argent, que ledit Roux devra rendre durant les deux premières récoltes pour les grains, et l'argent à la prochaine récolte. Si ledit Emin acquiert de nouvelles terres durant la mègerie, il pourra les y ajouter. En cas de différend entre les parties, ils feront appel à des amis communs. Si ledit Emin, durant le bail, fait bâtir dans ledit affar, ledit Roux devra y habiter avec son bétail et quitter le logement qui est fourni.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard, de ce lieu, et Daniel Billot, de Lourmarin.
[Signé : Emin, Iccard]
[En marge : Il y a acte de confession le 28/04/1609]

f° 886 :

Compromis passé entre Jacques Perrin, de Cabrières-d'Aigues, et Jean Orcière, dudit lieu

Le 30/10/1608, des procès sont en cours devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Jacques Périn, de Cabrières-d'Aigues (84), demandeur en lettres royaux de « *ressision* » [révision] de partage, d'une part, et Jean Orcière, dudit lieu, défendeur, mais aussi demandeur en requête introduite devant les officiers dudit lieu pour le paiement de 8 charges de blé ; ledit Périn également demandeur en réduction de comptes de la cueillette de certains fruits pour le bien que ledit Jacques tient à présent. Les procès sont encore indécis.
Ont comparu lesdits Périn et Orcière, lesquels ont remis la décision de leurs procès à l'arbitrage de M^e^ Claude Gavaudan et Claude Darbon, praticien, de La Tour-d'Aigues, présents, à qui les parties remettront leurs papiers et parcelles dans huit jours ; les arbitres prendront leur décision quinze jours après. Les parties devront respecter leur décision sous peine de 150 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Nicolas Olivier, de ce lieu, et Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : Gavaudan, Darbon, N Olivier]

f° 888 :

Quittance pour Jaumet Barthélémy contre Nicolas Olivier

Le 30/10/1608, a comparu Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déchargé Jaumet Barthélémy, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, pour raison des biens que ledit Barthélémy tient à rente de lui, bien que le terme ne soit pas échu, suivant acte reçu chez ce notaire, moyennant la désemparation des guérets qui sont dans lesdites terres et part dudit Barthélémy ainsi qu'1 charge de blé conségal, que ledit Barthélémy promet de payer au 15 août [via une cession apparemment, passage un peu obscur]. « *A esté de paiche que en cas que soict saison la prochaine récolte d'amandier et aux terres dudit arrantement en ce cas ledit Barthelemy ne sera tenu expédier audit Ollivier que 5 panaulx conségail et par mesme moyen ladite cession ne servira que pour 5 panaulx et paye que icelluy soict conssant que ledit acte d'arrantement soict barré et cancellé.* »
Fait et publié en ce lieu, dans la salle de la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon, de ce lieu, et de Sandin Verd, de Saint-Paul-lès-Durance (13).
[Signé : N Olivier, H Darbon]
Le 09/09/1609, ledit Olivier fait quittance audit Barthélémy, suivant obligation passée par Louise Rambaud ledit jour.

f° 891 :

Déclaration avec accord pour Jean Estève, maçon, contre Jean et Catherine Fabre, père et fille

Le 30/10/1608, Catherine Fabresse, fille de Jean, de La Motte-d'Aigues (84), s'est trouvée enceinte des œuvres de Jean Estève, maçon, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) ; à cause de ceci, le père et la fille se sont portés plaignants devant les officiers dudit lieu, demandant à ce que ladite Catherine soit « *allimantée* » durant sa grossesse. Depuis, suivant l'avis reçu par leurs amis, ils se sont résolus à passer un accord avec ledit Estève.

Ont comparu lesdits Jean et Catherine Fabre, père et fille, lesquels ont déclaré audit Jean Estève, présent, qu'ils ne feront aucune poursuite contre lui et renoncent à tout procès. Ledit Estève promet de fournir à ladite Catherine les aliments nécessaires durant sa grossesse et fournir 3 livres par mois durant l'allaitement. Après l'allaitement, ledit Estève s'engage à recevoir l'enfant et l'entretenir. Il s'engage aussi à payer les frais de justice.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Béatrix Pellade, en présence de Guilhen Andrieu, de La Tour-d'Aigues, et François Roman et Jean Arnoux, de ce lieu.
[Signé : Roman]

f° 894 :

Sommation pour Pierre Beymond contre Me Balthazar Billard

Le 31/10/1608, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a sommé Me Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de lui rendre compte et prêter le reliquat de la recette qu'il a faite à La Motte-d'Aigues, suivant l'acte de convention reçu chez ce notaire, de le relever et payer les tailles royales et du pays. Ledit Billard a dit qu'il est prêt à rendre compte dès à présent et que pour les paiements, il dit qu'il n'a pas été averti comme le prévoyait son contrat, et qu'averti il le fera s'il a les fonds. Ledit Beymond a dit que lui et Jean Jourdan, consul, ont averti « *long temps y a ledit Bilhard, lequel a mandé partie des derniers à Apt au recepveur* ». Et, « *par réplique, ledit Bilhard a dict n'avoir pas esté adverty ny moings mandé aulcung argent audit Apt* ».
D'où acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Sandin Verd.
[Signé : Billard]

f° 896 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Morel

Le 31/10/1608, a comparu Jacques Morel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge et ½ de blé annone, en prêt amiable, pour semer présentement, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Jaumet Barthélémy, de ce lieu.
[Signé : A Martini]

f° 896 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaumet Barthélémy, Louise Rambaud et Guillaume Poluot

Le 31/10/1608, ont comparu Guillaume Poluot, Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu [lequel ?], présent, 2 charges de blé annone, 1 charge de conségal, 1 charge d'orge et 2 charges d'avoine, mesure courante, le tout reçu pour semer présentement, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fut présent Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Les semés sont hypothéqués pour le pleige et le créancier.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Jacques Arnoux, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : L Jourdan, P Agnel]

f° 898 :

Mègerie pour Paul Agnel, bourgeois, contre Claude Rougon

Le 31/10/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Claude Rougon, laboureur, de ce lieu, présent, la bastide dudit Agnel avec son affar de terres, vignes, prés et jardin, qu'il a en ce lieu, quartier de La Font de Marie, pour 6 ans et 5 récoltes dès demain.
Ledit Rougon devra habiter avec sa famille et son bétail dans ladite bastide, y faire consommer les pâtures qui y seront, le fumier devra être charrié là où ce sera nécessaire chaque année. Pour le labourage les parties devront fournir 6 bœufs ou bêtes bovines qui seront estimées par des ménagers, et en plus ledit Agnel fournira 2 paires de mules qui sont déjà dans la bastide, qui seront aussi estimées, et ledit Rougon devra en payer la moitié du prix en cinq paies égales durant les cinq prises de fruits, dont la première sera au 15 août prochain, puis de même chaque année. Ledit Rougon ne pourra pas labourer ailleurs. Si du bétail meurt, chacun aura la moitié de la chair et de la peau. Durant les semences, ledit Agnel devra fournir toutes les semences et « *prandra du moullon tout ce qu'il aura forny, bled pour bled* », puis tout le reste, après la dîme et autres taxes, sera partagé à parts égales. Ledit Rougon devra faire toutes les factures à ses dépens et ledit Agnel fournira seulement 15 sols par saumée de semence, payable annuellement moitié au sarclage, moitié aux moissons. Ledit Agnel devra tenir un homme travaillant aux semences et moissons ainsi qu'aux aires, lequel sera nourri par ledit Rougon et payé par ledit Agnel. Le vin de la vigne appartiendra audit Rougon, sauf 30 coupes qu'il devra donner audit Agnel chaque année « *à ray de thine* », ledit Agnel se réserve « *2 thonneaux de 7 que sont à la cave de ladite metterie, réserve encores audit Agnel une chambre et ung grenier qu'il a accoustume se retenir*. » Ledit Rougon ne pourra pas couper d'arbres. Ledit Agnel se réserve la moitié du jardin et la faculté de nourrir son cheval lorsqu'il sera à la métairie. Il devra fournir 20 gélines qui lui seront rendues à la fin du terme, et ledit Rougon devra fournir 500 œufs en quatre fois. Ledit Rougon ne pourra avoir que 20 autres gélines dans ladite métairie. Ledit Rougon devra payer chaque année aux fermiers seigneuriaux le droit de fournage de ladite métairie, qui est de 4 panaulx de blé annone par an. S'il faut augmenter le nombre de bêtes pour le labourage, chaque partie paiera la moitié. Il y a actuellement 1 charge d'orge dans la métairie qui appartient de plein droit audit Rougon et qu'il devra, la dernière année, en laisser autant. Ledit Agnel doit fournir dès maintenant audit Rougon 22 coupes de vin dans un de ses tonneaux dans la métairie et à la dernière année, ledit Rougon devra les rendre avec la même qualité. Ledit Agnel devra bailler en mègerie 3 trentaines de bétail à laine, et pour chaque bête produisant du lait ledit Rougon devra fournir 1 livre de bon fromage. Il fournira aussi 2 trentaines de bêtes cabrines [chèvres] pour une durée semblable et pour chacune fournissant du lait, ledit Rougon devra fournir annuellement 3 livres de bon fromage. Au temps de la tonte, ledit Rougon nourrira le tondeur et ledit Agnel le paiera. La laine se partagera à parts égales. À la fin du terme tout le bétail tant « *lanud, cabrin, bovin et mullatin sera aussy partaigé* ». Ledit Agnel devra bailler en mègerie 30 bêtes porcines, et pour chaque nouvelle portée il fournira 2 panaulx moitié seigle moitié orge, et chaque année sera ôté du troupeau des porcs qui se partageront entre les parties. Ledit Rougon devra recevoir toutes les pâtures qui sont dans la métairie ainsi que toutes les pailles avec estimation par des ménagers et les deux dernières années, il laissera toutes celles qui s'y récolteront. Ledit Agnel fournira les ustensiles du labourage que Claude Ginies, actuel méger, a et la dernière année il les rendra dans la même qualité. Tout le bétail et son croît est hypothéqué au profit dudit Agnel. « *En cas que failhe mander du bestail lanud en pasturaige et aux montaignes, chascune des parties paiera la moitié de la despance extraordinaire* ». Les parties fourniront les pâtures à moitié.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Martin et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jehan Louis Le Long]

f° 903 :

Mègerie avec obligation pour Pierre Bret contre Noël Meynier

Le 31/10/1608, ont comparu Pierre Bret et Noël Meynier, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont passé une mègerie ensemble pour toute l'avoine que ledit Meynier devra semer cette année en deux terres qu'il a audit lieu, quartier de Peirol, confrontant terre de François Rey, le grand chemin allant à Grambois, pour la première, et l'autre confrontant le grand chemin allant à La Bastide-des-Jourdans et terre de Pierre Rambert. Ledit Bret devra fournir l'avoine et chacun paiera la moitié des factures. La récolte se partagera à parts égales, de même pour la paille. Les gerbes provenant de la mègerie sera remises à l'aire dudit Bret. Ledit Meynier a aussi confessé devoir audit Bret 1 charge de blé annone, reçue en prêt amiable d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de sa part de la mègerie.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guilhen Andrieu et M^e^ Claude Gavaudan, de ce lieu.

f° 905 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Ripert

Le 03/11/1608, a comparu Daniel Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge et ½ de conségal et une ½ charge de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable pour semer présentement audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Honoré Constans, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, J Honnorat]

f° 906 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long

Le 03/11/1608, a comparu Pierre Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, absent, 2 charges 1 panau de blé annone, 3 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine, 1 charge d'épeautre et 4 panaulx d'orge, le tout reçu pour semer présentement « *au terroir dudit* » La Motte-d'Aigues (84), et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés et de 3 bêtes « *cheuvier* » [chèvres, sûrement].
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Astoin et Jacques Perbenc.

f° 912 :

Promesse pour M^e^ Louis Jourdan contre David Latou

Le 03/11/1608, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à David Latou, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 300 gélines environ, de celles que les habitants de la vallée d'Aigues paient chaque année au seigneur dudit lieu, qu'il pourra prendre d'ici la fin du mois de janvier prochain pour le prix de 9 sols par géline, payable moitié huit jours après Noël et moitié fin janvier.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, H Darbon, Coussin]
Le 03/10/1609, acte barré, les parties confessant être contentes l'une de l'autre, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de M^e^ Louis Ange et Jean Reynaud, de ce lieu.

f° 914 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Roux

Le 03/11/1608, a comparu Michel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 1 charge de blé annone en prêt amiable, reçue pour semer présentement audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque du semé.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Toussaint Chateminois.
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Roux d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 917 :

Quittance pour Jean Garcin contre Honoré Thurin

Le 04/11/1608, a comparu Honoré Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Jean Garcin, de ce lieu, présent, pour toute la rente des grains qu'il lui doit, suivant acte d'arrentement reçu par ce notaire, paies échues, toutes précédentes quittances incluses ici.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Solliers, de ce lieu, et Elzias Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : H Turin, J Garcin, Elzias Silvestre]

f° 920 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Arnaud

Le 05/11/1608, a comparu Daniel Arnaud, fils émancipé d'Antoine, du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges d'épeautre mesure courante, reçues pour semer audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 921 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Barthélémy en principal, et Mathieu Roman en pleige

Le 06/11/1608, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu pour semer d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Mathieu Roman, dudit lieu, qui s'est porté pleige.
Ledit Barthélémy hypothèque ses semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Coussin, Charles Jourdan]
Le 03/12/1609, acte barré en présence dudit Velixandre, qui confesse avoir été payé par ledit Barthélémy, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Mallet et Jean Mallan.
[Signé : Anthoine Mallet]

f° 929 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Richard et Pierre Poluot

Le 10/11/1608, a comparu Pierre Poluot, habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, dudit lieu, présent, 2 charges et ½ de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Richard dudit lieu qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Peiron Poliot, Plunier]
Le 15/11/1610, acte barré en présence dudit Bret, qui fait quittance audit Poluot.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Garcin et Jean Meynier
[Signé : A Garcin]

f° 933 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Roux et Marguerite Vivian

Le 13/11/1608, ont comparu Étienne Roux et Marguerite Vivian, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 1 charge de mescle orge et blé, ainsi qu'une ½ charge d'épeautre mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et André Meynier, de ce lieu.

f° 934 :

Obligation pour M^e^ Bertrand Coussin contre Étienne Gouirand

Le 17/11/1608, a comparu Étienne Gouirand, laboureur, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Bertrand Coussin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 4 charges et ½ de blé annone, mesure courante, pour compte-final entre les parties arrêté en raison de tous les arrérages de censes et services dus par ledit Gouirand pour les biens qu'il possède dans la Vallée d'Aigues jusqu'à ce jour, comprenant 7 petites émines de conségal remises audit Coussin par Pierre Périn, suivant acte reçu chez ce notaire cette année. Il promet de rendre le tout à la Sainte Marie-Magdeleine. En échange, ledit Coussin abandonne le procès et les procédures contre ledit Gouirand.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Honoré Eyriès, de ce lieu.
[Signé : Coussin, L Jourdan]

f° 936 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Barthélémy

Le 17/11/1608, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 1 charge et ½ d'épeautre, mesure courante, en prêt amiable, reçue pour ensemencer aux présentes semences audit lieu, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Juramy, marchand, et de Jérôme Ricard.
[Signé : P Agnel]

f° 941 :

Accord et transaction passée entre Jeanne Estalliade, femme de Jean Laurent Silvestre, contre Pierre et Jean Estalliard

Le 18/11/1608, un procès a été intenté devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Jeanne Estalliarde, femme de Jean Laurent Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), demandeuse en requête et désemparation des biens qu'elle a obtenu à la mort de Daniel Estalliat, son frère, décédé *ab intestat*, après Hugues Estalliat leur père, avec restitution des fruits depuis le décès, et encore afin de pouvoir participer et recourir à la liquidation du droit de légitime fait par les députés des pièces désignées dans l'acte passé chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), d'une part. Et d'autre part Pierre et Jean Estalliard, frères de ladite Jeanne, défendeurs. Le procès est toujours en cours.
Ont comparu Jean Laurent Silvestre, au nom de sa femme et en son nom propre, et lesdits Pierre et Jean Estalliard, frères, lesquels ont transigé par l'intermédiaire d'amis communs ainsi : l'acte du droit de légitime reçu par ledit Me Augier reste inchangé. Pour les droits de succession de ladite Jeanne suite à la mort de leur frère, lesdits Pierre et Jean ont désemparé au profit de leur sœur les pièces et propriétés suivantes :
- un pré d'environ 2 éminades à Peypin-d'Aigues, aux Grands Prés, confrontant prés de Me Pierre Roux et noble Jean Meolhon, pré de Jeanne Furet, pré d'Angeline Bret, terre desdits Roux et Meolhon ;
- un coin de terre au Grand Lot, d'environ 2 émines, confrontant terre d'Angeline Bret, terre de Jacques Franchesquin, la Burlière ;
- une vigne et terre quartier de La Pallin, la vigne de 5 hommes et la terre de 2 émines, confrontant le fossé, terre de Georges David, vigne ci-dessus transmise à ladite Jeanne, la draie allant à Grambois.
Lesdits frères ont aussi consenti que leur sœur prenne et recouvre de Louis Ripert et des hoirs de François Roman, dit Moutet, de Cabrières-d'Aigues, 1 charge 7 panaulx et ½ de blé annone avec leur plus-value, léguée à ladite Jeanne par feue Marguerite Mellan, sa tante, dans son testament reçu chez Me Morelli, notaire de Cabrières-d'Aigues.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Guillaume Nicolas, en présence de ce dernier et de Me Bertrand Coussin, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Coussin]

f° 945 :

Prorogation pour Jean Orcière contre Jean Marcou

Le 18/11/1608, a comparu Jean Orcière, ménager, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a prorogé à Jean Marcou, dudit lieu, présent, le paiement d'1 charge et ½ de blé annone que ce dernier lui doit comme cessionnaire de Sauvaire Moret, de Peypin-d'Aigues (84), suivant acte reçu chez ce notaire, et ce jusqu'aux fêtes de mai.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Jean Orcel en présence de ce dernier et de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : J Orcel]

f° 946 :

Habilitation et accord entre Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque, et François Roman, son père

Le 18/11/1608, François Roman, dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a conçu de son mariage avec feue Angeline Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), Pierre Roman, et que depuis ledit François s'est remarié avec Rebecca de La Porte, de laquelle il a eu plusieurs enfants. Étant donné que ledit Pierre a atteint un âge lui permettant d'être compétent pour se régir lui-même et conduire ses affaires et s'étant marié avec Jeanne Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, de laquelle il a eu des enfants, ledit Pierre a requis son père de l'habiliter

à gérer ses affaires séparément et jouissant des biens maternels qu'il possède à Cabrières-d'Aigues.
A comparu ledit François Roman, père, lequel a habilité son dit fils, Pierre Roman, présent, à gérer ses affaires. Pour l'aider à entretenir sa famille, il lui cède tous les biens maternels, ainsi que ceux de la femme de Pierre à Cabrières-d'Aigues. Il lui donne aussi tous ses acquêts et conquêts. Le père a, il y a trois ou quatre ans, vendu à Jean Jourdan, fils de feu Guilhen, un cazal et son relarguier, pour le prix de 12 livres suivant acte reçu chez Me Bernard, notaire de La Tour-d'Aigues, et dépendant de l'héritage de la mère de Pierre. Il a employé la somme à ses affaires. La vente est homologuée par le père et le fils, et le père souhaite que le fils prenne cette somme sur son héritage. Concernant les autres biens maternels à Peypin-d'Aigues, le père jouira des fruits sa vie durant, en payant les tailles et censes, puis ces biens iront à son dit fils à sa mort.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Jean Orcel, en présence de Me Claude Gavaudan, Me Claude Darbon et Jacques Baridon, fils de Faury, de La Tour-d'Aigues et Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Roman, Jaques Baridon, Gavaudan]

f° 949 :

Ratification pour Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, contre Pierre Roman

Le 18/11/1608, a comparu Pierre Roman, fils habilité de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a approuvé et ratifié à Jean Jourdan, fils de feu Guilhen, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, l'acte d'arrentement passé par ledit François, son père, audit Jourdan, reçu par Me Charles Augier, notaire dudit lieu.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Jean Orcel, en présence de Jacques Baridon, dudit lieu, et Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Jaques Baridon]

f° 950 :

Sentence arbitrale entre Jean Orcière et Jacques Perrin, ménagers, de Cabrières-d'Aigues

En la cause de Jacques Périn, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), héritier universel de feue Marie Jourdan, fille et héritière pour moitié de feu Guillaume, suite au décès de son fils Jean Périn et de ladite feue Marie, demandeur en lettres royaux de révision de partage, et demandeur pour la restitution des fruits pris et perçus par la partie adverse sur les biens de ladite Marie pour les années 1590, 1591 et 1592, et défendeur en requête et paiement de 8 charges et ½ de blé annone en compensation et remboursement de tailles, nourriture et autres fournitures pour la part de l'héritage de ladite feu Jourdan.
Et en la cause de Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues, tant pour lui que comme mari de Claire Jourdan, sœur de ladite Marie et héritière pour moitié dudit feu Guillaume, défendeur, et demandeur pour lesdits fruits ci-dessus.
Les arbitres ont vu :
- l'acte de compromis passé entre les parties devant Me Louis Sauvecane, notaire royal de La Tour-d'Aigues, le 30/10/1608 ;
- l'acte de partage passé chez ledit Me Sauvecane le 05/03/1608 ;
- les parcelle et « *contredictz* » produits et fournis par les parties ;
- l'audition des témoins ;
- l'estimation et la visite des biens dudit partage ;
- les quittances des paiements de taille par ledit Orcière pour les biens dont il est question pour les années 1591 et 1592, tant à Cabrières d'Aigues qu'à La Motte-d'Aigues (84) ;
- la requête pour les 8 charges et ½ de blé, tant selon promesse verbale que par une cédule produite et faite par ledit Périn les 07 et 20/02/1608 et 27/12/1599.
Les arbitres, qui ont pris pour experts ledit Me Louis Sauvecane, notaire, Jacques Baridon et Jean Jourdan, fils de Guilhen, ménagers de Cabrières-d'Aigues, ont décidé ainsi :

- ledit Périn aura une vigne d'environ 3 hommes, quartier de Saint-Laurent audit lieu, confrontant terre dudit Périn, vigne dudit Orcière, vigne de Brunet Jourdan.
- ledit Orcière aura un coin de vigne, dite La Champonne, audit lieu, confrontant vigne de Marie Ripert, vigne de Jacques Baridon, fils de Pierre et le fossé ; un coin de vigne audit quartier, confrontant la draie et le fossé ; un coin de vigne à La Rougetière, confrontant vigne des hoirs d'Isnard Jourdan et le chemin ; un coin d'aire d'environ 3 cosses et ½, confrontant aire des Jourdan et terre dudit Orcière.

Les 19 oliviers qui sont dans la terre de la part dudit Orcière à La Motte-d'Aigues, quartier de La Théollière, lui appartiendront de plein droit ; cependant ledit Périn prendra les olives pendantes. Concernant le pré et terre dudit quartier de La Rougetière, confrontant pré de Louis Ripert, chacun en jouira par moitié.
L'acte de partage est maintenu pour tout le reste. Concernant les lettres royaux, ledit Périn est débouté sans dépens. Concernant la restitution des fruits et le paiement des 8 charges et ½ de blé, les arbitres déclarent que les deux se valent et que les parties sont donc quittes l'une de l'autre.
Fait à Cabrières-d'Aigues, le 20/11/1608.
[Signé : Darbon arbitre, Gavaudan arbitre, marque de Jean Jourdan, Jaques Baridon]
Le 19/11/1608 [sic], à Cabrières-d'Aigues dans la maison de Pierre Reymond, hôte, ladite sentence a été lue à Jean Orcière et Jacques Périn, présents, lesquels ont acquiescé.
Fait et publié audit lieu en présence de M^e^ Bertrand Coussin, de La Tour-d'Aigues, et ledit Pierre Reymond.
[Signé : Coussin]

f° 954 :

Échange entre Jean Orcière et Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues

Le 20/11/1608, ont comparu Jean Orcière et Jean Bouchard [Jourdan], fils de feu Guilhen, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont procédé à un échange. Ledit Orcière baille audit Jourdan une aire aux Aires en-deçà du fossé, confrontant aire de Brunet Jourdan, le chemin et terre et aire dudit Jourdan. En échange ledit Jourdan lui baille un coin de terre audit quartier, confrontant aire dudit Orcière et terre de Brunet Jourdan. Les propriétés ont été appréciées à 3 livres chacune et chacun paiera la moitié du droit de lods.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de ce dernier et de Jean Roux, dudit lieu.

f° 956 :

Accord avec obligation pour Sauvaire Moret, de Peypin-d'Aigues, contre Marquet Grange, de Cabrières-d'Aigues

Le 20/11/1608, Marquet Grange, de Cabrières-d'Aigues (84), s'est marié avec Magdeleine Mouret, fille de Sauvaire, de Peypin-d'Aigues (84), contrat reçu chez M^e^ Augier, notaire dudit Cabrières d'Aigues, le 28/04/1602, dans lequel ledit Sauvaire a constitué en dot à sa fille la somme de 90 livres, en déduction de laquelle a été remise la rente du bois dudit Mouret à Cabrières-d'Aigues pour 3 ans à raison d'1 charge et ½ par an, soit au total 4 charges et ½ de blé annone. Ladite Magdeleine a donné dans ce contrat à son mari 6 livres, et depuis ladite Magdeleine est morte l'été dernier. Elle a fait donation à son mari, avant sa mort et avec l'accord de son père, de la jouissance des fruits de la moitié de sa dot sa vie durant, puis les biens iront dans l'héritage. Ladite donation a été reçue par le capitaine Jean Antoine Plunier, fermier de la dîme de Cabrières-d'Aigues, personne privée, avec la présence du baile, des consuls et de témoins, en date du 22/07/1608. « *Laquelle donnation, ledit Grange estoit en chemin la fère authorizer, et considérant les parties les fraicz que se pourroient fère au traité d'amis comungz, ont transigé comme s'ensuit* ».
Ont comparu lesdits Sauvaire Mouret, comme ayant succédé aux droits de sa fille, et ledit Grange, lesquels ont décidé que moyennant la somme de 24 livres pour toute restitution de la dot, pour le prix desdits grains et 2 émines de conségal reçues de Pierre Falician et

Claude Michel qu'ils avaient donné à ladite feue Magdeleine au contrat de mariage, payable ladite somme 6 livres d'ici le 1er janvier, et 18 livres à payer pour ledit Mouret à Jean Orcière, de Cabrières-d'Aigues, sur plus d'argent qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire d'ici le 15 août, ledit Grange devant aussi restituer audit Mouret une caisse de bois blanc et une toile, un traversier et un linceul dans huit jours. Moyennant tout ceci les parties s'entre-quittent de l'ensemble.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin et Antoine Pourchier, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin]
Le 12/02/1609, ledit Sauvaire Mouret a confessé avoir reçu dudit Grange les 6 livres d'où quittance.
Fut aussi présent ledit Orcière qui confesse avoir reçu dudit Grange les 18 livres, bien que le terme ne soit pas encore échu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Christophe Escoffier.
[Signé : L Jourdan]

f° 959 :

Quittance pour André Royère, de Beaumont-de-Pertuis contre Paul Agnel

Le 21/11/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'André Royère, de Beaumont-de-Pertuis (84), présent, la somme de 63 livres que ce dernier lui devait suivant acte chez Me Carle, notaire dudit Beaumont-de-Pertuis, toutes quittances et paiements précédents inclus, d'où quittance globale.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Ricard et Vincent Morel, de Vitrolles-en-Luberon (84).
[Signé : P Agnel, A Royere]

f° 959 :

Obligation pour Paul Agnel contre Bastien Ricard, Vincent Morel et Claude Castellas

Le 21/11/1608, ont comparu Bastien Ricard, Claude Castellas, Pierre Auzet et Vincent Morel, de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 charges d'épeautre, mesure courante, le tout reçu pour semer audit Vitrolles-en-Luberon, et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Laurent Trouchet, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 961 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré et Esprit François

Le 21/11/1608, ont comparu Honoré et Esprit François, travailleurs, de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges d'épeautre, mesure courante, le tout reçu pour ensemencer présentement, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Me Claude Gavaudan.
[Signé : N Olivier]

f° 967 :

Sommation pour les hoirs de feu Pierre Félissian contre Guillaume Nicolas

Le 22/11/1608, a comparu Jeanne Arnoux, veuve et tutrice des hoirs de feu Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a sommé Guillaume Nicolas, dudit lieu, présent, de « *la garentir et indempnizer envers les hoirs de Guilhen Giraud, de Pertuis, pour raison de certain arrestemant qu'ils avoient faict fère entre les mains dudit Fellissian comme fermier des biens dudit Nicollas, ayant icelluy Nicollas esté payé par cy-devant du pris de son arrantement et tousjours promis rellever ledit feu Fellissian. Lequel Nicollas tant en son nom que de Lois, son frère, a par ces présentes déclairé à ladite Arnoulxe audit nom la relever envers les hoirs dudit Giraud pour raison dudit arrestement* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, devant la maison du notaire, en présence d'Henry Darbon, de ce lieu, et Jean Félissian, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : H Darbon]

f° 968 :

Mègerie pour Barthélémy Gouirand avec obligation pour Pierre Falician contre François Roy

Le 22/11/1608, Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84) a baillé à rente à feu Pierre Félissian, son beau-frère, ménager, dudit lieu, tous les biens d'Anne Durand, femme dudit Gouirand, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), Peypin-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues dont ledit Félissian devait semer aux présentes semences. Étant donné que ledit Félissian est mort ces jours passés sans avoir semé audit arrentement, sauf en deux coins, et qu'Esprit de La Forest, époux de Magdeleine Félissian, héritière pour moitié dudit feu Pierre, Jean et Pierre Félissian, frères, autres héritiers, ont demandé audit Gouirand de reprendre son bien et de payer les factures, ainsi que de les indemniser et garantir contre Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, cessionnaire dudit Gouirand, les parties comparaissent.
Ont comparu ledit de La Forest audit nom et ledit Jean Félissian, tant pour lui que pour son frère, ainsi que ledit Gouirand, lesquels se sont accordés ainsi. Les premiers désemparent audit Gouirand tout l'arrentement ainsi que le semé y étant, d'où quittance réciproque de tout jusqu'à ce jour moyennant 12 livres que ledit Gouirand devra payer auxdits héritiers au 15 août. Ledit Gouirand les relèvera envers ledit Agnel pour la cession.
Fut présent François Roy de Lourmarin, fermier de la métairie de Sainte-Catherine, lequel a déclaré avec ledit Gouirand avoir semé en mègerie les terres dudit arrentement pour les présentes semences, ayant fourni les semences et fait les factures. Le croît se partagera à parts égales, de même que les pailles. Les factures à venir seront payées à parts égales. Ledit Roy s'engage à payer la moitié des 12 livres. Pour garantie du paiement des 12 livres aux héritiers, ledit Gouirand hypothèque sa part de la mègerie, et il fait de même pour l'assurance de ce qui est dû audit Agnel, et ledit Roy sera tenu de payer si la part dudit Gouirand ne suffit pas. Les terres déjà semées par ledit feu Félissian, représentant 3 cantons seront en mègerie entre lesdits Roy et Gouirand. Les héritiers prendront 8 panaulx de conségal à la récolte prochaine en plus de l'argent.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Pascal Estienne, de La Motte-d'Aigues, et André Roux, de Lourmarin.
[Signé : B Goirand, Esperyct de La Forest, Pascal Estiene]

f° 972 :

Achat pour Pierre Franchesquin contre Jean Solliers, de Cucuron

Le 22/11/1608, a comparu Jean Solliers, marchand, de Cucuron (84), lequel a vendu à Pierre Franchesquin, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, une maison et cazal, avec son relarguier, à Cabrières-d'Aigues, acquis de l'héritage de Daniel Ramasse, confrontant maison ou cazal des hoirs de Colin Jourdan, les aires de ce lieu et la rue publique.

La vente est faite pour le prix de 70 livres 16 sols, sauf reçue ces jours passés d'où quittance. Ledit Franchesquin devra payer le droit de lods dû par ledit Solliers pour la collocation sur cette maison et cazal au fermier seigneurial.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Sollier, L Jourdan]

f° 978 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Gilly

Le 25/11/1608, a comparu Michel Gilly, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges d'épeautre mesure courante, pour semer présentement, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Meiran et Jérôme Ricard, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 981 :

Compromis entre Jeanne Gouirand, veuve de Pierre Falician, et les hoirs dudit Falician

Le 25/11/1608, un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Jeanne Gouirand, veuve de Pierre Félissian, ménager de La Motte-d'Aigues (84), demandeuse en requête du 19 novembre pour raison du legs et d'autres choses contre Magdeleine Félissian, femme d'Esprit Forest, de Cadenet (84), héritière pour moitié dudit feu Félissian, et Jean et Pierre Félissian, frères de Cabrières-d'Aigues (84), héritiers pour l'autre moitié, défendeurs. Le procès est toujours pendant.
Ont comparu ladite Jeanne Gouirand, d'une part, et ledit Esprit de La Forest, au nom de sa femme, ainsi que ledit Jean Félissian tant pour lui que pour son frère Pierre, assisté de Mathieu Durand, beau-père dudit Pierre. Les parties passent par l'arbitrage de Me Claude Gavaudan et de ce notaire [Louis Sauvecane] pour juger cette affaire. Les parties transmettront leurs parcelles dans huit jours et les arbitres donneront leur sentence quinze jours après ; les arbitres pourront prendre avis auprès d'un avocat ou avec une tierce personne. Les parties devront respecter la sentence sous peine d'une amende de 100 livres, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Les parties ont remis aux arbitres la liquidation du paiement de l'an vidual, nourriture et entretien de ladite Gouirand par les héritiers.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans, de ce lieu, et Louis Ripert, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Lois Ripert, JH Constans, Esperyct de La Forest]

f° 990 :

Quittance pour Louis Ripert et reconnaissance de dot pour Jeanne Estalliade contre Jacques et Jean Laurent Silvestre

Le 25/11/1608, ont comparu Jacques et Jean Laurent Silvestre, père et fils, du lieu de Peypin d'Aigues (84), ledit Jean Laurent, mari de Jeanne Estalliard, lesquels ont confessé avoir reçu de Louis Ripert, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 15 livres 15 sols, remise à ladite Jeanne par Pierre et Jean Estalliard, ses frères par acte reçu chez ce notaire le 18/11/1608, pour le prix de 6 émines de blé annone, mesure vieille, pour la part concernant ladite Jeanne qui lui a été léguée par feue Marguerite Mallan dans son testament reçu par Me Morelly, notaire de Cabrières d'Aigues. Ces 6 émines, ainsi que 6 autres, ledit Ripert les devait à la feue Mallan par acte reçu chez Me Marc Juge, notaire de Cucuron.

D'où quittance desdits Silvestre envers ledit Ripert, et barrement de l'acte pour la part de ladite Jeanne, avec reconnaissance de la somme sur la dot de celle-ci.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Durand et Louis Roux, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Jacque Silvestre, M Durand, Lois Ripert]

f° 991 :

Prorogation pour Isabeau et Jeanne Estalliard contre Pierre Roman, François Magnan et David Marcou

Le 25/11/1608, ont comparu Jean Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Jean Laurent Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), comme maris d'Isabeau et Jeanne Estalliard, sœurs, lesquels ont prorogé en ladite qualité à Pierre Roman et M^e^ François Magnan, ledit Roman présent, et pour ledit Magnan tant en son propre que pour David Marcou, la somme de 14 écus à 3 livres pièce, pour le prix de 2 charges de blé annone léguées auxdites Estalliard par feue Marguerite Mallan en son dernier testament reçu par M^e^ Morelli, notaire dudit Cabrières-d'Aigues, estimation faite suivant les rapports des marchands de Pertuis (84). Ces 2 charges sont dues par feu François Roman, dit Moutet, suivant obligation reçue chez M^e^ Lieuvre, notaire de Pertuis, auquel François ledit Pierre a succédé pour moitié et lesdits François Magnan et David Bret pour l'autre moitié. Ils promettent de payer d'ici le 15 août chacun en fonction de sa part héréditaire.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Esprit de La Forest, de Cadenet (84), et Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Esperyct de La Forest]
[En marge : le 07/11/1609 il y a quittance chez ce notaire]

f° 993 :

Quittance pour Jean Bret contre Jean Allemand

Le 25/11/1608, a comparu Jean Allemand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 11 écus et ½ à 3 livres pièces, en déduction de plus de somme qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire, somme reçue tant en argent qu'au prix d'un poulain poil gris, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Jourdan et François Chabert, de ce lieu.
[Signé : Francois Chabert]

f° 996 :

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Molinet

Le 27/11/1608, a comparu Isnard Molinet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, absent, 1 charge de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : V May, L Vian]
Le 10/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Molinet, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 1007 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf

Le 29/11/1608, a comparu Guillaume Bœuf, vitrier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Esprit Cheilan, de Jouques (13), et Claude Darbon.
[Signé : Cheilan]

f° 1008 :

Achat pour Étienne Roux contre Paul Agnel

Le 29/11/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), présent, 1 vigne, verger et terre limitrophes audit La Motte-d'Aigues, quartier de La Justice, acquis par collocation dudit Roux cette année, la vigne de 2 hommes, la terre de 6 émines 4 cosses confrontant terre et vigne de Barthélémy Gouirand, terre et vigne de Michel Bret et le chemin allant à l'étang.
La vente est faite pour le prix de 45 livres payable en trois paies égales, la première au 15 août et les autres à la même date les années suivantes, avec des intérêts au denier seize.
Ledit Roux confesse devoir audit Agnel 22 livres pour reste du judicat passé entre les parties le 21/03/1608, qu'il promet de payer audit Agnel en trois parts égales avec les intérêts aux mêmes termes que ci-dessus.
Ledit Roux hypothèque ladite propriété.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues, et Esprit Cheilan, de Jouques (13).
[Signé : P Agnel, Cheilan, B Goirand]

f° 1010/1011 :

Quittance pour Michel Falician contre Georges Thurin

Le 29/11/1608, a comparu Georges Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Michel Félissian, de ce lieu, présent, 2 saumées 2 panaulx de blé annone et 2 saumées de mescle d'annone et orge, le tout expédié, à savoir le blé à Antoine Ange et le mescle à M^e^ Pons May et Jean Garcin, trésoriers modernes de ce lieu ; le tout suivant quittances faites à donner audit Thurin.
D'où quittance et décharge dudit Félissian, en qualité de séquestre des fruits de Jean Félissian, son cousin, perçus cette année ainsi que des hoirs de feu Jean Félissian, à bon compte de ce qu'ils doivent audit Thurin pour rente.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit de La Forest, de Cadenet (84), et Jean Félissian, de ce lieu.
[Signé : G Thurin, Esperyct de la Forest]

f° 1013 :

Déclaration pour Jacques Gondon contre Paul Agnel

Le 29/11/1608, comme Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), se sont obligés l'un pour l'autre envers Jean Dourgon, Sieur de Puimichel, écuyer, de Pertuis (84), d'une part pour la somme de 1200 livres et d'autre part de 1500 livres suivant actes reçus par M^e^ Antoine Olivier, notaire de Pertuis, cette année, lequel acte de 1500 livres ayant été approuvé et homologué par ledit Gondon chez ledit notaire.
A comparu ledit Agnel, lequel a déclaré audit Gondon, présent, que concernant ces sommes d'au total 2700 livres, ledit Gondon n'en a reçu que 500 livres, et ledit Gondon promet de payer cette somme audit Puimichel au terme porté par ledit acte du prêt des 1500 livres.

Pour les 2200 livres pour le parfait paiement, ledit Agnel promet de payer aussi suivant les termes desdits actes, et promet d'en relever ledit Gondon.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Jean Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Plunier, P Agnel, J Gondon]

f° 1015 :

Obligation pour Jean Pellat, de Peypin-d'Aigues, contre Marquet Roux

Le 01/12/1608, a comparu Marquet Roux, fils émancipé de Georges, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Pellat, fils de Michel, dudit lieu, présent, 1 charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, reçue pour racheter 3 bêtes « *aserines* » poil gris, et qu'il promet de rendre au 15 août, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Roman et Guillaume Andrieu, de ce lieu.

f° 1016 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Mathieu Roman

Le 01/12/1608, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 livres et ½ pour l'achat de 11 coupes de vin, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Roux et Jean Pellat, de Peypin-d'Aigues (84).
Le 27/08/1609, acte barré avec quittance dudit Olivier envers ledit Roman.
[Signé : N Olivier]

f° 1019 :

Quittance pour Pierre Ripert contre Bertrand Coussin

Le 01/12/1608, a comparu Bertrand Coussin, fils et hoir avec inventaire de feu Jean, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé que son dit feu père avait reçu de Pierre Ripert, de Cabrières d'Aigues (84), présent, la somme de 12 florins que feu Jean Ripert, père de Pierre, devait à feu noble Balthazar Roux, vivant rentier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte reçu chez M^e^ Morelli, notaire de Cabrières-d'Aigues, duquel ledit Coussin est cessionnaire suivant acte chez feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, en 1580. Le paiement a été fait suivant mention au pied du registre et livre de raison dudit Coussin.
Fait et publié en ce lieu en présence de M^e^ Louis Jourdan et Jean Reynaud.
[Signé : Coussin]

f° 1029 :

Quittance pour Paul Agnel contre Dominique Guende

Le 02/12/1608, a comparu Dominique Guende, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 2 panaulx de blé annone, pour tous dépens, dommages et intérêts d'un rapport d'estimation fait contre ledit Agnel par M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84), d'où le procès est pendant en appel devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), et en échange ledit Guende fait quittance audit Agnel et renonce au procès.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pascal Estienne, de La Motte d'Aigues (84), et Esprit de La Forest, de Cadenet (84).
[Signé : Pascal Estienne, Esperyct de La Forest]

f° 1032 :

Obligation pour Claude Ferrier et Antoine Pourchier contre Jean Roman, fils de Marc

Le 02/12/1608, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Claude Ferrier, de Bonnieux (84), et Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour d'Aigues, présents, la somme de 27 livres, pour l'achat d'une vache poil blanc, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Georges Constans, de ce lieu.
[Signé : J Roman, G Constans]
Le 17/09/1609, acte barré en présence dudit Pourchier, qui a reçu la part le concernant et la part dudit Ferrier a été payée par ledit Roman suivant quittance chez M^e^ Gilly, notaire de Pertuis (84), le 15/08/1609, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Garcin et Louis Jourdan.
[Signé : J Garcin]

f° 1035 :

Mègerie pour Paul Agnel, avec confession contre Claude Rougon

Le 04/12/1608, a comparu Claude Rougon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la quantité de 2 trentaines de brebis à lait et 2 arests [béliers] ainsi que 2 trentaines de chèvres, 2 boucs, 40 pourceaux tant mâles que femelles, que ledit Agnel devait lui fournir suivant leur acte de mègerie reçu chez ce notaire cette année, lequel bétail ledit Rougon promet de garder suivant les clauses de leur contrat.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Coussin, Ange]

f° 1051 :

Rétention pour Jacques Roman contre M^e^ Louis Jourdan

Le 09/12/1608, M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme procureur de M^e^ Louis Ricard et Benoît Roland, de Grambois (84), s'est fait colloquer le 18/12/1607 par autorité du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), pour les dépenses et frais fournis par ledit Jourdan, sur un coin de terre d'Isabeau Anthoard, femme de Jacques Roman, de Cabrières d'Aigues (84), confrontant terre de Louis Roux et le chemin de deux côtés, pour le prix de 16 livres 16 sols de principal et dépens, sans comprendre le droit de lods et trézain. Ledit Roman a requis ledit Jourdan de retenir ladite terre comme le droit le lui permet.
A comparu ledit Jourdan, audit nom, lequel a désemparé audit Roman, présent, ladite terre, moyennant la somme de 16 livres 16 sols reçue à l'instant, d'où quittance. Ledit Roman devra payer le droit de lods aux fermiers seigneuriaux si nécessaire, et reçoit les documents du procès litératoire et de la collocation.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Antoine Ange.
[Signé : L Jourdan, J Gondon, Ange]

f° 1057 :

Achat pour Jean Orcel, de Cabrières-d'Aigues, contre Jacques Roman

Le 09/12/1608, a comparu Jacques Roman, époux d'Isabeau Anthoard, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Orcel, ménager, dudit lieu, présent, un coin de terre

de ladite Anthoard, audit lieu quartier des Molières, de 5 émines au dextre, confrontant du levant terre de Bernard Guérin, du midi terre de Pierre Fabry, du couchant terre de Michel Pavin et terre de Jean Pascal. La vente est faite pour le prix de 18 livres 15 sols, somme reçue à l'instant, et dont en a été payée à Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, pour le rachat d'une terre suivant acte de ce jour chez ce notaire 16 livres 16 sols, et le reste audit Roman, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Ange de ce lieu.
[Signé : J Orcel, Gavaudan]
Le 17/12/1608, rapport a été fait par François Bret et Daniel Roux, estimateurs de Cabrières d'Aigues à la requête dudit Orcel. Ils sont allés à la terre et l'ont trouvée « *fort adjonquide* », et il est nécessaire d'y faire des fossés alentour et au-dedans pour « *vuider les eaus* », et « *la facture d'arracher les joncqs à 6 livres et 5 liardz pour cane des fossés* ».
[marque de Bret, marque de Roux]

f° 1060 :

Échange entre Noël Meynier et Pierre Rambert

Le 09/12/1608, ont comparu Noël Meynier et Pierre Rambert, dit Callier, du lieu de Peypin d'Aigues (84), lesquels ont procédé à un échange.
Ledit Meynier a cédé audit Rambert une terre à Grambois (84), quartier de Peirol, de 4 saumées, confrontant terre de Claude Ricard, terre de François Roy, le grand chemin allant à Grambois, terre dudit Meynier et terre de Jean Richard. Ledit Rambert a cédé audit Meynier un verger qu'il a, quartier de Font Caude, à Peypin-d'Aigues, d'environ 6 éminades, confrontant pré et verger de Michel Camisot, terre et vigne de Jacques Franchesquin et le chemin allant à Saint-Giraud. Ledit Meynier devra payer le lods du verger. La terre vaut 4 livres et ½ de plus que le verger, et ledit Callier a cédé semblable somme à prendre à Balthazar Billard ainsi que 4 livres 4 sols que ledit Billard doit suivant sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13). Ces 4 livres 4 sols ont été payées à l'instant par ledit Meynier audit Rambert, d'où quittance. Les parties se réservent les fruits pendants sur les propriétés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, et Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Jehan Louis Le Long, J Nicollas]

f° 1063 :

Mègerie pour Pierre Perrin contre Sauvaire Mouret

Le 09/12/1608, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84,) lequel a baillé en mègerie à Sauvaire Mouret, dudit lieu, présent, une terre à Grambois (84) de 3 saumées, et 1 carterade de vigne à Font-Jallouze, ainsi que 6 saumées de terre à Miral, et généralement tout ce que ledit Périn possède à Peypin-d'Aigues, sauf une maison à Font-Jallouze où ledit Périn habite et ce, pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de ce jour. Ledit Mouret devra labourer les terres de trois raies sans le semé, et où il sera nécessaire de quatre raies. Chacun fournira sa part des semences, ledit Mouret paiera les factures moyennant 15 sols par saumée de semence qui seront payés par ledit Périn moitié au sarclage, moitié aux moissons. Les grains se partageront ensuite. Ledit Mouret paiera les factures de la vigne et y fera les cabus chaque année. Les pâtures tant des prés que les pailles appartiendront audit Mouret. Le vin se partagera. Pour les amandes, noix et autres fruits, ils appartiendront audit Mouret. Ce dernier devra apporter chaque année 25 charges de bon fumier sur les propriétés et en avertir ledit Périn qui s'est réservé un canton de terre « *pour fère de grosson* » cette année.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin, de ce lieu, et Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Coussin]

Le 15/12/1609, acte barré en présence des parties, qui se tiennent quittes l'une de l'autre, moyennant le partage des guérets qui ont déjà été faits et d'une pièce qui est encore garachée à Grambois dont ils feront le partage.
Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Jean Richard, dudit lieu.
[Signé : J Richard]

f° 1065 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Blanchard

Le 10/12/1608, a comparu Jean Blanchard, maçon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge de conségal reçue pour ensemencer dans ses terres à La Garrigue, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), et M^e^ Martin Monier, de Viens (84).
[Signé : Augier]
Le 30/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance aux hoirs dudit Blanchard, confessant avoir été payé des mains de Marie Richier, sa veuve.
[Signé : P Agnel]

f° 1066 :

Obligation pour Jean Pierre Coussin, marchand, contre Jean Roman et Pierre Barthélémy

Le 10/12/1608, ont comparu Jean Roman, fils de François, et Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), absent, 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de payer à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Étienne Darbon, de ce lieu.
[Signé : J Roman, Ange]

f° 1067 :

Quittance pour Jean Roman, fils de Marc, contre Paul Agnel

Le 12/12/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 45 livres qu'il devait payer pour autre Jean Roman, fils de François, dudit lieu, suivant acte reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), pour l'achat d'une terre, somme reçue en déduction de plus de somme, tant en principal qu'intérêts et dépens, que ledit Jean Roman, fils de François, et François Roman, dudit lieu, lui doivent suivant actes chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et Georges Bon, de Reillanne (04).
[Signé : J Roman, P Agnel]

f° 1073 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Jean Roman, fils de François

Le 13/12/1608, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, 2 vaches poil rouge, reçues, pour 5 ans à partir de ce jour. Ledit Roman devra fournir chaque année 1 charge de blé annone audit Agnel, dont la première paie aura lieu au 15

août. Lorsque le croît des vaches aura atteint 3 ans, ledit Roman devra payer audit Agnel 1 charge de blé par paire de vache par an. En cas de mort, chacun participera par moitié tant à la chair qu'à la peau sauf si ledit Roman est responsable. À la fin, le tout sera partagé à parts égales. Ledit Roman hypothèque les 2 vaches et leur croît.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Coussin]

f° 1077 :

Obligation pour Claude Ferrier et Antoine Pourchier contre Étienne Roux et Pierre Long

Le 13/12/1608, a comparu Étienne Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Claude Ferrier, de Bonnieux (84), et Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Pourchier présent, la somme de 23 livres 4 sols pour l'achat d'une vache poil blanc, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Barthélemy, avec hypothèque de la vache.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Coussin]
Le 16/09/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, qui confesse avoir reçu sa part dudit Roux, et ledit Ferrier l'a aussi reçu ayant passé quittance chez Me Bernard, notaire de Pertuis (84).
Fait en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence du capitaine Bernard Roy et Jean Antoine Vian.

f° 1079 :

Obligation pour Louis Ripert contre Elzias Devoulx, d'Apt

Le 16/12/1608, a comparu Elzias Devoulx, marchand, drapier d'Apt (84), lequel a confessé devoir à Louis Ripert, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 66 livres tant pour achat de laine qu'en prêt, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Ripert consent en échange à faire barrer l'acte reçu par Me Lazare, notaire d'Apt, de la somme de 99 livres de cette année.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Jean Orcel, en présence de ce dernier et de Jean Félissian, dudit lieu.
[Signé : J Orcel]

f° 1080 :

Quittance pour Jean Roux, fils de Mary, contre la communauté de Cabrières-d'Aigues

Le 16/12/1608, a comparu Mathieu Durand, procureur de la communauté de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Roux, fils de Mary, dudit lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction de plus d'argent, pour l'achat d'une terre acquise de la communauté suivant acte chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié audit lieu, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Félissian.
[Signé : M Durand, Gavaudan]

f° 1080 :

Sentence arbitrale entre Jeanne Gouirand, veuve de Pierre Falician, de La Motte-d'Aigues, et Esprit de La Forest, époux de Magdeleine Falician, Jean et Pierre Falician, frères, héritiers dudit feu Pierre

« *En la cause compromissionelle* » entre Jeanne Gouirand, veuve de feu Pierre Félissian, ménager, de La Motte-d'Aigues (84), demandeuse en requête au paiement du legs à elle fait par ledit feu Félissian dans son testament du 27/10/1608 et la liquidation de sa nourriture et habillements viduaux et autres choses ; et Esprit de La Forest, époux de Magdeleine Félissian, nièce et héritière testamentaire pour moitié dudit feu Pierre Félissian, et encore Jean et Pierre Félissian frères du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), héritiers pour l'autre moitié.
Vu :
- l'acte de compromis passé chez M^e^ Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, le 25/11/1608 ;
- le testament dudit feu Félissian reçu par M^e^ Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues le 27/10/1608 ;
- la requête de ladite Gouirand aux officiers de La Tour-d'Aigues, avec ses exploits d'ajournement et appointement de pièces le 19 et 22/11/1608 ;
- la parcelle contenant les demandes et conclusions de ladite Gouirand avec leurs contredits par lesdits héritiers ;
- extraits des livres cadastraux des lieux de La Motte-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) contenant la cote des biens acquis par ledit feu Pierre Félissian depuis la mort de feu Elzias Félissian son père ;
- le legs fait par ledit feu Pierre à ladite Gouirand « *advis à nous exhibés des sieurs advocatz desdictes parties sur les difficultés par elle préposées, information verballement par nous faicte sur l'expilleation de l'héritaige préthendu par lesdictz hérétiers, sentence rendue du consantement dudit feu Fellissian et les conseulz de La Motte par laquelle la compensation requize par ledit feu Félissian pour raison des pièces que luy feurent baillé en payement par ladite communaulté seroit faicte par mestre Vallerii Sollier et mestre Claude Darbon, acordés par les parties, et néanlmoingz qu'il seroict faict mandat audit feu Fellissian de 9 livres adressant au teprier de ladite communaulté du 5^e^ may 1607* ».

Les arbitres déclarent que les héritiers doivent être condamnés à rendre à ladite Gouirand tous les meubles et ustensiles de maison qui lui ont été légués par ledit feu Félissian en son testament et décrits dans la parcelle de ladite Gouirand. Ils doivent lui expédier 20 bêtes à laine, 10 chèvres, 1 ânesse et 2 pourceaux, ainsi qu'une paire de vaches. Ladite Gouirand confesse avoir reçu le tout suivant quittance chez M^e^ Augier, notaire, le 06/11/1608, sauf les vaches qui ont été estimées par des ménagers à la somme de 42 livres que les hoirs devront lui payer. Ils devront aussi lui donner 3 charges de blé annone, 10 coupes de vin ainsi que 5 cosses de fèves, 5 cosses de « *sezées* », 5 cosses de pois et 5 cosses de « *garonettes* », et en plus tout le foin et la paille qui se trouve dans la fenière dudit feu Félissian, qu'il a acquis de feu Jean Rouet, et qui appartiendra, l'ensemble, à ladite Gouirand de plein droit pour la nourriture de son bétail.
Concernant les propriétés léguées à ladite Gouirand, les héritiers devront les quitter dès ce jour au profit de ladite Gouirand, ainsi que la moitié d'une maison commune et indivise avec Magdeleine Félissian à La Motte-d'Aigues, avec tous les fruits pendants, sauf pour 3 émines de terre que ledit Félissian a acquises d'Ambroise Bermond, de Vachères (04), et qui avait été arrentées à Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues, sur laquelle ladite veuve ne pourra prendre que la rente liquidée par les arbitre à 4 panaulx par saumée.
En ce qui concerne la collocation faite par ledit feu Félissian le 21/02/1599 sur les propriétés de Magdeleine Cavalard à La Motte-d'Aigues, suite à une dette due à feu Elzias Félissian, à l'exception du prix d'une ½ charge de grain, les dépens et lods payés du propre dudit feu Pierre, pour lesquels ainsi que la ½ charge, les arbitres ont adjugé à ladite Gouirand 1 éminade de pré quartier des Espies, confrontant coin de pré de ladite Magdeleine Félissian du côté du midi, jardin de ladite feu Cavalarde, chemin allant au quartier de

Curnier, duquel pré ledit feu Pierre jouissait de son vivant pour être compris dans ladite collocation « *retirée par ledit de La Forest* » [passage peu clair].
Concernant la nourriture et habillement viduaux de ladite Gouirand, les arbitres sont allés aux biens tant dudit feu Félissian que de ladite Gouirand et « *heu esgard aux grandz charges* » de ces terres, les arbitres déclarent que les hoirs devront payer à ladite veuve 75 livres, dont on en déduira 30 livres reçues par les héritiers suivant quittance privée, et de plus elle jouira dès ce jour de tous les biens et droits dotaux, ainsi que 2 coins de semés dans ces biens d'environ 7 panaulx de semences, elle aura toutefois à payer les tailles et censes. Toutefois les hoirs gardent les olives perçues et vendues à Pierre Long pour le prix de 15 livres 11 sols dans les biens dotaux de ladite Gouirand.
Pour toutes les autres prétentions, les arbitres déclarent les parties quittes.
Les biens qui font partie du legs de ladite Gouirand sont :
- une vigne acquise par collocation d'Elzias Moutton à La Motte-d'Aigues, quartier de Malaure, de 4 hommes, confrontant vigne de Vinson Moutton, vigne restante dudit Elzias et terre et vigne dudit feu Pierre, collocation par autorité des officiers de La Tour-d'Aigues du 11/02/1604 ;
- une terre acquise dudit Elzias Moutton par la même collocation audit lieu, quartier de Cantebonne, d'1 saumée 1 émine 2 cosses, confrontant terre dudit Vinson Moutton, terre de Mathieu Rambaud et le chemin ;
- une autre terre acquise de la communauté qui était à Pierre Gruet audit lieu, quartier du Boigas, de 3 émines 2 cosses, confrontant terre des hoirs de feu Brunet Roux, terre de feu Guillermin Pellegrin et le chemin ; un pré au quartier des Espies acquis de la communauté qui était audit Gruet, de 2 émines 6 cosses, confrontant pré de Pierre Félissian et pré de Magdeleine Cavalard ; un pré audit lieu quartier de Las Barres, qui était audit Gruet, acquis de la communauté, de 2 émines 1 cosse, confrontant pré de Pierre Félissian, pré de ladite Cavalard et le fossé ; un pré qui était audit Gruet, acquis de la communauté, quartier des Prés, de 3 émines 3 cosses, confrontant pré d'Antoine Roux, pré des hoirs de Vison Moutton et le chemin, la collocation desdits biens en date du 27/09/1602 suivant autorité de la cour des comptes, aides et finances de ce pays ;
- une vigne quartier de Malaure, de deux hommes 110 souches, acquise par achat de Pierre Périn dit Champin, confrontant vigne dudit Pierre Félissian, le fossé et vigne d'Elzias Moutton ;
- une terre au Jas des Agranasses au Leberon, de 2 saumées 5 émines, confrontant terre de Pierre Stalliat, terre de Magdeleine Félissian et terre de Vinson Moutton, ladite terre cultivée par ledit feu Pierre « *comme les autres habitans* » de La Motte-d'Aigues ;
- une terre quartier de Cantebonne, qui était à Honoré Moutton, acquise de Barthélémy Gouirand suivant acte chez M^e^ Sauvecane, de 7 émines 4 cosses, confrontant terre de Béatrice Pellade et terre de Vinson Moutton ;
- la moitié d'autre terre qui était à Barthélémy Gouirand, à La Motte-d'Aigues, quartier de La Peyrière, de 13 émines, confrontant terre dudit Félissian, terre de Jeanne Gouirand et le rouguas, acquise par rétention de ladite communauté ;
- un pré qui était audit Gouirand à Las Genestieres, d'1 émine 1 cosse, confrontant pré des hoirs de Louis Gouirand, pré de Jean Gouirand et pré restant audit Barthélémy, acquis aussi par rétention de ladite communauté ;
- la moitié d'un autre pré qui était à Jean Gouirand, quartier de Las Barres, de 2 émines et ½, confrontant pré de Pascal Estienne, le fossé, pré de Barthélémy Gouirand, acquis de la communauté ;
- une terre quartier de Malaure, acquise de Jean Rouet, d'1 émine 6 cosses, confrontant terre de Pierre Pavin en deux parts et terre de Jeanne Daulphin ;
- un coin de pré acquis de Jean Gouirand, quartier de Las Guestières, d'1 émine, confrontant pré de Magdeleine Félissian, pré restant audit Gouirand ;
- la moitié d'une terre qui était audit Jean Gouirand, quartier de La Combe d'Aupouce, de 5 émines, confrontant terre de Pierre Félissian, fils de feu Jaumet, terre des hoirs de Benoît Mallan ;
- une terre au Boigas acquise dudit Gouirand, de 2 émines, confrontant terre de Barthélémy Gouirand et le chemin de La Tour ;

- une terre à Cantebonne qui était aussi audit Gouirand, de 5 émines, acquise par achat, confrontant terre de Louis Gouirand, terre de Jaume Gouirand et terre dudit feu Félissian ;
- une terre acquise de Barthélémy et Jean Gouirand, frères, quartier de Puyfrastreau, de 4 émines 4 cosses, confrontant vigne de monsieur le baron des Arcs, terre de Pierre Félissian, dit Tardan, et la draie ;
- une terre audit lieu, quartier de Cantebonne, qui était à Jean Rouet, de 6 émines, acquise par collocation du 27/05/1607, confrontant terre de Mathieu Rambaud, le chemin allant au Leberon et terre des hoirs de feu Étienne Jourdan ;
- la moitié d'une terre audit quartier de Cantebonne, de 4 émines 6 cosses, acquise de Jaumet Barthélémy par collocation du 05/10/1607, confrontant terre de Mathieu Rambaud et terre dudit Pierre Félissian ;
- la moitié d'une vigne à la Cour de Malaure, acquise dudit Barthélémy par la même collocation, d'1 homme 280 souches, confrontant vigne dudit Rambaud, terre de Magdeleine Félissian et le fossé ;
- une terre quartier des Molières, acquise par insolutondation des hoirs de Jean Fabre, de 3 émines 3 cosses, confrontant terre de Pierre Pavin, terre des hoirs de Vinson Michellan ;
- une terre audit quartier, acquise par insolutondation desdits hoirs, de 2 émines 4 cosses, confrontant terre de Barthélémy Gouirand, terre d'Étienne Roux et de feue Antoinette, sa sœur ;
- une terre audit lieu, quartier de Cantebonne, acquise de la communauté de La Motte-d'Aigues, qui appartenait à Honoré Roux suivant collocation du 24/01/1596, de 3 émines 10 cosses, confrontant terre des hoirs de Guillaume Roux, terre des hoirs de Daniel Roux ;
- une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier des Mollières, de 3 émines 11 cosses, acquise par achat de Guillermin Pellegrin, confrontant en trois parts terre dudit feu Pierre Félissian et le chemin ;
- une terre audit lieu, acquise par achat de Monet Roman par acte chez Me Hupais, notaire, quartier des Molières, de 2 saumées 6 émines, confrontant terre ci-dessus, le grand chemin, terre de Magdeleine Félissian ;
- un bas de maison à La Motte-d'Aigues, acquis par collocation de Pierre Nicolas le 02/10/1602, confrontant la rue à deux endroits, maison de Daniel Nicolas ;
- un coin de vigne, d'1 homme et 30 souches, acquis par collocation des hoirs de Pons Bonardel quartier de La Cour de Malaure, confrontant vigne restante auxdits débiteurs, vigne de Guillaume Nicolas, suivant collocation du 24/12/1592 ;
- une étable et fenière avec sa cour et relarguier, et une petite chambre, le tout limitrophe, à La Motte-d'Aigues, confrontant maison de Pierre Félissian, fils de Jaume, la rue de deux côtés ;
- un coin de terre au Boigas, d'environ 1 émine, acquis des hoirs de Marquet Alaisse, confrontant terre de Magdeleine Félissian ;
- une terre de 3 émines, acquise d'Ambroise Bremond de Vachères par achat reçu par Me Augier le 09/11/1602, quartier de Cantebonne, confrontant terre de Michel Roux, le chemin et terre des hoirs dudit feu Félissian ;
- et finalement la moitié d'une maison commune et indivise avec Magdeleine Félissian, suivant le testament.

[Signé : Sauvecane arbitre, Gavaudan arbitre]
Le 17/12/1608, à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Jean Orcel, ladite sentence a été lue à ladite Gouirand, veuve, présente, audit de La Forest et à Jean Félissian, présents, qui ont requis un délai pour répondre.
Fait en présence de Me Louis Jourdan et Bertrand Coussin, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Esperict de La Forest, Coussin, L Jourdan]

f° 1088 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Meynier, fils de feu François

Le 17/12/1608, a comparu Jean Meynier, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1

charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues (84), chez Jean Orcel, en présence de ce dernier et de Jean Félissian, dudit lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 14/04/1610, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Meynier.
[Signé : L Jourdan]

f° 1094 :

Quittance réciproque pour Marguerite Gouirand contre Bertrand Coussin

Le 23/12/1608, a comparu Marguerite Gouirand, femme de Guillaume Nicolas, de La Motte d'Aigues (84), laquelle s'est départie de l'exposition de querelle formée par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues contre Bertrand Coussin de ce lieu, présent, sans préjudice du droit du fisc. Ledit Coussin renonce aussi à la querelle formée devant lesdits officiers contre ladite Gouirand, et lui fait quittance de certaines dettes qui lui sont dues sur les biens de Phelipe, Antoinette et Catherine Ribier, tenus et possédés par ladite Gouirand pour les années 1591 et 1592. D'où quittance réciproque.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^{e} Claude Darbon, de ce lieu, et Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Coussin, Darbon, J Nicollas]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/210
Louis Sauvecane

1609

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1609

f° 8 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Nicolas

Le 02/01/1609, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge et ½ de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Louis Roman, maçon, de ce lieu.
[Signé : J Nicollas]

f° 11 :

Arrentement pour Marguerite Madonne contre Daniel Billot, de Lourmarin

Le 02/01/1609, a comparu Marguerite Madon, femme de Pierre Thomé, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle « *licentié par authorité judiciaire* », avec la présence et autorisation de Garcine de La Tour, sa mère, et Pierre Roland son parâtre, a arrenté à Daniel Billot, ménager, de Lourmarin (84), présent, une métairie avec son affar de terres, vigne et pré, acquise par collocation de son mari à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), quartier de Rourabeau, et ce pour 5 ans et 4 prises de fruits à partir de la Toussaint prochaine, contre une rente annuelle de 5 charges 8 panaulx moitié blé moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15/08/1611, et ainsi de suite d'an en an. Ledit Billot devra

laisser autant de pâtures les deux dernières années que ce qu'il recevra de Mathieu Manuel, fermier moderne de ladite métairie ; il laissera la dernière année le tiers des labourage vide et emploiera le fumier dans la métairie. Il mettra le vin provenant des vignes de la métairie dans la thine et les tonneaux de ladite bastide, et en plus de la rente expédiera chaque année à ladite Madon 5 panaulx « *d'aglan en cas qu'il en soit saison* ».
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin, fils de Pierre, et d'Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : J Martin, Ange]
Le 10/09/1611, acte barré suivant un autre acte reçu ce jour chez ce notaire.

f° 13 :

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret

Le 02/01/1609, a comparu Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour ensemencer aux précédentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Ange et Daniel Bouchard.
[Signé : P Agnel]

f° 14 :

Obligation pour Grégoire Meilleuret contre Bernard Georges

Le 02/01/1609, a comparu Bernard Georges, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, 5 panaulx de conségal en prêt, reçus d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues en présence d'Antoine Ange et Daniel Bouchard.
[Signé : Ange]

f° 15 :

Rétention pour Magdeleine Bouchard, de La Motte-d'Aigues, contre la communauté dudit lieu

Le 02/01/1609, comme la communauté de La Motte-d'Aigues (84), le 12/08/1607, pour arrérages de taille, s'est fait colloquer sur 1 émine 5 cosses et ½ de pré, mesure de dextre, qui appartenait à Antoine Roux dudit lieu, audit lieu, quartier des Espiers, confrontant terre de Jean et Isaac Bouchard, pré et jardin de Jean et Pierre Félissian, de Cabrières-d'Aigues (84), et le chemin, pour le prix de 37 florins et ½, Magdeleine Bouchard, veuve dudit Roux, a appris cette collocation et a requis les consuls dudit lieu de retenir ledit coin de pré en remboursant le juste prix, ce que Daniel Bouchard consul moderne et Antoine Auman baile dudit lieu, procureurs de la communauté suivant procuration chez M^e^ Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues en 1608, ont accepté.
A comparu Daniel Bouchard, consul et procureur de la communauté, avec la permission dudit Auman, a cédé à ladite Magdeleine Bouchard, présente, ledit pré contre la somme de 37 florins et ½, sur laquelle somme ledit consul a compensé d'une part 3 florins pour rente d'une maison due à ladite Bouchard par la communauté, 22 sols payés à Jean Jourdan autre consul et pour le reste, ledit Daniel Bouchard confesse l'avoir reçu de ladite Bouchard ces jours passés d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Joseph Emin, de ce lieu.
[Signé : Ange, Emin]

f° 30 :

Accord avec compte-final pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane et leurs frères

Le 03/01/1609, étant donné que Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour d'Aigues, doivent d'une part à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, 5 charges de blé annone, 8 charges de conségal, 2 charges de mescle, 1 charge d'avoine et 75 livres en argent, suivant acte chez ce notaire le 08/10/1607, et d'autre part 1 charge d'orge, 1 charge d'avoine, par autre acte chez ce notaire le 18/01/1608, par autre acte du 15/03/1608 la somme de 21 livres et 1 charge de blé annone et 3 charges de conségal, et finalement 1 charge de conségal suivant une cédule privée du 17/05/1608, le prix des grains et de l'argent se montant au total à la somme de 130 écus 36 sols, en plus de ladite somme ledit Agnel a payé pour lesdits Sauvecane à M^e^ Pons May et Jean Garcin, trésoriers modernes, la somme de 39 écus, en déduction des tailles qu'ils devaient, comprenant 15 écus pour les dépens des instances formées contre lesdits Sauvecane devant le lieutenant général des soumissions au siège d'Aix-en-Provence (13) et les intérêts des grains jusqu'à ce jour, le total se monte à 169 écus 36 sols que ledit Agnel a reçu desdits Sauvecane précédemment tant en 2 charges de conségal, 17 quintaux de foin qu'en 10 charges de blé annone, 11 charges de conségal, 2 charges et ½ d'orge et deux charges et ½ d'avoine, dont ledit Agnel a eu entre les mains comme séquestre desdits Sauvecane et obligation reçue chez M^e^ Bernard, notaire de ce lieu, le 01/09/1608, à la requête de Jacques Gueidan et Honoré Chansaud, séquestres députés par dame Hortense de Bourdon, femme de monsieur le président de Bras, et desdits M^e^ Pons May et Jean Garcin, trésoriers, « *que dudit Agnel* » la somme de 98 écus 52 sols, à 3 livres l'écu. Ainsi lesdits Sauvecane se trouvent débiteurs envers ledit Agnel de la somme de 212 livres 4 sols.
Ont comparu lesdits Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, ainsi que Louis Sauvecane, leur autre frère, lesquels pour payer la somme de 212 livres 4 sols qu'ils doivent audit Agnel, « *n'ayant argent clair et licquide* » lui ont cédé toute la rente des grains que Philippe Silvestre et ses frères leur doivent à la récolte prochaine de la métairie qu'ils tiennent à ferme desdits Sauvecane suivant acte reçu chez ce notaire en 1603, ainsi que la rente que Pierre Roman leur fera de ladite métairie en 1610 et à la récolte et années suivantes jusqu'au parfait paiement avec les intérêts à partir de ce jour au denier seize et au prix de vente des grains après le 15 août suivant rapport des marchands de Pertuis (84). Ledit Agnel devra payer les tailles et censes de la métairie à la place desdits Sauvecane sur les rentes reçues [sans affecter ce qui lui est dû]. Lesdits Sauvecane promettent de relever et garantir ledit Agnel envers lesdits Gueidan et Chansaud pour l'obligation par lui passée en faveur de ces derniers, reçue chez ledit M^e^ Bernard du 30/09/1608. Ledit Agnel se départ des saisies faites et décharge les séquestres « *sans toutesfois comprandre la porsuitte et ce que en deppend intanté tant par ledit Agnel, Béatris Tholomieue, sa femme, et Jehan Garcin, son nepveu, à laquelle ledit Agnel n'a entendu préjudicier* ». Il consent à ce que tous les actes soient barrés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Balthazar Billard, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Sauvecane, T Sauvecane, Billard]
Le 07/01/1609, cession a été lue à Philippe Silvestre et Pierre Roman, présents, lesquels ont accepté ladite cession, sauf ledit Silvestre qui a dit « *avoir préthansions contre ses rantiers de certain intérestz* », d'où acte fait et publié en ce lieu, en présence d'Henry Meiran et Jérôme Ricard.

f° 34 :

Obligation pour Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues, contre Joseph Emin et André Roux

Le 03/01/1609, ont comparu Joseph Emin, bourgeois, et André Roux, son mégier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 27 livres 15 sols pour l'achat d'une ânesse poil noir

avec son bât et un poulin « *tétain* », reçus pour le prix de 18 livres 15 sols, pour mettre l'ânesse dans la mégerie avec ledit Emin et dont chacun en paiera la moitié suivant leur acte de mègerie. Ledit Emin a reçu dudit Gouirand une ânesse poil rapt de 2 ans au prix de 9 livres soit au total 27 livres 15 sols, que ledit Emin paiera, cette dernière ânesse lui appartiendra entièrement. Ils promettent de payer pour ledit Gouirand à Me Charles Chanut procureur en la cour, créancier dudit Gouirand, fin août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Martin Monier, broquier, et Étienne Tamisier, boucher, de ce lieu.
[Signé : Emin, Jehan Goiran]
Le 04/11/1609, Jean Monier, procureur de Me Charles Chanut, procureur en la cour, suivant acte chez Me Asse, notaire, a confessé avoir été payé par ledit Me Emin, de son propre, de ladite somme de 27 livres 15 sols, d'où quittance et cession d'actions contre André Roux.
Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Bertrand Coussin.
[Signé : Emin, Coussin]

f° 36 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Dominique et Noël Daumas, père et fils

Le 05/01/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Dominique et Noël Daumas, père et fils, du lieu de Gordes (84) habitants de Villelaure (84), présents, 2 trentaines de brebis de port, bétail reçu, et ce jusqu'au 15 mai. Ledit Agnel prendra 10 agneaux du croît et le reste du croît se partagera à parts égales ainsi que la laine. Les tondeurs seront nourris par les mégiers et payés par ledit Agnel.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Ange, praticien, et Elzias Phelip, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Ange]
Le 08/06/1609, acte barré en présence des parties, qui se font quittance.
Fait en ce lieu en présence d'André Silvestre et Honoré Chansaud.
[Signé : P Agnel]

f° 39 :

Achat pour Jean Orcel contre Jean et Jacques Roman

Le 05/01/1609, ont comparu Jean et Jacques Roman, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme maris de Magdeleine et Isabeau Anthoard, de Cabrières-d'Aigues (84), ont, en ladite qualité, vendu à Jean Orcel, ménager, de Cabrières-d'Aigues, présent, un coin de terre d'1 émine au dextre, quartier du Clot à Cabrières-d'Aigues, confrontant le chemin, chènevière de Brunet Jourdan, terre de Pierre Allaise ou ses hoirs. La vente est faite au prix de 12 livres, dont ledit Orcel a payé à l'instant à Bertrand Coussin dudit lieu, présent, 11 livres pour arrérages de censes dus par lesdites Anthoard, ledit Coussin étant exacteur de feu noble Balthazar Roux, d'où quittance. Et pour les 20 sols restantes, lesdits Roman les ont reçus dudit Orcel, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Bouchet, de ce lieu.
[Signé : J Orcel, J Roman, Coussin, H Darbon]

f° 48 :

Département de querelle pour Pierre Barthélémy contre Pierre Bret

Le 07/01/1609, comme Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), en qualité de sous-fermier seigneurial des oliviers des lieux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues, a ces jours passés actionné par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues Pierre Barthélémy, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque pour « *préthandu rescollemant* » de la

tasque des olives et fait quelques poursuites, ledit Bret a depuis appris que ledit Barthélémy « *avoit meslé les ollives recullies au terroir dudit Saint Martin avec deux plains sacz de celles qu'il a reculhis au terroir de La Motte d'Aigues, paié la tasque à Pol Agnel fermier ségnurial dudit lieu* ».
Ont comparu Pierre Bret et Pierre Barthélémy, lesquels se sont accordés. Ledit Bret s'est départi de sa poursuite et a renoncé à tout procès.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Michel Pellat.
[Signé : L Jourdan]

f° 49 :

Obligation pour Pierre Bret contre Pierre Barthélémy

Le 07/01/1609, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), la somme de 8 livres 8 sols pour le compte-final de la vente d'un âne, suivant acte chez ce notaire du 05/02/1608, y comprenant les intérêts et dépens, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Michel Pellat, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]
Le 08/09/1610, acte barré en présence dudit Bret, qui fait quittance audit Barthélémy.
Fait en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Jourdan.
[Signé : Gavaudan]

f° 50 :

Obligation pour Paul Agnel contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 07/01/1609, ont comparu Jean Arnoux et Jacques Serre, au nom de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 4 charges et ½ de blé annone, mesure courante, reçues pour payer la pension de Varanchon, d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fut présent Me Louis Jourdan qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Thoussan Met]
Le 04/08/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui a confessé avoir été payé par la communauté et des mains et du propre de Me Louis Ange, leur trésorier, présent, pour le prix des grains, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Valentin Clémens et Melchion Valete.
[Signé : P Agnel]

f° 51 :

Quittance pour Balthazar Billard contre Pierre Rambert

Le 07/01/1609, a comparu Pierre Rambert, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 7 livres et ½ pour certains dépens auxquels il a été condamné par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en 1608, d'où quittance, ainsi que de 33 sols pour les dépens exécutifs, et il décharge Vincent May, séquestre député à la gagerie prise audit Billard.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Paul Agnel et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Billard, P Agnel, L Jourdan]

f° 53 :

Compte-final avec obligation pour Paul Agnel contre Esprit Cheilan

Le 10/01/1609, ont comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Esprit Cheilan, de Jouques (13), lesquels ont fait leur compte-final pour la négociation faite par ledit Cheilan à la récolte des grains et fruits dudit Agnel, tant en ce lieu que dans la vallée d'Aigues jusqu'à ce jour. Ledit Cheilan, au final, se trouve devoir audit Agnel 25 livres et ½, déduction faite des salaires payés audit Cheilan. Ce dernier promet de lui payer ladite somme au 15 août. Ledit Agnel décharge et acquitte ledit Cheilan de ladite charge.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Joseph Pascal, de ce lieu.
[Signé : Cheilan, P Agnel, L Jourdan]

f° 55 :

Cession pour M^e^ Bertrand Coussin contre Mathieu Rambaud

Le 10/01/1609, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 9 livres qu'il doit à M^e^ Bertrand Coussin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour prêt, il lui a cédé semblable somme à prendre de Jean Dupuy, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, comme cessionnaire de Nicolas Armelin de Pertuis (84), suivant acte chez M^e^ Martin, notaire de Pertuis. Si ledit Dupuy n'accepte pas la cession, ledit Rambaud devra payer audit coussin ladite somme à la Sainte-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Queyrel et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Coussin]

f° 62 :

Quittance pour Jacques Silvestre contre Paul Agnel, cessionnaire de Jean François Cestier et Jean Morel

Le 13/01/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Morel, de Manosque (04), suivant acte chez M^e^ Magnan, notaire de Manosque, le 18/04/1608, à laquelle cession Jean François Cestier, de ladite ville, a consenti, a confessé avoir reçu de Jacques Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 108 livres que ledit Silvestre doit auxdits Cestier et Maurel, suivant acte chez M^e^ Catelanet [nom incertain], notaire de Manosque, du 04/03/1608, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Brun, de Reillanne (04), et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : P Agnel, Jacque Silvestr]

f° 63 :

Département avec accord pour Magdeleine Roux contre Anne Roux

Le 13/01/1609, comme Magdeleine Roux, femme de Jean Roux, fils d'Étienne, de Cabrières d'Aigues (84), et Anne Roux femme de Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues, ont une maison en commun et indivis audit lieu, quartier de La Font Longue, consistant en deux instances d'haut en haut avec son relarguier et un coin de jardin limitrophe d'environ 1 cosse, confrontant le chemin, maison de Pierre Arbaud et maison de Jean Jourdan dit Moisse.
A comparu ledit Grégoire Meilleuret, au nom de sa femme absente, qui devra ratifier cet acte, lequel a désemparé à ladite Magdeleine Roux, absente, présent pour elle ledit Jean Roux son mari, la moitié de la maison concernant sa femme. Cette désemparation est faite

pour le prix de 48 livres, somme reçue des mains et propre argent dudit Jean Roux, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand et Étienne Darbon, de ce lieu.
[Signé : J Goiran]

f° 66 :

Reconnaissance de dot pour Anne Roux contre Grégoire Meilleuret

Le 13/01/1609, a comparu Grégoire Meilleuret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme mari d'Anne Roux, a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 48 livres provenant de l'aliénation de la moitié d'une maison qu'elle a faite au profit de Magdeleine Roux, femme de Jean Roux, fils d'Étienne, par acte reçu chez ce notaire ce jour. Il reconnaît la somme.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaumet Gouirand et Étienne Darbon, de ce lieu.
[Signé : J Goiran]

f° 66 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Preunier

Le 15/01/1609, a comparu Jean Preunier, de Villelaure (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Barthélémy et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 16/08/1610 acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Preunier.
[Signé : P Agnel]

f° 71 :

Quittance pour la communauté de Noyers contre Paul Agnel

Le 16/01/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme cessionnaire de Jean Bicais, de Vitrolles-en-Luberon (84), et de M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84), lui-même cessionnaire dudit Bicais, suivant actes reçus l'un de 63 écus 10 sols par M^e^ Hupais, et l'autre chez ce notaire le 10/09/1603 et 21/11/1607, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Noyers-sur-Jabron (04), présent M^e^ Claude Seas, notaire dudit lieu, d'une part 140 livres 6 sols, pour reste et entier paiement des 63 écus 10 sols suivant la cession chez M^e^ Hupais, et d'autre part la somme de 49 livres 4 sols en déduction de la cession desdits M^e^ Ricard et Bicais, celle dudit Bicais reçue chez ce notaire le 04/12/1607 de la somme de 15 livres et 52 livres 2 sols et ½ suivant une autre cession chez M^e^ Richard le 04/11/1607, et encore a reçu la somme de 14 livres 4 sols pour tous les dépens que ledit Agnel a fait contre la communauté. Au total la somme se monte à 203 livres 14 sols reçue des mains dudit Seas, et de l'argent de Sauvaire Brémond, trésorier de ladite communauté, d'où quittance et décharge des séquestres. Ledit Agnel a remis audit Seas le procès litératoire.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sias, L Jourdan]

f° 73 :

Quittance pour Noël Meynier contre Balthazar Billard

Le 16/01/1609, a comparu Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, procureur de Jean Gaudemar, de Manosque (04), suivant procuration chez M^e^ Ferrandi, notaire dudit lieu, en mai 1608, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), présent, comme séquestre député de la somme de 12 livres qu'il doit à Jacques Morel, de La Motte-d'Aigues (84), pour le prix d'une ânesse achetée sans acte, et cette somme, Étienne Gouirand, créancier dudit Morel, l'a fait arrêter entre les mains dudit Meynier, et depuis ledit Gouirand a remis audit Gaudemar par cession reçue chez ce notaire le 12/02/1608 et cette somme a donc été reçue par ledit Billard, avec autorité des soumissions, d'où quittance. De plus, ledit Billard a confessé avoir reçu dudit Meynier 6 livres 14 sols pour certains dépens faits contre ledit Meynier « *de son emprisonnement à faulte de randre le secquestre* », et ledit Billard lui a remis les procédures, se réservant le droit d'en poursuivre contre ledit Gouirand pour les sommes restantes qu'il lui doit tant en principal, qu'intérêts et dépens. Il relaxe ledit séquestre.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : Billard, L Jourdan]

f° 85 :

Échange pour Paul Agnel, bourgeois, contre Jaume Long

Le 19/01/1609, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, et Jaume Long, travailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à un échange.
Ledit Agnel a baillé audit Long une vigne qu'il possède en ce lieu, quartier du Pred Neuf, de 2 hommes environ, acquise de Michel Long, confrontant vigne restante audit Long, vigne de Jacques Monier, vigne de Jacques Gueidan et la draie. Ledit Long a baillé audit Agnel une terre et chènevière, quartier du Pas d'Hourgouze, tirant vers Ansouis (84), d'environ 2 émines au dextre, confrontant terre de Georges Vian, terre dotale du capitaine Ferdinand Bon, terre de Pierre Silve et le fossé d'Hourgouze. La vigne a été estimée à 30 livres, et la terre et chènevière à 36 livres. Ainsi le bien dudit Long vaut 6 livres de plus et ledit Agnel lui a payé cette somme à l'instant, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Toussaint Meit, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 87 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnoux en principal, et Antoine Estienne en pleige

Le 19/01/1609, a comparu Jean Arnoux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, dudit lieu, absent, 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Antoine Étienne, dudit lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Rey, de Lourmarin (84), et Georges Bon, de Reillanne (04).
Le 04/08/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par Louis Ange, trésorier de Saint-Martin-de-la-Brasque, présent, pour ladite charge d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Melchion Valete et Valentin Clémens.
[Signé : P Agnel]

f° 88 :

Insolutondation pour Magdeleine Roman, femme de Jean Genoues, contre Jean et Jacques Roman

Le 20/01/1609, ont comparu Jean et Jacques Roman, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels comme enfants et hoirs des feus François Roman et Douce Gouirand, dudit lieu, pour payer la somme de 75 écus à 3 livres pièce qu'ils doivent à Magdeleine Roman, leur sœur, femme de Jean Genoues, fils de Louis, de Lourmarin (84), lui présent, pour ses droits de légitime, fruits et supplément, le tout dû à leur sœur pour ses droits paternels et maternels, et qu'ils se sont chargés de payer dans le contrat de mariage de cette dernière avec ledit Genoues reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), ils ont cédé les pièces suivantes :
- une terre quartier des Foussés, d'1 saumée au dextre, confrontant terre de Catherine Roman, le chemin venant à La Tour d'Aigues, terre de Mathieu et Jean Roman frères ;
- une terre et verger aux Valletz, de 6 éminades, confrontant le fossé, terre des hoirs de Marquet Roman, terre de Catherine Roman et terre gaste ;
- une vigne quartier de Las Crottonnes, de 3 hommes, confrontant le chemin, vigne de François Roman, terre des hoirs de Marquet Roman et pré dudit François Roman ;
- un coin de pré à Belle-Estoille, d'1 séteirée, confrontant pré de Mathieu Rambaud, pré de Pierre Roman, terre dudit Rambaud ;
- une terre à La Sevade, de 6 émines, confrontant chemin allant au bois, terre d'Antoine Étienne, terre de Michel Bret ;
- et une terre quartier de La Serrière, d'1 saumée, confrontant le chemin allant à Pertuis, terre de François Roman, terre des hoirs de Marquet Roman.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : J Roman, N Olivier, L Jourdan]

f° 104 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Marcou

Le 24/01/1609, a comparu Jean Marcou, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges et ½ d'orge prin, reçues en prêt amiable pour ensemencer présentement audit Vitrolles-en-Luberon, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ricard et Valentin Clémens, de ce lieu.

f° 106 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Étienne Gouirand et Jean Rouet

Le 24/01/1609, ont comparu Étienne Gouirand et Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres pour l'achat de 2 vaches poil rouge, reçues, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jean Reynaud, de ce lieu et de La Motte-d'Aigues.
[Signé : B Goirand]
Le 18/09/1610, ledit Pourchier a confessé avoir reçu la moitié de la somme desdits débiteurs, d'où quittance.
Fait en présence de Jean Reynaud et Jacques Grillard.
Le 14/02/1611, acte barré en présence dudit Pourchier, qui confesse avoir été payé entièrement par ses débiteurs, d'où quittance.

f° 107 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Daniel Jourdan

Le 24/01/1609, a comparu Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 36 livres pour l'achat d'un âne poil gris, reçu avec son bât, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant.
Fut présent Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Darbon, fils d'Étienne, et Étienne Gouirand, de La Motte d'Aigues et La Tour-d'Aigues.
[Signé : B Goirand]
Le 04/10/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Jourdan.
[Signé : B Iccard]

f° 113 :

Obligation pour Pierre Roman contre Georges Roux

Le 27/01/1609, a comparu Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Roman, baile dudit lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque dudit bœuf.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez ledit Georges Roux, en présence de M^e^ Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, et Jean Arnoux, de ce lieu.
[Signé : Ange]

f° 114 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux

Le 27/01/1609, a comparu Honoré Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 2 charges de conségal, 2 charges d'orge prin et 1 charge d'avoine, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Honorat Rous, Charles Jourdan]
Le 21/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Roux, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Charles Jourdan et Étienne Durand.
[Signé : P Agnel]

f° 115 :

Obligation pour Pierre Roman contre Marquet Roux

Le 27/01/1609, a comparu Marquet Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Roman, baile dudit lieu, présent, la somme de 42 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer 6 livres au 15 août et le reste au même jour un an après, avec hypothèque du bœuf.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux, en présence de M^e^ Louis Jourdan et M^e^ Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Ange]

f° 116 :

Obligation avec hypothèque pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud

Le 27/01/1609, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Jourdan, dudit lieu, présent, la somme de 7 livres 12 sols en prêt amiable, comprenant 3 florins 3 sols d'un rapport d'estimations pour dommages, en paiement de laquelle somme ledit Rambaud a baillé audit Jourdan jusqu'à son remboursement complet, d'un coup par ledit Rambaud, la jouissance d'une chènevière de 5 cosses que ledit Rambaud a à La Motte d'Aigues (84), quartier de Bernarde, confrontant chènevière d'Étienne Gouirand, chènevière de Jaumet Barthélémy, pré et terre qui étaient à Jean Rouet et le chemin. Ledit Rambaud devra payer les censes et tailles de ladite chènevière. Si dans trois ans ledit Rambaud n'a pas payé ledit Jourdan pour ladite somme, ledit Jourdan pourra se faire colloquer sur ladite chènevière pour la somme, lods et dépens suivant rapport des estimateurs modernes dudit lieu.

Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux, en présence de M^e^ Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, et Jean Arnoux.

[Signé : Ange]

Le 14/02/1617, acte barré en présence desdits Rambaud et Jourdan, qui se sont faits quittance réciproque.

f° 117 :

Prorogation et quittance pour Georges et Marquet Roux contre M^e^ Louis Jourdan

Le 27/01/1609, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Georges et Marquet Roux, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, une ½ charge de conségal qu'ils lui doivent avec de l'argent, suivant acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance. Il proroge le paiement de l'argent qui lui est dû aux débiteurs jusqu'au 15 août. Il leur fait quittance des censes qu'ils lui doivent pour les années 1605 à 1608, ainsi que des biens que Georges Roux a baillé et payé à la communauté sauf pour les cazaulx que ledit Georges a vendu à Pierre Bret et Jean Richaud pour l'année 1608 seulement.

Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez ledit Georges Roux, en présence de M^e^ Antoine Ange et Jean Arnoux.

[Signé : Ange]

f° 118 :

Reconnaissance de dot avec hypothèque pour Suzanne David contre Michel Pellat, son mari

Le 28/01/1609, a comparu Michel Pellat, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Suzanne David, sa femme, absente, qu'il a reçu d'elle et reconnu la somme de 120 livres, suivant les actes reçus par M^e^ Morel et M^e^ Antoine Asse, notaires de Cabrières-d'Aigues (84) et Grambois (84), dans lesquelles deux reconnaissances, il a hypothéqué certaines propriétés à Cabrières-d'Aigues qu'il a vendu depuis pour « *subvenir à ses affères* », et qu'il a acquis de la communauté de Peypin-d'Aigues deux propriétés, une terre de 3 saumées et ½, quartier de l'Estagnol, confrontant terre des hoirs de David Roux, terre de Catherine Meynier et le terroir de Grambois ; et une autre terre audit quartier, de 7 émines, confrontant terre de Marguerite Pavin à midi, maison de Georges David et terre de Jacques Olivier, pour le prix de 26 écus et ½ à 3 livres pièces, suivant acte reçu par M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, lesquelles il hypothèque pour sa femme.

Fait et publié en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la maison de Georges Roux, en présence de M^e^ Antoine Ange et de Jean Arnoulx.

[Signé : Ange]

f° 122 :

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Lantelme

Le 29/01/1609, a comparu Balthazar Lantelme, dit Grand, travailleur de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu.
[Signé : N Olivier]

f° 123 :

Obligation pour Me Balthazar Gueidan, notaire, contre Pierre Roman

Le 29/01/1609, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan, notaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Gueidan, T Sauvecane]
Le 13/11/1609, acte barré en présence dudit Gueidan, qui fait quittance audit Roman.
[Signé : Gueidan]

f° 127 [Feuille volante entre f° 128 et 129] :

Quittance pour Jean Pierre Félissian et Jean Jourdan contre Jeanne Gouirand, veuve.
Sommation pour les hoirs de Pierre Félissian contre Jeanne Gouirand

Le 31/01/1609, a comparu Jeanne Gouirand, veuve de feu Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé avoir reçu de Jean et Pierre Félissian, frères, ménagers de Cabrières d'Aigues (84), ledit Jean présent, cohéritiers dudit feu Pierre ; et encore de Jean Jourdan de La Motte d'Aigues, au nom d'Esprit de La Forêt, de Cadenet (84), époux de Magdeleine Félissian autre héritière pour moitié dudit feu Pierre, ledit Jourdan chargé par acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, cette année, la somme de 51 écus 48 sols, les écus à 3 livres pièce, pour la liquidation de l'an vidual, prix de 2 vaches et 3 charges de blé annone à 22 florins la charge, sauf si par rapport des marchands de Pertuis (84) du jour d'hier le blé vaille davantage, et dans ce cas, les cohéritiers paieront le surplus. Elle a aussi reçu tous les meubles et ustensiles de maison dont mention est faite dans la sentence arbitrale rendue le 17/12/1608 chez ce notaire, excepté « *les piarres d'huile, thonneau, 6 cleddes de parcq, une chaîne de fer, le chenevé, l'huile, prix de fournaige, 2 bassaques, 2 linceulx, un lit de bois blanc [acte inachevé]* »
[Sommation sur feuille volante] « *Les cohéritiers de Félissian soment ladite Jehanne Goirande de recepvoir présentament au descouvert 36 [écus ?] 29 sols pour toute reste de l'argent adjugé à la santance arbitralle contenue les 3 charges bled à 22 livres la charge suivant les rapportz des marchantz de Pertuis avec deue quittance, autrement ont protesté* ».

f° 129 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Félissian et Jean Jourdan

Le 31/01/1609, ont comparu Pierre Félissian, de Cabrières-d'Aigues (84), et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge 6 panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qui proviennent de la rente que lesdits

débiteurs, comme cohéritiers de feu Pierre Félissian doivent audit Agnel comme cessionnaire de Barthélémy Gouirand pour la paie dernière de 1608, et qu'ils promettent de payer à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Me Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]
Le 21/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par les débiteurs, présents, pour les grains, comprenant 18 florins reçus des mains de François Roy payant pour Barthélémy Gouirand, débiteur desdits principaux débiteurs, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 130 :

Quittance pour Barthélémy Gouirand contre Paul Agnel

Le 31/01/1609, a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 64 livres 12 sols et ½, que ce dernier lui doit suivant acte chez ce notaire du 23/04/1607, reçue au prix de 5 charges moitié blé moitié conségal, des mains de feu Pierre Félissian, fermier dudit Gouirand, de l'année 1607, et au prix de 3 charges et ½, et 1 charge de conségal, et 2 et ½ de blé reçues des mains des cohéritiers dudit feu Félissian de l'année 1608, comprenant l'obligation d'1 charge et ½ de blé faite en sa faveur par Jean Félissian et Jean Jourdan, acte reçu chez ce notaire ce jour, estimés par les marchands de Pertuis (84), avec déduction du paiement des tailles fait par ledit Agnel pour les biens d'Anne Durand, femme dudit Gouirand, que ledit Agnel était chargé de payer suivant ledit acte de cession entre les parties.
D'où quittance, et ledit Agnel renonce au procès intenté devant les officiers de ce lieu, ayant reçu les procédures des mains de Me Claude Darbon, procureur desdits Félissian.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]

f° 132 :

Obligation pour Jean Félissian et Jean Jourdan contre Barthélémy Gouirand

Le 31/01/1609, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Félissian, de Cabrières-d'Aigues (84), et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues, présents, 1 charge 6 panaulx de blé annone mesure courante, qu'ils se sont obligés pour ledit Gouirand envers Paul Agnel, suivant acte chez ce notaire ce jour, que ledit Gouirand promet de payer ou rendre à Pâques, avec hypothèque des semés et part le concernant de la mègerie qu'il a avec François Roy, fermier de Sainte-Catherine, à la récolte prochaine suivant acte chez ce notaire en 1608.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison du notaire, en présence de Me Claude Darbon et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : B Goirand, Darbon, L Jourdan]

f° 133 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel Long et Michel Félissian

Le 31/01/1609, ont comparu Michel Long et Michel Félissian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me François Velixandre, de ce lieu, présent, 3 charges de blé annone, 1 charge et ½ d'avoine et une ½ charge d'orge prin, le tout reçu, ledit Long le blé et ledit Félissian l'orge et l'avoine, d'où quittance et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque de leurs semés.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Daumas et Pierre Constans, de ce lieu.
[Signé : Pierre Constans]
Le 27/04/1620, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance auxdits débiteurs.
Fait en présence de Jean Martin et Claude Jourdan.
[Signé : J Martin]

f° 134 :

Obligation pour Pierre Bret contre Sauvaire Mouret

Le 31/01/1609, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, dudit lieu, présent, la somme de 7 livres 4 sols, pour le prix d'un poulain poil blanchard acheté et reçu, d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque du poulain.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Pierre Andrieu, de ce lieu.
[Signé : J Brigas]

f° 144 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nalin et Vincent Morel

Le 02/02/1609, ont comparu Guillaume Nalin et Vincent Morel, de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges d'orge prin, reçues pour semer présentement audit lieu, qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et Elzias Philip, de ce lieu.
[Signé : G Constans]

f° 145 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 04/02/1609, le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84) a été convoqué, aux aires dudit lieu, par-devant M^e^ Jacques Silvestre, baile, à la requête et présence de Philippe Mouret et Abraham Gruet, consuls modernes, où furent présents Pierre Bret, Jean Roman, fils de Marc, Noël Meynier, Claude Mouret, Philippe Silvestre, Sauvaire Mouret, Jacques Gras, Jacques Olivier, Antoine Rambert, Georges Roux, Jean Richard, Barthélémy Mouret, Jacques Nicolas, Dominique Guende, Étienne Olivier, Pierre Périn, Elzias Silvestre, Pierre Gruet, Mathieu Olivier, Jacques Gruet, Mathieu Furet, Barthélémy Mouret, fils d'Antoine, Bertrand Suerle, Angelin Ricard, Daniel Furet, Jean Meynier et Mathurin Meynier, tous habitants dudit lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls et Pierre Bret, présents, pour vendre tous les biens de la communauté ou les arrenter.
Acte fait et publié audit Peypin-d'Aigues, en présence de M^e^ Claude Darbon et M^e^ Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Jacque Silvestre, J Richard, Claude Mouret, Elzias Silvestre, Darbon, Gavaudan]

f° 153 :

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Sauvaire Mouret

Le 04/02/1609, a comparu Jean Meynier, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Daniel Furet, dudit lieu, présent, la somme de 14 livres, pour tous dépens, dommages et intérêts de l'emprisonnement et procédures faites contre ledit Meynier,

comme séquestre de Sauvaire Mouret, et pour tailles dues audit Furet, y compris 2 livres de dépenses d'Anne Meynier, et il promet de payer ces 14 livres au 15 août. Ledit Mouret, présent, promet de relever ledit Furet de ladite somme, sauf audit Mouret de poursuivre ladite Anne Meynier pour les 2 livres de dépens.
Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et dudit Claude Mouret, dudit lieu.
[Signé : Furet, Darbon]

f° 154 :

Obligation pour Daniel Furet contre Jean Meynier et Monet Roman

Le 04/02/1609, a comparu Jean Meynier, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Daniel Furet, dudit lieu, présent, la somme de 8 livres 12 sols pour certaines dépenses provenant du séquestre fait par ledit Meynier pour Monet Roman, laquelle somme il promet de payer au 15 août. Ledit Monet Roman, présent, promet de l'en relever.
Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Me Claude Darbon et dudit Claude Mouret, dudit lieu.
[Signé : Furet]

f° 155 :

Compromis entre Jacques Nicolas d'une part, et Michel et Pierre Nicolas, ses enfants

Le 04/02/1609, comme un procès a été intenté devant les officiers de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête et désemparation de biens « *qu'il présuppoze luy appartiennent* » par la mort de Jean et Isabeau Nicolas, suivant sa parcelle, et Michel et Pierre Nicolas, ses enfants, défendeurs « *et incidemant demandeur à la restitution des sommes par eulx paiés pour leur dit père et autres fins* » suivant leur parcelle. Le procès est toujours pendant.
Ont comparu le père et ses enfants, « *iceulx enfantz habillité de leur dit père* », lesquels pour couper court au procès ont compromis en faisant appel à l'arbitrage de Me Claude Darbon, Me Claude Gavaudan, Antoine Estienne et Pierre Bret, de La Tour-d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues qui jugeront cette affaire. Les parties remettront leurs parcelles et documents et les arbitres prendront leur décision dans trois jours. Les parties devront s'y soumettre sous peine de 100 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie.
Acte fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de celui-ci et de Jean Richard, dudit lieu.
[Signé : J Richard, J Nicollas, Claude Mouret]

f° 157 :

Obligation pour Daniel Furet contre Pierre Bourgue

Le 04/02/1609, a comparu Pierre Bourgue, habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Daniel Furet, dudit lieu, présent, la somme de 12 livres 2 sols pour les dépens contre ledit Bourgue comme séquestre « *à bonne foy* » de Noël Meynier, avec déduction du prix d'une ½ charge de blé reçue par ledit Furet dudit Meynier, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Furet lui cède tous ses droits contre ledit Meynier.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Jean Richard et dudit Mouret.
[Signé : Furet, Claude Mouret]
Le 03/12/1609, ledit Furet a confessé avoir été payé par ledit Bourgue pour ladite somme de 12 livres 2 sols, ainsi que 5 livres 14 sols pour les dépens exécutifs dont il lui a remis la clame et les procédures, d'où quittance et décharge du séquestre.

Fait audit lieu en présence d'Antoine Ange et Charles Jourdan.
[Signé : Furet, Ange]

f° 158 :

Département pour Jean Richard contre Daniel Furet

Le 04/02/1609, comme un procès a été intenté devant le lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13) entre Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête « *et inhibition* » d'une terre qui était à Louise Fayet, quartier de Font-Jallouze, d'une ½ saumée acquise par Michel Fayet suivant acte d'insolutondation reçu par M^e^ Amoreux, notaire de Vachères (04), contre Daniel Furet, dudit Peypin-d'Aigues, défendeur et demandeur en qualité de créancier de ladite Louise Fayet.
A comparu ledit Furet qui s'est départi de ladite terre et la remise audit Richard. Les parties renoncent au procès sans préjudice audit Furet des actions qu'il peut faire contre ladite Fayet.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, chez Claude Mouret en présence de ce dernier et de M^e^ Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Furet, J Richard, Gavaudan]

f° 159 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Meilleuret

Le 04/02/1609, a comparu Pierre Meilleuret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx d'orge prin, reçus pour semer, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Peypin d'Aigues, chez Claude Mouret, en présence de Jean Richard et Daniel Furet.
[Signé : D Furet]
Le 25/01/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Meilleuret.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud.
[Signé : P Agnel]

f° 160 :

Sentence arbitrale pour Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues, contre Michel et Pierre Nicolas, ses enfants

Le 04/02/1609, en la cause compromissionnelle entre Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête et défendeur pour une autre, d'une part, et Michel et Pierre Nicolas, frères, enfants habilités dudit Jacques, défendeurs et demandeurs.
Les arbitres ont vu :
- l'acte de compromis passé ce jour entre les parties chez M^e^ Louis Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues ;
- les requêtes présentées par les parties devant les officiers de La Tour d'Aigues le 26/09 et 09/12/1608 ;
- l'acte d'habilitation portant désemparation des biens maternels en faveur desdits enfants chez M^e^ Sauvecane le 13/09/1607 ;
- l'acte de mariage entre ledit Jacques Nicolas, père, et Marie Mouret, mère desdits enfants reçu chez feu M^e^ Morelly notaire de Cabrières d'Aigues (84) le 21/10/1576 ;
- l'obligation en faveur de Michel Pezet, de Pertuis (84), de 21 livres avec quittance au pied des 02/06/1607 et 05/09/1608 acte reçu par M^e^ Mathieu Bernard, notaire de Pertuis ;
- l'acte d'arrentement passé par ledit père à ses enfants reçu par M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, le 26/09/1607 ;

- autre acte d'obligation avec quittance en faveur de Pierre Bret d'1 saumée de conségal reçu par Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis, le 27/11/1607 et 14/08/1608 ;
- l'acte de cession fait par le père en faveur des hoirs de feu Guillaume Jourdan, de Cabrières-d'Aigues du 08/11/1607 ;
- deux quittance par Daniel Furet, de Peypin-d'Aigues (84), de la somme de 34 livres 13 sols sans date ;
- une quittance à Billard, procureur de Laurent Gaudemar et ses frères, des fruits provenant des biens dudit père du 15/11/1607 ;
- une quittance de 2 livres 15 sols payée à Jourdan pour arrérages de censes du 14/12/1607 ;
- une quittance de 2 livres 17 sols payée audit Jourdan pour mêmes arrérages du 01/05/1608 ;
- une quittance de 6 livres 2 sols 9 deniers payée à Roy, trésorier de Grambois (84), le 02/12/1608 ;
- les parcelles des parties et leur témoignage sur l'affaire et sur l'instance pendante devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13).

En présence de Me Jacques Silvestre, baile dudit lieu, des consuls modernes, « *et autres principaulx et plus apparantz dudit lieu* », les arbitres, à savoir Claude Darbon, Claude Gavaudan, Antoine Estienne et Pierre Bret ont pris la décision suivante.

Michel et Pierre Nicolas, frères, enfants dudit Jacques, seront tenu de restituer à leur père la tine et un tonneau qu'il demande et devront payer pour lui, à Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, comme pleige de celui-ci envers Jacques Jacquet, dudit Pertuis, de la somme de 48 livres envers ledit Jacques ou Pierre Archimbaud, pour 2 saumées d'avoine ou leur plus-value attendu que ledit Michel fils a retiré de son père l'avoine, pour acquitter leur dette à Teissier, de Lourmarin (84), 1 saumée de conségal et sa plus-value et dépens, à Armilhon, dudit lieu, 15 livres, à Louis Martin 9 livres et à Antoine Audoin, cordonnier, de Pertuis, 15 livres.

Ledit père ne pourra demander rien d'autre sur le bien de ses enfants. Ces derniers devront cependant expédier à leur père 8 quintaux de foin dans quinze jours et de « *contenir* » au paiement des 3 charges de blé annone et 15 coupes de vin pour pension sa vie durant, suivant le contrat d'habilitation. Ils devront faire tenir quitte leur père envers Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, pour 1 saumée 2 panaulx de blé annone. Les enfants ne pourront pas rechercher leur père pour les 12 florins qui lui ont été compensés par la communauté de Peypin-d'Aigues.

Les arbitres prennent 9 livres 12 sols pour leur travail, que les enfants paieront et pourront récupérer pour moitié sur la pension de leur père à la récolte prochaine.

[Signé : Darbon, Gavaudan]

Ledit jour, la sentence a été publié aux parties à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Claude Mouret, en présence de ce dernier et de Jacques Gras.

f° 167 :

Obligation pour Étienne Tamisier, boucher,
contre André Roux

Le 05/02/1609, a comparu André Roux, de Lourmarin (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Étienne Tamisier, boucher, de ce lieu, présent, la somme de 9 livres, pour l'achat de chair de pourceau, reçue, et qu'il promet de payer à la Saint-Barthélemy.

Acte fait et publié en ce lieu, en présence de Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), et Pierre Sauvan, de ce lieu.

[Signé : Gaudemar]

f° 168 :

Quittance pour Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque contre Jacques Monier

Le 05/02/1609, a comparu Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), présent, la somme de 246 livres 15 sols de principal, que ledit Monier avait cédé audit Gaudemar suivant acte chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, le 31/12/1604, ainsi que 5 livres 5 sols pour le droit de lods dudit acte, le tout adjugé audit Monier par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 21/08/1606, sentence confirmée par arrêt de la Chambre de l'édit séant à Grenoble (38) du 20/12/1608.
De plus, ledit Monier a reçu dudit Gaudemar la somme de 25 livres pour les dépens adjugés par ladite sentence, taxés par le lieutenant particulier le 30/01/1609 suivant les lettres levées le 03/02/1609, soit au total 277 livres, d'où quittance ainsi que de 8 sols pour les dépens du commandement, sans préjudice audit Monier des intérêts qu'il dit lui être dus pour ladite somme jusqu'à ce jour, ce que ledit Gaudemar conteste.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Antoine Courenc, de ce lieu.
[Signé : J Monier, Gaudemar, Plunier, Courenc]

f° 169 :

Sommation pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier

Le 05/02/1609, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), lequel a sommé Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, « *de luy dellivrer tout présantement l'extraict de l'arrest* » signifié dans la quittance reçue ce jour chez ce notaire, pour la somme de 277 livres 8 sols « *pour s'en servir en ce que luy conserne, autremant à faulte de ce fère, et que ledit Gaudemar soict constainct en fère d'aultres extraictz, il proteste contre ledit Monier pour contre d'icelluy en avoir son ramboursemant et s'en prouvoir ainsy et par-devant qu'il appartiendra, et de tous dépans, dommaiges et intérestz que pour raison de ce ledit Gaudemar pourroit souffrir* ».
Ledit Monier a dit « *qu'il n'est tenu luy expédier ledit arrest, d'aultant que ledit Gaudemar ne l'a pas payé des despans taixés en la Chambre de l'édict à Grenoble, desquelz despans en est appellant luy ayant faict expédier deux coppies l'une à Grenoble, l'autre à Aix aux procureurs dudit Gaudemar, et estant paié de tous lesdits despans, offre luy randre ledit arrest, protestant aussy de tous despans, dommaiges et intérestz mesmes de l'appellation* ».
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Antoine Courenc, de ce lieu.
[Signé : J Monier, Gaudemar, Courenc]

f° 170 :

Quittance pour D^lle^ Anne Sauvecane et Antoine Ange contre Laurent Gaudemar

Le 06/02/1609, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que ses compagnons a confessé avoir été payé précédemment par D^lle^ Anne Sauvecane et Antoine Ange, mère et fils, de ce lieu, présents, pour les grains qu'ils doivent auxdits Gaudemar tant par un acte de sous-arrentement des cosses chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, le 03/06/1602, que d'autres actes, chez M^e^ Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), et ce notaire, y comprenant les cessions faites auxdits Gaudemar sur Antoine Estienne. D'où quittance.
De plus, il confesse avoir été payé de tout ce qu'ils doivent de leur arrentement mentionné dans leur livre de raison, d'où quittance réciproque de cet arrentement.
Il confesse avoir été payé pour les lods et trézain des acquisitions suivantes : une collocation de Claire Reynaud, des hoirs de Jean Baruel, hoirs de Hugues Bernard, fils de François, hoirs de Marquet Bouchet, hoirs de Hugues Bernard, fils de Pierre, Melchion Baudoin, hoirs

de François de Maurasque [Manosque], Marguerite Laidet et Paul Danjou, Pierre Ferrat, Hugues Lantelme, hoirs de François Meiran, hoirs de Michel Rey, hoirs d'André Rey, hoirs de Laurent Roux, hoirs d'Anne Vian, hoirs de Pierre Bernard. Ainsi que du lods des échanges de Jacques Gueidan et feu Louis Pourchier, par actes reçus chez ce notaire, se montant au total à 13 livres 2 sols.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Félissian et Honoré Ginies, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, Ange, Honnort Ginies]

f° 172 :

Quittance pour Michel Falician contre Antoine Ange

Le 06/02/1609, a comparu Antoine Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Michel et Jean Félissian, frères, de ce lieu, la somme de 36 livres 10 sols 9 deniers, pour le prix de l'achat de propriétés par eux acquises dudit Ange suivant acte chez M^e^ Bernard, notaire de ce lieu, le 13/12/1604. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies, de ce lieu, et Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04).
[Signé : Ange, Gaudemar, Honnorat Ginies]

f° 173 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Gilly

Le 06/02/1609, a comparu Michel Gilly, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge d'orge prin, reçue pour semer, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Georges Brun.
[Signé : A Garcin]

f° 176 :

Accord pour Paul Agnel et consorts contre le S^r^ Pierre d'Anthonnellet

Le 07/02/1609, comme « *faict environ 20 jours, passant en ce lieu de La Tour d'Aigues, 2 hommes incogneus conduiseant une jeument poil blanc, laquelle feust arrestée avec lesdits hommes, lesquels du despuis sont esté condamnés par santance diffinitifve d'avoir du fouet, et ladite jeument randue à noble Pierre d'Anthonnellet, de la ville d'Arles, suivant la confession desdits hommes, lesquelz l'auroient desrobée, en paiant par ledit d'Anthonnellet la despance de ladite jeumant et la moitié des espices aux fermiers segnoriaulx dudit La Tour, ayant le droict du procureur juridictionnel d'illec au nom duquel les porsuittes sont esté faictes, de laquelle santance lesdits fermiers ont appellé la cause introduitte par-devant la cour de Parlemant où est pandante, et lesdits hommes transduitz en la ville d'Aix, laquelle santance seroit venue à la notice de noble Jehan d'Anthonnellet, frère, et au nom dudit Pierre, lequel a requis Paul Agnel et Jacques Gondon deux desdits fermiers luy randre ladite jeument, offrant leur paier jusques à la somme de 33 livres pour tous despans et despance de ladite jeument à luy consernant, laquelle offre iceulx fermiers ont acceptée*. »
Ont comparu lesdits Agnel et Gondon qui ont confessé avoir reçu dudit S^r^ Jean d'Anthonnellet, payant pour son frère, présent, ladite somme de 33 livres d'où quittance.
Ledit d'Anthonnellet a vendu ladite jument audit Agnel pour le prix de 60 livres, somme reçue d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin et Jaumet Gouirand, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Gondon, … [J d'Anthonnellet], F Charpin]

f° 178 :

Quittance pour Laurent Gaudemar contre Jacques Monier

Le 07/02/1609, a comparu Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), présent, la somme de 264 livres 14 sols 6 deniers, pour les dépens auxquels ledit Gaudemar a été condamné envers ledit Monier par arrêt de la Chambre de l'édit à Grenoble (38) le 20/12/1608, taxés par le commissaire le 07/01/1609. Cette somme ainsi que 8 sols pour l'exploit du commandement a été reçue, d'où quittance « *sans préjudice audit Monier des despans du pareatis* [?] ».
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de ce lieu.
Avant de signer, ledit Gaudemar a sommé ledit Monier de lui donner les compulsoires desdits dépens, ainsi que l'arrêt scellé et signé, étant donné que ledit Gaudemar a payé par cet acte ledit arrêt. Ledit Monier lui a donné les lettres compulsoires de dépens, et pour l'arrêt a requis copie de la sommation pour y répondre par conseil « *disant lui avoir faict donner coppie dudit arrest par Courenc sergent, et ledit Gaudemar a dict n'avoir recu aulcune coppie* ». D'où acte.
[Signé : J Monier, Gaudemar, Darbon, L Jourdan]

f° 185 :

Obligation pour Paul Agnel contre Simon Long

Le 09/02/1609, a comparu Simon Long, maçon, de Rians (83), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent M^e^ Jean Chabert, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Ange, Jehan Chabert, Darbon]
Le 17/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui a fait quittance audit Long.
[Signé : P Agnel]

f° 185 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Beymond

Le 09/02/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 94 livres et ½, pour l'achat d'une paire de bœufs poil blanc et rouge, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque des bœufs.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de Jean Rouet et Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues.
[En marge : Le 18/09/1609 ledit Pourchier a reçu dudit Beymond 21 écus en déduction du total]
Le 06/09/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Beymond.
Fait en ce lieu en présence de M^e^ Louis Jourdan et Jean Daumas.
[Signé : L Jourdan]

f° 192 :

Sommation pour Jean Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre Barthélémy Jourdan

Le 10/02/1609, comme le 14/07/1608 les hoirs de feu M^e^ Jean Monestier, notaire de Lourmarin (84), ont fait gager, en vertu de leur clame devant les soumissions d'Aix-en-

Provence (13), Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et ont fait prendre tous ses semés ainsi que les fruits de ses vignes, avec pour séquestre Jean Estève, dudit lieu, « *sans que de despuis icelluy Estève aye réduict aulcung desditz fruictz soubz la promesse verballe que ledit Jourdan en a faict audit Estève de le rellever de ladite séquestration envers tous qu'il appartiend, et pour le jourd'huy se treuve porsuivy à la restitution d'icelluy à son grand préjudice, dommaige et intérestz* », ledit Estève a sommé ledit Jourdan, présent, de le relever de ladite séquestration suivant sa promesse. Ledit Jourdan a dit « *que pour le présant ne veut fère aulcune responce* ».
D'où acte fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, sur la place, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Mallan, dudit lieu.

f° 194 :

Obligation pour Jean Orcière contre Marquet Grange

Le 12/02/1609, a comparu Marquet Grange, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Orcière, ménager, dudit lieu, présent, la somme de 18 livres, que ledit Grange s'était obligé à payer audit Orcière pour Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), suivant acte d'accord chez ce notaire le 20/11/1608, avec au pied de l'acte quittance dudit Orcière audit Grange, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Christophe Escoffier, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 10/10/1609, acte barré en présence dudit Orcière, qui fait quittance audit Grange.
Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Jean Bressier.

f° 195 :

Rétention pour François Massel, de Cabrières-d'Aigues, contre Jean Marcou

Le 12/02/1609, comme Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), a acquis par achat des hoirs de Claude Anthoard, de Cucuron (84), un cazal audit lieu de Cabrières-d'Aigues, avec son relarguier, confrontant cazal de Jean Gay, le chemin public de deux côtés ; ainsi que la moitié d'un autre cazal, confrontant cazal de Brunet Anthoard et le chemin ; le tout pour le prix de 6 livres suivant acte chez Me Moreti, notaire de Cucuron, en 1608, la vente a été apprise par François Massel, neveu de ladite feue Anthoard, dudit lieu. Il a déclaré audit Marcou vouloir retenir ladite acquisition, offrant de le rembourser.
A comparu ledit Marcou, qui a désemparé audit Massel lesdits biens moyennant la somme de 9 livres en déduction de laquelle ledit Marcou a compensé 6 livres, qu'il doit audit Massel pour achat d'une crotte suivant acte chez Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), cette année, d'où quittance réciproque. Pour les 3 livres restantes, ledit Massel a promis de les payer à la Saint-Michel ; il devra aussi payer pour ledit Marcou aux fermiers seigneuriaux le droit de lods de la somme de 9 livres, en déduction de l'acquisition faite par ledit Marcou desdits hoirs, suivant l'acte chez Me Moretty.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de David Baridon, de Cabrières-d'Aigues, et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 198 :

Obligation pour François Velixandre contre Barthélémy Gouirand

Le 13/02/1609, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 5 panaulx de blé annone, le tout reçu, avec pour pleiges Jean Allemand et François Roy, présents, qui promettent de le rembourser.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Pazier et Jean Reynaud.

[Signé : B Goirand, F Pazier]
Le 06/10/1612, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance audit Gouirand. Fait en présence de Guillaume Nicolas.

f° 199 :

Achat pour Pierre Bret contre Daniel Furet

Le 13/02/1609, a comparu Daniel Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, dudit lieu, présent, une terre acquise par collocation d'Antoinette Meynier, audit lieu, quartier de Font-Jallouze, de 2 émines, confrontant vigne dudit Bret, vigne des hoirs d'Antoine Meynier de deux côtés ; ainsi qu'un petit coin de terre audit quartier, de 3 cosses, confrontant terre à deux parts dudit Bret, terre des hoirs d'Étienne Meynier. La vente est faite pour le prix de 24 livres, dont ledit Furet a confessé avoir reçu 6 livres 15 sols d'où quittance, et le reste, ledit Bret promet de le lui payer à la Saint-André prochaine.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et de Philippe Mouret, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : D Furet, Charles Jourdan]
Le 06/09/1610, ledit Furet a confessé avoir reçu dudit Bret l'entier paiement, d'où quittance, ainsi que des dépens de la clame.
Fait et publié en ce lieu en présence de M^e^ Louis Jourdan et M^e^ Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : D Furet, L Jourdan]

f° 201 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Peiron en principal, et Jean Rouet en pleige

Le 14/02/1609, a comparu Pierre Peiron, de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ d'orge prin, reçue pour semer, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues, son beau-fils, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon, fils de feu Jean, et de Louis Roux.
[Signé : P Agnel]

f° 202 :

Accord passé entre Pierre Fabry, de Cabrières-d'Aigues, et Pierre Arnoulx, dudit lieu

Le 14/02/1609, comme un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, entre Pierre Arnoux, fils et hoir de feue Andrieve Roland, de Cabrières-d'Aigues (84), demandeur en requête pour avoir paiement des droits de sa mère sur les biens de feu Nicolas Pallon, vivant mari de ladite Roland, suivant les actes de mariage et reconnaissances, contre Pierre Fabry de ce lieu, l'un des tenanciers des biens dudit Pallon, savoir un coin de pré et terre limitrophes audit lieu quartier de La Rougettière de trois émines confrontant pré de Jean Roux dit Gay, pré dudit Fabry ; ces propriétés ont été acquises par ledit Fabry par achat auprès de la communauté dudit lieu par acte chez Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues. Ont comparu lesdits Arnoux et Fabry, lesquels pour couper court au procès ont transigé ainsi. Ledit Fabry devra payer audit Arnoux la somme de 15 livres, reçue à l'instant d'où quittance. En échange ledit Arnoux se départ des droits qu'il a sur lesdits propriétés. Ledit Arnoux promet de ne faire aucune recherche vis-à-vis dudit Fabry pour les grains qui lui ont été adjugés par la sentence arbitrale reçue chez Me Morelly notaire de Cabrières-d'Aigues le 27/05/1588 sur ces propriétés. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Louis Le Long de ce lieu.
[Signé : V May, Jehan Louis Le Long]

f° 210 :

Obligation pour Paul Agnel contre Siméon Benoît

Le 14/02/1609, a comparu Siméon Benoît, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge d'orge prin, reçue pour semer et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies et Jean Bressier.
[Signé : P Agnel, Honnoret Ginies]

f° 213 :

Achat pour Paul Agnel contre Me Claude Darbon

Le 14/02/1609, a comparu Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un coin de chènevière en ce lieu, quartier du Pas de Hourgouze, de 9 cosses, confrontant chènevière de Marguerite Laydet, le fossé de Hourgouze, chènevière des hoirs de Jean Billard et le chemin allant à Ansouis.
La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : Darbon, P Agnel]

f° 226 :

Sous-arrentement pour André Silvestre contre Michel Falician

Le 16/02/1609, a comparu Michel Félician, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à André Silvestre, dudit lieu, présent, les terres et un coin de pré qu'il tient à rente de Me Pascal Sicard, de ce lieu, au prix de 5 saumées 1 panau de blé par an, suivant l'acte chez Me Hupais, et ce pour 2 années et 2 prises de fruits. La première paie aura lieu à la récolte prochaine, ledit Silvestre ayant semé aux semences dernières.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), et Honoré Pascal, de ce lieu.

f° 228 :

Obligation portant compte-final pour Me Louis Jourdan contre Me François Roman

Le 16/02/1609, a comparu Me François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres, pour tout compte final de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour, incluant deux actes d'obligation chez ce notaire, les censes, tailles de l'an dernier comprenant les censes de Jeanne Jourdan, sa belle-fille et ses enfants. Il promet de le payer à Notre-Dame de mars.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Louis Ange, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, F Roman]

f° 231 :

Insolutondation pour Louis Ripert contre Guillaume et Jean Morel, frères

Le 17/02/1609, ont comparu Guillaume et Jean Morel, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels pour payer la somme de 49 livres 5 sols qu'ils doivent à Louis Ripert, ménager, dudit lieu, présent, suivant deux actes chez ce notaire en 1608, ont baillé un verger d'oliviers audit lieu, quartier du Serre ou Lacombe des Jourdans, de 2 émines 1 cosse ¼ de

terre au dextre, confrontant verger de Jacques Périn, vigne de Daniel Magnan, terre de Brunet Jourdan de deux côtés. Ledit Ripert, en plus de ladite somme leur a donné 4 livres pour la plus-value du verger, d'où quittance.
Ledit Jean Morel déclare avoir reçu ladite somme de 49 livres 5 sols des obligations pour l'employer à ses affaires. Lesdits Morel se réserve le semé dans le verger et paieront les tailles jusqu'à la cueillette.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez Pierre Reymond, en présence de Jean Orcière et Pierre Arnoux, dudit lieu.
[Signé : Morel, Fois Ripet]

f° 234 :

Ratification pour Me Esprit Bérardn notaire de Jouquesn contre Paul Agnel

Le 18/02/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a approuvé et homologué l'acte de vente passé par Antoine Garcin, son neveu, présent, en faveur de Me Esprit Bérard, notaire de Jouques (13), absent, d'un jonquier que ledit Agnel avait acquis par collocation d'Honorade Cottolende, veuve, dudit Jouques, suivant acte chez Me Antoine Fabry, notaire de Jouques, en 01/1609, confessant aussi ledit Agnel avoir reçu des mains dudit Garcin l'argent, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Denis Fabry, de Jouques, et Antoine Fournier, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, P Agnel D Fabry]

f° 237 :

Obligation pour Balthazar Gueidan, notaire, contre Mathieu Roman

Le 21/02/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan, notaire de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Valete et Charles Jourdan.
Le 12/09/1609, acte barré en présence dudit Gueidan, qui fait quittance audit Roman.
[Signé : Gueidan]

f° 241 :

Obligation pour Paul Agnel contre noble Jean Louis Roy

Le 23/02/1609, a comparu noble Jean Louis Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu, absent, 1 charge et ½ d'orge prin, en prêt amiable, reçue et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Darbon, fils d'Étienne, et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : JL Roy]

f° 242 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon

Le 23/02/1609, a comparu François Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, absent, 2 charges et ½ d'orge prin, reçues pour semer présentement d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Louis Roy et de Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : JL Roy]

Le 08/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : P Agnel]

f° 243 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy, de Lourmarin

Le 23/02/1609, a comparu François Roy, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent la somme de 75 livres pour « *retour d'eschange de beufz* », reçus, poil rouge, et qu'il promet de payer à Noël, avec hypothèque des bœufs.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Charles Jourdan]
Le 22/02/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roy.
Fait et publié en ce lieu en présence de Michel Rodde et M^e^ Jean Ange.
[Signé : P Agnel]

f° 244 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy, de Lourmarin

Le 23/02/1609, a comparu François Roy, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal et 1 charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Charles Jourdan]
Le 08/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roy, présent.
[Signé : P Agnel]

f° 245 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel

Le 23/02/1609, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal et 2 charges d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et François Roy, de Lourmarin (84).

f° 246 :

Obligation pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Pierre Poluot, Jean Furet en principal, et Jean Richard en pleige

Le 24/02/1609, ont comparu Pierre Poluot et Jean Furet, de Peypin-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, 2 charges pour ledit Poluot et 1 charge pour ledit Furet, le tout reçu d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Richard dudit lieu qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Guillaume Gobin et Charles Jourdan.
[Signé : Peiron Poliot, J Richard]

Le 25/05/1610, acte barré en présence dudit Gueidan, qui a confessé avoir été payé par ledit Furet et par ledit Richard, payant pour ledit Poluot, tant suivant une autre quittance que celle-ci, d'où quittance du total.
Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Jean Reynaud.
[Signé : Gueidan]

f° 252 :

Obligation pour Paul Agnel contre Alexis Morin

Le 24/02/1609, a comparu Alexis Morin, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres en prêt amiable, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Isnard Molinet, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 265 :

Obligation pour Jacques Franchesquin contre Étienne Olivier

Le 28/02/1609, a comparu Étienne Olivier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques Franchesquin, dudit lieu, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt amiable et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Darbon, L Jourdan]
Le 13/04/1610, acte barré en présence de Mathieu Durand, tuteur de Jacques Franchesquin, fils et hoir dudit feu Jacques, qui confesse avoir été payé par ledit Olivier, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Pierre Nicolas.
[Signé : M Durand, Ange]

f° 265 :

Prorogation pour Sauvaire Mouret contre M^e^ Louis Jourdan

Le 28/02/1609, ont comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte pour la somme de 9 livres et ½ de principal que ledit Mouret doit audit Jourdan suivant acte reçu chez ce notaire le 27/04/1608, ainsi que les dépenses faites contre ledit Mouret jusqu'à expédition de gages. Au final, ledit Mouret doit encore 8 livres 16 sols, et ledit Jourdan lui en proroge le paiement jusqu'au 15 août et se départ de toute exécution et décharge le séquestre.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Philippe Gouirand et Jean Marcou.
[Signé : L Jourdan]

f° 268 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Mathieu Roman

Le 03/03/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Pourchier, dudit lieu, présent, la somme de 37 livres et ½, pour l'achat d'une vache poil rouge avec un veau, le tout reçu, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Pons Aubin, de ce lieu.

Le 14/12/1609, acte barré en présence dudit Pourchier, qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Pierre Bret.
[Signé : J Garcin]

f° 273 :

Obligation pour Paul Agnel contre Bernard, Jean et Joseph Barbaroux

Le 05/03/1609, ont comparu Bernard Barbaroux, de Colmars (04), Jean et Joseph Barbaroux, frères, de Thorame-Haute (04), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour d'Aigues, présent, la somme de 36 livres, pour arrêt de compte final fait ensemble pour la marchandise d'huile et de sel fournie par ledit Agnel auxdits Barbaroux, et qu'ils promettent de payer au 25 juin prochain en ce lieu, chez ledit Agnel à leurs dépens. Si le délai n'est pas respecté, ledit Agnel se rendra à Thorame-Haute et lesdits Barbaroux devront le payer à raison de 3 livres par jour pour ce voyage.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Laurent Solliers, de ce lieu.
[Signé : J Barbaroux, P Agnel, L Vian]

f° 275 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux

Le 05/03/1609, a comparu André Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal et 1 charge d'orge prin, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Joseph Emin, bourgeois, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Monier et Jean Mouret.
[Signé : Emin]
[En marge : Il y a quittance portant cession d'actions le 09/10/1609, chez ce notaire]

f° 276 :

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ginies

Le 06/03/1609, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Claude Ginies, ménager, de La Bastidonne (84), lesquels ont procédé à un compte-final entre eux pour les affaires qu'ils ont négociées, tant pour la mègerie de la métairie dudit Agnel tenue par ledit Ginies, que pour les fournitures de celles-ci et autres jusqu'à ce jour. Ledit Ginies est débiteur envers ledit Agnel de la somme de 110 livres et 5 charges 2 panaulx d'orge. Il promet de payer l'argent au 15 août et l'orge aux fêtes de mai. Ledit Ginies confesse avoir reçu aux semences dernières pour la métairie dudit Agnel, la quantité de 46 charges de blé annone, 31 charges de conségal, 2 charges d'épeautre, 2 grosses charges d'avoine suivant leur acte de mègerie reçu chez M^e^ Hupais. Ledit Agnel confesse avoir reçu à bon compte des ustensiles et chargement de fruit 130 livres de fer en « *reilhe* » dudit Ginies, et consent à barrer tous les actes jusqu'à ce jour et celui-ci.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Pierre Moutte, de Cadenet (8).
[Signé : P Agnel, L Jourdan, J Pierre Moutte]
Le 03/12/1627, Antoine Garcin, co-héritier dudit feu Agnel, a confessé avoir été payé par lesdits Ginies de 4 écus pour sa part et moitié de ladite obligation, demandant à ce que l'on barre l'acte, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]
Par quittance du 27/05 « *dernier* » Jean Garcin co-héritier fait quittance, chez M^e^ Bernard.

f° 278 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Moutte

Le 07/03/1609, a comparu Pierre Moutte, de Cadenet (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Antoine Garcin, son neveu, présent pour lui, la somme de 180 livres pour l'achat d'un mulet poil roux et d'une mule poil gris avec leur bât et cordage, le tout reçu et qu'il promet de payer en trois paies de 60 livres chacune, la première à Noël, la deuxième à la Saint-Barthélemy suivante et la dernière à Noël 1610, avec hypothèque du bétail.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May, de ce lieu, et Mathieu Aguiton, de Lourmarin (84).
[Signé : Pierre Moutte, V May, Mathieu Aguiton]
Le 17/10/1609, ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Motte 90 livres au prix dudit bétail, que ledit Motte lui a « *remis en pouvre estat* », d'où quittance.
Fait en présence de Michel Rodde et Charles Jourdan.
[Signé : P Agnel, M Rodde]

f° 281 :

Déclaration pour Philippe Silvestre contre Noël Meynier – f°281

Le 09/03/1609, a comparu Philippe Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Noël Meynier, dudit lieu, absent, « *combien qu'il aye faict arrester entre les mains dudit Meynier la gaigerie prinse à Jaumet Barthélemy, de Saint Martin de la Brasque, pour arreiraiges de tailhes, sy est ce toutesfois qu'il n'empeiche point que Claude Moret, thézorier moderne dudit Peipin, soict premiremant payé, de laquelle gaigerie s'en est dès à présant desparti sauf à luy de se prouvoir contre ledit Barthélemy, son débiteur, ainsy que s'appartient, dont en a protesté, n'entendant ledit Silvestre fère aulcunes porsuittes par-devant monsieur le lieutenant général d'Aix suivant l'assignation à luy donnée, et de ce que dessus en a requis acte pour estre signiffié audit Meynier* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier, broquier, y habitant.

f° 284 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Roman en principal, et Jacques Gondon en pleige

Le 09/03/1609, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal, reçues, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Martin Monier, broquier, de ce lieu.
[Signé : J Gondon, N Olivier]
Le 04/09/1610, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance audit Roman.
Fait en ce lieu en présence de noble Jean Meolhon et M^e^ Pierre Roux, avocat.
[Signé : Roux]

f° 285 :

Obligation pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Jean Jourdan

Le 09/03/1609, a comparu Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge et ½ de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Balthazar Billard, qui s'est porté pleige.

Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Jacques Grillard et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : Billard, J Grillard, N Olivier]
Le 27/11/1610, acte barré en présence dudit Gueidan, qui fait quittance audit Jourdan.
[Signé : Gueidan]

f° 289 :

Achat pour Jacques Silvestre contre Jean Richard

Le 10/03/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à M^e^ Jacques Silvestre, baile dudit lieu, présent, un verger d'oliviers audit lieu, quartier de Ville Vieille, d'environ 8 cosses au dextre, confrontant verger de M^e^ Pierre Roux, avocat, et noble Jean Meolhon, verger de Marquet Roux et verger d'Antoine Meynier.
La vente est faite pour le prix de 9 livres 15 sols, que ledit Silvestre promet de payer au 15 août. Ledit Richard confesse avoir déjà reçu 15 sols.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Pierre Bret, fils de François, et Elzias Silvestre, dudit lieu.
[Signé : Jacque Silvestre, J Richard]
Le 17/10/1609, ledit Richard a confessé avoir reçu dudit Silvestre les 9 livres, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Sauvaire Mouret.
[Signé : J Richard, Coussin]

f° 291 :

Rétention pour Sauvaire Mouret contre Pierre Bret

Le 10/03/1609, comme le 21/04/1608 Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), a acquis par collocation, suivant autorité du lieutenant général aux soumissions d'Aix-en-Provence (13), une vigne de 2 hommes ¼, avec un petit coin de terre limitrophe de Sauvaire Mouret dudit lieu, audit lieu, quartier de La Théolière, confrontant vigne des hoirs de Valentine Furet et vigne restante audit Mouret, pour le prix de 23 livres 10 sols et ½, ledit Mouret a requis de retenir cette vigne et coin de terre en le payant au juste prix, comme il le lui est permis.
A comparu ledit Bret, lequel a cédé audit Mouret, présent, ladite vigne et coin de terre moyennant ledit prix de 23 livres 10 sols et ½, que ledit Mouret promet de payer au 15 août. Une fois le délai passé, sans paiement, ledit Bret récupèrera la propriété.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, et Melchion Valete, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : J Richard]

f° 295 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 15/03/1609, le conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84) s'est réuni aux aires dudit lieu, par-devant M^e^ Jacques Silvestre, baile, à la requête et présence de Philippe Mouret et Abraham Gruet, consuls, où furent présents Claude Mouret, Pierre Bret, Sauvaire Mouret, Noël Meynier, Pierre Gruet, Daniel Furet, Jacques Olivier, Elzias Silvestre, François Mouret, Jean Richard, Dominique Guende, Jean Silvestre, Pierre Meilleuret, Jean Pierre Silvestre et Bertrand Suerle, tous dudit lieu, lequel conseil suite à l'arrêt obtenu par la communauté de la cour de parlement de ce pays du 12/02/1609 contre le chapitre Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13) et les prieurs du prieuré dudit lieu et leurs fermiers, portant notamment que les choses saisies par lesdits rentiers aux particuliers de ce lieu leur seront rendues, en passant les soumissions par lesdits consuls, le conseil a nommé pour procureurs lesdits consuls ou l'un d'eux et ledit Claude Mouret, présents, pour aller à Aix-

en-Provence au greffe civil de la cour pour passer les soumissions pour la restitution des gageries prises auxdits particuliers et les rendre ou leur valeur.
Fait et publié audit lieu en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan, de de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Jaque Silvestre, J Richard, Elzias Silvestre, Darbon, Claude Mouret]

f° 297 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guilhen Nallin, Honoré Francou, Pierre Arnaud, Michel Gilly et Laurent Carbonel

Le 16/03/1609, ont comparu Guilhen Nallin, Honorat Francou, Pierre Arnaud, Michel Gilly et Laurent Carbonnel, du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres, pour l'achat de 2 charges et ½ de conségal, reçues, ainsi que 60 livres en argent en prêt, d'où quittance, et qu'ils promettent de payer dans un mois.
Ils hypothèquent un four de chaux qu'ils ont déjà commencé audit lieu quartier de Saint-Simian.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), et Melchion Valete.
[Signé : P Agnel, J Gondon]

f° 298 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Beymond

Le 16/03/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de conségal et 3 charges d'orge « *oultre les semances fornies* », et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Emin, bourgeois, et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Emin]

f° 299 :

Achat pour Paul Agnel contre Pierre Silvy

Le 16/03/1609, a comparu Pierre Silve, travailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, une terre audit lieu, quartier de Hourgouze, de 6 éminades, confrontant terre dotale du capitaine Ferdinand Bon, terre dudit Agnel et le fossé de Hourgouze.
La vente est faite pour le prix de 60 livres, que ledit Agnel devra payer aux prêtres de cette Église en une fois, somme qui avait été léguée par feue Espérite Olivier, femme dudit Silve pour une fondation suivant son testament reçu chez Me Bernard, notaire de ce lieu. Tant que ledit Agnel gardera la somme, il devra payer chaque année 5 livres de pension auxdits prêtres à chaque Noël à partir du prochain.
Fut présent messire Pierre Balleguier prêtre, curé et religieux de l'ordre de Saint-Ruf-lès-Valence, lequel tant pour lui que pour les autres prêtres, a accepté le paiement de la somme principale par ledit Agnel.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), et Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel, Balleguier, J Gondon]

f° 313 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud, Bastien Ricard, François Meilleuret et Esprit Francou

Le 17/03/1609, ont comparu Jean Arnaud, Bastien Ricard et François Meilleuret, de Vitrolles-en-Luberon (84), lesquels, tant pour eux que pour Esprit Francou qui devra ratifier l'acte dans quinze jours, ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres tant pour l'achat de 4 charges de conségal que pour de l'argent prêté, le tout reçu d'où quittance, et qu'ils promettent de payer dans quinze jours, avec hypothèque d'un four de chaux qu'ils ont commencé audit Vitrolles-en-Luberon.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et François Pazier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sicard]

f° 315 :

Arrentement pour Antoine Étienne contre Guillaume Andrieu

Le 18/03/1609, a comparu Antoine Estienne, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Guillaume Andrieu, de La Tour-d'Aigues, présent, tous les biens qu'il a à Saint-Martin-de-la-Brasque y compris la terre de Magdeleine Reynaud, consistant en terres, vignes, prés et jardins, avec la plus haute maison et chambre limitrophe du côté du couchant, et ce pour 4 ans et 3 prises de fruits à partir de la Toussaint dernière, contre une rente annuelle de 5 saumées moitié blé annone moitié conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu à la Magdeleine prochaine en un an.
Ledit Andrieu devra habiter ladite maison avec sa famille et bétail, y faire consommer les pâtures, y utiliser le fumier et le faire charrier aux propriétés. À la récolte prochaine, ledit Estienne devra expédier audit Andrieu 100 quintaux de paille que ledit Andrieu devra rendre la dernière année, où il laissera aussi le tiers des terres vide. Ledit Estienne devra bailler en mègerie audit Andrieu 2 chèvres de lait et 4 ruches, le tout reçu, avec 15 ruches vides pour la durée de l'arrentement ainsi qu'1 truie poil blanc, le tout reçu. Pour chaque portée de porcs, ledit Estienne devra donner 12 cosses d'orge, et les pourceaux se partageront à parts égales à la fin du bail. Ledit Estienne fera les parts et ledit Andrieu choisira la sienne. Pour les chèvres et leur croît, ledit Andrieu expédiera chaque année audit Estienne 3 livres de fromage.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, devant la maison de Georges Roux, en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 317 :

Arrentement pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Mallan

Le 18/03/1609, a comparu Jean Arnoux, consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel au nom de la communauté et suivant pouvoir du 8 de ce mois par délibération, a arrenté à Jean Mallan, dudit lieu, présent, tous les biens que la communauté a acquis des particuliers, sauf ceux de Georges Roux et Jean Roman. Et ce pour 4 ans et 3 prises de fruits, à partir de la Toussaint dernière, contre une rente annuelle de 3 charges moins 1 panau, moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante, à payer à la Magdeleine, à partir de la prochaine en un an. La dernière année, il laissera le tiers des terres vide.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, chez Georges Roux, en présence de Me Claude Darbon et Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : Darbon]

f° 321 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux et Mathurin Gellus

Le 20/03/1609, ont comparu Honoré Roux et Mathurin Gellus, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 2 charges de conségal et 2 charges d'orge, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Jean Solliers, de ce lieu.
[Signé : Honorat Rous, P Agnel]

f° 322 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gellus

Le 21/03/1609, a comparu Mathurin Gellus, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 21 livres pour l'achat d'une roue de charrette ferrée avec son essieu, reçue, et qu'il promet de payer moitié au 15 août moitié au même jour l'année d'après.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Roux et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Honorat Rous]

f° 329 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Antoine Auman

Le 24/03/1609, a comparu Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres, pour le prix d'une ânesse poil noir avec son bât, reçue, qu'il promet de payer, 18 livres à la Sainte Magdeleine et les 15 livres restantes à la Toussaint suivante, avec hypothèque.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Vespier et Vinson Moutton, de La Motte-d'Aigues.
Le 04/09/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, qui fait quittance audit Auman.
Fait en ce lieu en présence d'Étienne Ferrat et Jean Roux.

f° 330 :

Obligation pour Paul Agnel contre Vinson Moutton

Le 24/03/1609, a comparu Vinson Moutton, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal et 1 charge d'orge, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vespier et Antoine Auman.

f° 331 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert

Le 24/03/1609, a comparu Pierre Rambert, dit Callier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Vespier et Antoine Auman.
Le 26/08/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Rambert.
[Signé : P Agnel]

f° 338 :

Obligation pour Paul Agnel contre Elzias Silvestre

Le 26/03/1609, a comparu Elzias Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge moitié blé moitié conségal, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Elzias Silvestre]
Le 19/01/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Silvestre.
[Signé : P Agnel]

f° 343 :

Promesse pour maître Pascal Estienne contre M^e^ Louis Jourdan

Le 28/03/1609, a comparu M^e^ Pascal Estienne, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a baillé à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la charge de trésorier de La Motte d'Aigues pour cette année. Il devra exiger les sommes imposées aux habitants et propriétaires suivant les cazernets qui seront dressés et fournis à cet effet par la communauté. Il donnera l'argent aux consuls ou aux créanciers de la communauté. Il se paiera sur la recette à hauteur de 2 liards par florin récolte. Il devra payer les tailles royales du pays et autres aux lieux où il sera mandé aux dépens accoutumés payés par la communauté ; pour cela il sera averti 3 jours avant les termes des paiements. Ledit Jourdan confesse avoir reçu un cazernet de 16 sols par livre pour en faire la recette. Il rendra ses comptes et le reliquat à la fin de l'année.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Roman et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Pascal Estienne, Jehan Louis Le Long, F Roman]

f° 345 :

Cession pour Paul Agnel contre Claude Ferrier

Le 28/03/1609, a comparu Claude Ferrier, marchand, de Bonnieux (84), lequel en paiement de la somme de 60 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour un prêt amiable, il lui cède semblable somme à prendre de Claude Ferrier, de La Tour-d'Aigues, suivant acte reçu chez ce notaire en 1608.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Darbon]

f° 347 :

Promesse pour Joseph Emin, bourgeois, contre Jacques Cavallier

Le 28/03/1609, a comparu Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a promis à Joseph Emin, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de « *luy fère charrier à ses propres coustz et despans la quantité de 100 quintaulx de bonne chaux et aux terres dudit Emin assises au cartier de Saint Medier, moienant le pris et somme de 4 soulz et ½ pour quintail* ». Il a reçu, en déduction de la somme totale, 6 livres 6 sols et ledit Emin promet de payer le reste durant le travail.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : Emin]

f° 348 :

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Reymond

Le 28/03/1609, a comparu Laurent Reymond, travailleur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 5 panaulx de conségal, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jean Garcin, de ce lieu.

f° 349 :

Obligation pour M^e^ Claude Gavaudan contre Jean Richard

Le 28/03/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 saumée de conségal, mesure courante, reçue en prêt, et qu'il promet rendre aux fêtes de mai.
Fait en ce lieu en présence de Louis Jourdan et Charles Jourdan.
[Signé : Gavaudan, J Richard]
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Gavaudan, qui confesse avoir été payé par ledit Richard, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Rochel et Jean Arnoux.
[Signé : Gavaudan]

f° 349 :

Procuration pour Pierre Gruet, de Peypin-d'Aigues

Le 28/03/1609, a comparu Pierre Gruet, laboureur de Peypin-d'Aigues (84), lequel a nommé comme procureur M^e^ Étienne André, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour se présenter devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence comme défendeur contre Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues et Ansouis (84), et y faire toutes les poursuites jusqu'à sentence définitive.
Fait et publié à la Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valete, de ce lieu.

f° 351 :

Mariage entre Pierre Orcière, de Cabrières-d'Aigues, et Louise Bernard, de Lacoste

Le 29/03/1609, contrat de mariage entre Pierre Orcière, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), fils de Jean et de Claire Jourdan, dudit lieu, et Louise Bernard, du lieu de Lacoste (84), fille de Jean et de feue Suzanne Sambuc, dudit lieu.
L'époux est assisté et autorisé par son père ; l'épouse est assistée et autorisée par son père.
Ils s'engagent à se marier « *à la coustume de ceulx de la Relligion* » [mariage protestant].
Le père de l'épouse lui assigne en dot tous les biens et droits qu'elle peut avoir du côté maternel et la succession suite à la mort des feus Mathieu et Anne Sambuc, frère et sœur de ladite feue Suzanne Sambuc consistant en propriétés au terroir de Cadenet (84) et à Saint-Étienne (04) et ailleurs. En plus, le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres payables en trois paies égales de 50 livres chacune, la première de ce jour en un an et ainsi de suite à la même date, que l'époux et son père devront reconnaître. Le père de l'épouse s'est réservé les fruits des droits maternels jusqu'à ce jour, ainsi que la jouissance des fruits de « *quelques somes par luy recogneu et receue de ladite feue Suzanne Sambucque sa vie durant* ».

Le père de l'époux a donné à son fils un ¼ de tous ses biens à prendre à son décès, en se réservant toutefois 300 livres pour en disposer à son plaisir. Si le fils veut quitter la maison du père, ce dernier devra lui donner le ¼ de son bien contre une pension qui sera établie par des amis communs.
Fut présente Anne Pellenc, femme dudit Jean Bernard, laquelle a donné à ladite Louise Bernard 30 canes de toile de maison, à expédier à la consommation du mariage, comprenant 20 canes que le père de l'époux a déjà reçu de feue Suzanne Sambuc sans aucune reconnaissance, ce qu'il devra faire.
Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra, ainsi qu'une chaîne et attaches d'argent pour le jour du mariage aux dépens, moitié du père de l'épouse, moitié aux dépens du père de l'époux et de l'époux. Les vêtements et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Fut présente Marguerite Sambuc, tante de l'épouse, qui lui a donné une bague estimée à 3 livres.
Fut présente Jeanne Bernard, qui a donné à l'épouse 9 pans de toile de maison.
Fut présent Étienne Bernard, qui a donné 2 sézains.
Fut présent Étienne Hugon, qui a donné une brebis avec son nadon.
Fut présent Pierre Roustan, qui a donné 1 sézain. Jacques Roustan a donné 1 quizain. Pierre Mallan a donné 1 sézain. Michelle Appy a donné 12 sols et André Hugues a donné 8 sols.
Le tout a été reconnu.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.
Fait et publié à Lacoste, dans la maison dudit Bernard père, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jacques Baridon, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : L Jourdan, Jaques Baridon]
[Note en marge : Il y a quittance et reconnaissance chez ce notaire le 08/06/1609]

f° 358 :

Obligation pour Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, contre Esprit Molla, Jean Rougon, M^e^ Pierre Mathieu, Claude Vellier et Esprit Bergier

Le 01/04/1609, ont comparu Esprit Molla, ménager, Jean Rougon, M^e^ Pierre Mathieu, Claude Vellier, M^e^ Esprit Bergier lieutenant de juge, tous de Montlégier [Mollégès, 13], lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 645 livres, reçue à l'instant d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre au 15 août et de la porter en ce lieu, dans sa maison à leurs dépens. Si au terme, la somme n'est pas remboursée, ledit Agnel pourra mander un homme audit Mollégès, ou y aller lui-même et il devra payer pour chaque jour, comprenant le voyage, 3 livres.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Joseph Allier, bourgeois, de Digne (04), et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Bergier, P Agnel, S Moulard, Mathieu, Rougon, Villier, Joseph Alleier]

f° 363 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Morel

Le 01/04/1609, a comparu Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 5 panaulx de conségal, reçus en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valete.
[Signé : Morel]
Le 07/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Morel.
[Signé : P Agnel]

f° 364 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Arlaud

Le 04/04/1609, a comparu Antoine Arlaud, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu pour payer et remplacer messire Gabriel Rochel, prêtre, pour plus de quantité, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Michel Bonin, de Grambois (84), lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Antoine Queyrel.
[Signé : P Agnel, Queyrel]
Le 16/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Arlaud.
[Signé : P Agnel]

f° 366 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Le Long

Le 06/04/1609, a comparu Pierre Le Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt, et qu'il promet rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Valentin Clemens, de ce lieu.
[Signé : Pierre Le Long, P Agnel]
Le 13/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Le Long.
[Signé : P Agnel]

f° 367 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Darbon, fils d'Étienne

Le 06/04/1609, a comparu Jean Darbon, fils d'Étienne, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, présent, 5 panaulx d'orge et 5 panaulx de conségal, en prêt, le tout reçu, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Valentin Clémens, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 08/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : P Agnel]

f° 367 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Gouirand

Le 06/04/1609, a comparu Étienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 saumée de conségal, reçue en prêt amiable, et qu'il promet rendre aux fêtes de mai.
Fut présent Jean Jourdan, fils de feu Guilhen, de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Pascal Étienne et Louis Jourdan.
[Signé : Pascal Estienne]

f° 369 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Nicolas

Le 08/04/1609, a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 panaulx 3 sivadiers et ½ de blé annone, 5 saumées 5 panaulx de conségal, 1 charge d'orge et 39 livres 12 sols pour le prix de 36 coupes de vin reçues des mains d'Antoine Estienne, les grains reçus en prêt amiable outre les semences fournies précédemment, et il promet de rendre les grains aux fêtes de mai ainsi que l'argent.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Reboul et Jean Solliers, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 372 :

Transaction pour Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers, de Cabrières-d'Aigues, contre Marguerite Vivian

Le 11/04/1609, comme par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Marguerite Vivian, veuve d'Elzias Motton, fille et héritière de feue Marguerite Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), où sa cause a été introduite en appel d'une autre sentence du juge de La Tour-d'Aigues contre Pierre Sallenc, de Cabrières-d'Aigues (84), tenancier d'une vigne qui appartenait à feu Pierre Léotier, mari de ladite Marguerite Félissian, audit Cabrières-d'Aigues, quartier de Saint-Laurent, de 6 hommes, confrontant vigne de Pierre Jourdan, dit Comin, vigne de Pierre Ripert, vigne de Jacques Baridon ; et ledit Sallenc demandeur en requête de garantie contre Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, enfants et hoirs de feu Guilhen, dudit Cabrières-d'Aigues, tenanciers « *et postérieurs* » des biens aliénés par ledit feu Léotier. Par ladite sentence du 21/03/1607 et 17/02/1609, il a été dit que ladite Vivian se ferait colloquer sur les biens dudit feu Léotier suivant les indications qui seront fournies auxdits Jourdans pour la somme de 160 livres 7 sols tant en principal, qu'intérêts et dépens, ladite Vivian pouvant faire vendre les fruits de la vigne si elle préfère.
Ont comparu ladite Vivian, d'une part, et lesdits Jean et Pierre Jourdan, frères, tant pour eux que pour Daniel, leur frère, lesquels se sont accordés ainsi.
Lesdits Jourdan devront payer à ladite Vivian la somme de 160 livres 7 sols sur laquelle elle a confessé avoir reçu à l'instant 121 livres 7 sols, d'où quittance, y comprenant le prix de 2 charges de blé annone, dont elle devait 1 charge et ½ auxdits Jourdan, suivant acte chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance. Pour les 39 livres restantes, lesdits Jourdan promettent de les payer d'ici la Toussaint.
En échange, ladite Vivian cède tous ses droits sur la vigne et les biens dudit feu Léotier auxdits Jourdan et elle décharge aussi ledit Sallenc. Elle devra remettre tous les papiers et procédures auxdits Jourdan dans un mois.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Pierre Beymond, en présence de Paul Agnel, bourgeois, et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, P Agnel]
Le 23/11/1609, ladite Vivian a confessé avoir reçu de Jean Jourdan, présent, les 39 livres restantes, d'où quittance.
Fait et publié audit lieu en présence de Roman Queyrel et Claude Ginies, de La Bastidonne (84).
[Signé : R Queyrel]

f° 377 :

Testament pour Antoine Estienne, ménager, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 13/04/1609, testament d'Antoine Estienne, ménager, habitant en ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), natif de Lacoste (84), fils des feus Antoine et Marthe Isouard, dudit lieu, malade.
Il souhaite être inhumé en l'église de La Motte-d'Aigues (84), suivant la forme « *de ceulx de la Religion* » [protestante].
Il veut que le jour de son enterrement soient convertis en pain 6 panaulx de conségal, qui sera distribué aux pauvres dudit lieu par monsieur Croze ministre de cette vallée et M^e^ Pascal Estienne, frère du testateur. Le conségal sera expédié par son héritière.
Il lègue à Paul, David et Pierre Estienne, ses enfants et de Marguerite Sauvecane, sa femme, la somme de 750 livres chacun pour tout droit de légitime. Ils ne pourront recouvrer cette somme avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans ; d'ici là ils seront nourris et entretenus par leur mère.
Ledit testateur, reconnaissant « *la bonne aimitié que sa dite femme a à l'endroict de ses dits enfentz et la capasité d'icelle la crée tutrice et éducatrisse de ses ditz enfentz* ». Elle n'aura pas à rendre de compte, ni à leurs enfants, ni à personne.
Si un ou plusieurs de ses enfants meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il substitue pour moitié ses autres enfants mâles et pour l'autre moitié à partager à parts égales entre lesdits enfants mâles et Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne ses filles légitimes ou les leurs.
En plus du legs de 750 livres fait à David Estienne, le testateur lui lègue la somme de 60 livres pour l'employer à un art ou à un métier.
Il lègue à Françoise, Jeanne et Magdeleine Estienne, ses filles, et à chacune d'elles 300 livres, à payer au jour de la consommation de leur mariage et d'ici là leur mère les nourrira et entretiendra.
Et d'autant que sa femme est enceinte, le testateur lègue au posthume, si c'est un garçon 750 livres et si c'est une fille 300 livres, dans les mêmes conditions que les legs précédents.
Il lègue à Magdeleine Reynaud, sa belle-mère, « *pour les bons et agréables services qu'il a heu d'elle et espère recepvoir* » la nourriture et entretien sa vie durant à l'égal de sa femme. Il veut que ladite Reynaud soit « *satisfaicte des grains mentionnés à l'acte d'accord* » reçu chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84).
Le testateur considérant que « *une grande partie de ses facultés concistent en fruictz, bestail et autres choses mobillières, ledit testateur pour garder que à l'advenir disputte entre ses dits enfantz et filhes, icelluy testateur a voleu que le tout soit esvallué par ledit M^e^ Pascal Estienne, son frère, et M^e^ Anthoine Ange, et en deffault de luy M^e^ Claude Gavaudan, du lieu de La Tour d'Aigues* » qui feront un rapport d'estimation devant ce notaire.
Le testateur déclare qu'il y a quelques années, ledit M^e^ Pascal Estienne s'est obligé envers lui à hauteur de 8 charges de blé suivant acte reçu par feu M^e^ Gasquet, notaire d'Ansouis (84), lequel acte « *feust faict à bonne foy sans avoir expédié ledit bled audit Pascal Estienne* » et il demande à ce que cet acte soit barré.
Le testateur déclaré être payé de Jean Silvestre, dit Besson, de Peypin-d'Aigues (84), de 9 écus que ce dernier lui devait suivant acte d'obligation reçu par M^e^ Hupais, notaire de La Tour-d'Aigues, et veut que l'acte soit barré.
Il nomme comme héritière universelle ladite Marguerite Sauvecane, sa femme, sa vie durant. À son décès, il lui substitue pour moitié ses enfants mâles et pour l'autre moitié à la fois ses enfants mâles et ses filles. Si tous ses enfants meurent, il leur substitue « *les plus prochains perentz* ». Cependant, sa femme pourra disposer à sa volonté de la somme de 300 livres.
Il nomme pour gadiateur ledit M^e^ Pascal Estienne.
Fait et publié audit Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la métairie d'Anne Sauvecane, tenue à ferme par ledit testateur, en présence de Jean Jourdan, dit d'Ampous, Daniel Bouchard, M^e^ Jean Durand, maître d'école, de La Motte-d'Aigues (84), Honoré Arnaud, de Manosque (04), Georges Roux, Jean Dupuy, Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues, et Claude Ravel, de Cadenet (84).
[Signé : J Durand, Daniel Bouchard, H Arnaud]

f° 384 :

Quittance pour Étienne Gouirand et Jean Jourdan contre Antoine Estienne

Le 13/04/1609, a comparu Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir été payé par Étienne Gouirand et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), présents, pour toutes les sommes, tant en argent qu'en grains et bétail pour les affaires qu'ils ont eu ensemble jusqu'à ce jour, d'où quittance, sauf pour une cédule de 6 écus que ledit Jourdan doit audit Estienne comme cessionnaire de Magdeleine Reynaud.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence d'Honoré Arnaud, de Manosque (04), et Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : H Arnaud]

f° 384 :

Quittance pour Daniel Pavin contre Antoine Estienne

Le 13/04/1609, a comparu Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir été payé précédemment par Daniel Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), présent, d'une ½ charge de conségal qu'il lui devait, suivant acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues (84), d'où quittance.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence d'Honoré Arnaud, de Manosque (04), et Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.

f° 385 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu

Le 13/04/1609, a comparu Antoine Barreu, habitant de Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 91 livres 4 sols, pour l'achat de 114 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau dans la cave du château, à prendre et transporter aux risque, péril et fortune dudit Barreu. Il promet de le payer à la Saint-Michel ; il promet de lui payer aussi 27 livres 6 sols pour tout compte-final des blés fournis par ledit Agnel audit terme.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Pourchier et Pierre Barthélémy, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 03/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, confessant avoir été payé par ledit Barreu au prix d'un mulet poil noir reçu, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Guilhen Arnaud et Antoine Pourchier.
[Signé : P Agnel]

f° 386 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Barthélémy

Le 13/04/1609, a comparu Pierre Barthélémy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, une ½ charge de conségal et une ½ charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, en présence de François Pourchier et Antoine Barreu.
[Signé : P Agnel]
Le 30/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Barthélémy.
[Signé : P Agnel]

f° 387 :

Hypothèque pour Magdeleine Roman, femme de Pierre Bret

Le 13/04/1609, a comparu Pierre Bret, comme mari de Magdeleine Roman, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré avoir reçu et reconnu de sa femme, absente, la somme de 99 livres 15 sols en déduction de sa dot, suivant reconnaissance chez feu Me Jean Sauvecane, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, le 11/12/1603, et pour l'assurer, il lui hypothèque :
- une terre quartier de Rourabeau, en ce lieu, confrontant terre du notaire, terre de Pierre Thomé et terre de Mathieu Bret ;
- un coin de vigne audit quartier de 200 souches, confrontant vignes de ce notaire et dudit Thomé ;
- une terre audit quartier de 3 éminades, confrontant vigne de Jacques Gueidan, terre d'Antoine Ange et terre de Toussaint Sauvecane et ses frères ;
- une terre quartier de La Sarrière de 6 émines, confrontant terres des hoirs de Jaumet Bret, terre de Jean Roman, fils de François, et terre dudit Mathieu Bret.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Louis Allard, de ce lieu.
[Signé : L Alard, L Jourdan]

f° 392 :

Obligation pour Guillaume Garnaud contre François Roman

Le 13/04/1609, a comparu François Roman, dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Guillaume Garnaud, de Pertuis (84), absent, 2 charges d'orge prin, mesure courante, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fut présent Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de Me Antoine Ange et Charles Jourdan.
[Signé : F Roman, L Jourdan, Ange]

f° 394 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Mallet et Jacques Cublier

Le 15/04/1609, ont comparu Honoré Mallet et Jacques Cublier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 8 panaulx de conségal, reçus en prêt et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Bon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

f° 398 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel

Le 21/04/1609, a comparu Jacques Queyrel, laboureur, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Jean Garcin son neveu présent, 1 charge de conségal et 5 panaulx d'orge prin, le tout reçu dudit Agnel d'où quittance, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, V May]
Le 21/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Queyrel.
[Signé : P Agnel]

f° 401 :

Quittance pour Jean Arnoulx contre la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 21/04/1609, a comparu Philippe Mouret, consul de Peypin-d'Aigues (84), lequel suivant procuration reçue chez ce notaire cette année, a audit nom confessé avoir reçu précédemment de Jean Arnoulx, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, payant pour les hoirs de Jaumet Bret, la somme de 10 livres 1 sol et ½, pour entier paiement de ce que ledit feu Bret doit à la communauté suivant acte chez M^e^ Hupais, notaire de La Tour-d'Aigues, laquelle somme a été payée à Jean Meynier, Philippe Silvestre, Daniel Furet et Claude Mouret, anciens trésoriers dudit lieu suivant quatre quittances faites par ces trésoriers audit Arnoux, d'où quittance générale.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange, de ce lieu, et Jacques Gruet, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Ange]

f° 408 :

Cession pour Jean Garcin contre Philippe Astoin

Le 21/04/1609, a comparu Philippe Astoin, maçon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jean Garcin, de ce lieu, présent, 7 livres de principal, qui lui sont dues par la communauté de ce lieu suivant sentence de M^e^ Thomas Estienne, commissaire député, en date du 25/10/1602, avec les intérêts depuis ledit jour au denier vingt.
La cession est faite contre semblable somme, tant en principal qu'intérêts, que ledit Astoin a reçu dudit Garcin, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Denis Daumas, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, L Jourdan]

f° 411 :

Obligation pour Jacques Monier contre Mathieu Rambaud

Le 24/04/1609, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres, pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue, et qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié audit jour l'année d'après, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Valentin Clemens, de ce lieu.
[Signé : J Monier, Jehan Louis Le Long]
Le 06/10/1612, acte barré, ledit Monier faisant quittance audit Rambaud.
[Signé : J Monier]

f° 413 :

Accord avec cession pour Jean Bœuf contre Pierre Falician

Le 25/04/1609, ont comparu Jean Bœuf, de la ville de Pertuis (84), et Pierre Falician, laboureur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final pour raison de tout ce que ledit Falician peut devoir audit Bœuf, tant pour deux actes reçus par feu M^e^ Baffier, notaire de Pertuis, que pour autre chose jusqu'à ce jour, que ce soit en grains ou en argent.
Pour payer ce qu'il doit, ledit Falician cède audit Bœuf tout ce qui lui est dû par les hoirs de Claude et Antoine Gilles, vivants du lieu de Rognes (13), tant pour la répétition de la dot qu'ils ont reconnu de feue Suzanne Falician, fille dudit Pierre, morte *ab intestat*, dont les droits lui reviennent ainsi que l'augment qui lui avait été donnée par ledit feu Antoine

[Gilles], son mari, suivant leur contrat de mariage reçu chez Me Antoine Derivo, notaire de ce lieu, et les reconnaissances reçues par Me Bernard et autres. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Jean François Bouzon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 422 :

Compromis passé entre Pierre Roman et Philippe Silvestre

Le 25/04/1609, comme Philippe Silvestre et ses frères, de Peypin-d'Aigues (84), ont arrenté de Toussaint et Joseph Sauvecane et leurs frères une métairie avec son affar à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), avec une clause disant que la dernière année ils étaient tenus de laisser le tiers du labourage vide.
Sur laquelle métairie, Pierre Roman, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, a affirmé qu'ils ne l'ont pas fait, et les parties sont sur le point d'entrer en procès.
Lesdits Silvestre et ledit Roman ont remis leur différend entre les mains de Jean Rougier, dit Gris, de Vitrolles-en-Luberon (84), et Jean Mallan, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, pour faire la visite des semés, et dont ils feront un rapport dans quinze jours. Les parties devront se soumettre à cet arbitrage sous peine de 60 livres moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront engager une tierce personne s'ils ne sont pas d'accord.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean François Rougon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 425 :

Obligation pour Paul Agnel contre Grégoire Meilleuret, Pierre Franchesquin et Daniel Bertrand

Le 27/04/1609, ont comparu Grégoire Meilleuret, Pierre Franchesquin et Daniel Bertrand, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges 4 panaulx de conségal, le tout reçu, savoir lesdits Meilleuret et Franchesquin 12 panaulx chacun, et ledit Bertrand 1 charge, et qu'ils promettent de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : L Vian]
Le 23/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance aux débiteurs.
[Signé : P Agnel]

f° 426 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet

Le 27/04/1609, a comparu Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal et une ½ charge d'orge, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde, de ce lieu, et de Pierre Ripert, de Cabrières d'Aigues (84).
[Signé : M Rodde]

f° 427 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Ripert

Le 27/04/1609, a comparu Pierre Ripert, fils de feu Jaume, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de blé annone, 6 panaulx d'orge et 8 panaulx de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Rodde, de ce lieu, et Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : M Rodde]

f° 428 :

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel

Le 27/04/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Bues, de ce lieu, présent, la somme de 23 livres 2 sols sur une plus grande somme qu'il lui devait suivant acte chez ce notaire du 05/05/1608, paie échue à la Saint Michel dernière ; ledit Bues s'était chargé de payer pour Guillaume Germain, dudit lieu, par ledit acte ladite somme. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Pons May et de Louis Allard, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Alard, P May]

f° 431 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Aubion

Le 27/04/1609, a comparu Antoine Aubion, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour lui que pour son frère Joseph qui devra approuver cet acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 3 saumées de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : JH Constans]
Le 27/04/1609, ledit Agnel a consenti à barrer cet acte pour n'avoir pas expédié ledit conségal.
Fait et publié en ce lieu, en présence que dessus.
[Signé : P Agnel]

f° 432 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman

Le 27/04/1609, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges de conségal et 3 charges d'orge, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 434 :

Confession pour Joseph Emin contre André Roux

Le 28/04/1609, a comparu André Roux, ménager, de Lourmarin (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Joseph Emin, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues,

présent, d'une part les 2 bœufs qu'il devait lui donner suivant leur acte de mègerie reçu chez ce notaire le 27/10/1608, et ledit Emin a dit que ledit Roux a mis dans la mègerie 2 vaches poil roux, qui ont été estimées à 49 livres et ½ et les bœufs à 57 livres. Ledit Roux a déclaré avoir reçu les 4 charges de conségal, 12 livres en argent, une grosse charge d'avoine, le tout que ledit Emin devait lui prêter sur leur dit acte ; il a aussi reçu dudit Emin toutes les pailles « *estans dans ung palhas dans l'hière de ladite mègerie* », a reçu tout le foin soit 29 quintaulx 52 livres de foin mayenc, 1 quintal 32 livres « *rouière* », 26 panaulx d'avoine, 11 panaulx d'orge prins, 3 panaulx de poix, 2 panaulx de fèves, le tout semé aux semences dernières dans la mègerie. Il promet de rendre et payer le tout aux termes de l'acte de mègerie, outre le fait que ledit Emin s'est porté pleige pour lui envers Paul Agnel.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Blanc, dit Besson, de ce lieu, et François Mouret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Emin]

f° 436 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon

Le 28/04/1609, a comparu Jean François Bouzon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 3 charges de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Courenc et Valentin Clemens, de ce lieu.
[Signé : Courenc]
Le 05/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bouzon.
Fait en ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 437 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre

Le 28/04/1609, a comparu Philippe Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges de conségal, reçues en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan, hôte, et frère Jean du Puget, prêtre.
[Signé : Dupuget]
Le 10/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Silvestre.
[Signé : P Agnel]

f° 437 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Mathieu Roman

Le 28/04/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 livres pour l'achat de 8 coupes de vin, reçues audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : L Jourdan]
Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Jourdan, qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance.
[Signé : L Jourdan]

f° 438 :

Accord avec cession pour Jean Jourdan et ses frères, de Cabrières-d'Aigues, contre Barthélémy Jourdan, mari de Jeanne Léotière

Le 29/04/1609, comme un procès est sur le point de se produire entre Barthélémy Jourdan, comme mari de Jeanne Léotier, fille et héritière de feu Denis, lui-même héritier de feue Jeanne Goubaud, vivante femme de feu Pierre Léotier, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), pour paiement de la somme de 20 livres 5 sols de principal pour sa part concernant 30 livres reçues et reconnues par feu Pierre Léotier à ladite Jeanne Goubaud, en déduction de sa dot, suivant leur contrat de mariage reçu par feu M^e^ Raymond de Bérard, notaire de Cucuron (84), le 10/10/1546, et reconnaissance chez le même notaire le 18/08/1549, ainsi que les intérêts de ladite somme, soit au total 40 livres et ½, d'une part ; contre Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, enfants et hoirs de feu Guillaume, de Cabrières d'Aigues, tiers possesseurs des biens dudit feu Pierre Léotier.
Ont comparu ledit Barthélémy Jourdan audit nom, et ledit Jean Jourdan, tant pour lui que pour ses frères, lesquels se sont accordés. Ledit Jean Jourdan, tant pour lui que ses frères, « *considérant qu'il ne peut esviter la restitution dudit doct et intérestz d'icelluy deub à ladite Léotier hérétière susdite comme première en ippotecque* » devra payer à ladite Léotier ladite somme de 40 livres et ½, sur laquelle ledit Barthélémy Jourdan a confessé avoir reçu ces jours passés 13 livres et ½ en déduction des intérêts, d'où quittance ; et pour les 27 livres restantes, ledit Jean Jourdan cède audit Barthélémy Jourdan, audit nom, semblable somme à prendre de Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en déduction de plus de somme qu'il doit suivant acte chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Ledit Barthélémy Jourdan devra employer cette somme au rachat d'une terre que ledit Pierre Roman tient et qui appartenait à ladite Léotier, au terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque. Ledit Barthélémy Jourdan a cédé tous les droits de sa femme sur la succession auxdits frères Jourdan.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin, Bertrand Coussin et Pierre Mairetet, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, Coussin, Mairetet]

f° 444 :

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Michel Pavin

Le 02/05/1609, a comparu Michel Pavin, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, dudit lieu, enfants de feu Guilhen, présent, 5 panaulx de blé annone, reçus en prêt, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Jourdan, en présence de Guillaume Morel et Jean Anthoard, dudit lieu.

f° 445 :

Ratification pour Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, de Cabrières-d'Aigues

Le 02/05/1609, ont comparu Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, ménagers, de Cabrières-d'Aigues (84), enfants de feu Guilhen, lesquels ont déclaré que du vivant de leur père, « *ne pouvant traffiquer ny plus cheminer pour fère ses affères* », ledit Jean a passé plusieurs actes d'achat tant pour lui que pour ses frères, de même depuis le décès de leur père, dont un avec Marguerite Vivian et Barthélémy Jourdan, reçu chez ce notaire en avril 1609. Ledit Daniel Jourdan a acquis d'Hélion David, de Cucuron (84), un pré sive jonquier pour le prix de 12 livres 12 sols par acte chez M^e^ Moreti, notaire de Cucuron, en avril 1609. Pour tout ceci, lesdits frères ont approuvé et ratifié tous les actes passés par lesdits Jean et Daniel.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de M^e^ Pierre Vilhot, de Gordes (84), et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

[Signé : Villiot]

f° 446 :

Accord passé entre Jean Jourdan et ses frères et Jacques Périn

Le 02/05/1609, ont comparu Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, et Jacques Périn, de Cabrières d'Aigues (84), lesquels ont déclaré avoir passé un acte d'échange chez M^e^ Charles Augier, notaire, par lequel lesdits Jourdan ont baillé audit Périn une terre et ledit Périn en échange une aire aux Aires de ce lieu, laquelle depuis a été adjugée par sentence arbitrale à Jean Orcière dudit lieu pour 2 cosses un ¼ au dextre, suivant sentence chez ce notaire. Pour compenser, ledit Périn cède auxdits Jourdan semblable quantité de terre à prendre sur une plus grande au lieu-dit Le Pied de Chemin, confrontant terre du couchant desdits Jourdan, le grand chemin et terre restante audit Périn.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de M^e^ Pierre Vilhot, de Gordes (84), et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Villiot]

f° 447 :

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Sédallian

Le 02/05/1609, a comparu Jean Sédallian, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, ménagers, dudit lieu, enfants de feu Guilhen, présent, 6 panaulx de blé annone, reçus en prêt, et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai.
Fait et publié à Cabrières d'Aigues, chez lesdits frères, en présence de M^e^ Pierre Vilhot, de Gordes (84), et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

f° 448 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Louis Le Long

Le 02/05/1609, a comparu Jean Louis Le Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]
Le 13/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Le Long.
[Signé : P Agnel]

f° 449 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Ravel

Le 02/05/1609, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge d'orge et une ½ charge de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à la fin de ce mois de mai.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Melchion Valete, de ce lieu

f° 452 :

Procuration pour la communauté de La Motte-d'Aigues

Le 04/05/1609, a été convoqué le conseil général de la communauté de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84) « *dans le fourt d'illec* », par-devant Me Antoine Auman, baile, à la requête et présence de Jacques Arnoux et Pierre Long, consuls modernes, où furent présents Jean Jourdan, Pierre Beymond, Guillaume Nicolas, Pierre Bonnardel, Me Pierre Gouirand, Vinson Moutton, Jean Bonnet, Étienne Gouirand, Daniel Pavin, Antoine Vespier, Jean Pallon, Daniel Jourdan, Daniel Bouchard, Pierre Ripert, Jean Bouchard, Jean Long, Antoine Arnoux, Jean Rouet, Jean Armant, Claude Ravel, Pierre Croux, Mathieu Gouirand, Étienne Roux, Jacques Morel, Michel Roux, Jacques Cavalier, Daniel Jouvent, Barthélémy Gouirand et Jean Gouirand, tous manants et habitants dudit lieu, lesquels, suivant délibération de ce jour et arrêt de la cour de Parlement de ce pays du 30/04/1609, ont nommé pour procureurs lesdits Antoine Auman, baile, Jacques Arnoux et Pierre Long, consuls, Jean Jourdan, Pierre Beymond et Vinson Moutton, présents, pour, tous ou quatre d'entre eux, au nom de la communauté, aller emprunter jusqu'à 6000 livres sous forme de pension perpétuelle au denier seize, rachetable quand la communauté le souhaitera. Ils pourront aussi s'accorder et faire leurs comptes avec Laurent Gaudemar et ses frères, marchands, de Manosque (84), en leur propre et comme héritiers testamentaires de feu Jean Gaudemar, pour ce que la communauté peut leur devoir des 3 années suivant la vente de la taille faite audit feu Jean suivant sa convention, ainsi que pour les droits de lods et obligations en argent ou grains et les payer avec l'argent emprunté. Avec l'argent emprunté, ils paieront aussi les créanciers de la communauté, conformément audit arrêt.
Fait et publié audit lieu en présence de Me Jean Durand, natif de Montaud (34), résidant comme maître d'école à La Motte-d'Aigues, et Jacques Simen, maréchal, de Reillanne (04), résidant à La Motte-d'Aigues.
[Signé : J Durand, Jean Gouiran, B Goirand]

f° 455 :

Insolutondation pour Claude Revel contre Pierre Pavin

Le 04/05/1609, a comparu le capitaine Pierre Pavin, de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer et récompenser les aliments et entretien que Claude Ravel, de Cadenet (84), son beau-fils, présent, lui a prêtés et fournis chez lieu à Cadenet et à La Motte-d'Aigues depuis 8 ans, il lui a cédé sous forme d'insolutondation un cazal à La Motte-d'Aigues, avec 2 cannes et ½ de longueur de la crotte qu'est au-dessous dudit cazal, confrontant ledit cazal, maison des hoirs de Michel Beymond du levant, du midi le chemin à Chantemerle, maison et crotte restante audit Pavin, avec son relarguier et passage à prendre du côté dudit chemin.
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de feu Martin Pallan, en présence de Me Jean Durand, écolier, et Jean Bonnet, de ce lieu.
[Signé : J Durand]

f° 457 :

Quittance pour Michel Falician contre Georges et Honoré Thurin

Le 05/05/1609, a comparu Georges Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Michel Félissian, dudit lieu, présent, 19 livres 16 sols, qu'il lui devait selon rapport du 25/09/1608 ainsi que 20 sols pour les dépens exécutifs, comprenant 15 livres payées par ledit Félissian à Nicolas Armellin, cessionnaire de Claude Roche, de Pertuis (84), par acte chez Me Jean Gilly, notaire, cette année. Ledit Thurin décharge le séquestre député à la gagerie prise audit Félissian. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Solliers et Antoine Mirabeau, de ce lieu.
[Signé : G Thurin]

f° 459 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Furet

Le 05/05/1609, a comparu Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx de conségal, reçus en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de la Pentecôte prochaine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : Darbon]
Le 18/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Furent, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 464 :

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian et François Velixandre

Le 08/05/1609, ont comparu Laurent Vian, fils de Jacques, et François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels au nom de la communauté de ce lieu suivant délibération du 03/05/1609, ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 12 charges de conségal, reçues en prêt amiable et qu'ils promettent de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et de Me Claude Gavaudan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Vian, Gavaudan]
Le 13/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance aux débiteurs du prix desdits grains, y compris 10 livres 4 sols reçues de Jean Darbon, Honoré et Guillaume Mallet, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Le Long et Jean Roman, fils de Marc.
[Signé : P Agnel]

f° 469 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux en principal, et Georges Rougier en pleige

Le 09/05/1609, a comparu Jean Roux qui a confessé devoir à Paul Agnel, absent, 3 panaulx de conségal, à rendre dans quinze jours.
Fut présent Georges Rougier qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, en présence d'Antoine Martin et Honoré Pascal.
Le 21/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roux.

f° 477 :

Obligation pour Michel Falician contre Jean Mallan

Le 11/05/1609, a comparu Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Michel Félissian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt, en paiement de laquelle ledit Mallan lui a cédé semblable quantité à prendre de Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque, qu'il lui doit pour rente à la récolte prochaine.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Georges Brun, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 479 :

Quittance pour Balthazar Billard contre Me Pascal Estienne

Le 11/05/1609, a comparu Pascal Estienne, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 51 livres 5 sols de principal, qu'il lui doit suivant une cédule et sentence qui s'en est suivie de l'autorité des officiers de ce lieu, ainsi que 6 livres 8 sols pour les intérêts et dépens, soit au total 57 livres 13 sols, 39 livres en argent comptant et le reste en compensation des tailles d'argent et de grains dues par ledit Estienne audit Billard comme trésorier de La Motte-d'Aigues l'an passé, ainsi que 5 panaulx de conségal et 4 panaulx de blé annone provenant des grains de Jean Bouchard, grains reçus par ledit Estienne avec le consentement dudit Billard. Ledit Billard a déchargé ledit Estienne séquestre et promet de le tenir quitte des 9 panaulx de gain. Les parties renoncent au procès.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Morin, de Pertuis (84).
[Signé : Billard, Pascal Estienne, Jehan Maurin]

f° 482 :

Quittance portant cession pour les hoirs de Guillaume Jourdan contre Pierre Sallenc

Le 12/05/1609, a comparu Pierre Sallenc, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Guillaume Jourdan, dudit lieu, présent Jean Jourdan l'un d'eux, la somme de 53 livres, pour les dépens auxquels lesdits hoirs ont été condamnés envers ledit Sallenc par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 17/02/1609, lesdits dépens dépendant de l'adjudication faite à Marguerite Vivian, fille et héritière de feue Marguerite Félissian, vivante femme de feu Pierre Leotier, dudit lieu. Lesdits Jourdan sont tenanciers des biens aliénés par ledit feu Leotier. D'où quittance dudit Sallenc et cession d'actions.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : Pierre Sallen, L Jourdan]

f° 487 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre et David Bret

Le 14/05/1609, ont comparu Pierre et David Bret, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge et ½ d'orge en prêt, à rendre dans quinze jours.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Vielh et Jean Solliers, de ce lieu.
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par lesdits Bret, d'où quittance.
[Signé : Agnel]

f° 488 :

Obligation pour François Vieil contre André Roux

Le 14/05/1609, a comparu André Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à François Vielh, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 12 panaulx de conségal en prêt, le tout reçu et qu'il promet de rendre au 15 août.
Fut présent François Roy, dudit Lourmarin, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Jean Solliers, de ce lieu.
[En marge : Il y a quittance en faveur de François Roy le 15/12/1609 chez ce notaire]

f° 492 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier

Le 15/05/1609, a comparu Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de blé annone, une ½ charge de conségal et 1 charge d'orge, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Jaume Monier, de ce lieu.
[Signé : Anthoine Malle]
Le 28/12/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui a confessé avoir été payé par ledit Cavallier, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 493 :

Confession pour Paul Agnel contre Claude Rougon

Le 15/05/1609, a comparu Claude Rougon, ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, 2 mules poil noir et roux avec leur garniment, 8 bœufs poil rouge, lequel bétail ledit Rougon a mis dans la mègerie qu'il tient dudit Agnel. Ledit Rougon a aussi mis dans la mègerie 4 bœufs, 1 vache et 1 veau femelle d'un an, tout le bétail étant estimé, la part dudit Agnel dépasse celle apportée par ledit Rougon de 420 livres. Ledit Rougon devra donc en payer la moitié, ce qu'il promet de faire dans les conditions de leur acte de mègerie reçu chez ce notaire en 1608.
De plus, ledit Rougon confesse avoir reçu dudit Agnel pour la nourriture tant du bétail que de lui-même et de sa famille, 6 grosses charges d'avoine, 18 charges de conségal et 5 charges 2 panaulx d'orge, mesure courante, en plus des semences, ainsi qu'1 quintal 30 livres de fer en reilhes, un fréchier, qu'il promet de rendre à la fin de leur mègerie.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Gaspard Blanc et Valentin Clemens, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gaspard Blanc]

f° 497 :

Quittance portant cession pour Jean Thaus contre Jean Jourdan et ses frères

Le 16/05/1609, a comparu Jean Jourdan, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de feu Jacques Laugier, boucher, d'Apt (84) la somme de 79 écus à 3 livres pièces, et des mains de Jean Thaus, boucher, de Cucuron (84), présent, et ce de l'argent dudit feu Laugier en deux fois en déduction de l'obligation faite par ledit Laugier avec ledit Thaus en pleige en faveur dudit Jourdan, acte reçu chez M^e^ Magnan notaire de Cucuron, le 24/07/1608.
Ledit Jourdan confesse avoir reçu du propre dudit Thaus la somme de 77 écus même valeur, pour l'entier paiement de ladite obligation, d'où quittance et cession d'actions contre ledit feu Laugier pour les 77 écus.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Claude Mouret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Claude Mouret, L Jourdan]

f° 499 :

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères contre Jean Thaus

Le 16/05/1609, a comparu Jean Thaus, boucher de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Jean Jourdan et ses frères, ménager de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 77 écus à 3 livres pièces, malgré la quittance de ce jour chez ce notaire, et que ledit Thaus promet de payer à la fin du mois de juin prochain.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Claude Mouret, de Peypin-d'Aigues (84).
Le 06/08/1616, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Thaus.
Fait en ce lieu en présence de François Velixandre et Jean … [Sauvat ?].

f° 502 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoinette Rougon

Le 18/05/1609, a comparu Antoinette Rougon, veuve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, Antoine Garcin, son neveu présent, 4 panaulx de conségal en prêt, à rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 20/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance à ladite Rougon.
[Signé : P Agnel]

f° 502 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Peyron

Le 18/05/1609, a comparu Antoine Peyron, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, absent, Antoine Garcin, son neveu présent, 5 panaulx de conségal, reçus en prêt, et qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 01/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Peyron.
[Signé : P Agnel]

f° 503 :

Obligation pour Paul Agnel avec cession contre Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés

Le 18/05/1609, ont comparu Pierre Roland et Garcine de La Tour, mariés, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres 12 sols pour le prix d'1 charge de blé reçue. En paiement de ladite somme, ils ont cédé semblable somme à prendre sur Jean Garcin, leur fermier, en déduction du prix de l'arrentement, paie à échoir au 15 août suivant acte chez ce notaire avec cession d'actions.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et François Roy, de Lourmarin (84).
[Signé : P Agnel, B Goirand]

f° 504 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand, Jean Armant et Constans Bonnet en principal, et François Rey en pleige

Le 18/05/1609, ont comparu Barthélémy Gouirand et Jean Armant, de La Motte-d'Aigues (84), ainsi que Constant Bonnet, habitant dudit lieu, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, lesdits Gouirand et Armant 1 charge de conségal et ledit Bonnet 4 panaulx de conségal, ainsi que François Roy de Lourmarin (84) qui confesse devoir 2 panaulx, Jaume Jourdan 5 panaulx d'orge expédiés à Pierre Beymond. Ils promettent de rendre ledit tout dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roland et Jean Daumas.
[Signé : B Goirand]
Le 08/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confessé avoir été payé par ledit François Roy, de son propre, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 505 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gouirand

Le 18/05/1609, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 panaulx de conségal, reçus en prêt, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fut présent Jean Roman, fils de Marc, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Roland et Jean Daumas.
[Signé : J Roman, B Goirand]
Le 23/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Roman pleige, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 505 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long

Le 18/05/1609, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, absent, 5 panaulx de conségal en prêt, à rendre à la Magdeleine prochaine.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Pallan.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 508 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud et Jaumet Germain

Le 21/05/1609, ont comparu Jaume Arnaud, de La Bastidonne (84), et Jaumet Germain, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, Antoine Garcin son neveu présent, 2 charges de conségal, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu en présence de Vinson Motton et Jean Gounache.
[Signé : A Garcin]
Le 24/08/1609, ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Germain 1 charge de conségal, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]
Le 07/01/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Arnaud.
[Signé : P Agnel]

f° 511 :

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Granier en principal, et Philibert Meylier

Le 22/05/1609, a comparu Laurent Granier, de Reillanne (04), fermier de la métairie dudit Sannes (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 39 livres pour l'achat de 3 charges de conségal, le tout reçu en prêt et qu'il promet de payer au 15 août.
Fut présent Philibert Meylier, de Pertuis (84), qui s'est porté pleige.
Ledit Granier promet de donner à Jean Delestrac, baile de Sannes, présent et qui accepte, pour autre caution dans trois jours. Il promet audit Agnel de faire fouler par ses juments tous les grains que ledit Granier recueillera cette année audit arrentement à raison du vingtain.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Salomon Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jehan Delestrac, L Alard]
Le 14/09/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Granier et des mains de Jean Anselme « *paiant de l'argent du sieur Baron de Sanne* », d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Bret et M^e^ Louis Jourdan.
[Signé : P Agnel]

f° 517 :

Obligation pour Louis Jourdan contre Pierre Beymond et Marie Morel

Le 24/05/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Marie Morel, sa belle-mère, qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 75 livres reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Louis Le Long et Antoine Auman.
[Signé : L Jourdan, Jehan Louis Le Long]
Le 29/05/1609, ladite Marie Morel a ratifié ledit acte d'obligation.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Martin et Honoré Roux.
[Signé : L Jourdan, J Martin]
Le 27/09/1609, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Beymond, présent.
Fait en ce lieu en présence de Louis Allard et de François Velixandre.
[Signé : L Jourdan, L Alard]

f° 530 :

Obligation pour Jean Rey, fils de François, contre Pierre Long

Le 25/05/1609, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Rey, fils de François, de Lourmarin (84), présent, la somme de 16 livres et ½, pour « *retour d'eschange* » de 2 ânes poil noir baillés audit Long en échange d'1 vache, somme qu'il promet de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Joseph Just, écuyer, de Marseille (13).
[Signé : Jehan Rey, J Garcin]

f° 534 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Jean Roman, fils de François

Le 27/05/1609, a comparu Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 25 livres 7 sols 11 deniers pour reste de compte-final des impositions des tailles de l'année dernière, exigées par ledit Jourdan comme procureur de Jean Roman, fils de Marc, trésorier dudit lieu, et qu'il promet de payer au 15 août. Ledit Jourdan décharge Mathieu Roman, séquestre.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : J Roman, N Olivier, Darbon, L Jourdan]

f° 535 :

Testament de Jacques Arnoux, de La Motte-d'Aigues

Le 28/05/1609, testament de Jacques Arnoulx, ménager, de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), fils des feus Antoine et Françoise Brémond, gisant dans son lit, malade.
Il souhaite être inhumé dans l'église de La Motte-d'Aigues « *en la forme de la Relligion* » [protestante].
Il lègue « *pour l'honneur de Dieu* » aux pauvres dudit lieu une ½ charge de blé à la récolte prochaine pour le convertir en pain, qui sera distribué par son gadiateur.
Il lègue à Jeanne Gouirand, sa femme, « *pour les bons et agréables services qu'il a heu et espère recepvoir à l'advenir* », tous les fruits de son bien, tant « *grains, vins, ollives que autres, ensamble tout le bestail qu'il a de présant et les meubles et utencilles de maison quelz qu'ilz soient* ». Il lui lègue en plus 1 saumée de terre qu'il a, quartier de La Granière, confrontant les chemins à trois parts, à prendre du côté qu'elle voudra. Il lègue à sa femme tous les fruits et usufruits de son bien sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité, sans qu'elle ait à rendre de compte ou à prêter le reliquat. Elle aura cependant la charge de nourrir et entretenir Antoine Arnoulx, leur fils, et il la nomme tutrice de celui-ci.
Il lègue à Marguerite Pellegrin, sa belle-mère, les fruits et usufruits, sa vie durant, d'1 saumée de terre à prendre dans une plus grande, quartier de La Granière, entourée de trois chemins et du côté qu'elle voudra ; à sa mort, cette terre retournera dans son héritage.
Le testateur déclare devoir à sire Paul Agnel, rentier de La Tour-d'Aigues et sa vallée, 16 panaulx de blé annone, 12 panaulx de conségal, 5 panaulx d'orge, 6 panaulx d'avoine, 5 livres 7 sols en argent, le tout en prêt, qui sera payé par sa dite femme, d'autant que les grains ont été semés aux semences dernières.
Il nomme comme héritier universel ledit Antoine Arnoulx, son fils, et s'il vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue Jean et Pierre Arnoux, fils d'Antoine, « *leurs cousins* », pour un tiers chacun, et Barthélémy Arnoulx, son cousin, pour un autre tiers.
Il nomme pour gadiateur Daniel Bouchard, de ce lieu.
Fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues, chez le testateur, en présence de monsieur Antoine de Croze, ministre en cette vallée, Paul Agnel, de La Tour-d'Aigues, Daniel Bouchard, Antoine Auman, Jean Bonnet, Me Jean Durand et Mathieu Morel, de ce lieu.
[Signé : Decrose, P Agnel, J Durand, Daniel Bouchard]

f° 539 :

Sommation pour Barthélémy et Jean Gouirand, frères, contre les hoirs de feu Pierre Falician

Étant donné que le 22/12/1586, feu Jean Gouirand, baile de La Motte-d'Aigues (84), avait fait son dernier testament par lequel il a nommé pour héritiers universels Barthélémy et Jean Gouirand, ses enfants encore mineurs, et par lequel il a nommé Pierre Félissian, son beau-fils, tuteur et curateur de ses enfants, ledit Félissian a peu après le décès du

testateurs [« *mort quelque temps après* »] régi et administré l'héritage sans avoir fait aucun compte pour lesdits frères « *à leur grand préjudice, dommaige et intérestz* ». Lesdits frères Gouirand somment les hoirs dudit feu Félissian de leur rendre compte et prêter le reliquat de ladite administration par le biais d'experts qui seront nommés par les parties.
Le 30/05/1609, ladite sommation en présence dudit Barthélémy Gouirand, tant pour lui que pour son frère, a été intimée à Esprit de La Forêt, de Cadenet (84), époux de Magdeleine Félissian, héritière pour moitié dudit feu Pierre Félissian, lequel a requis copie pour y répondre.
Fait et publié au terroir de La Motte-d'Aigues (84), à la métairie dudit feu Félissian, en présence de Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84).
Le 30/05/1609, au lieu de Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Pierre Reymond, ladite sommation a été intimée à Jean Félissian, l'un des autres héritiers, lequel a requis copie pour y répondre.
Acte fait en « *présence que dessus* ».

f° 542 :

Procuration pour les hoirs de feu Pierre Falician, de La Motte-d'Aigues

Le 30/05/1609, ont comparu Esprit de La Forest, de Cadenet (84), époux de Magdeleine Félissian, héritière pour moitié de feu Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), et Jean Félissian, de Cabrières-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Pierre, son frère, tous deux héritiers pour l'autre moitié dudit feu Félissian, lesquels ont nommé pour procureur Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour exiger et recouvrer toutes les sommes, tant en argent qu'en grains, qui peuvent leur être dues et en passer les quittances. Ledit Jourdan gardera le tiers des sommes recouvrées en plus des dépenses qu'il fera. Pour ses dépenses, il devra fournir les justificatifs. Il fera ces recouvrements dans les six mois. Ledit Jourdan a confessé avoir reçu « *les bilhés et promesses* » suivantes :
- un billet d'acte fait en faveur dudit feu Félissian par Étienne Gouirand et Jean Jourdan de 10 émines de blé, reçu par Me Augier, notaire le 30/01/1599 ;
- un billet fait par Mathieu Bret de 19 livres 4 sols, chez ledit notaire le 17/06/1608 ;
- un billet de Marguerite Sauresse, veuve, de 6 émines de blé annone et 6 émines d'orge gros, chez Me Hupais le 25/11/1592 ;
- un billet de 12 écus par Pierre Ripert, cardeur, d'Apt (84), le 26/06/1586, chez Me Sauvecane ;
- un billet de 2 émines de blé et 3 émines de conségal par Pierre Jourdan, chez Me Derrivo le 09/11/1589 ;
- un billet de 25 florins de Marie Siguin, chez Me Augier le 29/05/1593 ;
- un billet d'1 charge et ½ de blé annone de Martin Pallan, chez Me Martini le 04/11/1585 ;
- un billet de 4 émines de conségal de Claude Mourlhe, chez Me Augier le 01/06/1594 ;
- un billet de 4 panaulx de conségal et 38 sols en argent d'Antoine Malan, chez Me Augier le 26/04/1607 ;
- un billet d'une ½ saumée de blé par Jaume Pellegrin, chez Me Augier le 05/10/1593 ;
- une cédule de Marie Périn de 2 émines de conségal, écrite par Pierre Allaisse ;
- une promesse de 2 panaulx et ½ de blé due par Jeanne Nicolas ;
- une promesse de 4 écus dus par Antoine Arnoulx ;
- une promesse contre David Rey, de Cabrières-d'Aigues, d'1 charge de blé annone.

Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Pierre Beymond, de ce lieu et de La Motte-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Esperyct de La Forest, Billard]

f° 546 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Roman, fils de François

Le 05/06/1609, a comparu Pierre Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), émancipé, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 17 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 15 août. De même ledit Roman a promis de lui payer la somme de 15 livres que ledit François Roman doit audit Jourdan, par acte d'obligation chez ce notaire cette année au terme porté dans l'acte. Ledit Roman cède 9 petites émines de blé annone à prendre sur Claude Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), à la récolte prochaine pour une rente de terres et pour le prix du blé au 15 août, à déduire de ce qu'il doit.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Antoine Pourchier.
[Signé : L Jourdan, L Alard]

f° 549 :

Quittance pour Louise Bernard avec reconnaissance de dot contre Jean Orcière, de Cabrières-d'Aigues

Le 08/06/1609, a comparu Jean Orcière, ménager, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel comme père et légitime administrateur de Pierre, ce dernier époux de Louise Bernard, du lieu de Lacoste (84), a reçu en ladite qualité de Jean Bernard, père de ladite Louise, présent, sa part et moitié des robes et aubergeons nuptiaux promis au contrat de mariage de ladite Louise chez ce notaire le 29/03/1609, et ledit Bernard la part dudit Orcière, d'où quittance réciproque.
De plus, ledit Orcière a confessé avoir reçu dudit Bernard certaines robes supplémentaires estimées par les parties à 24 livres, somme dont il fait reconnaissance pour sa belle-fille absente.
Enfin, ledit Bernard a confessé avoir reçu d'Anne Pellenc 32 cannes de toile de maison comme promis dans le contrat de mariage, d'où quittance et reconnaissance envers ladite Pellenc, absente.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roman, Balthazar Lantelme et Pierre Constans, de ce lieu.
[Signé : Pierre Constans, J Roman]

f° 551 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillen Andrieu

Le 08/06/1609, a comparu Guilhen Andrieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 63 livres pour l'achat de 2 vaches, 1 veau et 1 poulain « *aserin* », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, moitié au 15 août et moitié aux fêtes de Pâques qui suivront, avec hypothèque du bétail.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : P Agnel]
Le 25/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Andrieu, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 562 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Icard

Le 11/06/1609, a comparu François Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres 12 sols, pour l'achat d'1 charge de blé, reçue en prêt, qu'il promet de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et Barthélémy Bérard, de ce lieu.
[Signé : Ange, Iccard]
Le 19/11/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Icard, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Philippe Estève et Michel Félissian.
[Signé : P Agnel]

f° 565 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Roux

Le 11/06/1609, a comparu André Roux, de Lourmarin (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, présent, la somme de 7 livres 16 sols, pour l'achat de 5 panaulx de blé, reçus en prêt, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Tamisier et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 566 :

Prorogation pour Paul Agnel contre Marie Richier

Le 13/06/1609, a comparu Marie Richier, veuve de Jean Blanchard, maçon, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a déclaré à Paul Agnel, de ce lieu, présent, que ledit feu Blanchard avait emprunté audit Agnel 1 charge de conségal suivant acte chez ce notaire, charge ensemencée dans ses terres et que le terme du paiement est échu. Ledit Agnel lui a prorogé le paiement de ladite charge avec sa plus-value jusqu'au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Balthazar Billard et Bernard Constans, de ce lieu.
[Signé : Constans]

f° 567 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathurin Gelus

Le 13/06/1609, a comparu Mathurin Gelus, de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres 12 sols pour l'achat d'1 charge de blé, reçue, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Balthazar Billard et Bernard Constans, de ce lieu.
[Signé : Constans]

f° 570 :

Obligation pour Claude Ginies contre Michel Falician

Le 15/06/1609, a comparu Michel Falician, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Ginies, de La Bastidonne (84), absent, François, son fils, présent, la somme

de 90 livres pour l'achat de 2 bœufs, reçus, qu'il promet de payer au 15 août pour 60 livres et le reste un an après à la même date. Il hypothèque les bœufs.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), et Claude Michellan, charpentier, de La Mure (38).
[Signé : Pascal]
Le 25/09/1610, a comparu François Ginies, procureur de Claude, son père, suivant procuration chez Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), du 20/01/1610, lequel a confessé avoir reçu dudit Falician 7 écus pour reste et entier paiement de l'obligation, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou, de ce lieu.

f° 577 :

Quittance pour Jean Roman, fils de Marc, contre Catherine Roman

Le 15/06/1609, a comparu Catherine Roman, veuve de Pierre Gaillard, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Roman, son frère, en qualité d'héritier testamentaire de feue Constance Meynier, leur mère, la somme de 60 livres que ladite Meynier avait légué à ladite Catherine dans son testament chez Me Claude Codonneau, notaire de Pertuis (84), le 15/04/1605. La somme a été reçue tant au prix d'un bœuf qu'en argent, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, dans la métairie dudit feu Gaillard, en présence de Me Antoine Ange, dudit lieu, et David Estienne, de Saint-de-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Roman, Ange]

f° 584 :

Obligation pour Jean Rey contre Catherine Roman

Le 16/06/1609, a comparu Catherine Roman, veuve de Pierre Gaillard, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Jean Rey, de Lourmarin (84), présent, la somme de 4 livres 2 sols en prêt amiable, qu'elle promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Roman]
Le 17/08/1609, acte barré en présence dudit Rey, qui fait quittance à ladite Roman.
Fait et publié en ce lieu en présence de Pierre Bret et Jacques Carbonnel.

f° 585 :

Déclaration pour Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 19/06/1609, a comparu Me Louis Jourdan, comme trésorier de l'année 1608 du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel audit nom a déclaré à Mathieu Roman, dudit lieu, présent, que « *en ladite année 608 feit gaiger Jehan Roman, de François, dudit lieu, pour sa cotte de tailhes impozée en ladite année, et pour gaigerie prins tous et ungz chascun ses fruictz pour icelles tailhes, continuer ses exécutions jusques à expeditions de gaiges, iceulx fruict vandre à l'inquant public, et après laquelle vante icelluy Jehan Roman s'est tienne encores reliquateur de la somme de 24 livres, et tant de son dit pour n'avoir treuvé aulcungz autres fruictz exploitables, ainsy que s'appert en compte entre eulx arresté, et pour ce que la vérité est telle icelluy Jourdan a faict la présante audit Mathieu Roman comme secquestre desdits fruictz à la requestre de la dame de Cucuron pour s'en servir et valloir ainsy qu'il appartiendra.* »
D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 586 :

Obligation pour Jacques Dufour contre Pierre Roman

Le 23/06/1609, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Dufour, de Pertuis (84), absent, la somme de 36 livres, pour l'achat de grains, reçus précédemment, et qu'il promet de rendre et payer au 15 août.
Fut présent Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vinson Mouton et Jean Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 587 :

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Mathieu

Le 24/06/1609, a comparu Balthazar Mathieu, boucher d'Apt (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 200 livres, pour reste d'achat et prix de deux trentaines et deux [62] moutons, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon, de Saignon (84), et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, B Mathyeu, J Gondon]
Le 24/08/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Mathieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud.
[Signé : P Agnel]

f° 595 :

Rapport de collocation pour Marie Pascal, de La Motte-d'Aigues, contre Jean Bouchard, dudit lieu

Le 22/04/1609, Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues (84), en exécution des lettres de collocation données à Aix-en-Provence (13) par les soumissions du 10/04/1609, obtenues par Marie Pascal, de La Motte-d'Aigues, sous peine de 100 livres, appliquée à Antoine Mallan et Antoine Arnoulx, estimateurs dudit lieu, « *attandu que les modernes sont suspects* » [les estimateurs modernes, ceux de l'année en cours] doivent se rendre ce jour à une propriété prise en gagerie de Jean Bouchard pour en faire l'estimation, et colloquer l'impétrante pour les sommes contenues aux lettres ainsi que pour le droit de lods et trézain et dépens exécutifs.
Ledit jour les estimateurs et le baile ont pris pour expert M^e^ Pascal Estienne, arpenteur, et sont allés aux propriétés prises en gagerie à La Motte-d'Aigues, où fut présent ledit débiteur. Ils sont allés sur :
- une terre quartier des Espiers, confrontant terre de Daniel Bouchard, terre de Jean et Isaac Bouchard, frères, de 11 cosses au dextre, estimée à 28 florins ;
- une terre à La Comte d'Ampouce, confrontant terre de Barthélémy Gouirand et terre de Pierre Estalliard, de 4 émines au dextre, estimée à 30 florins et ½ ;
- une terre quartier des Espiers, confrontant terre d'Antoine Vespier, terre de Jean Jourdan et le chemin, d'1 émine 7 cosses, estimée à 40 florins ;
- un pré quartier de La Ginestière qui appartenait à la communauté, confrontant pré de Peiron Félissian et pré d'Antoinette Passet, d'1 émine 6 cosses, estimé à 45 florins ;
- une vigne disrupte quartier de La Genestière, confrontant vigne de David Bret, vigne de Guillaume Nicolas de 200 souches y ayant, dedans, 3 pieds d'oliviers, estimée à 9 florins 5 sols 2 deniers.
Soit au total 152 florins 11 sols 2 deniers, réduite en 91 livres 15 sols 2 deniers.
L'impétrante est colloquée sur ces biens, sachant que le débiteur lui devait 75 livres 16 sols suivant les lettres, plus 3 livres de dépens exécutifs, 13 livres 2 sols 2 deniers pour le

droit de lods et trézain, soit au total 91 livres 15 sols 2 deniers. Comme les trois coins de terre sont semés, ladite Pascal recevra la rente de celles-ci de 3 livres pour cette année que ledit Bouchard débiteur lui paiera maintenant.

f° 598 :

Obligation pour Vincent Mille contre Pierre Roman

Le 03/07/1609, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Vincent Mille, boulanger, de Pertuis (84), absent, la somme de 45 livres, reçue en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août.
Furent présents noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), et Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), qui se sont portés pleiges.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : Meoilhon, J Gondon]

f° 599 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roman

Le 03/07/1609, a comparu Pierre Roman, baile, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 66 livres, ainsi que 4 charges et ½ de conségal et 2 charges de blé annone, le tout reçu ces jours passés pour « *subvenir à sa moisson, et de laquelle somme en sera prescompté ce que ledit Agnel doibt pour sa part audit Roman pour la facture de ladite moisson suivant leur acte* » reçu chez ce notaire, et le restant, avec le prix du blé à raison de 12 livres le conségal et 15 livres le blé annone, ledit Roman promet de le payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Billard]

f° 600 :

Cession pour Paul Agnel contre Pierre Roman

Le 03/07/1609, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 5 charges moitié blé moitié conségal, mesure courante, à prendre de Philippe Silvestre et ses frères, de Peypin-d'Aigues (84), à payer au 15 août suivant une cédule retirée par ledit Agnel datée du 24/05/1609.
Cette cession est faite pour s'acquitter de semblable quantité de grains qu'il lui doit.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Billard]

f° 603 :

Obligation pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon

Le 04/07/1609, a comparu Antoine Reboullon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 8 livres 8 sols en prêt, à rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Candolle et messire Jean Brocard, prêtre.
[Signé : P Agnel]

Le 31/10/1609, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Reboullon.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Icard et Jean Bret.
[Signé : P Agnel]

f° 613 :

Cession pour André Eyriès contre Jean Gouirand

Le 16/07/1609, a comparu Jean Gouirand, fils et hoir pour moitié de feu M^e^ Jean Gouirand, baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a cédé à André Eyriès, maréchal à forge, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 21 livres 12 sols de principal, à prendre d'Elzias Silvestre, de Peypin d'Aigues (84) qu'il doit audit feu Jean Gouirand, son père, par acte chez feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, du 07/05/1583, pour l'achat d'un bœuf, ainsi que les intérêts avec cession d'actions.
Cette cession est faite contre la somme de 43 livres 4 sols, que ledit Gouirand doit pour prêt en diverses fois suivant leur compte arrêté entre eux, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Claude Tamisier, de ce lieu.
[Signé : Jean Giran, Tamisier, H Darbon]

f° 629 :

Accord pour Jacques Nicolas contre Pierre Nicolas

Le 25/07/1609, comme un procès a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, entre Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur pour la désemparation des pièces et semés pendant dans celles-ci lui appartenant, contre Pierre Nicolas, de Céreste (04), défendeur mais aussi demandeur en voie de fait pour avoir semé lesdits blés ; ce procès est toujours pendant et indécis.
Ont comparu lesdits Jacques Nicolas et Pierre Nicolas, lesquels souhaitant arrêter le procès se sont accordés. Ledit Pierre Nicolas cède audit Jacques Nicolas les semés. Ledit Pierre Nicolas se réserve le droit de recouvrer et actionner Michel et Pierre Nicolas, frères, de qui il tient à rente les biens concernés. Pour les dépens et frais faits par ledit Pierre Nicolas, chacun paiera la moitié. Les parties renoncent au procès. Ledit Jacques Nicolas devra payer à Claude Mouret, séquestre des semés, les factures qu'il a faites ; ledit Mouret a été déchargé de son rôle de séquestre.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Ange et Toussaint Sauvecane, de ce lieu.
[Signé : J Nicollas, Ange, T Sauvecane]

f° 631 :

Quittance pour les hoirs d'Antoine Étienne contre D^lle^ Anne Sauvecane

Le 27/07/1609, a comparu D^lle^ Anne Sauvecane, veuve du capitaine Claude Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu des hoirs d'Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et des mains de Marguerite Sauvecane, veuve et héritière de ce lieu, absente, 13 charges moitié blé moitié conségal, pour la rente d'une bastide, paie échue à la Sainte Magdeleine dernière, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence « *que dessus* ».
[Signé : Anne de Sauvecane]

f° 635 :

Testament pour Jean Jourdan, ménager, de Cabrières-d'Aigues

Le 01/08/1609, testament de Jean Jourdan, ménager, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Guillaume et Françoise Royère, dudit lieu, dans son lit, malade.
Il souhaite être inhumé dans l'église de Saint-Jean-de-Robians en ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, « *en la forme de ceulx de la Religion* » [protestante].
Il lègue 1 charge de blé annone pour la convertir en pain et la distribuer aux pauvres dudit lieu pour le jour de son enterrement par David Roux et Jean Bouchard de ce lieu.
Il lègue à Marie Jourdan, femme de Daniel Magnan, sa sœur, la somme de 60 livres sous forme de quatre paies égales de 12 livres, la première un an après son décès puis d'an en an.
Il lègue à Isabeau Magnan, sa femme, une pension annuelle de 3 charges de blé annone, mesure courante, sa vie durant tant qu'elle gardera l'état de viduité à expédier à chaque 15 août. Si elle se remarie ou meurt, ladite pension sera éteinte. Ses héritiers devront payer à sa femme toute la dot qu'elle a reçu et qui a été reconnu, ainsi que l'augment qu'il lui avait donné dans leur contrat de mariage et ce, un an après son décès.
Il lègue à Françoise et Marie Jourdan, ses filles et de ladite Isabeau Magnan, la somme de 350 écus à 3 livres pièces, soit 1050 livres chacune, à payer à leur mariage de cette manière : le jour du mariage 300 livres, 300 livres un an après et le reste en deux paies égales de 225 livres avec des intérêts au denier seize. D'ici leur mariage, le testateur leur lègue une pension annuelle de 3 charges de blé annone chacune, ainsi que 2 brocs d'huile, la jouissance d'une maison de haut en bas en ce lieu confrontant maison de Magdeleine Roux, une vigne en ce lieu quartier de Gres dite de Sause d'environ 3 hommes confrontant vigne de Louis Ripert, avec un coin de chènevière acquis de Pierre Franchesquin à la Rougettière d'environ 4 pougnadières confrontant chènevière de Grégoire Meilheuret ; le tout jusqu'à leur mariage. En plus, il leur lègue la somme de 15 livres par an pour les deux ensemble, la jouissance d'un tonneau d'environ 30 coupes et encore une robe, une chausse de soulier [« *une chauses solliers* »] à chacune par an, sauf la robe qui sera tous les deux ans. Il leur lègue aussi un lit garni de paillasse, couverte, traversier et linceuls, quatre autres linceuls, une houle de fer tenant huit écuelles, deux plats, deux assiettes et deux écuelles d'étain, un pot d'étain, deux nappes et un sartan. Si une de ses filles meurt sans enfant légitime, il lui substitue la survivante et si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue à parts égales ses héritiers ci-après nommés. Si l'une des filles meurt dans ces conditions, il veut que la pension aille à l'autre fille. Ses filles seront entretenues par sa femme jusqu'à leur mariage.
Il veut que sa femme soit vêtue, chaussée durant tout le temps où elle sera veuve d'une robe et d'un aubergeon tous les deux ans et de chausses et souliers tous les ans.
Il lègue au posthume qui est dans le ventre de sa femme, si c'est un garçon 900 livres et si c'est une fille 800 livres et dans ce cas, le legs fait aux autres filles sera réduit à semblable somme chacune.
Il nomme pour héritiers universels Pierre et Daniel Jourdan, ses frères, tous deux à parts égales. Si l'un vient à mourir sans enfant légitime, il lui substitue l'autre.
Il nomme pour gadiateurs lesdits David Roux et Jean Bouchard.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison d'habitation [sans précision, mais on suppose du testateur], en présence de Paul Agnel, bourgeois, M^e^ Pons May, chirurgien, Jean Garcin, de La Tour-d'Aigues, M^e^ Pascal Estienne, d'Ansouis (84), M^e^ Jean Monestier, notaire de Lourmarin (84), M^e^ Pierre Vilhot, de Gordes (84), et Pierre Arnoulx, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : P May, Vilhot, P Agnel, J Garcin, Monestier, Pascal Estienne]

f° 642 :

Obligation pour François Bignan contre Pierre Bret

Le 04/08/1609, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Bignan, de Céreste (04), présent, la somme de 46 livres et ½

pour achat de « *certain bestail* » à laine, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, 24 livres à Noël et le reste au 15 août suivant.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Nicolas et Pierre Nicolas, de Céreste.
[Signé : J Nicollas]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Bignan, qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance.
Fait en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Vincent May, de ce lieu de La Tour d'Aigues.
[Signé : V May]

f° 644 :

Promesse pour Pierre Bret contre Jean Roman, fils de Marc

Le 08/08/1609, comme Georges de Bolliers, de Vaugines (84), a fait gager Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), un des obligés pour la communauté dudit lieu, lui ayant pris tous les grains qu'il a pendant dans son aire à Font-Jallouze, à Peypin-d'Aigues (84), ainsi que tous ses autres fruits, avec pour séquestre Pierre Bret, fils de François, dudit Peypin-d'Aigues.
A comparu ledit Jean Roman, lequel a déclaré audit Bret, présent, que malgré la séquestration il a en son pouvoir tous lesdits grains et fruits et promet de l'en relever envers ledit de Bolliers, quittant ledit Bret de tout.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : J Roman, Darbon]

f° 646 :

Compromis pour Paul Agnel contre Bertrand Coussin

Le 12/08/1609, comme un procès est pendant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Bertrand Coussin, fils et hoir par inventaire de feu Jean, de ce lieu de La Tour d'Aigues, demandeur en requête et nomination d'experts pour faire ses comptes pour les fruits de la métairie dont il est question, et Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, défendeur et également demandeur pour le paiement de dommages et intérêts pour la non-jouissance d'une terre de ladite métairie, le procès est toujours pendant et indécis.
Ont comparu lesdits Coussin et Agnel qui souhaitent mettre fin au procès et passent par l'arbitrage de Jacques Gondon nommé par ledit Agnel, et M^e^ Jean Guillaume Sauvecane nommé par ledit Coussin, ainsi que Jacque Monier pour tierce personne, suivant les parties. Elles remettront leurs parcelles et titres dans huit jours et les arbitres procèderont à la liquidation de la non-jouissance et au compte des fruits perçus par ledit Agnel et soustrairont au total les sommes qui lui sont dues dans son contrat et en feront rapport devant le notaire huit jours après. Les parties devront respecter leur décision sous peine de 25 livres d'amende moitié au Roi, moitié à l'autre partie, sans préjudice audit Agnel de ses dépens faits devant le lieutenant, de même pour ledit Coussin.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Garnaud et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Coussin, Garnaud, N Olivier]

f° 661 :

Quittance pour Honorade Cotolende contre Paul Agnel

Le 17/08/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Honorade Cotolendi, veuve, de Jouques (13), présente, toutes les sommes en argent, grains et autres qu'elle lui doit tant par actes d'obligations qu'autre, et

lui fait quittance générale, sauf pour la collocation faite par ledit Agnel sur le bien de ladite Cotolende qui a été vendu à Me Berrard, de Jouques, et qui restera entièrement en vigueur.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Sauvat, maçon, et Jean Brigas, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Brigas]

f° 662 :

Prorogation de compromis pour Pierre Bret contre Pierre Roman, François Roman et autres

Le 18/08/1609, ont comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), François Roman, Pierre Roman, Jean Roman, fils de Marc, Michel Bret, Jean Arnoux, au nom des hoirs de Jaumet Bret, et Jean Bret, tant pour lui que pour Pierre Bret, enfants et hoirs de feu Barthélémy, tous de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux devant ce notaire dans lequel ils ont remis la liquidation de leur différend à Me Claude Darbon et Me Claude Gavaudan, de La Tour-d'Aigues, et ce pour dans huit jours.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque en présence de Bertrand Cousin et Nicolas Darbon, de La Tour-d'Aigues.

f° 663 :

Sentence arbitrale pour Pierre Bret, fils de François, et Pierre Roman contre François Roman, Jean Roman, fils de François, les hoirs de Jaumet Bret, les hoirs de Barthélémy Bret, Georges Roux et Monet Roman

En la cause compromissionnelle entre Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), demandeur en requête aux fins d'être garanti des obligations et paiements faits par lui, tant en son propre qu'avec les défenseurs, et néanmoins qu'un compte avec égalisation soit fait, d'une part, et Me Pierre Roman, baile, François Roman, Jean Roman, fils de François, Michel Bret, les hoirs des feus Barthélémy et Jaumet Bret, Georges Roux et Monet Roman, tous de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), défendeurs.
Vu :
- l'acte de compromis chez Me Louis Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, portant pouvoir aux arbitres du 01/05/1608 et prorogation chez le même notaire du 18/08/1609 ;
- l'extrait de quittance de 88 écus concédée par Daniel Combe, de Lourmarin (84), cessionnaire de Dominique Savournin, en faveur desdits Pierre Bret, François Roman et Jean Roman, fils de François, chez Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), le 14/10/1602 ;
- actes d'obligation faits en faveur d'Antoine et François Moutte, frères, de Pertuis, de 44 charges de blé annone, chez Me Antoine et Me Raymond Olivier, notaires de Pertuis, le 03 et 14/10/1602 ;
- la quittance par lesdits Motte de 9 charges et ½ de blé annone, en déduction desdites obligations, chez Me Antoine Olivier le 24/10/1604 ;
- la quittance privée faite par lesdits Motte audit Pierre Bret de 2 charges et ½ de blé annone, en déduction des obligations du 01/10/1606 ;
- la quittance privée de 22 livres payée par ledit Bret à Raphaël Bonnaud, commis des lattes, du 31/03/1608 ;
- quittance faite par lesdits Motte audit Bret de 12 saumées et ½ de blé annone, en déduction des obligations, chez Me Antoine Olivier, notaire le 10/10/1608 ;
- la quittance privée de Breugne, solliciteur de ladite communauté, à Grenoble (38) le 01/01/1605 ;
- la quittance de 15 saumées de blé annone payée par ledit Bret audit Antoine Motte, chez Me Olivier le 22/08/1608 ;
- l'acte de cancellation d'obligation de 2 charges de blé annone faite par ledit François Motte audit Pierre Bret, chez Me Martin, notaire de Pertuis, le 01/09/1608 ;

- le certificat de Claude Moret portant que ledit François Roman a fourni 18 livres 6 sols pour porter à Grenoble, employée à cet arbitrage, du 20/05/1609 ;
- l'acte de relèvement fait par lesdits François Roman, Pierre Roman, Jean Roman et Pierre Bret devant Me Martin, notaire, le 25/02/1608 ;
- l'acte de promesse de relever ledit Bret envers lesdits Motte de 7 saumées de blé annone et 37 livres en argent chez Me Sauvecane, notaire, le 22/09/1608 ;
- les parcelles dressées par ledit Bret touchant le présent compte ;
- son livre de raison contenant l'expédition et charge de la réception de 5 charges de blé annone, 5 charges de conségal et 5 charges d'orge, provenant de l'emprunt fait par les susdits dudit Dominique Savournin, de Lourmarin, écrit et marqué par François Roman et les autres débiteurs ;
- les rapports de la valeur des grains du marché de Pertuis.

Puis après avoir ouï les parties ainsi que Jean Arnoux, beau-père des hoirs de Jaumet Bret, les arbitres ont fait les calculs pour égaliser l'ensemble.
Après calcul, il reste dû à Pierre Bret :
- par ledit Me Pierre Roman, baile, 7 panaulx 8 cosses de blé annone
- par ledit François Roman 7 panaulx, 2 cosses
- par les hoirs dudit Jaumet Bret 2 saumées 2 panaulx de blé
- par les hoirs de Barthélémy Bret 7 saumées, 1 panaul de blé
- par ledit Jean Roman, fils de François, 5 panaulx de blé
- par Georges Roux 1 saumée 2 panaulx 4 cosses
- par Michel Bret 4 saumées 9 panaulx de blé

Soit au total la quantité de 17 saumées 4 panaulx de blé, avec sa plus-value à raison de 23 florins la saumée, suivant le rapport des marchands de Pertuis, à payer dans un mois à partir de ce jour.
Ledit Pierre Bret devra faire les quittances.
Les arbitres ont procédé à l'égalisation, examen et audience du compte des fournitures, frais et dépens faits tant pour lesdites obligations, qu'emprisonnement de Jean Roman et autres, et il est dû :
- à Jean Roman la somme de 96 livres provenant du prix des grains qui lui ont été vendus et des dépenses qu'il a payées auxdits Motte,
- à Jean Roman, fils de François, 30 livres comprenant son emprisonnement,
- à Jean Arnoux ayant payé pour les hoirs de Jaumet Bret 11 livres, payées à Paul Agnel et autres,
- à Jean Bret, hoir de Barthélémy, 10 livres 4 sols payées audit Agnel,
- à François Roman, ancien baile, tant pour la fourniture dudit Agnel qu'autres frais 15 livres 17 sols,
- et audit Pierre Bret 60 livres, comprenant 37 livres et ½ qu'il est encore chargé de payer auxdits Motte, ainsi que les dépenses pour ce comprenant.

Au total la somme est de 223 livres, réparties à parts égales de 30 livres 17 sols, sauf pour ledit Georges Roux qui n'est concerné qu'à hauteur de 7 livres.
Les arbitres disent qu'il est dû à Pierre Roman pour reste de 65 livres 3 sols et audit Pierre Bret 29 livres 3 sols, et ces sommes seront payées ainsi :
- ledit Jean Roman, fils de François, 17 sols,
- les hoirs de Jaumet Bret 19 livres 17 sols,
- les hoirs de Barthélémy Bret, après déduction de 10 livres 4 sols payées par ledit Jean l'un d'eux, reste 20 livres 13 sols,
- par François Roman 15 livres,
- par Michel Bret 27 livres 17 sols,
- par Georges Roux 6 livres.

Qu'ils paieront suivant le terme. Le tout sans préjudice audit Jean Arnoux de son remboursement de 10 charges de blé annone payées par lui, pour lesdits hoirs, ainsi que la somme de 11 livres contre eux.
Réserve aussi à tous les susdits de poursuivre le paiement d'1 saumée 2 panaulx de conségal et 6 livres que ledit Monet Roman doit pour sa part, tant en principal qu'intérêts et dépens et fournitures, suivant l'égalisation et conformément à l'obligation passée par lui en faveur dudit feu Jaumet Bret.

Les arbitres déclarent que la collocation faite par ledit Pierre Bret sur une terre dudit Jean Roman, fils de François, à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier des Foussés, de 7 émines 3 cosses, tiendra sauf audit Jean Roman de rembourser le prix de la collocation audit Bret dans un an avec les loyaux coûts s'il y en a.
Les parties doivent renoncer au procès et ledit Bret décharger de l'exaction qu'il a faite, en tant que procureur de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque, de la somme de 77 livres à eux due pour les occasions citées ci-dessus puisque cette somme est comprise dans cet arbitre.
[Signé : Darbon]
Le 18/08/1609, à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la fugaigne de Mathieu Roman, ladite sentence a été lue à toutes les parties, présentes, qui ont acquiescé et promis de la respecter.
Fait en présence de Bertrand Coussin et Nicolas Darbon de La Tour-d'Aigues.

f° 681 :

Achat pour Jean Arnoulx contre Pierre Roman

Le 25/08/1609, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Jean Arnoux, son beau-frère, habitant dudit lieu, présent, un coin de terre audit lieu, quartier du Deffends, d'environ 6 émines au dextre, confrontant terre dudit Pierre Roman et ledit deffends.
La vente est faite pour le prix de 6 livres que ledit Roman confesse avoir reçu, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Anthoine Mallet, Charles Jourdan]

f° 683 :

Quittance pour Jean Arnoulx et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Roman

Le 25/08/1609, a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Arnoux, dudit lieu, présent, et de son propre argent, la somme de 50 livres 1 sol que les hoirs de Jaumet Bret, dudit lieu, doivent audit Roman, tant pour le prix de 2 charges 2 panaulx de blé annone à 23 florins la charge, que 19 livres 17 sols en argent suivant la sentence arbitrale chez ce notaire du 18/08/1609.
D'où quittance, et cession d'action pour ledit Arnoux contre lesdits hoirs.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Charles Jourdan.
[Signé : Anthoine Mallet, Charles Jourdan]

f° 690 :

Obligation pour Pierre Bret, fils de François, contre Mathieu Furet

Le 29/08/1609, a comparu Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, dudit lieu, présent, 3 charges de conségal et 1 charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai prochaines, ainsi que 10 livres 16 sols reçues en prêt à rendre à la Saint-André prochaine.
Ledit Bret consent que l'acte reçu chez M^e^ Ricard, notaire de Grambois (84), de 4 charges de blé soit barré.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Blanc et Michel Félissian, de ce lieu.
[Signé : Francy Blanc]
[En marge : Il y a quittance le 02/10/1610]

f° 691 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 30/08/1609, a été convoqué le conseil de la communauté de ce lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) aux aires, par-devant Me Pierre Roman, baile, à la requête et présence de Jean Arnoux, consul moderne, où furent présents Jean Roman, fils de Marc, Mathieu Roman, Jean Bret, Pierre Bret, Barthélémy Jourdan, Monet Roman, Jean Mallan, Mathieu Rambaud, Pierre Barthélémy, Jean Roman, fils de François, Pierre Bret, fils de François, Jean Estève, François Roman, tous habitants de ce lieu, ainsi que noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), Me Pierre Roux, avocat en la cour, Me Antoine et Louis Ange, frères, Toussaint et Joseph Sauvecane et le notaire, forains et possédants des biens audit lieu.
Lesquels ont nommé pour procureur lesdits sieur Meolhon, Jean Arnoux, Jean Roman, fils de Marc, et le notaire, pour, au nom de la communauté, aller à Aix-en-Provence pour emprunter jusqu'à 800 écus à 3 livres pièces, soit en dette soit en pension perpétuelle au denier seize, rachetable quand la communauté le souhaitera pour 800 écus 150 livres, pension qui sera franche de toutes les tailles, portées au lieu où l'acheteur avisera avec les procureurs aux dépens de la communauté.
Fait et publié audit lieu, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour d'Aigues, et Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Meoilhon, Roux]

f° 699 :

Procuration pour Paul Agnel, bourgeois

Le 02/09/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureurs Jean et Antoine Garcin, frères, ses neveux, et Esprit Cheilan, de Jouques (13) ainsi qu'Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans (84), absents, pour recouvrer tout ce qui lui est dû tant en grains, argent ou autres, par actes d'obligation, cédules privées, arrentements ou autres, et passer tous les actes nécessaires y compris par voie de justice.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Martin Monier, de ce lieu. [Signé : P Agnel]

f° 704 :

Quittance pour Jean Roux, fils de Mary, contre la communauté de Cabrières-d'Aigues

Le 02/09/1609, a comparu Me Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues (84), comme procureur de la communauté suivant acte chez Me Charles Augier, notaire, cette année, lequel a confessé avoir reçu de Jean Roux, fils de Mary, dudit lieu, présent, et de son propre argent, la somme de 7 livres et ½, pour reste et entier paiement de 13 livres et ½ qu'il devait, ainsi que feu David son frère, à la communauté, suivant acte chez ce notaire le 12/12/1607, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Imbert Louis, du Puget, prêtre de Saint-Ruf, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : M Durand, Dupuget]

f° 706 :

Rétention pour Jeanne Leotière, femme de Barthélémy Jourdan, contre Pierre Roman

Le 03/09/1609, étant donné que la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis par collocation pour tailles une terre de 5 émines au dextre audit lieu, quartier de Belle-Estoille, confrontant le chemin, terre d'Anne Durand, les maisons de Belle-Estoille et la draie, et que cette terre appartenait à Jeanne Leotier, femme de Barthélémy Jourdan,

dudit lieu, acquise depuis par Pierre Roman, dudit lieu, par acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), pour le prix de 25 livres et ½, somme payée à la communauté, ladite Leotier a requis ledit Roman de retenir la terre offrant de le rembourser pour ce qu'il a payé ainsi que le droit de lods, ce que ledit Roman a accepté.
Ont comparu ledit Pierre Roman et Barthélémy Jourdan, au nom de sa femme, lesquels se sont accordés. Ledit Roman cède ladite terre à ladite Leotier et moyennant ce, il confesse avoir reçu d'elle la somme de 27 livres qu'elle a compensée sur ce que ledit Roman lui doit comme cessionnaire de Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, par acte chez ce notaire cette année. D'où quittance réciproque.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Roman, fils de Marc.
[Signé : Gavaudan]

f° 708 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roman, fils de Marc

Le 03/09/1609, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Pascal Laugier, de ce lieu.
[Signé : J Roman, Gavaudan, L Vian]
Le 28/08/1612, acte barré en présence dudit Gavaudan, qui confesse avoir été payé par ledit Roman, d'où quittance.
[Signé : Gavaudan]

f° 709 :

Accord avec rétention pour Jeanne Léotière, femme de Barthélémy Jourdan, contre Jean Roman, fils de François

Le 03/09/1609, étant donné que la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis par collocation pour tailles de Jeanne Leotier, femme de Barthélémy Jourdan, dudit lieu, deux terres audit lieu, quartier de Belle-Estoille, toutes deux d'environ 3 saumées et ½, l'une de 3 saumées, confrontant le fossé de Mirail, le chemin allant au bois, terre de Suzanne Rambaud, terre de Jean Roman, fils de François ; et l'autre d'une ½ saumée, confrontant ledit fossé, pré de Jean Mallan, chènevière dudit Mallan et terre de Pierre Roman, pour le prix de 63 livres, lesquelles terres ont été peu après acquises par Jean Roman, fils de François, pour ledit prix, suivant acte reçu chez Me Hupais, notaire de ce lieu, avec quittance du paiement chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, ladite Leotier et son mari ont offert audit Jean Roman de payer le juste prix des acquisitions et ses loyaux coûts comme ces terres, ce que ledit Roman a accordé.
Ont comparu lesdits Jean Roman et Barthélémy Jourdan, au nom de sa femme, lesquels se sont accordés. Ledit Roman cède les terres à ladite Leotier moyennant la somme de 75 livres, que ledit Jourdan en son propre promet de payer à Me Georges Constans, audiencier en la cour des comptes à Aix-en-Provence (13), en déduction de plus de somme que ledit Jean Roman, avec Pierre Roman et Michel Bret, lui doit suivant acte chez Me Asse, notaire de Grambois (84), d'ici le 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Jean Honoré Constans, de ce lieu.
[Signé : J Roman, L Alard, JH Constans]

f° 713 :

Achat pour Jean et Noël Allaisse, frères de Cabrières-d'Aigues, contre Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues

Le 04/09/1609, a comparu Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean et Noël Allaisse, frères, ménagers, de Cabrières-d'Aigues (84), ledit Jean présent, 6 émines de terre au dextre, d'une terre plus grande que ledit Nicolas possède audit Cabrières-d'Aigues, quartier de l'Étang, confrontant terre restante audit Nicolas, terre de Pierre Nicolas du levant, terre de Jean Gouirand. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue au prix d'un âne reçu précédemment, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Pierre Long de ce lieu.

f° 715 :

Sentence arbitrale pour Paul Agnel et Bertrand Coussin

En la cause arbitrale entre Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, demandeur pour la jouissance des fruits d'une métairie qu'il a obtenu en insolutondation, et Bertrand Coussin, dudit lieu, fils et hoir avec inventaire de feu Jean dudit lieu, défendeur et également demandeur pour faire le compte du prix desdits fruits.
Vu :
- l'acte de compromis portant pouvoir aux arbitres du 12/08/1609 chez ce notaire, avec stipulation de 25 livres ;
- l'acte d'insolutondation des fruits chez M^e^ Hupais le 13/10/1601 ;
- les rapports expédiés par les parties de la valeur des grains faits par les marchands de Pertuis (84) ;
- les quittances de tailles, droits de cosses, payées par ledit Agnel depuis la première paie de l'acte d'insolutondation, payant ledit Agnel pour 1 livre en taille et pour huit années achevées comprenant celle-ci.
Les arbitres sont allés sur ladite terre évincée audit Coussin par Sibille Ferraud, de 3 charges au dextre, qui était comprise dans ladite insolutondation. Après l'avoir vue, après avoir écouté les parties ainsi que Gauvan Parrot et Noël Rougier, ancien et nouveau rentier de ladite métairie, les arbitres ont pris leur décision.
Après toutes déductions faites, tant de la somme de 199 écus 21 sol suivant acte chez M^e^ Hupais, avec intérêt annuel au denier vingt suivant l'accord dans ledit acte, avec les grains reçus par ledit Agnel durant les huit années incluant celle-ci à raison de 14 charges moitié blé moitié conségal par an, la non-jouissance de la terre évincée par ladite Ferrade durant six ans, le paiement des tailles pour 1 livre et le droit de cosses, ainsi que 3 écus 15 sols dans une quittance volante écrite et signée par ledit Agnel.
Après tout ceci, donc, il reste dû audit Agnel la somme de 25 livres 6 sols qu'il prendra l'année prochaine sur les grains de ladite métairie, sauf si ledit Coussin préfère payer maintenant, sans comprendre 4 sézains que ledit Agnel a payé à Sauvaire Bertet, maçon, à la demande dudit Coussin ou encore les arrérages de taille de ladite métairie, dont le paiement d'1 livre a déjà été fait. Les parties devront arrêter le procès.
« *Auquel présant arbitraige y aurions commancé vacquer puis le 26^e^ aoust dernier que n'aurions peu achever à l'occasion des contentions qu'estoient entre icelles parties* ».
Fait ce jour, 05/09/1609.
[Signé : J Gondon, Sauvecane, J Monier]
Le 09/09/1609, la sentence a été lue audit Agnel, présent, lequel [acte inachevé]

f° 727 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Louise Rambaud

Le 09/09/1609, a comparu Louise Rambaud, femme de Jaumet Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle autorisée par autorité judiciaire, a confessé devoir à

Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone, reçue pour les semer dans ses terres, d'où quittance, qu'elle promet de rendre aux fêtes de Pâques en plus de 40 sols en prêt à rembourser à la Saint-Michel, avec hypothèque de sa récolte.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Jean Reynaud, de ce lieu.
Le 25/08/1612, acte barré en présence dudit Olivier, qui confesse avoir été payé par ladite Rambaud, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Garcin.
[Signé : N Olivier, Vian]

f° 730 :

Accord avec quittance pour Marquet Mouton, de La Motte-d'Aigues, contre Vinson et Pierre Mouton, frères

Le 09/09/1609, étant donné qu'un procès a été intenté par-devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues entre Vinson et Pierre Mouton, frères, de La Motte-d'Aigues (84), demandeurs pour le remboursement des sommes qu'ils ont payées tant par eux que par Marquet Moutton, leur cousin, dudit lieu, aux fermiers seigneuriaux dudit lieu, à Jean Long dudit lieu pour « *quelque voye de faict commise audit Long dont y heu procès criminel intenté par-devant les mesmes officiers ayant ledit Pierre esté constitué prisonnier* ».
Ont comparu les parties qui se sont accordés. Ledit Marquet Moutton devra payer auxdits frères la somme de 20 livres, somme reçue au prix de 2 charges 6 panaulx de conségal, d'où quittance. Lesdits frères abandonnent toutes les procédures criminelles contre ledit Marquet et déchargent François Maximin séquestre de la gagerie prise audit Marquet.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Courenc et Bertrand Coussin, de ce lieu.

f° 733 :

Compte-final pour Paul Agnel contre Claude Ravel

Le 11/09/1609, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Claude Ravel, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour les grains prêtés audit Ravel sans comprendre les autres négoces. Il doit audit Agnel la somme de 58 livres 9 sols, qu'il promet de payer dans huit jours. Ledit Agnel consent à faire barrer les actes d'obligations de grains.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Melchion Roche, de Cadenet (84).
[Signé : P Agnel, L Vian]

f° 741 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Fabry, de Mirabeau

Le 14/09/1609, a comparu Jean Fabry, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de conségal et 1 charge de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Barthelemy]

f° 743 :

Accord pour Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Poluot

Le 14/09/1609, étant donné que Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), a arrenté à Pierre Poluot, son beau-père [plutôt beau-frère], de Sivergues (84), des propriétés suivant acte reçu chez ce notaire pour 5 ans et 4 prises de fruits, 3 prises étant finies et ayant garaché les terres qui sont prêtes à être semées, mais « *n'ayant moien ce fère attandu le peu de commodité qu'il a, et de mesmes ledit Richard auroit pleige ledit Poluot* » envers Louis Bonnaud d'une part, 11 écus à Michel Pezet, Me Antoine Ollivier et autres, jusqu'à la somme de 65 écus à 3 livres pièces, les parties ont décidé de passer cet acte.
Ont comparu lesdites parties, lesquelles se sont accordées ainsi. Ledit Poluot cède audit Richard toutes les pièces de l'arrentement, se réservant les fruits des vignes, noix, olives et autres pendant de cette année seulement « *fors l'aglan* » [les glands] qui se partageront à parts égales. Ledit Poluot lui remet aussi un mulet et une mule avec son araire moyennant la somme de 65 écus que ledit Richard devra payer aux créanciers dudit Poluot, de même qu'au Sr Pierre Archimbaud, de Pertuis (84). Si la somme due est inférieure à 65 écus, ledit Richard devra rendre la différence audit Poluot ou la lui déduire des 13 écus que ledit Poluot lui doit encore pour l'acte d'arrentement pour les paies échues. Si à l'inverse la somme est plus élevée, ledit Poluot lui paiera le surplus en foin, suivant l'estimation qui sera faite par des ménagers. Toutes les pailles de l'arrentement appartiennent audit Richard. Ce dernier fait quittance audit Poluot de tout l'arrentement.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin, de ce lieu, et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Richard, Peiron Poliot, J Garcin]

f° 746 :

Reconnaissance pour Anne Jourdan, femme de Jean Estève, contre ledit Estève

Le 14/09/1609, a comparu Jean Estève, de Cabrières-d'Aigues (84), époux d'Anne Jourdan, dudit lieu, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Claude Serre, femme d'Antoine de Saint-Marc, de Lourmarin (84), le mari présent, la somme de 18 livres pour le prix d'1 charge de conségal et d'une ½ charge de blé, que ladite Serre avait promise par acte chez feu Me Jean Sauvecane, notaire de ce lieu le 10/11/1589, d'où quittance et reconnaissance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Degal, bourgeois, de Rians (83), et Jean François Bouzon, de ce lieu.
[Signé : Degal]

f° 753 :

Quittance pour Françoise Panie contre Paul Agnel

Le 15/09/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Françoise Panie, de Cabrières-d'Aigues (84), absente, 5 panaulx de conségal qu'elle lui devait, par acte chez Me Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence « *que dessus* ».
[Signé : P Agnel]

f° 761 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Auman

Le 16/09/1609, a comparu Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, présent, 11 livres pour le prix « *de toutes les corrades à labourer tant sullement de la présante année que les habitans dudit La Motte font annuellement au seigneur dudit lieu, lesquelles corrades ledit Auman*

recouvrera et l'a mis à son lieu et place avec cession d'actions ». Il promet de payer ladite somme au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Gillos et Siméon Compte, de Gap (05).
[Signé : P Agnel]
Le 10/09/1610, acte barré en présence d'Esprit Cheilan, procureur dudit Agnel, qui a fait quittance audit Auman.
[Signé : Cheilan]

f° 763 :

Quittance pour Mathieu Durand contre Paul Agnel

Le 17/09/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé, précédemment, par Mathieu Durand, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de toute la rente du four seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues, suivant acte chez Me Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Darbon et Honoré Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Honorat Rous]

f° 764 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux

Le 17/09/1609, a comparu Honoré Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois de ce lieu, présent, 12 charges de conségal, 8 charges de blé annone, 3 grosses charges d'avoine et 2 charges d'orge, le tout reçu en prêt amiable pour semer présentement tant en ses terres qu'en celles qu'il tient à ferme du sieur de Becaris d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon, fils de feu Jean de ce lieu, et Mathieu Durand, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Honorat Rous, P Agnel]
Le 18/08/1614, acte barré suivant quittance reçue ce jour chez ce notaire.

f° 766 :

Quittance pour Jaume Dracq contre Jean Jourdan et Jean Thaus

Le 17/09/1609, a comparu Daniel Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Jean, son frère, lequel a confessé avoir reçu de Jaume Dracq, boucher, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 75 livres en déduction de 150 que ledit Drac doit à Jean Thaus de Cucuron (84), suivant acte chez ce notaire du 16/05/1609, payant pour ledit Thaus audit Jourdan en déduction de ce que ledit Thaus lui doit par un autre acte chez ce notaire du même jour, suivant une lettre missive retirée par ledit Dracq. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et de Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : L Vian]

f° 769 :

Quittance pour Étienne Olivier contre Paul Agnel

Le 17/09/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Étienne Olivier, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 72 livres, qu'il lui devait pour le prix de plusieurs vaches, par acte chez Me Hupais le 21/08/1603, d'où quittance.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et François Darbon, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Mairetet]

f° 779 :

Quittance pour Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque, contre Jacques Monier

Le 19/09/1609, a comparu Jacques Monier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent et Philippe Gaudemar, frères, marchands, de Manosque (04), ledit Laurent présent, la somme de 42 livres 16 sols pour certains intérêts liquidés par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) le 24/03/1609, suivant les lettres compulsoires, ainsi que 40 sols pour les dépens exécutifs. D'où quittance du total de 44 livres 16 sols. « *Lequel Gaudemar a dict fère ledit paiemant sans préjudice de ses appellations ou autre se prouvoir* » et a reçu les lettres compulsoires.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Rochel, de Grambois (84), et Angelin Ricard, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Monier, Gaudemar, Rochel]

f° 780 :

Quittance pour François Roy contre les hoirs de Pierre Falician

Le 19/09/1609, a comparu Jean Félician, tant en son nom que pour Pierre, de Cabrières-d'Aigues (84), et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), ayant droit et cause de Magdeleine Félissian, cohéritière de feu Pierre Félissian, lequel a confessé avoir reçu de François Roy et Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues, présent, 12 livres en argent et 8 panaulx de conségal qu'ils doivent auxdits cohéritiers suivant acte chez ce notaire en 1608, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, cordonnier, et Angelin Ricard, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Charles Jourdan, Goirand]

f° 780 :

Quittance pour Pierre Bret contre Jean Gaudemar

Le 19/09/1609, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), cohéritier de feu Jean Gaudemar, son cousin, lequel a confessé avoir été payé par Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, des 2 charges de blé annone qu'il devait audit feu Gaudemar, suivant acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84). Le blé a été expédié à Balthazar Billard, procureur dudit feu Jean, d'où quittance.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Gaudemar]

f° 783 :

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret

Le 19/09/1609, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges et ½ de conségal en prêt, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Louis Billard, de ce lieu.
[Signé : P May, Jehan Louis Le Long, Charles Jourdan]

Le 20/08/1610, acte barré en présence dudit May, qui confesse avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance.
Fait en ce lieu.
[Signé : P May]

f° 785 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Arnoux, Jean Roman et Barthélémy Jourdan

Le 19/09/1609, ont comparu Jean Roman, fils de Marc, et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour d'Aigues, présent, la somme de 115 livres, reçue en prêt amiable pour payer François Motte, Vincent Mille, de Pertuis (84), et autres, et qu'ils promettent de rendre au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), et Laurent Vian, fils de Nicolas, de ce lieu.
[Signé : J Roman, J Richard, L Vianny, Gavaudan]
Le 02/10/1610, acte barré à la demande dudit Me Claude Gavaudan, qui confesse être satisfait des débiteurs moyennant le paiement fait par Me Louis Jourdan, trésorier de la communauté, à Me Louis Ange, son beau-frère, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Meyran.
[Signé : Gavaudan, L Jourdan]

f° 786 :

Achat pour Paul Agnel contre Georges et Roman Queyrel, frères

Le 19/09/1609, ont comparu Georges et Roman Queyrel, frères, ménagers, de La Bastidonne (84), lesquels ont vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une vigne à La Tour-d'Aigues, quartier du Pré Neuf, de 2 carterades 3 hommes 400 souches, confrontant vignes de Jeanne Blanchet, Pierre Sauvan, du capitaine Bernard Roy et le chemin. La vigne a été acquise par collocation de Michel Barthélémy, dudit lieu. La vente a été faite pour le prix de 150 livres, reçu à l'instant d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : R Queyrel, P Agnel, Ange, P May]

f° 798 :

Obligation pour Me Louis Ange contre Mathieu Roman

Le 21/09/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ange, de La Tour-d'Aigues, présent, 5 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques. Ledit Ange lui fait quittance du prix de l'arrentement qu'il tient de lui, paie échue à la récolte prochaine, suivant acte chez ce notaire pour le prieuré Saint-Blaise, en échange de ce paiement.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, aux Aires, en présence de Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Pascal Estienne, d'Ansouis (84).
[Signé : Ange]
Le 31/08/1615, fut présent Me Claude Gavaudan, cessionnaire de Me Louis Ange par acte chez ce notaire en 1609, a fait quittance audit Roman, moyennant le paiement fait en diverses fois.
[Signé : Gavaudan]

f° 802 :

Obligation avec cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Jourdan

Le 21/09/1609, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final pour deux actes d'obligation chez ce notaire, l'un de 66 livres et l'autre de 30 livres, ainsi que 15 livres pour une amende adjugée audit Agnel, comme rentier seigneurial de ce lieu, par sentence rendue par le juge de ce lieu suite à la poursuite de Jacques Garcin, soit au total 111 livres. Il reste à payer par ledit Jourdan audit Agnel la somme de 56 livres et ½, en déduction de laquelle il a cédé 39 livres pour le prix de 4 charges de blé à prendre sur les hoirs de Jean Marcou, de Cabrières-d'Aigues (84), pour rente échue à la récolte passée. Pour les 17 livres et ½ restantes, il promet de les payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 19/02/1611, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Jourdan.
Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jean Daumas.
[Signé : P Agnel]

f° 814 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Laurens

Le 25/09/1609, a comparu Antoine Laurens, boulanger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 10 charges de blé annone, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Jacques Grillard, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, J Grillard]
Le 29/10/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Laurent.
Fait en ce lieu, en présence d'Antoine Martin et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 821 :

Quittance pour Philippe Silvestre contre Paul Agnel, cessionnaire de Pierre Roman

Le 26/09/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), suivant acte chez ce notaire cette année, lequel a confessé avoir reçu de Philippe Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 5 charges moitié blé, moitié conségal, pour certains dommages et intérêts liquidés entre les parties, suivant ladite cession, d'où quittance.
De même, ledit Agnel a reçu dudit Philippe Silvestre et ses frères 6 charges de blé annone et 8 charges de conségal, mesure courante, pour la rente d'une métairie que ledit Silvestre doit à Toussaint Sauvecane et ses frères, paie échue au 15 août dernier, dont ledit Agnel est cessionnaire par acte chez ce notaire en janvier 1609, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Arnoux et Sauvaire Mouret de Peypin-d'Aigues. [Signé : P Agnel]

f° 828 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Pierre Beymond

Le 27/09/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel, tant pour lui que pour Marie Morel, sa belle-mère, qui devra ratifier l'acte dans un mois, a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 10 charges de blé annone, 12 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine et 1 charge d'orge, le tout reçu

pour semer, tant dans ses terres que dans celles de ladite Morel à La Motte-d'Aigues en divers quartiers et autres qu'il tient en ferme, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés de la récolte prochaine. Il sera permis audit Jourdan de tenir un homme travaillant pendant la récolte des grains et à l'aire jusqu'à ce que ledit Jourdan soit entièrement remboursé, lequel homme sera nourri et payé par ledit Beymond.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Allard et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : L Alard, L Jourdan]
Le 06/09/1610, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Beymond.
Fait en ce lieu en présence de Jean Rey et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : L Jourdan]

f° 830 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mary et Jean Roux, père et fils, de Cabrières-d'Aigues

Le 27/09/1609, a comparu Mary Roux, de Cabrières-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Jean Roux, son fils, absent, qui devra ratifier cet acte dans 15 jours, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand et fermier des droits seigneuriaux dudit lieu, absent, 1 charge de blé annone en prêt amiable, pour ensemencer aux présentes semences, et la somme de 10 livres 16 sols pour l'achat « *d'une boute à tenir vin* », reçue précédemment d'où quittance, et qu'il promet de rendre pour le blé aux fêtes de mai et l'argent au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues en présence de M^e^ Claude Darbon et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Darbon, P Agnel]

f° 832 :

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Boyer et François Amat

Le 27/09/1609, ont comparu Esprit Boyer et François Amat, de Beaumont-de-Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 54 livres, pour l'achat de 2 vaches, 1 bumat et 1 veau poil rouge blanc, le tout reçu, qu'ils promettent de payer moitié au 15 août prochain et moitié au 15 août suivant, avec hypothèque dudit bétail.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Arnaud et Claude Magran, de Saint-Étienne [sûrement dans le 04].
[Signé : Boyer, Amat, P Agnel]

f° 833 :

Obligation pour M^e^ Pascal Sicard contre Pierre Ripert

Le 01/10/1609, a comparu Pierre Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Pascal Sicard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 panaulx moitié blé moitié conségal, en prêt, pour ensemencer présentement aux terres qu'il tient à ferme de Marie Allais à Font-Jallouze, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : N Olivier]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Sicard, qui confesse avoir été payé par ledit Ripert, d'où quittance.
[Signé : Sicard]

f° 833 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Arnaud, de Vitrolles-en-Luberon

Le 02/10/1609, a comparu Jean Arnaud, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres, pour l'achat d'une paire de vaches poil rouge, reçues, qu'il promet de payer moitié au 15 août prochain et moitié au 15 août suivant.
Fut présent Esprit Boyer de Beaumont-de-Pertuis (84) qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Pierre Constans, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Boyer]

f° 840 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre François Roman en principal, et Me Louis Ange en pleige

Le 06/10/1609, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer en une terre qu'il a quartier du Revest en ce lieu, confrontant terre de Nicolas Legier, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Me Louis Ange, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Ledit Roman hypothèque les semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Plantard et Georges Ferland, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Roman, Ange]

f° 843 :

Obligation pour Pierre Long contre Elzias Ferland

Le 06/10/1609, a comparu Elzias Ferland, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), présent, la somme de 12 livres, pour le reste du prix d'un âne poil noir avec son bât, reçu, et qu'il promet de payer au 15 août et ce outre la garde de 2 pourceaux que ledit Ferland mènera l'un à l'aglandage présentement, représentant 50 sols, avec hypothèque dudit âne.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 23/10/1610, acte barré en présence dudit Long, qui confesse avoir été payé par ledit Ferland, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Daumas.
[Signé : Vian]

f° 845 :

Accord entre Pierre Gouirand, de La Motte-d'Aigues, et Étienne Gouirand, dudit lieu

Le 07/10/1609, comme un procès est sur le point de se dérouler entre Pierre Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), car prétend demander à Étienne Gouirand, dudit lieu, de lui désemparer une maison que ledit Estienne a acquise par titre d'achat de feue Sielle Jouvent, mère dudit Pierre, et de Jean Gouirand, son frère, audit lieu, confrontant maison dudit Étienne Gouirand et la rue publique, pour le prix de 15 livres déboursé le jour du contrat reçu chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), le 09/03/1593. La moitié de la maison lui appartenait et pour l'autre moitié il en demande la rétention offrant de

rembourser le juste prix et les loyaux coûts. Procès contre ledit Étienne Gouirand qui prétend débattre ladite rétention, « *oultre ce qu'il a faict de repparations utilles et nécessères* ».
Ont comparu Pierre Gouirand et Étienne Gouirand, lesquels pour couper court à tout procès, ont décidé que ledit Étienne Gouirand cède et désempare audit Pierre Gouirand ladite maison moyennant la somme de 15 livres pour les réparations faites depuis l'acquisition, somme reçue à l'instant d'où quittance. Les parties renoncent à tout procès.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Valentin Clemens, dudit lieu.
[Signé : JH Constans]

f° 847 :

Achat pour Jean Garcin contre Françoise Darbon

Le 08/10/1609, a comparu Françoise Darbon, veuve de Georges Lantelme, de ce lieu de La Tour d'Aigues, laquelle a vendu à Jean et Antoine Garcin, marchands, habitant en ce lieu, ledit Antoine absent, Jean présent pour lui, un coin de terre sive jonquier en ce lieu, quartier du Plan, d'environ 2 émines 3 cosses, confrontant terre sive jonquier des acheteurs, de Toussaint Chateminois et de M^e^ Pascal Sicard. La vente est faite pour le prix de 12 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Claude Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, Jehan Louis Le Long]

f° 849 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Bertrand en principal, et Jacques Gueidan en pleige

Le 08/10/1609, a comparu Daniel Bertrand, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 panaulx de conségal, reçus pour les semer, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de sa récolte.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Garcin et Henry Darbon.
[Signé : Jaques Gaydan, H Darbon]
Le 04/11/1610, ledit Gueidan, présent, cessionnaire dudit Agnel, et également M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, confessent avoir été payé par ledit Bertrand, d'où quittance.
[Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

f° 852 :

Sommation pour Jean Meynier contre Sauvaire Moret

Le 08/10/1609, a comparu Jean Meynier, fils de feu François de Peypin-d'Aigues (84), lequel a sommé Sauvaire Moret, dudit lieu, présent, de « *le rellever envers Daniel Furet dudit lieu de la somme de 14 livres contenue à l'obligation du 2^nd^ febvrier dernier, receu par moi dit notère, pour laquelle ledict Furet l'a faict exécutter en ses biens* ». Ledit Moret a requis copie de cette sommation pour y répondre.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez Claude Jourdan, en présence de ce dernier et de Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).

f° 853 :

Quittance portance cession pour Daniel Billot contre Paul Agnel

Le 09/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Daniel Billot, de Lourmarin (84), présent, comme pleige d'André Roux, par acte chez ce notaire du 05/03/1609, savoir de 2 charges de conségal et 1 charge d'orge, le tout estimé à 31 livres 16 sols suivant le rapport des marchands de Pertuis (84), et encore de 10 sols pour les dépens, d'où quittance et cession d'actions envers ledit Roux.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Pierre Lamonier, menuisier, habitant de ce lieu.
[Signé : P Agnel, A Garcin]

f° 855 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Cavallier en principal, et Jacques Gueidan en pleige

Le 09/10/1609, a comparu Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de blé annone et 5 panaulx de conségal, en prêt, pour les semer audit lieu, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de sa récolte.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Daniel Nicolas et Pierre Bret, dudit lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 25/02/1611, fut présent Jacques Gueidan comme cessionnaire dudit Agnel, lequel a confessé avoir été payé par ledit Cavallier, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Guillaume Morel et Jean Meyran.
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 856 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Nicolas en principal, et Jacques Gueidan en pleige

Le 09/10/1609, a comparu Daniel Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge moitié blé moitié conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses récoltes.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Michel Bret, dudit lieu.
[Signé : Jaques Geydan]

f° 857 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Blain

Le 09/10/1609, a comparu Claude Blain, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge moitié blé moitié conségal, mesure courante, en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 01/10/1613, ledit acte, suivant une quittance chez ce notaire du 23/08/1613 par Jacques Gueidan cessionnaire dudit Agnel, a été barré.

f° 859 :

Accord portant transport pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 09/10/1609, ont comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte-final pour le prix de 3 saumées de conségal, 1 charge 2 panaulx de blé annone que ledit Michel doit audit Pierre suivant acte chez Me Jean Gilly, notaire de Pertuis (84), du 03/11/1606, et d'autre part la quantité de 4 charges 9 panaulx de blé annone que ledit Michel lui doit suivant la sentence arbitrale reçue chez ce notaire en août 1609, sans y comprendre les 27 livres désignées dans ladite sentence.
Le prix des grains, suivant les rapports des marchands de Pertuis (84), se monte à 120 livres, pour laquelle somme ledit Pierre Bret a fait un procès litératoire sur les biens dudit Michel. Les dépens du procès ont été liquidés entre les parties à 2 livres 12 sols et ½, soit au total 122 livres 12 sols et ½. Pour le paiement de laquelle somme, ledit Michel n'ayant pas d'argent liquide, ce dernier a remis au premier en insolutondation les propriétés suivantes :
- une terre audit Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier du Pas de La Lauze, de 10 émines, confrontant chemin allant à Pertuis, le chemin de La Burlière, terre des hoirs de Jaumet Bret et autre chemin allant de Saint-Martin à Peypin d'Aigues ;
- une terre à Peypin-d'Aigues, quartier de La Boisse, d'1 saumée, confrontant le fossé de Miral, terre de Jean Roman, fils de Marc, terre des hoirs de Marc Allaisse et terre des hoirs d'Étienne Meynier ;
- un pré à Peypin-d'Aigues, quartier de Font-Jallouze, d'1 éminade et ½, confrontant pré de Jean Meynier, pré des hoirs de Marc Allaise et pré de Jean Roman fils de Marc ;
- et finalement un coin de chènevière audit quartier de Font-Jallouze, de 2 cosses, confrontant chènevière de Noël Meynier, chènevière des hoirs d'Antoine Estienne et chènevière dudit Jean Roman.
Ledit Michel devra payer les droits de lods. Si ledit Michel rembourse en une fois ledit Pierre Bret des 122 livres 12 sols et ½, ainsi que les loyaux coûts, il pourra récupérer ces terres une fois que ledit Bret aura récupéré les fruits pendants, et ce d'ici trois ans.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Le Long, de ce lieu.
[Signé : Pierre Le Long, Coussin]

f° 863 :

Arrentement pour Pierre Bret contre Michel Bret

Le 09/10/1609, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, les propriétés que ce dernier lui a désemparées par acte reçu ce jour chez ce notaire, et ce pour trois ans à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 9 livres 12 sols à payer à chaque 15 août dont la première paie aura lieu au prochain 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin, Vincent May et Pierre Le Long, de ce lieu.
[Signé : Pierre Le Long, Coussin]
Le 16/04/1613, acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque.
Fait en ce lieu en présence d'Henry Darbon et André Menard.
[Signé : H Darbon]

f° 864 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Morel et Pierre Long

Le 09/10/1609, ont comparu Jacques Morel et Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Morel 1 charge de blé annone et 12 charges de conségal, et ledit Long 2 charges et ½ de conségal et 1 charge de blé annone, pour semer présentement audit La Motte-d'Aigues, et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Jaques Gaydan, Coussin]

f° 865 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Rouet et Daniel Jourdan

Le 09/10/1609, a comparu Jean Rouet et Daniel Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Rouet 3 charges de blé annone et 2 charges de conségal, et ledit Jourdan 2 charges et ½ de blé annone, le tout reçu pour semer présentement, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Bret et Jacques Arnoulx.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 24/08/1615, M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, cessionnaire dudit Agnel suivant acte chez ce notaire, a confessé que ledit Rouet, présent, a payé sa part à Guillaume Darbon, exacteur en 1610, d'où quittance.
[Signé : Gueidan]

f° 866 :

Obligation pour Paul Agnel contre Mathieu Gouirand

Le 09/10/1609, Mathieu Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de blé annone pour semer présentement, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoulx, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 20/08/1611, acte barré en présence dudit Gueidan, comme pleige et cessionnaire dudit Agnel, avec Me Balthazar Gueidan, son fils, notaire, qui confessent avoir été payés par ledit Gouirand, d'où quittance.
[Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

f° 867 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret

Le 09/10/1609, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal, pour semer à La Motte-d'Aigues (84), à rendre à Pâques avec hypothèque.
Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoulx, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]

Le 11/09/1612, acte barré en présence dudit Gueidan, comme cessionnaire dudit Agnel par acte chez ce notaire, lequel a confessé avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance.
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 868 :

Obligation pour Jean Orcière et Michel Bret contre Michel et Pierre Nicolas, frères

Le 09/10/1609, ont comparu Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 51 livres, pour l'achat de 2 vaches poil bureau et rouge, reçues d'où quittance, qu'ils promettent de payer à Jean Orcière, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), absent, d'ici les fêtes de mai et ce, en déduction de plus d'argent que ledit Bret doit audit Orcière suivant acte chez ce notaire. Lesdits Nicolas hypothèquent les vaches.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, et Claude Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 871 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Pierre Athenoux

Le 10/10/1609, ont comparu Jean Pierre Attenoux, bourgeois, de Pertuis (84), et D^lle^ Isabeau Chabert, veuve, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 6 charges de blé annone, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Athenoux, Charles Jourdan]
Le 17/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par lesdits débiteurs, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 876 :

Obligation pour Paul Agnel et consorts contre M^e^ Pascal Estienne, Pierre Long et Pierre Beymond

Le 10/10/1609, ont comparu M^e^ Pascal Estienne, Pierre Beymond et Pierre Long, de La Motte d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à noble Jean Meolhon, Paul Agnel et Jacques Gondon fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Agnel présent, la somme de 45 livres pour l'achat de l'aglandage du claux [clos] seigneurial et cadenière « *que a celluy qu'est aux arbres de l'affar des terres de La Bonde* » pour cette année jusque fin décembre prochain, à payer au 15 décembre.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Antoine Marron, de ce lieu.
[Signé : Pascal Estiene, P Agnel, C Darbon]
Le 09/01/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance aux débiteurs.
Fait et publié en ce lieu en présence « *que dessus* ».
[Signé : P Agnel]

f° 878 :

Compte-final pour Pierre Bret contre Jean Richard

Le 10/10/1609, ont comparu Pierre Bret, fils de François, et Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour toutes leurs affaires du passé jusqu'à

ce jour, tant par actes d'obligation qu'autres, et par lequel compte il se trouve que ledit Richard doit audit Bret 5 charges de blé annone qu'il promet de rendre à Pâques.
Les parties ont déclaré avoir passé une mègerie ensemble savoir qu'aux présentes semences ledit Bret fournira audit Richard toute l'avoine pour semer en une terre dudit Richard, quartier de Peirol, à Grambois (84), de 3 saumées, et ledit Richard fera toutes les factures moyennant 16 sols par saumée à payer par ledit Bret, moitié au sarclage moitié à la moisson. Les grains se partageront à parts égales.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Charles Jourdan]

f° 879 :

Achat pour Pierre Bret contre Jean Richard

Le 10/10/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, fils de feu François, dudit lieu, présent, les propriétés suivantes :
- un coin de terre à Peypin-d'Aigues, quartier de Pierremuret, d'une ½ saumée au dextre, confrontant terre de Marquet Roux, terre des hoirs de Jaumet Bret et le fossé de La Théolière ;
- un autre coin de terre, quartier de l'Estagnon, de 10 cosses, confrontant terre de Marquet Roux, terre de Pierre Bret et ledit estagnon.
La vente est faite pour le prix de 24 livres que ledit Richard confesse avoir reçu, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, de ce lieu, et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Charles Jourdan]

f° 881 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Marquet Roux en principal, et M^e^ Louis Ange en pleige

Le 10/10/1609, a comparu Marquet Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), fils émancipé de Georges, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), absent, 3 charges et ½ de blé annone, le tout reçu en prêt pour semencer aux présentes semences, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent M^e^ Louis Ange, d'Aix-en-Provence (13), qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Ange, Jehan Louis Le Long]
Le 30/01/1616, acte barré en présence de Jean Archimbaud, père et procureur dudit Louis suivant acte chez M^e^ Auberge, notaire de Marseille (13), du 07/12/1615, qui fait quittance audit Ange qui a payé en son propre pour ledit Roux.
Fait en présence de M^e^ Claude Gavaudan et de Grégoire Velixandre.
[Signé : Gavaudan]

f° 897 :

Obligation pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Pierre Baridon, fils de Bernard

Le 16/10/1609 a comparu Pierre Baridon, fils de Bernard, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone pour semer présentement à Cabrières-d'Aigues, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Thorame et Jean Long.
[Signé : Gueidan]

Le 24/03/1611, acte barré en présence dudit Gueidan, qui confesse avoir été payé par ledit Baridon, d'où quittance.
[Signé : Gueidan]

f° 898 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas

Le 16/10/1609, a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Pierre, son frère, dudit lieu, procureur de ce dernier par acte chez ce notaire le 28/04/1608, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de la ville de Marseille (13), absent, 3 charges de blé annone mesure courante, reçues en prêt pour semer présentement à Peypin-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Silvestre, de Peypin-d'Aigues, et Jean Ricard, de Grambois (84).
[Signé : Jacque Silvestre, Ricard]
Le 02/08/1610, acte barré en présence dudit Archimbaud, qui confessé avoir été payé par ledit Nicolas, d'où quittance et décharge de Claude Mouret, séquestre.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Daumas.
[Signé : Loys Archimbaud]

f° 902 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques et Georges Gueidan

Le 17/10/1609, ont comparu Jacques et Georges Gueidan, père et fils, de ce lieu de La Tour d'Aigues, ainsi que Jacques Nicollet, du lieu de Sisteron (04), fermiers seigneuriaux de ce lieu, lesquels, tant pour eux que pour Blaise Nicollet, confessent devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 40 charges de blé annone et 40 charges de conségal mesure courante, reçues en prêt amiable, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan, N Olivier, Coussin, Gueidan, P Agnel]
Le 10/11/1609, Jacques Nicollet, « *fermier* », a approuvé ladite obligation.
Le 24/03/1611, suivant deux quittances reçues chez ce notaire le 20 et ce jour, acte barré.

f° 903 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Daniel Bertrand et Pierre Ripert

Le 17/10/1609, ont comparu Daniel Bertrand et Pierre Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, ledit Bertrand 3 charges de blé annone et ledit Ripert 1 charge de blé annone et 1 charge de mescle de blé et orge, le tout reçu en prêt pour les semer présentement audit lieu et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque de leur récolte.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : N Olivier, Coussin]
Le 16/09/1610, acte barré en présence dudit Olivier, qui confesse avoir été payé par lesdits Bertrand et Ripert, d'où quittance.
[Signé : N Olivier]

f° 905 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Jean Richard

Le 17/10/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Louis Archimabud, habitant Marseille (13), absent, 6 charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable pour ensemencer tant à Peypin-d'Aigues qu'à Grambois (84), et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Richard, Charles Jourdan]
Le 12/08/1611, acte barré en présence de Jean Archimbaud, comme procureur de son fils suivant acte chez ce notaire en 1610, qui fait quittance audit Richard.
Fait en ce lieu en présence de messire Claude Garnier et messire Jean Monard, prêtres.
[Signé : C Garnier, Monard]

f° 907 :

Quittance pour Guidon Mombrion contre Paul Agnel

Le 17/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Guidon Mombrion, cardeur à laine, de ce lieu, présent, de la somme qu'il lui devait pour le prix de la laine, suivant acte chez M^e^ Hupais notaire, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 908 :

Mariage entre Samuel Thomas, de La Mure en Dauphiné, et Jeanne Beymon

Le 18/10/1609, contrat de mariage entre Samuel Thomas, menuisier, natif de La Mure (38), fils des feus Claude et Anne Chauvet, dudit lieu, et Jeanne Beymon, fille de feu Michel et de vivante Marie Morel, de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84).
L'épouse est assistée par sa mère et Pierre Beymond, son frère.
Ils promettent de se marier « *en la sainte Esglise à la forme de la Religion* » [protestante].
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits.
La mère de l'épouse a donné à sa fille en augment la somme de 60 livres à lui payer dans l'an de son décès ainsi que quatre linceuls, une paillasse, un traversier, une toile, deux serviettes, deux essuie-mains, le tout reçu d'où quittance.
Ledit Pierre Beymond donne à sa sœur une chèvre, un pourceau, deux gelines, le tout reçu d'où quittance.
Furent présents :
- Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues, qui donne 1 panau de conségal à la récolte prochaine ;
- Sibille Serre qui a donné à l'instant 12 sols ;
- Catherine Morel qui a donné à l'instant une toile ;
- François Roux et Mathieu Pavin qui ont donné un sézain chacun.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage aux communs dépens des parties ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison dudit Pierre Beymond, en présence de Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, et Antoine Pourchier, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 913 :

Obligation pour Guillaume Nicolas contre François Darbon, fils d'Étienne

Le 19/10/1609, a comparu François Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), présent, 3 charges de conségal mesure courante, le tout reçu et semé aux terres qu'il tient à ferme à La Billadoire, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à la Sainte-Marie-Magdeleine, avec hypothèque des semés et de 2 bœufs poil rouge.
Fait et publié en ce lieu, en présence « *que dessus*. »
Le 29/08/1612, Antoine Garcin, cessionnaire dudit Nicolas suivant acte chez ce notaire du 05/12/1611, a confessé avoir reçu dudit Darbon 1 charge de conségal pour reste dudit acte, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]

f° 916 :

Obligation pour M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, contre Daniel Ripert et Pierre Roman

Le 19/10/1609, ont comparu Daniel Ripert et Pierre Roman, fils de Bernard, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de blé annone en prêt, le tout reçu pour semer présentement, à rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Ange et de Jean Arnoulx.
[Signé : Gueidan, Ange]
Le 09/05/1615, acte barré en présence dudit Gueidan, qui fait quittance aux débiteurs.
[Signé : Gueidan]

f° 919 :

Obligation pour Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, contre la communauté de Mirabeau

Le 19/10/1609, ont comparu Étienne Depies et Barthélémy Bounaud, consuls modernes, Jaume Daumas, Louis Pardigon et Vincent Obrier, tous de Mirabeau (84), lesquels tant pour eux et au nom de la communauté dudit lieu comme procureurs de celle-ci, procuration reçue chez M^e^ Elzias Reynaud, notaire de Mirabeau le 12/10/1609, ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de 50 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. La communauté devra approuver cet acte dans huit jours. Ils devront rendre le conségal au grenier dudit Agnel à Pertuis à leurs dépens.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et M^e^ Pons May, chirurgien, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, B Bonnaud, P May, Charles Jourdan]

f° 922 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Rey

Le 19/10/1609, a comparu Philippe Rey, de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 102 livres pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât, reçu ce jour d'où quittance, qu'il promet de payer moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié audit jour l'année suivante, avec hypothèque du mulet.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Charles Jourdan, de ce lieu.

[Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

f° 927 :

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Beymond

Le 20/10/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84), absent, 6 charges de blé annone, le tout reçu en prêt pour semer présentement à La Motte-d'Aigues, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jacques Gueidan, de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bonnardel et Jacques Silvestre, de Peypin d'Aigues (84).
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 928 :

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues

Le 20/10/1609, a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84), absent, 1 charge et ½ de blé annone, reçue pour semer présentement à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 929 :

Obligation pour Antoine Juramy contre Brunet Roux

Le 20/10/1609, a comparu Brunet Roux, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84), absent, 1 charge de blé annone en prêt, pour semer, reçue, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Archimbaud et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 12/12/1612, acte barré en présence de Jacques Gueidan et M^e^ Balthazar Gueidan, notaire, cessionnaires, lesquels ont confessé avoir été payé par ledit Roux depuis l'année 1610 d'où quittance.
[Signé : Gueidan, Jaques Gaydan]

f° 934 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jacques Queyrel

Le 21/10/1609, a comparu Jacques Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone, reçue pour semer, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Fabry et Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans (84).
[Signé : P Agnel, Estienne Durd]
Le 10/12/1611, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Queyrel, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 935 :

Quittance pour Étienne Durand contre Paul Agnel

Le 21/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans (84), son procureur, présent, d'une part 39 livres qu'il a exigé de Guillaume et Jean Rougon, père et fils, de Sisteron (04), avec quittance privée concédée par ledit Durand, et 85 livres 10 sols exigées de Dominique Billadet, de Manosque (04), avec quittance chez M^e^ Ferraudi, et encore de la communauté de Noyers (04) la somme de 199 livres 10 sols et dépens avec quittance chez M^e^ Claude Vias du 19/10/1609. D'où quittance pour ces sommes de la part dudit Agnel.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Queyrel et Antoine Fabry, de La Bastidonne (84).
[Signé : Estienne Durd, P Agnel]

f° 936 :

Procuration pour Paul Agnel

Le 21/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur M^e^ Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, pour exiger et recouvrer toutes les sommes qui lui sont dues, en argent ou grain, prêt ou vente de bétail, et en particulier recouvrer d'Elzias Bouquet et Elzias Jamet [nom incertain], de Bonnieux (84), tout ce qu'ils peuvent lui devoir, et passer les quittances.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Roman et Antoine Fabry, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Estienne Durd]

f° 937 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel Félissian

Le 21/10/1609, a comparu Michel Félissian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, la quantité de 10 charges de blé annone et 8 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment et en diverses fois, le tout ayant été semé aux terres qu'il tient à ferme quartier de La Billadoire, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan, H Darbon]
Le 14/12/1609, Jean Félissian, frère dudit Michel, a ratifié cet acte et promet de payer lesdits grains aux termes précisés.
Fait en présence de Jean Daumas et Honoré Brunel.
Le 25/09/1610, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance au débiteur [lequel ?] d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de François Bouzon et Claude Ginies.

f° 939 :

Obligation pour Paul Agnel contre Honoré Roux

Le 21/10/1609, a comparu Honoré Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 2 charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Durand et Charles Jourdan, de ce lieu.

[Signé : P Agnel, H Rous, Charles Jourdan]

f° 945 :

Quittance pour Me Pons May trésorier contre Paul Agnel

Le 23/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Me Pons May, trésorier moderne, présent, la somme de 171 livres 2 sols 6 deniers, pour tout ce que ladite communauté peut lui devoir suivant l'état du trésorier de cette année, somme reçue en compensation de sa taille de ladite année qui se monte à 235 livres 16 sols 9 deniers, de laquelle ledit trésorier lui fait entièrement quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daumas et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, P May]

f° 946 :

Quittance pour Jean Daumas contre Paul Agnel

Le 23/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Jean Daumas, de ce lieu, présent, savoir pour 1 charge de blé annone que ledit Daumas lui devait par acte chez Me Hupais, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Me Pons May.
[Signé : P Agnel]

f° 954 :

Obligation pour Claude Darbon contre Jean Roman, fils de François

Le 24/10/1609, a comparu Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon, fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 livres pour l'achat d'une ânesse poil blanc, reçue avec son bât d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), et Antoine Villamus, de ce lieu.
[Signé : J Roman, B Goirand]

f° 955 :

Obligation pour Antoine Juramy contre Jean Sambuc

Le 25/10/1609, a comparu Jean Sambuc, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84), absent, 2 charges de blé annone en prêt, pour semer, le tout reçu, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jacques Gueidan, fermier seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan, V May]

f° 956 :

Obligation pour Antoine Juramy contre Pierre Bret

Le 25/10/1609, a comparu Pierre Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84), absent, 1 charge et ½ de blé annone et une

½ charge de conségal, le tout reçu pour semer audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fut présent Jacques Gueidan, fermier seigneurial dudit Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Jean Sambuc.
[Signé : Jaques Gaydan, V May]
Le 16/09/1613, acte barré en présence dudit Jacques Gueidan, cessionnaire dudit Juramy par acte chez Me Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, qui fait quittance audit Bret.
[Signé : Jacques Gaydan]

f° 960 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Jean Richard

Le 26/10/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 88 livres, soit 28 écus, pour l'achat d'une jument poil gris avec sa barde, reçue, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au Noël suivant, avec hypothèque de la jument.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon, fils de François, et de Jacques Monier, de ce lieu.
[Signé : J Richard, Darbon]
Le 23/11/1609, acte barré en présence des parties, qui se font quittance réciproque bien que le terme ne soit pas encore échu.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Jean Jourdan.
[Signé : J Richard, L Jourdan]

f° 962 :

Accord entre Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, et Georges Roux, dudit lieu

Le 26/10/1609, par sentence arbitrale entre Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), et plusieurs particuliers de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), par laquelle Georges Roux, dudit lieu, a été déclaré débiteur envers ledit Bret d'une part d'1 saumée 2 panaulx 4 cosses de blé annone, et de 6 livres en argent, le blé évalué par ladite sentence à 13 livres 16 sols la charge, pour lesquelles somme ledit Bret, en vertu des lettres du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), a fait gager ledit Roux le 14 de ce mois et fait prendre :
- un coin de pré à Peypin-d'Aigues, quartier dit des Rousses, de 6 cosses au dextre, confrontant jardin de Marie Baridon, pré de Jacques Gras, de Jeanne Barral et le chemin public ;
- ainsi qu'une terre audit lieu, quartier des Preds des Chenepviers, d'1 émine et ½, confrontant terre de Jacques Gras en deux endroits, le chemin allant à l'Estagnou et terre de Jeanne Dupuy ;
- ainsi qu'un tonneau à vin qui se trouve dans la cave dudit Jacques Gras, contenant environ 34 coupes.
Avec pour séquestre ledit Gras.
Pour tout ceci, ledit Roux a prié ledit Bret de suspendre ses exécutions et de lui proroger le paiement des sommes dues, soit au total 25 livres suivant accord entre les parties.
Ont comparu les parties, ledit Bret a prorogé audit Roux le paiement de ladite somme jusqu'au 15 août. Si ledit Roux n'a alors pas les moyens de payer, il devra céder lesdites propriétés et le tonneau.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Benoît Abel de ce lieu.
[Signé : J Garcin]
[En marge : Le 03/12/1618 il y a quittance de lods chez ce notaire]

f° 965 :

Quittance pour Jean Bues contre Paul Agnel

Le 27/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean Bues, de ce lieu, présent, la somme de 23 livres 2 sols pour reste de 46 livres 2 sols que ledit Bues est chargé de lui payer pour feu Guillaume Granon, vivant dudit lieu, suivant un acte d'achat d'un pré acquis par ledit Bues dudit Granon par acte chez ce notaire le 05/05/1608, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et de Barthélémy Gueidan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 966 :

Quittance pour Barthélémy Gueidan contre Paul Agnel

Le 27/10/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été totalement payé par Barthélémy Gueidan, dudit lieu, présent, de tout ce qu'il pouvait lui devoir jusqu'à ce jour suivant son livre de raison, malgré la cession faite par ledit Gueidan audit Agnel, reçue chez ce notaire le 10/12/1607, que les parties ont déclaré nulle « *pour n'avoir receu aulcune somme d'icelle cession ains Benoit Abel premier cessionnère d'icelle et des mains dudit Abel* ». D'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 973 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Pierre et Magdeleine Bret, frère et sœur, contre Jacques Serre

Le 31/10/1609, a comparu Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari de Magdeleine Bret, a confessé avoir reçu de Pierre Bret, son beau-frère, dudit lieu, présent, la somme de 24 livres 16 sols pour reste des droits de légitime liquidés par les députés le 09/03/1604, d'où quittance et reconnaissance pour sa femme absente.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : B Iccard]

f° 974 :

Quittance pour Pierre Bret, fils de feu Barthélémy, contre autre Pierre Bret, de Peypin d'Aigues

Le 31/10/1609, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 59 livres 6 sols 3 deniers, pour la part le concernant tant du prix et moitié de 7 charges 1 panau de blé, que pour 20 livres 13 sols en argent qu'il doit avec Jean, son fils, suivant condamnation par sentence arbitrale chez ce notaire le 18/08/1609, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Laurent Solliers de ce lieu.

f° 975 :

Obligation pour Pierre Bret, fils de François, contre autre Pierre Bret, fils de feu Barthélémy

Le 31/10/1609, a comparu Pierre Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 31 livres 8 sols en prêt amiable, pour le reste de ce qu'il lui doit suivant sentence arbitrale chez ce notaire, et malgré la quittance de ce jour chez ce notaire, et qu'il promet de payer au 15 août. En déduction de ladite somme et pour 10 livres 4 sols, ledit débiteur a remis le semé de deux coins de terre quartier de Rourabeau d'environ 6 émines, de conségal, restant 21 livres.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Jacques Serre, de ce lieu.

f° 976 :

Obligation pour M^e^ Claude Gavaudan contre Jean Richard

Le 31/10/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone et 3 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Rochel et Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu.
[Signé : J Richard, Gavaudan]

f° 977 :

Compte-final et obligation pour Paul Agnel contre Mathieu et Jean Rochel, frères

Le 31/10/1609, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Mathieu et Jean Rochel, frères, dudit lieu, lesquels ont fait leur compte-final pour tous les grains que ledit Agnel a prêté jusqu'à jour suivant actes chez ce notaire. Lesdits Rochel doivent audit Agnel la somme de 7 livres 4 sols qu'ils promettent de payer au 15 août, comprenant 2 charges de blé et 2 charges de conségal reçues par ledit Agnel de Jean Allemand, et ledit Agnel décharge ledit Allemand, séquestre, d'une jument et de toute la gagerie prise auxdits Rochel.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Bret, de ce lieu.
[Signé : M Rochel, P Agnel]
Le 20/08/1610, acte barré en présence de M^e^ Étienne Durand, procureur dudit Agnel, suivant procuration chez ce notaire du 20/10/1609, lequel a confessé avoir reçu ladite somme desdits Rochel, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et Jacques Silve.
[Signé : Estienne Durand]

f° 979 :

Cession pour Pierre Bret, fils de François, contre Jean Bret

Le 31/10/1609, a comparu Jean Bret, fils de feu Barthélémy, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a cédé à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 18 livres à prendre et recouvrer de François Magnan et Pierre Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), pour reste et entier paiement de l'acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608. Cette cession a été faite en paiement de semblable somme de 18 livres en déduction de plus de somme que ledit Jean Bret doit par sentence arbitrale chez ce notaire du 18/08/1609.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Balthazar Lantelme et Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 1000 :

Obligation pour Me Louis Ange contre Georges Roux

Le 04/11/1609, a comparu Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, comme cessionnaire de Jaume Blanc, 13 livres et ½, somme contenue en une lettre de clame remise audit Roux, laquelle il promet de payer à la Saint-Jean-Baptiste.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Ange, L Jourdan]

f° 1008 :

Obligation pour Paul Agnel contre Vincent Dorzian, habitant de Pertuis

Le 06/11/1609, a comparu Vincent Dorzian, muletier, habitant Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 270 livres pour l'achat de 2 juments et 1 cheval, avec une charrette et « *ses garnimans* », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer, à savoir dans six mois 90 livres, autant six mois après et le reste dans 18 mois à partir de ce jour. Il hypothèque ledit bétail et la charrette.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Conil, maréchal, de Pertuis, et Charles Jourdan, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

f° 1014 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Isabeau Stalliade, femme de Jean Bret

Le 07/11/1609, a comparu Jean Bret, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari d'Isabeau Stalliade, a confessé avoir reçu de Me François Magnan et de Pierre Roman, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent à ladite Stalliade, suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608, et la somme a été retirée par Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84) comme cessionnaire dudit Jean Bret, par acte reçu chez ce notaire le 31/10/1609, d'où quittance, et reconnaissance pour ladite Stalliade absente.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et de Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, L Jourdan]

f° 1015 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Jeanne Stalliade, femme de Jean Laurent Silvestre

Le 07/11/1609, a comparu Jean Laurent Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel comme mari de Jeanne Estalliarde, a confessé avoir reçu de Me François Magnan, baile, et de David Marcou, chacun par moitié, tous deux de Cabrières-d'Aigues (84), présents, la somme de 21 livres qu'ils doivent audit Silvestre, suivant acte reçu chez ce notaire le 25/11/1608, d'où quittance et reconnaissance pour ladite Stalliade absente.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon, fils de François, de ce lieu, et André Eyriès, maréchal, dudit Cabrières d'Aigues.

[Signé : Darbon]

f° 1017 :

Quittance portant cession pour Pierre Bret contre Me Charles Augier, notaire

Le 07/11/1609, a comparu Me Charles Augier, notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 18 livres pour tout reste des sommes que ledit Bret, comme l'un des forains de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a été condamné à payer par sentence rendue par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), d'où quittance et cession d'actions que ledit Augier a contre lesdits forains pour que ledit Bret en ait remboursement.
Les parties renoncent au procès pendant devant ledit lieutenant général.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Bret.
[Signé : Augier, L Jourdan]

f° 1029 :

Insolutondation pour Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 10/11/1609, étant donné que Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), doit à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), d'une part le prix de 5 charges de blé annone, suivant acte chez Me Bernard, notaire de La Tour-d'Aigues du 10/11/1607, et d'autre part 7 panaulx de blé annone, suivant sentence arbitrale chez ce notaire cette année, ledit Bret a « *exécutté* » ledit Roman en ses biens. Ledit Bret a accepté que ledit Roman paie sa dette avec certains de ses biens suite à une liquidation faite par des experts, et ils ont nommé Jacques Gras et Jean Mallan.
Ont comparu les parties qui ont liquidé le prix et plus-value des grains et dépens à la somme de 81 livres. Ledit Roman a baillé les pièces suivantes :
- une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de La Burlière, de 7 émines 9 cosses au dextre, confrontant terre de Jean et Jacques Roman, frères, terre de Jean ou Mathieu Roman, chemin allant à Pertuis et les aires dudit lieu ;
- une terre, quartier de Saint-Blaise, de 3 émines moins 1 cosse, confrontant terre des hoirs d'Angeline Roman, terre dotale de Magdeleine Roman, chemin de La Font de Saint-Martin, terre des hoirs de feu Pierre Fouque.
Les propriétés ont été estimées par les experts à 81 livres. Ledit Roman pourra semer la susdite terre de 7 émines en payant audit Bret à la récolte prochaine la rente qui est de 6 panaulx de blé. Si ledit Roman, dans deux ans, rend en une fois audit Bret la somme de 81 livres, dans ce cas, ledit Bret sera tenu de prendre l'argent et rendre les terres.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Jean Philibert, de ce lieu.
[Signé : Darbon]
[En marge : Le 31/12/1619 ou 1618, il y a quittance de lods chez ce notaire]
[En marge : Il y a sommation du 27/02/1612 chez ce notaire. Le 17/03/1612, ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Roman les 6 panaulx de blé de la rente susdite, d'où quittance. Fait en présence de Jacques Arnoux et Jean Roman. Signé : J Roman]

f° 1036 :

Prorogation de dette pour Dlle Piere de Noves contre Pierre Roman et Michel Bret

Le 10/11/1609, a comparu Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13), époux de Dlle Piere de Noves, lequel audit nom a prorogé à Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, le paiement de 3 charges de blé annone qu'ils doivent pour reste de leur obligation, par acte chez ce notaire le 13/10/1608, et ce jusqu'à Pâques.

Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Me Claude Darbon, de ce lieu.
[Signé : JP Cossin]

f° 1037 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Silvestre

Le 10/11/1609, a comparu Philippe Silvestre, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jehan Louis Le Long]
Le 19/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Silvestre, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 1038 :

Insolutondation pour Pierre Bret contre François Roman

Le 10/11/1609, a comparu François Roman, dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel, pour payer 10 livres en déduction de plus d'argent qu'il doit à Pierre Bret, fils de François, de Peypin d'Aigues (84), présent, suivant sentence arbitrale chez ce notaire cette année, lui a cédé un jonquier d'environ 2 émines au dextre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de La Combe, confrontant terres dudit acheteur, terre de Jean Sauvecane, le fossé qui fait office de limite avec Grambois.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Gavaudan, de ce lieu, et Jean Richard, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Roman, Gavaudan]
[En marge : le 03/12/1618 il y a quittance de lods chez ce notaire]

f° 1039 :

Obligation pour Claude Gavaudan contre Jean Richard

Le 10/11/1609, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman et Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, Gavaudan, Roman]

f° 1040 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon

Le 11/11/1609, a comparu Jaume Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 44 livres pour l'achat d'un bœuf poil blanc, reçu, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel, avec hypothèque du bœuf.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), et Michel Pavin, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]

f° 1041 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan

Le 11/11/1609, a comparu Barthélémy Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 72 livres, pour l'achat d'un cheval poil rouge, reçu, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié audit jour l'année suivante, avec hypothèque du cheval.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et de Guillaume Nicolas.
[Signé : Barthemi Gedan, P Agnel]

f° 1043 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman et Michel Bret

Le 11/11/1609, ont comparu Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges et ½ de conségal, mesure courante, le tout reçu, et ont racheté du prix de ces grains une ânesse poil gris à Me Balthazar Gueidan, notaire, qui lui avait été vendue à l'encan public hier et délivrée à Henry Darbon de ce lieu. Ils promettent de rendre les grains à Pâques, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et François Blanc, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, Mairetet]

f° 1048 :

Compromis entre Georges Thurin et Michel Félissian

Le 12/11/1609, comme Georges Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a déposé une clame contre Michel Félissian de ce lieu, pour arrérages de rente, avec une gagerie faite sur ledit Félissian qui s'y est opposé, présupposant de rien devoir de ce qui est demandé et réclame des dommages et intérêts, de même pour ledit Thurin, les parties ont comparu. Ont comparu lesdits Thurin et Félissian, lesquels pour mettre fin au procès ont remis leur différend à l'arbitrage de Me Jean Guillaume Sauvecane et François Pazier, de ce lieu, à qui ils remettront leurs parcelles dans vingt jours et qui rendront leur sentence dix jours après. Les parties promettent de respecter la décision de l'arbitrage sous peine de 100 livres d'amende, moitié au Roi, moitié à l'autre partie. Les arbitres pourront prendre une tierce personne s'ils en ont besoin.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : H Thurin, J Roman, T Sauvecane]

f° 1051 :

Cession pour Paul Agnel contre Pierre Le Long

Le 13/11/1609, a comparu Pierre Le Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 48 livres, à prendre sur la communauté de ce lieu qu'elle doit audit Long comme cessionnaire de Marie Roux, femme de Jean Ibert, de ce lieu, suivant acte chez Me André Jehan, notaire de Pertuis (84), du 24/10/1609. Fut présent Laurent Vian consul moderne de ce lieu qui a accepté la cession. Cette cession a été faite contre semblable somme de 48 livres que ledit Long a reçu dudit Agnel, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Jourdan et François Velixandre.

[Signé : P Agnel, L Vian, Pierre Le Long]

f° 1052 :

Quittance portant cession pour Pierre Roman contre Me Barthélémy Gueidan, notaire

Le 13/11/1609, a comparu Me Balthazar Gueidan, notaire royal, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme, d'une part de 22 livres et ½, au prix d'1 charge de conségal et tous dépens faits contre ledit Roman comme pleige de Jean Roman, fils de François, débiteur dudit Gueidan par acte chez ce notaire le 17/09/1605, payant, ledit Pierre, de son propre ; et outre ce, ledit Me Gueidan a reçu précédemment 1 charge de conségal dudit Pierre qu'il devait d'où quittance. Il cède tous ses droits et actions contre ledit Jean Roman audit Pierre Roman.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Coussin et François Darbon, de ce lieu.
[Signé : Gueidan, JP Cossin]

f° 1060 :

Obligation pour Paul Agnel contre Philippe Estève

Le 14/11/1609, a comparu Philippe Estève, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 102 livres pour l'achat d'un mulet poil robin avec son bât, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du mulet.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Daniel Magnan, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : N Olivier, P Agnel]
Le 02/08/1611, acte barré suivant à un acte de quittance chez ce notaire le 26/07/1610.

f° 1061 :

Obligation pour Paul Agnel contre Bertrand Arlaud

Le 14/11/1609, a comparu Bertrand Arlaud, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal, reçues en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : B Arlaud, C Jourdan]

f° 1062 :

Obligation portant compte-final pour Paul Agnel contre Jean Bouchard, de La Motte d'Aigues, et autre Jean Bouchard en pleige

Le 14/11/1609, a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 46 livres et ½ pour tout compte-final des grains seulement que ledit Bouchard doit audit Agnel, suivant acte chez ce notaire, sans y comprendre l'acte de 2 charges de conségal de cette année, et qu'il promet de payer en trois paies égales, la première au 15 août et ainsi de suite les années suivantes à la même date avec des intérêts au denier seize sur trois ans.
Fut présent autre Jean Bouchard, de Cabrières d'Aigues (84), qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues, et David Bret, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : P Agnel, B Goirand]

[En marge : Le 02/04/1613 il y a quittance de 24 livres chez ce notaire]

f° 1063 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bret en principal, et Jean Bouchard en pleige

Le 14/11/1609, a comparu Pierre Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 14 livres 5 sols pour tout compte-final des grains fournis audit Bret, par actes chez ce notaire, et qu'il promet de payer en deux paies égales, la première au 15 août et l'autre au même jour l'année suivante.
Fut présent Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel, B Goirand]
Le 13/09/1611, acte barré suivant une quittance dudit Agnel du 20/08/1611.

f° 1071 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Claude Ravel

Le 17/11/1609, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres 14 sols pour tout arrérage de censes que ledit Jourdan a pu exiger dus par Pierre Pavin jusqu'en 1608 incluse, qu'il promet de payer au 15 août. Il décharge ledit Ravel, séquestre, des grains arrêtés et lui cède tout droit d'action sur ledit Pavin et notamment sur une « *piarre d'huille prinse en gaigerie* ».
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Antoine Juramy, marchand, de Pertuis (84).
[Signé : L Jourdan, L Vian, Juramy]
Le 10/01/1611, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Ravel.
[Signé : L Jourdan]

f° 1072 :

Obligation pour Pierre Mairetet contre Pierre Périn

Le 17/11/1609, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 18 livres, pour l'achat d'une ânesse poil gris avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Moret et Jean Roman, fils de Marc, de Peypin d'Aigues.
[Signé : J Roman, Claude Mouret]

f° 1076 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Mallan et Georges Roux

Le 17/11/1609, ont comparu Jean Mallan et Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 8 panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu en prêt, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Jean Daumas.
[Signé : B Goirand]

f° 1077 :

Arrentement pour Barthélémy Gouirand contre Georges Roux

Le 17/11/1609, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Georges Roux, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 3 saumées de terre et verger à Font-Jallouze pour 1 an à partir de ce jour « *pour le mener à guarée* », pour une rente d'1 charge du grain qu'on y fera sauf de l'avoine, payable à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. « *Les ollives que naitront aux arbres seront à droites mièges, et pour chascun olivier ledit Roux y charriera une charge fumier*. »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 1083 :

Quittance générale pour le capitaine Étienne Pascal contre Paul Agnel, bourgeois

Le 19/11/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu du capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 900 livres pour semblable somme que ledit Agnel a payé pour ledit Pascal comme pleige envers noble Jean Dorgon, Sieur de Puimichel, suivant acte de quittance portant cession d'actions chez M^e^ Raymond Olivier, notaire de Pertuis (84), le 18/09/1609. La somme a été reçue par ledit Agnel en plusieurs fois, comprenant une cession que ledit Pascal a faite audit Agnel à prendre sur la communauté de Manosque (04), par acte chez M^e^ Alexandre Gay, notaire des Mées (04,) le 30/10/1609. En échange ledit Pascal a reçu la quittance faite par ledit Dorgon, d'où quittance réciproque de toutes leurs affaires jusqu'à ce jour et consentement par ledit Agnel de faire barrer l'acte en faveur dudit Dorgon reçu chez ledit M^e^ Olivier le 01/04/1609.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Blanc, de Pertuis, et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, J Blanc]

f° 1084 :

Quittance pour Michel Falician contre Paul Agnel

Le 19/11/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Michel Falician, de ce lieu, des grains et prix de 2 vaches qu'il lui doit suivant deux actes chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Blanc, de Pertuis (84), et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Blanc]

f° 1092 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Antoine Laurens

Le 20/11/1609, a comparu Antoine Laurens, boulanger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu, ledit Antoine présent, la somme de 105 livres soit 35 écus, pour l'achat de 10 charges de blé annone, le tout reçu, qu'il promet de payer au 25/01/1610.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Michel Félissian de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Anthoine Mallet]

Le 19/04/1610, acte barré en présence dudit Garcin [Jean Garcin], qui fait quittance audit Laurens.
[Signé : J Garcin]

f° 1093 :

Arrentement pour Paul Agnel contre Antoine Pourchier

Le 20/11/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Antoine Pourchier, de ce lieu, présent, une maison en ce lieu, rue du Tripot, pour « *y fère logis* » avec une tine, quatre tonneaux et trois bouttes à l'intérieur, deux lits garnis de bassaques, matelas, traversiers et couvertes, avec un dressoir, une table longue et une autre table carrée, deux escabeaux, une « *chère* » et avec une fenière et étable à la Bourgade, ainsi que 4 carterades de vigne au Pred Neuf ; le pré, jardin, terre et chènevière quartier de Hourgouze, et généralement toutes les propriétés que ledit Agnel acquerra d'ici le 31/12/1609 ; ainsi qu'un tonneau à fouler le raisin. Le tout pour 5 ans et 5 prises de fruits à partir du 01/03/1610 sauf pour les terres sur lesquels il entrera une fois les semés retirés. La rente est de 80 écus par an, soit 240 livres à payer chaque année en deux paies égales, la première à Pâques en un an et l'autre au 15 août suivant, et ainsi de suite d'an en an. La dernière année, ledit Pourchier devra laisser autant d'ortolailles audit jardin qu'à l'entrée, suivant liquidation par des experts. Ledit Pourchier pourra se réserver 50 charges de fumier chaque année pour en faire ce qu'il voudra en dehors desdites propriétés. Ledit Agnel laissera dans le logis trois « *piarres à huille* » qui sont comprises dans cet arrentement, « *deux grands landiers, deux bancz à escabeaux* ». De plus, ledit Agnel vend audit Pourchier tout le vin qui est dans les 4 tonneaux et les 2 bouttes, le tout dans la cave et un autre qui est dans la cave d'Antoine Vassal pour le prix de 18 sols la coupe, à payer au 15 août. Ledit Agnel devra faire faire à la chambre de ladite maison à plain-pied de la salle, une cheminée dans six mois. Ledit Agnel devra faire « *mettre un enseigne au logis des trois faulcons* ». En cas de différend, les parties s'en remettront à un arbitrage.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Pascal, H Thurin]
Le 03/10/1611, ledit Agnel a confessé avoir été payé par ledit Pourchier pour le prix du vin.
[Signé : P Agnel]

f° 1098 :

Achat pour Jean Orcière contre Jean Pascal

Le 21/11/1609, a comparu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Orcière, ménager, dudit lieu, présent, un pré d'environ 1 émine 4 cosses de terre au dextre, audit lieu quartier de La Rougettière, confrontant pré de Louis Ripert de deux côtés, pré de Jean Roux, dit Gay, et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 17 livres 14 sols, somme payée à l'instant d'où quittance. Si le pré est plus grand que prévu, ledit Orcière paiera le surplus et inversement.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Pierre Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 1100 :

Mègerie pour Jacques Gras contre Philippe Gouirand

Le 21/11/1609, a comparu Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a baillé en mègerie à Philippe Gouirand, dudit lieu, présent, 11 « *souches de mouches à miel* » [ruches], reçues, pour 4 ans à partir de ce jour. Ledit Gouirand devra procéder à l'entretien et fournir toutes les ruches nécessaires chaque année et lors de leurs ventes, les parties se

partageront l'argent. La dernière année, le tout se partagera entre les parties, les parts seront faites par ledit Gouirand et ledit Gras choisira la sienne.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Jean Roman, fils de Marc, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Roman, Claude Mouret]

f° 1102 :

Quittance pour Jean Pascal contre Barthélémy Icard et Daniel Billot

Le 21/11/1609, ont comparu Barthélémy Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Daniel Billot, de Lourmarin (84), lesquels ont confessé avoir reçu de Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 25 livres 10 sols qu'il leur doit suivant acte chez M^e^ Bernard, notaire de ce lieu, du 06/02/1609, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Jean Orcière, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : B Iccard]

f° 1102 :

Département de querelle pour Jean Estève contre M^e^ Louis Ange

Le 21/11/1609, un procès criminel a été intenté devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée entre M^e^ Louis Ange, de ce lieu, querellant « *en crime de larecin de quelque vin* » et Jean Estève et Jacques Serre, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), querellés, sans qu'il y ait eu de jugement.
Pour ces raisons ont comparus ledit Ange et ledit Jean Estève, lesquels avec l'appui d'amis communs, ont décidé que ledit Estève sera tenu de payer audit Ange la somme de 4 livres 8 sols dans 20 jours. En échange ledit Ange lui fait quittance et se départ du procès sans préjudice de ses droits contre ledit Serre.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Michel Bret.
[Signé : Ange, H Turin]
Le 13/02/1610, acte barré en présence dudit Ange, qui fait quittance audit Estève.
Fait en ce lieu en présence de Guillaume Andrieu et Jean Meynier.

f° 1104 :

Obligation pour M^e^ Louis Ange contre Michel Bret

Le 21/11/1609, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 9 panaulx de mescle orge et blé, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Pierre Roman.
[Signé : H Turin]
Le 20/02/1611, acte barré en présence dudit Ange, qui fait quittance audit Bret.
[Signé : Ange]

f° 1105 :

Quittance pour Jean Garcin contre Honoré Thurin

Le 21/11/1609, a comparu Honoré Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Garcin, de ce lieu, présent, 3 charges de blé pour la rente des terres, paie échue au 15 août dernier, de l'acte reçu chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Pierre Roman et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : H Turin]

f° 1113 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre Jean Roux en principal, et Daniel Billot en pleige

Le 21/11/1609, a comparu Jean Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal, reçues en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Daniel Billot, de Lourmarin, qui s'est porté pleige.
Ledit Roux hypothèque les semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, L Jourdan]
[En marge : Le 10/09/1611 il y a quittance portant cession chez ce notaire]

f° 1122 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long

Le 23/11/1609, a comparu Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 52 livres et ½ pour l'achat d'une mule poil noir avec son bât, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de la mule.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Pierre Ripert, de Cabrières d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]

f° 1124 :

Rétrocession pour le capitaine Étienne Pascal contre Paul Agnel

Le 23/11/1609, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a rétrocédé au capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 450 livres à prendre de la communauté de Manosque (04), que ledit Pascal lui avait cédé par acte chez ce notaire le 19/11/1609, dépendant de l'acte principal de cession pris par Me Alexandre Gay, notaire des Mées (04), le 30/10/1609. Et ce, car ledit Agnel a reçu le paiement de ladite somme dudit Pascal par un mandat qui lui a été fait ce jour par Me Hupais, notaire et substitut du sieur Vaquet procureur général de la comtesse de Sault.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Rollet Mille, écuyer, de Saignon (84), et Me Pons May, chirurgien, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, P May, R Mille]

f° 1126 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Pierre Bret, fils de François

Le 24/11/1609, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres, pour l'achat d'une vache poil rouge, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de ladite vache.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Richard, dudit lieu, et de Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard]
[En marge : Le 28/10/1610, ledit Pourchier a reçu dudit Bret 18 livres en déduction du prix]

Le 18/09/1610, acte barré en présence d'Étienne Durand, procureur [dudit Pourchier], qui confesse avoir reçu les 12 livres restantes dues par ledit Bret, d'où quittance.
[Signé : Estienne Durad]

f° 1129 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Pierre Beymond et Jean Jourdan

Le 24/11/1609, ont comparu Pierre Beymond et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, ledit Antoine présent, 2 charges 6 panaulx de blé annone, le tout reçu en prêt amiable, ledit Jourdan 1 charge et ledit Beymond 1 charge 6 panaulx, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jacques Monier, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, J Monier, Charles Jourdan]
Le 14/12/1610, acte barré en présence dudit créancier [Antoine Garcin], qui fait quittance aux débiteurs.
[Signé : A Garcin]

f° 1131 :

Obligation pour Antoine Pourchier contre Daniel Billot

Le 24/11/1609, a comparu Daniel Billot, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 74 livres 5 sols pour l'achat d'un bœuf poil rouge et un autre poil blanc, le tout reçu, et qu'il promet de payer, 30 livres à Noël et le reste à la Saint-Barthélemy suivante, avec hypothèque des bœufs.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Charles Jourdan]
Le 19/12/1609, ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Billot 24 livres en déduction du total.
Le 11/11/1610, acte barré en présence dudit Pourchier, moyennant le … [chargement ?] que Barthélémy Icard a fait en un autre acte chez ce notaire.
Fait en ce lieu en présence d'Antoine Ange et César Vian.
[Signé : Ange]

f° 1135 :

Arrentement pour Jean Arnoulx contre Michel Bret

Le 28/11/1609, a comparu Jean Arnoulx, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel comme mari de Marie Roman, dudit lieu, a arrenté à Michel Bret, dudit lieu, présent, tous les biens qui appartenaient à feu Jaumet Bret, dudit lieu, où qu'ils soient, à Saint-Martin-de-la-Brasque, Peypin d'Aigues (84) et Grambois (84), ledit Bret les connaissant.
Ledit Arnoulx se réserve les pièces suivantes :
- la maison où ledit Arnoulx habite avec une étable proche ;
- une chènevière « *dessoubz ladite maison et deça le fossé* » ;
- 3 hommes de vigne qui étaient à Martin Esmeric, avec les noix d'un noyer « *touchant* » ladite vigne et le foin mayenc d'un pré à Belle-Estoille ;
- ainsi que tout le fumier qui est actuellement aux étables et sueilles dudit arrentement.
Il se réserve aussi de loger dans un tonneau dudit arrentement 15 coupes de vin par an sans rien payer ; se réserve aussi 2 hommes de vigne, un aux Crottonnes et un « *delà le Vallat* ».

Le bail est de 5 ans et 4 prises de fruits à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 6 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure courante, dont la première paie aura lieu au 15 août prochain en un an et ainsi de suite chaque année.
« *Tous les fumiers que ledit Bret aura passé que soict la Saint Michel prochain tant de son creu que dudit arrantement seront entre eulx esgallement partaigés et la part dudit Arnoulx ledit Bret sera tenu fère apporter aux propriettés dudit arrantement annuellement sans abus.* » La dernière année, ledit Bret laissera autant de paille qu'il en recevra à la prochaine récolte suivant estimation par des ménagers et laissera aussi un tiers des terres vide la dernière année. Ledit Arnoux devra prêter à l'amiable audit Bret pour les premières semences 3 charges de blé annone que ledit Bret rendra, une charge à la première récolte et les deux autres en trois paies durant ledit arrentement.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, Charles Jourdan]
Le 31/08/1611, acte barré suivant une quittance reçue ce jour chez ce notaire.

f° 1146 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Elzias et Anne Philip

Le 30/11/1609, a comparu Jean Garcin, lequel comme mari d'Anne Philip, de ce lieu de La Tour d'Aigues, a confessé avoir reçu de M^e^ Elzias Philip, fontainier de ce lieu, son beau-père, la somme de 42 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Anne par son père dans son contrat de mariage reçu chez ce notaire en 1608, d'où quittance et reconnaissance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : J Garcin]

f° 1147 :

Obligation pour Paul Agnel contre Raymond Bérard

Le 30/11/1609, a comparu Raymond Bérard, maçon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 2 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jehannon Durand et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 08/10/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bérard.
[Signé : P Agnel]

f° 1148 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Laugier

Le 01/12/1609, a comparu Pascal Laugier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, d'une part la somme de 4 livres 16 sols et d'autre part 12 panaulx de conségal, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre, l'argent au 15 août, et le conségal à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

f° 1151 :

Cession pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Michel Camisot et Roman Ricard

Le 01/12/1609, a comparu Michel Camisot, de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer 9 livres qu'il doit à Pierre Bret, fils de François, dudit lieu, présent, pour un prêt amiable, a cédé semblable somme à prendre de Roman Ricard, dudit lieu, pour la rente qu'il doit audit Camisot au 15 août prochain.
Fut présent ledit Ricard qui a accepté la cession.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Jean Daumas, de ce lieu.
Le 15/11/1610, acte d'obligation barré en présence du créancier, qui fait quittance au débiteur [Bret qui fait quittance à Ricard, a priori].
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Meynier et Michel Nicolas.

f° 1158 :

Obligation pour Paul Agnel contre Georges Ferland en principal, et Sauvaire Bertet en pleige

Le 02/12/1609, a comparu Georges Ferland, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Sauvaire Bertet qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, « *en présence que dessus* ».
Le 20/08/1610, acte barré en présence de M^e^ Étienne Durand, procureur dudit Agnel, suivant procuration chez ce notaire le 20/10/1609, qui confesse avoir été payé de 17 florins par ledit Ferland, d'où quittance.
[Signé : Estienne Durad]

f° 1166 :

Arrentement pour Pierre Barthélémy contre Antoine Reynier

Le 02/12/1609, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Antoine Reynier, habitant dudit lieu, présent, toutes les propriétés qu'il a à Saint-Martin-de-la-Brasque, La Motte-d'Aigues et Peypin-d'Aigues consistant en maison, terres, vignes, prés, jardins et chènevières pour 5 ans et 4 prises de fruits, à partir de ce jour, pour une rente annuelle de 6 charges moitié blé annone, moitié conségal, mesure courante à payer chaque année au 15 août à partir du prochain en un an.
Ledit Reynier devra habiter avec sa famille et bétail dans la maison et faire consommer les pâtures et charrier le fumier aux endroits nécessaires. Ledit Barthélémy laissera toutes les pâtures actuellement présentes dans la fenière et celles de la récolte prochaine, et ledit Reynier laissera les siennes les deux dernières années. Ledit Reynier a reçu dudit Barthélémy pour l'entretien dudit arrentement un bœuf poil bureau estimé à 31 livres et ½ qu'il devra payer à M^e^ Charles Chanut, procureur en la cour, pour une dette qui lui est due par ledit Barthélémy d'ici la Sainte-Magdeleine prochaine, en déduction d'une plus grande somme suivant acte chez M^e^ Asse et Ricard notaires. Ledit Reynier devra entretenir pour ledit Barthélémy un bœuf à l'égal des siens pendant deux mois à venir sans que ce dernier ne paie rien, et ledit Barthélémy a aussi remis une vache poil rouge qu'il tient à rente d'Antoine de Rochel, de Manosque (04), avec un veau d'un pour le tenir aussi à sa place dans les mêmes conditions que l'acte chez M^e^ Ricard. Ledit Reynier devra laisser la dernière année un tiers du labourage vide et « *laissera à ladite dernière année une table de chaux comme il en recepvoit de présant*. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Georges Roux, de ce lieu.
[Signé : J Grillard]

f° 1170 :

Obligation pour Marquet Roux contre Pierre Barthélémy

Le 02/12/1609, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Marquet Roux, dudit lieu, absent, 2 saumées et ½ de blé annone, mesure courante, que ledit Roux a emprunté de Louis Archimbaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, par acte chez ce notaire, avec pour pleige M^e^ Louis Ange, cette année, et avec le prix du blé ledit Roux a payé audit Ange les tailles dues par ledit Barthélémy. Il promet de relever ledit Roux envers ledit Archimbaud.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Jean Chaine, de ce lieu.
[Signé : J Grillard]

f° 1174 :

Obligation pour François Velixandre contre Mathieu Roman

Le 03/12/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Antoine Mallet de ce lieu.
[Signé : Anthoine Mallet]
Le 04/09/1610, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance audit Roman.
Fait en présence de Claude Ricard et Étienne Ferrat.

f° 1175 :

Obligation pour Mathieu Roman contre Pierre Barthélémy

Le 03/12/1609, a comparu Pierre Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Mathieu Roman, dudit lieu, présent, 3 charges 9 panaulx de blé annone, et 2 charges de conségal, ainsi que 4 livres, suivant leur compte pour les grains et argent que ledit Roman doit à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'après les obligations passées par ledit Barthélémy avec ledit Roman en pleige, ainsi que pour des vacations et dépenses payées par ce dernier « *sans y comprandre le droict de geolle* », et qu'il promet de payer audit Roman à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Ange]
Le 03/09/1628, acte barré en présence dudit Roman, qui fait quittance audit Barthélémy, incluant ici toutes les quittances précédentes.
Fait en présence d'Antoine Long et Jean Roux [incertain].
[Signé : A Long]

f° 1178 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Barreu

Le 03/12/1609, a comparu Antoine Barreu, habitant de Venelles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 102 livres 12 sols, pour l'achat de 114 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau dans la cave du château de ce lieu, et plus précisément dans la tour vieille, à raison de 18 sols la coupe. Ledit Barreu devra prendre le vin dans un mois à partir de ce jour et devra payer ladite somme à Noël prochain en un an.

Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guilhen Arnaud, menuisier, et Antoine Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 02/03/1612, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Barreu d'où quittance.
Fait en présence de Jean Richard et Jean Daumas.
[Signé : P Agnel]

f° 1179 :

Obligation pour Me Claude Gavaudan contre François et Pierre Roman, père et fils

Le 03/12/1609, ont comparu François et Pierre Roman, père et fils, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ledit fils émancipé, lesquels ont confessé devoir à Me Claude Gavaudan, de ce lieu de La Tour d'Aigues, présent, 10 charges de conségal mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Ils hypothèquent trois terres en ce lieu :
- l'une au quartier du Revest, de 4 saumées 6 émines, confrontant terre de Nicolas Legier, le chemin allant à Saint-Martin et le fossé du quartier,
- et les deux autres au quartier de Rourabeau, l'une au-dessous du chemin d'1 saumée 6 émines, confrontant terre d'Antoine Ange et terre et pré de Jacques Gueidan, et l'autre au-dessus de la métairie dudit Gueidan d'1 saumée 2 émines, confrontant terres dudit Gueidan et terre de Claire Reynaud.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Allard et Jacques Grillard, de ce lieu.
[Signé : Roman, Gavaudan, L Alard, J Grillard]
Le 22/10/1612, acte barré en présence dudit Gavaudan, qui confesse avoir été payé par lesdits débiteurs au prix des pièces baillées en insolutondation, suivant acte chez ce notaire cette année et par un autre acte chez ce notaire ce jour, d'où quittance de l'ensemble.
Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Gueidan, rentier des droits seigneuriaux, et Me Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, Coussin, Gueidan]

f° 1182 :

Achat pour Jean Roman contre Pierre Périn

Le 04/12/1609, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, présent, un coin de terre d'1 cosse et ½, quartier de Font-Jallouze audit lieu, confrontant terre de l'acheteur, la rue allant à La Font, terre de Jacques et de Jean Marie. La vente est faite pour 20 sols, somme reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : J Roman, J Richard]

f° 1188 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Eyriès

Le 05/12/1609, a comparu André Eyriès, maréchal, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres, tant pour l'achat d'une mule poil gris avec son bât, reçue, que pour tout reste de grains qu'il lui doit suivant actes chez ce notaire, ainsi qu'1 grosse charge d'avoine qu'il promet de payer à Pâques pour cette dernière. Il promet de payer les 60 livres, moitié à la Saint-Michel et moitié au même jour un an après.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

Le 13/03/1618, acte barré moyennant quittance reçue ce jour chez ce notaire.

f° 1189 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roman et Barthélémy Gouirand

Le 05/12/1609, ont comparu Jean Roman, fils de Marc, de Peypin-d'Aigues (84), et Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84) ce dernier pleige du premier, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal, reçue en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque par ledit Barthélémy des olives d'un verger qu'il a quartier du Grés à Peypin-d'Aigues.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : L Vian, B Goirand, J Roman]
Le 20/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir reçu dudit Roman, de son propre, 19 florins tant en principal que dépens du procès, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 1205 :

Insolutondation pour M^e^ Louis Jourdan contre Jacques Nicolas

Le 07/12/1609, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer la somme de 25 livres 2 sols qu'il doit à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, tant par acte d'obligation du 06/11/1607, avec intérêt et dépens chez ce notaire, que pour le prix des censes et services dues par les hoirs d'Ambroise Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), débiteurs envers ledit M^e^ Louis Jourdan, exacteur des censes, pour lesquels ledit Nicolas a été député séquestre, devant pour ces procédures et censes 12 livres 2 sols, il a cédé audit Jourdan par insolutondation une petite instance de maison avec un petit coin de jardin derrière, le tout limitrophe, à Peypin-d'Aigues, Dans Ville, proche du four confrontant maison de Jacques Gruet, maison d'Elzias Silvestre, le chemin au-dessous et la rue au-devant. Si dans deux ans à partir du 1^er^ janvier ledit Nicolas rembourse d'un coup ladite somme de 25 livres 2 sols ainsi que les loyaux coûts, ledit Jourdan devra accepter l'argent et cet acte sera annulé. Jusque-là, ledit Nicolas jouira desdites pièces en payant chaque année audit Jourdan la rente du bien, à savoir 48 sols et il paiera aussi les censes et tailles.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Jacques Gruet, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : J Nicollas, L Jourdan, Claude Mouret]

f° 1211 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Roland en principal, et Jean Garcin en pleige

Le 07/12/1609, a comparu Pierre Roland, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de blé, reçue en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jean Garcin, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Fabry et Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]
Le 31/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Roland et des mains dudit Garcin, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 1217 :

Achat pour Claude Mouret contre Laurent Roussier, de La Roque-d'Anthéron

Le 10/12/1609, a comparu Laurent Roussier, de La Roque-d'Anthéron (13), héritier d'Étienne Roussier « *par le moien de Pierre Roussier* », lequel a vendu à Claude Moret ménager de Peypin d'Aigues (84), présent, un coin de terre d'une ½ saumée au dextre audit lieu, quartier de Grand Lot, confrontant terre de Jacques Silvestre, terre des hoirs de Marie Félissian, terre dudit Claude Moret et la Sarrière du Collet. La vente est faite pour le prix de 18 livres, sur laquelle somme ledit Roussier en a reçu à l'instant 7 livres et ½, et pour le reste, ledit Moret promet de le lui payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Turrier, de ce lieu, et Jean Roman, fils de Marc, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Claude Mouret, J Roman]
Le 21/08/1610, ledit Roussier a confessé avoir été payé à l'instant dudit Mouret, présent, de la somme de 10 livres et ½ pour l'entier paiement dudit bien, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : L Vian, Claude Mouret]

f° 1224 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Pazier

Le 11/12/1609, a comparu François Pazier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 23 livres pour le prix du blé qu'il a reçu avant cet acte, et qu'il promet de payer au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Roman David, de ce lieu.
[Signé : F Pazier, P Agnel]
Le 02/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Pazier.
[Signé : P Agnel]

f° 1228 :

Accord entre Paul Agnel et Trophème Morel, de Mont Léger

Le 12/12/1609, étant donné qu'Esprit Molart, Jean Rougon, Pierre Mathieu, Esprit Berger et Claude Velhie, tous de Mont Légier, se sont obligés envers Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pour la somme de 215 écus à 3 livres pièces, dont ledit Agnel en a reçu 80 écus par quittances privées, et que pour les 135 écus restant, il les a réclamés et a fait exécuter pour 35 écus seulement en gagerie sur les débiteurs qui ont formé opposition devant le lieutenant général de la ville d'Arles (13).
A comparu Trophime Morel, dudit Mont Légier, lequel tant pour lui que pour les autres, suivant acte chez ce notaire le 01/04/1609, a promis audit Agnel, présent, ladite somme de 35 écus dans trois mois à partir de ce jour, à porter en ce lieu, dans la maison dudit Agnel aux dépens dudit Morel. Pour les 100 écus restant, ledit Agnel pourra poursuivre son paiement sur les débiteurs aux termes portés par ledit actes. Il a été convenu de faire ratifier cet acte aux débiteurs dans quinze jours et de payer les dépenses dudit Agnel pour leur opposition avec les intérêts depuis le terme échu dans trois mois, suivant le montant qui sera décidé par les procureurs des parties. Les parties renoncent à tout procès, mais ledit Agnel ne décharge pas les séquestres ; il le fera quand il aura été payé des 35 écus avec intérêts et dépens et à défaut pourra poursuivre ses exactions.
Acte fait et publié en ce lieu de La tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, T Maurel, Ange, L Jourdan]

f° 1231 :

Compromis entre Barthélémy et Jean Gouirand, d'une part, et Pierre Beymond et ses frères

Le 12/12/1609, étant donné qu'un procès a été lancé et est pendant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), entre Barthélémy et Jean Gouirand, frères, de La Motte-d'Aigues (84), demandeurs en exécution de sentence et clame pour les sommes y désignées, d'une part, contre les hoirs de Michel Beymond et les hoirs de Michel Pavin, dudit lieu, défendeurs.
Ont comparu lesdits Gouirand frères et Pierre Beymond, époux de Louise Pavin, fille dudit feu Michel, lesquels pour mettre fin au procès, s'en sont remis à l'arbitrage de M^e^ Jean Guillaume Sauvecane et de ce notaire. [Vacat, acte inachevé]

f° 1234 :

Quittance réciproque pour Paul Agnel contre Jean et Antoine Garcin

Le 12/12/1609, ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu précédemment de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, leur oncle, présent, la somme de 37 livres et ½ pour les intérêts de la somme de 600 livres de principal que ledit Agnel leur doit par acte chez ce notaire, intérêts échus à la Saint-Michel dernière, d'où quittance.
Ledit Agnel confesse avoir été payé de 5 saumées et ½ de blé annone et de tout le droit de « *follures* » [foulures], et autres affaires qu'ils ont ensemble jusqu'à ce jour, avec compensation faite des travaux faits par lesdits Garcin pour ledit Agnel, d'où quittance, ainsi que des droits de lods que lesdits Garcin lui doivent ou pourraient lui devoir ce mois-ci pour la part dudit Agnel seulement, comprenant le lods de la collocation de Joseph de Bonnedonne sur les biens de feu François Vian.
De plus ledit Agnel leur fait quittance de toutes les recettes de grains et deniers que lesdits Garcin ont fait pour lui, soit en vertu d'une procuration, soit autrement jusqu'à ce jour.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Jacques Grillard, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Garcin, A Garcin, J Gondon, J Grillard]

f° 1235 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Gabriel Michel, de Cadenet

Le 12/12/1609, a comparu Gabriel Michel, de Cadenet (84), lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, la somme de 66 livres, pour l'achat d'un mulet poil noir avec son bât, reçu, et qu'il promet de payer moitié à Pâques, moitié à la Magdeleine suivante, avec hypothèque du mulet.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Jacques Grillard, de ce lieu.
[Signé : Michel, J Garcin, J Grillard]
Le 20/10/1610, acte barré en présence dudit Garcin [Antoine], suivant un acte reçu ce jour chez ce notaire moyennant la cession y désignée.
[Signé : A Garcin]

f° 1236 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Mathieu et Hugues Freissinier, père et fils

Le 12/12/1609, a comparu Mathieu Freissinier, de Grambois (84), tant pour lui que pour Hugues son père qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, 19 charges de blé

annone, 17 charges de conségal, 8 charges de mescle d'orge et annone, et 3 grosses charges d'avoine, ainsi que la somme de 468 livres pour tout compte-final de leurs affaires jusqu'à ce jour. Ledit Freissinier promet de rendre les grains aux fêtes de mai et l'argent au 15 août, avec hypothèque de tous les semés et du bétail pendant dans les terres de la métairie desdits Garcins tenue par lesdits Freissinier. Lesdits Garcin déclarent que la moitié des semés et bétail appartient auxdits Freissinier. Ils font barrer tous les précédents actes qui sont remplacés par celui-ci.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et André Eyriès.
[Signé : J Garcin, A Garcin, J Grillard]

f° 1247 :

Cession pour Paul Agnel contre Auban Rebouillon et Antoine Rougier

Le 14/12/1609, ont comparu Auban Reboullon et Antoine Rougier, gardes de ce lieu de La Tour d'Aigues, lesquels ont cédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres, à prendre sur la communauté de ce lieu suivant un mandat du 07/12/1609. Cette cession a été faite pour semblable somme que lesdits Reboullon et Rougier ont reçu dudit Agnel, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), et André Maury, de Cadenet (84).
[Signé : P Agnel, A Maury]

f° 1248 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf

Le 14/12/1609, a comparu Guillaume Bœuf, vitrier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge et ½ de blé annone, reçue en prêt amiable ces jours passés, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'André Maury, de Cadenet (84), et Auban Reboullon.
[Signé : P Agnel, A Maury]

f° 1248 :

Accord avec hypothèque pour Marguerite Roquemaure, veuve, contre Guillaume Nicolas

Le 14/12/1609, ont comparu Marguerite Roquemaure, veuve d'Antoine Maury, de Cadenet (84), mère et tutrice d'André Maury, d'une part, et Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont fait leur compte-final pour la somme de 58 écus 20 sols et 8 charges de blé annone, que ledit Nicolas doit audit feu Antoine Maury par acte chez M^e^ Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, le 03/09/1594, ainsi que le prix de 3 charges de blé, 1 charge de conségal et 5 écus 12 sols en argent, que ledit Nicolas lui doit par un autre acte chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières d'Aigues (84), du 11/11/1598, et déductions et compensations faites des paiements effectués jusqu'à ce jour, ledit Nicolas doit encore la somme de 59 écus et ½, soit 181 livres et ½, qu'il promet de payer par paies annuelles de 36 livres sauf la dernière qui sera de 34 livres et ½, dont la première paie aura lieu à la Sainte-Magdeleine prochaine, et ainsi de suite d'an en an jusqu'à entier paiement avec les intérêts au denier seize, au prorata de ce qu'il restera à payer du principal. Il hypothèque les pièces suivantes :
- une terre à La Motte-d'Aigues, quartier Dessous l'Etang, d'une ½ saumée, confrontant terre de Brunet Roux, de Cabrières-d'Aigues, terre d'Antoine Roux et le terroir d'Ansouis ;

- une terre à La Combe d'Ampouce, de 12 émines avec 6 noyers dedans, confrontant terre de Guillaume Nicolas, fils de feu Jaume, terre du prieuré Saint-Laurent et terre de Jean Bouchard ;
- un pré et jardin limitrophes Dessous Ville, le pré de 4 émines et ½, confrontant pré de Jean Orcel, pré d'Anne Brunet et le chemin allant au bois ;
- une vigne et verger quartier de La Genestière, de 3 hommes, confrontant vigne des hoirs de Pierre Félissian, terre de Pierre Beymond et vigne disrupte de la communauté ;
- et une maison Dans Ville, confrontant maison des hoirs de Pierre Félissian, maison sive cazal de Jacques Franchesquin et les deux rues dessous et dessous.

S'il ne paie pas, ladite Roquemaure pourra se faire colloquer sur tout ou partie de ces biens pour ladite somme de 59 écus et ½ de principal, avec les loyaux coûts et dépens suivant estimation. Si Jean Romegat de Lourmarin (84), jadis procureur de ladite Roquemaure, n'a pas mis dans le compte le paiement de 3 charges de blé que ledit Nicolas dit lui avoir expédiées, en ce cas il sera tenu quitte.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Claude Mouret]

f° 1253 :

Rétention pour Mathieu Furet contre la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 14/12/1609, étant donné que la communauté de Peypin-d'Aigues (84) a, le 13/02/1608, acquis par collocation 1 émine 10 cosses de terre au dextre, qui appartenait à Jeanne Dupuy, audit lieu quartier de L'Estagnon, confrontant terre de Roman Ricard, terre des hoirs de David Rey et terre restante [à ladite Dupuy], pour tailles, et pour le prix de 19 livres 17 sols, Mathieu Furet, fils de ladite Jeanne Dupuy a déclaré à Philippe Mouret et Abraham Gruet, consuls modernes, qu'il veut retenir cette terre par droit lignager, ce qui a été accepté.
Ont comparu lesdits consuls, lesquels ont baillé ladite terre audit Furet pour le prix de 19 livres et ½, qu'il promet de payer à la communauté à la Saint-André.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret, de Peypin-d'Aigues, et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : Claude Mouret, J Garcin]
Le 27/04/1612, il y a quittance de 12 livres 18 sols chez ce notaire.

f° 1259 :

Achat de fruits pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Périn

Le 14/12/1609, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Pierre Bret, dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'une vigne et verger d'1 carterade audit lieu, quartier de Font-Jalloze, confrontant le grand chemin allant à Pertuis et vigne de Jean Richard, et ce pour 2 ans et 2 prises de fruits à partir de ce jour, pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Chacun paiera la moitié des tailles de ladite vigne durant ces deux années.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Mouret et Abraham Gruet, de Peypin d'Aigues.
[Signé : Claude Mouret]

f° 1261 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel et Jean Félissian

Le 14/12/1609, ont comparu Michel et Jean Félissian, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, 1 charge de conségal et 2 charges de mescle, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Honoré Brunel, de Pertuis (84).
[Signé : H Darbon]
Le 25/09/1610, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance auxdits Félissian.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean François Bouzon et David Marcou.

f° 1262 :

Quittance portant cession pour François Roy contre François Vielh et André Roux

Le 15/12/1609, a comparu François Vielh, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu ce jour de François Roy, de Lourmarin (84), présent, 12 panaulx de conségal que ledit Roy devait comme pleige d'André Roux, suivant acte chez ce notaire le 13/05/1609, d'où quittance et cession d'actions contre ledit Roux.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et Jean Estève, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Garcin]

f° 1263 :

Mègerie pour Jean et Antoine Garcin contre Dominique Daumas et Noël, son fils

Le 15/12/1609, ont comparu Jean et Antoine Garcin, frères, marchands, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lesquels ont baillé en mègerie à Dominique et Noël Daumas, père et fils, laboureurs, de Gordes (84) habitants d'Ansouis (84), présents, 41 bêtes à laine tant mâles que femelles, reçues, pour 5 ans à partir de ce jour.
Pour chaque bête à lait et son croît de port, les mégers donneront auxdits Garcin 1 livre et ½ de « *formaige essuict, les trois abourtes pour deux* ». Quand il faudra tondre le bétail, les mégers nourriront les tondeurs et lesdits Garcin les paieront ; la laine se partagera. Quand des moutons seront ôtés du troupeau, la première année seulement, l'argent sera employé à l'achat de brebis qui seront mises dans la mègerie, et les autres années, ces bêtes ôtées seront partagés, parts faites par les mégers et lesdits Garcin choisiront la leur. À la fin, tout se partagera de la même manière. En cas de décès de bétail, chacun y participera à moitié, tant pour la chair que pour la peau, sauf si les mégers sont responsables.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon, de ce lieu, et François Roy, de Lourmarin (84).
[Signé : J Garcin, A Garcin, H Darbon]
Le 31/03/1610, acte barré à la demande des parties se faisant quittance mutuelle, bien que le terme ne soit pas échu.
Fait en ce lieu en présence de Jean Louis Roy et Guilhen Arnaud.
[Signé : A Garcin]

f° 1265 :

Échange entre Jean Richard, de Peypin-d'Aigues, et Pierre Périn

Le 15/12/1609, ont comparu Jean Richard et Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont fait l'échange des pièces suivantes audit lieu, quartier de Font-Jallouze :
- ledit Richard a baillé une maison d'haut en bas avec un porcil « *tout au-devant et au-dessoubz les degrés* », confrontant maison de Pierre Bret, la rue publique et le cazal de Jacques Marie, se réservant les eaux pluviales qui tomberont le long de ladite rue.
- ledit Perin lui a baillé une maison audit quartier d'haut en bas, avec son relarguier, confrontant maison dudit Richard, crotte de Pierre Bret et la rue publique.
Chaque maison a été estimée à la somme de 30 livres et chacun paiera la moitié du droit de lods.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : J Richard, L Jourdan]

f° 1267 :

Obligation pour Jean Richard contre Pierre Périn

Le 15/12/1609, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Richard, dudit lieu, présent, la somme de 9 livres 15 sols, pour reste de l'achat d'une ânesse poil gris, reçue, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Sauvaire Mouret, de Peypin d'Aigues.
[Signé : J Richard, L Jourdan]

f° 1268 :

Cession pour Paul Agnel contre Barthélémy Gueidan

Le 15/12/1609, a comparu Barthélémy Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel, pour payer la somme de 72 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, suivant acte chez ce notaire cette année, lui a cédé semblable somme à prendre de Me Jean Filhol, notaire de La Bastide-des-Jourdans (84), qu'il lui doit suivant un autre acte chez ce notaire le 13/12/1609, payable moitié au 15 août et moitié au 15 août suivant.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et François Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Barthem Gedan]

f° 1269 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pascal Guion

Le 15/12/1609, a comparu Pascal Guion, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge de conségal, baillée pour ledit Guion à Benoît Abel pour l'achat d'un âne poil blanc, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque dudit âne.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et François Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 1270 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Long

Le 16/12/1609, a comparu Pierre Long, laboureur, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 63 livres 10 sols, pour l'achat d'un mulet poil noir, que ledit Agnel a acheté à Jean Louis Roy, présent, qui a reçu la somme, et qu'il a remis audit Long. Ce dernier promet de payer ledit Agnel, moitié au 15 août et le reste au 15 février suivant, avec hypothèque du mulet.
Fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez ledit Roy, en présence de François Roux et Antoine Pourchier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, JL Roy]

f° 1275 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond en principal, et Valentin Clémens en pleige

Le 17/12/1609, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 4 charges de conségal et 2 charges de mescle, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Valentin Clémens, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et François Roux, de ce lieu.
[Signé : J Garcin]
Le 22/12/1610, acte barré en présence dudit Velixandre, qui confesse avoir été payé par ledit Beymond, d'où quittance.
Fait en présence de Bertrand Coussin et David Billot.

f° 1280 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Pierre Périn

Le 18/12/1609, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres 12 sols, pour l'achat d'un poulain poil gris, reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel, avec hypothèque du poulain.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues.
Le 30/07/1615, acte barré en présence dudit Jourdan, qui fait quittance audit Périn ainsi que des tailles de l'année 1612 de Peypin-d'Aigues (84).
Fait en ce lieu en présence de Jean Richard et Melchion Valete.
[Signé : L Jourdan]

f° 1280 :

Obligation pour Paul Agnel contre Étienne Léotard, de La Bastide-des-Jourdans

Le 21/12/1609, a comparu Étienne Léotard, de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 3 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Ange et Charles Jourdan.
[Signé : E Leotard, Ange]
Le 20/08/1613, acte barré en présence d'Antoine Garcin, l'un des hoirs dudit Paul Agnel, tant pour lui que pour Jean, son frère, cohéritier, lequel a confessé avoir reçu dudit Léotard, présent, 13 livres 6 sols pour tout reste de ladite obligation, ayant payé le surplus audit Agnel, d'où quittance.
Fait en ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 1281 :

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure

Le 21/12/1609, a comparu David Mure, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 54 livres pour l'achat d'une tine de chêne dûment pléchée, qu'il ôtera de là où elle est dans quinze jours, et qu'il promet de payer moitié au 15 août, moitié audit jour un an après.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Léotard, de La Bastide-des-Jourdans (84), et Antoine Martel, de ce lieu.

[Signé : P Agnel, E Leotard]
Le 27/08/1611, acte barré en présence de Jean Garcin, procureur général dudit Agne,l confessant avoir reçu dudit Mure, présent, la somme de 16 livres et ½ pour reste et entier paiement dudit acte, d'où quittance.
Fait en présence de Jacques Queyrel et Melchion Valete.
[Signé : J Garcin]

f° 1282 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean François Bouzon

Le 21/12/1609, a comparu Jean François Bouzon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 2 charges de blé annone et 2 charges de conségal, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Léotard, de La Bastide-des-Jourdans (84), et Antoine Martel, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, E Leotard]
Le 08/10/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Bouzon.
[Signé : P Agnel]

f° 1285 :

Obligation pour Paul Agnel contre Balthazar Billard

Le 21/12/1609, a comparu Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 49 livres et ½, reçue tant au prix de blé qu'en argent, en prêt amiable d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fut présent Barthélémy Silve, menuisier, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bourgue et Pierre Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel, Billard]
Le 03/10/1611, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Billard, y comprenant la dîme de la présente année des agneaux dudit Agnel, d'où quittance.
[Signé : P Agnel, Billard]

f° 1286 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Bourgue et Pierre Ripert

Le 21/12/1609, ont comparu Pierre Ripert et Pierre Bourgue, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal et 1 charge d'orge, le tout reçu en prêt, qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Barthélémy Silve, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Billard]

f° 1287 :

Mègerie pour Jeanne Gouirand contre Pierre Périn

Le 22/12/1609, a comparu Jeanne Gouirand, veuve de Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a baillé en mègerie à Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), présent, une truie et trois pourceaux « *tétains* » [encore en train de téter], reçus, pour 4 ans à partir de ce jour.

Pour chaque portée de porcs, ladite Gouirand fournira 2 panaulx d'orge, et à la fin du terme le tout se partagera à parts égales, parts faites par ledit Périn et choix fait par ladite Gouirand. En cas de décès chez les bêtes, chacun y entrera à moitié, sauf si ledit Périn est responsable.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, et César Rougier, de Volx (04).
[Signé : Jehan Louis Le Long]

f° 1291 :

Quittance pour Jean Arnoux et les hoirs de Jaumet Bret contre Pierre Bret, fils de François

Le 22/12/1609, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Arnoux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, payant de son propre pour les hoirs de Jaumet Bret, dudit lieu, la somme de 41 livres 16 sols tant en principal que dépens qu'il a été condamné, audit nom, à payer audit Pierre Bret par sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 06/11/1609, dépendant d'une sentence arbitrale chez ce notaire du 19/08/1609, avec lettres exécutoires retirées par ledit Arnoux. Cette somme a été reçue tant au prix de 4 charges de blé qu'en argent, d'où quittance envers lui et les hoirs dudit Jaumet Bret.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier, de ce lieu, et Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : Claude Tamisier]

f° 1292 :

Obligation et mègerie pour Pierre Bret contre Pierre Bourgue

Le 22/12/1609, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a fait une mègerie avec Pierre Bourgue, dudit lieu, présent. Ledit Bret devra fournir maintenant toute l'avoine nécessaire pour une terre garachée que ledit Bourgue tient à ferme des hoirs de Jaumet Bret, quartier de La Combe, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et ledit Bourgue devra payer toutes les factures contre 16 sols par saumée de semence que ledit Bret lui paiera moitié au sarclage, moitié à la moisson. Les grains seront ensuite partagés à parts égales entre les parties, les pailles appartiendront audit Bourgue et la part dudit Bret sera franche de la rente de la terre. Ledit Bourgue confesse devoir audit Bret 1 charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier, de ce lieu, et Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Claude Tamisier]

f° 1294 :

Quittance pour Pierre Bourgue contre Monet Roman

Le 22/12/1609, comme Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a arrenté à Pierre Bourgue, dudit lieu, tout le bien qu'il a à Peypin-d'Aigues (84) pour 5 ans et 4 prises de fruits, suivant acte chez M^e^ Mathieu Bernard, notaire de Pertuis (84), et que ledit Bourgue a pris et perçu 2 récoltes entières et payé la rente qui est de 4 charges moitié blé moitié conségal par an, et qu'il a semé aux semences dernières lesdites terres, ledit Bourgue a depuis pris une mègerie de terres en ce lieu de La Tour-d'Aigues et a requis ledit Roman de reprendre son bien offrant toutefois de payer sa rente à la récolte prochaine ou à son cessionnaire, ce que ledit Roman a accordé.
A comparu ledit Bourgue qui a quitté audit Roman son dit arrentement, en payant la rente à la récolte prochaine. D'où quittance réciproque.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Menard, H Thurin]

f° 1295 :

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman

Le 22/12/1609, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, tous les fruits des propriétés que ledit Roman a à Peypin-d'Aigues, quartier de Font-Jallouze, en maison, vignes, prés, vergers, terres, et ce pour 1 an à partir de ce jour pour les terres vides, chènevières, vignes et vergers ; aux prés au début février ; et à la maison en mai. Le tout pour le prix de 30 livres que ledit Roman confesse avoir reçu tant en grains qu'en argent, d'où quittance. Pour les terres vides, ledit Bret les « *mènera à garées* » et les sèmera aux semences de l'année prochaine 1610, et les grains déjà semés appartiendront audit Bourgue, rentier, et durant ladite année ledit Roman paiera les tailles et censes. Ledit Bret laissera à la fin un tiers des terres vides.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Menard, H Thurin]

f° 1297 :

Procuration pour Jean Palon, de La Motte-d'Aigues

Le 22/12/1609, a comparu Jean Pallon, de La Motte-d'Aigues (84), « *prenant la garentie et deffance de Jehan Rouet, dudict lieu, sa pleige, envers Anthoine Pourchier hoste de ce lieu de La Tour d'Aigues* », lequel a nommé pour procureur M^e^ Étienne André, procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour se présenter « *au nom dudict constituant audict nom* » devant le lieutenant général aux soumissions dudit siège comme demandeur en requête d'opposition contre ledit Antoine Pourchier, défendeur et demandeur en clame, et faire toutes les poursuites nécessaires jusqu'à un jugement définitif.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

f° 1299 :

Promesse pour Paul Agnel contre Bertrand Arlaud, de Mirabeau

Le 23/12/1609, comme Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, il y a environ huit jours, a fait cautionner Bertrand Arlaud, de Mirabeau (84), pour Jean Baffier et Michel Pardigon, dudit lieu, pour la restitution du bétail désigné à la commission [incertain] dudit Arlaud de l'autorité de la cour du Parlement, suivant la caution, acte reçu par M^e^ Fillasier, greffier royal de Pertuis.
A comparu ledit Arlaud, lequel, pour l'assurance dudit Agnel pour ladite caution, a hypothéqué au profit dudit Agnel la quantité de 94 bêtes à laine, mâles et femelles, et 6 bêtes porcines avec leur croît à venir.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Verne et Jacques Perben, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, B Arlaud]

f° 1303 :

Association faite entre Jean et Antoine Garcin, frères

Le 23/12/1609, comme en octobre 1608 il a été passé un acte de convention entre Jean et Antoine Garcin, frères, marchands, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez ce notaire, par lequel ils ont fait certaines séparations l'un de l'autre, sans toutefois que l'acte ait eu son plein effet, et ont ainsi demeuré ensemble et négocié en commun avec promesse de s'associer l'un l'autre pour toutes les affaires à venir. Quelques jours après, ledit Jean avec Me Pons May a pris à ferme les moulins seigneuriaux de ce lieu et sa vallée.
Ont comparu lesdits frères, lesquels se sont associés à parts égales, tant pour la ferme des moulins que pour les exactions des tailles de la communauté de ce lieu et autres affaires et négoces, faits et à faire, durant « *le temps de leur comunion et sossietté ensamble à tous les proffitz, gains et pertes qui leur pourront arriver en aulcune fasson que se soit*. »
Ils pourront se séparer et partager leurs biens et affaires quand ils voudront en s'indemnisant l'un l'autre après que les contrats de la ferme et de la recette seront achevés. Ledit Jean Garcin remet la somme de 800 livres, provenant tant de 600 livres de la dot d'Anne Phelip sa femme que 200 livres fournies, dans leurs affaires et qu'il pourra reprendre en priorité à la fin de leur société, le reste se partagera à parts égales. Tous les actes passés par l'un d'eux est et sera en commun. La convention passée entre eux l'an dernier sera considérée comme nulle.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, A Garcin, V May, Jehan Louis Le Long]

f° 1305 :

Quittance pour Pierre Rambert, dit Callier, contre Georges Roux

Le 24/12/1609, a comparu Georges Roux, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Pierre Rambert, dit Callier, dudit lieu, présent, 13 charges 2 panaulx moitié blé moitié conségal, pour reste du prix de l'arrentement des biens dudit Roux tenus à ferme par ledit Rambert suivant acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84).
Les grains ont été payés ainsi :
- à Balthazar Billard procureur des Gaudemar comme cessionnaires dudit Roux, par acte chez ce notaire du 09/10/1604, 4 charges 4 panaulx moitié blé moitié conségal, suivant quittance privée signée par ledit Billard du 23/08/1605 ;
- 18 livres 18 sols payées auxdits Gaudemar, par une autre quittance chez ce notaire en février 1607 ;
- à Philippe Silvestre, trésorier de Peypin-d'Aigues, 1 charge de blé annone et 8 panaulx de conségal, suivant quittance privée du 14/08/1606 ;
- à Pierre Martelly, écuyer, de Pertuis (84), 3 charges 2 panaulx moitié blé moitié conségal, suivant quittance chez Me Raymond Olivier, notaire de Pertuis, du 17/08/1607 comme créancier et cessionnaire dudit Roux.
Et a été compensée sur le prix des grains et rente audit Rambert la somme de 12 livres 5 sols pour les dépenses qui lui ont été adjugées contre ledit Roux suivant les compulsoires levées de l'autorité du lieutenant général d'Aix-en-Provence (13) du 28/02/1607 ; 12 panaulx de conségal retirés par ledit Roux ; toutes les autres dépenses faites la livraison desdits grains. Soit l'entier paiement de tout ce qui était dû, d'où quittance et remise audit Roux de tous lesdits papiers. Ledit Rambert lui fait aussi quittance d'une promesse de 4 livres 1 sol que ledit Roux lui avait faite « *laquelle a dict estre esgarée*. » Le tout « *sans préjudice audit Roux de ce qu'il dict lesdits Gaudemars avoir esté surpayés dont en a protesté*. »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan, de ce lieu, et Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : L Jourdan]

f° 1319 :

Achat pour Isaac Bouchard contre Mathieu Roman

Le 28/12/1609, a comparu Mathieu Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a vendu à Isaac Bouchard, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, les propriétés suivantes :
- un coin de vigne quartier du Serre, à Cabrières-d'Aigues, d'1 homme, confrontant vigne dudit acheteur, vigne de Pierre Reynaud, vigne de Jacques Baridon et draie entre eux ;
- un coin de vigne à Saint-Laurent, d'un ½ homme, confrontant vigne de l'acheteur, vigne de David Roux et vigne de Marie Bernard.
La vente est faite pour le prix de 22 livres et ½, que ledit Roman confesse avoir reçu à l'instant, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Michel Roux, de La Motte-d'Aigues (84).
À l'instant a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial dudit lieu, qui a reçu dudit Bouchard 25 sols pour le lods de cet achat, grâce faite du surplus, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 1321 :

Insolutondation pour Paul Agnel contre Michel Roux, de La Motte-d'Aigues

Le 28/12/1609, a comparu Michel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer 25 livres qu'il doit à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour tout reste que ce qu'il lui doit par acte d'obligation chez ce notaire le 24/02/1608, il lui a baillé par insolutondation les pièces suivantes à La Motte-d'Aigues :
- une terre quartier des Espieces, de 2 cosses et ½, confrontant terre des hoirs de Guilhen Roux, terre de la communauté, chemin public et cazal restant audit Roux ;
- une terre audit quartier, de 8 cosses et ½, confrontant terre de Jean Auphant, le chemin en deux parts et terre des hoirs d'Elzias Motton ;
- une terre quartier de Cantabonne, d'1 émine 11 cosses, confrontant terre de Pierre Félissian de deux parts et le fossé du Pas de l'Houlle ;
- une terre quartier de Cantabonne, de 2 émines 8 cosses, confrontant terre de Jacques Morel, terre de Jean Gouirand et le fossé du Pas de l'Houle.
Ledit Roux pourra rembourser audit Agnel les 25 livres dans 5 ans à partir de ce jour par paies de 6 livres chacune que ledit Agnel devra accepter avec les intérêts au dernier seize à partir de ce jour, et cet acte sera nul. Jusque-là ledit Roux jouira desdites propriétés et paiera les tailles et censes.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bouchard et François Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 23/08/1614, il y a quittance de 18 livres 4 sols chez ce notaire.

f° 1328 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas en principal, et Pierre Franchesquin en pleige

Le 29/12/1609, ont comparu Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 3 charges de blé annone et 3 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fut présent Pierre Franchesquin, de Cabrières-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Mallan et Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
Le 23/11/1611, acte barré suivant une quittance reçue par M^e^ Ricard, notaire de Grambois (84), le 06/11/1611.

f° 1336 :

Obligation pour Paul Agnel contre Barthélémy Silve

Le 29/12/1609, a comparu Barthélémy Silve, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 75 livres, reçue à l'instant en prêt pour l'employer à l'achat de la maison acquise de François Roux par acte chez ce notaire, et qu'il promet de payer audit Agnel dans un mois.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin et d'Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, J Martin]
Le 28/04/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui a confessé avoir été payé par ledit Silve suivant la quittance concédée ce jour par le capitaine Étienne Pascal chez ce notaire, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Ange et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Coussin]

f° 1343 :

Rétention pour Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues, contre Bertrand Coussin, de La Tour d'Aigues

Le 30/12/1609, comme Bertrand Coussin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a acquis le 23/11/1609 par collocation, des hoirs de feue Jeanne Dupuy de Peypin-d'Aigues (84), une terre de 4 émines 8 cosses au dextre audit lieu de Peypin-d'Aigues, quartier de l'Estang, confrontant terre de Pierre Rey, le chemin allant à Grambois et maison de ladite Dupuy, pour la somme de 19 livres 5 sols pour arrérages de censes de deux années, 1591 et 1592, sommes dues audit Coussin comme cessionnaire du baron des Arcs. Mathieu Furet, comme fils de ladite feue Jeanne Dupuy, a requis ledit Coussin de lui retenir ladite terre, comme le droit le lui permet, offrant d'en payer le juste prix, ledit Coussin a accepté de céder la terre.
A comparu ledit Coussin qui a cédé la terre audit Furet contre la somme de 19 livres 5 sols, en déduction de laquelle il a reçu 12 livres, d'où quittance. Pour les 7 livres 5 sols restantes, ledit Furet promet de le payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Pons May, chirurgien, de ce lieu, et Jean Pallon, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Coussin, P May]
Le 22/10/1610, ledit Coussin a confessé avoir été payé par ledit Furet, présent, de ladite somme de 7 livres 5 sols, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Meynier et Jean Reynaud.
[Signé : Coussin]

f° 1353 :

Quittance pour Daniel Billot contre Hugues Queyrel

Le 30/12/1609, a comparu Hugues Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu précédemment de Daniel Billot, de Lourmarin (84), présent, la somme de 18 livres 15 sols, qu'il lui devait suivant acte chez M^e^ Bernard notaire, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Icard et Claude Ginies, de ce lieu.
[Signé : Iccard]

f° 1354 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel et Pierre Nicolas

Le 30/12/1609, ont comparu Michel et Daniel [sic, Pierre] Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres, pour l'achat d'une ânesse et d'un poulain poil gris, reçus d'où quittance, qu'ils promettent de payer moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des deux bêtes.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Roux, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]
Le 20/11/1611, acte barré suivant une quittance, reçue chez Me Ricard, notaire de Grambois (84), le 06/11/1611.

f° 1355 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux

Le 30/12/1609, a comparu Jean Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de conségal à rendre à Pâques.
Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Louis Jourdan et Barthélémy Icard.
[Signé : P Agnel, Sauvecane]
Le 18/09/1610, ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Me Sauvecane, pleige, de son propre, le prix de ladite charge et ½ de conségal, à raison de 12 florins 8 sols la charge, d'où quittance et cession d'action.
[Signé : P Agnel]

f° 1357 :

Quittance pour Jean et Pierre Falician contre Paul Agnel

Le 30/12/1609, a comparu Paul Agnel, fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu 5 livres 15 sols, pour un droit de lods sur un pré acquis par Jean et Pierre Félissian, frères, des hoirs d'Antoine Roux, de La Motte-d'Aigues (84), par acte reçu chez ce notaire le 15/01/1608, et d'autre part 9 sols pour un autre droit de lods de de 5 livres 8 sols de Jean Anthoard, fils de Louis, par acte reçu chez Me Charles Augier, notaire, cette année, et ce outre 24 sols pour deux corrades de l'année dernière. D'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand et Louis Roux, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]

f° 1358 :

Obligation pour Jean Guillaume Sauvecane contre Jean Roux

Le 30/12/1609, a comparu Jean Roux, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge 6 panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à la Magdeleine prochaine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Guillaume Goubin, dudit lieu.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 1364 :

Insolutondation pour Laurent Gaudemar contre Barthélémy Icard

Le 31/12/1609, a comparu Barthélémy Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer la somme de 39 livres en déduction de plus d'argent qu'il doit à Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), suivant acte chez Me Hupais, notaire de ce lieu, le 11/09/1601, et sentence arbitrale en dépendant sur leurs différends en date du 04/03/1607, il a baillé 2 saumées de terre au dextre que ledit Icard avaient acquises par collocation de Catherine Chauvet pour des tailles, en ce lieu, quartier de La Billadoire, confrontant terre restante à ladite Chauvet de long en long du septentrion, draie allant à la bastide dudit Gaudemar, par-dessus terre dudit Gaudemar. Ledit Icard devra payer le lods et trézain. Ledit Gaudemar jouira de la rente de ladite terre à la récolte prochaine.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Isnard Lantelme de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, B Iccard, Ange]

f° 1383 :

Achat pour François Lantelme contre Jean Garcin

Le 31/12/1609, a comparu Jean Garcin, trésorier moderne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Lantelme, ménager, de ce lieu, présent, un jonquier de 2 émines 5 cosses, que ledit Garcin a acquis par collocation des hoirs de feu François Darbon, en ce lieu, quartier de Bédarrides, confrontant par-dessous pré de Claude Ferrier, pré dudit acheteur, pré restant auxdits hoirs. La vente est faite pour le prix de 26 livres, que ledit Lantelme promet de payer dans un mois.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Vincent May, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, H Turin, V May]
Le 18/08/1610, ledit Garcin a confessé avoir été payé par ledit Lantelme, absent, des 26 livres, d'où quittance.
[Signé : J Garcin]

f° 1396 :

Achat pour Paul Agnel contre Antoine Ange

Le 31/12/1609, a comparu Antoine Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 5 hommes de vigne, mesure de ce lieu, en ce lieu, quartier du Pré Neuf, confrontant vigne restante au capitaine Bernard Roy, vigne à deux parts dudit Agnel et la draie du quartier ; ces hommes de vigne ont été acquis par collocation dudit Roy. Ledit Ange devra payer le lods. La vente est faite pour le prix de 110 livres 14 sols, compensée audit Agnel sur la rente des cosses qu'il doit à ce dernier, pour sa part qui est de 100 livres, et pour les 10 livres 14 sols restantes, il les a reçues dudit Agnel, d'où quittance réciproque. Si le capitaine Roy rachète ladite vigne dans l'année qui suit la collocation qui a été faite le 29/12/1609, ledit Agnel devra quitter la vigne et sera remboursé de 96 livres 8 sols et ½ pour le principal et les dépens, et ledit Ange rendra audit Agnel 4 livres.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), et André Silvestre, de ce lieu.
[Signé : Ange, P Agnel, Pascal]

f° 1402 :

Achat pour Abraham Gruet contre la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 31/12/1609, ont comparu Philippe Mouret, consul, et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), procureurs de la communauté dudit lieu suivant procuration chez ce notaire en

février, lesquels audit nom ont vendu à Abraham Gruet dudit lieu, présent, une terre, acquise par collocation des hoirs d'Esprit Meynier dudit lieu le 28/12/1593, audit lieu, quartier dit Barbe Constans, d'1 saumée et ½ au dextre, confrontant terre de Jean Meynier, fils de Hugues, terre de l'acheteur et la Sarrière. La vente est faite pour le prix de 24 livres 16 sols à payer, moitié à l'instant, somme reçue par ledit Mouret d'où quittance, et moitié à Noël. Lesdits procureurs ont aussi remis à l'acheteur la rente de ladite terre.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Me Étienne Sauvecane, procureur à Aix-en-Provence (13).
[Signé : Sauvecane]
Le 20/09/1610, a comparu Louis Jourdan, trésorier moderne de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu à l'instant dudit Gruet la somme de 12 livres 8 sols pour tout reste de l'achat, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, de ce lieu, et Jean Reynaud.
[Signé : L Jourdan, Vian]

f° 1404 :

Insolutondation pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Roman, fils de François

Le 31/12/1609, a comparu Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 74 livres 6 derniers qu'il doit à la communauté dudit lieu, présent Jean Arnoulx ayant été commis par délibération du conseil dudit lieu en mars, et le tout suivant leur compte arrêté par ledit Roman le 27/01/1609, il a baillé à la communauté en insolutondation les propriétés suivantes :
- une terre audit lieu, quartier des Fossés, d'1 saumée de terre au dextre, confrontant terre du prieuré Saint-Blaise, terres d'Angéline Roman, terre d'Isabeau Meynier, terre de Pierre Bret acquise dudit Jean Roman et le chemin de Pertuis ;
- une terre audit lieu, quartier de La Font, de 4 émines 3 cosses, confrontant terre de Michel Bret en deux parts, terre des hoirs de Jean Roman, le fossé de Miral et le chemin public.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : J Roman, L Jourdan]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/211
Louis Sauvecane

1610

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1610

f° 1 :

Obligation pour Me Claude Darbon, fils de François, contre Jean Mallan et Georges Roux en principal, et Me Louis Jourdan en pleige

Le 02/01/1610, ont comparu Jean Mallan et Georges Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Claude Darbon, fils de François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges et ½ de conségal, le tout reçu en prêt amiable, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fut présent Me Louis Jourdan, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Grillard et Joseph Emin, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, J Grillard]

f° 11 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Antoine et Bertrand Arlaud, frères

Le 04/01/1610, a comparu Béatrix Tholomieu, femme de Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle audit nom a baillé à Antoine et Bertrand Arlaud, frères, de Mirabeau (84), domiciliés à Beaumont-de-Pertuis (84), présents, 6 bêtes chevalines, reçues, pour les garder durant le temps et suivant les conditions des autres juments reçues suivant acte chez ce notaire du 29/12/1607.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Jean Bues, de ce lieu.

f° 28 :

Obligation pour Jean Estève contre Pierre Bret

Le 05/01/1610, a comparu Pierre Bret fils, de feu Jaumet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues [sic, Saint-Martin-de-la-Brasque], lequel a confessé devoir à Jean Estève, maçon, dudit lieu, la somme de 12 livres pour « *certains despans, domaiges et intérestz de l'administration du secquestre des fruictz dudit Bret, nonobstant la licquidation que par cy-devant avoit esté faicte par François Roy et François Roman à ce depputtés* » et que ledit Bret promet de payer au 15 août. Ledit Estève se départ des exécutions faites contre ledit Bret et décharge le séquestre.
Fait et publié « *audit* » Saint-Martin-de-la-Brasque (84), chez Jean Roman, fils de François, en présence de ce dernier et de Jean Mallan.

f° 34 :

Obligation pour Pierre Bret contre Monet Roman

Le 07/01/1610, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 1 saumée de conségal mesure courante, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Jean Daumas.
[Signé : L Jourdan]
Le 13/08/1611, acte barré en présence dudit Bret, qui fait quittance audit Roman.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Rouet et Jean Daumas.

f° 35 :

Obligation pour Paul Agnel contre David Mure

Le 07/01/1610, a comparu David Mure, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, dudit lieu, présent, la somme de 9 livres pour « *achept de scel* », reçu, qu'il promet de payer au Carême.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 36 :

Achat pour Jacques Baridon, de Cabrières-d'Aigues, contre Jacques Roman, époux d'Isabeau Anthoard

Le 08/01/1610, a comparu Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), tant pour lui que comme mari d'Isabeau Anthoard, fille et héritière pour moitié de feu Jaume, lequel audit nom a vendu à Jacques Baridon, fils de feu Facy, ménager dudit lieu, présent, 1 émine de terre au dextre, sur une plus grande, audit lieu quartier du Clot, à prendre du midi, de long en long, confrontant terre dudit Baridon, terre de Michel Pavin, terre restante audit vendeur et le chemin public. La vente est faite pour le prix de 15 livres.
Fut présent Antoine Vassal, cordonnier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, comme créancier dudit feu Jaume Anthoard, lequel a reçu 11 livres 13 sols, pour « *marchandise de sa botique contenue en une cédulle* » du 01/04/1590, ainsi que pour les dépenses incluant une quittance privée de 9 florins que ledit Roman a, d'où quittance. Cette somme a été payée par l'acheteur, ainsi que 3 livres 7 sols faisant le total des 15 livres, somme que ledit Roman a employée au jugement du procès et sentence obtenue au nom des hoirs dudit Jaume

Anthoard contre André Eyriès, maréchal, de Cabrières-d'Aigues (84) en date du 07/11/1607, d'où quittance envers l'acheteur.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Anthoine Vassal, Jaques Baridon, B Iccard, Coussin]

f° 40 :

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jean Roman, fils de François

Le 08/01/1610, a comparu M^e^ François Roman, consul de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel suivant le pouvoir qui lui a été donné par délibération du conseil dudit lieu le 6 de ce mois, a, audit nom, baillé la manganerie [7] dudit lieu pour un an à partir de ce jour à Jean Roman, fils de François, dudit lieu, présent.
Ledit Roman devra tenir tout au long de l'année du pain et du vin en quantité suffisante pour débiter tant aux manants dudit lieu qu'aux gens de passage et vendre le vin « *à ce que les voisins débiteront comunémant et ne pourra prandre de plus que 1 liard pour pot estant ledit vin bon, pur et nect, et le pain à raison de ce que le bled se débitera à chascun vandredy de la sepmaine dont les extimateurs modernes d'illec seront tenus se prandre garde. Et pour chascune fois que ledit Jehan Roman manquera à son debvoir, paiera 5 souls applicable aux pouvres d'illec la moitié et l'autre moitié ausdits visitateurs. Plus ne sera permis ny loisible à personne autre dudit lieu débiter aulcung pain ny vin fors du vin qu'ilz auront et reculhiront de leur creu sur la peine de 12 souls pour chascune fois que contraviendront pour laquelle seront constrainctz tout incontinant sans autre forme ny figure de procès, applicable audit manganier*. »
Fut présent Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu, qui s'est porté pleige pour Jean Roman, fils de François.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Roman, J Roman]

f° 42 :

Obligation pour Paul Agnel contre Thomas Clapier

Le 08/01/1610, a comparu Thomas Clappier, de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 39 livres, pour l'achat de deux bumats l'un poil blanc l'autre poil bureau, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer moitié à la Saint-Michel, moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque des bêtes.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan.
[Signé : P Agnel, Coussin]

f° 44 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Jean Meynier

Le 09/01/1610, a comparu Jean Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Antoine présent, 5 panaulx de conségal, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
De plus lesdits Garcin ont avancé à Anne Meynier, sœur dudit Jean, 5 autres panaulx de conségal en déduction des salaires de celle-ci « *et en cas qu'elle [la sœur] ne serve ledit Jehan Meynier promet icelles 5 panaulx paier ausdits Garcins audit terme*. »

[7] . Boulangerie.

Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Charles Jourdan]

f° 46 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon

Le 09/01/1610, a comparu Jaume Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 1 charge et ½ de conségal, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Fabry, de Cabrières-d'Aigues (84), et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 01/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Pardigon.
[Signé : P Agnel]

f° 49 :

Achat pour Antoine Auman contre M^e^ Louis Jourdan

Le 12/01/1610, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues (84), présent, un coin de pré que ledit Jourdan a acquis par collocation des hoirs de Magdeleine Cavallard, à La Motte-d'Aigues, quartier de La Genestière, d'1 émine 1 cosse de terre au dextre, confrontant pré de Jean Pellegrin, pré de Jean et Pierre Félissian, vigne de Lucrèce Guibert et la draie allant audit quartier. La vente a été faite pour le prix de 9 livres, que ledit Auman promet de payer, 6 livres au 15 août et les 3 livres restantes à la Saint-André suivante.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de M^e^ Pascal Estienne, en présence de ce dernier et de M^e^ Jean Durand, y habitant.
[Signé : L Jourdan, Pascal Estienne, J Durand]
Le 03/09/1612, ledit Jourdan a confessé avoir reçu dudit Auman les 9 livres, d'où quittance.
Fait en présence de Michel Félissian et Jean Daumas.
[Signé : L Jourdan]

f° 55 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Monier et Honoré Amoroux

Le 15/01/1610, ont comparu Pierre Monier et Honoré Amoroux, du lieu de Pierrevert (04), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 16 charges de blé annone, reçues en prêt amiable, mesure courante, le tout reçu à Pertuis (84), et qu'ils promettent de payer au prix du blé d'ici le 15 mai.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Monyer, Honoré Amorus, L Jourdan, Charles Jourdan, P Agnel]

f° 57 :

Obligation pour Paul Agnel contre Esprit Pourret en principal, et Isnard Brun en pleige

Le 16/01/1610, a comparu Esprit Pourret, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal, reçue, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Isnard Brun qui s'est porté pleige.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 18/11/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Pourret.
[Signé : P Agnel]

f° 70 :

Obligation pour Paul Agnel contre Daniel Billot

Le 19/01/1610, a comparu Daniel Billot, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges d'orge prin, reçues en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Elzias Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Elzias Silvestre]
Le 09/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Billot, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 73 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Jean et Pierre Ferrat

Le 20/01/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean et Pierre Ferrat, frères, enfants émancipés de Pierre, présents, 2 trentaines de brebis et 2 arrets, avec 12 chevreaux femelles, bétail reçu, et ce pour 5 ans à partir de ce jour.
Pour chaque bête à lait du bétail à laine, ils paieront audit Agnel chaque année 1 livre de fromage, moitié à la Saint-Jean-Baptiste et moitié à la Saint-Michel ; et pour le bétail cabrin 3 livres pour chaque bête de port, « *les trois abourtes pour deulx* ». En cas de décès dans le troupeau, chacun y entrera à moitié pour la peau et la chair, sauf si les mégiers sont responsables. Au moment de la tonte, ledit Agnel paiera les tondeurs et lesdits Ferrat les nourriront. La laine se partagera. Si du bétail est vendu, son prix sera partagé. À la fin, tout se partagera ; ledit Agnel fera les parts et lesdits Ferrat choisiront la leur. En cas de différend entre les parties, ils feront appel à l'arbitrage d'amis communs.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean Solliers, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, H Turin]

f° 75 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Solliers et Antoine Mirabeau

Le 20/01/1610, ont comparu Jean Solliers et Antoine Mirabeau, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal, reçue en prêt amiable, et qu'ils promettent de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Ferrat et Guillaume Andrieu, de ce lieu.

f° 104 :

Obligation avec accord pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Jean Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 23/01/1610, a comparu Jean Bret, fils et hoir pour moitié de feu Barthélémy Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, fils de feu François,

de Peypin d'Aigues (84), présent, la somme de 43 livres 15 sols pour reste et entier paiement de sa part et moitié du prix tant de 3 charges 5 panaulx et 6 cosses de blé annone, que 10 livres 6 sols et ½, somme à laquelle il a été condamné pour sa part envers ledit Pierre par sentence arbitrale chez ce notaire du 18/08/1609, comprenant les intérêts au denier seize et les dépens. Il promet de payer cette somme au 15 août. Il hypothèque :
- une terre aux Foussés, à Saint-Martin-de-la-Brasque, de 3 éminades, confrontant terre des hoirs de Jaumet Bret, chemin allant à Pertuis et terre de Georges Roux ;
- une terre quartier de La Serrière, de 4 émines, confrontant ledit chemin de Pertuis, terre des hoirs de Jaumet Bret et terre de Catherine Roman ;
- un coin de pré à Belle-Estoille, d'une ½ séteirée, confrontant pré dudit créancier, pré d'autre Pierre Bret et terre d'Isabeau Meynier.
Si audit terme le débiteur n'a pas payé, le créancier pourra être colloqué sur ces terres pour ladite somme ainsi que les dépens et droit de lods sans procès.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan, de ce lieu, et Daniel Furet, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : D Furet, L Jourdan]
Il y a acte de liquidation du 15/11/1610 chez ce notaire.

f° 108 :

Obligation pour Georges Gueidan contre Paul Agnel et Jacques Gondon

Le 23/01/1610, ont comparu Paul Agnel et Jacques Gondon, bourgeois, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Georges Gueidan, fermier seigneurial de ce lieu, présent, la somme de 289 livres en prêt amiable, somme reçue, savoir ledit Agnel 250 livres et ledit Gondon 39 livres, qu'ils promettent de rendre en mars.
Fait et publié en ce lieu en présence d'André Plantard et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Gueidan, P Agnel, J Gondon, A Plantard, L Jourdan]
Le 13/04/1610, a comparu Jacques Nicollet, bourgeois, de Sisteron (04), tant pour lui que pour ledit Gueidan, lequel a confessé avoir été payé par ledit Gondon desdites 39 livres d'où quittance.
Fait en présence d'Antoine Astoin et Antoine Ange.
[Signé : J Gondon, Nicollet]
Le 24/04/1610, acte barré en présence dudit Gueidan, qui fait quittance audit Agnel.
Fait en ce lieu en présence de Me Jean Chabert et Jean Reynaud.
[Signé : Gueidan]

f° 111 :

Obligation avec cession pour Me Louis Jourdan contre Pierre Roman, Guillaume et Louis Nicolas

Le 25/01/1610, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer 12 livres 3 sols 9 deniers, en déduction de plus d'argent qu'il doit pour reste de censes à Me Louis Jourdan, cessionnaire de Barthélémy Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, paie échue à Noël 1604, a cédé audit Jourdan, présent, semblable somme à lui due par Guillaume Nicolas pour 9 livres et Louis Nicolas pour 3 livres 3 sols 9 deniers, pour les censes des années 1593, 1594 et 1595, en tant qu'ancien sous-fermier de La Motte-d'Aigues (84). Ledit Guillaume présent, accepte la cession qui sera à payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et de Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Plunier]
Le 02/09/1611, acte barré en présence dudit Jourdan, qui confesse avoir été payé par lesdits Nicolas, comprenant une quittance privée chez Jacques Bouchard de 3 livres 3 sols 9 deniers dudit Louis Nicolas, d'où quittance.
[Signé : L Jourdan]

f° 116 :

Obligation pour Jean Rey, de Lourmarin, contre Claude Ravel

Le 27/01/1610, a comparu Claude Ravel, habitant de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Rey, de Lourmarin (84), présent, 1 charge et ½ de conségal mesure courante, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Mallan.
[Signé : Ange]
Le 21/08/1610, acte barré en présence dudit Rey, qui fait quittance audit Ravel.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Honoré Chanssaut.
[Signé : Vian]

f° 121 :

Quittance pour Pierre Roman contre Georges de Bolliers

Le 27/01/1610, a comparu Georges de Bolliers, de Vaugines (84), lequel a confessé avoir été entièrement payé par Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, de ce tout ce qu'il pouvait lui devoir suivant les actes reçus par M^e^ Augier, notaire.
Acte fait et publié en ce lieu de La Motte-d'Aigues (84), en présence « *que dessus* ».
[Signé : George de Bolliers]

f° 122 :

Division et partage entre Pierre et David Bret, frères, de Cabrières-d'Aigues

Le 27/01/1610, étant donné que Pierre et David Bret, frères, laboureurs, de Cabrières-d'Aigues (84), fils et hoirs des feus Claude et Marie Bouchard, dudit lieu, ont depuis leur décès vécu ensemble jusqu'à ces derniers jours où ils ont fait le partage des biens paternels et maternels avec deux parts égales.
Ont comparu lesdits frères qui ont fait le partage ainsi :
La première part pour Pierre contient les pièces suivantes :
- une terre aux Molières, d'environ 1 saumée à prendre du côté du midi, confrontant l'autre part, terre de Jean Jourdan ;
- une terre et pré à Entraigues, d'environ 5 émines 4 cosses de pré et 5 émines de terre à prendre du côté de minuit, confrontant l'autre part, pré des hoirs de Louis Ripert ;
- une terre à La Font de Mestre d'Hostel, de 2 émines et ½ à prendre du côté du midi, confrontant terre de Mathieu Durand, l'autre part ;
- une terre aux Limières, d'environ 1 émine, confrontant terre des hoirs de Magdeleine Bonet, l'autre part ;
- une terre aux Vergiers, de 2 émines, confrontant terre de François Bret, terre de Pierre Franchesquin ;
- un canton de vigne à Saint-Laurens, d'1 homme, confrontant vigne de Brunet Jourdan et l'autre part ;
- un canton au Clot, d'1 homme, confrontant vigne de Louis Roy, vigne de Jean Roux ;
- un coin de terre à La Maire, d'environ 12 émines, confrontant terre de Michel Pelat, terre de Magdeleine [blanc dans l'acte] ;
- une terre au Lebron, de 2 saumées, confrontant terre de François Bret, terre des hoirs de Louis Roux ;
- un coin de chènevière, de 4 cosses, confrontant chènevière de Brunet Jourdan, de Jean Jourdan ;
- une maison dans Ville, avec son relarguier, près des Aires, confrontant maison de Mathieu Bret à deux côtés et les aires ainsi que la rue ;
- et finalement une autre maison, tout près au-dessus de celle-ci, avec son relarguier, confrontant maison de Jean Roux dit Goujard, les aires, jardin au-dessous dudit Roux.

La seconde part obtenue par David Bret contient :
- une terre aux Mollières, d'environ 1 saumée, confrontant terre d'André Eyriès et l'autre part ;
- une terre et pré à Entraigues limitrophes, la terre d'1 saumée, le pré de 6 cosses confrontant pré de Mathieu Bret, l'autre part, et terre de Pierre Arnoulx ;
- une terre à La Font de Mestre d'Hostel, d'environ 2 émines et ½, confrontant l'autre part, terre de Louis Ripert ;
- une terre aux Limières, d'1 émine, confrontant terre de Jean Estève et de François Roque ;
- un coin de vigne, d'1 homme, à Saint-Laurent, confrontant vigne de Jean Roux dit Goujard et vigne de Jean Orcière ;
- un coin de vigne à Saint-Laurent, d'1 homme, confrontant vigne de Pierre Bret, de Jacques Baridon et l'autre part ;
- un coin de chènevière, de 4 cosses, confrontant chènevière de Jean Bret et l'autre part ;
- une terre à La Maire, de 2 saumées, confrontant terre de Pierre Reymond et terre de Pierre Ripert ;
- un canton audit quartier, de 6 émines, confrontant terre de Jean Roux dit Goujard, terre de Pierre Reymond.
D'autant que la part des maisons dudit Pierre vaut 57 livres, soit 19 écus de plus que la part dudit David, ce dernier confesse avoir reçu dudit Pierre tant au prix d'une vache qu'en argent, cette différence, d'où quittance.
Les frères se font quittance mutuelle des meubles et fruits délaissés par leurs parents au temps de leur décès.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Rollet Mille, écuyer, de Saignon (84), et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : R Mille, L Jourdan]

f° 126 :

Achat pour David Bret contre Me Louis Jourdan

Le 27/01/1610, a comparu Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, un cazal que ledit Jourdan a acquis par collocation pour censes des hoirs de feu Bastien Roux dit Blanc, à Cabrières-d'Aigues, confrontant cazal de Magdeleine Roux, crotte de Pierre Bertrand et les aires. La vente est faite pour le prix de 4 livres et ½, que ledit Bret promet de payer audit Me Jourdan fin août.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Rollet Mille, de Saignon (84), et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 18/09/1610, ledit Jourdan a confessé avoir été payé par ledit Bret, d'où quittance.
[Signé : L Jourdan]

f° 133 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaumet Barrière

Le 30/01/1610, a comparu Jaumet Barrière, maçon, de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part 1 charge de blé annone et d'autre part 13 livres et ½, le tout reçu tant en prêt qu'au prix de grains, et il promet de rendre le tout à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Étienne Léotard, de La Bastide-des-Jourdans (84), et Michel Cornarel, de Pertuis (84).
[Signé : P Agnel, Leotard, M Cornarel]

f° 137 :

Convention entre Me Louis Jourdan, Pierre Gouirand et Catherine Arnoulx

Le 01/02/1610, a comparu Pierre Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Catherine Arnoux, sa belle-mère, lequel a promis à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour d'Aigues, présent, la somme de 12 livres pour « *la sollicitation d'ung procès d'une vigne qu'elle a pendente par-devant monsieur le lieutenant général au siège d'Aix contre Jehan Pascal de la rescision d'ung acte d'eschange paiable 3 livres qu'il a receu présentement, et les 9 restantes à Notre-Dame de la my-aoust prochain, à la charge que durant ledit temps icelluy Jourdan luy fera vuider ledit procès, et estant ladite Arnoulx ce toutesfois en possession en sa pièce, et en cas que ledit Pascal soit condamné aux despans, ledit Goirand audit nom luy a ceddé et remis lesdits despans pour en fère à son plaisir*. »
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez Me Pascal Estienne, en présence de ce dernier et Balthazar Billard, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Pascal Estienne, Billard]
Le 21/03/1611, acte barré en présence des parties, qui se font quittance mutuelle, ledit Jourdan ayant remis les papiers audit Arnoux.
Fait audit lieu en présence de Me Elzias Olivier et Melchion Valete.
[Signé : L Jourdan, Olivier]

f° 145 :

Promesse pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Michel Pellat

Le 04/02/1610, ont comparu Barthélémy Mouret et Jean Meynier, fils de feu Hugues, consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), lesquels au nom de la communauté, suivant délibération du conseil, ont loué Michel Pellat dudit lieu, présent, pour garder le terroir dudit lieu durant un an à partir du 01/02/1610 jusqu'à fin décembre.
Il devra dénoncer les dommages au baile trois jours après qu'ils soient faits et nommer les coupables, après avoir averti les propriétaires. Le tiers des dénonciations appartiendra au baile, un autre tiers au propriétaire et le dernier tiers audit garde. Les dénonciations devront être réglées en un mois. S'il ne trouve pas les responsables il devra « *en respondre en son propre* ». Il « *ne se pourra louer à travalher pour quelque personne que se soit ains s'employer à la garde dudit terroir sans abus* ». Pour son travail, la communauté le paiera 37 livres et ½ par quartiers, et la communauté est tenue de lui payer en avance le premier quartier maintenant.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues (84), dans la maison de Daniel Furet, en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et ledit Furet.

f° 147 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 04/02/1610, a été réuni la conseil de la communauté de Peypin-d'Aigues (84), dans la maison de ville, par-devant Me Jacques Silvestre, baile, à la requête de Me Barthélémy Mouret et Jean Meynier, fils de feu Hugues, consuls modernes, où furent présents Claude Mouret, Jean Roman, fils de Marc, Elzias Silvestre, Jacques Nicolas, Jean Pierre Silvestre, Pierre Bret, Michel Nicolas, Jacques Olivier, Étienne Olivier, Abraham Gruet, Noël Meynier, François Mouret, Jean Richard, Jacques Gras, Michel Pellat, Mathieu Furet, Pierre Gruet, Angelin Ricard, Grégoire Andrieu, Jacques Silvestre, Jean Olivier et Jean Meynier, tous habitants en ce lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls et Pierre Bret, pour, au nom de la communauté, vendre, arrenter et négocier tous les biens de la communauté au profit de celle-ci.
Fait et publié audit lieu en présence de Me Claude Darbon, de La Tour-d'Aigues, et Michel Camisot.
[Signé : Jacque Silvestre, J Richard, J Nicollas, Elzias Silvestre, D Furet, Claude Mouret]

f° 149 :

Quittance pour Abraham Gruet contre la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 04/02/1610, ont comparu Barthélémy Mouret et Jean Meynier, fils d'Hugues, consuls modernes de Peypin-d'Aigues (84), procureurs de la communauté suivant acte reçu ce jour chez ce notaire, lesquels ont déclaré à Abraham Gruet, dudit lieu, présent, qu'il a payé à Daniel Furet et Claude Mouret, ancien trésoriers dudit lieu, savoir audit Furet 12 livres et audit Mouret 7 livres 4 sols pour tout reste de ce que ledit Gruet devait à la communauté pour un achat de biens suivant acte reçu par M^e^ Ricard, notaire de Grambois (84). Les quittances volantes faites auxdits Furet et Mouret datent du 16/02/1607 et 08/11/1608, et ledit Gruet les a retirées. D'où quittance.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Daniel Furet, en présence de ce dernier et de Jean Roman, fils de Marc, dudit lieu.
[Signé : J Roman]

f° 150 :

Arrentement pour Jean Roman, fils de Marc, contre Jacques Nicolas

Le 04/02/1610, a comparu Jean Roman, fils de Marc, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a arrenté à Jacques Nicolas, dudit lieu, présent, un coin de vigne qu'il tient à ferme de Laurent Rousier, d'1 homme et ½, quartier de Cavallard ; un coin de jardin aux Sebières ; le tout pour 4 ans et 4 prises de fruits, à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 36 sols à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Ledit Nicolas devra payer à Grégoire Andrieu la facture qu'il y a faite ainsi que toutes les factures requises. Ledit Roman se réserve « *les chenilles de l'ollivier qu'est à ladite vigne* ».
Fait et publié audit Peypin-d'Aigues, dans la maison de Daniel Furet en présence de Pierre Bret et Étienne Olivier, dudit lieu.
[Signé : J Nicollas, J Roman]

f° 151 :

Achat de fruits pour Grégoire Andrieu contre Jacques Nicolas

Le 04/02/1610, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Grégoire Andrieu, habitant dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'une chènevière que ledit Nicolas a audit lieu, quartier des Sebières, confrontant chènevière et jardin de Daniel Furet, chènevière de Jean Meynier et le fossé, et ce pour 9 ans à partir de ce jour pour le prix de 12 livres, somme reçue d'où quittance. Ledit Nicolas devra payer les censes de ladite chènevière et ledit Andrieu paiera les tailles.
Fait et publié à Peypin-d'Aigues, dans la maison de Daniel Furet, en présence de celui-ci et de Jean Richard, dudit lieu.
[Signé : J Nicollas, J Richard]

f° 152 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Roman et Jean Garcin

Le 05/02/1610, ont comparu Claude Roman et Jean Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, 4 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, estimées à 31 livres 4 sols, qu'ils promettent de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et du capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84).
[Signé : P Agnel, J Gondon]

Le 21/08/1610, acte barré en présence de Me Étienne Durand, procureur dudit Agnel, suivant procuration chez ce notaire le 20/10/1610, qui a confessé avoir été payé par lesdits Roman et Garcin, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence d'Antoine Villamus et Jean Daumas.
[Signé : Estienne Durand]

f° 153 :

Division et partage de vignes pour Jean Garcin contre Claude Roman

Le 05/02/1610, ont comparu Jean Garcin et Claude Roman, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont procédé à la division et au partage de deux vignes qu'ils ont acquises en commun de noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), et en ont fait deux parts.
La part dudit Garcin concerne la vigne du Plan, en ce lieu, et dessous le chemin, d'1 carterade, confrontant vignes d'Antoine Vespier, vigne de Catherine Velixandre, vigne de Michel Barthélémy et le chemin public.
Ledit Claude Roman obtient une vigne audit quartier, et dessus le chemin, de 3 hommes, confrontant vigne de Laurent Plantard, vigne de Françoise Isnard, le chemin et vigne d'Elzias Ferland.
Comme la vigne dudit Roman vaut 3 livres de plus que celle dudit Garcin, ledit Roman promet de lui payer la plus-value au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Rollet Mille, écuyer, de Saignon (84).
[Signé : R Mille, L Jourdan]
Le 21/08/1610, ledit Garcin a confessé avoir reçu les 3 livres.
Fait en présence d'Étienne Durand et Jean Daumas.

f° 157 :

Obligation pour Paul Agnel contre Pierre Rambert

Le 06/02/1610, a comparu Pierre Rambert, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal, 1 charge d'orge prin et 8 panaulx d'avoine, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Darbon et Laurent Vian, fils de Nicolas, de ce lieu.
[Signé : L Vianny]
Le 25/09/1610, acte barré en présence d'Antoine Garcin, procureur dudit Agnel suivant acte chez Me Honoré [blanc dans l'acte], notaire de Manosque (04), du 22/09/1610, qui confesse avoir été payé par ledit Rambert, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]

f° 158 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud

Le 06/02/1610, a comparu Jaume Arnaud, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges d'orge prin, reçues en prêt amiable pour semer, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, Charles Jourdan]

f° 159 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Icard

Le 06/02/1610, a comparu François Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de blé annone, mesure courante, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et M^e^ Louis Jourdan de ce lieu.
[Signé : Iccard, J Gondon]
Le 30/08/1610, acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Icard, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 168 :

Échange entre Denis Daumas et Jean Roman, fils de François

Le 08/02/1610, ont comparu Denis Daumas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait l'échange des propriétés suivantes :
Ledit Daumas baille audit Roman une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier de La Grand Combe, de 3 saumées 2 émines, confrontant terre de long en long des hoirs d'Antoine Meynier, terre de Jean Sauvecane, le chemin allant de La Tour-d'Aigues à Peypin et terre de M^e^ Louis Jourdan ; ainsi qu'une terre audit quartier de 2 saumées 2 émines 2 cosses, confrontant terre de Pierre Bret, chemin allant à La Bastide-des-Jourdans, terre gaste et terre de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque qui appartenait à ladite Meynier ; et une terre quartier de Vivier, d'1 saumée 4 émines 5 cosses, confrontant terre de Pierre Bret, terre de Mathieu et Jean Roman, et terre de François Roman.
En échange, ledit Roman a baillé audit Daumas une terre quartier de Restantier, à La Tour-d'Aigues, d'1 saumée 6 émines 10 cosses, confrontant terre de Barthélémy Bret, le rif et le terroir de Grambois ; une terre audit quartier de 2 saumées 1 émine, confrontant terre de Guilhen Richard, d'Esprit Bret, de Jacques Long et de Jean Sauvecane.
Ces terres été évaluées à 18 livres pour chaque partie, et chacun paiera le lods le concernant.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Ange, J Roman]

f° 174 :

Cession pour Paul Agnel contre Salvator Jourdan

Le 09/02/1610, a comparu Salvator Jourdan, du lieu de Jausiers (04), époux d'Antoinette Audiffred, sœur et héritière de feu Pierre « *qui feut assassiné à la Val d'Aigues* » en 1589, lequel Jourdan audit nom a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres à prendre de M^e^ Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), débiteur dudit Jourdan et condamné à payer cette somme, durant le mois d'août prochain par indicat des officiers dudit lieu du 06/02/1610. Cette cession a été faite pour s'acquitter de semblable somme de 36 livres que ledit Jourdan a reçu à l'instant dudit Agnel, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), et Paulet André, marchand, de Manosque (04).
[Signé : P Agnel, Pascal]

f° 176 :

Cession pour Paul Agnel contre Paulet André

Le 09/02/1610, a comparu Paulet André, marchand, de Manosque (04), lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, d'une part la somme de 91 livres 9 sols de principal et semblable somme pour les intérêts, soit au total 182 livres 18 sols à prendre sur la communauté de La Bastide-des-Jourdans (84), débitrice dudit André par indicat des officiers dudit lieu du 03/10/1583 avec homologation faite par le conseil dudit lieu le 07/02/1610. Ledit Agnel a retiré les procédures et pièces ci-dessus. Cette cession est faite contre semblable somme que ledit André confesse avoir reçu dudit Agnel en grains avec « *prescomptement d'ung indicat* » obtenu par ledit Agnel contre ledit André par-devant les officiers de Manosque le 31/07/1607, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, P Andre, H Darbon, Charles Jourdan]

f° 179 :

Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just

Le 09/02/1610, a comparu Joseph Just, écuyer, de Marseille (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 12 charges de blé annone, mesure courante, en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : Joseph Just, Charles Jourdan]
Le 28/02/1611, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Just, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 192 :

Obligation pour Paul Agnel contre M^e^ Jean Chabert

Le 10/02/1610, a comparu M^e^ Jean Chabert, maçon, de Manosque (04), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 135 livres en prêt amiable, somme reçue, et qu'il promet de rendre à la Saint-Sauveur.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Honoré Thurin, de ce lieu.
[Signé : Jehan Chabert, P Agnel, Charles Jourdan, H Thurin]
Le 29/10/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Chabert.
Fait en présence de Jean Reynaud et François Velixandre.
[Signé : P Agnel]

f° 201 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Michel Bret

Le 13/02/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Michel Bret, laboureur, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, 32 bêtes à laine femelles et un arret, le tout reçu, pour 5 ans à partir du 01/01/1610.
Ledit Bret devra pour chaque bête à lait fournir chaque année audit Agnel 1 livre de fromage, « *les trois abortes pour deux* » à payer moitié à la Saint-Jean et moitié à la Saint-Michel. Au moment de la tonte, ledit Bret nourrira le tondeur et ledit Agnel le paiera. La laine se partagera. Si du bétail est ôté du troupeau, ce sera au profit des deux parties et si du bétail meurt chacun y participera pour moitié tant pour la peau que la chair, ledit Agnel devant être averti, et si ledit Bret est responsable, il en répondra seul. À la fin, le

tout se partagera, les parts seront faites par ledit Bret et ledit Agnel choisira la sienne. En cas de différend, ils feront appel à deux ménagers pour faire un arbitrage.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Meynier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Coussin]

f° 203 :

Mègerie pour Paul Agnel contre Jean Arnoux

Le 13/02/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Arnoulx, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, 19 bêtes à laine femelles, reçues, pour 5 ans à partir du 01/01/1610.
Ledit Arnoux devra fournir pour chaque bête à lait de port, chaque année audit Agnel, 1 livre de fromage, « *les trois abortes pour deux* » moitié à la Saint-Jean, moitié à la Saint-Michel. Au moment de tondre, ledit Agnel paiera les tondeurs et ledit Arnoux les nourrira. La laine se partagera à parts égales. En cas de décès du bétail chacun y entrera à moitié pour la peau et la chair, sauf si ledit Arnoux est responsable. Les moutons ôtés du troupeau se partageront. À la fin de la mègerie, le tout se partagera, les parts seront faites par ledit Arnoux et ledit Agnel choisira la sienne. En cas de différend, ils feront appel à deux ménagers pour l'arbitrage.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Meynier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Coussin]

f° 205 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Bret

Le 13/02/1610, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges de conségal et 1 charge d'orge, le tout reçu en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Bues et Jean Arnoulx.

f° 206 :

Quittance pour les hoirs d'Antoine Estienne contre Jean Meynier

Le 13/02/1610, a comparu Jean Meynier, de Peypin-d'Aigues, comme ancien trésorier dudit lieu pour l'année 1605, lequel audit nom a confessé avoir reçu de Marguerite Sauvecane, veuve d'Antoine Estienne, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présente, la somme de 18 livres 11 sols pour reste et entier paiement tant de la taille de l'année 1605 à 3 livres 15 sols que pour reste des « *exhigatz* » de ladite année, suivant une obligation en faveur de la communauté dudit lieu faite par Jean Reynaud reçue par M^e^ Hupais, notaire, en octobre 1595. La somme a été reçue tant au prix de grains reçus de Noël Meynier en compensation de quelque rente qu'il doit audit feu Estienne, que 7 livres 16 sols en argent, d'où quittance envers la veuve et les hoirs du défunt comme tenanciers des biens dudit Reynaud « *luy ayant remis [ledit Meynier à la veuve] les procédures et exécutions pour en avoir leur recours contre dudit Reynaud* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan de ce lieu et Jean Bues de ce lieu.

f° 211 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon

Le 15/02/1610, a comparu François Darbon, fils d'Étienne, laboureur, de ce lieu de La Tour d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 2 charges

d'orge prin et 1 charge de conségal, mesure courante, en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Olivier, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 08/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : P Agnel]

f° 212 :

Obligation pour Jean Garcin contre Jean Darbon, fils d'Étienne

Le 15/02/1610, a comparu Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu, présent, 1 charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Salomon Jourdan et Jean Olivier.
[Signé : J Garcin]
Le 28/08/1610, acte barré en présence dudit Garcin [ici son frère et associé Antoine], qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : A Garcin]

f° 216 :

Obligation pour M^e^ Louis Ange contre Barthélémy Jourdan

Le 17/02/1610, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Louis Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 8 livres 2 sols, pour tout reste des tailles dues audit Ange par Mathieu Rambaud dudit lieu, son débiteur, dont ledit Jourdan est le séquestre pour ses fruits. Ledit Jourdan promet de payer la somme durant le mois de juillet. En échange, ledit Ange se départ des séquestrations et décharge ledit Jourdan dudit séquestre, et lui cède ses droits et action contre ledit Rambaud pour son remboursement.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean Reynaud et Jacques Olivier.
[Signé : Ange]
Le 20/10/1610, acte barré en présence dudit Ange, qui fait quittance audit Jourdan.
[Signé : Ange]

f° 217 :

Compte avec obligation pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud

Le 17/02/1610, ont comparu Barthélémy Jourdan et Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait leur compte pour les sommes payées par ledit Jourdan pour ledit Rambaud à M^e^ Louis Ange, ancien trésorier dudit lieu pour l'année dernière, et les dépens faits à la poursuite de la séquestration. Ledit Rambaud doit audit Jourdan 13 livres 7 sols qu'il promet de payer au 15 août. Il hypothèque une terre, quartier de Belle-Estoille audit lieu, d'environ 3 émines, confrontant terre d'Anne Durand, le chemin, terre de Louise Rambaud et l'aire dudit quartier. S'il ne peut pas payer à ladite date, ledit Jourdan pourra se faire colloquer sur la terre avec tous les dépens, lods et loyaux coûts estimés par les estimateurs modernes dudit lieu, et ceci sans procès.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Henry Darbon et Mathieu Nel, de ce lieu.
[Signé : H Darbon]

f° 219 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Pardigon

Le 19/02/1610, a comparu Jaume Pardigon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de blé annone et 1 charge de conségal, le tout reçu en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 01/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui confesse avoir été payé par ledit Pardigon, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 223 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Bœuf

Le 19/02/1610, a comparu Guillaume Bœuf, vitrier, de de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Jean Ange et Jaume Drac, de ce lieu.
[Signé : Ange]

f° 224 :

Obligation pour Paul Agnel contre Isnard Molinet

Le 20/02/1610, a comparu Isnard Molinet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, absent, 1 charge de conségal mesure courante, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et de Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 17/08/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Molinet.
[Signé : P Agnel]

f° 225 :

Obligation pour Jean Garcin contre Noël Daumas

Le 20/02/1610, a comparu Noël Daumas, d'Ansouis (84), tant pour lui que pour Dominique son père qui devra approuver cet acte dans le mois, lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal et 2 panaulx de blé annone, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Bues, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, Charles Jourdan]
Le 04/09/1610, acte barré en présence du créancier [ici, Antoine Garcin, frère et associé de Jean], qui fait quittance audit Daumas.
[Signé : A Garcin]

f° 238 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 25/02/1610, a été convoqué le conseil de la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) dans le four dudit lieu par-devant M^e^ Pierre Roman baile, à la requête de François

Roman, consul, où furent présents Mathieu Roman, Jean Mallan, Jean Roman, fils de François, Monet Roman, Mathieu Rambaud, Barthélémy Jourdan, Pierre Barthélémy, Pierre Bret, Jean Arnoux, Marquet Roux, Bastien Pourpe, Michel Bret, tous de ce lieu, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits Pierre Roman et François Romans, présents, pour emprunter jusqu'à 55 écus à 3 livres pièces pour en payer Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), cessionnaire de Georges de Bolliers, de Vaugines (84), pour reste de ce que la communauté lui doit tant en principal qu'intérêts et dépens. L'obligation qui sera faite sera couchée à l'état de Me Louis Jourdan, trésorier moderne de ce lieu. Les procureurs pourront vendre des biens de la communauté, notamment ce qu'elle a acquis de Georges Roux à Marquet Roux.
Fait et publié audit lieu en présence de Jacques Morel et Me Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues.

f° 241 :

Obligation pour Paul Agnel contre la communauté de Saint-Martin

Le 26/02/1610, ont comparu Pierre Roman, baile, François Roman, consul, et Me Louis Jourdan, trésorier, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), procureurs de ladite communauté suivant procuration chez ce notaire hier, lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 55 écus et ½, à 3 livres pièce, somme reçue et employée à l'acquittement de semblable somme que la communauté doit à Me Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), comme cessionnaire de Georges de Bolliers, de Vaugines (84), suivant acte chez ce notaire cette année en janvier, d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre au 15 août en déduction de la taille qui sera récoltée par ledit Jourdan.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jaume Perdigon, de ce lieu.
[Signé : J Roman, L Jourdan, Charles Jourdan]

f° 242 :

Obligation pour Me Pons May contre Jean Richard

Le 26/02/1610, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 2 charges et ½ de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt amiable, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Roman et Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : J Richard, J Roman]
Le 16/11/1610, acte barré en présence dudit May, qui fait quittance audit Richard.
[Signé : P May]

f° 243 :

Rétention pour Marquet Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 26/02/1610, comme le 02/06/1608 la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) a acquis par insolutondation de Georges Roux, dudit lieu, des propriétés pour la somme de 248 livres, suivant acte chez ce notaire, et que Marquet Roux, fils dudit Georges, émancipé, a requis le conseil dudit lieu de lui remettre lesdits biens, offrant de payer le juste prix comme le droit le lui permet. Le conseil, assemblé hier, l'a accordé, s'il paie le juste prix par paies de 24 livres chacune, et procuration fut faite à Me Pierre Roman et François Roman pour passer ledit acte.
Ont comparu lesdits Pierre Roman et François Roman, procureurs de la communauté, lesquels ont cédé à Marquet Roux, présent, les propriétés suivantes :

- une terre quartier des Foussés, de 3 émines 10 cosses, confrontant terre des hoirs de Claude Bartholin, de Marie Baridon et le chemin allant à Peypin ;
- une terre audit quartier, de 4 émines 4 cosses, confrontant terre des hoirs de Jean Roman, de Barthélémy Bret et le chemin ;
- une terre audit quartier, de 4 émines, confrontant terre de Jean et Jacques Roman et le chemin allant de Peypin à Pertuis ;
- une terre audit quartier, de 3 émines 11 cosses, confrontant terre des hoirs de Claude Bartholin, de François Roman et le chemin vieux ;
- une terre de 6 émines 6 cosses, au Castellas, confrontant terre de François Roman, terre des hoirs de Jean Roman et le verger seigneurial ;
- un pré aux Pradons, de 10 cosses 1/3, confrontant terre de Jean et Jacques Roman, pré de François Roman et le fossé ;
- une vigne quartier de Las Crottonnes, d'1 homme ¼, confrontant vigne des hoirs de Jean Roman, vigne des hoirs de Claude Bartholin et le chemin ;
- une terre au Ribas de Saint-Blaise, de 7 émines 11 cosses, confrontant terre de Jean et Jacques Roman, terre des hoirs de Claude Bartholin et le chemin ;
- un pré quartier du Molin, contenant 1/3 de soucheirade 4 cosses et 1/3, confrontant prés de Mathieu et Jean Roman, pré de François Roman ;
- un pré quartier de La Louane, de 4 cosses 2/3, confrontant prés de Marie Baridon et de Pierre Roman ;
- un pré audit quartier, de 2 émines 7 cosses, confrontant prés de Michel Bret, de François Roman, pré dudit Georges Roux lui restant dans le terroir de La Motte-d'Aigues ;
- et finalement une terre quartier de Molinas, d'1 émine 1 cosse et 2/3, confrontant terres des hoirs de Jean Roman, de Jean et Jacques Roman en deux parts.

Ceci en échange de la somme de 248 livres à payer en paies annuelles de 24 livres chacune à partir de la Saint-Michel prochaine, et ainsi de suite d'an en an, sauf la dernière paie qui sera de 8 livres. Comme la communauté a arrenté ces terres audit Georges Roux, les procureurs remettent la rente audit Marquet suivant acte reçu chez ce notaire le même jour que l'insolutondation. Ledit Marquet hypothèque toutes lesdites propriétés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et Jean Louis Le Long, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : JH Constans, Jehan Louis Le Long]

f° 264 :

Obligation pour Jacques Gueidan contre Magdeleine Roman, veuve

Le 04/03/1610, a comparu Magdeleine Roman, veuve de Jean Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue avec son bât, d'où quittance, qu'elle promet de payer au 15 août, avec hypothèque de ladite ânesse.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pallon et Barthélémy Gouirand, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]
Le 13/01/1612, acte barré en présence dudit Gueidan, qui confesse avoir été payé, d'où quittance.
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 265 :

Obligation pour Jean et Antoine Garcin, frères, contre Jean Mérindol en principal, et Jean Martin en pleige

Le 05/03/1610, a comparu Jean Mérindol, de Lambesc (13), lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, 2 charges de conségal mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques.

Fut présent Jean Martin, fils de Pierre, de ce lieu qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Claude Granier, prêtre, et Antoine Vassal, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : J Merindol, J Martin, Garnier, Anthoine Vassal]

f° 266 :

Obligation pour Paul Agnel contre Nicolas et Barthélémy Honorat

Le 05/03/1610, a comparu Barthélémy Honorat, tant pour lui que pour Nicolas son frère, de La Bastide-des-Jourdans (84) qui devra ratifier l'acte dans huit jours, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal et 1 charge d'orge prin, le tout reçu en prêt qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque d'une jument poil gris.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et de M^e^ Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans.
[Signé : Estienne Durand]

f° 269 :

Obligation pour D^lle^ Marguerite de Beaumont contre Pierre Roman, fils de François, en principal, et M^e^ Louis Jourdan en pleige

Le 06/03/1610, a comparu Pierre Roman, fils de François, fils émancipé du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à D^lle^ Marguerite de Beaumont, femme de noble Jean Meolhon, d'Aix-en-Provence (13), absente, 3 charges de conségal, reçues en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Ledit Roman, pour l'assurance du pleige, lui cède 9 émines de blé mesure vieille à prendre sur Claude Mouret pour une rente qu'il lui doit à la récolte prochaine.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Ange et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, P Roman, Ange]
Le 29/04/1612, acte barré en présence de M^e^ Louis Jourdan, cessionnaire de ladite demoiselle, qui confesse avoir été payé par ledit Roman en grains empruntés à Melchionne Amoreux, d'où quittance.
[Signé : L Jourdan]

f° 278 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Arnaud

Le 08/03/1610, a comparu Jaume Arnaud, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge d'avoine et 1 charge de conségal mesure courante, reçues en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 291 :

Obligation pour Jaume Roux contre Jean Richard

Le 20/03/1610, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jaume Roux, couturier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 saumée de blé annone, reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martin et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : J Richard, A Martini]

f° 294 :

Convention et accord passé entre les forains ayant biens à La Motte-d'Aigues et la communauté dudit lieu

Le 22/03/1610, comme plusieurs manants et habitants de Cabrières-d'Aigues (84) possèdent « *grande quantité* » de biens à La Motte-d'Aigues (84) sujets au paiement des tailles annuelles pour payer les dettes de la communauté, lesdits forains « *estoient en chemin se prouvoir pour fère dire qu'ilz assisteront ou l'ung d'eulx aux impozitions de tailhes que se feront ensamble à la closture des comptes des administrateurs de ladite communaulté, et advant ce ont requis le conseil général dudit La Motte accorder les réquizitions, ce que recougnoissant ledit conseil estre du debvoir et raisonnable le jourd'hier duemant assamblé audit La Motte leur ont accorder*. »
Ont comparu Mathieu Durand, Jean Jourdan, Louis Ripert, Jean Orcière, Pierre Fabry, Jacques Bouchard, Louis Roux, Jean Félissian et Jean Bouchard, tous forains, tant pour eux que pour les autres forains, d'une part, et Étienne Gouirand et Barthélémy Long, consuls modernes de La Motte d'Aigues, députés par le conseil, lesquels ont convenu que « *d'hors en advant ladite communaulté faisans les impositions de quelle nature que se soient seront tenues fère appeler lesdits forains ou l'ung d'iceulx par la garde du terroir dudit La Motte, lesquelz forains se randront facilles venir tout incontinant le conseil convoqué, autremant et en leur abscence sera passé oultre ausdites impozitions ainsy que ledit conseil advisera sans contredict. Comme aussy que icelle comunaulté vouldra fère procéder à l'audition et closture des comptes des administrateurs d'icelle comunaulté, sera tenu trois jours auparadvant fère advertir lesdits forains ou l'ung d'iceulx pour assister ausdits comptes, sy bon leur samblera, et à cest effect y seront appellés par ladite garde sans aulcune autre sommation ny interpellation ains par la susdite réquisition et en leur deffault y sera passé oultre à la closture d'iceulx sans aulcung contredict. Et lequel homme assistant ausdits comptes ladite communauté sera tenu le norrir sans aulcungz autres gaiges*. »
Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison de M^e^ Pascal Estienne, en présence de ce lieu, et de M^e^ Louis Jourdan, de La Tour d'Aigues.

f° 296 :

Mègerie pour M^e^ Louis Jourdan contre Georges Roux

Le 22/03/1610, a comparu M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Georges Roux, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 15 bêtes à laines, 3 chèvres, 1 truie avec 2 pourceaux d'environ trois mois et 2 poules dindes [deux dindes], le tout reçu par ledit Roux, pour 6 ans à partir de ce jour.
Ledit Jourdan, pour chaque portée de porc, devra fournir audit Roux 1 panau d'orge. Le bétail à laine ôté du troupeau sera partagé. Lors de la tonte, ledit Roux nourrira le tondeur et ledit Jourdan le paiera ; la laine se partagera. Si du bétail meurt, chacun y entrera par moitié, sauf si ledit Roux est responsable. Pour chaque bête à lait, ledit Roux fournira chaque année audit Jourdan 1 livre et ½ de fromage, « *les trois abourtes pour deux* », pour les chèvres 3 livres, le tout à payer chaque année moitié à la Saint-Jean-Baptiste et moitié à la Saint-Michel suivante. À la fin tout se partagera, ledit Roux fera les parts et ledit Jourdan choisira la sienne. Ledit Roux hypothèque sa part.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, cordonnier, et M^e^ Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Ange, Charles Jourdan]

f° 316 :

Obligation pour Hélion de Bompuis contre Pierre Bret, dit Jaumillon

Le 31/03/1610, a comparu Pierre Bret, dit Jaumillon, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Hélion de Bompuis, de Pertuis (84), présent, la somme de 29 livres 5 sols, pour l'achat d'une ânesse poil noir avec son bât, reçue, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à la Saint-André suivante, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long, cordonnier, et Jacques Perbenc, de ce lieu.
[Signé : Jehan Louis Le Long]
Le 27/09/1610, ledit Bompuis a reçu 15 livres en déduction du prix de l'ânesse, d'où quittance.

f° 317 :

Obligation pour Paul Agnel contre Guillaume Arnaud

Le 31/03/1610, a comparu Guilhen Arnaud, menuisier, de Gap (05), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 42 livres en prêt amiable, reçue, qu'il promet de rendre dans un mois.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Dominique Daumas et Jean Garcin [il s'agit d'Antoine Garcin], de ce lieu.
[Signé : A Garcin]
Le 10/05/1610, acte barré, ledit Agnel confessant avoir été payé par ledit Arnaud et des mains du capitaine Étienne Pascal, absent, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de François Roux et Jean Garcin.
[Signé : P Agnel]

f° 317 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean et Pierre Ferrat, frères

Le 01/04/1610, ont comparu Jean et Pierre Ferrat, frères, enfants émancipés d'autre Pierre, de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour d'Aigues, absent, 1 charge de conségal, 2 charges d'orge et 1 grosse charge d'avoine, reçues en prêt pour les semer et qu'ils promettent de payer aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bernard et Melchion Valete, de ce lieu.

f° 323 :

Obligation pour M^e^ Pons May contre Pierre Rambert, dit Callier

Le 03/04/1610, a comparu Pierre Rambert, dit Callier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal reçues en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, « *en présence que dessus* ».
Le 13/08/1610, acte barré en présence dudit May, qui fait quittance audit Rambert.
[Signé : P May]

f° 328 :

Obligation pour Jean Rey, couturier, contre Claude Ravel

Le 05/04/1610, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Rey, de Lourmarin (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6

panaulx de blé annone et 3 panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt, et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valete.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 21/08/1610, acte barré en présence dudit Rey, qui fait quittance audit Ravel.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Honoré Chansaut.
[Signé : Vian]

f° 331 :

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Antoine Mallan

Le 05/04/1610, a comparu François Roman, consul moderne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel au nom de la communauté a loué la fonction de garde-terre à Antoine Mallan, de La Motte-d'Aigues (84), présent, entre ce jour et la Toussaint. « *Ledit Mallan sera tenu bien et duemant garder tout le terroir dudit Saint-Martin et arbres y estantz et en cas que se commette aulcung doumaige ledit Mallan sera tenu d'en respondre en son propre et le paier sinon le denoncé dans trois jours après et bailhé talladons et dans 15 jours ensuivant sera tenu fère les porsuittes, le tiers desquelles dénontiations appartiendront audit Mallan et pour ses peines et travaulx lui sera paié par les manans et habitantz c'est pour chascune saumée de semance la moitié a 1 pougnadière et l'autre moitié a 1 cosse de tout le semé tant grains que légumens, et à ces fins ledit consul lui bailhira reolle à la récolte prochaine de tous ceulx qui auront semé sans que soict permis audit Mallan s'employer à autres usaiges que à ladite garde. En déduction desquels gaiges ledit consul sera tenu fère preste audit Mallan ½ charge conségail, laquelle sera prescomptée sur lesdits gaiges et ce dans 8 jours prochains*. »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et de Pierre Roman, de ce lieu.
[Signé : Roman, L Vian]

f° 333 :

Insolutondation pour Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, contre Pierre Bourgue

Le 06/04/1610, a comparu Pierre Bourgue, habitant à Peypin-d'Aigues (84), lequel, pour payer la somme de 23 écus, soit 69 livres, qu'il doit à Jacques Bouchard, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, suivant acte chez M^e^ Charles Augier, notaire dudit Cabrières-d'Aigues, en 1608, il lui a baillé par insolutondation une terre de 2 saumées à Peypin-d'Aigues, quartier de Miral, confrontant le chemin allant au bois, terre de Pierre Perin, du midi terre dotale de Marguerite Pavin, du levant terre de Jean Richard. La terre est estimée à 16 écus soit 48 livres. Pour les 21 livres restantes, ledit Bourgue a cédé le semé de ladite terre qui est du seigle. D'où quittance.
Fait et publié à La Tour d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, cordonnier, de ce lieu, et Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 336 :

Obligation pour Jean Garcin contre Jean Brigas

Le 06/04/1610, a comparu Jean Brigas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean et Antoine Garcin, frères, de ce lieu, absents, 5 panaulx de blé annone en prêt, qu'il promet de rendre aux fêtes de mai.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence « *que dessus* ». [Signé : J Brigas]

f° 336 :

Achat pour Jean Pourchier contre Jean Garcin

Le 09/04/1610, a comparu Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Pourchier, ménager, de ce lieu, présent, une terre de 4 émines 8 cosses de pré, mesure du dextre, que ledit Garcin a acquis en tant que trésorier de ce lieu par collocation du capitaine Bernard Roy, en ce lieu, quartier de Collombier, confrontant pré de Jean Louis Roy, le fossé de Hourgouze, terre dudit Pourchier et pré restant audit capitaine Roy. La vente est faite pour le prix de 115 livres 7 sols, prix de la collocation, en déduction de laquelle somme ledit Pourchier a payé à l'instant la moitié, d'où quittance. Il promet de payer l'autre moitié à Pâques en un an, avec intérêts au denier seize. Ledit Pourchier a payé à l'instant audit Garcin 9 livres 12 sols pour le droit de lods, d'où quittance. Si le capitaine Roy rachète ledit pré dans le temps permis, ledit Pourchier devra le céder en étant remboursé du prix qu'il aura payé sans dommages ni intérêts.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Jean Estienne, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, Darbon]
Il y a quittance de l'entier paiement chez ce notaire le 12/04/1611.

f° 340 :

Obligation pour Mathieu Durand contre Michel et Pierre Nicolas, frères

Le 13/04/1610, ont comparu Michel et Pierre Nicolas, frères, de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Mathieu Durand, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 64 livres 4 sols en prêt amiable, reçue tant au prix de grains qu'en argent d'où quittance, et qu'ils promettent de payer au 15 août.
Moyennant cela, ledit Durand comme tuteur de Jacques Franchesquin, fils et hoir de feu autre Jacques, a consenti à faire barrer les 2 actes d'obligation, l'un de 2 charges de blé annone et l'autre de semblable quantité et 4 livres, faits en faveur dudit feu Franchesquin par lesdits Nicolas chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), en 1608 et 1609.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Guidon Roux, de ce lieu.
[Signé : M Durand, L Jourdan]
Le 07/01/1614, acte barré en présence dudit Durand, qui fait quittance auxdits Nicolas moyennant l'acte de compte du 30/04/1613 chez ce notaire.
Fait en ce lieu en présence de Jean Daumas et Antoine Pourchier.
[Signé : M Durand]

f° 347 :

Obligation pour Mathieu Durand contre Étienne Olivier

Le 13/04/1610, a comparu Étienne Olivier, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Mathieu Durand, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 12 livres 12 sols, reçue en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et de Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Ange]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Durand, qui confesse avoir été payé par les hoirs dudit Olivier, d'où quittance.
[Signé : M Durand]

f° 348 :

Obligation pour Paul Agnel contre Christophe Sauvan

Le 13/04/1610, a comparu Me Christophe Sauvan, de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 114 livres pour l'achat de grains, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août, avec hypothèque de 75 chèvres.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan, de ce lieu, et d'Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans.
[Signé : Sauvan, Estienne Durad, Gavaudan]
Le 29/10/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Sauvan moyennant une obligation que ledit Sauvan a passé devant Me Magnan, notaire de Manosque (04), le 20/10/1610, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]

f° 351 :

Achat pour Jacques Monier contre Jean Garcin

Le 14/04/1610, a comparu Jean Garcin, marchand, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Monier, de ce lieu, présent, une vigne et verger acquise ces jours passés par collocation pour tailles du capitaine Bernard Roy en ce lieu, quartier de Passeronne, de 3 hommes 360 souches, confrontant vigne et verger dudit Monier, vignes de Joseph Emin, Jean Sauvecane et Me Pons May, et le chemin du quartier. La vente a été faite pour le prix de 90 livres, somme payée à l'instant d'où quittance. Si ledit Roy rachète ladite pièce dans le temps permis, dans ce cas, l'acheteur devra la rendre en étant au préalable remboursé des 90 livres et des factures par ledit Garcin.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, J Monier, J Gondon, L Jourdan]

f° 353 :

Déclaration pour Michel Félissian, de La Tour-d'Aigues

Le 14/04/1610, ont comparu Jacques Monier, Guillaume Lantelme et Laurent Solliers, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels suivant la commission obtenue par Michel Félissian, de ce lieu, de l'autorité du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) en date du 03/04/1610, ont déclaré audit Félissian, présent, « *la vérité estre telle que en l'année 1604 et le 13e jour du mois de septembre, en quallité d'extimateurs jurés dudit lieu pour lhors, ils s'acheminarent avec Georges Thurin, dudit lieu, en plusieurs propriettés de feuz Claude, Estienne, Anthoine, Pierre et Hugues Félissians, frères et nepveus, dudit La Tour, et entre autres en une vigne assize au terroir de Calhous d'environ 2 cartheirades et ½, confrontant vigne de feu Isnard Maienc, lesquelles propriettés visitarent et extimarent et en icelles le collocarent suivant les mémoires qu'ilz en firent escriptes par ledit Monier présantement par luy recogneue estantz rière moi dit notère et greffier, sans que du despuis iceulx extimateurs ayent redigé entierement ladite collocation à l'occasion que ledit Thurin ne les veuloit paier et pour ce que la vérité est telle ilz ont faict fère la présante déclaration*. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : J Monier, Lanteume]

f° 359 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Combe

Le 16/04/1610, a comparu François Combe, de Reillanne (04), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 33 livres 2 sols pour l'achat de 2 charges de conségal et 18 coupes de vin, le tout reçu, qu'il promet de payer à la Saint-Michel.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et de Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : F Combe, Coussin, Charles Jourdan]

f° 375 :

Testament pour Jacques Baridon, fils de feu Facy, de Cabrières-d'Aigues

Le 20/04/1610, testament de Jacques Baridon, fils de feu Facy, ménager, natif de Cabrières-d'Aigues (84).
Il souhaite être inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jean-de-Roubians à Cabrières-d'Aigues suivant le rite protestant, que le jour de son enterrement soit distribué aux pauvres une ½ charge de blé annone convertie en pain, le tout donné par les consuls.
Se souvenant « *des bons et agréables services qu'il a heu tant à sa santé que infirmité* » de Françoise Roux, sa femme, « *mesmes des travaulx qu'elle a prins, bon négoce et régime en sa maison* », il lui lègue : une caisse de bois de pin fermée à clef, 4 linceuls, une paillasse, un traversier, une touaille, 2 sacs et une chèvre à lait, le tout à son choix ainsi que tous les meubles, ustensiles, robes, aubergeons et choses de femme qu'elle a. Il lui lègue aussi 2 charges de blé annone, 24 livres en argent, à prendre dès son décès. Il lui lègue aussi une pension annuelle de 2 charges de blé annone et 12 livres en argent tant qu'elle vivra dont la première paie aura lieu un an après son décès, ainsi que les fruits et usufruits d'un coin de jardin qu'il a à Font Longue, confrontant le chemin et jardin des hoirs de Guillaume Jourdan, sans qu'elle ait à payer les tailles et les censes qui seront payées par son héritier. À la mort de sa femme, la pension sera éteinte et lesdits fruits reviendront à son héritage.
Il nomme pour héritier universel Isnard Baridon, son fils légitime et de feue Catherine Ripert, sa première femme. S'il meurt sans enfant, il lui substitue Louise Baridon, sa fille, femme d'Abraham Gruet, du lieu de Peypin-d'Aigues (84), et à défaut d'elle ses enfants ou les leurs.
Il nomme pour gadiateurs Jean Roux, fils d'Étienne, et Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Gavaudan, M^e^ Joseph Emin, Melchion Valete, Jean Estienne, Jean Pourchier, Claude Tamisier, de ce lieu, et Rollet Mille, écuyer, de Saignon (84).
[Signé : Jaques Baridon, Gavaudan, Emin, R Mille, Claude Tamisier]

f° 380 :

Obligation pour François Vielh contre François Roy et Barthélémy Gouirand

Le 21/04/1610, ont comparu François Roy et Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à François Vielh, de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de conségal mesure courante, reçue en prêt, qu'ils promettent de rendre au 15 mai.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et de Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : B Goirad, L Vian]
Le 02/09/1618, acte barré en présence dudit Vielh, qui fait quittance auxdits Roy et Gouirand.
Fait en présence de Mathieu Rochel et Claude Fournier.
[Signé : M Rochel]

f° 385 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Roux de Lourmarin en principal, et Me Jean Guillaume Sauvecane en pleige

Le 24/04/1610, a comparu Jean Roux, ménager, natif de Lourmarin (84), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de Manosque (04), absent, 1 charge et ½ de conségal mesure courante, en prêt amiable, reçue précédemment d'où quittance, qu'il promet de rendre à la fin du mois de mai.
A comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Sauvecane, Jourdan, Darbon]
Le 10/09/1610, ledit Agnel a confessé avoir reçu dudit Me Sauvecane, pleige, le prix de ladite charge de conségal à 12 florins 8 sols la charge, d'où quittance et cession de ses droits.
[Signé : P Agnel]

f° 386 :

Mariage entre Jean Guérin, de Cabrières-d'Aigues, et Jeanne Orcière, dudit lieu

Le 25/04/1610, contrat de mariage entre Jean Guérin, natif de Cabrières-d'Aigues (84), fils de feu Bernard et de vivante Marie Rouet, et Jeanne Orcière, fille de Jean et de Claire Jourdan. L'époux est assisté par sa mère et le capitaine Pierre Barbier, de Pertuis (84), son oncle ; l'épouse est assistée par ses père et mère.
Les époux sont protestants [« *se sont promis l'ung l'aultre se prandre et espouzer en vray légétime mariage, icelluy sollempnizer en la saincte mère l'esglise catollicque en la forme de ceulx de la préthandue religion* »].
Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 600 livres, savoir au jour du mariage 75 livres, semblable somme au 15 août, et le reste en paies annuelles de 75 livres, la première à partir du 15 août en un an et ainsi de suite. Il sera fait à l'épouse deux robes et deux aubergeons de drap de boutique de la couleur qu'elle voudra pour le jour du mariage, ainsi qu'une chaîne d'argent avec son pendant, le tout aux communs dépens des parties. Les habits et joyaux nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Le père de l'épouse lui expédiera au jour du mariage une caisse de bois blanc, avec sa serrure et clef.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 45 livres.
Ladite Claire Jourdan a donné à sa fille 25 canes de toile de maison, une brebis et son agneau pour le jour du mariage.
Furent présents Jean Jourdan, fils de Guillaume, qui a donné 3 livres 4 sols ; David Roux 12 sols ; Jacques Périn 1 sézain ; Jean Roux 1 sézain ; Isaac Bouchard 1 sézain ; Jacques Bouchard 2 sézains ; Pierre Reymond un ½ sézain ; Jeanne Bouchard 2 canes de toile de maison ; Magdeleine Bret 1 cane de toile ; Jeanne Jourdan 10 pans de toiles, le tout reçu et reconnu.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, chez ledit Orcière, en présence de Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, et Jacques Roman, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan, Barbier]
[En marge : Il y a reconnaissance de 50 livres le 31/08/1610.
Il y a reconnaissance de 57 livres 30 sols et 25 canes de toile le 26/05/1611.
Il y a reconnaissance de 25 livres le 12/04/1613.
Il y a reconnaissance de 25 livres le 22/08/1613.
Il y a quittance générale le 07/10/1615.]

f° 390 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Noël Daumas en principal, et Antoine Auman en pleige

Le 26/04/1610, a comparu Noël Daumas, habitant Ansouis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges 4 panaulx de conségal, reçues en prêt, qu'il promet de rendre au 15 mai.
Fut présent Antoine Auman, de La Motte-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Daumas et Constant Bonnet, de Gordes (84).
[Signé : A Garcin]
Le 04/02/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé par ledit Daumas et des mains dudit pleige, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]

f° 414 :

Quittance pour Paul Agnel contre le capitaine Étienne Pascal

Le 28/04/1610, a comparu le capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), « *prisfacteur général* » de la comtesse de Sault, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, présent, la somme de 175 livres 4 sols, en déduction et à bon compte du prix de « *certaine sel* » que ledit Agnel doit à ladite dame, suivant le mandement et lettre missive du sieur de Vaquet, surintendant aux affaires de ladite dame, en date du 26 de ce mois, d'où quittance.
Cette somme a été donnée par ledit Pascal à M^e^ Barthélémy Silve pour « *certaine besougne* » qu'il a faite au château. Moyennant ceci ledit Agnel fait barrer une obligation datée du 30/12/1609 en sa faveur faite par ledit Silve.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Bertrand Coussin et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, Ange, Coussin]

f° 415 :

Confession de meubles pour Paul Agnel contre Antoine Pourchier

Le 29/04/1610, a comparu Antoine Pourchier, hôte, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, les meubles et ustensiles suivants qui sont dans le logis que ledit Pourchier tient à rente dudit Agnel.
« *Primo, à la boticque 2 pilles à huille, piarre blanche, tenans environ 5 charges les deux ; aux-dessoubz des degrés une piarre à huille tenant environ 3 quintaulx ; à la salle une grand table longue dourne avec ses tarteux et 2 bancz escabeaus, une autre table carrée avec son tiroir et ses piedz, 2 esceaus et une chère, le tout de noyer ; un dressoir de service, 2 lictz avec ses fondz de noyer, l'ung de médiocre valleur et l'aultre fort bon à la entienne fasson avec ses vizes [?] de fer, ung paire de landiers de fer pezant environ 55 livres, et pour toute l'aultre forniture desditz lictz, ont accordé entre les parties que ledit Agnel luy expédira la some de 60 livres, laquelle ledit Pourchier a dict l'avoir et le tout promect luy randre à la fin de sa tenue* », le tout suivant acte d'arrentement chez ce notaire en 1609. De même il a reçu « *les clefz des portes bien et duement fermées et encore ung thonneau pour fouller de raisins*. »
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et de Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Gavaudan, L Jourdan]
Le 13/10/1611, ledit Agnel confesse avoir reçu dudit Pourchier tous les meubles, ustensiles et sommes ci-dessus, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jaume Drac.
[Signé : P Agnel]

f° 433 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Jaume Roman

Le 08/05/1610, a comparu Jaume Roman, berger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu, présent, 2 saumées de conségal reçues en prêt, et qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Charles Jourdan]
Le 29/08/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Roman.
[Signé : A Garcin]

f° 433 :

Obligation pour Magdeleine Reynaud contre Barthélémy Jourdan

Le 08/05/1610, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Magdeleine Reynaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absente, 2 saumées de conségal, reçues en prêt, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et de Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 437 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Roux

Le 10/05/1610, a comparu François Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu, présent, la somme de 47 livres 16 sols pour achat de vin, reçu, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : V May, Charles Jourdan]

f° 444 :

Cession pour Antoine Garcin contre Jean Martin, dit Guichon

Le 11/05/1610, a comparu Jean Martin, dit Guichon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel pour payer 6 livres qu'il doit à Antoine Garcin, marchand, habitant en ce lieu, pour un achat de blé, lui a cédé semblable somme de 6 livres à prendre d'André Silvestre, de ce lieu, qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire le 31/12/1609.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Anthoard, fils de Louis, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : A Garcin, Jehan Louis Le Long]

f° 447 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Auman

Le 11/05/1610, a comparu Antoine Auman, baile de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 8 livres 2 sols pour un achat de grains, reçus, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Barthelemy]
Le 31/08/1610, acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Auman.

[Signé : A Garcin]

f° 457 :

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu

Le 14/05/1610, ont comparu le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, habitant en ce lieu, absent, 11 livres 8 sols reçues en prêt qu'ils promettent de rendre au 15 août.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Melchion Valete de ce lieu.
[Signé : B Roy]
Le 24/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance au capitaine Roy pour avoir payé tant de son propre que pour ledit Gellu, et a reçu dudit Roy 24 sols pour les dépens.
[Signé : A Garcin]

f° 458 :

Testament pour Jean Rey, de Peypin-d'Aigues

Le 14/05/1610, testament de Jean Rey, natif de Peypin-d'Aigues, fils de feu David et de vivante Magdeleine Pellegrin, dudit lieu, dans son lit, malade.
Il souhaite être inhumé dans l'église de La Motte-d'Aigues (84) ou dans le cimetière dudit lieu suivant les rites protestants.
Il lègue à François Roy, de Lourmarin (84), son cousin, la somme de 15 livres, à payer dans l'an de son décès.
Il lègue à Jean Rey, couturier, habitant La Tour-d'Aigues, son cousin, 3 livres à payer dans l'an de son décès.
Il nomme pour héritière universelle ladite Magdeleine Pellegrin, sa mère « *bien aymée* ».
Il nomme pour gadiateur Jean Rouet, de La Motte-d'Aigues.
Acte fait et publié à La Motte-d'Aigues, chez ladite Pellegrin, en présence de Michel Roux, Jacques Cavallier, Mathieu Gouirand, Claude Blain, tisserand, Jean Durand, maître d'école, Daniel Bouchard et Jean Rouet, dudit lieu.
[Signé : J Durand, Daniel Bouchard]

f° 471 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Roman

Le 18/05/1610, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, présent, la somme de 5 livres 14 sols, reçue et payée à l'instant à Nicolas Olivier, créancier dudit Roman, présent, pour l'achat d'un jardin d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Archimbaud et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, Archimbaud]

f° 478 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Bourgue

Le 22/05/1610, a comparu Pierre Bourgue, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu, présent, 7 livres 16 sols, pour un achat de grains reçus, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Beymond et Jean Reynaud.
[Signé : A Garcin]

f° 480 :

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy

Le 22/05/1610, a comparu le capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, absent, la somme de 19 livres 4 sols, reçue en prêt, qu'il promet de rendre au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : B Roy]
Le 18/10/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse « *estre comptant* » dudit Roy.
Fait en ce lieu en présence de Claude Jourdan et Mathurin Gellu, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 485 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Jourdan

Le 24/05/1610, a comparu Claude Jourdan, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 16 sols, pour achat de blé, reçu, qu'il promet de payer au 15 août.
Fut présent M^e^ Louis Jourdan, son fils, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu.
[Signé : L Jourdan]
Le 09/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Jourdan.
[Signé : A Garcin]

f° 486 :

Obligation pour Laurent Gaudemar contre Jean Darbon, fils d'Étienne

Le 25/05/1610, a comparu Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), présent, 1 charge de blé annone et 1 charge de conségal, reçues en prêt et qu'il promet de rendre dans quinze jours, avec hypothèque de tous ses semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, L Jourdan]
Le 18/09/1610, acte barré en présence dudit Gaudemar, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : Gaudemar]

f° 487 :

Obligation pour M^e^ Pons May contre David Bret

Le 25/05/1610, a comparu David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge de conségal reçue en prêt, qu'il promet de rendre dans quinze jours en ce lieu.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Isnard Molinet, de ce lieu.
[Signé : P May, Charles Jourdan]
Le 10/03/1611, acte barré en présence dudit May, qui fait quittance audit Bret.
[Signé : P May]

f° 488 :

Obligation pour Me Pons May contre Pierre Bret

Le 26/05/1610, a comparu Pierre Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pons May, chirurgien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, 5 panaulx de conségal en prêt, qu'il promet de rendre dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Michel Félissian et Jean Reynaud, de ce lieu.
Le 10/03/1611, acte barré en présence dudit May, qui fait quittance audit Bret.
[Signé : P May]

f° 489 :

Prorogation de compromis entre Michel Félissian et Georges Thurin

Comme le 12/11/1609, pour le procès entre Georges Thurin et Michel Félissian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ils ont décidé de faire un compromis en faisant appel à l'arbitrage de Jean Guillaume Sauvecane et François Pazier, de ce lieu, suivant acte passé chez ce notaire et que le temps a expiré, « *à l'ocasion que ledit Thurin n'a daigné fornir ses papiers et pacelle rière lesdictz compromissères* ».
Ledit Félissian a sommé ledit Thurin de déclarer s'il désire proroger le temps dudit compromis.
Le 26/05/1610, la sommation a été intimée audit Thurin, présent, qui a déclaré « *qu'il entend que les arbitres procèdent au deub de leurs charges suivant le pouvoyr qu'ilz en ont offert leur bailher des aujourd'huy sa parcelle*. » Ledit Félissian accepte l'offre et ils prorogent ledit compromis pour huit jours.
Fait et publié en ce lieu, sur la place publique, en présence de François Velixandre et Melchion Vallette, de ce lieu.

f° 492 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean Darbon, fils d'Étienne

Le 27/05/1610, a comparu Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, la somme de 23 livres 8 sols, reçue au prix de grains d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Jehan Louis Le Long]
Le 28/08/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Darbon.
[Signé : A Garcin]

f° 498 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel Chivalier

Le 28/05/1610, a comparu Michel Chivalier, boulanger, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 10 livres 16 sols, en prêt, payé à Jean Chaine pour reste du prix de l'achat d'une vigne, suivant acte chez ce notaire en novembre 1609 d'où quittance.
En paiement de laquelle somme ledit Chivalier a cédé semblable somme à prendre de Mathurin Gellu, habitant en ce lieu, qu'il lui doit suivant acte chez ce notaire en 1609.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Charles Jourdan]
Le 16/10/1611, acte barré en présence dudit Garcin, suivant la quittance et compte-final reçu chez ce notaire, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]

f° 499 :

Obligation pour Paul Agnel contre Roman Ricard

Le 28/05/1610, a comparu Roman Ricard, ménager, habitant Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 48 livres, pour l'achat d'un bœuf poil « *fousq* » reçu d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies égales, la première à la Saint-Michel et l'autre au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de M^e^ Claude Gavaudan et Antoine Villamus, y domicilié.
[Signé : Gavaudan]
Le 02/10/1610, Antoine Garcin, procureur dudit Agnel, suivant acte chez M^e^ Bérard, notaire de Manosque (04), du 22 « *du présant* », a confessé avoir reçu dudit Ricard 24 livres pour la première paie, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]
Le 20/11/1611, ledit Garcin, procureur, a confessé avoir été payé par ledit Ricard, d'où quittance.
Fait en présence de Laurent Solliers et François Fabry.
[Signé : A Garcin]

f° 499 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Roy, de Lourmarin

Le 29/05/1610, a comparu François Roy, ménager, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 21 livres 12 sols, pour un achat de grains, reçus, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu, et Antoine Garcin, marchand y habitant.
[Signé : A Garcin, L Jourdan]
Le 09/09/1610, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Roy.
[Signé : P Agnel]

f° 511 :

Obligation pour Denis Daumas et Antoine Gabriel contre Michel Félissian et Jean Darbon, fils d'Étienne

Le 31/05/1610, ont comparu Michel Félissian et Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Denis Daumas et Antoine Gabriel, de ce lieu, présents, la somme de 47 livres 6 sols pour l'achat de 43 coupes de vin qui se trouvent dans un tonneau appartenant à Jaume Meysonnier. Ils promettent de payer cette somme au 15 août, chacun par moitié.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Barthélémy Icard de ce lieu.
Le 25/04/1611, acte barré en présence des parties qui se font quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Reynaud et François Velixandre.

f° 526 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean et Michel Meyran, frères

Le 04/06/1610, ont comparu Jean et Michel Meyran, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 9 livres 12 sols pour un achat de grains, reçus, qu'ils promettent de payer au 15 août.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Coussin]
Le 28/08/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance auxdits Meyran.
[Signé : A Garcin]

f° 539 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Pierre Le Long

Le 07/06/1610, a comparu Pierre Le Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, habitant de ce lieu, absent, 7 livres 16 sols pour l'achat d'1 charge de conségal, reçue en prêt, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Pichot et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Pierre Le Long]
Le 11/11/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Le Long.
[Signé : A Garcin]

f° 540 :

Quittance pour Jean Garcin contre Garcine de La Tour

Le 08/06/1610, a comparu Pierre Roland, de Cucuron (84), époux de Garcine de La Tour, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé du prix de l'arrentement des biens que Jean Garcin de ce lieu, absent, tient, et ce pour 2 ans échus, suivant acte chez ce notaire, à raison de 18 écus par an, moyennant le paiement que ledit Garcin a fait tant aux trésoriers qu'audit Roland, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Garcin, de ce lieu.
[Signé : J Garcin]

f° 545 :

Obligation avec insolutondation pour Pierre Roman contre Jean Roman, fils de François

Le 12/06/1610, a comparu Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Pierre Roman, baile dudit lieu, présent, la somme de 36 livres, et ce pour leur compte-final tant pour la somme de 21 livres et ½ payée par ledit Pierre à M^e^ Balthazar Gueidan, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en novembre dernier suivant quittance chez ce notaire, qu'au prix d'1 charge de conségal payée à Jean Chabert, de Pertuis (84), pour ledit Jean suivant acte chez M^e^ Codonneau, notaire de Pertuis, et pour « *le restant des lattes expozés par ledit Chabert, lesquelles ledit Pierre a paiées* ».
Pour payer tout ceci, ledit Jean Roman a baillé audit Pierre, présent, les pièces suivantes :
- un coin de terre et verger audit lieu, quartier de Castellas, d'1 émine 6 cosses, confrontant terre de François Roman, verger dudit Pierre et le chemin venant à La Tour ;
- un coin de chènevière quartier des Pradous, d'environ 1 éminade, confrontant pré des hoirs de Marquet Roux, le fossé de Mirail et chènevière dudit Pierre Roman.
Si ledit Jean paie d'un coup audit Pierre ladite somme et les loyaux coûts d'ici 4 ans à partir de ce jour, ledit Pierre devra prendre l'argent et rendre ces terres.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal, cordonnier, de ce lieu et Michel Pellat, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : J Roman, Anthoine Vassal]

f° 548 :

Obligation pour Jean Rey, couturier, contre Pierre Beymond

Le 12/06/1610, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Rey, couturier, de Lourmarin (84), présent, la somme de 7 livres 16 sols pour un achat de blé, reçu précédemment, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Benoît Abel de ce lieu.
Le 07/09/1610, acte barré en présence dudit Rey, qui confesse avoir été payé par ledit Beymond, d'où quittance.

f° 549 :

Déclaration et département de droits pour Marguerite Furet, femme de Jean Olivier, de Peypin-d'Aigues, contre Mathieu Furet

Le 14/06/1610, comme la communauté de Peypin-d'Aigues (84), pour arrérages de tailles dus par les hoirs de Durand Furet, dudit lieu, a fait un procès litératoire sur leurs biens jusqu'à collocation suivant autorité de la cour des comptes, et que Mathieu Furet, fils dudit feu Durand, s'est « *retiré* » au conseil de la communauté et a déclaré « *ne s'en vouloir servir ny prévalloir desdictz biens en aulcune fasson que se soict, laquelle déclaration et offre ledit conseil auroit acceptés*. »
A comparu ledit Mathieu Furet, lequel a déclaré à Marguerite Furet, sa sœur, femme de Jean Olivier, dudit lieu, lui présent, elle absente, « *qu'il n'entend à l'advenir luy fère aulcune recherche, pétition ny demande sur lesditz biens, desquelz ledit Mathieu Furet s'en est desmis et saisi sa dite sœur tout ainsy qu'il pouvoit faire auparadvant ladite désamparation, luy remettant tous droitz, actions et raisons qu'il pouvoit avoir sur iceulx*. »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, H Darbon]

f° 551 :

Accord et obligation pour la communauté de Peypin-d'Aigues contre Marguerite Furet et Jean Olivier

Le 14/06/1610, comme la communauté de Peypin-d'Aigues (84) le 31/03/1610, en plein conseil, a fait ses comptes avec Mathieu Furet et Marguerite Furet, frère et sœur, ladite Marguerite, femme de Jean Olivier, pour les tailles dues par feu Durand Furet leur père, du passé jusqu'à ce jour pour les biens qu'il possède audit lieu, la communauté a trouvé qu'on leur devait encore 36 écus soit 108 livres. La communauté a voulu saisir les biens de l'hoirie et Marguerite Furet, comme ayant-droit et cause de son frère suivant acte chez ce notaire, a requis la communauté de lui remettre lesdits biens, offrant de payer ladite somme de 36 écus par paies annuelles de 3 écus ce que le conseil a accepté et ce dernier a donné pouvoir à Jean Meynier, consul, et Pierre Bret, fils de François, de passer acte.
Ont comparu lesdits Meynier et Bret, suivant ledit pouvoir et suivant procuration chez ce notaire en février, lesquels en ladite qualité ont cédé à ladite Marguerite Furet, femme dudit Olivier, absente, lui présent, tous les droits que la communauté a sur lesdits biens saisis en ce lieu. Cette désemparation est faite contre la somme de 36 écus que ledit Olivier audit nom promet de payer à la communauté par paies annuelles de 3 écus, dont la première paie aura lieu au 15 août et ainsi de suite au même jour. Les biens sont hypothéqués. Ledit Olivier jouira de la rente desdits biens pour cette année et laissera jouir le fermier desdits biens pour les présentes semences.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Henry Darbon, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, L Jourdan]

Le 12/09/1621, ledit Olivier a payé entièrement ladite somme de 36 écus à Me Daniel Furet, trésorier de Peypin-d'Aigues, suivant quittance, et ledit Furet en a rendu compte et prêté le reliquat à la communauté suivant sa quittance enregistrée au registre de la communauté.

f° 556 :

Obligation pour Guillaume Garnaud contre Jean Roux en principal, et Jean Guillaume Sauvecane en pleige

Le 15/06/1610, a comparu Jean Roux, ménager, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Guillaume Garnaud, de Pertuis (84), absent, la somme de 24 livres, pour le prix de 2 charges de conségal et 1 charge de blé annone, le tout reçu en prêt, qu'il promet de payer au 15 août.
Fut présent Me Jean Guillaume Sauvecane, de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Estienne.
[Signé : Sauvecane]
[En marge : Il y a quittance portant cession contre ledit Roux chez Me Raymond Olivier le 08/11/1610]

f° 558 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Ravel

Le 16/06/1610, a comparu Claude Ravel, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 7 livres 16 sols pour l'achat d'1 charge de conségal reçue en prêt, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Gouirand et de Charles Jourdan, de ce lieu.
Le 10/01/1611, acte barré en présence dudit Garcin qui fait quittance audit Ravel, présent.
[Signé : A Garcin]

f° 559 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Villamus

Le 17/06/1610, a comparu Antoine Villamus, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 15 livres 12 sols, pour un achat de grains, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Barthélémy Gueidan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Charles Jourdan]
Le 25/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Villamus.
[Signé : A Garcin]

f° 566 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Gaultier

Le 21/06/1610, ont comparu Honoré et Jaumet Gaultier, frères, ménagers, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 16 sols en prêt, qu'ils promettent de rembourser à la Sainte-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Ange]
Le 25/08/1610, a comparu ledit Garcin, qui a fait quittance auxdits Gautier.

[Signé : A Garcin]

f° 566 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Blaise Durand

Le 21/06/1610, a comparu Blaise Durand, d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 14 livres 14 sols, reçue en prêt, qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Gondon et Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : Ange]
Le 30/08/1610 a comparu Paul Agnel, oncle et ayant charge dudit Garcin, lequel a confessé avoir été payé par ledit Durand, d'où quittance.
[Signé : P Agnel]
Le 30/08/1610, ledit Garcin a confessé avoir reçu la somme dudit Agnel « *sans préjudice des despens de la clame*. »
[Signé : A Garcin]

f° 576 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Roman

Le 24/06/1610, a comparu François Roman, dit Telle, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 9 livres en prêt amiable, qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine.
Acte fait et publié en ce lieu en « *présence que dessus* ».
[Signé : F Roman]
Le 14/12/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Roman.
[Signé : A Garcin]

f° 577 :

Obligation pour Antoine Garcin contre noble Jean Louis Roy

Le 26/06/1610, a comparu noble Jean Louis Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, absent, la somme de 35 livres 2 sols, reçue au prix de grains tant en blé qu'en conségal, d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence « *que dessus*. »
[Signé : JL Roy]
Le 16/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Roy.
[Signé : A Garcin]

f° 578 :

Compte-final et obligation pour Paul Agnel contre David Marque

Le 26/06/1610, comme Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), a prêté à feu Jean Marque, de Cabrières-d'Aigues (84) en 1608, au temps des semences, la quantité de 5 charges de blé annone, 2 charges de conségal et 5 panaulx d'orge, grains semés audit Cabrières-d'Aigues et à La Motte-d'Aigues (84), avec hypothèque sur lesdits semés suivant acte chez ce notaire. Quelques mois après, ledit Marc est mort et son héritage est sous la curatelle de David Marque, son frère, et ledit Agnel a fait saisir lesdits grains entre les mains dudit David, lequel, à la récolte dernière de 1609, a expédié audit Agnel 7 charges de blé annone en déduction de la dette et de la plus-value et, ledit feu Jean lui doit encore

3 livres 4 sols pour le reste du prix d'une ânesse suivant acte chez Me Gueidan, notaire de ce lieu.
Ont comparu ledit Agnel et ledit David Marque, comme tuteur des hoirs dudit Jean et curateur de l'héritage, ce dernier ne pouvant « *esviter l'entier paiement desdites semances suivant ladite ippotecque ensamble de tous intérestz et despans faictz par ledit Agnel jusques à ce jourdhuy* », ledit Marque promet de payer audit Agnel la somme de 33 livres pour tout reste desdites obligations et qu'il promet de payer, moitié à la Saint-Michel et moitié audit jour l'année suivante. Ledit Agnel lui fait cession d'actions et de droits sur ladite cession contre l'hoirie dudit feu Jean. Ledit Agnel se départ de la séquestration et de l'instance formée contre l'hoirie.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel, de Cabrières-d'Aigues, et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan, P Agnel, Morel]
Le 09/10/1610, Antoine Garcin, procureur dudit Agnel, a confessé avoir reçu dudit Marque 5 écus et ½, d'où quittance.
Fait en présence de Louis Jourdan et Antoine Ange.
[Signé : A Garcin]
Le 19/09/1612, ledit Garcin, tant en son nom qu'en celui de Jean son frère, héritiers dudit Agnel, a confessé avoir été entièrement payé par ledit Marque, d'où quittance.
[Signé : A Garcin]

f° 580 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Jean Richard

Le 28/06/1610, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 7 livres 16 sols, pour un achat de conségal, reçu, à payer fin juillet.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Jean Roman, fils de François.
[Signé : J Richard]
Le 20/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Richard.
[Signé : A Garcin]

f° 581 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Gaspard Rougon

Le 28/06/1610, a comparu Gaspard Rougon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, absent, la somme de 7 livres 16 sols, pour un achat de grains, reçus, qu'il promet de rendre à la Sainte Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : L Jourdan]
Le 10/09/1610, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Rougon.
[Signé : A Garcin]

f° 582 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Mathurin Gellu, de Grambois

Le 28/06/1610, a comparu Mathurin Gellu, de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 13 livres 16 sols, pour un achat de grains, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer à la Sainte-Magdeleine.
Fait et publié en ce lieu, en présence « *que dessus*. »
[Signé : L Jourdan]

f° 583 :

Rétention pour Jean Roman, fils de François, contre Me Louis Jourdan

Le 28/06/1610, comme Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en tant que trésorier de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) s'est fait colloquer le 23/09/1609 « *à faulte de ne treuver fruictz exploictables de l'authorité de la cour des comptes* » en une terre et verger d'oliviers appartenant à Jean Roman, fils de François, audit lieu, quartier dit Aux Vallatz, de 4 émines 7 cosses de terre au dextre, confrontant terre et verger des hoirs de feu Jean Roman, terre de Jean Roman, fils de Marc, et le chemin public, pour le prix de 30 livres. Ledit Jean Roman a déclaré audit Jourdan vouloir retenir ladite terre, « *pour estre dans le temps de l'estatut* », offrant de rembourser ladite somme.
A comparu ledit Jourdan, lequel a cédé audit Roman ladite terre et verger moyennant la somme de 30 livres, que ledit Roman promet de payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante. Ledit Jourdan recevra, à cette récolte, les fruits dans ladite propriété en déduction de la dette. Si ledit Roman ne paie pas suivant les termes, ledit Jourdan pourra jouir de la collocation sans procès.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, A Garcin]

f° 585 :

Obligation avec cession pour Me Louis Ange contre Pierre Périn

Le 28/06/1610, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), comme fils et hoir de feu Thomas, lequel a cédé à Me Louis Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 105 livres 18 sols, à prendre de la communauté de La Motte-d'Aigues (84) que cette dernière a été condamnée à payer audit feu Périn par indicat rendu par les officiers dudit lieu le 09/08/1599 avec les intérêts et dépens.
Cette cession a été faite pour le prix de 66 livres en déduction de laquelle ledit Périn en a reçu 36 livres au prix de deux ânes, reçus d'où quittance, et pour les 30 livres restantes, ledit Ange promet de payer dès qu'il aura reçu l'argent de la communauté. Si cette dernière montre que les sommes ont déjà été payées, ledit Périn devra rembourser audit Ange lesdites 36 livres. Ledit Périn hypothèque les ânes.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Vian, Ange]

f° 587 :

Obligation pour Paul Agnel contre Laurent Vian, fils de Jacques

Le 28/06/1610, a comparu Laurent Vian, fils de feu Jacques, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 300 livres, pour l'achat de 102 bêtes à laine, tant moutons que brebis, reçues d'où quittance, et qu'il promet de payer dans 6 ans à partir de la Saint-Michel de cette année, en payant chaque année des intérêts de la somme principal au denier seize, dont la première paie aura lieu à la Saint-Michel prochaine en un an et ainsi de suite chaque année. Il pourra payer jusqu'à 30 livres à la fois en déduction de la somme principal et déduire ainsi au prorata les intérêts. Ledit Vian hypothèque le bétail et son croît.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Ange, L Vian]

Le 26/08/1621, acte barré en présence de Barthélémy Garcin, cessionnaire des hoirs dudit Agnel, suivant acte chez Me Bérard, notaire de Manosque (04), lequel a confessé avoir été payé par ledit Vian, tant lui-même que d'autres, d'où quittance générale.
Fait en présence de Louis Arnaud, de Vitrolles-en-Luberon (84), et Noël Broquier.
[Signé : B Garcin]

f° 589 :

Obligation avec cession pour Paul Agnel
contre Honoré Deidier

Le 01/07/1610, a comparu Honoré Deidier, de Peyrolles (13), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 56 livres 5 sols, pour l'achat d'une jument poil blanc, reçue, et en paiement de laquelle il cède audit Agnel, semblable somme à prendre d'André Fouque, ménager, de Jouques (13), débiteur dudit Deidier pour une pension annuelle et pour les trois paies à venir de 18 livres 15 sols chacune, la première le 8 août, suivant acte chez Me Collin, notaire de Jouques, et sentence devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13).
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : H Deidier, P Agnel, Charles Jourdan, Ange]

f° 596 :

Sous-arrentement pour Jacques Gueidan
contre Pierre Long

Le 08/07/1610, a comparu Jacques Gueidan, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme fermier seigneurial de La Motte-d'Aigues (84), a sous-arrenté à Pierre Long, de La Motte-d'Aigues, présent, le droit de tasque du chenevé, tant mâle que femelle, que l'on prend annuellement audit lieu, suivant la transaction dudit lieu, et ce pour 4 ans à partir de ce jour, pour une rente annuelle d'1 quintal et ½ de chenevé, à savoir 80 livres femelle 70 livres mâles, payable au 15 septembre à partir de cette année.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Melchion Valete, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan, L Jourdan]

f° 600 :

Cession et obligation pour Jacques Gondon
contre Antoine Garcin

Le 10/07/1610, a comparu Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84), lequel a cédé à Antoine Garcin, marchand, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, tous les droits de lods et trézain qui lui sont dus comme fermier seigneurial de ce lieu et sa vallée, pour un ¼ durant les années 1605, 1606, 1607, 1608 et 1609 s'achevant donc au 31/12/1609, sur La Tour-d'Aigues, La Bastidonne (84), Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) pour deux ans, 1605 et 1606, pour Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Peypin-d'Aigues (84), ces droits ne sont pas compris dans la présente cession car ils sont déjà sous-arrentés. Le tout suivant les appointements et conventions dudit Gondon et ses compagnons dans le livre de raison desdits fermiers ; ledit Garcin exigera ces lods à ses risque, péril et fortune. Ledit Gondon se réserve les lods qu'il peut devoir sur sa part durant lesdites années ainsi que celles de noble Jean Meolhon [renvoi non effectué, probablement pour mentionner Paul Agnel], les autres fermiers. Cette cession est faite comme la somme de 375 livres que ledit Garcin promet de payer moitié au 15 août et moitié à Noël. [Vacat]

f° 604 :

Cession pour Paul Agnel contre le capitaine Étienne Pascal

Le 14/07/1610, a comparu le capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 1050 livres à prendre de Michel Gilles, bourgeois, d'Avignon (84), et de Balthazar Reginel, de Château-Renard (13), en qualité de rentiers des terres et places de Château-Renard et Eyragues (13), en déduction d'une plus grande somme qu'ils doivent audit Pascal suivant acte chez ce notaire le 05/06/1610 pour la paie à échoir à la Toussaint 1612.
Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Agnel a fourni audit Pascal « *pour subvenir aux bastimentz que ledit cappitaine Pascal a à prisfaict de madame la contesse de Sault en diverses fois, compte présentement arresté entre les parties.* »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, H Darbon, Charles Jourdan]

f° 605 :

Quittance pour Paul Agnel contre le capitaine Étienne Pascal

Le 14/07/1610, a comparu le capitaine Étienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), « *prisfacteur général* » de la comtesse de Sault, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la quantité de 900 émines de sel, mesure de Manosque, que ledit Agnel a expédié, à M^e^ Jean Chabert, maçon, de Manosque, 500 émines suivant quittance chez M^e^ Bérard, notaire de Manosque, du 13/05/1610, à M^e^ Vitallis, de Salon (13), 150 émines suivant quittance chez M^e^ Audiffret, notaire de Salon, du 19/05/1610, et les 250 émines restantes distribuées à Manosque « *en plusieurs et diverses fois par mandemantz dudit cappitaine Pascal que encores suivant le mandemant faict audit Agnel par le sieur de Vaquet intendent aux affères de ladicte dame* » en date du 06/04/1610. Ledit Agnel devait ce sel à ladite dame, et le sel a été vendu par toutes ces personnes à raison de 40 sols l'émine, mesure de Manosque. Ledit Agnel a remis audit Pascal les mandements dudit Vaquet et les quittances. D'où quittance audit Agnel et ce dernier fait aussi quittance audit Pascal « *de toutes les fornitures à luy faictes tant en grains, vin que argent du passé jusques à ce jourdhuy*. »
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, H Darbon, Charles Jourdan]

f° 607 :

Quittance pour Benoît Abel contre Paul Agnel

Le 14/07/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), cessionnaire d'André Manuel, de Pertuis (84), suivant acte reçu par M^e^ Jean Gilly, notaire de Pertuis, lequel audit nom, a confessé avoir reçu de Benoît Abel, maréchal à forge, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 111 livres suivant la cession, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Massel et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 612 :

Quittance de compensation pour la communauté de La Motte-d'Aigues avec reconnaissance pour Jeanne Michellan contre Me Louis Jourdan, cessionnaire d'Antoine de Crose et Louis Roux – f°612

Le 16/07/1610, a comparu Me Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues, cessionnaire de Me Antoine de Croze, ministre de la Vallée d'Aigues, suivant acte reçu par Me Antoine Olivier, notaire de Pertuis (84), le 03/04/1610, pour la somme de 61 livres et ½, et aussi cessionnaire de Louis Roux, en qualité de mari de Jeanne Michellan, fille et héritière de feu Vinson Michellan, de Cabrières-d'Aigues (84), suivant acte reçu par Me Charles Augier, notaire dudit Cabrières-d'Aigues, le 19/05/1610, pour la somme de 39 livres, lequel a confessé avoir reçu de la communauté du lieu de La Motte-d'Aigues (84), présents Étienne Gouirand et Barthélémy Long, consuls modernes dudit lieu, la somme de 33 écus et ½ faisant 100 livres 10 sols, laquelle a été compensée sur une plus grande somme que ledit Jourdan, comme trésorier de La Motte-d'Aigues, doit pour les impositions qu'il a entre ses mains de la présente année et que les consuls promettent de allouer à la réduction de ses comptes. D'où quittance réciproque et promesse de faire reconnaître audit Louis Roux la somme de sa femme dans un mois.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Archimbaud et Jean Pierre Coussin, marchand, de Marseille (13).
[Signé : L Jourdan, Archimbaud, JP Cossin]

f° 623 :

Cessions réciproques avec obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Étienne Pascal et Philippe Estève

Le 26/07/1610, a comparu le capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 300 livres, à prendre de Michel Gilles, bourgeois, d'Avignon (84), et de Balthazar Reginel, de Château-Renard (13), débiteurs dudit Pascal sur plus d'argent qu'ils doivent audit Pascal pour la rente dudit Château-Renard et d'Eyragues (13), paie à échoir à la Toussaint 1612, suivant acte chez ce notaire du 05/06/1610.
Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Pascal confesse avoir reçu à l'instant dudit Agnel pour 90 livres en argent, et pour les 210 livres restantes, ledit Agnel les payées à Philippe Estève, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, reçue par ledit Estève en compensation de ce qu'il doit audit Agnel suivant actes chez ce notaire, et aussi comme cessionnaire de Philippe Rey, fils d'Antoine, de La Bastide-des-Jourdans (84), acte reçu chez Me Bernard, notaire de ce lieu. Ledit Agnel fait quittance de ceci audit Estève ainsi que de trois autres affaires qu'ils ont eu par le passé jusqu'à ce jour. Ledit Philippe Estève promet de payer ladite somme de 210 livres audit Pascal d'ici Noël « *ou bien luy prescompter sur le travail faict par icelluy Phelip pour ledit cappitaine Pascal suivant l'acte de convention* » reçu chez ce notaire cette année, avec hypothèque de deux mulets l'un poil noir et l'autre poil bouchard.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans, et de Barthélémy Gueidan, de ce lieu.
[Signé : Pascal, P Agnel, Estienne Durand]
Le 02/08/1611, ledit Pascal a confessé avoir été entièrement payé par ledit Philippe Estève, présent, de ladite somme de 210 livres, y comprenant la cession faite hier à Armelin, suivant acte chez ce notaire, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Me Louis Ange.
[Signé : Pascal, Darbon, Ange]

f° 662 :

Compromis pour Jaumet Barthélémy et Barthélémy Jourdan

Le 31/07/1610, comme un procès a été intenté tant devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) entre Jaumet Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), intimé en appel, contre Barthélémy Jourdan, dudit lieu, faisant appel de la sentence des officiers dudit lieu, ledit Barthélémy demandeur en requête et réduction de compte de l'administration de ses biens et fruits pour 3 ans contre ledit Jourdan défenseur, ce dernier également demandeur. Les procès sont pendants.
Ont comparu lesdits Barthélémy et Jourdan qui ont décidé de passer un compromis avec l'arbitrage de M^e^ Claude Gavaudan et du notaire. Les parties remettront leurs demandes et documents dans 15 jours et les arbitres prendront leur décision au mois d'août pour pouvoir de la proroger de 15 jours. Les parties devront accepter l'arbitrage sous peine de 60 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Pons May, de ce lieu, et de Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : P May]

f° 678 :

Obligation pour Jean Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

Le 03/08/1610, a comparu le capitaine Étienne Pascal, d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 522 livres, que le sieur Charles de Barras, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, procureur de dame Diane de Barras, présent, confesse avoir reçu ce jour pour 285 livres 12 sols, suivant le compte fait avec ledit Pascal chez ce notaire ce jour. Ledit chevalier cède ses actions contre ledit Pascal, Esprit Guiramand et Philippe Mazel, suivant les actes d'obligation. Pour les 237 livres 8 sols restantes reçues par ledit Pascal précédemment, elles l'ont été en prêt amiable tant en grains qu'en argent, d'où quittance, et il promet de payer le total de 522 livres audit Garcin dans quinze jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Roux, de Meyrargues (13), et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : Pascal, J Garcin, de Barras, Roux]
Le 26/07/1611, acte barré en présence dudit Garcin qui confesse avoir été payé par ledit Pascal, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Pascal, J Garcin, Mairetet, L Jourdan]

f° 688 :

Obligation pour Jean Garcin contre Siméon Long

Le 05/08/1610, a comparu Siméon Long, maçon, de Rians (83), lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse poil gris avec un petit poulain mâle, l'ânesse avec son bât et cordage, le tout reçu, et qu'il promet de payer, 12 livres à la Toussaint et 12 livres à la Sainte-Magdeleine suivante avec hypothèque du bétail.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence « *que dessus* ».
[Signé : J Garcin]
Le 12/01/1611, ledit Garcin a confessé avoir reçu dudit Long 12 livres, en déduction du total, d'où quittance.
[Signé : J Garcin]
Le 24/09/1611, acte barré, ledit Garcin confessant avoir été entièrement payé par ledit Long, d'où quittance.
[Signé : J Garcin]

f° 701 :

Quittance pour Jaume Drac contre Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues

Le 14/08/1610, a comparu Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jaume Dracq, boucher, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 150 livres que ledit Dracq devait à Jean Thaus, de Cucuron (84), suivant acte chez ce notaire du 16/05/1609, payant ledit Dracq « *comme estant chargé verballement dudit Thaus* », somme reçue par ledit Jourdan sur une plus grande somme que ledit Thaus lui doit suivant acte du même jour.
D'où quittance incluant les précédents paiements et promesse par ledit Jourdan de faire barrer ledit acte audit Thaus dans le mois.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Elzias Philip, de ce lieu.
[Signé : Vian]

f° 711 :

Promesse pour Paul Agnel contre Georges Royère, de Beaumont-de-Pertuis

Le 17/08/1610, a comparu Georges Royère, de Beaumont-de-Pertuis (84), lequel a vendu à Paul Agnel, marchand, de Manosque (04), présent, 12 charges d'amandes mesure courante, à porter à Manosque d'ici le 15 septembre aux dépens dudit Royère et ce pour le prix que vaudront les amandes à Manosque entre ce jour et le 15 septembre.
En déduction du total, ledit Agnel promet de payer pour ledit Royère à Antoine Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 27 écus à 3 livres en pièces en déduction d'une plus grande somme qu'il lui doit par deux actes reçus chez ce notaire en 1609. Il lui compense aussi 5 écus et ½ que ledit Royère doit audit Agnel par deux actes chez ce notaire et 10 écus reçus à l'instant par ledit Royère en argent. Soit au total pour ces sommes 42 écus et ½, d'où quittance. Le reste sera payé à réception des amandes.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Louis Aujouin, de Pertuis (84).
[Signé : Georgi Roiere, P Agnel]

f° 711 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas, de Peypin-d'Aigues

Le 18/08/1610, a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que comme procureur de Pierre Nicolas, son frère, suivant procuration chez ce notaire le 28/04/1608, lequel a confessé devoir à Louis Archimbaud, de Marseille (13), présent, la quantité de 3 charges de blé annone, reçues en prêt pour semer aux prochaines semences, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jacques Gondon, bourgeois, de Saignon (84).
[Signé : Vian]

f° 720 :

Insolutondation pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Georges Roux

Le 18/08/1610, a comparu Georges Roux, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour lui que comme père et héritier testamentaire de Marquet Roux, lequel en paiement de la somme de 10 livres et ½ pour le prix d'1 charge de blé annone que ledit Marquet doit à Pierre Bret, fils de feu François, ménager, de Peypin-d'Aigues, présent, suivant acte chez M^e^ Bernard, notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en 1609, ledit Roux a cédé les pièces suivantes :

- un coin de terre quartier de l'Estagnol, de 6 cosses, confrontant terre dudit Bret, terre des hoirs de David Roux ;
- un coin de terre quartier de Pierre Moret, de 2 émines, confrontant terre à deux côtés dudit Bret, le fossé de La Théolière, la draie allant à l'église.
D'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Claude Garnier, diacre en l'église de ce lieu, et Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : C Garnier]

f° 722 :

Échange pour Pierre Bret et Michel Bret

Le 18/08/1610, ont comparu Pierre Bret, fils de feu François, de Peypin-d'Aigues (84), et Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont procédé à l'échange suivant.
Ledit Pierre baille audit Michel une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier du Collet de Piedment, de 10 émines, confrontant terre des hoirs de Barthélémy Bret, terre du sieur lieutenant Aymar, terres du notaire.
En échange, ledit Michel lui baille une terre à Grambois (84), quartier de Peirol de 2 saumées, confrontant terre d'Antoine et Joseph Aubion, terre de Jean Roman, fils de Marc, et le chemin allant à Grambois.
Les terres sont estimées à 6 livres chacune.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Claude Garnier, clerc en l'église de ce lieu, et Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : C Garnier]

f° 724 :

Déclaration pour Pierre Bret contre Georges Roux

Le 18/08/1610, a comparu Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a sommé Georges Roux, dudit lieu, présent, de payer de la somme de 25 livres suivant acte chez ce notaire le 26/10/1609, attendu que le terme est échu. Ledit Roux, présent, « *a dict que pour le présant ne luy peut paier que les intérestz que luy offre, et ledit Bret a dict veut estre entièrement satisfaict de son principal, autremant que ledit acte sorte son plain effect sellon sa forme et teneur*. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Claude Garnier, diacre, et Michel Bret, dudit lieu.
[Signé : C Garnier]

f° 725 :

Procuration pour François Roman, Georges Roux, Monet Roman, Jean Meynier, Mathieu Rambaud et autres

Le 18/08/1610, ont comparu François Roman, Georges Roux, Monet Roman, Pierre Barthélémy, Noël Meynier, Mathieu Rambaud, Jean Meynier, Bastien Pourpe, Pierre Roman, Jean Mallan, Michel Bret et Mathieu Furet, tous des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont constitué pour procureurs lesdits François Roman et Noël Meynier pour emprunter jusqu'à 30 livres, « *plus ou moingz* », soit en argent soit en grains. Cette somme sera employée au procès qu'ils ont en cours devant le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) contre Pierre Archimbaud, écuyer, de Pertuis (84), ancien fermier seigneurial desdits lieux.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Claude Garnier, clerc en l'église, et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : C Garnier, Charles Jourdan, Roman]

f° 732 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Laurens, boulanger

Le 21/08/1610, a comparu Antoine Laurens, boulanger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 108 livres, soit 36 écus, pour un achat de grains reçus, et qu'il promet de payer à Noël.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, A Martini]
Le 27/03/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé par ledit Laurens, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de M^e^ Claude Darbon et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 735 :

Répudiation d'héritage pour Georges et Vincent Félissian, frères

Le 23/08/1610, ont comparu Georges et Vincent Félissian, frères, de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré que feu Pierre Félissian, leur père, est mort et décédé en ce lieu et à la métairie de Laurent Gaudemar, tenue à ferme par Michel Félissian, leur autre frère émancipé, « *où ledit Michel l'avoit retiré et entretenoit, attandu sa pouvretté* ». Leur père est mort il y a trois ou quatre mois « *sans qu'il aye dellaissé aulcungz biens ny facultés* » et lesdits frères ne souhaitent pas avoir des prétentions sur l'héritage et le répudie et y renonce.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Bernard Constans, praticien, et Nicolas Olivier, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, Constans]

f° 736 :

Prorogation de compromis entre Michel Félissian et Georges Thurin

Le 23/08/1610, ont comparu Michel Félissian et Georges Thurin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont prorogé l'acte de compromis passé entre eux devant ce notaire cette année pour raison des différends qui y sont désignés, dont l'arbitrage a été remis à M^e^ Jean Guillaume Sauvecane et François Pazier, et ce pour un mois. L'acte est prorogé « *à fault qu'ilz n'ayent faict leur commission par le deffault dudit Fellissian, ledit Thurin a protesté contre de luy de tous despans et intérestz et de porsuivre le procès ja commancé*. »
Fait et publié en ce lieu, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Villamus, de ce lieu.
[Signé : G Thurin]

f° 737 :

Testament pour Guillaume Courgier, ménager, de Lourmarin

Le 23/08/1610, testament de « *prudhomme* » Guillaume Courgier, ménager, de Lourmarin (84), fils de feu Jacques et de feue Louise Chauvin, dudit lieu.
Il souhaite être inhumé dans l'église de Lourmarin, dans le rite protestant.
Il lègue 3 livres à distribuer aux pauvres dudit lieu par les consuls au jour de son décès.
Il lègue à Jeanne Bouchard, « *sa bien aymée femme* », « *se resouvenant ledit testateur des bons et agréables services qu'il a receu tant à sa santé que infirmitté* » d'elle, et par « *le bon secours et jugement d'elle par le moien de laquelle despuis leur mariage ont acquis la pluspart des facultés et biens qu'il a de présant, la bonne conduitte et régime d'elle ne la voulant dellaisser* », il lui lègue d'une part la somme de 600 livres à payer par ses héritiers dans l'an de son décès et, en plus, une pension annuelle, sa vie durant, de 90 livres, soit 30 écus, à payer à chaque Sainte-Magdeleine dès celle qui suivra son décès. À

la mort de sa femme, la pension sera éteinte. En plus, il lui lègue toutes les robes et ornements qu'elle possède ainsi qu'un coffre de noyer avec tous les meubles qui se trouveront dedans, ledit meuble fermé à clé. Il lui lègue aussi un lit de noyer garni de bassaque, matelas, traversier, linceuls, couvertes avec son cortinage, ainsi que 8 plats, 8 assiettes, 8 écuelles, un pot, une esguière et une salière, le tout en étain. Il lui lègue aussi une houlle de fer « *des moyenués* » et un chaudron d'airain, le tout dès le décès du testateur. Il lègue aussi à sa femme la jouissance d'une chambre de sa maison à Lourmarin, celle que sa femme choisira, pour en jouir sa vie durant.
Il nomme pour héritiers universels Pierre et Jacques Courgier, ses enfants et de feue Jeanne de Saint-Marc, sa première femme et de ladite Bouchard, tous deux à parts égales. Si l'un meurt sans enfant, il lui substitue l'autre.
Il nomme pour gadiateur Pierre Sambuc, de Lourmarin.
Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, Georges Constans, Jean Sicard, Jacques Monier, François Velixandre, marchands, Melchion Valete et Jean Estienne, cordonniers, de ce lieu.
[Signé : Vian, J Monier, Jehan Sicard, G Constans]

f° 743 :

Quittance générale avec cession pour Bertrand Coussin contre Paul Agnel

Le 24/08/1610, ont comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), d'une part, et Bertrand Coussin, fils et hoir avec inventaire de feu Jean, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont arrêté leur compte-final pour l'acte d'insolutondation des fruits passé par ledit feu Coussin avec ledit Agnel, acte chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, avec sentence par les arbitres chez ce notaire en 1609. Ledit Coussin doit encore audit Agnel 1 charge 7 panaulx de conségal, mesure courante, qu'il recevra des mains de Noël Rougier, fermier de la métairie dudit Coussin en déduction de 7 charges de conségal qu'il doit pour la paie de la présente récolte. Ledit Agnel a déjà reçu 7 charges de blé annone dudit Rougier pour la présente année.
D'où quittance réciproque.
Ledit Coussin devra payer les tailles et censes de cette année pour ladite métairie et ledit Agnel les cosses échues au 15 août dernier.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathieu Durand et Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel, Coussin, M Durand]

f° 755 :

Déclaration pour M^e^ Louis Ricard, notaire, contre Paul Agnel

Le 27/08/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a déclaré au sieur baron d'Ansouis, absent, M^e^ Louis Ricard, notaire de Grambois (84), présent, « *qu'il se despart de l'ippotecque des jeumentz que ledit Ricard a affectté audit Agnel par acte receu par moi dict notère l'an et jour y contenu, lesquelz jeumentz ledit sieur a acheptés dudit mestre Ricard sans que par cy-après ledit Agnel en puisse fère aulcune recherche, trouble ny empeichement audit sieur ny autre personne quelconque en aulcune fasson que se soict, de laquelle ippothecque s'en est entièrement desparti sans toutesfois préjudice audit Agnel se fère paier audit mestre Ricard suivant ses obligations dont en a protesté*. »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'André Garcin [Antoine Garcin] et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Ricard, P Agnel, A Garcin]

f° 761 :

Répudiation d'héritage pour Michel et Pierre Félissian, frères, de La Tour-d'Aigues

Le 28/08/1610, ont comparu Michel et Pierre Félissian, frères, travailleurs, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, enfants émancipés de feu Pierre, lesquels ont déclaré qu'il y a quatre ou cinq mois que leur mère est décédée [il s'agit en fait de leur père] en ce lieu et dans la métairie de Laurent Gaudemar en ce lieu, que lesdits frères tiennent à rente, « *l'ayans retiré et norry longtemps y a, attandu sa notoire pouvretté et vielhesse ainsy que le debvoir commande* » sans qu'ils se soient jamais prévalu « *d'aulcune chose des biens et facultés de leur dit feu père* » et renoncent à tout héritage.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Benoît Abel, maréchal à forge, de ce lieu.
[Signé : Coussin]

f° 767 :

Obligation pour Jean Gaillard contre Barthélémy Gouirand

Le 28/08/1610, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Gaillard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 18 livres pour l'achat d'un âne poil gris reçu, qu'il promet de payer moitié à Noël et moitié à la Saint-Barthélemy suivante, avec hypothèque de l'âne.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Vian, B Gioran]
Le 29/12/1611, acte barré en présence dudit Gaillard, qui confesse avoir été payé par ledit Gouirand, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Jean Canard et Jean Imbert de ce lieu.

f° 768 :

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier

Le 30/08/1610, a comparu Noël Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 32 livres 5 sols, pour l'achat d'une vache et d'un veau poil rouge, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer à la Saint-André prochaine avec hypothèque dudit bétail.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pourchier et de M^e^ Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan]

f° 769 :

Quittance pour Pierre Barthélémy contre Paul Agnel

Le 30/08/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Pierre Barthélémy, de ce lieu, présent, de la somme de 66 livres, et en général du prix de l'acte d'obligation reçu chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Bernard Constans et François Icard, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Constans]

f° 771 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Orcière et Jeanne, sa fille, contre Jean Guérin

Le 31/08/1610, a comparu Jean Guérin, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel, comme mari de Jeanne Orcière, a confessé avoir reçu de Jean Orcière, ménager, dudit lieu, son beau-père, présent, la somme d'une part de 150 livres en déduction de la dot constituée par ledit Orcière à sa fille dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire le 25/04/1610, et en plus une brebis et son agneau promis au mariage.
D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente.
Les parties ont aussi confessé avoir fait les robes, ornements nuptiaux, chaîne et attaches d'argent promis pour le mariage à l'épouse, d'où quittance réciproque.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Gaspard Reboul, couturier, de ce lieu, et Jacques Roman, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Gaspard Reboul]

f° 778 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Ricard, de Vitrolles-en-Luberon

Le 31/08/1610, a comparu Jean Ricard, de Vitrolles-en-Luberon (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 48 livres, pour l'achat de 2 vaches et 2 veaux femelles, poil rouge, le tout reçu et qu'il promet de payer, 12 livres à la Toussaint et 36 livres de la Saint-Michel prochaine en un an, avec hypothèque du bétail.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Bandolly et Michel Gilles, dudit Vitrolles-en-Luberon.
[Signé : P Agnel]

f° 779 :

Obligation pour Paul Agnel contre M^e^ Jean Chabert

Le 31/08/1610, a comparu M^e^ Jean Chabert, maçon, de Manosque (04), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque, présent, la quantité de 20 charges de blé annone et 30 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Claude Darbon et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : Darbon, P Agnel, Coussin, Jehan Chabert]

f° 785 :

Quittance pour M^e^ Étienne Durand contre Paul Agnel

Le 01/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de M^e^ Étienne Durand, de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, toutes les sommes qu'il a exigées en qualité de procureur dudit Agnel, comprenant 18 écus des débiteurs de Mont Légier et autres suivant le compte qu'il lui a fait, d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et André Garcin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan, Estienne Durd]

f° 787 :

Convention pour Paul Agnel contre Louis Jourdan

Le 01/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), comme fermier des droits seigneuriaux de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) pour les années 1607, 1608 et 1609, lequel a vendu à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, tous les arrérages de lods et trézain dus audit Agnel pour les ventes et aliénations auxdits lieux durant lesdites années, et constitue ledit Jourdan son exacteur et procureur. Le tout moyennant le prix de 45 écus à 3 livres pièces que ledit Jourdan promet de payer, moitié dans un mois et l'autre moitié à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, L Jourdan, Meoilhon, Coussin]
Le 26/04/1611, Antoine Garcin, neveu et procureur dudit Agnel, suivant procuration chez Me Bérard, notaire de Manosque (04), du 22/09/1610, a confessé avoir reçu dudit Jourdan, présent, 67 livres 10 sols pour reste et entier paiement de ce qui est dû par ledit Jourdan audit Agnel, d'où quittance, et décharge de Salomon Jourdan, séquestre de la gagerie prise audit Jourdan.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, A Garcin, Candolle, Coussin]

f° 788 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre François Roman, Noël Meynier, Bastien Pourpe et autres

Le 03/09/1610, ont comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), et Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), tant pour eux que pour Bastien Pourpe, Pierre Barthélémy, Georges Roux, Monet Roman, Jean Meynier, Pierre Roman, Jean Mallan, Michel Bret et Mathieu Furet, tous desdits lieux, suivant procuration chez ce notaire le 18/08/1610, lesquels en ladite qualité ont confessé devoir à Louis Archimbaud, habitant de Marseille (13), présent, 3 charges de blé annone et 3 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt, et qu'ils promettent de rendre en ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Melchion Vallete et Claude Carrière, de ce lieu.
[Signé : Roman]

f° 798 :

Quittance pour Michel Félissian contre Me Jean Candolle et Georges Thurin

Le 04/09/1610, a comparu Me Jean Candolle, comme exacteur des cosses seigneuriale de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu ce jour de Michel Félissian, de ce lieu, présent, 2 charges 1 panau 9 cosses ¾ quarts de blé annone, comme séquestre député à la rente que ledit Félissian doit la récolte dernière à Georges Thurin et ses enfants, et ce pour le droit de cosses que lesdits Thurin doivent audit Candolle, paie échue au 15 août passé.
Fut présent Jean Garcin, trésorier moderne de ce lieu, qui confesse avoir reçu dudit Félissian 3 charges de conségal et 8 panaulx de blé annone, mesure courante, en déduction des tailles dues par lesdits Thurin pour cette année, d'où quittance et décharge de la séquestration « *pour iceulx grains garder jusques qu'il soict paié par lesditz Thurins du pris d'iceulx* ». Le tout suite au consentement par lesdits Thurin sous la sommation du 26/08/1610, pour lesquels grains ledit Candolle fait quittance audit Félissian et auxdits Thurins « *sans toutesfois préjudice a icelluy Félissian des despans qu'il a faict contre desditz Thurins et ses domaiges et intérestz pour la non jouissance des pièces évincées dont en a protesté*. »

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Daulmas et Melchion Valete, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, Candolle]

f° 802 :

Achat pour Jacques Baridon, fils de feu Facy, contre Jacques Roman

Le 06/09/1610, comme les hoirs de feu Jacques Anthoard, de Cabrières-d'Aigues (84), sont débiteurs envers Geneviève Rome, veuve de feu Jean Pascal, de Cabrières-d'Aigues, de la somme de 24 livres, laquelle, Jacques Roman, époux d'Isabeau Anthoard, fille et cohéritière dudit feu Jacques, a payé suivant acte chez M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, laquelle somme a été en fait payée par Jacques Baridon, fils de feu Facy, de son propre, sous l'hypothèque d'une terre de l'héritage dudit feu Anthoard audit lieu, quartier du Clot, de 3 émines 10 cosses au dextre, confrontant le chemin, terre dudit Baridon, terre de François Magnan et terre de Michel Pavini.
Comme aussi ledit feu Anthoard doit à feu Charles Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), 1 charge de conségal suivant acte chez feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de La Tour-d'Aigues, du 05/05/1585, et qu'il doit aussi 6 livres pour arrérages de censes des années 1579 à feu Jean Coussin, de La Tour-d'Aigues, cessionnaire dudit Meolhon, fermier dudit lieu et sa vallée, ledit Roman n'a pas les moyens de payer autrement que par la vente de ladite terre.
A comparu ledit Roman, lequel a vendu à Jacques Baridon, présent, ladite terre de 3 émines 10 cosses. La vente est faite pour le prix de 57 livres que ledit Baridon a payé ainsi :
- 24 livres compensées pour l'obligation chez M^e^ Augier notaire d'où quittance audit Roman ;
- 12 livres pour le prix de la charge de conségal payé à l'instant à noble Jean Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence (13), procureur et au nom de D^lle^ Catherine Allezard, veuve et héritière dudit feu Charles Meolhon, d'où quittance ;
- 6 livres 6 sols à Bertrand Coussin, héritier dudit feu Jean, présent, d'où quittance ;
- et les 14 livres 14 sols restantes pour le parfait paiement, ledit Roman les a reçues, d'où quittance, « *comme ayant receu en paiement et déduction de plus de some que ledit Roman a paiée pour l'héritage dudit feu Anthoard à Jehan Orcel de Cabrières suivant les actes receus par feu mestre Morel notère d'illec* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin, fils de Georges, de ce lieu, et Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Jaques Baridon, H Thurin]

f° 806 :

Quittance pour Jean Meynier, fils de Hugues, contre noble Jean Meolhon, Gondon et autres

Le 06/09/1610, ont comparu noble Jean Meolhon et Jacques Gondon, tant pour eux que pour Paul Agnel, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir été payés précédemment de Jean Meynier, fils d'Hugues, de Peypin-d'Aigues (84), présent, de 3 saumées de blé annone qu'il devait, suivant acte chez M^e^ Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Philippe Silvestre, dudit lieu.
[Signé : Meoilhon, J Gondon]

f° 808 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues

Le 06/09/1610, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 12 charges de blé annone, 12 charges de conségal et 1 charge d'orge prin, le tout reçu pour ensemencer aux prochaines semences à La Motte-d'Aigues aux terres suivantes :
- une terre à l'Étang, de 3 saumées, confrontant terre de Jean Gouirand ;
- une terre à La Burlière, d'1 saumée, confrontant terre de Daniel Pavin ;
- une terre en deux endroits au-devant de sa maison, d'1 saumée ;
- une terre aux Hières, de 6 émines, confrontant terre de Guillaume Nicolas ;
- une terre à La Combe d'Ampouce, de 3 émines, confrontant terre de Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues ;
- une terre au Lebrun, de 2 saumées et ½ ;
- et aux terres qu'il tient à ferme de Guillaume Nicolas, d'environ 10 saumées ;
- aux terres de Lucrèce Gibert, d'environ 1 saumée, au Collet des Vignes.

Il promet de rendre le tout à Pâques avec hypothèque des semés. Au moment des aires, il sera permis au créancier de tenir un homme travaillant pour surveiller, qui sera nourri et salarié par ledit Beymond.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Estienne, de La Motte-d'Aigues, et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan, Coussin, Pascal Estiene]
Le 04/10/1611, acte barré en présence dudit Jourdan, qui confesse avoir été payé par ledit Beymond, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu en présence de noble Jean Louis Roy et Antoine Courenc.
[Signé : L Jourdan, JL Roy, Courenc]

f° 809 :

Quittance pour Jean Garcin contre Garcine de La Tour

Le 06/09/1610, a comparu Garcine de La Tour, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Garcin, absent, 27 livres pour la rente et paie échue au mois d'août, qu'il lui doit, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Ferland et Jean Reynaud de ce lieu.

f° 810 :

Déclaration pour Paul Agnel contre Toussaint et Joseph Sauvecane

Le 06/09/1610, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, qu'il reçoive de Pierre Roman, leur rentier, la quantité de 13 charges de conségal et 5 charges de blé annone, pour la rente qu'il leur doit depuis le 15 août passé, suivant leurs actes d'arrentement et de cession chez ce notaire, et que « *ledit Agnel en fasse les porsuittes requizes et nécessères, sans toutesfois préjudice audit Agnel de ses doumaiges et intérestz de la non jouissance entière de la rente ceddée dont en a protesté*. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : J Sauvecane, T Sauvecane, P Agnel]

f° 811 :

Quittance pour Jean et Noël Allais, de Cabrières-d'Aigues, contre les fermiers seigneuriaux

Le 06/09/1610, a comparu Louis Jourdan, cessionnaire de Paul Agnel, ancien fermier seigneurial de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean et Noël Allais, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), présents, 4 livres et ½, pour deux lods et trézains de deux acquisitions faites par lesdits Allais, l'une des Odoul par acte chez ce notaire le 28/02/1607 et l'autre de Daniel Nicolas le 04/09/1609, d'où quittance, grâce faite du surplus.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison d'Isnard Jourdan, en présence de Jean Roux, fils d'Étienne, et Jean Orcière, dudit lieu.

f° 812 :

Achat pour Louise Laugier, veuve d'André Silvestre, contre Jean Laurent Silvestre

Le 07/09/1610, a comparu Jean Laurent Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Louise Laugier, veuve d'André Silvestre, dudit lieu, présente, une vigne en deux cantons audit lieu, quartier de Bayart, au total d'1 homme et ½, confrontant vigne d'Elzias Silvestre dit Besson, vigne de l'acheteuse, le fossé de Peypin, terre de Douce Rey.
La vente est faite pour le prix de 12 livres, payable moitié à l'instant, somme reçue, et l'autre moitié au 15 août.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Georges Meissonier, de ce lieu.
[Signé : Vian]
Le 05/09/1611, ledit Silvestre a confessé avoir reçu de ladite Laugier les 6 livres restantes, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Vian]

f° 817 :

Cession pour Paul Agnel, portant reconnaissance pour Marguerite Plantard, contre Benoît Abel

Le 08/09/1610, a comparu Benoît Abel, maréchal à forge, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Plantard, a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 56 écus à 3 livres pièce à prendre de la communauté de ce lieu, qu'elle doit audit Abel suivant cession qu'il en a rapporté de Claudette Jacquet, mère de Marguerite Plantard, suivant acte reçu par M^e^ Gueidan, notaire de ce lieu, le 17/09/1609, ainsi que 10 livres et ½ d'intérêts échus.
Cette cession a été faite contre semblable somme de 56 écus de principal et 3 écus et ½ d'intérêts échus, que ledit Abel a reçu à l'instant dudit Agnel en argent et grains, d'où quittance. D'autant que ladite somme dépend de la dot de Marguerite Plantard, ledit Abel a reconnu à sa femme, absente, ladite somme.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Jean Candolle et Jaumet Germain, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Candolle]

f° 821 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry

Le 09/09/1610, a comparu François Fabry, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 38 livres 14 sols pour le prix de grains reçus, d'où quittance, qu'il promet de rembourser à la Toussaint.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Claude Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]
Le 13/03/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé par ledit Fabry moyennant l'obligation passée ce jour chez ce notaire.
Fait en ce lieu en présence de Me Elzias Olivier et Jean Reynaud.
[Signé : A Garcin, Olivier]

f° 824 :

Déclaration pour Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues

Le 09/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a déclaré à Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), présent, « *que faict environ 4 à 5 ans, feit constituer prisonier ledit Goirand aux prisons royaulx de Pertuis, prisons empruntés pour quelque some de deniers que ledit Goirand luy estoit obligé en vertu de lettres de clame de l'authorité des submissions du siège d'Aix, et environ une heure après, ledit emprisonnement, ledit Goirand le mande quérir dans lesdictes prisons et à l'instant le paya dudit debte, et ledit Agnel luy en concéda quictance et consantit à l'eslargisemant dudit Goirand. Et pour ce que la vérité est telle, ledit Agnel luy a concédé la présante déclaration et requis acte*. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Rey, de Lourmarin (84,) et Jean Louis Le Long, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jehan Louis Le Long]

f° 831 :

Quittance générale pour Jean Rey, de Peypin-d'Aigues, contre Barthélémy et Jean Gouirand, de La Motte-d'Aigues

Le 13/09/1610, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), tant pour lui que pour Jean, son frère, lequel a déclaré à Jean Rey, de Peypin-d'Aigues (84), présent, qu'il est payé de la somme de 60 livres que ce dernier a été condamné à leur payer par indicat rendu par les officiers de La Tour-d'Aigues en 1606 provenant de l'éviction de pièces acquises par Marguerite Pin, de Pertuis (84), par collocation et ce moyennant les paiements que ledit Rey a fait pour lesdits Goirand de la somme de 60 livres, tant à Daniel Furet qu'à Pierre Bret, dudit Peypin-d'Aigues, comme cessionnaires desdits Gouirand, suivant actes chez ce notaire. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin, de ce lieu, et Michel Roux, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : Coussin]

f° 833 :

Obligation et quittance pour Pons Daumas et André Chavin contre Pierre Bourgue

Le 13/09/1610, a comparu Pons Daumas, berger, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant d'André Chavin, de Buoux (84), présent, payant de son propre pour Pierre Bourgue, son beau-frère, présent, la somme de 9 livres, en déduction de 15 livres 12 sols pour tout reste de l'obligation reçue chez Me Jean Gilly, notaire de Pertuis (84), le 14/11/1608, d'où quittance. Pour les 6 livres 12 sols restantes, ledit Chauvin promet, en son propre, de payer ladite somme dans huit jours.
Ledit Daumas s'est démis des exécutions faites sur le bétail et les fruits dudit Bourgue, fait quittance et décharge les séquestres. Ledit Bourgue hypothèque tout le bétail et les fruits mentionnés aux exploits et promet de rembourser ladite somme le mois prochain [?].
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud, de ce lieu.

[Signé : Coussin]
Le 23/11/1610, ledit Daumas confesse avoir reçu dudit Chauvin les 6 livres 12 sols, d'où quittance, ainsi que 29 sols pour les dépenses, d'où quittance. Il lui cède tous ses droits et actions pour la somme de 15 livres 12 sols de principal.
Fait en ce lieu en présence de Michel Rodde et François Roman.
[Signé : M Rodde]

f° 835 :

Promesse pour Jean Arnoulx et Jacques Serre contre François Roman

Le 13/09/1610, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a promis à Jean Arnoulx et Jacques Serre, dudit lieu, présents, de les relever et garantir envers Pierre Archimbaud, écuyer, de Pertuis (84), pour la séquestration des grains pris en gagerie audit Roman à la requête dudit Archimbaud, séquestrés entre les mains desdits Arnoulx et Serre, bien que ces derniers aient expédié les grains entre les mains du trésorier moderne « *soubz deue quittance et pour regard des vacations et mises d'iceulx séquestres à la redduction des secquestres, ledit Roman sera tenu les paier, ensamble le louaige du grenier à proportion des autres*. »
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Roman, Charles Jourdan]

f° 836 :

Procuration pour Pierre Masseau, de Cabrières-d'Aigues

Le 13/09/1610, a comparu Pierre Masseau, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a constitué pour procureur M^e^ Louis Ange, praticien, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, pour poursuivre un procès pendant devant les officiers de ce lieu comme demandeur en paiement de dommages et intérêts « *pour raison d'une blessure qu'il a souffert en une jambe* » contre Suzanne Pellegrin, femme de Jacques Cavallier, de La Motte-d'Aigues (84), défenseuse. Ledit Mazel promet de payer audit Ange 6 livres dès que le procès sera jugé et si ledit Mazel n'obtient rien du procès, il n'aura pas à payer les 6 livres. Ledit Mazel devra payer les dépenses dudit Ange.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Candolle]

f° 856 :

Quittance pour César Vian contre Laurent Gaudemar

Le 16/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), lequel comme ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu de César Vian, de ce lieu, présent, 6 livres 10 sols, pour un droit de lods et trézain d'un échange de maisons, acte chez ce notaire le 26/08/1602, grâce faite du surplus, comprenant 3 livres payées à Balthazar Billard exacteur dudit Gaudemar suivant quittance du 20/09/1607 « *dans le livre podicaire dudit Vian* », d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et David Mure, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 857 :

Quittance de lods pour Benoît Abel contre Laurent Gaudemar

Le 16/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Benoît Abel, maréchal de ce lieu, présent, la somme de 9 livres 19 sols, pour trois droits de lods, l'un d'une collocation faite sur les biens de Marguerite Mallet le 28/09/1601, un autre pour un achat de Jean Menard acte chez ce notaire du 22/09/1600, et le dernier pour un achat d'une vigne de Pierre Bourcet acte chez ce notaire du 22/01/1601, grâce faite du surplus d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de David Mure et César Vian, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 857 :

Quittance pour David Mure contre Laurent Gaudemar

Le 16/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), lequel comme ancien fermier des droit seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé avoir reçu de David Mure, dudit lieu, présent, 4 livres 18 sols, pour reste et entier paiement de deux droits de lods, l'un d'une vigne acquise de Nicolas Roux, acte chez M^e^ Codonneau notaire de Pertuis (84) le 24/03/1604, et l'autre d'une collocation faite par Magdeleine Ricard sa belle-mère sur les biens de Guilhen Ricard le 10/09/1604, dont ledit Mure a payé le surplus tant audit Gaudemar qu'à Balthazar Billard son exacteur, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Pons May chirurgien et M^e^ Louis Aujoin, de Pertuis (84).
[Signé : Gaudemar]

f° 860 :

Sentence arbitrale entre Jeanne Poluot, veuve de feu Marquet Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Georges Roux, héritier dudit Marquet

En la cause entre Pierre et Jeanne Polluot, père et fille, du lieu de Sivergues (84), ladite Jeanne, veuve de Marquet Roux, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), demandeurs en paiement et restitution de la dot de ladite Jeanne, son augment et autres avantages nuptiaux, et d'autre part Georges Roux, père et héritier dudit feu Marquet, défendeur et aussi demandeur au paiement des intérêts de la dot constituée par ledit Pierre à sa fille.
Vu l'acte de mariage entre lesdits Roux et Poluot en présence de leurs pères, chez feu M^e^ Jacques de Gadret, notaire royal d'Apt (84), le 22/02/1604, avec constitution d'une dot de 150 livres et quelques meubles et bétail, et avec donation mutuelle de 36 livres d'augment fait par ledit Roux à ladite Jeanne, et elle de 18 livres à son mari, à payable au dernier survivant.
Vu aussi la reconnaissance faite par ledit Georges Roux en faveur de ladite Jeanne de la somme de 39 livres chez le même notaire le 15/03/1604 ; l'acte de compromis passé devant M^e^ Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues (84), le 28/06/1610 ; les parcelles des parties qui ont été écouté séparément.
Les arbitres, Claude Mouret et Jean Roman, fils de Marc, ont pris la décision suivante.
Ledit Georges Roux, père et héritier testamentaire, doit être condamné à payer à ladite Jeanne la somme de 80 livres 15 sols pour la restitution de sa dot reconnue, l'augment, le prix d'une robe et d'un aubergeon de l'an vidual, toutes compensations des intérêts dus déduites. En paiement de cette somme, il devra céder les propriétés suivantes audit Saint-Martin-de-la-Brasque :
- une maison et cazal au-devant, confrontant maison de Catherine Roman de deux côtés, fenière restante audit Roux du côté de la minuit, la rue ;

- une terre au Plan de Belle-Étoille, de 2 émines 11 cosses, confrontant terre de Jaumet Bret, terre de Suzanne Rambaud et le chemin du Bois ;
- une terre audit quartier, d'1 émine 1/3 de cosse, confrontant terre des hoirs de Jaumet Bret, terre des hoirs d'Honoré Moutton et le fossé du Moulin ;
- et finalement une vigne quartier des Crottonnes audit lieu, de 2 hommes 200 souches, mesure du lieu, confrontant vigne dudit Jean Roman fils de Marc, vigne de Pierre et Mathieu Bret et chemin allant de ce lieu à La Tour-d'Aigues audit Saint-Martin-de-la-Brasque.

Les fruits pendants de ladite vigne iront audit Roux et ce dernier paiera les tailles et censes de la présente année. Comme les terres sont garachées, les arbitres déclarent que ladite Jeanne devra payer les factures de ces terres faites par Michel Bret.
Fait à La Tour-d'Aigues le 16/09/1610.
Les arbitres prennent 2 sézains chacun pour leur travail.
[Signé : Claude Mouret]
Ledit 16/09/1610, cette sentence a été lue à Pierre Poluot, tant pour lui que pour sa fille, et Georges Roux, lesquels ont acquiescé. Ledit Roux cède lesdites terres. Ledit Roux fera relaxer à ladite Poluot les grains recueillis à la terre légué à cette dernière par ledit feu Marquet, à la charge qu'il en reprendra 5 panaulx pour les factures « *en cas que lesdits grains soient estés saisis pour les debtes propres dudit Georges* ».
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), et Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Roman, B Goirand, Claude Mouret]

f° 867 :

Accord et liquidation de succession d'héritage pour Magdeleine David, femme de Jean Furet, contre Jacques David

Le 16/09/1610, étant donné que le 08/05/1607, suivant la volonté de Jacques David, de Peypin-d'Aigues (84), fils et hoir de feu Georges, a été fait par Claude Mouret et Jacques Gras, dudit lieu, la liquidation de la succession des biens obtenus par Suzanne et Isabeau David, sœurs, femmes de Michel Pellat et Jean Meynier, suite à la mort de Jean et Pierre David, leurs frères, enfants dudit feu Georges, morts après lui. Au même moment, lesdits Mouret et Gras ont aussi liquidé les droits de Magdeleine David, femme de Jean Furet, leur autre sœur.
Ont comparu lesdits Mouret et Gras, lesquels ont rapporté qu'au moment de la liquidation des droits de succession de Magdeleine David, ils lui donnèrent une terre de 10 émines au dextre audit lieu, quartier de La Grand Terre, confrontant terre dudit Gras de deux côtés, chemin venant à La Tour-d'Aigues, le fossé de La Théolière. Ils ne lui ont pas adjugé de droit de légitime sur le bien dudit Georges, son père, et comme la terre est arrentée et garachée, lesdits arbitres ont déclaré que le fermier jouira des guérés en payant la rente à ladite Magdeleine à raison de 3 panaulx de blé annone.
Fait en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Henry Marron, de ce lieu.
[Signé : Claude Mouret, marque de Gras, Vian]

f° 872 :

Quittance pour Jean François et Claude Bouzon contre Laurent Gaudemar

Le 16/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean François et Claude Bouzon, frères, de ce lieu, présents, la somme de 9 livres pour un droit de lods et trézain d'un échange avec M^e^ Hupais, suivant acte chez M^e^ Bernard notaire de ce lieu le 12/10/1603, grâce faite du surplus.
D'où quittance et décharge de Jean Brigas, séquestre de la gagerie prise auxdits Bouzon.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Jean Daulmas, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 873 :

Obligation pour Laurent Gaudemar contre Jean François Bouzon

Le 16/09/1610, a comparu Jean François Bouzon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), présent, la somme de 32 livres et ½ pour une vente de foin, reçu dudit Gaudemar du temps où il était rentier seigneurial de ce lieu, et qu'il promet de payer au 15 août. Sans préjudice audit Bouzon de ce « *qu'il présupoze avoir paié la partie* » à Balthazar Billard ancien exacteur dudit Gaudemar.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Jean Daulmas, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 874 :

Quittance pour M^e^ Antoine Vassal contre Laurent Gaudemar

Le 16/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de M^e^ Antoine Vassal, cordonnier, de ce lieu, présent, la somme de 9 livres 5 sols, grâce faite du surplus, pour des droits de lods et trézain d'acquisitions faites par ledit Vassal, à savoir :
- une collocation faite sur Pierre du Fourt le 23/01/1603 ;
- un achat de François Roux, acte chez feu M^e^ Sauvecane notaire le 11/11/1602 ;
- un échange avec Jean Roux, chez ledit M^e^ Sauvecane le 23/01/1603 ;
- un achat de François Daulmas, chez ledit M^e^ Sauvecane le 29/05/1604 ;
- et finalement un achat d'Honoré Roux, acte chez M^e^ Gueidan notaire le 10/12/1602.

D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Félissian et Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Gaudemar, Anthoine Vassal]

f° 875 :

Quittance pour Pierre Vian, époux de Claudette Ferrier, contre Laurent Gaudemar

Le 17/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu précédemment de Claudette Ferrier, femme de Pierre Vian, de ce lieu, présente, 30 sols pour un droit de lods d'une acquisition faite de Jean Roux, suivant acte chez ce notaire le 03/08/1604, grâce faite du surplus, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de M^e^ Bernard Constans et Nicolas Olivier.
[Signé : Gaudemar]

f° 876 :

Obligation et quittance pour Laurent Gaudemar contre Claude Fournier

Le 17/09/1610, ont comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Claude Fournier de ce lieu, lesquels se sont accordés ainsi : les trois droits de lods et trézain dus par ledit Fournier pour les acquisitions faites, de Catherine Monge de Pertuis (84) acte reçu par M^e^ Antoine Olivier de Pertuis, l'échange fait avec Françoise Isnard acte reçu par M^e^ Hupais notaire le 06/03/1604, et sa part moitié de l'acquisition faite avec Antoine Fournier son frère d'Auphante Ricard acte chez M^e^ Hupais le 11/01/1601, pour la somme de 28 livres 14 sols, grâce faite du surplus. Pour cette somme, ledit Gaudemar a reçu à l'instant 12 livres et pour les 16 livres

14 sols restantes, ledit Gaudemar lui proroge le paiement jusqu'au 15 août. Ledit Gaudemar se réserve le droit de poursuivre ledit Antoine Fournier pour sa moitié de l'acquisition de ladite Auphante Ricard.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Vian, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, N Olivier]
Le 14/09/1611, ledit Gaudemar a confessé avoir été payé par ledit Fournier, d'où quittance.

f° 877 :

Quittance de lods pour Toussaint Sicard contre Laurent Gaudemar

Le 17/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Sicard, marchand, de Marseille (13), absent, Nicolas Olivier, présent, et des deniers dudit Olivier, la somme de 21 livres pour un droit de lods et trézain d'une collocation faite par ledit Sicard sur l'héritage de feu Honoré son père en 1602, grâce faite du surplus d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Rougier et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, Gaudemar]

f° 878 :

Quittance de lods pour Jean et Pierre Félissian, frères, et Jean Jourdan, au nom de Magdeleine Félissian, contre Jean Gaudemar

Le 18/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Jean et Pierre Félissian, frères, cohéritiers pour la moitié avec inventaire de feu Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), et de Jean Jourdan, payant pour Magdeleine Félissian, autre cohéritière pour l'autre moitié dudit feu Pierre, chargé par acte chez M^e^ Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), présents lesdits Jean Félissian et ledit Jourdan, la somme de 26 livres, outre 13 livres et ½ que Balthazar Billard, comme exacteur dudit Gaudemar, avait reçu dudit feu Félissian le 05/10/1606, grâce faite du surplus, et ce pour les droits de lods et trézain des acquisitions suivantes dudit feu Félissian :
- une collocation sur les biens de Pierre Nicolas du 02/10/1602 ;
- une collocation sur les biens de feu Elzias Motton le 20/02/1604 ;
- un achat de Jean Rouet, acte chez M^e^ Augier, le 04/04/1602 ;
- un achat de Pierre Perin dit Champin du 23/05/1602 chez ledit M^e^ Augier ;
- un achat de Pierre Nicolas chez ledit M^e^ Augier du 18/04/1603 ;
- un achat dudit Jean Rouet acte chez ledit Me Augier le 13/05/1603 ;
- un achat de Jean Pellegrin acte chez M^e^ Hupais le 31/01/1603 ;
- un achat de Pierre Nicolas acte chez ledit M^e^ Augier le 11/03/1603 ;
- un achat d'Ambroise Bremond, de Vachères (04), chez ledit M^e^ Augier le 09/11/1602.

D'où quittance de ces droits de lods et des dépens, avec décharge des séquestres de la gagerie prise et la relaxe de cette dernière.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Pierre Roux, de La Motte-d'Aigues.
[Signé : Gaudemar]

f° 880 :

Quittance de lods pour Bernardin Breugne contre Laurent Gaudemar

Le 18/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Bernardin Breugne, de Pertuis (84), présent,

la somme de 7 livres 12 sols, pour le droit de lods et trézain d'une collocation faite sur le bien de François Gabriel le 10/12/1600, grâce faite des dépens et relaxe la gagerie prise par André Plantard.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 881 :

Quittance pour Pierre Baridon, fils de Bernard contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé par Pierre Baridon, fils de Bernard, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de tous les grains que ce dernier lui doit suivant acte chez Me Hupais, notaire de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Bret et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 882 :

Quittance pour Jean Anthoard contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Jean Anthoard, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de tous les grains que ce dernier lui devait, suivant acte chez Me Hupais notaire, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Crous et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 882 :

Quittance pour Daniel Roux, fils de feu Michel, contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir été payé par Daniel Roux, fils de feu Michel, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de tous les grains que ce dernier lui devait, suivant acte chez Me Hupais, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en « *présance que dessus* ».
[Signé : P Agnel]

f° 883 :

Quittance pour Daniel Bertrand contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir été payé précédemment par Daniel Bertrand, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, de tous les grains que ce dernier lui devait, suivant acte chez Me Hupais, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Garcin et David Marque, dudit lieu.
[Signé : P Agnel]

f° 885 :

Quittance générale pour Me Louis Ricard, notaire de Grambois, contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Louis Ricard, notaire royal, et de Benoît Roland, de Grambois (84), ledit Me Ricard présent, la somme de 1246 livres 10 sols pour reste et entier paiement de la moitié et part concernant ledit Agnel du prix de l'arrentement seigneurial des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) durant les années 1605 et 1606, suivant les actes chez ce notaire, chez Me André Jehan et Me Gaspard Hupais, notaires, tant de ce lieu que de Pertuis (84). Cette somme a été reçue des mains de Louis Jourdan pour 268 livres 6 sols, payant comme procureur desdits Me Ricard et Roland, de Jacques Gras 63 livres 15 sols et de Barthélémy Jourdan, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque, 45 livres, soit 377 livres 1 sol. Pour les 869 livres 9 sols, ledit Agnel a reçu des mains et propre argent dudit Me Ricard cette somme, d'où quittance. Cette somme comprend 37 livres 10 sols pour les intérêts au denier seize depuis les termes échus. Et comme ledit Ricard a payé de son propre les 869 livres 9 sols, ledit Agnel lui cède 434 livres 14 sols 6 deniers, soit la moitié, à prendre et recouvrer dudit Roland. D'où quittance, de même pour l'acte concernant 1 charge de blé, fait en sa faveur par ledit Me Ricard chez Me Georges Bernard, notaire de ce lieu, en 1608. Par contre cette quittance ne comprend pas l'acte de cession fait en faveur dudit Agnel par Antoine du Rochel, de Manosque (04) de la somme de 450 livres, à prendre sur ledit Me Ricard, acte chez Me Girardi, notaire de Manosque (04).
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), et Jean Martin, fils de Pierre, de ce lieu.
[Signé : Ricard, P Agnel, Candolle, J Martin]

f° 888 :

Obligation pour Paul Agnel contre Me Louis Ricard, notaire

Le 18/09/1610, a comparu Me Louis Ricard, notaire royal de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand, de Manosque (04), présent, la somme de 127 livres 10 sols dépendant de la quittance qui lui a été accordée ce jour par ledit Agnel chez ce notaire. Ledit Ricard promet de payer ladite somme à la Saint-Michel.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), et Jean Martin, fils de Pierre, de ce lieu.
[Signé : Ricard, P Agnel, Candolle, J Martin]
Le 18/09/1612, acte barré suivant quittance chez Me Magnan, notaire de Manosque (04), le 30/08/1611.

f° 888 :

Cession pour Me Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, contre Jean Richard

Le 18/09/1610, a comparu Jean Richard, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a cédé à Me Antoine Ange, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres, à prendre de Louis Bonaud, de Pertuis (84), sur une plus grande somme qu'il doit audit Richard pour un achat de biens, suivant acte chez Me Antoine Ollivier, notaire royal de Pertuis, en 1610 et pour la paie qu'il doit au 15 octobre prochain. Cette cession est faite contre semblable somme que ledit Richard doit audit Ange suivant leur compte arrêté à l'instant.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de sire Paul Agnel, marchand, de Manosque (04,) et Jean Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : J Richard, Ange, P Agnel]

f° 889 :

Quittance pour Michel Pavin contre Paul Agnel

Le 18/09/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir été entièrement payé par Michel Pavy, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, pour tous les grains que ce dernier lui devait, suivant actes reçus par main publique en qualité de fermier seigneurial de ce lieu, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : P Agnel]

f° 892 :

Cession et compte-final pour Laurent Gaudemar contre le capitaine François Roux

Le 20/09/1610, ont comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), et François Roux, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait leur compte-final tant pour la somme de 69 livres de principal, intérêts et dépens, suivant acte chez Me Bernard, notaire de ce lieu, le 19/11/1605, dont les intérêts et dépens s'élèvent à 17 livres ; que pour 7 livres pour un droit de lods pour des acquisitions faites par ledit Roux de Delphine et Magdeleine Pourret, sœurs, d'Honoré Ginies dudit lieu suivant les actes chez ce notaire le 29/06/1601 et le 11/11/1602, sommes dues audit Gaudemar comme ancien fermier seigneurial de ce lieu, grâce faite du surplus.
Au total, la somme due est de 93 livres 11 sols [d'où viennent ces 11 sols ?]. En déduction de laquelle somme, ledit Gaudemar a reçu 21 livres via Balthazar Billard, son exacteur, et des mains de Melchion Valette, et 3 livres que ledit Billard avait exigé dudit Roux, 9 livres que ledit Gaudemar a reçu de Barthélémy Silvy, dudit lieu, 30 livres payées à l'instant par ledit Roux, qui lui a cédé ladite somme à prendre de Louis Jourdan de ce lieu en déduction de plus d'argent qu'il lui doit pour rente d'une maison suivant acte chez ce notaire. Pour les 30 livres restantes, ledit Gaudemar lui proroge le paiement jusqu'au 15 août, et ledit Roux s'engage à payer à ce terme. Si d'ici là ledit Roux trouve une preuve qu'il a payé les lods, les sommes seront déduites.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Bernard Constans, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, Vian, Constans]

f° 895 :

Obligation pour Daniel Billot contre Michel Bret

Le 20/09/1610, a comparu Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Daniel Billot, de Lourmarin (84), présent, la somme de 20 livres 5 sols, pour l'achat d'une ânesse poil gris, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer, 9 livres d'ici vendredi prochain et le reste au 15 août avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan, cordonnier, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]

f° 904 :

Quittance pour Laurent Vian, fils de Jacques, contre Laurent Gaudemar

Le 23/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu, présent, la somme de 13 livres 19 sols, pour des droits de lods et trézain d'une collocation faite sur les biens de Georges Thurin le

15/12/1603, et pour un achat de Me Jacques Vian par acte reçu chez feu Me Jean Sauvecane de ce lieu le 05/01/1604, grâce faite du surplus. Est inclus dans la somme 6 livres reçues précédemment par Balthazar Billard, ancien exacteur dudit Gaudemar. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Menard, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, L Vian]

f° 905 :

Quittance de lods pour la confrérie Corpus Domini contre Laurent Gaudemar

Le 23/09/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), ancien fermier seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu à l'instant de la confrérie Corpus Domini en l'église de ce lieu, présents François Velixandre et Me Jean Menard, deux des prieurs, savoir la somme de 10 livres 18 sols pour des droits de lods et dépens, grâce faite du surplus, pour une collocation faite sur une maison de Marguerite Laidet le 08/01/1601, une autre collocation sur une terre de Marquet Bouchet le 09/05/1606 « *provenante de la collocation par cy-devant faicte de la ferme dudit Gaudemar* ». D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Vian, fils de Jacques, et Jean Rochel.
[Signé : Gaudemar]

f° 914 :

Sentence arbitrale pour Michel Félissian et son frères contre Georges Thurin

Sur « *la vuidange compromisionnelle* » entre Georges, Michel et Honoré Thurin, père et fils, de La Tour-d'Aigues, demandeurs en paiement du reste de rente d'une bastide et autres prétentions, contre Michel et Jean Félissian, frères, enfants de feu Pierre de ce lieu, défendeurs et demandeurs en dommages et intérêts pour la non-jouissance des pièces de leur arrentement.
Vu l'acte de compromis reçu chez ce notaire le 23/08/1609 ; l'acte de prorogation du compromis du 12/11/1609 ; l'acte d'arrentement de la bastide reçu par Me Bernard, notaire, le 04/11/1604 ; un autre acte d'arrentement passé par lesdits Thurin à feu autre Jean Félissian, reçu par feu Me Sauvecane, notaire, le 14/12/1604 ; la copie de la gagerie faite auxdits Félissian, frères, et audit feu autre Jean, dont Jean Brigas fut député séquestre, signé Courenc, sergent, du 09/08/1607 ; « *dicton* » fait à la requête dudit Jean contre lesdits Thurin du 20/08/1607, signé Sauvecane ; la sommation faite par lesdits Thurin auxdits Félissian du 02/09/1608, signée Bernard ; les exploits de gagerie faits contre lesdits Thurin à la requête de Claude Roche, signés Filholly, sergent, du 01/09/1608 ; la déclaration faite auxdits Thurin par ledit Me Bernard du 22/09/1608 ; les parcelles et prétentions desdits Thurin ; la copie d'inhibitions faites par Honoré et Antoine Chansaud, frères, contre lesdits Félissians « *de ne les troubler à la jouissance d'une terre acquize par eschange de Pierre Le Long qu'estoit desdictz Thurins* » du 16/11/1606, signée Sauvecane ; quittance faite par Barthélémy Icard avec déclaration desdits Thurin par eux faite, pour deux années dudit arrentement en date du 13/10/1606 ; le rapport d'estimation des intérêts de ladite terre évincée et des amendes du 17/09/1607, signé Sauvecane ; copie de la séquestration faite à la requête dudit Roche contre lesdits Thurin entre les mains desdits Félissian, signée Filholy, du 18/08/1608 ; extrait de quittance faite par ledit Roche auxdits Félissian de 2 saumées 1 panaul 6 cosses de conségal reçue par Me Chappuis, notaire de Pertuis (84), du 22/08/1608 ; quittance faite par Me Pons May et Jean Garcin, trésoriers, du 10/12/1608 ; autre quittance faite par Me Pascal Sicard du grenier du 31/05/1608 ; autre quittance d'Antoine Ange des cosses du 18/11/1609 ; trois quittances faites par le commis des lattes du 13/01 et 29/101609 et 14/07/1610, signées Bounaud ; le certificat de l'arpenteur pour raison des terres évincées tant par Pierre Le

Long que Rastoul, de Marseille (13), du 05/06/1610 ; la parcelle desdits Félissian ; après avoir écouté les dires et défenses des parties.
Les arbitres, avec l'avis de Me Pierre Roux, avocat en la cour, ont jugé ainsi.
Pour raison de l'arrentement, lesdits Félissian doivent être condamnés à payer auxdits Thurin, père et fils, 4 panaulx de conségal pour reste de paies échues, d'une valeur de 4 livres 16 sols, « *sauf ausdits Thurin se prouvoir de la rante à luy deue par ledit feu autre Jehan Félissian contre Jehan Brigas séquestre depputté ou autre qu'il appartiendra, ensamble de la porrogation demandée contre ledit Claude Roche ainsy que de raison* ». Sur les 4 livres 16 sols en seront déduites 3 livres 12 sols que lesdits Félissian paieront pour la part desdits Thurin tant aux arbitres qu'à l'avocat.
Fait à La Tour-d'Aigues le 10/09/1610
[Signé : Sauvecane arbitre, F Pazier expert]
Le 25/09/1610, ladite sentence a été lue à Michel Félissian, présent, qui a acquiescé et à Honoré Thurin, qui a dit qu'il allait en avertir son père.
Fait en présence de Bertrand Coussin et Jean Daumas.
[Signé : Coussin]

f° 920 :

Obligation pour François Velixandre contre Michel Félissian

Le 25/09/1610, a comparu Michel Félissian, laboureur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu, présent, 3 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, et pour payer Claude Ginies de La Bastidonne (84) pour une paire de bœufs suivant acte ce notaire du 15/06/1609, présentement barré, et qu'il promet de payer à Pâques, avec hypothèque des deux bœufs poil rouge ainsi que du semé d'1 saumée et ½ qu'il tient à ferme au Valon du Rouge, appartenant à Catherine Velixandre, ainsi que d'autres grains semés dans la métairie, quartier de La Billadoire.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et David Marcou, de ce lieu et de Cabrières-d'Aigues (84).
Le 19/11/1614, acte barré en présence dudit Velixandre, qui fait quittance audit Félissian.
Fait en présence de Me Pons May et Jean Roux.
[Signé : P May]

f° 930 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Daumas, dit Bramachon

Le 29/09/1610, a comparu Jean Daumas, fils de feu François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 26 écus, à 3 livres pièce, pour l'achat de 26 brebis, reçues, à payer pour moitié de ce jour en un an et moitié un an après. Il confesse aussi lui devoir 1 charge d'orge gros qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque dudit bétail et de son croît.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Candolle, P Agnel]

f° 943 :

Liquidation et insolutondation de terre pour Barthélémy Jourdan contre Mathieu Rambaud

Le 01/10/1610, ont comparu Jean Arnoux et Michel Bret, estimateurs modernes de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), commis et députés par acte d'accord chez ce notaire, pour Barthélémy Jourdan et Mathieu Rambaud, dudit lieu, le 17/02/1610. Cet acte dit que si ledit Rambaud ne paie pas ledit Jourdan pour la somme de 13 livres 7 sols au mois d'août

dernier, ledit Jourdan prendra en paiement une terre ou une partie de terre pour ladite somme avec les dépens et loyaux coûts suivant estimation desdits députés. Cependant ledit Jourdan, le 25 août, a sommé ledit Rambaud de payer la dette, lequel a payé pour lui à Me Louis Ange 6 livres 12 sols seulement, restant à payer 6 livres 15 sols de principal et 1 livres 7 sols des dépens, 1 livre 7 sols du lods et trézain et 8 sols pour le notaire, soit au total 9 livres 17 sols.
Les estimateurs, avec François Roman, arpenteur, sont allés dans la terre désignée à l'accord, quartier de Belle-Estoille, qu'ils ont arpenté pour 1 éminade et ont appelé à prendre ladite émine du côté de la terre d'Anne Durand et jardin de celle-ci, de long en long, confrontant le chemin allant au Bois, terre restante audit Rambaud. Cette part est estimée à ladite somme de 9 livres 17 sols et les estimateurs ont planté deux bornes pour séparer la terre.
[Signé : marque dudit Arnoux]

f° 950 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Mouret

Le 02/10/1610, a comparu Sauvaire Mouret, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon, fermiers seigneuriaux dudit lieu et de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), absents, 2 charges de conségal, mesure courante, reçues pour semer audit Peypin-d'Aigues présentement, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Solliers et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 951 :

Prorogation pour Mathieu Furet contre Pierre Bret

Le 02/10/1610, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Furet, dudit lieu, présent, 1 charge de blé et 1 charge de conségal, ainsi que 10 livres et ½ en argent, en déduction de plus de choses que ce dernier lui doit suivant acte chez ce notaire le 29/08/1609, d'où quittance. Pour les 2 charges de conségal restantes dudit acte, ledit Bret lui en proroge le paiement jusqu'à la fin du mois de mai.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Me Claude Gavaudan, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan]

f° 952 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Meynier, fils de Hugues

Le 02/10/1610, a comparu Jean Meynier, fils de feu Hugues, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, dudit lieu, présent, 2 charges de conségal mesure courante, reçues, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Garcin, de ce lieu, et Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues.
[Signé : J Garcin]
Le 05/01/1612, acte barré en présence dudit Bret, qui confesse avoir été payé par ledit Meynier, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Georges Roux et Martin Bandolly.
[Signé : Bandolly]

f° 953 :

Obligation pour Jean Garcin contre Étienne Tamisier

Le 02/10/1610, a comparu Étienne Tamisier, boucher, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 300 livres, pour le reste d'un achat de moutons, reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer moitié au 8 décembre et moitié à la Saint-Antoine suivante.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : L Jourdan, Roman, J Garcin]
Le 14/02/1611, acte barré en présence d'Antoine Garcin, cessionnaire dudit Jean, moyennant 50 écus reçus, ainsi que des sommes suivant une quittance du 12/02/1611 chez ce notaire, d'où quittance globale.
Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Daumas et Elzias Ferland, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 970 :

Sous-arrentement pour François Rey, de Lourmarin, contre Mathieu Rochel

Le 06/10/1610, a comparu François Rey, ménager, de Lourmarin (84), lequel a sous-arrenté à Mathieu Rochel, de Grambois (84), présent, une vigne à Raphineau, de 4 carterades, 5 saumées de terre tout auprès, une terre au Plan, une chènevière au Collombier et une maison à la bourgade [le tout à La Tour-d'Aigues]. Ledit Rey tient tout ceci en arrentement de D^lle^ Claire Reynaud, femme de Jean Feisan, de Marseille (13), et ce pour 4 ans et 4 prises de fruits à partir de ce jour, contre une rente annuelle de 3 charges moitié blé, moitié conségal, et 20 coupes de vin, mesure de ce lieu, ainsi que 9 livres. Le premier paiement aura lieu à la Sainte-Magdeleine prochaine pour le blé et l'argent, et le vin à rai de tine à la Saint-Michel, et ainsi de suite chaque année. Ledit Rochel jouira de la tine de Jean Brigas pour y mettre les raisins de la vigne sans rien payer. Ledit Rochel hypothèque les fruits qui seront pendant auxdites propriétés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Ricard et Joseph Sauvecane, de ce lieu.
[Signé : J Sauvecane]

f° 972 :

Achat pour Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues, contre Pierre Bret dudit lieu

Le 07/10/1610, a comparu Pierre Bret, fils de feu François, ménager, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jacques Gras, ménager, dudit lieu, présent, les pièces suivantes :
- un coin de pré audit lieu, quartier dit des Rousset, de 6 cosses, confrontant jardin de Marionne Baridon, pré de Jacques Gras, Jeanne Barrel, le chemin public ;
- une terre quartier des Prés, d'1 émine et ½, confrontant terre de Jacques Gras en deux endroits, le chemin allant à l'Estagnou, terre de Jeanne Dupuy ;
- un tonneau vinaire étant dans la cave dudit Gras, contenant environ 34 coupes.

La vente est faite pour le prix de 25 livres, que ledit Gras promet de payer au 15 août.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Vincent May et Melchion Valete, cordonnier, de ce lieu.
[Signé : V May]
Le 17/08/1611, ledit Bret a confessé avoir reçu dudit Gras ladite somme, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de M^e^ Antoine Ange et Nicolas Olivier.
[Signé : N Olivier, Ange]

f° 974 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Pierre Ripert

Le 08/10/1610, a comparu Pierre Ripert, fils de feu Jean, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 1 charge et ½ de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et de Daniel Billot, de Lourmarin (84).
[Signé : N Olivier, L Jourdan]
Le 02/02/1616, acte barré en présence dudit Olivier, qui fait quittance audit Ripert.
[Signé : N Olivier]

f° 975 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Daniel Billot

Le 08/10/1610, a comparu Daniel Billot, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de blé annone, reçues pour semer présentement aux terres qu'il tient à ferme de ce notaire, d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Pierre Ripert, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : L Jourdan, N Olivier]
Le 15/09/1611, acte barré en présence dudit Jourdan, qui confesse avoir été payé tant par ledit feu Billot que par Catherine Morel, sa veuve, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de François Rey et Jean Darbon.
[Signé : L Jourdan]

f° 976 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond

Le 09/10/1610, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt pour semer aux terres qu'il tient à ferme de la chapellenie Sainte-Catherinette à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Ginies et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Honnort Ginies]
Le 22/12/1610, ledit Velixandre « *a déclairé n'avoir pas receu les 6 charges bled annone desquelles le quitte*. »
Fait en présence de Bertrand Coussin et Daniel Billot.
[Signé : Honnorat Ginies]

f° 993 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel Chivalier

Le 11/10/1610, a comparu Michel Chivalier, boulanger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 10 livres et ½, reçue en prêt amiable, de laquelle somme Me Claude Gavaudan, présent, en a reçu 8 livres 8 sols, pour reste de plus de somme que ledit Chivalier lui doit, suivant acte chez ce notaire cette année. Il promet de rembourser à Noël avec hypothèque de 2 pourceaux poil noir affectés audit Me Gavaudan dans ledit acte.

Fait et publié en ce lieu, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Garcin, Gavaudan, Vian]
Le 16/10/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé par ledit Chivalier, d'où quittance.
[Signé : Garcin]

f° 997 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude de Nantes en principal, et Raymond Bérard en pleige

Le 12/10/1610, a comparu Claude de Nantes, de Lauris (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 27 livres pour un achat de grains, reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer fin janvier.
Fut présent M^e^ Raymond Bérard, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Ange]
Le 13/05/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit de Nantes.
Fait en ce lieu en présence du capitaine Jean Antoine Plunier et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 1012 :

Obligation pour Antoine Garcin contre le capitaine Bernard Roy

Le 18/10/1610, a comparu le capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, 4 charges de blé annone et 4 charges de conségal, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Jourdan et Mathurin Gellu, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, B Roy]
Le 20/09/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui a confessé avoir été payé par ledit Roux pour ces 8 charges de grain, et ce au prix de 2 bœufs poil blanc et rouge, reçus d'où quittance, ainsi que des dépens, avec décharge d'Antoine Pourchier, séquestre de la gagerie prise audit Roy.
Fait et publié en ce lieu, en présence de François Velixandre et Jean Reynaud.
[Signé : A Garcin, B Roy]

f° 1021 :

Accord pour Daniel Billot contre Barthélémy Icard

Le 19/10/1610, comme Barthélémy Icard, bourgeois, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a baillé en mègerie à Daniel Billot, ménager, de Lourmarin (84), une bastide avec son affar de terres, vignes et jardin pour 6 ans et 5 prises de fruits, suivant acte chez M^e^ Bernard, notaire de ce lieu. Ledit Billot a déjà fait 3 prises et semé pour la 4^e^ les semences fournies par ledit Icard. Ledit Billot a requis ce dernier de reprendre son bien et de s'arranger pour la dernière prise, ce que ledit Icard a accordé.
Ont comparu lesdits Icard et Billot, lesquels ont passé un accord. Ledit Billot cède dès à présent ladite bastide et mègerie bien que le terme ne soit pas échu, ainsi que les semés aux terres. En échange, il obtient la quantité de 3 charges de blé annone, 3 charges de conségal et 12 charges de seigle qui se prendront dans ladite métairie, et que ledit Icard lui expédiera à la récolte prochaine. Les parties se sont partagées le bétail bovin de la mègerie, ledit Icard a eu 4 bœufs jeunes et ledit Billot 2. Pour la plus-value des bœufs et

le « *droict de bestail lanud* » qu'a ledit Icard, il devra payer audit Billot 90 livres, à savoir à François Pourchier 21 livres pour reste de plus d'argent du prix de 2 bœufs suivant acte chez Me Gueidan, notaire de ce lieu, et les 69 livres restantes, ledit Icard les lui paiera le 8 septembre. Ledit Billot jouira de sa part des olives à la prochaine récolte et prendra « *deux peidz de mouches à mielh des mediocres* » [ruches], ainsi que « *jouira d'une table de choux d'icelle mègerie*. » La mègerie des porcs continuera suivant le premier contrat. Ledit Icard devra payer à Antoine Richier, pour ledit Billot, 13 livres et ½ qu'il lui doit encore pour un reste d'achat de bœufs, suivant acte chez ce notaire, et ce en vin, à raison de 18 sols la coupe, en récompense de sa part de vin que ledit Billot a dans la cave et dans les tonneaux dudit Icard. D'où quittance mutuelle.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Martin, fils de Pierre, de ce lieu.
[Signé : Gavaudan, B Iccard, J Martin]
Le 01/10/1612, en présence de Marie Morel, veuve et tutrice des hoirs dudit Billot, et dudit Icard, l'acte a été barré, les parties se faisant quittance des fruits ci-dessus.
Fait en ce lieu en présence de Jean Pallan et Jean Meyran de ce lieu.
[Signé : B Iccard]

f° 1030 :

Quittance pour Isnard et Pierre Brun, frères, contre Paul Agnel

Le 21/10/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a confessé avoir été payé par Isnard et Pierre Brun, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Isnard présent, savoir pour sa part et moitié de l'acte de mègerie et autres choses en dépendant, acte passé par ledit Agnel, Jean Meolhon et Jacques Gondon, anciens fermiers seigneuriaux de ce lieu, reçu chez ce notaire, d'où quittance pour sa part.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Bertrand Coussin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Vian, Coussin]

f° 1033 :

Accord avec obligation pour Paul Agnel contre Jacques Gueidan

Le 22/10/1610, comme Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), a, en 1609, prêté à quelques particuliers de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84) 48 saumées 6 panaulx de conségal et 36 saumées de blé annone sous la caution de Jacques Gueidan, fermier desdits lieux, suivant les actes reçus tant chez ce notaire que chez Me Georges Bernard, notaires de ce lieu, « *bien que lesdits actes soient de plus de quantité* », savoir de Guillaume Nicolas 1 charge de conségal, Pierre Long 2 charges et ½ de conségal, lesquels ils n'ont pas reçu dudit Agnel et qui ont été déduits ici pour le compte dudit Gueidan. Pour tout ceci, ledit Gueidan a payé audit Agnel en grains à la récolte dernière, au prix des rapports de Pertuis (84), le blé à 17 florins la charge et le conségal à 12 florins 8 sols. Il reste à payer 321 livres 12 sols.
A comparu ledit Agnel, lequel a prorogé audit Gueidan ladite somme de 321 livres 12 sols, à payer moitié à Noël et moitié à la fin du mois d'août suivant. Ledit Agnel devra prendre la paie de Noël en huile au prix aux moulins, et 4 jours avant ledit Gueidan devra l'avertir et ledit Gueidan devra engager à ses dépens un homme pour le recevoir. En échange, ledit Agnel cède audit Gueidan tous les droits pour les débiteurs desdits grains.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Pardigon et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Jaques Gaydan, Jehan Louis Le Long]
Le 05/06/1625 Jean Garcin cohéritier pour moitié dudit feu Agnel a confessé avoir reçu sa moitié, après plusieurs paiements effectués tant audit Agnel de son vivant qu'à lui, d'où quittance aux hoirs dudit Gueidan. Fait et publié en ce lieu en présence de Me Antoine Ange et Jean Louis Le Long.

[Signé : J Garcin]

f° 1039 :

Quittance pour David Bret contre Paul Agnel

Le 22/10/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a confessé avoir été payé par David Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, pour tous les grains et l'argent que ce dernier lui devait, suivant des actes chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Archimbaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Vian]

f° 1040 :

Obligation pour Paul Agnel contre Claude Rougon

Le 22/10/1610, a comparu Claude Rougon, ménager, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 30 charges de conségal, 6 charges d'orge et 3 charges d'épeautre, mesure courante, le tout reçu « *pour sa norriture et de sa familhe* », d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de sa part et moitié des grains semés dans la métairie qu'il tient à ferme dudit Agnel.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Mathieu et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Charles Jourdan]

f° 1051 :

Cession pour Antoine Garcin contre François Velixandre

Le 23/10/1610, a comparu François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Garcin, marchand, habitant de ce lieu, présent, la somme de 18 écus, soit 54 livres, à prendre du capitaine Bernard Roy en principal et Jean Louis Roy en pleige, pour reste et entier paiement de 90 livres qu'ils lui doivent, par acte chez ce notaire cette année. Cette cession a été faite contre semblable somme de 18 écus, soit 12 écus et ½ pour reste de principal, dépens et intérêts que ledit Velixandre paie pour Gabriel Michel, de Cadenet (84), qui est présent, le principal dépendant d'un acte d'obligation chez ce notaire en date du 12/12/1609, et les 5 écus et ½ restants ont été reçus à l'instant d'où quittance. Ledit Michel promet de rembourser l'argent dans quinze jours. Si ledit Garcin reçoit l'argent de la cession, il demande que l'acte d'obligation soit barré avec quittance. « *Ledit Garcin consant au relaxement dudit Michel, debtenu aux prisons royaulx de Pertuis où il est debtenu.* »
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, G Michel, Vian, L Jourdan]

f° 1055 :

Quittance pour Antoine Garcin contre Paul Agnel

Le 29/10/1610, a comparu Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Garcin, son neveu, présent, toutes les sommes en argent et grain que ledit Garcin a exigé en qualité de procureur dudit Agnel, suivant les quittances avec le rôle que ledit Garcin a expédié audit Agnel, signé par ce premier. D'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Antoine Laurens, de ce lieu.
[Signé : A Martini, P Agnel, A Garcin]

f° 1056 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Laurens

Le 29/10/1610, a comparu Antoine Laurens, boulanger, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 8 charges de blé annone, reçues en prêt qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Martini et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, A Martini]

f° 1057 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Martin

Le 29/10/1610, a comparu Antoine Martini, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 1 charge de conségal, reçue en prêt qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Chabert et Antoine Garcin, de ce lieu.
[Signé : A Martini, P Agnel]
Le 03/10/1611, acte barré en présence dudit Agnel, qui fait quittance audit Martini.
[Signé : P Agnel]

f° 1060 :

Obligation pour Pierre Bret contre Jean Richard

Le 30/10/1610, a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret, dudit lieu, présent, 1 saumée de blé reçue en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et de François Roman, de ce lieu.
[Signé : J Richard]

f° 1071 :

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier

Le 02/11/1610, a comparu Noël Rougier, laboureur, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 6 charges de conségal, 1 charge d'orge et 2 charges d'avoine, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et Marquet Bérard, de ce lieu. [Signé : P Agnel, Ange]

f° 1072 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon

Le 02/11/1610, a comparu François Darbon, fils d'Étienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 2 charges de conségal, 1 charge d'avoine et 2 charges d'épeautre, mesure courante, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de M^e^ Antoine Ange et Marquet Bérard, de ce lieu.

[Signé : P Agnel, Ange]

f° 1073 :

Quittance avec prorogation pour François Darbon contre Guillaume Nicolas

Le 02/11/1610, a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de Jean Darbon, fils d'Étienne, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal en déduction de 3 que ledit Darbon lui doit, suivant acte chez ce notaire en 1609, d'où quittance. Pour la charge restante, il lui en proroge le paiement jusqu'à la fin du mois de juillet.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Vian]

f° 1082 :

Cession pour Paul Agnel contre Me Jean Guillaume Sauvecane

Le 02/11/1610, a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 60 livres à prendre d'André Besson, de Volx (04), son débiteur, pour reste de principal qu'il doit audit Sauvecane pour la part le concernant, paie à échoir au 09/12/1610, suivant actes reçus par Me Belloni, notaire de Villeneuve (04), et Me Ferraudi, notaire de Manosque (04), et Me Chalvin, de Volx, du 09/12/1598, 06/04/1599 et 02/04/1610. Il s'agit de la part obtenue par ledit Me Sauvecane dans l'acte de partage avec les hoirs de Jaumette Fabre et Antoine Clapier, reçu par Me Claude Martin, notaire de Pertuis (84), le 12/01/1608. Ladite cession a été faite contre semblable somme reçue à l'instant dudit Agnel au prix de grains d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Sauvecane]

f° 1102 :

Obligation pour Me Pascal Sicard contre Pierre Périn

Le 04/11/1610, a comparu Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard, fermier dudit lieu, absent, 1 charge et ½ de blé annone et 1 charge de conségal, mesure courante, le tout reçu pour semer présentement audit lieu, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Roman et Jean Rey, de ce lieu.

f° 1108 :

Quittance pour Pierre Bret, fils de feu Barthélémy, contre autre Pierre Bret, fils de François

Le 06/11/1610, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu d'autre Pierre Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, la somme de 21 livres pour le parfait paiement de ce qu'il lui doit, suivant la sentence arbitrale reçue chez ce notaire en août 1609, somme reçue en compensation de ses salaires, d'où quittance.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 1110 :

Obligation pour Magdeleine Reynaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre Barthélémy Jourdan

Le 06/11/1611, a comparu Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Magdeleine Reynaud, veuve, dudit lieu, absente, 4 charges de blé annone, mesure courante, reçues en prêt pour semer présentement en ses terres, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison de Georges Roux, tenue à ferme par Antoine Reynier, en présence d'Antoine Ange et Louis Jourdan, de La Tour-d'Aigues.
[Signé : L Jourdan]

f° 1111 :

Cession pour Pierre Roman contre Pierre Bret et Jean Bret

Le 06/11/1610, a comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), lequel pour payer 9 livres qu'il doit à Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), suivant un compte fait entre eux suite à la sentence arbitrale reçue chez ce notaire en août 1609, a cédé 9 livres à prendre de Jean Bret, dudit lieu, en déduction des 18 livres 12 sols qu'il lui doit, suivant obligation chez ce notaire du 09/11/1604. Fut présent ledit Jean Bret qui a accepté la cession.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque en présence de M^e^ Louis Jourdan et Georges Roux.

f° 1117 :

Achat de vin pour Antoine Garcin contre Toussaint et Joseph Sauvecane

Le 09/11/1610, ont comparu Toussaint et Joseph Sauvecane, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont vendu à Antoine Garcin, de ce lieu, présent, 40 coupes de vin, se trouvant dans les tonneaux desdits Sauvecane que ledit Garcin prendra durant l'année « *soict en gros ou en demy couppes* ». Les vendeurs promettent que le vin sera bon jusqu'à la mi-Carême prochaine. Ils lui ont aussi vendu 1 quintal d'huile, à expédier durant le mois de mai ou autrement, au choix dudit Garcin, mais après Noël. Le tout pour le prix de 48 livres, somme reçue à l'instant tant en grains qu'en argent, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charles Jourdan et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, J Sauvecane, T Sauvecane]
Le 09/12/1611, acte barré suivant un autre acte reçu ce jour chez ce notaire.

f° 1118 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry

Le 11/11/1610, a comparu François Fabry, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 14 livres 8 sols, pour le prix de grains reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer à Noël.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzéar Vian et Grégoire Richaud, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]
Le 03/03/1611, acte barré en présence dudit Garcin, moyennant l'obligation reçue ce jour chez ce notaire, d'où quittance envers ledit Fabry.
Fait en ce lieu en présence de M^e^ Elzias Olivier et Antoine Reynaud.

[Signé : A Garcin, Olivier]

f° 1132 :

Bail en paiement de bœufs pour Laurent Gaudemar contre Mathieu et Jean Rochel

Le 13/11/1610, ont comparu Mathieu et Jean Rochel, frères, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en paiement de la somme de 45 livres qu'ils doivent à Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), paie échue au 15 août dernier, suivant acte chez ce notaire le 19/09/1609, ont baillé 2 bœufs, l'un poil blanc l'autre blanchard, que lesdits Rochel ont toujours et qu'ils garderont 5 jours seulement puis le rendront. Les bœufs ont été estimés par les parties à 69 livres et pour les 24 livres qui ne sont pas dus audit Gaudemar, ce dernier les leur paiera le jour de la réception des bœufs pour que lesdits Rochel paient à Jean Barthélémy Audric, de Pertuis (84), 12 livres qu'ils lui doivent pour entier paiement du prix desdits bœufs, suivant acte chez M^e^ Mathieu Bernard, notaire de Pertuis, et le reste ira auxdits Rochel.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Garcin et Michel Félissian, de ce lieu.
[Signé : A Garcin, Gaudemar, M Rochel]
Le 19/11/1610, il y a quittance de la somme de 24 livres reçue ce jour chez M^e^ Martin, notaire de Pertuis, en faveur dudit Gaudemar, suivant le billet qui a été montré au notaire.

f° 1138 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude et Salomon Jourdan

Le 15/11/1610, ont comparu Claude et Salomon Jourdan, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 10 livres et ½ qu'ils ont reçu, au prix de grains, d'où quittance, et qu'ils promettent de payer au Carême.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Jean Arnoux.
[Signé : A Garcin]
Le 13/05/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance auxdits Jourdan.
[Signé : A Garcin]

f° 1139 :

Liquidation pour Pierre Bret, fils de François, contre Jean Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 15/11/1610, comme par acte d'accord reçu chez ce notaire le 23/01/1610 entre Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), et Jean Bret, fils de feu Barthélémy, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), par lequel ledit Jean s'est obligé envers ledit Pierre pour la somme de 43 livres 15 sols, à payer au 15 août dernier avec clause que si le paiement n'est pas fait audit terme, il serait permis audit Pierre de prendre sur le bien du débiteur en paiement, avec loyaux coûts, pour les pièces affectées par ledit acte et avec estimation par Jean Arnoulx et Michel Bret dudit lieu, ledit Pierre « *a ses jours passés requis ledit debteur d'accomplir et observer ledit acte, lequel a dict et respondu qu'il n'empeiche le contenu d'icelluy n'ayant moien luy donner argent pour le présant et requis acte* », et les parties ont requis les experts de faire les estimations.
Ont comparu les experts, lesquels sont allés aux pièces hypothéquées :
- un pré quartier de Belle-Estoille, à Saint-Martin-de-la-Brasque, confrontant pré de Pierre Bret fils de feu Barthélémy, pré dudit créancier, terre dotale de Barthélémy Jourdan, arpenté par François Roman et se trouvant de 3 émines au dextre, estimé à 30 livres ;
- puis en une terre quartier des Foussés, audit lieu, confrontant le chemin allant à Pertuis, terre dudit Pierre Bret fils de feu Barthélémy, et terre de Georges Roux, arpentée par ledit Roman et se trouvant être de 2 émines 9 cosses au dextre, estimée à 20 livres 12 sols.

Soit au total 50 livres 12 sols, représentant 43 livres 15 sols de principal, 3 livres de dépens et 7 livres pour le droit de lods. Il reste encore dû audit Bret créancier 3 livres 12 sols.
Fait en présence de Charles Jourdan et Jean Daumas dudit lieu.

f° 1144 :

Mègerie pour Pierre Bret contre Jean Roman, fils de François

Le 15/11/1610, ont comparu Pierre Bret, fils de François, de Peypin-d'Aigues (84), et Jean Roman, fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont fait une mègerie ensemble. Ledit Bret fournira présentement, en deux terres garachées, l'une aux fossés ou Colleton, d'1 saumée, confrontant terre d'autre Jean Roman et chemin de La Tour, et l'autre à La Font de Saint-Martin de 5 émines, confrontant chemin allant à La Bastide-des-Jourdans, et fournira la semence de mescle orge et blé que le dit Roman sèmera. Les factures seront payées en commun et la récolte sera partagée, soit en gerbe, soit en grains net au choix dudit Bret.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin, fils de Pierre, et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : J Martin, J Roman]

f° 1153 :

Obligation pour M^e^ Jean Menc, notaire de Saint-Paul-lès-Durance, contre Michel Nicolas

Le 15/11/1610, a comparu Michel Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Jean Menc, notaire de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, 1 charge d'avoine, reçue en prêt, et semée audit Peypin-d'Aigues, qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Charles Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Charles Jourdan]
Le 14/12/1613, acte barré en présence dudit Menc, qui fait quittance audit Nicolas.
[Signé : Menc]

f° 1160 :

Achat pour Jean Maurisan contre Laurent Rousier, de La Roque-d'Anthéron

Le 16/11/1610, a comparu Laurent Rousier, de La Roque-d'Anthéron (13), lequel a vendu à Jean Morisan, de Peypin-d'Aigues (84), présent, un coin de maison que ledit Rousier a, quartier de Font-Jallouze, à Peypin-d'Aigues, avec son passage, confrontant maison de Jean Roman fils de Marc, maison de Noël Meynier, maison dudit Morisan. La vente est faite pour le prix de 15 livres, reçue à l'instant d'où quittance.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet, de ce lieu, et Louis Boy, de La Roque-d'Anthéron.
[Signé : Anthoine Mallet]

f° 1165 :

Quittance et bail d'un mulet pour Laurent Gaudemar contre Michel Long

Le 17/11/1610, comme Michel Long, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a été débiteur de Laurent Gaudemar et ses frères, marchands, de Manosque (04), tant en leur propres noms que comme anciens fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu, d'une part d'1 charge de blé annone et 1 charge de conségal, par acte chez feu M^e^ Jean Sauvecane, notaire de ce lieu, le 18/12/1603, et d'autre grains prêtés audit Long suivant le livre de raison desdits

Gaudemar, ainsi qu'un droit de lods et trézain qu'il doit pour une acquisition d'Elzias Olivier, acte chez ledit Jean Sauvecane le 16/04/1602. Le compte a été arrêté entre les parties, avec les déductions des paiements déjà faits, tant en travail que pour 6 livres payées à Billard procureur desdits Gaudemar, et autres en diverses fois, et ledit Long se trouve débiteur d'encore 42 livres.
A comparu ledit Long, qui en paiement de ladite somme ainsi que de 12 livres reçues ces jours passés dudit Gaudemar, présent, il lui a baillé un mulet poil bouchard avec son bât, reçu d'où quittance du tout, incluant le lods dont ledit Gaudemar a fait grâce d'un tiers.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Gaudemar, Jehan Louis Le Long]

f° 1167 :

Mègerie pour Jeanne Gouirand, veuve, contre Pierre Périn

Le 17/11/1610, a comparu Jeanne Gouirand, veuve de Pierre Félissian, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a baillé en mègerie à Pierre Périn, de Peypin-d'Aigues (84), présent, 24 bêtes à laines et 2 chèvres, bétail reçu, et ce pour 5 ans à partir de la Saint-Michel passée.
Lorsque des bêtes seront vendues, l'argent servira à l'achat de brebis qui seront ajoutées au troupeau. Lors de la tonte, chacun en paiera la moitié et recevra la moitié de la laine. En cas de décès dans le troupeau, chacun y entrera à moitié, sauf si ledit Périn est responsable, dans le cas il en répondra et devra avertir ladite Gouirand et apporter les enseignes dans les trois jours. Pour chaque brebis à lait, ledit Périn fournira annuellement une ½ livre de fromage, « *les trois abourtes pour deux* », et pour chaque chèvre 3 livres et ½, moitié à la Saint-Jean-Baptiste, moitié à la Saint-Michel. À la fin, le bétail et son croît se partagera, ledit Périn fera les parts, et ladite Gouirand choisira la sienne. De plus, ledit Périn confesse devoir à ladite Gouirand 12 panaulx de conségal et 3 livres en argent, le tout reçu ces jours passés et qui a été payé au capitaine Étienne Pascal, créancier dudit Périn, ce qu'il promet de rendre à ladite Gouirand au 15 août. Il hypothèque sa part de la mègerie, ainsi qu'une ânesse poil gris que ledit Pascal avait fait prendre en gagerie.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Roman, fils de Marc, et de Barthélémy Gouirand, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : J Roman]
Le 19/08/1615, ladite Gouirand a reçu dudit Périn les 2 chèvres.

f° 1175 :

Cession pour Paul Agnel contre Jean Chabert

Le 19/11/1610, a comparu M^e^ Jean Chabert, maçon, de Manosque (04), lequel a cédé à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque, présent, la somme de 18 écus à 3 livres pièce, à prendre de [blanc dans l'acte] son rentier, pour rente et paie à échoir à la Saint-Sauveur prochaine, suivant acte chez M^e^ Magnan notaire de Manosque ; de plus il lui a cédé 15 livres 5 sols à prendre de François Megi, maçon, de Manosque, qu'il lui doit, suivant acte chez M^e^ Reynaudi, notaire de Manosque, paie à échoir à la Saint-Jean-Baptiste prochaine. Ces cessions sont faites contre semblable somme de 23 écus 5 sols reçue par ledit Chabert au prix de grains dudit Agnel, d'où quittance.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pierre Silvestre, de Peypin-d'Aigues (84), et Mathurin Gellu.
[Signé : P Agnel, Jehan Chabert]

f° 1176 :

Obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Bernard Roy et Mathurin Gellu

Le 19/11/1610, a comparu Mathurin Gellu, de Grambois (84), tant pour lui que comme procureur du capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant procuration chez M^e^ Rigaudi, notaire de Moustiers (04), le 15/11/1610, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, 5 charges de blé annone, reçues en prêt, pour semer à la métairie dudit Roy, tenue en mègerie par ledit Gellu, quartier de Fontbonne, et qu'il promet de rendre à Pâques. Ledit Gellu lui devait déjà 60 livres suivant obligation, a hypothéqué les semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Mallet et Jean Pierre Silvestre, de ce lieu.
[Signé : P Agnel, Anthoine Mallet]
Le 28/02/1611, ledit Agnel a déclaré audit Roy qu'il n'a expédié audit Gellu que 2 charges 3 panaulx de blé et 1 charge d'avoine, que ledit Roy a répondu lui payer pour ledit Gellus.
[Signé : B Roy, P Agnel]

f° 1183 :

Quittance portant cession pour Jean Garcin contre Antoine Garcin

Le 20/11/1610, a comparu Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Antoine Garcin, son frère, marchand, de ce lieu, présent, d'une part 50 écus soit 150 livres, à prendre d'Étienne Tamisier, boucher, de Cucuron (84), qu'il lui doit par acte chez ce notaire cette année, à échoir fin janvier, et a aussi cédé la somme de 61 livres 10 sols 6 deniers, à prendre sur Jean Pourchier, de ce lieu, qu'il lui doit, suivant acte chez ce notaire cette année. Ces cessions sont faites en paiement de 450 livres que ledit Jean doit audit Antoine, suivant acte d'accord chez ce notaire en avril 1610, d'où quittance du total suite à d'autres quittances, paiements, fournitures d'aliments et autres, suivant leur compte arrêté à l'instant. Pour les 150 livres que ledit Jean doit audit Antoine par ledit acte d'accord, dont la paie est à échoir au Carême, ledit Antoine quitte son frère moyennant la susdite cession de 150 livres. D'où quittance réciproque.
Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et le capitaine Jean Antoine Plunier, de Saint-Martin-de-Castillon (84).
[Signé : Vian, J Garcin, A Garcin, Plunier]

f° 1190 :

Procuration pour la communauté de Peypin-d'Aigues

Le 21/11/1610, à Peypin-d'Aigues (84), au-devant de la maison de Claude Moret, pardevant M^e^ Jacques Silvestre, baile, fut convoqué le conseil de la communauté dudit lieu à la requête et présence de Barthélémy Mouret et Jean Meynier, fils de feu Hugues, consuls modernes, où furent présents ledit Claude Mouret, Pierre Bret, Jean Roman, fils de Marc, Jacques Nicolas, Elzias Silvestre, Abraham Gruet, Jean Richard, Jacques Olivier, Georges Roux, Noël Meynier, Mathieu Furet, Jean Meynier, fils de François, Philippe Mouret, François Mouret, Jean Morisan, Mathieu Olivier, Pierre Périn, Barthélémy Mouret, fils d'Antoine, Angelin Ricard, Sauvaire Mouret, Jacques Gras, Antoine Rambert, Jacques Gruet, Jean Pierre Silvestre, Daniel Furet, Angelin Ricard, Grégoire Andrieu, Bertrand Suerle, Michel Pellat et Pierre Meilheuret, tous dudit lieu, représentant l'entier conseil de ladite communauté, lesquels ont nommé pour procureurs lesdits consuls, Claude Mouret et Pierre Bret, présents, ou trois d'entre eux pour, au nom de la communauté, aller à Aix-en-Provence (13) là où ce sera nécessaire et emprunter 350 écus ou 400, plus ou moins, valant 1200 livres, soit en dette à « *jour* », soit en achat de pension annuelle et perpétuelle mais rachetable et au denier seize.
Cet emprunt servira à payer les hoirs de feu Honoré Michaelis, d'Aix-en-Provence, pour les sommes qui lui sont dues suivant le compte qui sera fait.

Fait et publié audit lieu, en présence de Jean Reynaud, de La Tour-d'Aigues, et Jean Brunet, de Pertuis (84).
[Signé : Jacqu Silvestre, Elzias Silvestre, Claude Mouret, D Furet, J Roman, J Richard]

f° 1195 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Salomon Jourdan

Le 22/11/1610, a comparu Salomon Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, 2 quintaux d'huile, vendus au prix de 16 livres, la somme ayant été payée par ledit Garcin et ledit Jourdan promet d'expédier l'huile au 15 janvier, « *estant logé dans une pille* ».
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Orcière et Jean Arnoux, dudit lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 1196 :

Obligation pour M^e^ Jean Menc, notaire, contre Monet Roman

Le 23/11/1610, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Jean Menc, notaire de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, 1 grosse charge d'avoine, reçue et semée à Saint-Martin-de-la-Brasque, qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et François Roman, dudit Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Vian]

f° 1197 :

Obligation pour M^e^ Jean Menc, notaire, contre François Roman

Le 23/11/1610, a comparu François Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Jean Menc, notaire de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, 2 grosses charges d'avoine, reçues et semées audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Michel Rodde, de ce lieu.
[Signé : Roman, Vian]

f° 1199 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Rey, de Lourmarin

Le 24/11/1610, a comparu François Rey, de Lourmarin (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 13 livres et ½, pour l'achat d'un poulain poil gris, reçu d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Antoine Boyer, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]
Le 01/02/1611, acte barré en présence des parties, attendu que l'âne dont il est question a été saisi audit Rey en vertu d'un précaire à la requête de Michel Pezet pour dettes de Jean Roux, d'où quittance dudit Garcin audit Rey moyennant 9 sols de dépens reçus à l'instant.
[Signé : A Garcin]

f° 1201 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Barthélémy Jourdan

Le 24/11/1610, a comparu Barthélémy Jourdan, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 6 charges de conségal, reçues en prêt, qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et Jacques Gueidan, de ce lieu.
[Signé : Ange, L Jourdan]
Le 20/09/1612, acte barré en présence dudit Louis Jourdan, qui confesse avoir été payé par ledit Barthélémy Jourdan, d'où quittance.
[Signé : L Jourdan]

f° 1202 :

Procuration pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 24/11/1610, à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la maison de Georges Roux, fut convoqué le conseil de la communauté dudit lieu par-devant Me Pierre Roman, baile, à la requête et présence de François Roman, consul moderne, où furent présents Jean Arnoulx, Jean Roman, fils de François, Mathieu Roman, Michel Bret, Jean Mallan, Barthélémy Jourdan, Pierre Barthélémy, Jean Estève, Jacques Serre, Jean Bret et Pierre Bret, tous dudit lieu, lesquels ont nommé pour procureurs au nom de la communauté ledit consul et Jean Arnoulx, pour emprunter soit en grains soit en argent jusqu'à 65 écus, pour payer Paul Agnel, créancier de la communauté pour 55 écus de principal et les intérêts et dépenses faites contre ladite communauté.
Fait et publié audit lieu, en présence de Me Antoine Ange, de La Tour-d'Aigues, et Antoine Reynier, domicilié à Saint-Martin-de-la-Brasque.
[Signé : Roman, Ange]

f° 1206 :

Obligation pour Me Jean Menc, notaire, contre Pierre Roman et Pierre Bret

Le 25/11/1610, a comparu Pierre Roman, baile, et Pierre Bret, dit Jaumillon, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jean Menc, notaire royal de Saint-Paul-lès-Durance (13), absent, 3 grosses charges d'avoine mesure courante, reçues en prêt, et ensemencées audit Saint-Martin-de-la-Brasque, et qu'ils promettent de rendre à Pâques, avec hypothèque des semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : Vian, L Jourdan]

f° 1221 :

Obligation pour Jean Rey, couturier, contre Toussaint Meit

Le 04/12/1610, a comparu Toussaint Meit, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Rey, couturier, de Lourmarin (84), absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Antoine Andrieu, de ce lieu.
[Signé : Toussan Met]
Le 10/09/1611, acte barré en présence dudit Rey, qui fait quittance audit Meit.
Fait en présence de François Velixandre et Jean Thurin.

f° 1221 :

Quittance de lods pour Jean Reynaud contre le sire Laurent Gaudemar

Le 04/12/1610, a comparu Laurent Gaudemar, marchand, de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu de Jean Reynaud, dudit lieu, absent, et des mains de Marguerite Richier, sa femme, présente, la somme de 10 livres et ½ en déduction du lods de deux collocations faites par Catherine Reynaud sur les biens de Jean Aillaud, en date du 11/08/1600 et du 24/09/1602, étant ledit Reynaud possesseur d'une maison et chènevière désignés auxdites collocations, d'où quittance et cession d'actions pour le recouvrement et remboursement de ladite somme contre ladite Reynaud sans préjudice audit Gaudemar de la poursuivre pour le reste du lods qui lui est dû.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Michel Félissian de ce lieu.
[Signé : Gaudemar]

f° 1224 :

Obligation pour M^e^ Pascal Sicard contre Jacques Nicolas

Le 04/12/1610, a comparu Jacques Nicolas, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à M^e^ Pascal Sicard, fermier seigneurial dudit lieu, absent, 1 charge et ½ de blé annone, reçue en prêt amiable, et qu'il promet de rendre à Pâques, avec hypothèque de ses semés.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Pierre Long, de ce lieu.
[Signé : J Nicollas]

f° 1224 :

Obligation pour Pierre Long, de La Motte-d'Aigues, contre Jaume Blanc, de La Tour-d'Aigues

Le 04/12/1610, a comparu Jaume Blanc, de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Long, de La Motte-d'Aigues (84), absent, 4 florins pour toute facture d'un guéret, qu'il promet de payer à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de David Marcou et Jean Jourdan.

f° 1225 :

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman

Le 06/12/1610, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 12 livres qu'il doit à Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84), présent, somme que ce dernier a payé pour lui aux fermiers des lattes, il lui a cédé les fruits et usufruits d'un pré et coin de terre limitrophes, quartier de Font-Jalloux, d'1 séteirée et ½ avec un petit coin de pré tout près, confrontant pré de Noël Meynier et de Marguerite Pavie, et ce pour 2 ans à partir de Notre-Dame de février prochain. Ledit Roman devra payer les tailles et censes durant ces deux années.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de M^e^ Louis Jourdan et Barthélémy Mouret, dudit lieu.
[Signé : L Jourdan]

f° 1239 :

Obligation pour Jean Honoré Constans contre Michel Félissian

Le 09/12/1610, a comparu Michel Félissian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans, de ce lieu, présent, 2 charges de conségal, reçues en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Me Antoine Ange, de ce lieu.
[Signé : JH Constans, Barthelemy]
Le 18/11/1611, acte barré en présence dudit Constans, qui fait quittance audit Félissian.
Fait en présence de Jean Reynaud et François Velixandre.
[Signé : JH Constans]

f° 1244 :

Obligation pour Henry Darbon contre Barthélémy Gouirand en principal, et Pierre Long en pleige

Le 10/12/1610, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Henry Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 2 charges de conségal, reçues en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Pierre Long, dudit La Motte-d'Aigues, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : H Darbon, Coussin]

f° 1271 :

Achat pour Jean Jourdan et ses frères contre Marquet Nicolas

Le 21/12/1610, a comparu Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a vendu à Jean Jourdan et ses frères, enfants de feu Guilhen, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, une terre de 10 émines au dextre à Cabrières-d'Aigues, quartier dit Vausede, confrontant terre des acheteurs, terre de Jean Orcel et le fossé du quartier.
La vente est faite pour le prix de [blanc dans l'acte] livres. Le vendeur a reçu la somme pour en payer le lods de l'acquisition faite par ledit Nicolas et ses frères ces jours passés, suivant acte chez Me Charles Augier, notaire de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire [inachevé]

f° 1276 :

Cession pour François Velixandre contre Daniel Billot

Le 22/12/1610, a comparu Daniel Billot, de Lourmarin (84), lequel a cédé à Me François Velixandre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 69 livres, à prendre de Barthélémy Icard, de ce lieu, qu'il doit audit Billot, suivant acte reçu chez ce notaire le 19/10/1610, dont le terme sera au 08/09/1611. Cette cession est faite contre semblable somme de 69 livres que ledit Billot a reçu tant au prix de grains qu'en argent, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin, de ce lieu, et Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Coussin]
Le 05/09/1611, ladite cession a été intimée audit Icard, présent, lequel a dit « *que ledit Bilhot luy doibt 2 escus du pris d'ung pourceau et 3 panaulx de blé du fournaige de la dernière année, et pour le surplus accepte ladite cession*. »
D'où acte fait en ce lieu, en présence d'Hugues Combe et Barthélémy Silve, de ce lieu.
[Signé : B Iccard]

f° 1277 :

Sous-arrentement pour Pierre Beymond contre Daniel Billot

Le 28/12/1610, a comparu Pierre Beymond, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a sous-arrenté à Daniel Billot, ménager de Lourmarin (84), présent, toutes les terres de la chapellenie Sainte-Catherinette au lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), pour 4 ans et 3 prises de fruits, à partir de la Toussaint 1609, pour une rente annuelle de 9 charges de blé annone mesure courante, qu'il devra faire porter à ses dépens à Aix-en-Provence (13) et les expédier à messire François Damien, chanoine en l'église Saint-Sauveur de ladite ville, prieur dudit prieuré, à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la prochaine. La dernière année ledit Billot devra laisser la moitié du labourage vide. Il devra expédier chaque année audit Beymond une ½ charge de blé annone audit terme, et ce en plus de ladite rente. Comme ledit Beymond a garaché lesdites terres, ledit Billot devra lui payer la somme de 75 livres au 15 août, mais ne paiera que lorsque ledit Beymond aura payé Michel Solliers de 4 charges de blé, et François Velixandre pour 4 charges de conségal, dont ledit Billot est pleige.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jean Louis Le Long, de ce lieu.
[Signé : Coussin, Jehan Louis Le Long]
[En marge : Le 08/10/1611 acte barré suivant un autre acte reçu ce jour chez ce notaire]

f° 1287 :

Obligation pour Jean Pelat, de Cabrières-d'Aigues, contre Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues

Le 28/12/1610, a comparu Mathieu Furet, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Pellat, de Cabrières-d'Aigues (84), absent, 2 charges et ½ de blé annone et 2 charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt, et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Darbon, de ce lieu.
[Signé : Vian]

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/212
Louis Sauvecane

1611

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1611

f° 12 :

Achat pour Jacques Gras contre Monet Roman

Le 03/01/1611, a comparu Monet Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel pour payer la somme de 19 livres et ½ qu'il doit à Jacques Gras, de Peypin-d'Aigues (84), comme trésorier moderne dudit lieu, présent, pour la taille de l'année dernière de la cote des biens d'Isabeau Meynier, il lui a baillé en insolutondation une terre de 3 émines à Peypin-d'Aigues, quartier de Font-Jallouze, confrontant terre de Noël Meynier, la draie allant à La Font, terre dudit Gras et terre de Jean Roman, fils de Marc.
Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Jean Reynaud, de ce lieu.
[Signé : Vian]

f° 15 :

Promesse pour le capitaine Étienne Pascal contre Jean et Pierre Mallan

f° 34 :

Arrentement pour Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues, contre Daniel Billot

f° 39 :

Quittance pour Jean Rouet de La Motte-d'Aigues contre les fermiers seigneuriaux

f° 53 :

Obligation servant de quittance et cession pour Jean François Bouzon contre Jean Garcin

f° 55 :

Promesse pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Michel Pellat

f° 68 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Mathieu Furet

f° 74 :

Obligation pour François Velixandre contre Jean Mallan et Georges Roux

f° 76 :

Obligation pour Me Jean Menc, notaire, contre Daniel Billot

f° 96 :

Obligation portant cession pour Me Louis Jourdan contre David Marcou

f° 102 :

Quittance pour David Marcou, tuteur des hoirs de Jean Marcou, contre Me Louis Jourdan

f° 122 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Michel et Pierre Nicolas, frères

f° 137 :

Quittance générale pour Jean Orcel et Jacques Roman contre Geneviève Rome, de Serre

f° 140 :

Quittance pour Étienne Tamisier contre Jean Garcin

f° 144 :

Achat pour Pierre Perin contre Me Louis Ricard, notaire, et Benoît Roland

f° 152 :

Obligation pour Paul Agnel contre Noël Rougier

Le 19/02/1611, a comparu Noël Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), présent, la somme de 65 écus soit 195 livres, pour l'achat de 2 mulets, l'un poil noir et l'autre roux, reçus avec leurs bâts, d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux paies égales, la première le 15/08/1612 et l'autre le 15/08/1613. D'autre part, il confesse devoir audit Agnel 3 charges de conségal, 1 grosse charge d'avoine et 1 charge d'orge prin, le tout reçu en prêt et qu'il promet de rendre aux fêtes de mai, avec hypothèque des mulets.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : P Agnel, Vian]

f° 155 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Daumas

f° 155 :

Obligation pour Paul Agnel contre François Darbon

f° 176 :

Obligation pour Me Jean Menc, notaire, contre Jean Roman, fils de François, en principal, et Guilhen Andrieu en pleige

f° 182 :

Obligation pour Me Pons May contre Barthélémy Jourdan

f° 183 :

Achat de bois pour Paul Agnel contre le capitaine Étienne Pascal

f° 185 :

Achat de fruits pour Pierre Bret contre Monet Roman

f° 188 :

Cession pour Guidon Mombrion contre Antoine Garcin

f° 193 :

Obligation pour Marguerite Sauvecane, veuve, contre Michel Bret

f° 194 :

Obligation pour Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues, contre M^e^ Louis Ange, praticien

f° 195 :

Quittance de lods pour Jean Jourdan et ses frères contre les anciens fermiers de La Tour-d'Aigues

f° 205 :

Arrentement pour M^e^ Louis Ange contre Pierre Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque

f° 209 :

Échange pour Pierre Bret contre Pierre Périn

f° 215 :

Cession avec obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Etienne Pascal

f° 220 :

Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just

f° 222 :

Quittance pour Brunet et Mary Roux contre Pierre Périn

f° 223 :

Achat pour Jean Jourdan et ses frères, de Cabrières-d'Aigues, contre André Eyriès, maréchal, dudit lieu

f° 227 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Fabry

f° 229 :

Obligation pour Magdeleine Reynaud contre Michel Pellat

f° 230 :

Mègerie de bastide portant compte-final pour Laurent Gaudemar contre Michel Félissian et ses frères

f° 238 :

Achat pour Jean et Pierre Guérin, frères, contre Jean Anthoard, fils de Louis

f° 240 :

Compromis entre Pierre Roman et Toussaint Sauvecane et ses frères

f° 253 :

Obligation pour Pierre Bret contre Michel Nicolas

f° 257 :

Reconnaissance de dot pour Marguerite Gouirand, femme de Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues contre ce dernier

Le 10/03/1611, a comparu Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), comme mari de Marguerite Gouirand, dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu de sa femme, présente, la somme de 114 livres 12 sols, tant pour la constitution que pour les donations faites à ladite Gouirand par Philippe Ribière, Jaume Gouirand, Nicolas Gouirand et Jean Gouirand, dans leur contrat de mariage chez feu M^e^ Jean Pellati, notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), le 05/08/1571, comprenant le prix des meubles, ustensiles de maison et bétail dudit contrat, le tout estimé par des amis communs. Le tout reçu quelques temps après le mariage sans que l'époux en ait fait quittance.
Il fait désormais quittance et reconnaissance avec hypothèque des pièces suivantes :
- une tine de chêne tenant environ 30 saumées, pléchée de 4 pleiches, avec 2 tonneaux de même bois, pléchés, l'un de 30 coupes et l'autre de 40 coupes, se trouvant dans la cave de la maison de l'épouse, et la tine dans un sellier quartier de Chantemerle ;
- une vigne quartier dit Au Collet allant au moulin, à La Motte-d'Aigues, de 3 hommes, confrontant 3 hommes de vigne de ladite Gouirand, vigne et verger des Bouchard, la draie et le terroir de Saint-Martin-de-la-Brasque ;
- un coin de pré et jardin, le tout de 3 émines, quartier du Moullas, confrontant pré de Guiot Orcel, pré de Louis Roux, pré de Magdeleine Brunet et le chemin public.
Et pour assurance pour ladite Gouirand de 18 livres d'augment données par ledit Nicolas, il lui affecte une terre, En Bernarde, de 3 émines, confrontant terre de ladite Gouirand, jardin des hoirs de Jaume Jourdan et les maisons de ville. L'époux ne pourra ni vendre, ni aliéner lesdites propriétés.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Pierre Mairetet, de ce lieu.
[Signé : Mairetet, Coussin]

f° 260 :

Obligation pour M^e^ Pons May contre David et Pierre Bret, frères

f° 264 :

Quittance pour Jean Garcin contre D^lle^ Delphine Devoulx, veuve

f° 279 :

Obligation pour Jacques Nicollet, fermier seigneurial, contre Barthélémy Gouirand

f° 286 :

Accord avec cession pour Paul Agnel, bourgeois, contre M^e^ Balthazar Gueidan, notaire

f° 290 :

Cession pour Laurent Gaudemar, marchand, contre Jean Ibert

f° 297 :

Obligation pour Jacques Consolin et Sébastien Franc contre Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues

f° 303 :

Quittance pour Paul Agnel contre messieurs les prêtres

f° 305 :

Quittance portant cession pour Paul Agnel contre Jacques Nicollet, bourgeois de Sisteron, et M^e^ Balthazar Gueidan, notaire

f° 310 :

Obligation pour Paul Agnel contre Antoine Pardigon

f° 317 :

Obligation pour Pierre Barthélémy contre Georges Roux

f° 329 :

Rétrocession pour Antoine Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

f° 338 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre la communauté de La Motte-d'Aigues

Le 11/04/1611, ont comparu Barthélémy Gouirand, Étienne Roux, consuls, Pierre Long et Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Nicolas Olivier,

de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres, soit 8 écus, reçue et employée à l'acquisition d'une dette payée ce jour à Mathieu Hupais, suivant quittance chez ce notaire, et qu'ils promettent de rembourser au 15 août. Les consuls sont tenus d'inscrire ladite somme à l'état de cette présente année « *sans manquement* ».
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Martin Philip et Barthélémy Gueidan, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, B Goirand, M Phelip]

f° 347 :

Quittance pour Jean Pourchier contre Antoine Garcin, cession de Jean

Le 12/04/1611, a comparu Antoine Garcin, cessionnaire de Jean Garcin, son frère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, suivant acte chez ce notaire le 20/11/1610, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 61 livres et ½ suivant ladite cession pour entier paiement du prix d'un pré acquis par ledit Pourchier dudit Jean suivant acte chez ce notaire le 09/04/1610, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Antoine Pourchier, de ce lieu.
[Signé : Coussin, A Garcin]

f° 358 :

Intimation de cession pour Paul Agnel contre Michel Gilly, bourgeois, d'Avignon

f° 364 :

Mariage entre Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues, et Magdeleine Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 14/04/1611, contrat de mariage entre Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), fils de feu Jean et de vivante Marie Pascal, dudit lieu, et Magdeleine Roman, fille de François et de feue Angeline Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). L'époux est assisté de sa mère ; l'épouse de son père.
Le père de l'épouse lui assigne en dot la somme de 300 livres comprenant 75 livres pour les droits de légitime de l'épouse sur les biens de sa mère, liquidés avec Pierre Roman, son frère et héritier de ladite Angeline, présent, et ce en la même qualité qu'Anne Roman, femme de Pierre Magnan, suivant acte chez ce notaire. En déduction des 300 livres, ledit François Roman a cédé à sa fille les propriétés suivantes :
- une vigne à La Motte-d'Aigues, quartier de Toussargues, de 9 hommes 200 souches, confrontant vigne d'Elzias Motton, vigne de Pierre et Daniel Nicolas, vigne de Vinson Motton et vigne de Beatris Pellade ;
- une terre à Saint-Martin-de-la-Brasque, quartier dit des Martelles, d'une ½ saumée, confrontant terre et pré d'Anne Durand et pré de Mathieu Roman ;
- un coin de vigne audit quartier, confrontant vigne des hoirs de Barthélémy Bret et terre d'Anne Durand ;
- une aire avec un coin de cazal limitrophe, quartier de Belle-Estoille, confrontant maison d'André Meynard, maison de Barthélémy Gouirand ou Anne Durand, avec l'aire de Barthélémy Jourdan.
Ces propriétés seront estimées par des amis communs, à savoir Jean Jourdan et Jean Roman, fils de Marc, qui pourront prendre un tiers si besoin et feront un rapport chez ce notaire.
Fut présent ledit Pierre Roman qui a promis de payer à sa dite sœur ladite somme de 75 livres en trois paies égales, la première le jour du mariage, la deuxième un an après et la dernière encore un an après.

Pour le reste de la dot, le père de l'épouse la paiera par paies annuelles de 30 livres dont la première aura lieu de ce jour en 5 ans puis d'an en an. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap fin de boutique pour le jour du mariage de la couleur qu'elle voudra aux communs dépens des parties. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres.
Furent présents :
- ledit Jean Jourdan, Jean et Pierre Estalliard, qui ont donné chacun à l'épouse 1 panau de blé ;
- Jean Roman, fils de Marc 12 sols ;
- Daniel Magnan 1 panau de blé.
À payer à la récolte prochaine pour tous, sauf lesdits Jourdan et Roman qui ont payé à l'instant.
- Rebecca de La Porte, femme dudit François Roman qui a donné à l'épouse 4 linceuls, 1 bassaque, 1 traversier, 1 touaille, le tout à prendre dans six mois.
- Anne Roman, sœur de l'épouse, qui lui a donné une cane de toile de maison.
- Jeanne Durand qui a donné une cane de toile de maison.
- Marie Jourdan qui a donné une cane de toile de maison.
- Isnard Jourdan et Jean Laurent Silvestre, qui ont donné 1 panau de blé chacun.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans la maison d'habitation dudit Roman, en présence de Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), et Jacques Nicolas, dudit lieu.
[Signé : Roman, J Richard, J Nicollas]
Isnard Jourdan, Jean Estalliard, Daniel Magnan ont payé chacun ce qu'ils ont promis.
Rapport d'estimation :
Le 29/12/1616, rapport a été fait par Jean Jourdan et Jean Roman, fils de Marc, députés par ledit mariage, et ont pris pour expert Jean Estève maçon, en présence de Marquet Nicolas et Pierre Roman, et ont procédé à l'estimation des propriétés données en dot lors du mariage. La vigne à La Motte-d'Aigues, quartier de Toussages, de 2 hommes 88 souches a été estimée à 66 livres ; la terre de 3 émines 3 cosses, quartier de Martelly, audit lieu, a été estimée à 19 livres et ½ ; le coin de vigne disrupte de 20 canes, audit quartier, a été estimé à 36 sols ; le bâtiment « *basti de terre* » de 6 canes de « *plassaige* » et 6 canes de murailles a été estimé à 16 livres 4 sols ; et l'aire a été estimée à 7 livres et ½. Soit au total 37 écus faisant 111 livres. Il reste dû à l'épouse 38 écus de capital pour sa dot. Lesdits Marquet et Roman ont pris chacun 32 sols.
[Signé : J Roman, marque dudit Jourdan]

f° 370 :

Obligation pour Jean Jourdan et ses frères, de Cabrières-d'Aigues, contre Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud en principaux, et Daniel Pavin en pleige

f° 379 :

Obligation pour Jacques Monier contre Pierre et Jean Malan, frères

f° 380 :

Obligation pour Jacques Monier contre Jean Malan

f° 389 :

Obligation pour Isaac Bouchard contre D^lle^ Delphine Devoulx et Antoine Guion

f° 396 :

Quittance pour Jean Crespin contre Guilhen Andrieu

f° 408 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Pierre Bret

f° 409 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Ginies

f° 413 :

Quittance pour M^e^ Jean Chabert contre Antoine Garcin

f° 414 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Daniel Billot

f° 418 :

Prix-fait pour le capitaine Étienne Pascal contre Barthélémy Félissian et David Baridon

f° 421 :

Achat pour Jean Garcin contre Toussaint Chateminois

f° 423 :

Achat pour Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues, contre Bertrand Coussin

f° 431 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Daniel Pavin en principal, et Claude Ravel en pleige

f° 442 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Honoré Thurin en principal, et Noël Rougier

Le 03/05/1611, ont comparu Honoré Thurin en principal et Noël Rougier en pleige, lesquels ont confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu, présent, 9 livres au prix tant de grains que d'argent, et qu'ils promettent de payer à la Sainte-Magdeleine. Ledit Thurin

hypothèque au profit dudit Rougier, la rente que ce dernier lui doit pour une terre à la récolte prochaine.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian et Jean Reynaud.
[Signé : Vian, H Turin, A Garcin]
Le 16/10/1611, acte barré en présence dudit Garcin, qui confesse avoir été payé par ledit Thurin, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence d'Antoine Laurens et Jean Archimbaud, de ce lieu.
[Signé : A Garcin]

f° 443 :

Quittance pour Jean Garcin contre les fermiers seigneuriaux

f° 459 :

Obligation pour Jean Rey contre Guillaume Nicolas, fils de Jaume

f° 463 :

Obligation pour Balthazar Ferrier contre Pierre Roman et Michel Félissian

f° 471 :

Hypothèque pour Joseph Juste et Jean Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

f° 472 :

Quittance pour le capitaine Étienne Pascal contre Jean Mallan, Daniel Pavin et autres

f° 473 :

Obligation pour M^e^ Claude Darbon contre Guillaume Nicolas

f° 488 :

Quittance pour Jacques Cavallier contre Pierre Roman

f° 495 :

Obligation pour M^e^ Pons May contre Jean Meynier, fils de François

f° 505 :

Quittance pour Étienne Ferrat contre Paul Agnel

f° 506 :

Cession pour Paul Agnel contre Jacques Consolin

f° 507 :

Procuration pour Jean Ramasse, de Lourmarin

f° 508 :

Liquidation de droit de légitime avec la quittance au bas, pour Jean et Pierre Guérin, frères, et reconnaissance de dot pour Marie et Jeanne Guérin, sœurs, contre Pierre Fabry, Jean et Noël ses enfants, de Cabrières-d'Aigues

Le 26/05/1611, comme aux contrats de mariages passés entre Jean et Noël Fabry, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), enfants de Pierre, avec Marie et Jeanne Guérin, sœurs, filles de feu Bernard, chez M^e^ Charles Augier, notaire dudit lieu, cette année, par lesquels lesdites sœurs, avec la présence de Jean et Pierre Guérin, leurs frères, se sont constituées en dot tous leurs droits, quelques jours après les parties ont remis la liquidation desdits droits à M^e^ Mathieu Durand et Jacques Baridon, ménagers, dudit lieu. Ils ont transmis les parcelles des biens dudit feu Guérin ainsi que l'inventaire fait par ce notaire le 18/08/1608. La liquidation a été faite en plusieurs jours avec estimation du droit de légitime desdites sœurs à raison du douzain suivant le nombre de quatre [enfants].
Ont comparu lesdits Jean et Pierre Guérin, frères, d'une part, et Pierre, Jean et Noël Fabry, père et fils, ledit Pierre légitime administrateur de ses dits enfants, présents comme maris desdites sœurs Guérin, assistés desdits Durand et Baridon, experts. Ils ont déclaré avoir procédé à la liquidation du droit de légitime.
Concernant l'estimation des immeubles :
- une terre à La Roche de l'Estang, confrontant terre de David Rey, de 7 émines 6 cosses, estimée à 12 livres ;
- une vigne quartier de Saint-Laurent, confrontant vigne de Jean Orcière, de 2 hommes 280 souches, estimée à 33 livres ;
- une vigne audit quartier, confrontant vigne de Guilhen Jourdan et le fossé, de 470 souches, estimée à 12 livres ;
- une vigne Dernier Casteau, confrontant le fossé, de 5 hommes, estimée à 45 livres ;
- une vigne audit quartier, confrontant du levant le chemin, d'1 homme 175 souches, estimée à 9 livres ;
- une vigne à La Rougetière, confrontant vigne des hoirs de Louison Roux, de 5 hommes 360 souches, estimée à 84 livres ;
- une vigne au Clot, confrontant vigne de Jean Roux, de 3 hommes 73 souches, estimée à 24 livres 12 sols ;
- une terre à La Combe, confrontant terre de Guilhen Jourdan, de 3 émines 5 « *souls* » [cosses] estimée à 60 livres ;
- une terre au Noyer des Pellats, confrontant chènevière de Françoise Franchesquin, de 2 cosses et ½, estimée à 4 livres et ½ ;
- une terre au Clot, confrontant terre de Pierre Arnoulx, de 2 émines 6 cosses et ½, estimée à 36 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant vigne des hoirs de Léonard Pascal, d'1 saumée 11 cosses, estimée à 30 livres 12 sols ;
- une terre à La Maire, confrontant terre de Brunet Roux, d'1 saumée 1 émine, estimée à 7 livres 4 sols ;
- une terre aux Hières, confrontant terre de Claude Anthoard, d'1 émine 4 cosses, estimée à 21 livres ;
- une terre au Pré Neuf, confrontant le chemin, estimée 75 livres [superficie non précisée] ;

- une terre aux Molières, confrontant terre de Pierre Arnoulx, de 2 émines 5 cosses, estimée à 15 livres 12 sols ;
- une terre audit quartier, confrontant du levant terre de Pierre Arnoulx, d'1 saumée 4 émines, estimée à 36 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant du levant le chemin, de 2 émines 2 cosses, estimée à 7 livres 4 sols ;
- une terre à Entraigues, confrontant terre de Pierre Jourdan, d'1 saumée 2 cosses, estimée à 21 livres 12 sols ;
- une terre à Las Liomieres, confrontant du levant terre de Jaumet Ripert, d'1 saumée 2 émines 4 cosses, estimée à 30 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant du levant terre de Jean Orcière, d'1 émine 1 cosse, estimée à 3 livres ;
- une terre à l'Esqueirade, confrontant terre de François Magnan, de 7 émines 9 cosses, estimée à 69 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant du levant terre des hoirs de Bastien Ripert, de 4 émines 1 cosse, estimée à 12 livres ;
- une terre et jonquier à La Peire Plantade, confrontant du levant terre de Claude Pellous, contenant au total 2 saumées 4 émines 6 cosses, estimée à 60 livres ;
- un pré à La Grand Combe, confrontant pré de Roman, d'1 émine 4 cosses, estimé à 9 livres 12 sols ;
- un pré à La Rougettière, confrontant du levant pré de Jeanne Panye, de 5 cosses et ½, estimé à 6 livres ;
- une terre et pré audit quartier, confrontant terre des hoirs d'Isnard Jourdan, le tout de 3 émines 9 cosses, estimé à 27 livres ;
- un pré au Clot, confrontant le chemin, d'1 émine ¼, estimé à 19 livres 16 sols ;
- un pré et terre à La Vegière, confrontant terre de Mathieu Bret, de 13 saumées 2 émines 4 cosses et le pré de 2 soucheirades 5 émines 3 cosses, estimé le tout à 486 livres ;
- un pré audit quartier, confrontant terre des hoirs de Marie Bret, d'1 seteirée 5 émines, estimé à 60 livres ;
- un pré audit quartier, confrontant terre de Jaume Ripert, d'1 seteirée 8 cosses, estimé à 48 livres 12 sols ;
- un pré audit quartier, confrontant terre de François Roche, de 5 cosses, estimé à 36 sols ;
- un pré au Clot, confrontant pré de Jacques Baridon, de 2 émines, estimé à 30 livres ;
- un pré audit quartier, confrontant pré de Claude Anthoard, d'1 émine, estimé à 15 livres ;
- un pré audit quartier, confrontant pré des hoirs de M^e^ Mathieu Morel, de 11 cosses, estimé à 9 livres ;
- un pré audit quartier, confrontant pré des hoirs de François Durand, de 5 cosses et ½, estimé à 7 livres 4 sols ;
- un pré à Roubrairs [incertain], confrontant terre de Louis Rey, de 2 émines 1 cosse, estimé à 26 livres 8 sols ;
- un pré audit quartier, confrontant pré de Jacques Baridon, de 2 émines 11 cosses, estimé à 27 livres ;
- un pré à Collombe, confrontant terre de Pierre Allaise, d'1 émine 4 cosses, estimé à 16 livres 16 sols ;
- une terre et pré à La Grand Combe, confrontant pré de Pierre Ripert, de 4 émines, estimé à 7 livres 4 sols ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de François Roche, d'1 saumée 4 cosses, estimée à 18 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Magdeleine Anthoard, d'1 saumée 4 émines, estimée à 24 livres ;
- une terre au Vinier, confrontant terre de Pierre Reymond, de 6 émines 8 cosses, estimée à 7 livres 4 sols ;
- une terre à La Vegière, confrontant le fossé, de 6 émines, estimée à 18 livres ;
- une terre à Guipres, confrontant le fossé, de 2 saumées 8 cosses, estimée à 18 livres ;
- une terre à Vinie,r confrontant le fossé, de 2 saumées 3 émines 8 cosses, estimée à 51 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant le fossé, de 5 émines, estimée à 7 livres 4 sols ;

- une terre à Las Pinedes, confrontant le fossé, d'1 saumée 7 émines 10 cosses, estimée à 26 livres 8 sols ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Jaumet Ripert et Daniel Jauvent, d'1 saumée 4 cosses, estimée à 18 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant terre des hoirs de Marquet Ripert, de 2 saumées 5 émines, estimée à 24 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant terre de Georges Jehan, d'1 saumée 2 émines 3 cosses, estimée à 13 livres 13 sols ;
- une terre au Lebron à Chantabric, confrontant terre des hoirs de Pierre Pascal, d'1 saumée, estimée à 4 livres 16 sols ;
- une terre audit Lebron, confrontant terre de Pasquette Ripert, d'1 saumée 4 émines, estimée à 6 livres ;
- une terre au quartier d'Entraigues, confrontant terre de Jean Roux, de 2 saumées 2 émines 1 cosse, estimée à 33 livres 12 sols ;
- une terre à La Grand Combe, confrontant pré dudit feu Guérin, de 2 saumées 3 émines, estimée à 42 livres ;
- une terre au Grand Vallat, confrontant terre de Véran Pascal, de 2 émines, estimée à 2 livres 8 sols ;
- une chènevière en Ville, confrontant du levant chènevière de Jean Roux, d'1 cosse ¼, estimé à 3 livres 12 sols ;
- un jardin en Ville, confrontant du levant jardin d'Antoinette Anthoard, de 3 cosses, estimé à 9 livres ;
- une chènevière en Ville, confrontant du levant chènevière de Jean Anthoard, d'1 cosse ¼, estimé à 3 livres 12 sols ;
- un jardin au Nouguier des Pellats, confrontant chènevière de Magdeleine Anthoart, de 4 cosses, estimé à 12 livres ;
- un jardin en Ville, confrontant du levant le fossé, de ¾ de cosse, estimé à 1 livre 16 sols ;
- une terre à La Maire, confrontant terre de Pierre Arnoulx et de Françoise Panie, d'1 saumée 7 émines 11 cosses, estimée à 14 livres 8 sols ;
- une terre et pré à La Rougettière, confrontant terre des hoirs de Pierre Ripert, d'au total 1 émine 8 cosses, estimé à 15 livres ;
- une vigne à La Combe, confrontant le chemin, d'1 homme 72 souches, estimé à 12 livres.

Ils sont allés voir tous les bâtiments dudit feu Guérin qu'ils ont fait visiter par des maîtres maçons qu'ils ont estimé à 150 livres.

Il y a aussi :

- une terre à La Vegière, confrontant terre de Jean Aude, d'1 saumée 7 émines, estimée à 18 livres ;
- une terre audit quartier, confrontant terre dudit feu Guérin à deux parts, d'1 saumée 4 émines, estimée à 27 livres ;
- un jonquier à La Vigière garni de saules, confrontant terre des hoirs de Louise Jourdan, estimé à 30 livres ;
- un jardin aux Hières, confrontant lesdites aires et terre de Guillaume Anthoard, de 5 cosses, estimé à 9 livres 12 sols.

Finalement, ont été estimées toutes les maisons dudit feu Guérin qui ont été estimées à 330 livres 13 sols. A aussi été estimé le bétail bovin de l'inventaire à 102 livres 6 sols, et le bétail « *asein* » [ânes et chevaux ?] à 42 livres ; une trentaine de bêtes à laine estimée à 60 livres ; 13 chèvres à 31 livres et ½ ; 5 tonneaux à vin pléchés estimés à 36 livres ; 4 pourceaux à 18 livres ; les foins à 33 livres ; les blés désignés dans l'inventaire à 211 livres 4 sols ; les menus meubles de l'inventaire à 90 livres ; 5 charges 4 panaulx de conségal à 32 livres 8 sols ; 2 charges d'orge à 9 livres 12 sols ; 2 charges d'avoine à 9 livres 12 sols ; le vin provenant desdites vignes l'année du décès à 36 livres ; un peu d'amandes à 3 livres ; l'huile à 13 livres 12 sols.

Les héritiers ont déclaré qu'il est dû à l'héritage une pension annuelle et perpétuelle de 42 sols par deux particuliers de Cucuron « *le nom et surnom desquels n'ont sceu nommés* ».

Au total, les sommes de l'héritage se montent à 2797 livres 4 sols. Il faut déduire 120 livres que les héritiers doivent payer à Isnard Jourdan, leur beau-frère, pour la dot

constituée par ledit feu Bernard à feue Marguerite Guérin leur sœur dans son contrat de mariage, ladite Marguerite ayant laissé des enfants dudit mariage.
Les experts ont déclaré qu'il y a une vigne à Cucuron qui appartient à Marie Rouette, veuve dudit feu Guérin, mère des héritiers, laquelle n'est pas comprise dans la présente liquidation. Il sera déduit de la part des filles le prix des meubles reçus par ledit Noël Allaisse de ses beaux-frères, soit 42 livres.
Pour lesdites Marie et Jeanne Guérin, concernant leur droit de légitime à raison du douzain suivant le nombre de quatre, elles doivent percevoir chacune 235 livres 18 sols et ½, soit à deux 471 livres 17 sols. Si des biens sont évincés par voie de justice à l'héritage des frères, les filles devront rendre une partie suivant la valeur énoncée ci-dessus. Si ladite Rouet, leur mère, demande la restitution de sa dot, de même. Si de nouveaux éléments concernant l'héritage se font jour, les filles y participeront, soit que l'hoirie doive de l'argent, soit qu'elle en reçoive. Les filles paieront un tiers, à elles deux, des vacations pour cet acte, et les frères les deux tiers.
Lesdits frères, Jean et Pierre, ont offert auxdits Pierre et Noël Fabry, père et fils, ladite somme de 471 livres 17 sols et comme ils ont les liquidités, ils ont payé la somme audit Pierre, reçue à l'instant des mains dudit Jean Guérin, d'où quittance et reconnaissance au profit desdites filles, absentes.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit Fabry, en présence de Me Balthazar Gueidan, notaire royal de La Tour-d'Aigues, et Jean Pascal, dudit Cabrières-d'Aigues.
[Signé : M Durand, Jaques Baridon]

f° 523 :

Quittance et reconnaissance de dot pour Jean Orcière et Jeanne, sa fille, contre Jean Guérin

Le 26/05/1611, a comparu Jean Guérin, époux de Jeanne Orcière, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel audit nom a confessé avoir reçu de Jean Orcière, son beau-père, ménager, dudit lieu, présent, d'une part la somme de 172 livres 10 sols soit 57 écus et ½, en déduction de la dot constituée par ledit Jean à sa fille dans leur contrat de mariage reçu chez ce notaire en avril 1610, pour les paie à échoir, et d'autre part, il confesse avoir reçu de Claire Jourdan, sa belle-mère, présente, 25 cannes de toile de maison qu'elle avait promis à sa fille audit contrat. La somme en argent a été employée à payer le droit de légitime à Marie et Jeanne Guérin, ses sœurs, suivant quittance chez ce notaire ce jour. D'où reconnaissance de l'argent et de la toile au profit de sa femme, absente.
Ledit Orcière devra payer à Jean Thaus, de Cucuron (84), la somme de 90 livres, que ledit Guérin lui doit sous la caution dudit Orcière, suivant acte chez Me Arnaud, notaire de Cucuron, cette année.
Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison dudit Orcière, en présence de Jacques Baridon et Mathieu Durand, de ce lieu.
[Signé : M Durand, Jaques Baridon]

f° 530 :

Compromis entre Me Pons May et Jean Garcin

f° 534 :

Obligation pour Antoine Garcin contre François Roman et Michel Bret

f° 535 :

Mariage entre Daniel Roux de La Motte-d'Aigues et Jaumette Vernet, de Bayons

Le 29/05/1611, contrat de mariage entre Daniel Roux, de La Motte-d'Aigues (84), fils des feus Michel et Antoinette Orcel, dudit lieu, et Jaumette Vernet, fille de feu Guilhen et de vivante Melchionne Boyer, de Bayons (04). L'épouse est assistée par sa mère et par Honoré Vernet, son frère.
La mère de l'épouse assigne en dot à sa fille la somme de 100 livres 10 sols, pour tous droits paternels et maternels payable ainsi : 9 livres à l'instant, reçues d'où quittance et reconnaissance, et le reste par paies annuelles de 12 livres dont la première aura lieu à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite d'an en an.
Fut présente Jaumette Boyer, tante de l'épouse, qui a donné 19 livres et ½, à prendre sur Louise Michel, dudit lieu, suivant une cédule écrite et signée par M^e^ Jean Gilly, notaire de Pertuis (84), le 01/01/1599.
La mère de l'épouse lui donne une caisse de bois blanc fermant à clé avec une bassaque, 2 linceuls, 8 livres de chenevé et une toile, le tout estimé à 9 livres correspondant à ce qui a été reçu et reconnu ci-dessus.
Fut présent Guilhen Andrieu qui a donné à l'épouse 2 panaulx de blé annone, à la récolte prochaine.
Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de cordeillat de boutique pour le jour du mariage, aux communs des parties. Les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans la maison d'habitation de Jean Brigas, en présence d'Honoré Thurin, de ce lieu, et Pierre Sallenc, de Cabrières-d'Aigues (84).
[Signé : Pierre Sallen, H Thurin]
[En marge : le 17/09/1611 il y a hypothèque chez ce notaire
Il y a reconnaissance de 210 livres le 01/05/1613 chez ce notaire]

f° 539 :

Obligation pour M^e^ Claude Darbon contre Noël Meynier

f° 543 :

Obligation pour M^e^ Martin Philip contre François Roman et Pierre Roman

f° 544 :

Achat de fruits pour Pierre Rambert contre Pierre Périn

f° 548 :

Obligation pour M^e^ Pons May contre Daniel Billot

f° 565 :

Cession pour Antoine Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

f° 574 :

Obligation pour Jean Rey contre Barthélémy Gouirand et Claude Ravel

f° 574 :

Obligation pour Jean Rey contre Claude Ravel

f° 576 :

Obligation pour Balthazar Ferrier contre François et Pierre Roman

f° 577 :

Obligation pour Balthazar Ferrier contre Michel Félissian

f° 587 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jaume Drac, boucher

f° 590 :

Déclaration pour M^e^ Elzias Olivier contre M^e^ Antoine Nicolas et ses frères

f° 598 :

Obligation pour M^e^ Martin Philip contre Pierre Bret en principal, et M^e^ Louis Ange en pleige

f° 599 :

Obligation pour Martin Philip contre Michel Nicolas

f° 600 :

Obligation pour Martin Philip contre François Roman

f° 600bis :

Sous-arrentement pour Antoine Pourchier contre Jean Garcin

f° 603 :

Obligation pour Nicolas Darbon contre Pierre Roman

Le 02/07/1611, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Darbon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 10 livres et ½ en prêt amiable, qu'il promet de rendre au 15 août.

Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Vespier et Jean Daumas, de ce lieu.

f° 605 :

Obligation pour Magdeleine Imbert contre Pierre Roman

f° 628 :

Cession pour M^e^ Claude Gavaudan contre Pierre Roman

f° 635 :

Procureur avec sommation pour Jean Orcière, de Cabrières-d'Aigues, contre Michel Bret

f° 647 :

Quittance réciproque pour Jean Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

f° 648 :

Obligation pour le capitaine Étienne Pascal contre Jean Garcin

f° 653 :

Achat de fruits d'une maison pour Jean Garcin contre M^e^ Claude Darbon

Le 28/07/1611, a comparu M^e^ Claude Darbon, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), lequel a vendu à Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, les fruits et usufruits d'une maison neuve que ledit Darbon a en ce lieu, quartier de La Placette, se réservant la cave dessous, confrontant maison vieille restante audit M^e^ Darbon, maison de Bertrand Coussin, et ce pour 3 ans à partir de ce jour pour les greniers et le reste à partir de la Saint-Michel prochaine. Ledit Garcin pourra mettre dans ladite cave 4 bouttes sans rien payer durant ledit temps.
La vente est faite pour le prix de 100 livres, dont ledit Darbon a reçu 70 livres tant en argent qu'en compensation du parfait paiement des tailles qu'il doit pour les années 1608 et 1609, que pour le paiement de Barbery, marchand, de Pertuis (84), pour « *10 canes moings 2 pans cadis* », et les 30 livres restantes, ledit Garcin promet de les payer dans huit jours. Ledit Garcin consent à relaxer ledit Darbon de la gagerie faite précédemment contre lui. Ladite maison sera franche audit Garcin de tailles et censes pour les 3 années. Si dans ledit temps ledit Darbon veut vendre la maison, ledit Garcin ne pourra demander aucun dommage ni intérêt mais recevra seulement le juste prix suivant le temps qu'il lui resterait avec des intérêts au denier seize durant le temps de non-jouissance. Ledit Darbon « *sera tenu fère bouger les portes et endroictz venantz de ladite maison à celle dudit mestre Darbon* ».
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Philippe Estève, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, C Darbon, Vian]
Le 05/09/1611, ledit M^e^ Darbon a confessé avoir reçu dudit Garcin les 30 livres restantes, d'où quittance.
Fait en ce lieu en présence de Melchion Valete et Jean Reynaud.

[Signé : C Darbon]

f° 659 :

Prorogation de compromis pour M^e^ Pons May et Jean Garcin

f° 662 :

Obligation pour Jean Garcin contre Antoine Laurens

f° 664 :

Quittance pour Daniel Billot contre Marguerite Madon

f° 665 :

Obligation pour Marguerite Madon contre Daniel Billot

f° 675 :

Procuration pour Michel Beymond

f° 682 :

Obligation pour Jean Roman, fils de Marc, contre Barthélémy Mouret

f° 687 :

Quittance pour les hoirs de Siméon Rigaud contre Jean Garcin

f° 689 :

Quittance pour Monet Roman contre Pierre Bret

f° 701 :

Promesse pour M^e^ Martin Philip contre Jean Pierre Mallan, Daniel Pavin, Étienne Roux et Jean Bouchard

f° 706 :

Quittance pour Noël Allais contre les fermiers seigneuriaux

f° 712 :

Compromis entre Toussaint et Joseph Sauvecane, d’une part, et Pierre Roman

f° 714 :

Procuration pour David Baridon, de Cabrières-d'Aigues

f° 729 :

Achat pour Me Louis Ange contre Pierre Périn

f° 757 :

Rémission d'arrentement pour Michel Bret contre Jean Arnoulx

f° 761 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Charles Germain

f° 764 :

Testament de Daniel Billot, de Lourmarin

Le 02/09/1611, testament de Daniel Billot, de Lourmarin (84), résidant à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), dans la métairie de ce notaire, dans son lit, malade.
Il souhaite être inhumé dans le cimetière Saint-Blaise de Saint-Martin-de-la-Brasque, ou à celui de La Motte-d'Aigues (84), suivant la forme et l'usage de ceux de la religion protestante.
Il lègue à Catherine Morel, sa femme « *se resouvenant des bons et agréables services qu'il a heu tant à sa santé que infirmmité* » de sa part, « *se confiant toutellement à elle, et sa preudhomi* », la nomme tutrice et administratrice de ses enfants et filles, tant ceux de son premier mariage que de celui-ci. Elle devra faire la description de ses biens devant ce notaire en la présence de François Rey, de Lourmarin, et Jean Pallon, de La Motte-d'Aigues. Ladite Catherine régira et administrera ledit bien jusqu'à ce que ses enfants aient 20 ans.
Il nomme pour héritiers universels Louis et Marguerite Billot, ses enfants et de feue Marie Michel, d'Apt (84), et François, Laurence, Anne, Marie et Jean Billot ses autres enfants et de ladite Morel, tous sept à parts égales. Si l'un deux meurt sans enfant légitime, il leur substitue les autres à parts égales.
Il nomme pour gadiateurs lesdits François Rey et Pallon.
Fait et publié à Saint-Martin-de-la-Brasque, dans ladite métairie, quartier de Rourabeau, en présence de Joseph Aubion, Pierre Mallan, Jean Pallon, Jean Mallan, Marquet Motton, Jacques Isnard et Barthélémy Jourdan, dudit lieu.

f° 769 :

Quittance pour Jean Garcin contre Raymond Savournin, de Cadenet

f° 770 :

Achat pour Jeanne Bonardel, femme d'André Meynard, de Saint-Martin-de-la-Brasque, contre la communauté dudit lieu

f° 772 :

Insolutondation pour Me Louis Ange contre Jean et Jacques Roman, frères

f° 780 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Bret, dit Jaumillon

f° 784 :

Quittance pour les hoirs de Daniel Billot contre Barthélémy Icard

f° 804 :

Accord et rémission d'arrentement pour Marguerite Madon contre les hoirs de Daniel Billot

f° 806 :

Quittance portant cession pour les hoirs de Daniel Billot contre Me Claude Gavaudan

f° 807 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Jean Garcin

Le 10/09/1611, a comparu Jean Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu, présent, la somme de 150 livres reçue en prêt amiable, qu'il promet de rendre dans huit jours.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange et de Jean Reynaud de ce lieu.
[Signé : N Olivier, J Garcin, Ange]
Le 09/12/1611 acte barré en présence dudit Olivier qui confesse avoir été payé des mains d'Antoine Garcin, chargé par ledit Jean du paiement, suivant acte chez ce notaire, d'où quittance.
Fait en ce lieu, en présence de Jean Archimbaud et Toussaint Sauvecane, de ce lieu.
[Signé : N Olivier, T Sauvecane]

f° 811 :

Testament de Louis Ripert, ménager, de Cabrières-d'Aigues

Le 12/09/1611, testament de Louis Ripert, ménager, de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Michel et Magdeleine Bret, dans son lit, malade.
Il souhaite être inhumé dans l'église Saint-Jean-de-Robians à Cabrières-d'Aigues, dans les rites de la religion protestante.
Il lègue « *pour l'honneur de Dieu* » aux pauvres de ce lieu une charge de blé annone à convertir en pain et à distribuer par ses gadiateurs le jour de son enterrement.
Il lègue à Marguerite Jourdan, sa femme « *pour les bons et agréables services qu'il heu d'elle tant à sa santé que infirmitté et espère recepvoir à l'advenir* » une pension annuelle de 3 charges de blé annone, 15 coupes de vin, 18 livres, chaque année à la récolte, et en plus une robe et un aubergeon de drap de maison tous les 2 ans, une chausse et une paire de souliers tous les ans.
Il lègue à Jean Ripert, son petit-fils, fils de feu Daniel et de Magdeleine Luc, la somme de 1200 livres à lui payer quand il aura 25 ans, soit en argent, soit en biens suivant estimation par des experts, et jusque-là il sera nourri, entretenu et habillé à l'égal de ses héritiers, à charge qu'il s'emploie au travail et négoce de sa maison. Si ledit Jean se marie, avec

l'autorisation de Jean et Mathieu, enfants du testateurs et oncles dudit Jean, ses héritiers devront lui payer ledit legs. S'il meurt en bas âge ou sans enfant légitime, il lui substitue ses deux fils héritiers à parts égales.
Il nomme pour héritiers universels lesdits Jean et Mathieu Ripert, ses fils, à parts égales. Si l'un meurt sans enfant légitime il lui substitue le survivant. Et « d'aultant que ledit Mathieu Rippert son fils fait longtemps qu'il est debtenu d'une grand malledie, ledit testateur a ordonné que en cas que vienne a mourir de ladite malledie advant ledit testateur a legué a la postume et ventre de Suzanne Reyne sa femme a presant ensaincte sçavoir s'il elle s'acouche d'une filhe la somme de 600 livres paiables à la consumation de son mariage par paies annuelles de 60 livres, et jusques alhors elle sera norrie et entretenue en sa maison à l'esgal de sa familhe, et s'il est ung masle ledit testateur luy a legué la somme de 1200 livres qu'est samblable somme et à l'esgal de son fellezain cy-dessus, paiable en la mesme paiche et quallité d'icelluy leguat dudit Jehan fellezain. » Si ledit posthume meurt sans enfant légitime, il transfère ce legs à son fils et héritier Jean.
Il nomme pour gadiateurs Jean Roux, dit Fabry, et Pierre Reymond, de ce lieu.
Fait et publié audit Cabrières-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de Jean Jourdan, fils de Guillaume, Jean Orcière, Jean Bret, Pierre Magnan, Pierre Sallen, Isaac Bouchard et Jean Orcel, de Cabrières-d'Aigues, et Antoine Bourreau, de Cucuron (84).
[Signé : J Orcel, Pyerre Sallen, J Bret]

f° 818 :

Quittance générale portant cession pour Jean Garcin contre Antoine Garcin

f° 819 :

Rémission pour Antoine Garcin contre Jean, son frère

f° 833 :

Quittance pour François Rey contre Antoine Garcin

f° 836 :

Compromis entre Magdeleine Roman, femme de Jean Ginoux, d'une part et M^e^ Louis Ange, Jean et Jacques Roman

f° 843 :

Obligation pour Jean Garcin contre Jaume Drac

f° 847 :

Obligation pour Catherine Morel, veuve, contre Jean Gaillard
Le 26/09/1611, a comparu Jean Gaillard, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Catherine Morel, veuve de Daniel Billot, de Lourmarin (84), présente, la somme de 28 livres et ½ pour l'achat d'une vache poil blanc avec un veau, le tout reçu, et qu'il promet de payer de ce jour en un an, avec hypothèque du bétail.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et M^e^ Vincent May, de ce lieu.
[Signé : Vian, V May]

Le 12/11/1612, acte barré en présence de ladite Morel, qui confesse avoir été payée par ledit Gaillard, d'où quittance.
Fait en présence de Joseph Emin et Bertrand Coussin de ce lieu.
[Signé : Emin]

f° 849 :

Quittance portant cession pour Pierre Roman, fils de feu Bernard, de Cabrières-d'Aigues, contre David Baridon et Me Louis Jourdan

f° 855 :

Obligation pour Guillaume Sicard contre Barthélémy Jourdan

f° 860 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Daniel Pavin, Jaumet Barthélémy et Louise Rambaud

f° 861 :

Déclaration pour Me Claude Gavaudan contre Pierre Roman

f° 863 :

Cession pour Me Louis Jourdan contre Georges Roux

f° 865 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Noël Meynier

f° 866 :

Émancipation pour Pierre et Jean Bret, frères, de Saint-Martin-de-la-Brasque

Le 27/09/1611, Michel Bret, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), a eu en légitime mariage de Catherine Pavie, de La Motte-d'Aigues (84), Pierre et Jean Bret, frères, ses enfants légitimes, qui se sont mariés tous deux « *et mal aisémant peuvent demeurer ensamblement attandu que y a trois autres petitz enfentz masles et une filhe* », et lesdits frères veulent être émancipés.
A comparu ledit Michel Bret, lequel assisté de Me Pascal Sicard, lieutenant de baile, Me Claude Gavaudan et Jean Martin, consuls modernes, a émancipé ses dits deux enfants, présents « *ayant le chappeau en main en signe d'hobéissance paternelle* », et leur remet tous leurs acquêts et conquêts à venir, et les enfants promettent de ne jamais abandonner leurs père et mère. Ils promettent de donner à leurs parents tant qu'ils vivront une pension de 12 livres par an, soit 6 livres chacun, à payer à partir du 15 août prochain et ainsi de suite.
Au contrat de mariage dudit Pierre Bret avec Lucrèce Nicolas, ledit Michel lui a donné les fruits de quelques propriétés depuis leur mariage, reçu par Me Charles Augier, notaire de

Cabrières-d'Aigues (84), pour en jouir durant la vie dudit Michel, ledit Pierre s'en est donc démis dès maintenant au profit de son père.
Fait et publié à La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan, Bertrand Coussin, de ce lieu, et Jean Jourdan, de Cabrières-d'Aigues.
[Signé : Coussin, L Jourdan]

f° 870 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Jean Mallan

f° 871 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Noël Meynier

f° 871 :

Quittance pour Nicolas Berard contre Pierre Beymond

f° 872 :

Accord avec rétention de propriétés pour Jean Roux et Grégoire Meilleuret, époux de Magdeleine et Anne Roux, de Cabrières-d'Aigues, contre François Demique, de la ville d'Aix-en-Provence

f° 877 :

Obligation pour Antoine Vespier contre Jean Nicolas

f° 892 :

Promesse de candou pour la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque contre Jaume Jourdan, maréchal

f° 902 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Périn

f° 905 :

Obligation pour Me Louis Jourdan contre Pierre Beymond

f° 909 :

Cession pour Bernard Olivier, praticien, résidant à Aix-en-Provence, contre Jean Richard, de Peypin-d'Aigues

f° 911 :

Département d'arrentement pour Catherine Morel, veuve, contre Pierre Beymond

f° 923 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Mathieu Furet

f° 926 :

Obligation pour Louis Archimbaud contre Michel et Pierre Nicolas

f° 932 :

Obligation pour Catherine Morel contre Joseph Aubion et Jacques Gueidan

Le 11/10/1611, ont comparu Jacques Gueidan et Joseph Aubion, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Catherine Morel, veuve de Daniel Billot, de Lourmarin (84), présente, la somme de 33 livres, pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu, à payer au 15 août, avec hypothèque dudit bœuf.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Honoré Constans et François Velixandre, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan, JH Constans]
Le 20/08/1612, ladite Morel a reçu dudit Aubion 16 livres et ½ pour sa part et moitié, d'où quittance.
Fait en présence de Jean Daumas et Jean Estienne.

f° 936 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Michel Bret

f° 939 :

Obligation pour Jean Garcin contre Elzias Ferland

Le 13/10/1611, a comparu Elzias Ferland, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Garcin, marchand, de ce lieu, présent, la somme de 24 livres, pour le prix d'une ânesse poil gris, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à la Toussaint, avec hypothèque de l'ânesse.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Laurent Vian, prêtre, et Me Louis Jourdan, de ce lieu.
[Signé : J Garcin, L Jourdan]

f° 943 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues

f° 945 :

Quittance pour Jean Garcin contre le capitaine Étienne Pascal

f° 955 :

Convention pour Me Martin Philip, fontainier, contre Pierre Malan, Jean Malan, Étienne Roux, Daniel Pavin et Jean Bouchard

f° 963 :

Compromis entre Jacques et Jean Olivier, de Peypin-d'Aigues, d'une part, et Michel et Pierre Nicolas

f° 970 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Pierre Bret

f° 972 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Michel et Pierre Nicolas

f° 975 :

Achat pour Claude Blain, de La Motte-d'Aigues, contre Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque

f° 977 :

Cession pour Jacques Nicollet, bourgeois, contre Barthélémy Gouirand

f° 980 :

Obligation pour François Velixandre contre Pierre Beymond

f° 981 :

Cession pour Jean Gaillard contre Barthélémy Gouirand

Le 22/10/1611, a comparu Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lequel pour payer 9 livres qu'il doit à Jean Gaillard, de La Tour-d'Aigues, absent, pour reste du prix d'un âne suivant acte chez ce notaire, lui a cédé semblable somme à prendre de Jacques Bouchard, de Cabrières-d'Aigues (84), qu'il est condamné à lui payer, suivant sentence du lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), en déduction de plus de somme.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bertrand Coussin et Jacques Serre, de La Motte-d'Aigues, et Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : B Goirand, Coussin]

f° 984 :

Obligation pour Pierre Long, de La Motte-d'Aigues, contre Antoine Andrieu

f° 993 :

Obligation pour Catherine Morel, veuve, contre Denis Toupin

f° 1009 :

Compromis entre Barthélémy Gouirand et Jacques Bouchard

f° 1029 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Artus Dormes

f° 1031 :

Achat pour Pierre Bret, fils de Michel, contre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque

f° 1033 :

Quittance pour Marguerite Pavin, femme de Sauvaire Mouret, contre Jean Meynier, fils de François

f° 1041 :

Obligation pour M^e^ Louis Jourdan contre Claude Ravel

f° 1043 :

Quittance pour Jean Garcin contre Jehan Meolhon, écuyer, d'Aix-en-Provence

f° 1047 :

Sentence arbitrale pour Barthélémy Gouirand contre Jacques Bouchard

f° 1057 :

Promesse de garés pour Antoine Garcin contre François Roman

f° 1061 :

Obligation pour Nicolas Olivier contre Mathieu Rambaud

Le 09/11/1611, a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Nicolas Olivier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 1 charge de blé annone, reçue en prêt et qu'il promet de rendre à Pâques.
Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Velixandre et Jean Daumas, de ce lieu.
[Signé : Jaques Gaydan]

f° 1062 :

Obligation pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon contre Sauvaire Moret

f° 1067 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Roman Ricard

f° 1074 :

Obligation pour Pierre Bret contre Daniel Nicolas

f° 1084 :

Arrentement pour Marie Allaisse contre Jean Roman, fils de Marc

f° 1099 :

Obligation pour Jean Arnoulx contre Pierre Bret, dit Jamilhon

f° 1102 :

Mègerie pour Jaume Roux contre Noël Meynier

f° 1109 :

Obligation pour Jean Rey couturier contre Jaume Roman

f° 1120 :

Obligation pour Me Sauvaire Bertet, notaire, contre Mathieu Freissinier et Jean Garcin

f° 1125 :

Procuration pour Étienne Garcin

f° 1127 :

Cession pour Pierre Roman contre Esprit Berneaud

f° 1129 :

Cession avec quittance pour Benoît Abel contre Pierre Roman

Le 26/11/1611, a comparu Pierre Roman, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a rétrocédé à Benoît Abel, maréchal à forge, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 8 écus 59 sols à prendre de Dlle Delphine Devoulx et de Salomon Jourdan, de

ce lieu, tant en principal que dépens, suivant cession qui a été faite ce jour audit Roman par Esprit Berneaud chez ce notaire.
Cette cession est faite en paiement de semblable somme, pour tout reste de ce que ledit Roman doit audit Abel, comme cessionnaire du S^r^ Pierre de Vaquet suivant acte chez M^e^ Bernard, notaire, de ce lieu.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Silvestre et Pierre Bret, de Peypin-d'Aigues (84).
[Signé : Jacqu Silestr]

f° 1130 :

Quittance pour M^e^ Claude Gavaudan et Jean Richard contre Pierre Bret

f° 1133 :

Achat de fruits, cession et compte-final pour Antoine Garcin contre François Fabry

f° 1135 :

Obligation pour Pierre Bret de Peypin-d'Aigues contre Jean Bret, fils de feu Barthélémy

f° 1136 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Antoine Aubion

f° 1139 :

Mègerie pour Pierre Bret contre Jacques Serre

f° 1151 :

Promesse de chaux pour messire Pierre Balleguier, prêtre, contre Étienne Roux, Pierre et Jean Mallan

f° 1158 :

Obligation pour Pierre Bourcet contre Michel Félissian

f° 1159 :

Obligation pour Jaume Roux contre Jean Richard

f° 1163 :

Cession pour Antoine Garcin contre Guillaume Nicolas

f° 1164 :

Quittance pour Jean Félissian contre Barthélémy Bérard

f° 1176 :

Testament de François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues

Le 08/12/1611, testament de Me François Magnan, baile de Cabrières-d'Aigues (84), fils des feus Bertrand et Delphine Martin, dudit lieu, « *sain et gailhard de sa personne*. »
Il souhaite être inhumé en l'église Saint-Jean à Cabrières-d'Aigues, « *en la forme de ceulx de la religion* » [protestante].
Il lègue une charge de blé annone pour la convertir en pain et la distribuer aux pauvres dudit lieu par les consuls.
Il lègue à Catherine Roman, sa femme, « *pour les bons et agréables services qu'il a receu d'elle tant à sa santé que infirmitté et espère recepvoir à l'advenir* », une pension annuelle, sa vie durant, de 3 charges de blé annone, 12 coupes de vin, 3 livres en argent, une robe, aubergeon, chausses et souliers tous les deux ans à payer par ses héritiers, le blé à l'aire, le vin à raie de tine, l'argent à Noël.
Il lègue à Daniel Magnan, son fils et de feue Antoinette Anthoard, dudit lieu, la somme de 240 livres, et ce pour tout droit de légitime, fruits et suppléments, en plus des grains et fruits que ledit François Magnan testateur a donné audit Daniel lorsqu'il se sépara de lui il y a environ 16 ans « *par moien desquels et des fruicts des biens de sa dite feue mère et femme vivante dudit testateur qu'il luy désampara et luy donna ses acquestz et conquestz, ledit Daniel s'est esvertué et advancé aux biens mondains* », à payer par ses héritiers à son décès en quatre paies égales de 60 livres chacune, la première un mois après son décès et ainsi de suite [d'an en an].
Il lègue à Marguerite Magnan, sa fille et de ladite Catherine Roman, encore à marier la somme de 150 livres à payer en cinq paies égales, la première le jour du mariage, et le reste au même jour les années suivantes. D'ici là elle sera nourrie, vêtue et entretenue par ses héritiers.
Il lègue à Marie, Isabeau, Suzanne et Magdeleine Magnan, ses autres filles, femmes de Jean Pascal, Jean Jourdan, Pierre Jourdan et Pierre Franchesquin, dudit lieu, 3 livres chacune en plus de leur droit de légitime, déduction faite des dots qu'elles ont reçues pour leurs mariages et les reconnaissances faites, à payer dans l'an de son décès.
Il lègue à Pierre Magnan son fils, et l'un de ses héritiers, outre sa part, « *pour la bonne amitié qu'il luy porte* », une terre Dessus Ville, de 10 émines, confrontant le chemin allant au Lebron, terre de Jaumet Ripert, terre de Pierre Arnoulx, terre des hoirs de Me Jean Monestier ; ainsi qu'une vigne à La Rougettière, de 3 hommes et ½, confrontant terre de Pierre Sallenc, vigne et terre de Pierre Arnoux.
Il nomme pour héritiers universels ledit Pierre et Jacques Magnan, ses deux fils et de ladite Catherine Roman, à parts égales. Si l'un d'eux meurt sans enfants, il lui substitue l'autre. Si les deux meurent sans enfants, il leur substitue lesdits Daniel, Marie, Isabeau, Suzanne, Magdeleine et Marguerite Magnan ou les leurs à parts égales.
Il nomme pour gadiateur Jacques Baridon, fils de Facy.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), Me Elzias Olivier, chirurgien, Jean Martin, fils de Pierre, Laurent Plantard, Guidon Mombrion, tous de ce lieu, Jean Morin, de Pertuis (84), et Barthélémy Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84).
[Signé : Candolle, J Martin, J Maurin, B Goirand, Olivier]
[En marge : Le 22/08/1613, il y a un codicille chez ce notaire]

f° 1188 :

Compte-final pour Antoine Garcin contre Toussaint et Joseph Sauvecane

f° 1189 :

Quittance pour Jean Meynier contre Jean Lion

f° 1190 :

Échange de bétail pour Pierre Devoulx contre Barthélémy Gouirand

f° 1201 :

Rétention pour Magdeleine Gouirand, femme de Jacques Nicolas, de La Motte-d'Aigues, contre la communauté dudit lieu

f° 1206 :

Obligation pour Paul Agnel contre André Silvestre

f° 1207 :

Obligation pour Paul Agnel contre Joseph Just

f° 1208 :

Obligation pour Paul Agnel contre Michel Meyran

f° 1209 :

Obligation pour Paul Agnel contre Jean Daumas

f° 1212 :

Achat de fruits pour Antoine Garcin contre Joseph Danjou

f° 1215 :

Achat pour Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues contre D^lle^ Hélène Simeon, veuve

f° 1217 :

Obligation pour Paul Agnel contre le capitaine Bernard Roy en principal, et Laurent Vian en pleige

Le 17/12/1611, a comparu le capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, bourgeois, de Manosque (04), absent, la somme de 42 livres, pour le prix de 2 charges 3 panaulx de blé annone, ainsi qu'1 charge d'annone [pour] « *intérestz et tous despans, faictz par ledit Agnel qu'icelluy Roy et Mathurin Gellu sont obligés envers ledict Agnel* » par acte chez ce notaire en 1610. La somme est à payer au 15 août.

Fut présent Laurent Vian, fils de Jacques, de ce lieu, lequel s'est porté pleige.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Elzias Olivier, chirurgien, et Guillaume Sicard, de ce lieu.
[Signé : L Vian, B Roy, Olivier, Sicard]

f° 1223 :

Obligation pour Marguerite Reynaud contre Guillaume Nicolas

f° 1223 :

Obligation pour Antoine Garcin contre Claude Ginies

Le 19/12/1611, a comparu Claude Ginies, ménager, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Antoine Garcin, marchand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres pour « *retour d'eschange de bestail* » reçu dudit Garcin, d'où quittance, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel.
Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Olivier et Denis Daulmas.
[Signé : A Garcin, Olivier]
Le 23/11/1612, acte barré en présence dudit Garcin, qui fait quittance audit Ginies.
[Signé : A Garcin]

f° 1225 :

Obligation pour Me Pons May contre Jean Meynier

AD 84

Notaire de La Tour d'Aigues

3 E 69/243
Louis Sauvecane

1643-1644

Prise en notes : Thomas SPINOSA

Je remercie Thomas SPINOSA de m'avoir permis d'exploiter son travail de dépouillement pour ce qui concerne les protestants.

1643

f° 271 :

Mariage entre Brunet Jouvent et Claire Guérin, tous de Cabrières-d'Aigues

Le 07/06/1643, contrat de mariage entre Brunet Jouvent, de ce lieu de Cabrières-d'Aigues (84), fils de Daniel et de Catherine Roux, et Claire Guérin, fille de feu Jean et de vivante Jeanne Orcière, dudit lieu.
L'époux est assisté par ses père et mère. L'épouse est assistée par sa mère et par Bernard, Jean, Mathieu et Pierre Guérin ses frères. Ils promettent de se marier et « *sollempnizer en la forme de leur religion* » [ils sont donc protestants].
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, et la mère de l'épouse, ainsi que ses quatre fils promettent de les faire valoir à hauteur de 300 livres, outre ses meubles et agobilles qui seront estimés par des amis communs, et ce pour tous ses droits paternels et maternels. La mère et ses fils promettent de payer, 60 livres à la Saint-Michel et le reste par paies annuelles de 30 livres au même jour à partir de la Saint-Michel suivante. L'époux devra reconnaître les sommes.
Il sera fait à l'épouse pour le jour du mariage un habit complet à communs dépens des parties, que l'épouse confesse avoir déjà reçu d'où quittance. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant.
Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.
Fut présent ledit Daniel Jouvent père de l'époux, lequel a promis à son fils de le faire cohéritier à parts égales avec Jacques, son autre fils, de tout son bien. Si ledit Daniel meurt avant Catherine Roux, sa femme, il entend cependant qu'elle jouisse des fruits de son bien sa vie durant.

Fut présent Bernard Orcière, oncle de l'épouse, lequel a donné un plat d'étain et 21 sols.
Fut présent Pierre Orcière, oncle de l'épouse, lequel a donné une coupe de vin.
Fut présent Mathieu Fabry, lequel a donné 16 sols.
Fut présente Jeanne Sallen, laquelle a donné une chemise.
Fut présent Mathieu Orcière qui a donné 14 sols.
Fut présente Marie Appy [8] qui a donné une chemise neuve appréciée à 26 sols avec l'autre chemise ci-dessus.
Fut présente Catherine Orcière qui a donné une chemise neuve à 26 sols.
Fut présent Jean Fabry qui a donné 14 sols.
Fut présente Jaumette Veisonne qui a donné une chemise neuve à 26 sols.
Fut présent Mathieu Salenc qui a donné 14 sols.
Fut présent Jacques Salenc qui a donné 12 sols.
Le tout reçu et reconnu par l'époux.
Acte fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison desdits Guérin, en présence de Mathieu Sallenc et M^e^ Daniel Sédallian, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
[Signé : M Sallen, B Orcière, M Fabre, Sallen]
En marge : Reconnaissance le 05/09/1650

f° 295 :

Testament pour Jacques Salenc, de Buoux, habitant Cabrières-d'Aigues

Le 29/06/1643, testament de Jacques Sallenc, laboureur, natif de Buoux (84), fils des feus Pascal et Anne Chauvin, dudit Buoux, domicilié à Cabrières-d'Aigues (84), en bonne santé.
Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Jean de Roubians à Cabrières-d'Aigues dans les rites protestants.
Il lègue à Jean, Mathieu et Jacques Sallenc, frères, enfants de feu Pierre, dudit Cabrières-d'Aigues, ses trois neveux, la somme de 30 livres chacun, à payer par son héritière dans l'an de son décès.
Il lègue à Isabeau et Marguerite Sallenc, ses nièces, filles dudit feu Pierre, femmes de Bernard Guérin et de Jean Bouchard, de Cabrières-d'Aigues, et à chacune 60 livres, soit 20 écus chacune, dans l'an de son décès.
Il lègue à Daniel Sallenc, son frère, de Buoux, qui n'a point d'enfant, tous « *les droictz, actions et raisons que son dit frère luy peut debvoir en fasson que soict* », ainsi que 3 livres.
Il lègue à Mathieu et Daniel Sallenc, ses neveux, fils de feu Jean, son autre frère, habitants de Lourmarin (84), à chacun la somme de 30 livres, à payer dans l'an de son décès.
D'autant que l'héritage du testateur consiste en 240 écus qui lui sont dus par lesdits Jean, Mathieu et Jacques Sallenc ses neveux, suivant le partage fait entre eux cette année, reçu par ce notaire, ledit testateur demande à ce que sa dite héritière paie les legs ci-dessus en cession sur ses neveux.
Il lègue à Pierre Sallenc, fils de feu Mathieu, frère du testateur, 30 livres payable dans l'an de son décès.
Il lègue à tous ses neveux et nièces 5 sols chacun.
Il nomme pour héritière universelle Jeanne Sallenc, sa nièce, fille dudit Pierre, femme de Pierre Orcière de Cabrières-d'Aigues, et à défaut d'elle, les enfants qu'elle aura.
Il nomme pour exécuteur testamentaire Bernard Orcière dudit lieu.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Candolle bourgeois, Alexandre Menard menuisier, Jean Meynier, Claude Martin cardeur à laine, François Arniaud, Louis Meynier, Louis Perrin dudit lieu.
[Signé : Candolle, C Martin, Pierre Esmyeu, J Meynier, A Menard, Louis Perrin, L Meinyer]

[8] . Bernard APPY : Marie APPY, originaire de Lacoste, est la femme de Mathieu ORCIÈRE, de Cabrières d'Aigues.